

Christian BINTENER (MIFA/SNAS), Nadine BOURGEOIS (Inter-Actions),
Armande FRISING, Guillaume OSIER, Paul REIFF, Jean RIES, Paul ZAHLEN (STATEC)

N° 114

cahier économique

Rapport travail et cohésion sociale

SAVOIR POUR AGIR

STATEC

LUXEMBOURG

Institut national de la statistique
et des études économiques

13, rue Erasme
B.P. 304
L-2013 Luxembourg

Téléphone 247 84219
Fax 46 42 89
E-mail: info@statec.etat.lu
Internet: www.statec.lu

Octobre 2012
ISBN 978-2-87988-111-9

La reproduction est autorisée
à condition de mentionner la source.

Sommaire

Rapport travail et cohésion sociale

Préface/Introduction	5
Le contexte démographique	7
Partie I: Marché du travail	21
1. Emploi	21
1.1 L'évolution de l'emploi	22
1.2 Les taux d'emploi	32
1.3 Le travail à temps partiel	40
1.4 Le travail temporaire	47
2. Chômage	53
2.1 Concepts et définitions	53
2.2 Evolution et structure du chômage	54
2.3 Au-delà de l'emploi et du chômage	59
3. Politiques de l'emploi	64
4. Salaires	69
4.1 Le niveau et l'évolution du salaire moyen	69
4.2 Les salaires par branche économique	72
4.3 Les effets de la crise économique ...	76
4.4 ... et les effets de la reprise (passagère ?)	76
4.5 Le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat	77
4.6 Le coût salarial de 1996 à 2011	81
5. L'emploi des personnes ayant des problèmes de santé de longue durée	88
Problèmes de santé de longue durée	88
Caractéristiques de l'emploi des travailleurs handicapés	92
Politiques publiques en matière de d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés	93
6. La qualité de l'emploi	97
6.1 Introduction	97
6.2 Niveau de satisfaction générale avec la qualité de l'emploi	98
6.3 Temps de travail	101
6.4 Sécurité de l'emploi et précarité	106
6.5 Formation et qualification	108
6.6 Sécurité et santé au travail	109
6.7 Exigences physiques et psycho-logiques du travail	113
6.8 Motivation et relations sur le lieu du travail	116
6.9 Discrimination, harcèlement et violence au travail	120
Partie II: Revenus, conditions de vie et qualité de vie	124
1. Crise et perception de la situation économique et sociale par les ménages	124
1.1 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'enquête communautaire auprès des consommateurs	124
1.2 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise	134
1.3 La perception par les ménages de leur situation financière et matérielle	139

2. Revenus, pauvreté, inégalités	148
2.1 Revenu disponible et niveau de vie	148
2.2 Pauvreté et exclusion sociale	151
2.3 Les inégalités de revenus	159
2.4 La redistribution	169
2.5 Dimension Européenne	177
3. Le bénévolat et la vie associative au Luxembourg	180
3.1 Sources et définitions	180
3.2 L'adhésion aux associations	181
3.3 Le travail bénévole	183
3.4 Le secteur associatif	189
4. Le Revenu minimum garanti (RMG)	193
4.1 Introduction	193
4.2 Statistiques descriptives	193
4.3 Insertion professionnelle	198
4.4 Aspects financiers	203
5. Le surendettement	204
6. Le vieillissement actif	209

Préface/Introduction

Le modèle social luxembourgeois fait de la résistance

C'est un résultat remarquable qu'esquisse la nouvelle fourniture du "Rapport Travail et cohésion sociale" du STATEC, publié dans la collection des Cahiers économiques.

En temps de crise économique, qui frappe l'ensemble la zone euro, la croissance au ralenti et le recul du pouvoir d'achat n'ont pas augmenté l'inégalité des revenus. La polarisation rampante qui semblait se profiler sur base du taux de risque de pauvreté (60% du revenu médian en équivalent adulte) et de l'indice d'inégalité de Gini semble marquer une pause. Les données disponibles de l'enquête communautaire EU-SILC, se référant à l'année 2010, semblent pour l'heure militer pour l'efficacité protectrice de l'Etat providence à la luxembourgeoise.

Il est néanmoins possible qu'au cours des années, surtout si la croissance économique ne revient pas à un rythme plus soutenu et que les finances publiques s'enferment dans une logique d'austérité, la tendance à la divergence des revenus reprenne son cours. Le pouvoir d'achat (le revenu disponible moyen ou médian des ménages déflaté par l'indice des prix à la consommation) stagne depuis 2004. Les données indiquent que ce sont les catégories les plus favorisées qui ont récemment encaissé le coup, en termes de revenu disponible, relativement aux autres catégories.

Cela ne veut pas dire que la crise est passée inaperçue. L'incertitude quant à l'avenir et la crainte de ne pas pouvoir faire face aux fins de mois se répand peu à peu, ce que dénotent les enquêtes d'opinion. Les statistiques rassemblées par le Service national d'action sociale (SNAS) sur le nombre croissant des bénéficiaires du RMG et le nombre des ménages surendettés sont d'autres sources d'information qui peuvent contenir des signaux intéressants sur les marges de la société luxembourgeoises et dont il faudrait tenir compte.

La première source, portant sur les "rmgistres", relève de la statistique administrative, mais ceux-ci ne sont pas rattachés à un fichier administratif central sur la situation fiscale et sociale des ménages (statistiques qui existent seulement à titre expérimental, à notre connaissance) et sont donc d'une portée limitée. La seconde source, portant sur les ménages surendettés, est récoltée par des organisations non gouvernementales qui mettent le doigt sur des données émergentes qui nous laissent supputer l'ampleur d'un phénomène inquiétant, sans pouvoir inférer statistiquement de ce matériau l'ampleur véritable du malaise.

Certes, comme le STATEC l'a souligné dans une édition antérieure, il n'est guère justifié de réduire la cohésion sociale, notion multidimensionnelle s'il en est, à la répartition du revenu disponible des ménages et à la frange des personnes considérées comme potentiellement pauvres. Tout d'abord, il faudrait pouvoir tenir compte du patrimoine net – financier et immobilier – des ménages. Thème que nous avons abordé dans une édition antérieure et qui a été enrichie par une nouvelle enquête réalisée à la demande de la Banque Centrale du Luxembourg. Regrettons au passage qu'une autorité publique ait recours à une enquête de plus dans un pays déjà largement surenquêté, au lieu de développer une statistique administrative digne de ce nom.

La cohésion sociale s'appuie sur le concept de capital social, terme savant pour désigner l'écheveau des liens sociaux qu'un individu est capable d'entretenir. Une dimension souvent mise en évidence, dans ce contexte, est celle du bénévolat, célébrée cette année au niveau international, qui fait l'objet d'une analyse plus approfondie dans le Rapport Travail et cohésion sociale. Notons au passage que 41% des personnes (enquête ESS de 2008) s'adonnent à un travail bénévole, surtout dans le domaine du sport, de la culture, de la charité. Une analyse économétrique montre que ce sont des personnes plutôt éduquées, sans enfants, de genre masculin, professionnellement indépendantes et de nationalité luxembourgeoise qui sont les plus engagées.

Le travail: auto-réalisation ou aliénation?

Le travail et la cohésion sociale ont partie liée au point que le STATEC avait pris l'option de traiter ces deux sujets dans un seul rapport, ce que la Commission européenne vient de faire grâce à son rapport *Employment and social developments in Europe*.

Le travail, qu'il ne faut pas confondre avec une occupation salariée ou indépendante, peut revêtir une forme idéalisée comme le décrit le philosophe Nicolas Grimaldi dans Philosophie Magazine (no 61, été 2012.): *"j'infuse tout mon être dans ce que je fais. Et quiconque utilise le produit de mon activité le fait sien, et de fait m'assimile. Le travail est la figure de la transsubstantiation, c.-à-d. ce par quoi la*

substance d'un individu se diffuse au sein de la communauté et du monde...".

Or nous savons que le travail peut aussi être une source d'aliénation, se traduire par une pression physique et psychique, une souffrance ("burn out") pour certains. Nous passons beaucoup de temps sur notre poste de travail (y compris dans les transports), c'est un lieu de vie dont les caractéristiques déterminent le bien-être d'une personne et la performance de l'entreprise. Selon les enquêtes européennes, la satisfaction au travail a diminué au fil des années et frappe surtout les travailleurs en col bleu, même si le Luxembourg semble toujours bénéficier d'une position particulièrement avantageuse dans la comparaison européenne.

Dr Serge Allegrezza
Directeur du STATEC

Le contexte démographique

Depuis 2011, un premier chapitre du « Rapport Travail et Cohésion sociale » est consacré au contexte démographique. Dans l'édition de 2011, l'évolution des principaux indicateurs démographiques du Luxembourg (natalité, mortalité, solde naturel, solde migratoire ...) a été analysée. Dans la présente contribution, on abordera l'évolution démographique du Luxembourg de 2000 à 2011 comparée aux pays voisins et à la Grande-Région.

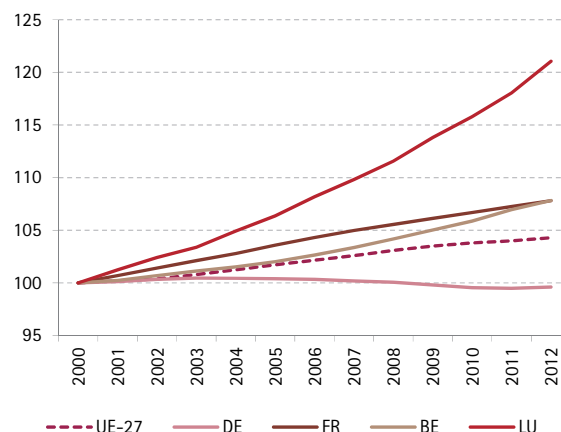
Le Luxembourg et les pays voisins dans le contexte européen

Le dynamisme démographique qui caractérise le Luxembourg depuis le milieu des années 1980 ne s'est pas démenti depuis. Il a été dit et répété que cette évolution est due en grande partie à un flux d'immigration continue. Au 1^{er} janvier 2012, on dénombre 524 853 habitants, contre 439 539 au 1^{er} janvier 2000. La part des étrangers habitant le Luxembourg passe de 37% en 2001 à plus de 43% en 2011. Comment l'évolution démographique du Luxembourg et des pays voisins se situe-t-elle par rapport aux autres pays européens ?

La population du Luxembourg augmente de 21% de 2000 à 2012, contre 4.3% d'augmentation dans l'UE-27

De janvier 2000 à janvier 2012, la population luxembourgeoise s'est accrue de 21.0%, alors que la croissance démographique dans l'UE-27 n'était que de 4.3% en moyenne. La Belgique (+7.8%) et la France (+7.8%) dépassent la moyenne européenne, alors que l'Allemagne perd des habitants depuis le milieu des années 2000 (-0.4% en 2012 par rapport à l'année 2000).

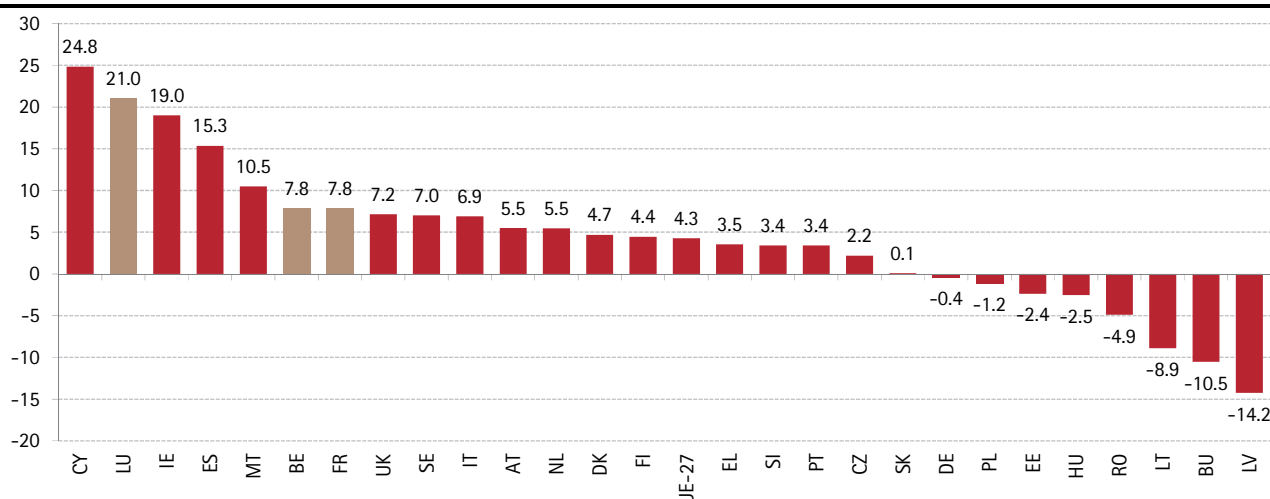
Graphique 1 : Evolution de la population au Luxembourg, dans l'UE-27 et dans les pays voisins de 2000 à 2012 (indices, 2000 =100)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Chiffres au 1er janvier de l'année

L'Allemagne, par contre, qui perd des habitants (-0.4% par rapport à 2000), se situe en fin de tableau. Seuls les pays de l'Est de l'UE-27 sont placés derrière notre voisin d'outre-Moselle. On peut même parler de « décroissance démographique » dans les pays de l'Est. A titre d'exemple, la Bulgarie et la Lettonie ont perdu respectivement 10.5% et 14.2% de leurs habitants depuis 2000.

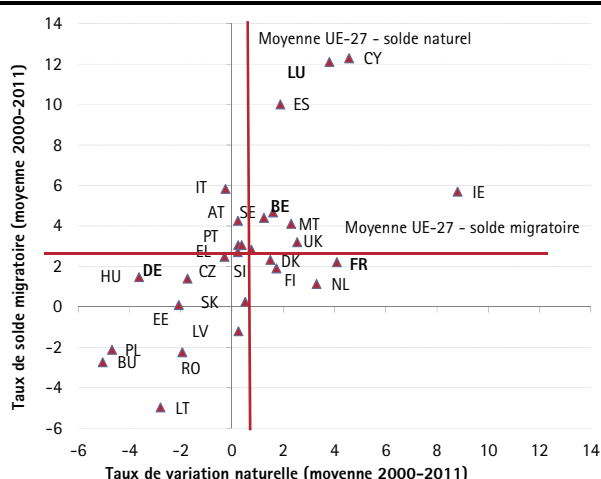
Le Luxembourg se situe en deuxième position du peloton européen en termes de croissance démographique. Seule Chypre dépasse ce taux. L'Irlande (+19.0%) et l'Espagne (+15.3%) s'en approchent. La France et la Belgique ne se situent pas très loin (6^e et 7^e respectivement), mais avec des taux largement inférieurs aux 4 pays de tête.

Graphique 2: Evolution de la population dans les pays de l'UE-27 de 2000 à 2012 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Chiffres au 1er janvier de l'année

Solde migratoire et solde naturel: situations très diverses en Europe

L'évolution de la population résulte du solde migratoire net (différence entre immigration et émigration), d'une part, et du solde naturel (différence entre les naissances et les décès) d'autre part. Quelles sont les parts respectives du solde migratoire et du solde naturel dans le développement démographique des pays de l'UE-27 ?

Graphique 3: Taux de solde migratoire et taux de solde naturel dans les pays européens, moyenne 2000 – 2011

Source: STATEC, EUROSTAT

Dans le Graphique 3, les *taux* des deux soldes (c'est-à-dire les soldes rapportés à la population) sont combinés sur la base de la moyenne de 2000 à 2011. On constate d'abord que le taux de *variation naturelle* dans la plupart des pays de l'UE-27 est faible. Dans l'UE-27 dans son ensemble, il est de 0.8 pour mille en moyenne annuelle de 2000 à 2010. Le solde naturel est même négatif dans beaucoup de pays de l'Est de l'Europe. A titre d'exemple, le taux moyen annuel est de -5.0 pour mille en Bulgarie. En Allemagne, le taux est également largement négatif (-1.7 pour mille). Les pays nordiques ont des taux de solde naturel qui se situent un peu au-dessus de la moyenne: 1.5 pour mille au Danemark en moyenne sur la période 2000-2011, 1.7 en Finlande et 1.3 en Suède. En Belgique, on trouve le même ordre de grandeur (1.6 pour mille).

L'Irlande constitue un cas un peu à part en Europe, avec un taux de variation naturelle élevé (8.8 pour mille en moyenne de 2000 à 2011) dû à un taux de fécondité largement au-dessus de la moyenne européenne. La France et le Luxembourg se situent dans le peloton de tête. Derrière Chypre, ils sont 3^e et 4^e avec des taux de variation naturelle de respectivement 4.1 et 3.8 pour mille en moyenne sur les années 2000-2011.

En ce qui concerne le *solde migratoire*, les pays de l'Est de l'Europe sont positionnés, comme pour le solde naturel, en fin de classement. En Lituanie (taux de solde migratoire de -5.0 pour mille en moyenne annuelle de 2000 à 2011), en Bulgarie (-2.7), Roumanie (-2.3) et en Pologne (-1.2), il y a plus de départs que d'arrivées de migrants. Tous les autres pays ont des soldes migratoires positifs, même s'ils

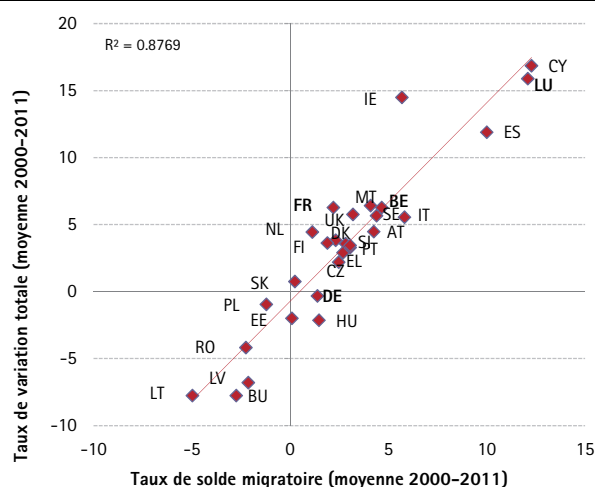
sont extrêmement faibles dans certains pays comme la Slovaquie ou l'Estonie (respectivement 0.2 et 0.1 pour mille).

Le taux de solde migratoire pour l'UE-27 dans son ensemble est de 2.8 pour mille, mais les amplitudes sont très diverses selon les pays. En Allemagne, l'excédent migratoire (taux de solde migratoire de 1.4 pour mille en moyenne) se situe en-dessous de cette moyenne européenne et ne permet pas de compenser le solde naturel négatif. La France (2.2 pour mille) se positionne tout près de la moyenne de l'UE-27, alors qu'en Belgique, avec 4.7 pour mille, le taux de solde migratoire est nettement supérieur. La croissance démographique italienne tient uniquement au fait que le solde migratoire est largement positif (taux de 5.8 pour mille), alors que le solde naturel y est légèrement négatif (-0.3 pour mille). Quant au Luxembourg, le solde migratoire est largement positif (12.1 pour mille en moyenne), tout comme en Espagne (10.0 pour mille) et à Chypre (12.3 pour mille). L'Irlande vient en quatrième position avec un taux de solde migratoire moyen de 5.7 pour mille de 2000 à 2011.

En résumé, sur la période 2000-2011, le Luxembourg, l'Espagne, Chypre et l'Irlande occupent des positions un peu excentrées si on regarde les soldes migratoire et naturel. Ce sont les seuls pays où la croissance du solde naturel et celle du solde migratoire dépassent largement la moyenne européenne et, logiquement, ce sont les pays où la croissance démographique est la plus forte.

On a vu que la croissance de la population en Belgique et en France est consistante (voir Graphique 2). Mais cette croissance est due à des raisons différentes: alors qu'en France, c'est le solde *naturel* élevé qui est largement responsable de cette évolution, en Belgique c'est le *solde migratoire* non-négligeable qui est déterminant. Les pays de l'Est de l'Europe sont peu dynamiques du point de vue démographique, ce qui est dû à la combinaison de soldes naturel et migratoire faibles ou négatifs. L'Allemagne ne se place pas très loin de ces pays. Les autres pays de l'UE-27 se positionnent assez près de la moyenne européenne que ce soit pour le solde migratoire ou le solde naturel.

Graphique 4: Corrélation entre taux de solde migratoire et taux de variation totale de la population dans les pays européens, moyenne 2000 – 2011



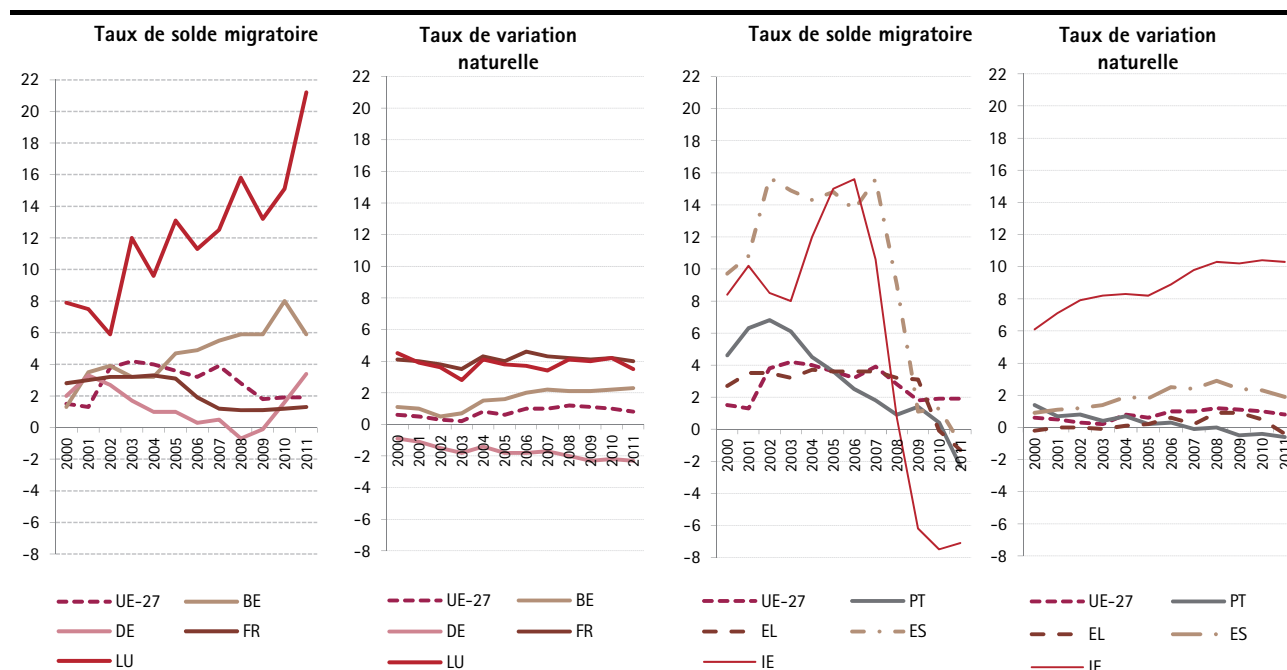
Source: STATEC, EUROSTAT

D'une manière générale, l'immigration explique une grande partie du dynamisme démographique (restant) des pays européens

Le coefficient de corrélation entre le taux de solde migratoire et le taux de variation totale de la population est très élevé (voir Graphique 4). Ce constat, qui vaut pour le moyen terme, ne devrait pas cacher les variations du solde migratoire en cours de période (voir Graphique 5). En Belgique, le taux de solde migratoire est en hausse tendancielle à partir de 2000, mais, en 2011, on note un léger tassement. En France, le taux est en baisse de 2005 à 2007, puis se stabilise à un bas niveau. Le taux de solde migratoire en Allemagne a également tendance à diminuer à partir de 2002, et il devient même négatif en 2008. Cependant, de 2009 à 2011, l'immigration en Allemagne reprend fortement.

Au Luxembourg, le taux de solde migratoire est en forte hausse depuis 2002 et la crise économique ne semble avoir qu'un effet passager en 2009. En 2011, il se situe même à un niveau jamais atteint jusqu'ici (taux de 21 pour mille).

Le solde migratoire en Espagne, au Portugal, en Grèce et en Irlande est marqué par la crise économique qui frappe ces pays. Le taux de solde migratoire en Espagne et en Irlande (où il avait atteint des niveaux comparables au Luxembourg) est en chute libre. Dans tous ces pays, le solde migratoire est négatif en 2011 (en Irlande dès 2009), c'est-à-dire qu'il y a plus de départs que d'arrivées dans ces pays.

Graphique 5: Evolution du taux de solde migratoire et du taux de solde naturel au Luxembourg, dans les pays voisins et dans quelques autres pays européens, 2000–2011 (en pour mille)

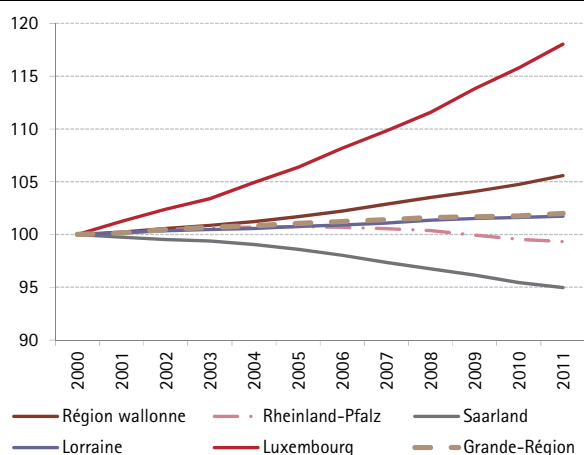
Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Chiffres au 1er janvier de l'année

En ce qui concerne le *solde naturel*, relevons d'abord les taux positifs en France et au Luxembourg (taux de variation naturelle autour de 4 pour mille) qui restent assez stables tout au long de la période. En Belgique, la variation du solde naturel se situe en dessous de ce niveau, mais on constate une hausse (un taux de 0.5 pour mille en 2002, mais 2.3 pour mille en 2011). Le solde naturel en Allemagne est négatif sur toute la période et est même en recul. Le taux de variation naturelle passe de -0.9 pour mille en 2000 à -2.3 pour mille en 2011. En ce qui concerne les pays européens les plus touchés par la crise économique, il apparaît que les taux de variation naturelle du Portugal et de la Grèce étaient déjà faibles avant la crise économique. Aujourd'hui ils sont même légèrement négatifs. Par contre, le solde naturel en Irlande est élevé et tend même à augmenter. Finalement, retenons qu'en règle générale les variations d'une année à l'autre du solde naturel sont peu importantes, contrairement au solde migratoire.

Dans la Grande-Région dans son ensemble, une croissance démographique relativement faible

Les données régionales sont disponibles pour la période 2000–2011 (au 1^{er} janvier). Globalement, l'évolution démographique dans les différents territoires de la Grande-Région (Région wallonne, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Sarre) reflète seulement partiellement celle des pays auxquelles ces territoires appartiennent.

Comme dans le contexte européen, le Luxembourg occupe une position à part dans la Grande-Région (croissance démographique de l'ordre de 18% de 2000 à 2011). La Région wallonne suit à distance avec une croissance de 5.6% sur la même période. En Lorraine, la population n'augmente que de 1.7%, c'est-à-dire avec une amplitude similaire à celle de la Grande Région en moyenne (+ 2% de 2000 à 2011). Par contre, comme l'Allemagne, la Rhénanie-Palatinat perd des habitants depuis le milieu des années 2000 (-0.7% de 2000 à 2011) et le phénomène de recul démographique est encore plus sensible en Sarre (-5%)

Graphique 6: Evolution de la population dans la Grande-Région, 2000-2011 (indices: 2000 = 100)

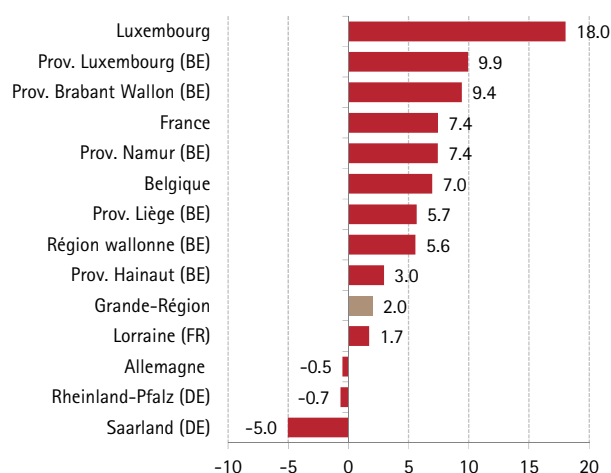
Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Chiffres au 1er janvier de l'année

La Région wallonne est assez dynamique du point de vue démographique, alors que la Rhénanie-Palatinat et la Sarre perdent des habitants et que la population de la Lorraine évolue peu

Comme le montre le Graphique 7, s'il y a des similitudes entre l'évolution démographique des différentes entités régionales de la Grande-Région et celle des pays auxquelles celles-ci appartiennent, il y a aussi des divergences.

Parmi les similitudes, on peut citer la démographie relativement dynamique de la Région wallonne (+5.6% de 2000 à 2010) qui est seulement légèrement inférieure à celle de la Belgique dans son ensemble (+7.0%). La province du Luxembourg peut faire état d'une augmentation encore plus conséquente (+9.9%). La Province du Hainaut, par contre, se situe un peu en retrait (+3.0%).

L'évolution dans les entités territoriales de la Grande Région d'outre-Moselle (Rhénanie-Palatinat, Sarre) est similaire à celle de l'Allemagne dans son ensemble, dans la mesure où ces « Länder » perdent des habitants. Mais la Sarre (-5.0%) en perd beaucoup plus massivement que la moyenne nationale allemande (-0.5%) et la Rhénanie-Palatinat (-0.7%). La divergence la plus sensible concerne en fait la Lorraine. Avec une augmentation de la population de 1.7%, elle se situe très loin de la moyenne nationale française (+7.4%). On verra cependant plus loin qu'au sein de la région lorraine, il y a également des divergences considérables.

Graphique 7: Evolution de la population dans la Grande-Région et dans les pays voisins, 2000-2011 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Chiffres au 1er janvier de l'année

Quelles sont les parts du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution démographique de la Grande-Région ?

Solde migratoire négatif en Lorraine et en Sarre, mais largement positif au Luxembourg et dans la Région wallonne sur la dernière décennie

En passant de 11 190 299 habitants en 2001 à 11 413 757 en 2011, la population de l'ensemble de la Grande-Région augmente de 223 458 personnes, soit une croissance de 2% au total. Cette augmentation est exclusivement due solde migratoire (+ 267 530), le solde naturel étant largement négatif (-44 072).

A l'intérieur de la Grande Région, les apports respectifs des migrations et du solde naturel sont cependant très divers. La région wallonne ressemble le plus au Luxembourg dans cette perspective. Sur une augmentation totale de 186 024 personnes entre 2000 et 2011, 87% (162 482 personnes) sont des migrants. Au Luxembourg, sur une augmentation totale de 78 429 habitants, 75 % (58 788 personnes) sont des migrants. A noter que le solde *naturel* est également positif au Luxembourg et dans la région wallonne.

En Lorraine, par contre, si le solde naturel est positif (comme en France dans son ensemble), le solde migratoire est largement négatif (contrairement à la France dans son ensemble où le solde migratoire est positif, voir Graphique 5). L'augmentation du total de la population en Lorraine est de 39 967 personnes de

Tableau 1: Evolution de la population, du solde naturel et du solde migratoire dans la Grande-Région, 2000-2011 (nombre)

	2000	2011	Variation totale 2000- 2011	dont solde naturel	dont solde migratoire
Région wallonne	3 339 516	3 525 540	186 024	23 542	162 482
Rheinland-Pfalz	4 030 773	4 003 745	-27 028	-102 290	75 262
Saarland	1 071 501	1 017 567	-53 934	-52 977	-957
Lorraine	2 314 909	2 354 876	39 967	68 012	-28 045
Luxembourg	433 600	512 029	78 429	19 641	58 788
Grande-Région	11 190 299	11 413 757	223 458	-44 072	267 530

Source: STATEC, EUROSTAT, N.B.: Chiffres au 1er janvier de l'année

2000 à 2011. Cette augmentation résulte uniquement de l'excédent des naissances sur les décès (+68 012). En effet, le solde migratoire (arrivées – départs) est négatif (- 28 045).

Solde naturel positif en Lorraine, dans la Région wallonne et au Luxembourg, mais négatif en Rhénanie-Palatinat et en Sarre sur la dernière décennie

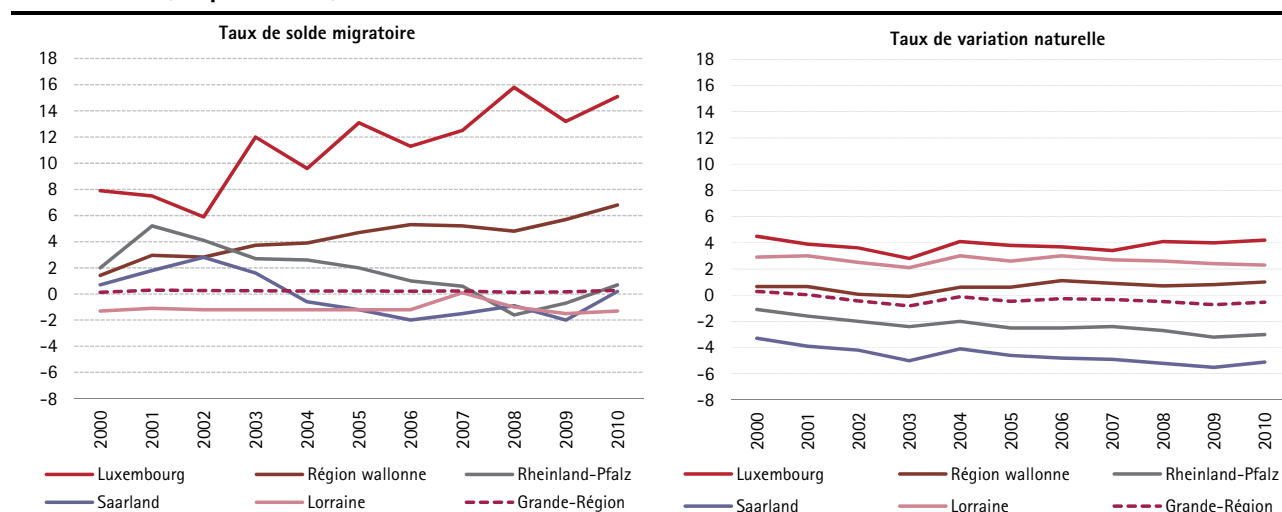
Les régions allemandes – Sarre et Rhénanie-Palatinat – ont un large déficit du solde naturel (respectivement – 52 977 et –102 290 personnes de 2000 à 2011). Si, en Rhénanie-Palatinat, le solde migratoire (+75 262) permet de réduire le déficit démographique global, tel n'est pas le cas en Sarre où le solde migratoire est également légèrement négatif (-957).

Au total, la Grande-Région, sans le solde migratoire positif (+ 267 530), aurait perdu des habitants étant donné que le solde naturel est déficitaire (- 44 072).

Le Luxembourg ne représentait que 3.9% de la population de la Grande-Région en 2000. Le dynamisme démographique du Grand-Duché se reflète dans sa part dans l'augmentation totale de la population de la Grande-Région. En effet, plus de 35% de la croissance démographique de la Grande-Région sont imputables au Luxembourg et la part du pays dans la population totale de la Grande-Région atteint désormais 4.5%.

Il ne s'agit là que de quelques chiffres globaux. L'évolution du solde migratoire et du solde naturel dans la Grande-Région peut être rapporté à la population. Il s'agit respectivement du taux de solde migratoire et du taux de variation naturelle (voir Graphique 8).

En ce qui concerne le *taux de solde migratoire*, on a déjà relevé sa croissance depuis 2002 au Luxembourg: il passe de 6 pour mille en 2002 à 15 pour mille en 2010 et à plus de 20 pour mille en 2011. Dans la Région wallonne, le taux de solde migratoire augmente également en évaluant de 1.4 pour mille en 2002 à 6.8 pour mille en 2010. En comparant avec le Graphique 5, on constate que la Région wallonne reproduit globalement le mouvement qui caractérise la Belgique dans son ensemble où le taux de solde migratoire est passé de 1.3 pour mille en 2000 à 8.2 pour mille en 2010.

Graphique 8: Evolution du taux de solde migratoire et du taux de solde naturel dans la Grande-Région, 2000-2010 (en pour mille)

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: Chiffres au 1er janvier de l'année

Comme en Allemagne dans sa globalité, le taux de solde migratoire en Rhénanie-Palatinat et en Sarre est en baisse tendancielle depuis 2001-2002 et cela jusqu'en 2008-2009 (voir Graphique 4 et Graphique 5). En Rhénanie-Palatinat, il passe de 2.0 pour mille en 2000 à 5.1 pour mille en 2001, mais cette progression n'est que passagère. En 2008, le taux de solde migratoire y est même largement négatif (-1.6 pour mille). En Sarre, le taux de solde migratoire, passe de 0.7 pour mille en 2000 à 2.8 en 2002, puis dégringole pour devenir négatif dès 2004. En 2006, le taux y est de -2.0 pour mille. A partir de respectivement 2008 et 2009, le taux de solde migratoire se réoriente à la hausse en Rhénanie-Palatinat et en Sarre et devient légèrement positif (0.7 pour mille en Rhénanie-Palatinat, 0.2 en Sarre), même si cette hausse est moins prononcée qu'en Allemagne en moyenne (taux de solde migratoire de 1.6 pour mille en 2011).

En Lorraine, le solde migratoire est négatif tout au long de la période 2000-2010 (taux de -1.1 pour mille en moyenne annuelle). La Lorraine se différencie cependant par rapport à la France dans son ensemble. En effet, le taux de solde migratoire de la France est positif tout au long de la période (moyenne de 2.2 pour mille de 2000 à 2010).

Les taux de solde migratoire négatifs en Lorraine, en Sarre (depuis 2004) et le recul du solde migratoire en Rhénanie-Palatinat font que l'augmentation des taux de solde migratoire au Luxembourg et en Région wallonne est neutralisée au niveau de la Grande Région dans son ensemble (le taux de solde migratoire est de 0.2 pour mille en moyenne sur la période 2000 - 2010).

En ce qui concerne, le *taux de variation naturelle*, on note d'abord qu'il est plus élevé au Luxembourg que dans les autres territoires de la Grande-Région et qu'il reste d'ailleurs relativement stable de 2000 à 2010 (4.5 pour mille en 2000 et 4.2 pour mille en 2010).

On retrouve dans la Grande-Région certaines caractéristiques des pays respectifs, mais également des divergences (voir Graphique 4 et Graphique 5):

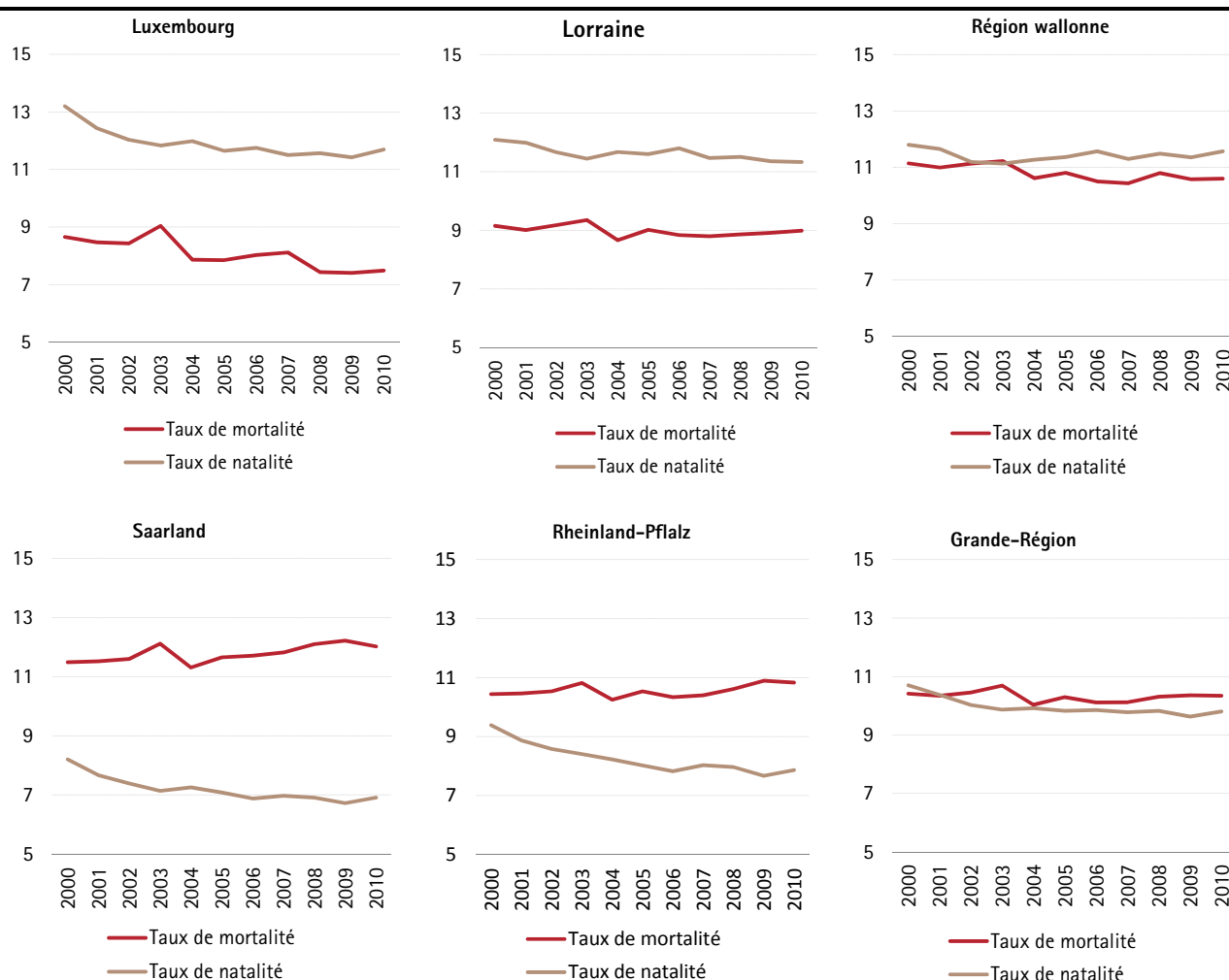
- un taux de variation naturelle négatif et en baisse en Rhénanie-Palatinat et en Sarre ; en Sarre, le niveau et l'évolution du solde naturel sont d'ailleurs encore plus négatifs qu'en Allemagne dans son

ensemble (en 2010, un taux de respectivement -2.2 pour mille en Allemagne, mais de -5.1 pour mille en Sarre) ; - un taux de variation naturelle légèrement positif et une augmentation de ce solde tout aussi légère en Région wallonne (on passe de 0.6 pour mille en 2000 à 1.0 pour mille en 2010) ; en Belgique dans son ensemble, le taux de solde naturel est cependant supérieur (2.2 pour mille en 2010) ; - un taux de variation naturelle positif en Lorraine sur l'ensemble de la période (2.6 pour mille en moyenne de 2000 à 2010) ; avec ce taux, la Lorraine se situe en-dessous de la moyenne française (taux de variation naturelle moyen de 4.3 pour mille).

Au niveau de la Grande-Région dans son ensemble, les taux de variation naturelle positifs du Luxembourg, de la Région wallonne et de la Lorraine ne permettent pas de compenser intégralement les taux négatifs des régions allemandes. Le taux de variation naturelle dans la Grande-Région qui était légèrement positif en 2000 (0.3 pour mille) devient négatif à la fin de la décennie (-0.4 pour mille).

Le taux de variation naturelle est la résultante du *taux de natalité* (c'est-à-dire les naissances rapportées à la population) et du *taux de mortalité* (c'est-à-dire les décès rapportés à la population). Il est donc intéressant de jeter un regard sur l'évolution de ces deux taux dans la Grande-Région pris séparément (voir Graphique 9).

Dans trois entités territoriales de la Grande-Région, les taux de natalité dépassent les taux de mortalité ; ce sont évidemment celles où le solde naturel est positif (Luxembourg, Lorraine, Région wallonne). Néanmoins, ces régions se distinguent surtout par les différences du taux de mortalité. Les taux de natalité se situent en fait à un niveau très similaire en fin de période (un peu plus de 11 pour mille en 2010), alors que les taux de mortalité divergent. Le taux de mortalité est en baisse tendancielle au Luxembourg et se situe en fin de période à quelque 7 pour mille ; en Lorraine, le taux de mortalité est d'environ 9 pour mille (et il est assez stable depuis 2000) et en Région wallonne de quelque 11 pour mille (et il est également assez stable depuis 2000). Ces divergences renvoient à la structure par âge de la population qui est relativement jeune au Luxembourg ; fait qui est lié à une immigration continue de jeunes dans les classes d'âge moyen.

Graphique 9: Taux de natalité et du taux de mortalité dans la Grande-Région, 2000-2010 (en pour mille)

Source: STATEC, EUROSTAT

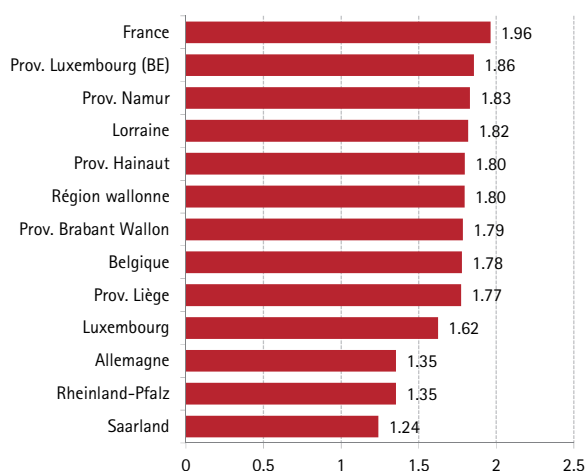
En Rhénanie-Palatinat, le taux de mortalité est plus élevé que le taux de natalité, tout comme en Sarre. On remarque cependant que le taux de mortalité dans ces régions n'est pas très éloigné de celui de la Région wallonne. L'évolution très négative du solde naturel dans ces deux régions allemandes est donc due essentiellement au taux de natalité qui y est beaucoup plus faible que dans les autres entités territoriales de la Grande-Région, avec d'ailleurs une tendance à la baisse.

Le taux de natalité (nombre de naissances rapportées à la population) est influencé par le taux de fécondité, mais également par la structure par âge de la population. En d'autres mots, le nombre d'enfants par femme (taux de fécondité) est un des éléments à prendre en considération (voir Graphique 10). On constate que, dans la Grande-Région, le taux de fécondité est le plus élevé dans la Province du Luxembourg (1.86) et dans la Province de Namur

(1.83). En quatrième position se trouve la Province du Hainaut (1.80), puis vient la Province du Brabant wallon (1.79) et la Province de Liège (1.77). Toutes ces entités territoriales belges ont des taux de fécondité qui sont soit supérieurs à la moyenne de la Belgique (surtout les Provinces du Luxembourg et de Namur) ou qui se situent autour de la moyenne belge (1.78).

La Lorraine s'intercale en début de peloton à la 3^{ème} place. A noter cependant que le taux de fécondité (1.82) y est largement inférieur à la moyenne française (1.96).

La Rhénanie-Palatinat et la Sarre se situent en fin de peloton en ce qui concerne le taux de fécondité. Avec un taux de 1.24, la Sarre se place d'ailleurs largement en-dessous de la moyenne allemande (1.35).

Graphique 10: Taux de fécondité, moyenne 2003–2009

Source: STATEC, EUROSTAT

Le taux de fécondité au Luxembourg (1.63 en moyenne de 2003 à 2009) se positionne entre les taux très faibles des régions allemandes et les taux des régions belges (1.77 et plus). Le taux de natalité élevé du Luxembourg est donc largement dû plutôt à l'apport continu d'une immigration jeune en état de procréer.

A un niveau territorial plus fin, une image plus nuancée

L'image globale tracée jusqu'ici ne change pas fondamentalement si on prend en considération des subdivisions territoriales plus fines de la Grande-Région. Néanmoins des nuances apparaissent (voir Tableau 2).

Avec la province du Brabant wallon (augmentation de 9.4% de 2000 à 2011), la province du Luxembourg (+9.9%) est le territoire le plus dynamique en Région wallonne. Mais les arrondissements d'Arlon et de Bastogne dépassent même cette moyenne (avec une augmentation de respectivement +12.6% et +12.0%).

Pour la Rhénanie-Palatinat, on note une diminution de la population (–0.7%) qui est comparable, en proportion, à celle de l'Allemagne dans son ensemble. C'est essentiellement le territoire autour de Coblenz (englobant notamment le « Hunsrück » et le « Westerwald ») qui est le plus affecté par le recul démographique (–2.2% de 2000 à 2011). Par contre autour de Trèves et en « Rheinhessen-Pfalz » on décèle une très légère augmentation de la population entre 2000 et 2011. Cependant, cette augmentation se concentre sur la période 2000-2007. Depuis 2007-2008, la population de la région de Trèves et en « Rheinhessen-Pfalz » est en recul.

Tableau 2: Evolution de la population dans les territoires de la Grande-Région, 2000–2011 (en nombre)

		2000	2010	2011	Variation 2000–2011 (en %)
BE	Belgique	10 239 085	10 839 905	10 951 266	7.0
BE 1	Région wallonne	3 339 516	3 498 384	3 525 540	5.6
BE11	Prov. Brabant Wallon	349 884	379 515	382 866	9.4
BE12	Prov. Hainaut	1 279 467	1 309 880	1 317 284	3.0
BE121	Arr. Ath	79 085	83 752	84 493	6.8
BE122	Arr. Charleroi	421 059	425 110	427 258	1.5
BE123	Arr. Mons	249 334	251 901	253 373	1.6
BE124	Arr. Mouscron	70 056	72 380	73 055	4.3
BE125	Arr. Soignies	173 297	183 169	184 121	6.2
BE126	Arr. Thuin	146 086	149 082	149 801	2.5
BE127	Arr. Tournai	140 550	144 486	145 183	3.3
BE13	Prov. Liège	1 019 442	1 067 685	1 077 203	5.7
BE131	Arr. Huy	100 020	107 832	108 960	8.9
BE132	Arr. Liège	585 678	604 062	609 392	4.0
BE133	Arr. Waremmé	68 198	75 588	76 558	12.3
BE134	Arr. Verviers	265 546	280 203	282 293	6.3
BE14	Prov. Luxembourg	246 820	269 023	271 352	9.9
B141	Arr. Arlon	51 902	57 850	58 463	12.6
B142	Arr. Bastogne	40 574	45 061	45 453	12.0
B143	Arr. Marche-en-Famenne	50 359	54 214	54 797	8.8
B144	Arr. Neufchâteau	55 598	59 861	60 368	8.6
B145	Arr. Virton	48 387	52 037	52 271	8.0
B15	Prov. Namur	443 903	472 281	476 835	7.4
BE151	Arr. Dinant	99 683	105 998	107 099	7.4
BE152	Arr. Namur	282 727	301 472	304 287	7.6
BE153	Arr. Philippeville	61 493	64 811	65 449	6.4
DE	Allemagne	82 163 475	81 802 257	81 751 602	–0.5
DE1	Rheinland-Pfalz	4 030 773	4 012 675	4 003 745	–0.7
DE11	Koblenz	1 516 237	1 490 711	1 483 598	–2.2
DE12	Trier	511 548	513 794	513 254	0.3
DE13	Rheinhessen-Pfalz	2 002 988	2 008 170	2 006 893	0.2
DE2	Saarland	1 071 501	1 022 585	1 017 567	–5.0
DE21	Regionalv. Saarbrücken	351 816	333 469	332 333	–5.5
DE22	Merzig-Wadern	105 856	105 241	104 843	–1.0
DE23	Neunkirchen	148 069	138 586	137 247	–7.3
DE24	Saarlouis	212 559	204 448	203 308	–4.4
DE25	Saarpfalz-Kreis	157 625	149 680	149 240	–5.3
DE26	St. Wendel	95 576	91 161	90 596	–5.2
FR	France	60 545 022	64 694 497	65 048 412	7.4
FR1	Lorraine	2 314 909	2 352 324	2 354 876	1.7
FR11	Meurthe-et-Moselle	715 684	732 195	...	2.3
FR12	Meuse	192 682	193 955	...	0.7
FR13	Moselle	1 025 516	1 046 230	...	2.0
FR14	Vosges	381 027	379 944	...	–0.3
LU	Luxembourg	433 600	502 066	512 029	18.1
GR	Grande-Région	11 190 299	11 388 034	11 413 757	2.0

Source: Source : STATEC, EUROSTAT N.B : Chiffres au 1er janvier de l'année. Comme les données des départements lorrains ne sont pas disponibles pour 2011, la variation moyenne de la population de ces départements est calculée sur la période 2000-2010

En Sarre, toutes les entités territoriales prises en considération sont affectées par le recul démographique qui a d'ailleurs une forte amplitude un peu partout, à l'exception de « Merzig-Wadern » qui ne perd que 1% de ses habitants de 2000 à 2011.

En Lorraine, deux départements, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle connaissent une augmentation de la population (respectivement +2.3% et +2.0%), même si l'amplitude de cette croissance démographique est faible dans la comparaison avec la plupart des territoires de la Région wallonne et, surtout, du Grand-Duché de Luxembourg. L'évolution démographique dans la Meuse est plutôt atone et, dans les Vosges, elle est même légèrement négative.

Dans toutes les provinces et tous les arrondissements de la Région wallonne, on décèle un certain dynamisme démographique. Néanmoins, on constate également que la province du Hainaut est un peu à la traîne (augmentation de 3.0% de la population, contre 5.6% en Région wallonne en moyenne). Mais ce sont plus particulièrement les arrondissements de Mons et de Charleroi qui font chuter la moyenne. Dans la province de Liège, c'est l'augmentation de la population plus que proportionnelle des arrondissements de Waremme et de Huy qui saute aux yeux.

Bien évidemment il y a des nuances supplémentaires si on se situe au niveau des communes, par exemple. Ainsi, on note un « *engouement pour les petites communes périurbaines proches du Luxembourg* » dans le Nord lorrain, plus particulièrement dans les communes autour de Cattenom. L'INSEE Lorraine attribue ce rebond démographique du Nord lorrain à la « *dynamique luxembourgeoise* » et au travail frontalier. Mais l'INSEE ajoute que, même si les tendances observées au cours de la période 2000-2007 dans le Nord lorrain se prolongent, sa population « *évoluerait dans le même rythme que le reste de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, mais de manière beaucoup plus faible qu'au niveau national* ». ¹ Au Luxembourg, on constate une augmentation plus que proportionnelle de la population de la capitale, mais également dans des petites communes situées à une certaine distance du centre. ²

La variation de la population est due à l'effet combinée du solde migratoire et du solde naturel. En insérant les taux de solde migratoire et de solde naturel dans un même graphique (voir Graphique 11), on peut déceler quelles sont les parts de ces soldes dans l'évolution démographique globale des territoires composant la Grande-Région.

En ce qui concerne le taux de *solde migratoire*, on trouve deux groupes de territoires pour lesquels le taux est négatif. Il s'agit de la plupart des entités territoriales faisant partie de la Sarre, mais également les départements de Lorraine.

Tableau 3: Taux de solde migratoire, taux de variation naturelle et taux de variation totale de la population dans la Grande-Région, moyenne 2000 – 2010 (en pour mille)

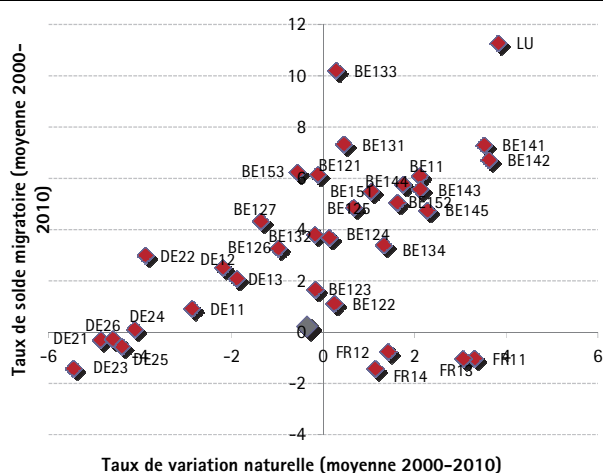
		Taux de variation naturelle	Taux de solde solde migratoire	Taux de variation totale
BE	Belgique	1.5	4.6	6.1
BE 1	Région wallonne	0.6	4.3	4.9
BE11	Prov. Brabant Wallon	2.1	6.1	8.2
BE12	Prov. Hainaut	-0.1	2.8	2.7
BE121	Arr. Ath	-0.1	6.1	6.0
BE122	Arr. Charleroi	0.2	1.1	1.3
BE123	Arr. Mons	-0.2	1.6	1.5
BE124	Arr. Mouscron	0.1	3.7	3.8
BE125	Arr. Soignies	0.7	4.8	5.5
BE126	Arr. Thuin	-1.0	3.3	2.3
BE127	Arr. Tournai	-1.4	4.3	2.9
BE13	Prov. Liège	0.3	4.5	4.8
BE131	Arr. Huy	0.5	7.3	7.8
BE132	Arr. Liège	-0.2	3.8	3.6
BE133	Arr. Waremme	0.3	10.2	10.5
BE134	Arr. Verviers	1.3	3.4	4.7
BE14	Prov. Luxembourg (BE)	2.6	6.0	8.6
B141	Arr. Arlon	3.5	7.3	10.8
B142	Arr. Bastogne	3.6	6.7	10.3
B143	Arr. Marche-en-Famenne	2.1	5.6	7.7
B144	Arr. Neufchâteau	1.7	5.7	7.5
B145	Arr. Virton	2.3	4.7	7.0
B15	Prov. Namur	1.2	5.3	6.5
BE151	Arr. Dinant	1.0	5.5	6.5
BE152	Arr. Namur	1.6	5.0	6.7
BE153	Arr. Philippeville	-0.6	6.2	5.7
DE	Allemagne	-1.7	1.2	-0.5
DE1	Rheinland-Pfalz	-2.3	1.7	-0.6
DE11	Koblenz	-2.9	0.9	-2.0
DE12	Trier	-2.2	2.5	0.3
DE13	Rheinhausen-Pfalz	-1.9	2.1	0.2
DE2	Saarland	-4.6	-0.1	-4.7
DE21	Regionalverband Saarbrücken	-4.9	-0.3	-5.2
DE22	Merzig-Wadern	-3.9	3.0	-0.9
DE23	Neunkirchen	-5.5	-1.4	-6.9
DE24	Saarlouis	-4.1	0.1	-4.0
DE25	Saarpfalz-Kreis	-4.4	-0.6	-5.0
DE26	St. Wendel	-4.6	-0.3	-4.9
FR	France	4.3	2.2	6.6
FR1	Lorraine	2.6	-1.1	1.5
FR11	Meurthe-et-Moselle	3.3	-1.0	2.3
FR12	Meuse	1.4	-0.8	0.6
FR13	Moselle	3.1	-1.1	2.0
FR14	Vosges	1.1	-1.4	-0.3
LU	Luxembourg	3.8	11.3	15.1
GR	Grande-Région	-0.4	0.2	-0.1

Source : STATEC, EUROSTAT N.B : Chiffres au 1^{er} janvier de l'année. Comme les données des départements lorrains ne sont pas disponibles pour 2011, les taux moyens de ces départements sont calculés sur la période 2000-2009

¹ INSEE Lorraine, Nord Lorrain: rebond démographique tiré par la dynamique luxembourgeoise, Economie lorraine, n°257, avril 2011

² HEINZ Andreas, THILL Germaine, PELTIER François, La répartition géographique de la population, RP2011 premiers résultats, n° 3, juillet 2012

Graphique 11: Taux de solde migratoire, taux de variation naturelle et taux de variation totale de la population dans la Grande-Région, moyenne 2000 – 2010 (en pour mille)



Source: STATEC, EUROSTAT

Les soldes migratoires sont particulièrement déficitaires dans la région de Neunkirchen et dans les Vosges (taux de solde migratoire moyen de -1.4 pour mille par an sur la période 2000-2010). Par contre, les territoires lorrains et sarrois se distinguent profondément au niveau du *solde naturel*. C'est le taux de solde naturel élevé en Meurthe-et-Moselle et en Moselle qui permet à ces départements de ne pas perdre d'habitants, alors qu'en Sarre, ce taux est négatif dans tous les territoires. A un solde migratoire négatif s'ajoute donc un solde naturel fortement négatif, d'où une perte d'habitants considérable en Sarre. La région de « Merzig-Wadern » se différencie un peu du reste de la Sarre, étant donné que le déficit démographique total y est moins prononcé (taux de variation totale de -0.9 en moyenne annuelle, contre -4.7 en Sarre). Mais cela est dû essentiellement à un solde migratoire positif qui caractérise Merzig-Wadern et qui permet d'équilibrer pratiquement le solde naturel fortement négatif.

Les régions de Rhénanie-Palatinat (Coblence, Rheinhessen-Pfalz et Trèves) ont, toutes, un taux de variation naturelle négatif, mais un taux de solde migratoire positif. Néanmoins, dans la région de Coblence, le solde migratoire positif est trop faible pour équilibrer le solde naturel déficitaire. Par contre, dans la région de Trèves et en Rheinhessen-Pfalz, le solde migratoire permet de passer à un solde total légèrement positif.

Dans les Provinces du Hainaut, de Namur et de Liège, les arrondissements ont des soldes naturels soit légèrement négatifs, soit légèrement positifs. Ce sont surtout les soldes migratoires qui expliquent les différences d'évolution de la population dans ces provinces. Cet impact du solde migratoire est le plus sensible dans l'arrondissement d'Ath (Hainaut), l'arrondissement de Waremme (Liège), l'arrondissement de Huy (Liège) et l'arrondissement de Philippeville (Namur) où les taux de solde migratoire sont respectivement de 6.1, 10.2, 7.3 et 6.2 pour mille en moyenne de 2000 à 2010.

Tous les arrondissements de la province du Luxembourg (BE141 à BE 145) sont caractérisés par le fait que leur solde migratoire, tout comme leur solde naturel, sont très positifs dans la comparaison avec les autres entités territoriales de la Grande-Région. Avec des taux de variation naturelle de respectivement 3.5 et 3.6, des taux de solde migratoire de respectivement 7.3 pour mille et 6.7 pour mille et des taux de variation totale dépassant les 10 pour mille, les arrondissements d'Arlon et de Bastogne sont en tête de peloton, ensemble avec l'arrondissement de Waremme (Liège). Seul le Grand-Duché de Luxembourg fait mieux pour les deux soldes, migratoire et naturel, et donc pour le solde total.

L'évolution de la structure d'âge de la population dans la Grande-Région

Dans la Grande-Région dans son ensemble, de 2000 à 2011, les parts des classes d'âge des 0-19 ans et des 20-44 ans dans la population tendent à diminuer en passant de respectivement 23.5% à 21.8% et de 35.6% à 32.1%. Par contre, le pourcentage de la classe d'âge des 45-64 ans augmente (de 24.3% à 27.8%), tout comme le pourcentage des 65 ans et plus qui évolue de 16.6% en 2000 à 18.3% en 2011. Mais à l'intérieur de la Grande-Région les différences dans la structure par âge sont considérables (voir Tableau 4).

La part des 0-19 ans est la plus élevée dans la Province du Luxembourg belge et la plus faible en Sarre

Le pourcentage des 0-19 ans dans la Province du Luxembourg belge est en légère diminution de 2000 à 2011 en passant de 27.0% à 25.8%. Néanmoins, avec ce pourcentage, on dépasse très largement les chiffres correspondants des régions allemandes de la Sarre (17.7%) et de la Rhénanie-Palatinat (de 19.1% à 19.8% en 2011). Dans le Brabant wallon, la part des

0-19 ans est également assez élevée (24.9% en 2011) et, d'une manière générale, dans la Région wallonne, les jeunes de 0-19 ans sont relativement nombreux (24.0% en moyenne en 2011). Viennent ensuite la Lorraine et le Grand-Duché de Luxembourg (23.7% dans les deux territoires pour les 0-19 ans en 2011).

Le pourcentage des 20-44 ans est le plus élevé au Luxembourg

Si, pour la Lorraine et la Wallonie, la part importante des jeunes dans la population peut être reliée aux taux de fécondité relativement élevés, c'est moins le cas pour le Luxembourg. Pour le Grand-Duché, où le taux de fécondité est beaucoup plus faible (voir plus haut), c'est plutôt l'immigration continue de personnes en âge de procréer qui est déterminante. En fait, la part des 20-44 ans y est plus élevée que dans les autres territoires de la Grande-Région: 36.6% au Luxembourg pour cette classe d'âge, contre 32.1% dans la Grande-Région en moyenne en 2011. En Sarre et dans la région de Coblenz, le pourcentage des 20-44 ans est le plus faible (30.3% et 30.4%).

Des différences moins prononcées chez les 45-64 ans

Le pourcentage de cette classe d'âge dans la population de Grande-Région est de 27.8% en moyenne. Le Luxembourg se situe en-dessous de ce chiffre (25.8%), tout comme la province du Luxembourg (25.5%). Le reste de la Région wallonne et la Lorraine se positionnent également légèrement en-dessous de la moyenne (27.2% en Lorraine et 27.1% dans la Région wallonne en moyenne). Par contre en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, la part des 45-64 ans est un peu plus élevée qu'en moyenne dans la Grande-Région (respectivement 29.8% et 28.4%). Rappelons cependant que la part de cette classe d'âge dans la population a augmenté dans l'ensemble des entités territoriales de la Grande-Région.

La part des 65 ans et plus est la plus faible au Grand-Duché

La part des 65 ans dans la population du Grand-Duché n'est que de 14% en 2011. A l'autre bout de l'échelle, on trouve les régions allemandes où le taux des 65 ans et plus dépasse les 20%. Il atteint même 22.2% en Sarre. Le Brabant wallon (15.9%) et la Province du Luxembourg belge (15.4%) sont les plus proches du Grand-Duché à cet égard. A noter que, de 2000 à 2011, dans la Région wallonne et au Grand-Duché de Luxembourg, la part des 65 ans et plus dans la population a légèrement diminué, alors qu'elle a

Tableau 4: Structure par âge de la population de la Grande-Région, 2000 et 2011 (en %)

	2000			
	0-19 ans	20-44 ans	45-64 ans	65+ ans
UE-27	23.7	36.6	24.1	15.6
Belgique	23.6	35.9	23.7	16.8
Région wallonne	24.7	35.1	23.3	16.8
Prov. Brabant Wallon	26.1	34.7	24.4	14.7
Prov. Hainaut	24.2	35.2	23.4	17.3
Prov. Liège	24.1	35.1	23.6	17.2
Prov. Luxembourg (BE)	27.0	35.6	21.3	16.2
Prov. Namur	25.4	35.3	23.0	16.3
Allemagne	21.3	36.6	25.8	16.2
Rheinland-Pfalz	21.9	35.9	25.2	17.0
Koblenz	22.4	34.9	25.2	17.5
Trier	22.2	36.2	23.9	17.7
Rheinhausen-Pfalz	21.4	36.6	25.5	16.5
Saarland	20.3	35.3	26.6	17.8
France	25.8	35.3	23.1	15.8
Lorraine	26.0	35.5	23.1	15.4
Luxembourg	24.4	37.9	23.4	14.3
Grande-Région	23.5	35.6	24.3	16.6
	2011			
	0-19 ans	20-44 ans	45-64 ans	65+ ans
UE-27	21.4	34.8	26.4	17.4
Belgique	22.9	33.1	26.8	17.2
Région wallonne	24.0	32.5	27.1	16.4
Prov. Brabant Wallon	24.9	31.6	27.6	15.9
Prov. Hainaut	23.9	32.4	27.3	16.4
Prov. Liège	23.4	32.7	27.0	16.9
Prov. Luxembourg (BE)	25.8	33.3	25.5	15.4
Prov. Namur	24.2	32.6	27.2	16.0
Allemagne	18.8	32.7	27.9	20.7
Rheinland-Pfalz	19.4	31.5	28.4	20.7
Koblenz	19.8	30.3	28.5	21.4
Trier	19.6	32.5	27.5	20.3
Rheinhausen-Pfalz	19.1	32.1	28.6	20.2
Saarland	17.7	30.4	29.8	22.2
France	24.7	32.5	26.1	16.6
Lorraine	23.7	32.5	27.2	16.6
Luxembourg	23.7	36.6	25.8	14.0
Grande-Région	21.8	32.1	27.8	18.3

Source: STATEC, EUROSTAT

augmenté de façon très significative en Lorraine et, surtout, dans les régions allemandes. Dans la Grande-Région, en moyenne, les 65 ans et plus constituent 18.3% de la population en 2011, contre 16.6% en 2000.

Des densités de population très diverses

Tout comme les soldes migratoire et naturel, ainsi que la structure par âge, la densité de la population varie fortement d'un territoire à un autre de la Grande-Région (voir Tableau 5).

La Sarre, le Brabant wallon et le Hainaut les plus peuplés

En 2010, la densité de la population en Sarre était la plus élevée dans la Grande-Région avec 397.1 habitants au km². Le Brabant wallon suit avec 351.0 habitants au km², puis vient la Province du Hainaut avec 348.5 habitants au km². Parmi les régions les plus peuplées, on trouve ensuite, à quelques encablures, « Rheinessen-Pfalz » en Rhénanie-Palatinat avec 293.0 habitants au km². Il est vrai que, dans ce territoire, on trouve quelques zones très urbanisées situées le long du Rhin (comme Ludwigshafen, par exemple). La Province de Liège se situe également dans le peloton de tête (278.2 habitants au km²), mais cette densité est largement imputable à l'arrondissement de Liège qui inclut la Ville de Liège.

La Meuse, les Vosges, les Ardennes et l'Eifel, territoires les moins peuplés

Le département français de la Meuse (quelque 31 habitants au km²) est le territoire le moins peuplé de la Grande-Région. Parmi les régions où la population est peu dense, on trouve encore les territoires au relief accidenté des Ardennes de la Province du Luxembourg belge, comme l'arrondissement de Bastogne (43.5 habitants au km² en 2010), l'arrondissement de Neufchâteau (44.5) et l'arrondissement de Marche-en-Famenne (57.2). D'une manière générale, dans son ensemble, la population de la Province du Luxembourg belge est peu dense (61.0 habitants au km²) à l'exception de l'arrondissement d'Arlon qui atteint 184.6 habitants au km², soit, à peu de choses près, le niveau du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans la Province de Namur, les arrondissements de Dinant et de Philippeville se situent également en fin de tableau (respectivement 67.1 et 71.9 habitants au km²) et, dans la Province de Liège, la densité de la communauté germanophone de l'arrondissement de Verviers (Hautes Fagnes, Ardennes ...), est relativement peu importante (88.7 habitants au km²). On trouve aussi des territoires à densité faible dans la région de Trèves, à savoir le « Eifelkreis Bitburg-Prüm » (57.9 habitants au km²) et la « Vulkaneifel » (67.5). La densité de la population dans le département des Vosges se situe à un niveau très similaire (environ 65 habitants au km²).

Une densité de la population « moyenne » au Grand-Duché de Luxembourg ... mais en augmentation significative

Avec 196.0 habitants au km² en 2010, le Grand-Duché se situe entre les territoires densément peuplés du Brabant wallon, du Hainaut et de la Sarre, d'une part, et les régions faiblement peuplées des Ardennes, de l'Eifel, des Vosges et de la Meuse. Le Grand-Duché se place *grosso modo* au même niveau que la région de Coblenze (184.2 habitants au km²) en Rhénanie-Palatinat, l'arrondissement d'Arlon (184.6) dans la Province du Luxembourg, ou encore, les territoires de Merzig-Wadern (189.2) et St. Wendel (190.8) en Sarre. Les départements français de Moselle (168.2 habitants au km² en 2009) et de Meurthe-et-Moselle (139.5 en 2009) se placent en-dessous de ces niveaux de densité. De même, « Trier-Saarburg » (129.7), proche voisin de notre pays, reste en deçà de la densité du Grand-Duché.

Logiquement, l'évolution de densités de la population découle de l'évolution démographique. Ce sont donc les territoires les plus dynamiques du point de vue démographique, comme les arrondissements d'Arlon et de Bastogne en Belgique ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg qui connaissent les plus fortes augmentations relatives de densité de la population. Dans l'arrondissement d'Arlon, on passe de 164.4 habitants au km² en 2000 à 184.6 en 2010 (+12%) et, au Grand-Duché de Luxembourg, de 168.7 à 196.0 (+16%) dans le même laps de temps. L'arrondissement de Bastogne reste faiblement peuplé, mais l'augmentation relative de la densité est importante (+11%).

Tableau 5: Densité de la population dans la Grande-Région, 2000, 2009, 2010 (en habitants par km²)

	2000	2009	2010
Union européenne (27 pays)	112.3	116.4	116.6
Belgique	338.0	356.0	358.7
Région wallonne	199.0	207.5	209.1
Prov. Brabant Wallon	321.7	346.1	351.0
Arr. Nivelles	321.7	346.1	351.0
Prov. Hainaut	339.2	346.5	348.5
Arr. Ath	163.0	171.7	173.8
Arr. Charleroi	757.9	765.2	770.7
Arr. Mons	429.7	433.3	435.6
Arr. Mouscron	693.4	714.4	727.2
Arr. Soignies	336.0	353.3	355.9
Arr. Thuin	157.5	160.4	160.9
Arr. Tournai	232.0	237.8	239.0
Prov. Liège	265.2	276.7	278.2
Arr. Huy	152.9	163.6	164.7
Arr. Liège	742.4	764.2	762.2
Arr. Waremme	175.6	192.8	195.6
Arr. Verviers - communes francophones	167.8	175.8	177.2
Bezirk Verviers - Deutschsprachige	83.1	87.7	88.7
Prov. Luxembourg (BE)	55.8	60.4	61.0
Arr. Arlon	164.4	181.7	184.6
Arr. Bastogne	39.2	43.0	43.5
Arr. Marche-en-Famenne	53.1	56.7	57.2
Arr. Neufchâteau	41.1	44.0	44.5
Arr. Virton	63.0	67.2	67.9
Prov. Namur	121.7	128.7	129.7
Arr. Dinant	62.9	66.5	67.1
Arr. Namur	244.0	258.5	260.4
Arr. Philippeville	68.0	71.3	71.9
Allemagne	230.2	229.3	229.0
Rheinland-Pfalz	203.1	202.6	201.9
Koblenz	188.0	185.2	184.2
Koblenz, Kreisfreie Stadt	1 027.4	1 012.8	1 013.2
Ahrweiler	164.2	163.0	162.3
Altenkirchen (Westerwald)	213.9	207.7	206.3
Bad Kreuznach	182.1	180.9	180.3
Birkenfeld	116.1	109.1	107.8
Cochem-Zell	91.1	89.2	88.4
Mayen-Koblenz	257.5	258.9	257.8
Neuwied	293.6	290.4	289.1
Rhein-Hunsrück-Kreis	109.2	107.2	106.4
Rhein-Lahn-Kreis	164.8	159.7	158.5
Westerwaldkreis	204.0	202.4	201.3
Trier	103.8	104.5	104.3
Trier, Kreisfreie Stadt	843.4	893.0	895.8
Bernkastel-Wittlich	96.6	95.1	94.5
Eifelkreis Bitburg-Prüm	59.3	58.2	57.9
Vulkaneifel	70.7	68.1	67.5
Trier-Saarburg	126.0	129.6	129.7
Rheinhesen-Pfalz	292.2	293.5	293.0
Frankenthal (Pfalz), Kreisfreie Stadt	1 094.1	1 072.0	1 070.2
Kaiserslautern, Kreisfreie Stadt	713.6	703.9	710.2
Landau in der Pfalz, Kreisfreie Stadt	494.3	518.3	522.0
Ludwigshafen am Rhein, Kreisfreie Stadt	2 098.6	2 103.5	2 112.8
Mainz, Kreisfreie Stadt	1 867.8	2 022.7	2 031.0
Neustadt an der Weinstraße, Kreisfreie	460.3	457.7	454.2
Pirmasens, Kreisfreie Stadt	739.8	669.4	661.5
Speyer, Kreisfreie Stadt	1 169.6	1 171.2	1 170.1
Worms, Kreisfreie Stadt	738.5	753.4	752.0
Zweibrücken, Kreisfreie Stadt	504.0	485.8	481.7
Alzey-Worms	210.1	212.5	212.1
Bad Dürkheim	224.8	224.1	223.4
Donnersbergkreis	121.5	119.2	118.1
Germersheim	265.5	270.4	269.6
Kaiserslautern, Landkreis	172.1	166.7	165.3
Kusel	137.6	128.4	127.2
Südliche Weinstraße	170.7	171.0	170.5
Rhein-Pfalz-Kreis	480.9	488.4	487.3
Mainz-Bingen	319.4	332.6	333.4
Südwestpfalz	110.6	104.9	104.1
Saarland	416.2	399.6	397.1
Regionalverband Saarbrücken	855.1	814.8	810.7
Merzig-Wadern	190.8	190.1	189.2
Neunkirchen	592.4	558.7	553.3
Saarlouis	462.2	447.3	444.1
Saarpfalz-Kreis	374.8	359.0	357.2
St. Wendel	200.4	192.2	190.8
France	96.0	102.0	102.5
Lorraine	98.4	99.9	100.0
Meurthe-et-Moselle	136.6	139.5	...
Meuse	31.0	31.2	...
Moselle	165.1	168.2	...
Vosges	64.9	64.7	...
Luxembourg	168.7	192.5	196.0

Source: STATEC, EUROSTAT

Ajoutons finalement que les densités de population dépendent du découpage territorial. Ainsi, la moyenne du Luxembourg cache des divergences considérables qui ont été étudiées dans le contexte du recensement de la population. Dans les territoires du Nord du Grand-Duché situés dans les Ardennes, les densités sont souvent très faibles.³ Dans les communes de Neunhausen, Kiischpelt, Boulaide, Lac de la Haute-Sûre, Consthum et Wincrange, la densité de la population n'atteint même pas les 35 habitants au km² lors du recensement du 1^{er} février 2011. Par contre, dans la commune d'Esch-sur-Alzette on compte près de 2 100 habitants au km², dans la Ville de Luxembourg 1 847, dans la Commune de Pétange 1 348, dans la commune de Schifflange 1 157, et, dans la commune de Walferdange 1 026 habitants au km². Globalement, les communes du Centre et du Sud du pays, ainsi que certains centres régionaux du Nord et de l'Est comme les communes de Ettelbrück, Diekirch, Remich, Grevenmacher, Echternach et Wiltz dépassent la densité moyenne du pays.

³ HEINZ Andreas, THILL Germaine, PELTIER François, La répartition géographique de la population, RP2011 premiers résultats, n° 3, juillet 2012

Partie I: Marché du travail

1. Emploi

Le présent chapitre est consacré à l'évolution des principaux indicateurs de l'emploi au Luxembourg. L'approche est moins conjoncturelle que structurelle. Une première partie s'intéresse à l'évolution de l'emploi proprement dite. Une deuxième section propose une analyse des taux d'emploi. Une troisième partie se penche sur les formes et les conditions de travail des travailleurs résidents. Avant de passer à l'analyse des chiffres, il est utile de rappeler quelques concepts et définitions concernant l'emploi.

Emploi intérieur

Il s'agit ici d'un concept issu des comptes nationaux, défini par le système européen des comptes de 1995 (SEC 95)*. L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. L'emploi intérieur comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des

frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales. Comme la notion de territoire renvoie au territoire économique, plutôt qu'au territoire géographique, ces institutions sont considérées comme étant extraterritoriales.

Emploi national

Ce concept est également issu des comptes nationaux et couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

L'emploi national et l'emploi concerne à la fois les travailleurs salariés et indépendants. D'après le SEC 95, un travailleur salarié est « une personne qui travaille, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente ». Un travailleur indépendant est une personne qui est seule propriétaire ou copropriétaire d'une entreprise sans personnalité juridique dans laquelle elle travaille.

Le Tableau 6 ci-dessous indique les liens entre les différents concepts au Luxembourg.

Tableau 6: Emploi intérieur et emploi national au Luxembourg, 1995-2011

Année	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1. Emploi intérieur	215.5	263.8	278.4	287.4	292.6	299.1	307.8	318.8	333.0	348.8	352.2	358.6	368.4
Salariés	197.5	244.4	258.9	267.6	272.7	279.2	287.8	298.9	313.0	328.4	331.8	337.7	347.1
Non-salariés	18.0	19.4	19.6	19.8	19.9	19.9	20.0	19.8	19.9	20.4	20.4	20.9	21.3
2. Frontaliers nets (a) - (b)	47.3	79.0	89.0	94.1	97.5	102.1	108.5	116.3	125.4	134.9	136.1	138.7	143.8
a. Frontaliers non résidents	56.1	87.7	97.6	102.8	106.7	111.8	118.5	126.3	136.2	146.0	147.3	150.1	155.2
Non-salariés	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Salariés	55.5	87.0	96.9	102.1	106.0	111.1	117.8	125.6	135.5	145.3	146.6	149.4	154.5
en provenance de: - France	28.6	46.4	51.8	54.2	55.8	57.7	60.5	64.0	68.6	72.8	72.7	74.1	76.3
- Belgique	16.9	24.2	26.6	28.1	28.9	30.0	31.5	33.0	35.1	37.2	37.4	37.8	39.0
- Allemagne	10.0	16.4	18.4	19.9	21.3	23.3	25.8	28.5	31.8	35.3	36.5	37.5	39.1
b. Frontaliers résidents	8.8	8.8	8.6	8.7	9.1	9.6	10.1	9.9	10.8	11.1	11.2	11.4	11.4
dont: Agents et fonctionnaires internationaux	7.8	7.8	7.6	7.7	7.9	8.3	9.1	9.0	9.9	10.2	10.5	10.7	...
3. Emploi national (1) - (2)	168.1	184.8	189.5	193.3	195.1	197.0	199.3	202.5	207.6	213.9	216.0	219.9	224.6

* <http://circa.europa.eu/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/r/esa95FR.htm>

Définition de l'emploi selon le bureau international du travail (BIT)

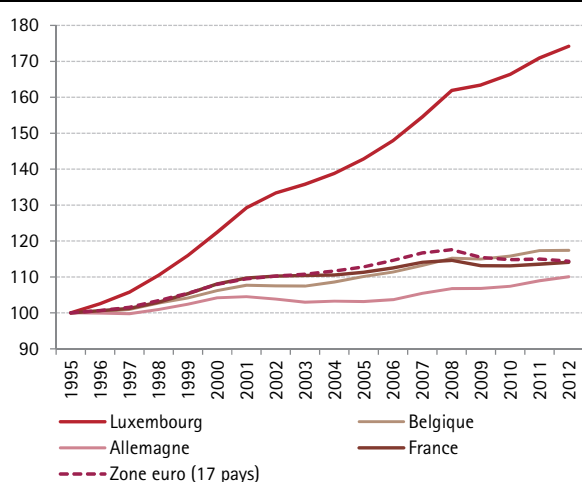
Ce concept est appliqué afin d'estimer l'emploi dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Selon cette définition une personne est en emploi si, au cours d'une semaine de référence, elle a effectué un travail rémunéré pendant au moins une heure. Cette définition comprend également les personnes qui n'ont pas travaillé dans le courant de la semaine de référence, mais qui ont eu un emploi duquel elles ont été absentes. Comme l'emploi dans le sens du BIT est estimé à partir de l'EFT, il ne concerne que les personnes qui résident au Grand-Duché. Il n'y a pas de restriction quant au lieu de travail. Cette définition de l'emploi est très proche de l'emploi national.

Définition de l'emploi selon le recensement de la population

Il s'agit là des personnes qui, dans le cadre du recensement de la population, ont déclaré avoir exercé un emploi. La période de référence est celle du recensement et il n'y a pas de restriction quant aux heures. Il s'agit donc d'un concept qui est plus subjectif que ceux du BIT et du SEC 95, dans la mesure qu'il laisse une certaine marge d'appréciation on aux personnes concernées. Ce dernier concept n'est pas utilisé dans le cadre du présent rapport.

1.1 L'évolution de l'emploi

Graphique 12: Croissance de l'emploi intérieur au Luxembourg, dans les pays voisins et en Europe, 1995-2011 (indices: 1995 = 100)



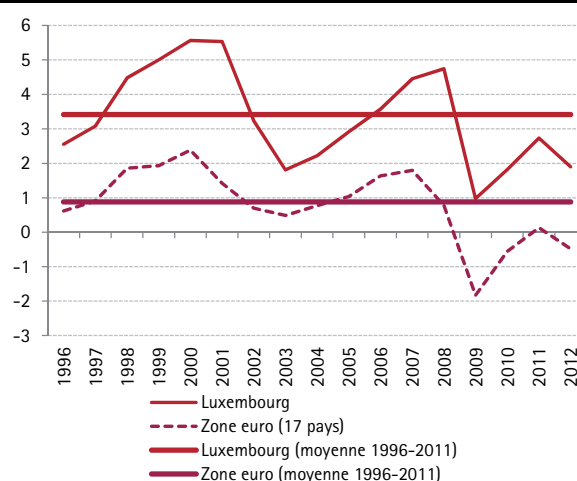
Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: estimations pour 2012

La croissance de l'emploi intérieur au Luxembourg reste positive et supérieure à celle de l'UE en moyenne

On sait que la croissance de l'emploi au Luxembourg à moyen et à long terme dépasse très largement celle de l'UE en général et celle des pays voisins en particulier. De 1995 à 2011, elle atteint 3.4% en moyenne au Luxembourg, contre 0.9% en moyenne dans la zone euro, 1% en Belgique, 0.5% en Allemagne et 0.8% en France. En 2011, l'emploi au Luxembourg est de 71% plus élevé qu'en 1995, alors que dans la zone euro, la différence entre ces deux dates n'est que de 14%. Pour la Belgique, on constate une augmentation de 17% de 1995 à 2011 et, pour l'Allemagne, un plus qui ne dépasse pas les 10%.

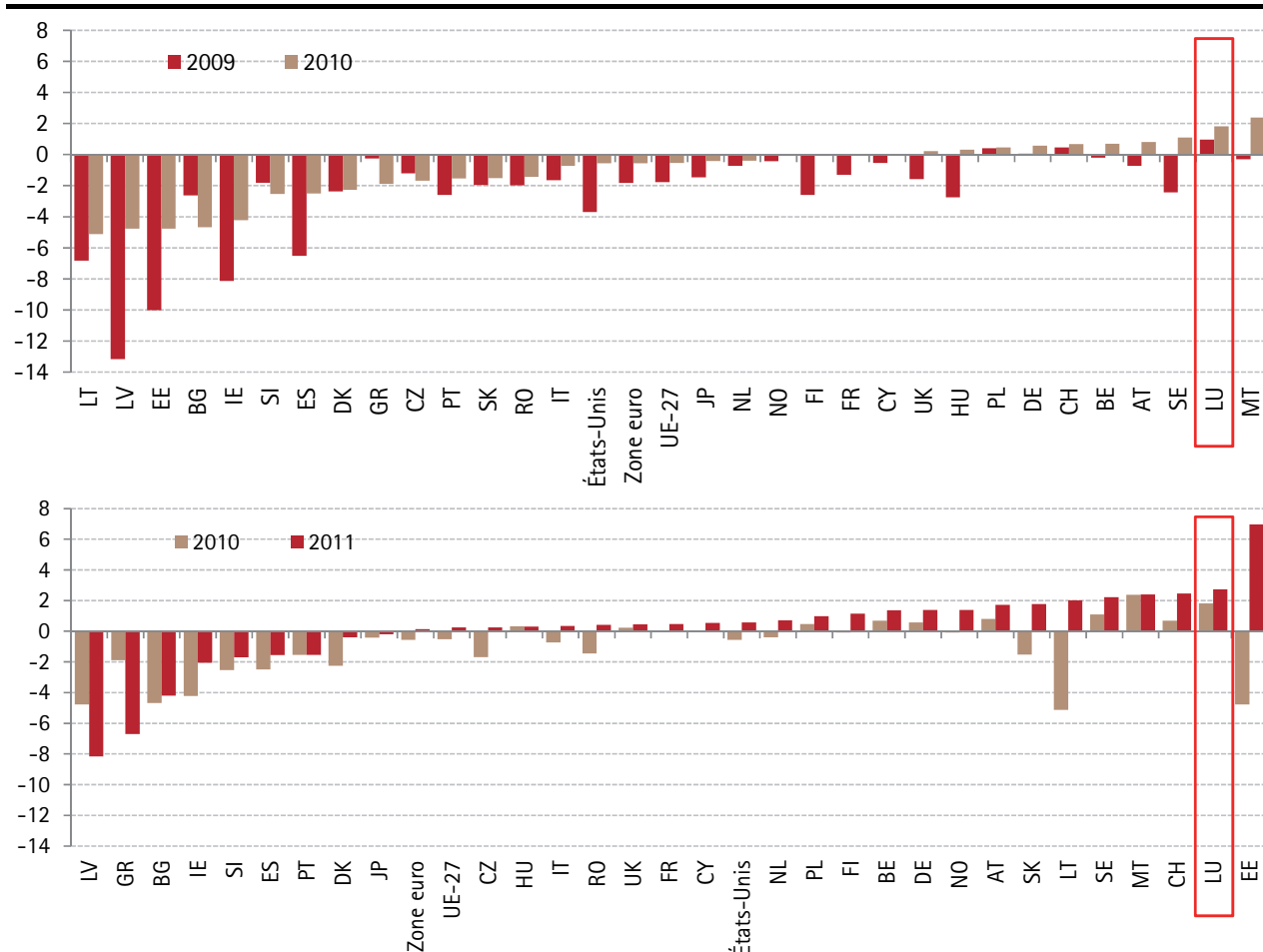
En matière d'emploi, la crise frappe le Luxembourg un an plus tard que la plupart des autres pays européens. Dans la zone euro, le taux de croissance de l'emploi est tombé de 1.8% en 2007 à 0.8% en 2008, alors qu'au Luxembourg le taux de croissance augmente même encore légèrement (de 4.5% en 2007 à 4.7% en 2008). Le recul du taux de croissance de l'emploi en 2009 est d'autant plus fort au Luxembourg. La croissance de l'emploi au Grand-Duché passe de 4.7% en 2008 à 1.0% en 2009 (soit une différence de 3.7 points), alors que dans la zone euro le taux de croissance recule un peu moins fortement en passant de +0.8% à -1.9% (soit une différence de 3.1 points).

Graphique 13: Taux de variation de l'emploi intérieur au Luxembourg et dans la zone euro, 1996-2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: estimations pour 2012

Graphique 14: Taux de variation annuel de l'emploi intérieur au Luxembourg et en Europe, 2009-2010 et 2010-2011 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

A noter donc que, contrairement à la zone euro, la croissance de l'emploi reste légèrement positive au Luxembourg en 2009.

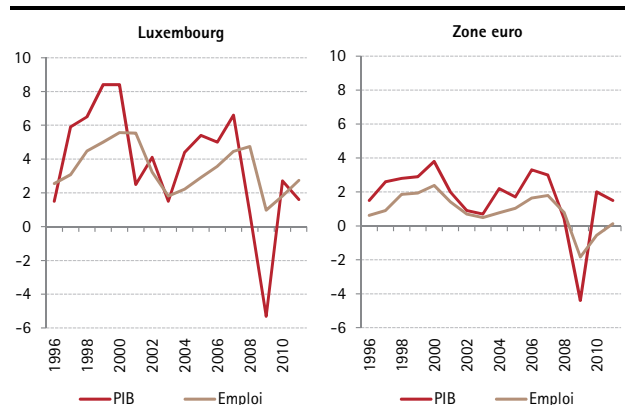
En 2010, même si la tendance est inversée, l'emploi continue à reculer dans la zone euro, quoi que de façon atténuée (-0.5% par rapport à 2009). Au Luxembourg on est à une croissance de 1.8% de l'emploi en 2010. En 2011, la croissance de l'emploi atteint 2.7% au Grand-Duché. Dans la zone euro, la variation de l'emploi redevient seulement légèrement positive en 2011 (+0.1%). D'après les estimations disponibles, la croissance de l'emploi se tassera de nouveau en 2012. Pour cette année, la variation de l'emploi devrait atteindre +1.9% au Luxembourg, alors que dans la zone euro la croissance de l'emploi pourrait être légèrement négative (-0.2%).

Le Graphique 14 montre par ailleurs que le recul de l'emploi en 2009 concernait pratiquement tous les pays européens, avec des pertes d'emplois extrêmement importantes dans des pays comme la

Lettonie (-13%), l'Estonie (-10%), l'Irlande (-8%), la Lituanie et l'Espagne (-6 à -7%). Seul le Luxembourg connaît une croissance de l'emploi assez consistante en 2009. Il est également à noter que les pays les plus touchés par les pertes d'emplois en 2009 ont du mal à arrêter l'hémorragie en 2010. En Lettonie, Estonie, Irlande et Lituanie, le recul de l'emploi continue de dépasser les 4%. Dans les autres pays européens, l'emploi évolue de façon moins négative en 2010, mais seuls le Luxembourg, Malte, la Belgique, l'Autriche, l'Allemagne et la Suède (et à un degré plus faible la Hongrie, le Royaume-Uni et la France) peuvent faire état de taux positifs.

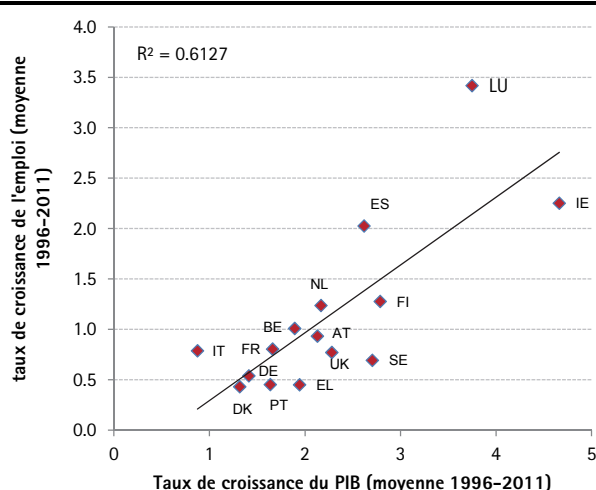
En 2011, dans deux pays de l'UE-27, l'emploi continue dans sa chute. En Grèce, on passe d'une variation de l'emploi de -2% en 2010 à -7% en 2011. La Lettonie perd près de 8% de ses emplois. Dans les autres pays européens, la situation s'améliore quelque peu, même si des emplois continuent à être détruits dans des pays comme la Bulgarie, l'Irlande, la Slovaquie, l'Espagne et le Portugal. Dans les autres pays, on note une création

Graphique 15: Taux de variation de l'emploi intérieur et du PIB au Luxembourg et dans la zone euro, 1996-2011 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 16: Taux de croissance du PIB et taux de croissance de l'emploi dans l'UE-15, moyenne 1996-2011 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

nette d'emplois, même si, dans la grande majorité des Etats-membres, elle reste modeste. En 2011, le Luxembourg se situe (comme en 2010) en deuxième position du peloton européen en matière de création nette d'emplois.

Au Grand-Duché, comme dans la zone euro en moyenne, le taux de variation de l'emploi est corrélé à celui de l'activité économique, c'est-à-dire au taux de croissance du PIB (voir Graphique 15). Pour le Luxembourg, on constate cependant les taux de croissance plus élevés des deux variables (emploi et PIB) en comparaison avec la zone euro. Par ailleurs, en période de croissance économique forte, les taux de croissance du PIB au Grand-Duché tendent à dépasser largement les taux de croissance de l'emploi (avec, en conséquence, des gains de productivité importants).

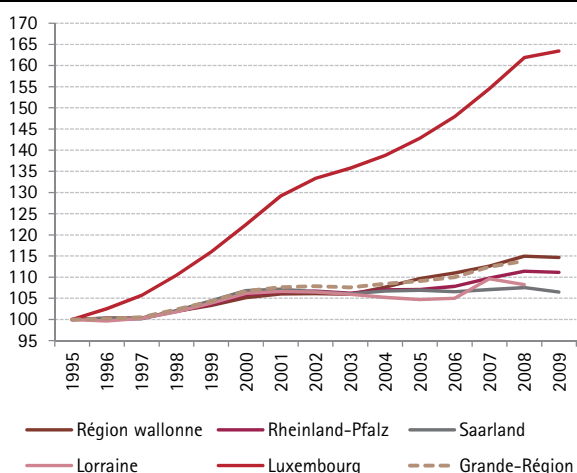
Par contre l'ajustement de l'emploi en temps de crise semble retardé au Luxembourg. En effet, en 2001 par exemple, le taux de croissance du PIB avait fortement chuté (en passant de 8.4% en 2000 à 2.5% en 2001), alors que le taux d'emploi continuait de croître pratiquement au même rythme (5.6% en 2000 et 5.5% en 2001). On retrouve cette caractéristique en 2008. Le taux de croissance du PIB passe de 6.6% en 2007 à 1.4% en 2008, alors que le taux de croissance de l'emploi reste constant (4.5% en 2007 et même 4.7% en 2008). Ces périodes de ralentissement économique sont donc synonymes d'une évolution négative de la productivité.

La corrélation entre croissance du PIB et croissance de l'emploi apparaît également dans le Graphique 16. Le Luxembourg et l'Irlande sont un peu excentrés par rapport au peloton de l'UE-15, avec une croissance importante du PIB, comme de l'emploi. Néanmoins, on note que certains pays se situent en-dessous de la droite de la régression, d'autres au-dessus. Au Luxembourg et en Espagne (mais également en Italie) - pays qui se situent au-dessus de la droite de régression - la croissance du PIB est relativement intensive en emplois, alors que, pour les pays situés en-dessous de la droite de régression, la productivité joue un rôle plus grand.

Le Luxembourg, une exception dans la Grande-Région

On dispose des données concernant l'évolution de l'emploi dans la Grande-Région pour les années 1995-2009 (à l'exception de la Lorraine pour laquelle les données pour 2009 ne sont pas encore disponibles). De 1995 à 2009, l'emploi au Grand-Duché a augmenté de quelque 65%, alors que, dans la Grande-Région, on n'enregistre qu'une croissance de 15%. Avec un plus dépassant de peu les 6%, la Sarre est l'entité de la Grande-Région qui est la moins dynamique en matière d'emploi. C'est d'ailleurs aussi la région la moins dynamique en termes démographiques (voir l'introduction au présent rapport). Dans la Région wallonne, la croissance de l'emploi de 1995 à 2009 est relativement dynamique en se situant dans la moyenne de la Grande-Région (autour de +15%). La Rhénanie-Palatinat peut faire état d'une augmentation d'environ 10%, alors qu'en Lorraine, l'augmentation de l'emploi est de quelque 8% de 1995 à 2008.

Graphique 17: Croissance de l'emploi dans la Grande-Région, 1995-2009 (indices: 1995 = 100)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B: les données pour la Lorraine ne sont pas disponibles pour l'année 2009

En se situant à un niveau régional plus fin, l'image est plus nuancée (voir Tableau 7 et Tableau 8). Le taux de croissance moyen annuel de l'emploi au Luxembourg (3.8% de 1995 à 2008) se situe largement au-dessus de la moyenne de la Grande-Région (1% de croissance par an) et des autres entités régionales prises individuellement. Cependant, l'emploi dans la Province du Brabant wallon évolue également assez favorablement. Avec 2.4% de croissance annuelle en moyenne, elle se situe largement au-dessus de la moyenne de la Belgique (1.1%) et de la Région wallonne (également 1.1% par an). Dans la Province de Namur, l'augmentation de l'emploi (1.3% de croissance annuelle) dépasse aussi la moyenne de la Région wallonne. Par contre, dans la Province du Luxembourg (1.0% par an), dans celle de Liège (0.8%) et dans celle du Hainaut (0.9%), la croissance de l'emploi se situe en-dessous de la moyenne de la

Région wallonne et de la Belgique dans son ensemble, avec évidemment quelques exceptions, comme l'arrondissement d'Ath (Hainaut), l'arrondissement de Huy (Liège) ou encore l'arrondissement de Bastogne (Province du Luxembourg) où l'emploi évolue un peu plus favorablement.

L'évolution de l'emploi en Lorraine (croissance de 0.6% en moyenne annuelle de 1995 à 2008) est moins dynamique que dans la Grande-Région prise dans son ensemble, mais également moins positif qu'en France dans son ensemble (1.3%). Ce sont surtout les départements de Vosges et de la Meuse qui sont à la traîne, avec un taux de croissance annuel moyen de seulement 0.1%.

L'augmentation de l'emploi en Sarre se situe à peu près au même niveau qu'en Lorraine (taux de croissance de 0.6% par an). Ce taux est donc inférieur à la moyenne de la Grande-Région, mais également inférieur à la moyenne allemande (0.7%). Mais, là encore, on note des différences régionales importantes. L'emploi dans le "Regionalverband Saarbrücken" stagne, alors que dans la région de St. Wendel (1.6% de croissance annuelle), dans le "Saarpfalzkreis" (1.1%) et dans la région de Saarlouis (1.0%), l'augmentation de l'emploi atteint ou dépasse la moyenne de la Grande-Région.

En Rhénanie-Palatinat, la croissance de l'emploi (0.8% en moyenne par an) se situe un peu au-dessus de la moyenne allemande (0.7%). Seulement quelques unités territoriales au sein de la Rhénanie-Palatinat font significativement mieux que cette moyenne. Il s'agit, par exemple, d'Ahrweiler dans la région de Coblenche (1.2% de croissance annuelle moyenne), de Trier-Saarburg (1.3%) ou d'Alzey-Worms (2.3%) en Rheinhessen-Pfalz.

Tableau 7: Evolution de l'emploi dans la Grande-Région, 1995-2009 (en milliers de personnes)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Belgique	3 867.2	3 877.6	3 904.2	3 972.8	4 027.6	4 109.0	4 165.4	4 158.9	4 160.4	4 198.7	4 264.0	4 311.5	4 382.7	4 461.8	4 454.3
Région wallonne	1 041.9	1 045.4	1 045.5	1 062.2	1 076.2	1 095.7	1 104.9	1 105.8	1 104.0	1 121.3	1 142.9	1 156.4	1 173.0	1 197.7	1 194.9
Prov. Brabant Wallon	106.8	107.8	108.6	112.5	116.1	120.3	124.3	125.0	125.2	127.7	131.3	134.6	139.0	145.1	144.9
Prov. Hainaut	381.1	378.7	376.1	380.0	384.6	391.5	394.3	394.1	393.7	399.6	407.9	412.1	417.5	427.0	425.8
Arr. Ath	19.7	19.2	19.0	19.7	19.8	20.4	20.7	20.5	20.9	20.6	21.4	21.8	22.7	23.3	23.3
Arr. Charleroi	137.9	137.1	136.1	137.3	138.5	139.9	139.9	139.4	139.4	141.2	144.7	145.4	147.4	151.2	149.9
Arr. Mons	72.2	72.1	71.3	72.7	73.8	74.8	74.5	74.1	74.7	76.7	77.5	78.2	78.1	79.0	77.7
Arr. Mouscron	24.2	24.2	24.8	25.7	26.7	27.2	27.7	28.0	27.9	28.1	28.4	28.6	28.7	28.8	28.8
Arr. Soignies	47.7	47.0	47.0	46.1	45.9	47.2	48.5	48.5	48.1	48.7	49.8	50.9	51.7	53.5	54.6
Arr. Thuin	32.3	32.3	32.1	32.0	32.6	33.4	33.4	33.3	32.6	33.3	34.0	34.5	35.2	36.3	36.5
Arr. Tournai	47.0	46.8	45.8	46.5	47.4	48.7	49.7	50.1	50.1	51.0	52.2	52.7	53.7	54.8	54.9
Prov. Liège	338.8	341.2	341.6	347.4	349.7	353.1	354.0	353.7	351.7	356.8	361.7	365.0	369.2	375.3	373.4
Arr. Huy	27.2	27.4	27.7	28.1	28.3	28.3	28.8	28.7	29.3	29.9	30.5	30.8	31.4	31.7	31.9
Arr. Liège	205.8	207.3	207.1	210.1	212.1	213.6	213.3	213.5	212.2	216.2	220.4	222.4	224.4	229.0	227.5
Arr. Waremmé	15.3	15.6	15.7	15.7	15.9	16.3	16.5	16.4	16.2	16.6	16.8	16.9	17.1	17.7	18.0
Arr. Verviers	190.5	191.7	191.4	194.4	196.2	197.3	196.8	197.1	196.0	199.6	203.6	205.5	207.3	211.3	209.5
Prov. Luxembourg (BE)	79.8	80.1	80.6	81.7	82.2	84.0	84.6	85.0	85.1	86.8	88.6	89.4	90.4	90.9	90.3
Arr. Arlon	18.9	19.0	19.3	19.8	19.9	20.0	20.0	20.0	20.0	19.9	20.5	20.3	20.7	19.9	19.3
Arr. Bastogne	13.0	12.8	12.8	12.4	12.4	12.6	12.6	12.9	12.8	13.1	13.3	13.2	13.3	14.5	16.2
Arr. Marche-en-Famenne	17.4	17.7	17.8	18.4	18.4	19.0	19.2	19.5	19.4	20.1	20.7	21.1	21.3	21.3	20.5
Arr. Neufchâteau	18.8	18.8	19.1	19.5	19.9	20.7	21.0	20.9	21.2	21.6	22.0	22.8	23.1	23.0	22.0
Arr. Virton	11.7	11.8	11.7	11.7	11.7	11.7	11.8	11.7	11.7	12.1	12.1	11.9	12.0	12.2	12.2
Prov. Namur	135.3	137.7	138.5	140.5	143.6	146.7	147.7	148.0	148.4	150.4	153.5	155.3	156.9	159.5	160.5
Arr. Dinant	28.9	29.2	29.3	29.4	30.0	30.4	30.5	30.4	30.4	30.5	31.1	31.5	32.1	32.4	32.7
Arr. Namur	91.3	93.1	93.8	95.3	97.5	100.1	101.1	101.5	102.3	103.9	106.3	107.5	108.7	110.5	111.5
Arr. Philippeville	15.1	15.3	15.4	15.8	16.1	16.2	16.1	16.1	15.7	16.0	16.0	16.3	16.1	16.6	16.2
Allemagne	36 588.6	37 496.9	37 463.8	37 910.8	38 423.8	39 143.2	39 316.0	39 096.4	38 726.0	38 880.0	38 835.0	39 075.0	39 724.0	40 276.0	40 271.0
Rheinland-Pfalz	1 666.0	1 667.3	1 670.3	1 697.4	1 725.7	1 764.1	1 773.6	1 778.2	1 769.3	1 783.4	1 783.8	1 796.8	1 828.7	1 855.6	1 851.9
Koblenz	631.2	631.8	630.3	639.8	650.9	664.3	666.7	668.2	663.7	669.5	668.4	672.9	684.5	691.8	687.0
Koblenz, KrfS	93.5	93.8	92.3	91.7	92.2	94.2	93.2	93.5	93.1	94.1	94.5	96.6	98.1	98.7	97.4
Ahrweiler	42.5	43.2	43.9	44.4	45.2	47.0	47.1	47.4	47.4	48.6	49.0	49.1	49.4	49.9	50.3
Altenkirchen (Westerwald)	47.7	47.4	47.9	48.8	49.6	51.5	52.1	51.3	50.6	51.3	51.4	52.0	53.0	53.4	52.0
Bad Kreuznach	63.7	64.2	62.8	62.2	62.6	64.4	65.4	67.3	67.0	67.1	67.7	67.4	68.8	69.8	69.8
Birkenfeld	38.2	38.8	38.0	38.7	39.7	39.8	39.5	38.8	37.8	37.7	37.5	37.4	38.0	38.8	38.3
Cochem-Zell	28.3	27.7	27.4	28.2	28.5	28.8	29.2	29.5	29.3	29.4	29.5	29.8	29.9	30.4	30.2
Mayen-Koblenz	77.8	77.7	76.4	78.2	80.1	81.2	81.6	81.6	81.6	82.5	81.8	82.3	83.7	84.0	84.1
Neuwied	72.5	73.1	72.8	74.5	76.1	78.6	78.9	78.5	78.0	78.4	78.0	78.5	80.0	80.8	79.5
Rhein-Hunsrück-Kreis	43.1	42.8	43.1	44.8	45.8	45.9	45.9	46.2	46.7	47.3	46.4	46.9	48.4	49.1	48.8
Rhein-Lahn-Kreis	43.4	43.1	44.5	45.4	46.1	46.1	46.4	46.2	45.7	46.4	45.8	45.9	46.8	47.4	47.4
Westerwaldkreis	80.6	80.0	81.2	82.9	85.0	86.8	87.4	87.9	86.5	86.7	86.9	87.2	88.5	89.6	89.2
Trier	211.9	212.7	214.0	217.5	220.6	225.5	227.8	228.0	227.2	229.8	231.0	232.9	237.6	240.4	241.0
Trier, KrfS	68.0	68.3	68.1	68.6	69.5	71.1	72.0	72.5	72.1	73.0	73.2	73.6	75.5	76.6	76.4
Bernkastel-Wittlich	47.9	47.7	48.1	48.8	49.3	50.8	51.2	50.9	50.9	51.1	51.1	52.0	52.9	53.3	53.4
Eifelkreis Bittburg-Prüm	34.7	34.8	34.8	35.5	36.1	36.8	37.2	37.3	37.0	37.8	38.3	38.6	39.1	39.6	39.5
Vulkaneifel	25.6	25.9	26.1	26.7	27.0	27.1	27.3	27.1	27.4	27.4	27.4	27.6	28.0	28.4	28.5
Trier-Saarburg	35.8	36.0	36.9	37.9	38.7	39.7	40.1	40.2	39.8	40.5	41.0	41.2	42.0	42.4	43.3
Rheinhesen-Pfalz	822.8	822.8	826.0	840.1	854.2	874.3	879.1	882.0	878.4	884.0	884.5	891.0	906.7	923.4	924.0
Frankenthal (Pfalz), KrfS	20.9	20.5	20.3	20.5	20.9	21.4	21.6	21.8	21.6	21.8	21.5	22.2	22.4	22.5	22.2
Kaiserslautern, KrfS	62.1	62.9	62.1	62.8	62.9	63.8	64.5	65.1	64.9	66.1	66.0	65.5	66.7	68.0	68.0
Landau in der Pfalz, KrfS	22.4	22.8	23.5	24.5	25.0	26.1	26.2	26.4	25.9	26.6	27.2	27.7	28.5	28.9	28.3
Ludwigshafen am Rhein, KrfS	115.7	115.2	114.1	112.9	113.4	115.0	113.5	112.8	112.0	110.5	108.2	107.9	109.6	111.2	111.3
Mainz, KrfS	127.2	127.9	129.7	130.1	133.1	136.9	137.9	137.6	135.8	134.8	135.9	137.9	139.7	142.5	143.7
Neustadt an der Weinstraße, KrfS	26.2	25.7	25.2	25.3	25.5	25.3	25.8	25.5	26.0	26.2	26.5	25.9	26.0	25.9	26.4
Pirmasens, KrfS	27.1	26.4	26.0	26.4	26.2	26.4	26.5	26.9	26.1	25.9	25.8	25.5	25.5	25.9	26.0
Speyer, KrfS	30.3	30.8	30.6	31.7	31.4	31.6	31.1	30.9	31.5	32.0	32.3	32.7	33.7	34.6	34.4
Worms, KrfS	35.9	35.7	35.0	35.3	35.8	36.9	37.3	37.5	37.8	38.0	38.0	38.0	38.8	39.8	40.0
Zweibrücken, KrfS	20.7	20.6	19.7	20.2	20.7	21.5	22.0	21.9	20.9	20.5	20.4	21.1	22.1	23.1	22.7
Alzey-Worms	31.4	31.4	31.5	33.0	34.7	36.2	37.1	37.8	38.5	39.5	39.8	40.7	41.7	42.2	42.9
Bad Dürkheim	39.3	39.7	40.0	40.5	41.4	42.6	42.7	43.5	43.3	44.3	44.6	44.9	45.6	45.8	45.6
Donnersbergkreis	23.4	23.7	24.1	24.9	25.4	26.2	26.4	26.4	26.2	26.3	26.3	26.6	27.2	28.0	27.9
Germersheim	47.1	45.0	45.7	47.4	49.0	49.6	49.9	50.4	50.8	51.5	52.7	52.6	53.6	56.3	55.7
Kaiserslautern, Landkreis	26.4	26.7	27.4	28.3	29.3	29.7	30.4	30.9	31.0	31.1	31.0	31.4	31.8	32.1	31.9
Kusel	20.8	20.8	21.2	21.7	22.1	22.4	22.5	22.4	22.2	22.2	21.8	21.8	21.9	22.4	22.2
Südliche Weinstraße	34.0	34.0	35.1	35.6	36.3	37.0	37.2	37.4	37.3	37.8	38.2	38.4	39.0	39.7	39.8
Rhein-Pfalz-Kreis	31.5	31.8	32.7	33.9	34.6	36.5	36.7	36.7	36.6	37.7	37.9	38.7	39.8	40.5	40.9
Mainz-Bingen	55.6	56.1	57.2	59.3	60.6	63.1	63.8	64.3	64.7	66.1	66.1	66.8	68.2	69.2	69.7
Südwestpfalz	24.7	25.1	24.9	25.8	25.9	26.1	26.0	25.8	25.5	25.2	24.5	24.4	24.7	24.7	24.3
Saarland	474.4	475.5	475.4	484.4	495.3	506.9	508.4	505.7	503.1	506.2	507.2	505.5	507.9	510.1	505.1
Regionalverband Saarbrücken	204.1	205.3	202.4	205.0	208.2	212.1	212.6	211.6	207.9	208.0	206.0	203.1	202.6	203.4	202.5
Merzig-Wadern	38.6	38.3	38.1	39.2	39.8	40.7	41.0	40.4	40.4	41.0	41.7	41.9	41.8	41.9	41.8
Neunkirchen	47.6	49.1	49.7	50.7	51.3	53.2	53.4	53.0	53.1	52.9	52.7	52.5	52.6	52.4	51.6
Saarlouis	85.8	85.6	85.4	86.7	89.9	91.8	92.1	91.8	93.2	94.7	95.4	96.5	97.3	97.7	95.7
Saarpfalz-Kreis	70.6	69.8	70.2	72.9	74.9	76.9	76.5	76.2	76.1	77.3	78.8	79.0	80.5	81.2	79.6
St. Wendel	27.6	27.4	29.6	29.9	31.2	32.2	32.8	32.7	32.3	32.4	32.5				

Tableau 8: Evolution de l'emploi dans la Grande-Région, 1995-2009 (indices 1995=100 et taux de croissance moyen annuel en %)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Taux de croissance moyen annuel 1995 2008
Belgique	100.0	100.3	101.0	102.7	104.1	106.3	107.7	107.5	107.6	108.6	110.3	111.5	113.3	115.4	115.2	1.1
Région wallonne	100.0	100.3	100.3	101.9	103.3	105.2	106.0	106.1	106.0	107.6	109.7	111.0	112.6	115.0	114.7	1.1
Prov. Brabant Wallon	100.0	100.9	101.7	105.3	108.7	112.6	116.4	117.0	117.2	119.6	122.9	126.0	130.1	135.9	135.7	2.4
Prov. Hainaut	100.0	99.4	98.7	99.7	100.9	102.7	103.5	103.4	103.3	104.9	107.0	108.1	109.6	112.0	111.7	0.9
Arr. Ath	100.0	97.5	96.4	100.0	100.5	103.6	105.1	104.1	106.1	104.6	108.6	110.7	115.2	118.3	118.3	1.3
Arr. Charleroi	100.0	99.4	98.7	99.6	100.4	101.5	101.5	101.1	101.1	102.4	104.9	105.4	106.9	109.6	108.7	0.7
Arr. Mons	100.0	99.9	98.8	100.7	102.2	103.6	103.2	102.6	103.5	106.2	107.3	108.3	108.2	109.4	107.6	0.7
Arr. Mouscron	100.0	100.0	102.5	106.2	110.3	112.4	114.5	115.7	115.3	116.1	117.4	118.2	118.6	119.0	119.0	1.4
Arr. Soignies	100.0	98.5	98.5	96.6	96.2	99.0	101.7	101.7	100.8	102.1	104.4	106.7	108.4	112.2	114.5	0.9
Arr. Thuin	100.0	100.0	99.4	99.1	100.9	103.4	103.4	103.1	100.9	103.1	105.3	106.8	109.0	112.4	113.0	0.9
Arr. Tournai	100.0	99.6	97.4	98.9	100.9	103.6	105.7	106.6	106.6	108.5	111.1	112.1	114.3	116.6	116.8	1.2
Prov. Liège	100.0	100.7	100.8	102.5	103.2	104.2	104.5	104.4	103.8	105.3	106.8	107.7	109.0	110.8	110.2	0.8
Arr. Huy	100.0	100.7	101.8	103.3	104.0	104.0	105.9	105.5	107.7	109.9	112.1	113.2	115.4	116.5	117.3	1.2
Arr. Liège	100.0	100.7	100.6	102.1	103.1	103.8	103.6	103.7	103.1	105.1	107.1	108.1	109.0	111.3	110.5	0.8
Arr. Waremme	100.0	102.0	102.6	102.6	103.9	106.5	107.8	107.2	105.9	108.5	109.8	110.5	111.8	115.7	117.6	1.1
Arr. Verviers	100.0	100.6	100.5	102.0	103.0	103.6	103.3	103.5	102.9	104.8	106.9	107.9	108.8	110.9	110.0	0.8
Prov. Luxembourg (BE)	100.0	100.4	101.0	102.4	103.0	105.3	106.0	106.5	106.6	108.8	111.0	112.0	113.3	113.9	113.2	1.0
Arr. Arlon	100.0	100.5	102.1	104.8	105.3	105.8	105.8	105.8	105.8	105.3	108.5	107.4	109.5	105.3	102.1	0.4
Arr. Bastogne	100.0	98.5	98.5	95.4	95.4	96.9	96.9	99.2	98.5	100.8	102.3	101.5	102.3	111.5	124.6	0.9
Arr. Marche-en-Famenne	100.0	101.7	102.3	105.7	105.7	109.2	110.3	112.1	111.5	115.5	119.0	121.3	122.4	122.4	117.8	1.6
Arr. Neufchâteau	100.0	100.0	101.6	103.7	105.9	110.1	111.7	111.2	112.8	114.9	117.0	121.3	122.9	122.3	117.0	1.6
Arr. Virton	100.0	100.9	100.0	100.0	100.0	100.9	100.9	100.0	103.4	103.4	103.4	101.7	102.6	104.3	104.3	0.3
Prov. Namur	100.0	101.8	102.4	103.8	106.1	108.4	109.2	109.4	109.7	111.2	113.5	114.8	116.0	117.9	118.6	1.3
Arr. Dinant	100.0	101.0	101.4	101.7	103.8	105.2	105.5	105.2	105.2	105.5	107.6	109.0	111.1	112.1	113.1	0.9
Arr. Namur	100.0	102.0	102.7	104.4	106.8	109.6	110.7	111.2	112.0	113.8	116.4	117.7	119.1	121.0	122.1	1.5
Arr. Philippeville	100.0	101.3	102.0	104.6	106.6	107.3	106.6	106.6	104.0	106.0	106.0	107.9	106.6	109.9	107.3	0.7
Allemagne	100.0	102.5	102.4	103.6	105.0	107.0	107.5	106.9	105.8	106.3	106.1	106.8	108.6	110.1	110.1	0.7
Rheinland-Pfalz	100.0	100.1	100.3	101.9	103.6	105.9	106.5	106.7	106.2	107.0	107.1	107.9	109.8	111.4	111.2	0.8
Koblenz	100.0	100.1	99.9	101.4	103.1	105.2	105.6	105.9	105.1	106.1	105.9	106.6	108.4	109.6	108.8	0.7
Koblenz, KrFS	100.0	100.3	98.7	98.1	98.6	100.7	99.7	100.0	99.6	100.6	101.1	103.3	104.9	105.6	104.2	0.4
Ahrweiler	100.0	101.6	103.3	104.5	106.4	110.6	110.8	111.5	111.5	114.4	115.3	115.5	116.2	117.4	118.4	1.2
Altenkirchen (Westerwald)	100.0	99.4	100.4	102.3	104.0	108.0	109.2	107.5	106.1	107.5	107.8	109.0	111.1	111.9	109.0	0.9
Bad Kreuznach	100.0	100.8	98.6	97.6	98.3	101.1	102.7	105.7	105.2	105.3	106.3	105.8	108.0	109.6	109.6	0.7
Birkenfeld	100.0	101.6	99.5	101.3	103.9	104.2	103.4	101.6	99.0	98.7	98.2	97.9	99.5	101.6	100.3	0.1
Cochem-Zell	100.0	97.9	96.8	99.6	100.7	101.8	103.2	104.2	103.5	103.9	104.2	105.3	105.7	107.4	106.7	0.6
Mayen-Koblenz	100.0	99.9	98.2	100.5	103.0	104.4	104.9	104.9	104.9	106.0	105.1	105.8	107.6	108.0	108.1	0.6
Neuwied	100.0	100.8	100.4	102.8	105.0	108.4	108.8	108.3	107.6	108.1	107.6	108.3	110.3	111.4	109.7	0.8
Rhein-Hunsrück-Kreis	100.0	99.3	100.0	103.9	106.3	106.5	106.5	107.2	108.4	109.7	107.7	108.8	112.3	113.9	113.2	1.0
Rhein-Lahn-Kreis	100.0	99.3	102.5	104.6	106.2	106.2	106.9	106.5	105.3	106.9	105.5	105.8	107.8	109.2	109.2	0.7
Westerwaldkreis	100.0	99.3	100.7	102.9	105.5	107.7	108.4	109.1	107.3	107.6	107.8	108.2	109.8	111.2	110.7	0.8
Trier	100.0	100.4	101.0	102.6	104.1	106.4	107.5	107.6	107.2	108.4	109.0	109.9	112.1	113.4	113.7	1.0
Trier, KrFS	100.0	100.4	100.1	100.9	102.2	104.6	105.9	106.6	106.0	107.4	107.6	108.2	111.0	112.6	112.4	0.9
Bernkastel-Wittlich	100.0	99.6	100.4	101.9	102.9	106.1	106.9	106.3	106.3	106.7	106.7	108.6	110.4	111.3	111.5	0.8
Eifelkreis Bitburg-Prüm	100.0	100.3	100.3	102.3	104.0	106.1	107.2	107.5	106.6	108.9	110.4	111.2	112.7	114.1	113.8	1.0
Vulkaneifel	100.0	101.2	102.0	104.3	105.5	105.9	106.6	105.9	107.0	107.0	107.0	107.8	109.4	110.9	111.3	0.8
Trier-Saarburg	100.0	100.6	103.1	105.9	108.1	110.9	112.0	112.3	111.2	113.1	114.5	115.1	117.3	118.4	120.9	1.3
Rheinhesen-Pfalz	100.0	100.0	100.4	102.1	103.8	106.3	106.8	107.2	106.8	107.4	107.5	108.3	110.2	112.2	112.3	0.9
Frankenthal (Pfalz), KrFS	100.0	98.1	97.1	98.1	100.0	102.4	103.3	104.3	103.3	104.3	102.9	106.2	107.2	107.7	106.2	0.6
Kaiserslautern, KrFS	100.0	101.3	100.0	101.1	101.3	102.7	103.9	104.8	104.5	106.4	106.3	105.5	107.4	109.5	109.5	0.7
Landau in der Pfalz, KrFS	100.0	101.8	104.9	109.4	111.6	116.5	117.0	117.9	115.6	118.8	121.4	123.7	127.2	129.0	126.3	2.0
Ludwigshafen am Rhein, KrFS	100.0	99.6	98.6	97.6	98.0	99.4	98.1	97.5	96.8	95.5	93.5	93.3	94.7	96.1	96.2	-0.3
Mainz, KrFS	100.0	100.6	102.0	102.3	104.6	107.6	108.4	108.2	106.8	106.0	106.8	108.4	109.8	112.0	113.0	0.9
Neustadt an der Weinstraße, KrFS	100.0	98.1	96.2	96.6	97.3	96.6	98.5	97.3	99.2	100.0	101.1	98.9	99.2	98.9	100.8	-0.1
Pirmasens, KrFS	100.0	97.4	95.9	97.4	96.7	97.4	97.8	99.3	96.3	95.6	95.2	94.1	94.1	95.6	95.9	-0.3
Speyer, KrFS	100.0	101.7	101.0	104.6	103.6	104.3	102.6	102.0	104.0	105.6	106.6	107.9	111.2	114.2	113.5	1.0
Worms, KrFS	100.0	99.4	97.5	98.3	99.7	102.8	103.9	104.5	105.3	105.8	105.8	105.8	108.1	110.9	111.4	0.8
Zweibrücken, KrFS	100.0	99.5	95.2	97.6	100.0	103.9	106.3	105.8	101.0	99.0	98.6	101.9	106.8	111.6	109.7	0.9
Alzey-Worms	100.0	100.0	100.3	105.1	110.5	115.3	118.2	120.4	122.6	125.8	126.8	129.6	132.8	134.4	136.6	2.3
Bad Dürkheim	100.0	101.0	101.8	103.1	105.3	108.4	108.7	110.7	110.2	112.7	113.5	114.2	116.0	116.5	116.0	1.2
Donnersbergkreis	100.0	101.3	103.0	106.4	108.5	112.0	112.8	112.8	112.0	112.4	112.4	113.7	116.2	119.7	119.2	1.4
Germersheim	100.0	95.5	97.0	100.6	104.0	105.3	105.9	107.0	107.9	109.3	111.9	111.7	113.8	119.5	118.3	1.4
Kaiserslautern, Landkreis	100.0	101.1	103.8	107.2	111.0	112.5	115.2	117.0	117.4	117.8	117.4	118.9	120.5	121.6	120.8	1.5
Kusel	100.0	100.0	101.9	104.3	106.3	107.7	108.2	107.7	106.7	106.7	104.8	104.8	105.3	107.7	106.7	0.6
Südliche Weinstraße	100.0	100.0	103.2	104.7	106.8	108.8	109.4	110.0	109.7	111.2	112.4	112.9	114.7	116.8	117.1	1.2
Rhein-Pfalz-Kreis	100.0	101.0	103.8	107.6	109.8	115.9	116.5	116.5	116.2	119.7	120.3	122.9	126.3	128.6	129.8	2.0
Mainz-Bingen	100.0	100.9	102.9	106.7	109.0	113.5	114.7	115.6	116.4	118.9	118.9	120.1	122.7	124.5	125.4	1.7
Südwestpfalz	100.0	101.6	100.8	104.5	104.9	105.7	105.3	104.5	103.2	102.0	99.2	98.8	100.0	100.0	98.4	0.0
Saarland	100.0	100.2	100.2	102.1	104.4	106.9	107.2	106.6	106.0	106.7	106.9	106.6	107.1	107.5	106.5	0.6
Regionalverband Saarbrücken	100.0	100.6	99.2	100.4	102.0	103.9	104.2	103.7	101.9	101.9	100.9	99.5	99.3	99.7	99.2	0.0
Merzig-Wadern	100.0	99.2	98.7	101.6	103.1	105.4	106.2	104.7	106.2	108.0	108.5	108.3	108.5	108.3	108.3	0.6
Neunkirchen	100.0	103.2</														

Tableau 9: Part dans l'emploi et part dans l'augmentation de l'emploi de la Grande-Région par sous-régions, 1995-2008

	Part de l'emploi de la Grande-Région (en %)		Part dans l'augmentation de l'emploi de la Grande-Région 1995 à 2008 (en %)
	1995	2008	
Région wallonne	24.8	25.1	26.8
Prov. Brabant Wallon	2.5	3.0	6.6
Prov. Hainaut	9.1	8.9	7.9
Prov. Liège	8.1	7.9	6.3
Prov. Luxembourg (BE)	1.9	1.9	1.9
Prov. Namur	3.2	3.3	4.2
Rheinland-Pfalz	39.7	38.8	32.7
Koblenz	15.0	14.5	10.4
Trier	5.0	5.0	4.9
Rheinhesen-Pfalz	19.6	19.3	17.3
Saarland	11.3	10.7	6.2
Lorraine	19.0	18.1	11.4
Meurthe-et-Moselle	5.9	5.8	4.5
Meuse	1.6	1.4	0.1
Moselle	8.1	7.9	6.4
Vosges	3.4	3.0	0.4
Luxembourg	5.1	7.3	23.0
Grande-Région	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC, EUROSTAT

Il convient néanmoins d'ajouter que, dans certaines entités territoriales qui évoluent assez favorablement, les chiffres absolus de l'emploi sont faibles. Ainsi, dans la région d'Alzey-Worms, l'emploi n'atteint pas les 43 000 personnes en 2009. Dans la région de St. Wendel, l'emploi est de 33 000 personnes et, dans l'arrondissement de Bastogne, il ne dépasse qu'à peine les 16 000 personnes.

Près du quart de l'augmentation de l'emploi dans la Grande-Région est imputable au Grand-Duché, alors que sa part dans l'emploi total de la Grande-Région n'était que de 5.1% en 1995

23% de l'augmentation de l'emploi de la Grande-Région entre 1995 et 2008 sont imputables au Grand-Duché. Sa part dans l'emploi total de la Grande-Région passe de 5.1% en 1995 à 7.3% en 2008. La Région wallonne représentait, en 1995, 24.8% de l'emploi total de Grande-Région. Etant donné que l'évolution de l'emploi est un peu plus dynamique qu'en moyenne (26.8% de l'augmentation de l'emploi de la Grande-Région), le pourcentage de la Région wallonne dans l'emploi total augmente légèrement à 25.1% en 2008.

Près de 33% de l'augmentation de l'emploi de la Grande-Région sont dus à la Rhénanie-Palatinat. Cependant, avec 39.7% en 1995, le poids de cette région dans l'emploi total de la Grande-Région est plus élevé. Logiquement, ce poids diminue donc quelque peu en passant à 38.8% de l'emploi total de la Grande-Région en 2008.

La Lorraine représentait, en 1995, 19% de l'emploi de la Grande-Région, mais sa part dans l'augmentation de l'emploi de la Grande-Région n'est que de 11.4%. Son poids dans l'emploi total de la Grande-Région diminue à 18.1%. L'apport en emplois de la Meuse et des Vosges est pratiquement nul.

La part de la Sarre dans l'augmentation de l'emploi de la Grande-Région n'est que de 6.2%, alors que sa part dans l'emploi total de la Grande-Région était de 11.3% en 1995. Il s'en suit qu'en 2008, la Sarre ne représentait plus que 10.7% de l'emploi de la Grande-Région.

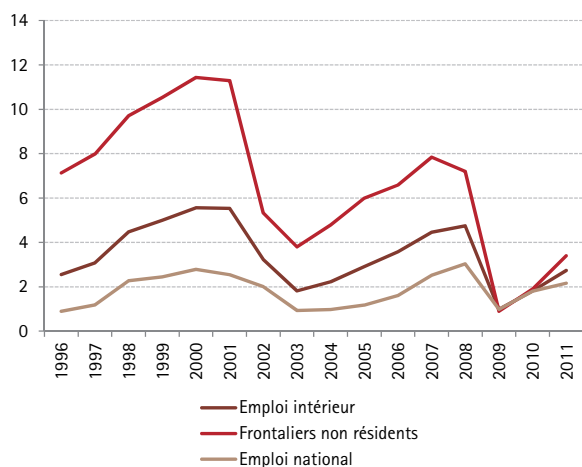
La croissance de l'emploi frontalier au Luxembourg recule très fortement suite à la récente crise économique

Au Luxembourg, l'emploi intérieur total est passé de 215 500 personnes en 1995 à 352 200 en 2009. Or, sur cette augmentation de 136 700 unités, les deux tiers (67%) sont imputables aux frontaliers (dont le nombre passe de 56 100 en 1995 à 147 800 en 2009).

Les taux de croissance de l'emploi frontalier sont largement supérieurs à ceux de l'emploi national sur pratiquement toute la période. Il convient cependant de souligner quelques autres caractéristiques de cette évolution.

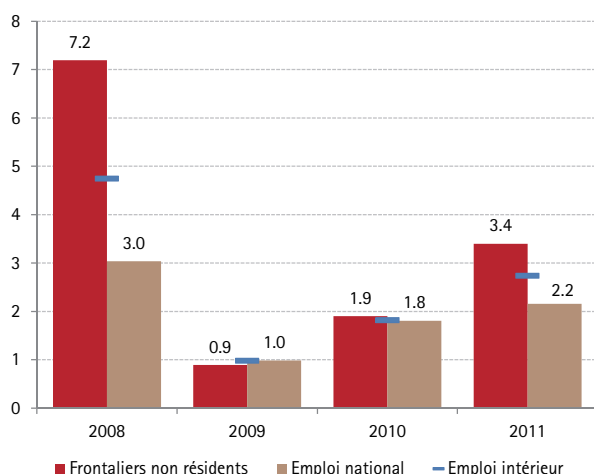
En période d'accélération de la croissance économique (1996-2001 et 2003-2007), la croissance de l'emploi frontalier est plus prononcée que celle de l'emploi national. En 1995, le taux de croissance de l'emploi national était de 0.9% contre 7.1% pour l'emploi frontalier, soit un écart d'environ 6 points de %.

Graphique 18: Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 1996-2011 (en %)



Source: STATEC

Graphique 19: Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 2008-2011 (en %)



Source: STATEC

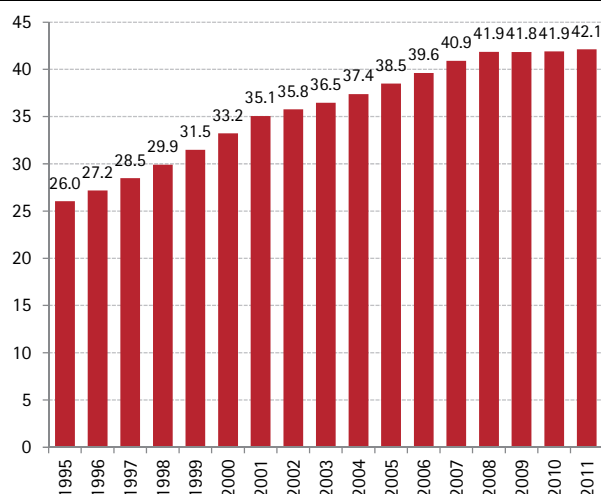
En 2001, le taux de croissance de l'emploi frontalier était de 11.3%, contre 2.5% pour l'emploi national, soit un écart de près de 9 points de %. De 2003 à 2007, on observe un phénomène similaire. L'écart entre le taux de croissance de l'emploi national et celui des frontaliers passe de 3 points de % en 2003 (3.8% de croissance pour les frontaliers, contre 0.9% pour l'emploi national) à 5 points de % en 2007 (7.8% de croissance pour l'emploi frontalier, contre 2.5% pour l'emploi national).

A l'inverse, en période de décélération économique, le recul du taux de croissance de l'emploi frontalier est plus prononcé que celui de l'emploi national. En d'autres mots, l'écart des taux de croissance de l'emploi entre frontaliers et résidents se resserre dans les périodes de faible croissance économique. C'est vrai en 2002-2003, mais également – et à l'évidence – en 2009. Pour cette année de crise économique, les taux de croissance de l'emploi national et de l'emploi frontalier sont très proches (0.9% pour l'emploi national et 1.0% pour l'emploi frontalier). Pour 2010, le taux de croissance de l'emploi national est de 1.8% et celui de l'emploi frontalier à 1.9%. L'accélération de la création nette d'emplois en 2011 va de pair avec un recours accru aux frontaliers. Pour ceux-ci, le taux de croissance atteint 3.4%. Avec un taux de croissance de 2.2%, l'emploi national augmente également, mais à un degré moindre.

La part de l'emploi frontalier se stabilise à environ 42%

Jusqu'en 2008, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total n'a cessé de croître en passant de 26% de l'emploi total en 1995 à 42% en 2008. Depuis, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total semble avoir atteint un palier, étant donné qu'elle reste pratiquement constante à environ 42% depuis 2008.

Graphique 20: Part de l'emploi frontalier dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2011 (en %)



Source: STATEC

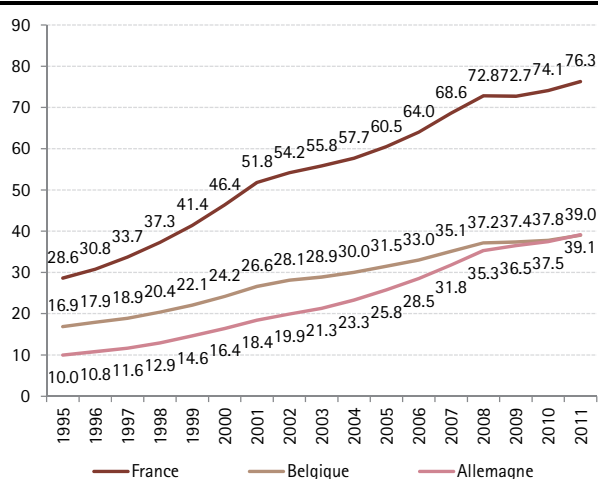
Les frontaliers allemands ont la cote

Le nombre absolu de salariés frontaliers a augmenté depuis 1995 pour les trois pays voisins. Le nombre de frontaliers résidant en France et travaillant au Luxembourg est passé de 28 600 en 1995 à 76 300 en 2011, celui des frontaliers belges de 16 900 à 39 000. Le nombre de frontaliers allemands évolue de 10 000 en 1995 à 39 100 en 2011.

Parmi les frontaliers, ceux qui résident en France restent largement majoritaires en 2009 (autour de 50%), Néanmoins, il semble qu'on assiste depuis quelques années à un changement structurel dans ce domaine. En effet, les frontaliers allemands prennent une place de plus en plus importante depuis la fin des années 1990.

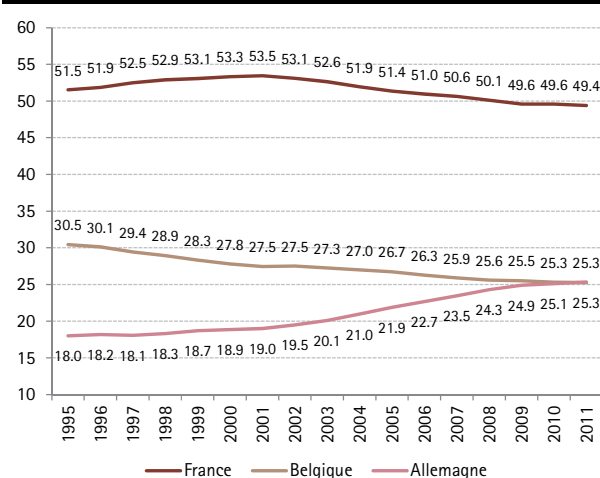
La part des travailleurs résidant en Allemagne dans l'emploi frontalier total au Luxembourg passe de 19.0% en 2001 à 25.3% en 2011. Dans le même laps de temps, la part des frontaliers français évolue de 53.5% à 49.4% et celle des frontaliers belges de 27.5% à 25.3% de l'emploi frontalier total.

Graphique 21: Nombre de salariés frontaliers au Luxembourg par pays de résidence, 1995-2011 (en %)



Source: STATEC

Graphique 22: Part des pays voisins dans l'emploi frontalier total du Luxembourg, 1995-2011 (en %)



Source: STATEC

Les services continuent à tirer l'emploi

On sait que, d'une manière générale, ce sont les services qui sont responsables de l'augmentation de l'emploi à moyen terme. Le nombre d'emplois dans la branche « Activités financières et services aux entreprises » a augmenté de près de 142% de 1995 à 2011. Le tassement de l'emploi dans cette branche en 2009 (de 101 600 emplois en 2008, on passe à 100 700 en 2009) ne semble avoir été que passager. La part de la branche « Activités financières et services aux entreprises » représente désormais 28.5% de l'emploi total, contre 20.2% en 1995.

L'augmentation de l'emploi dans la branche « Autres activités de services » (qui inclut l'administration publique, la santé et les services collectifs) est de 81% dans le même laps de temps. La part de cette branche dans l'emploi total évolue de 22.1% en 1995 à 23.4% en 2011.

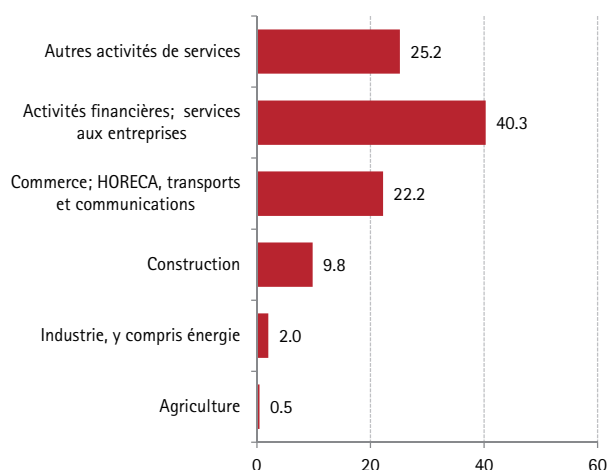
Dans la branche « Commerce, HORECA, Transports et communications », l'emploi a augmenté de 56.1%. La part de la branche dans l'emploi total a diminué (25.7% en 2011, contre 28.1% en 1995).

Le poids de l'industrie dans l'emploi total a diminué : 16.2% de l'emploi total en 1995 et 10.3% en 2011. Toutefois, cette perte de poids de l'emploi industriel n'est pas due à une diminution du nombre absolu d'emplois industriels (qui a même augmenté légèrement en passant de 35 000 en 1995 à 38 100 en 2011), mais plutôt à une croissance exceptionnelle de l'emploi des autres branches économiques.

Tableau 10: Evolution de l'emploi par branche économique au Luxembourg, 1995-2011

	Nombre d'emplois (en milliers)						
	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	4.5	4.0	5.2	4.9	6.4	6.6	5.2
Industrie, y compris énergie	35.0	34.9	37.2	37.7	37.3	37.3	38.1
Construction	24.4	25.9	37.1	38.6	38.0	38.2	39.4
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants, transports et communications	60.6	70.6	85.9	89.1	88.7	90.4	94.6
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	43.5	70.5	93.3	101.6	100.7	102.4	105.1
Autres activités de services	47.6	57.8	74.2	77.0	81.1	83.7	86.1
Total Branches	215.5	263.8	333.0	348.8	352.2	358.6	368.4
	Evolution de l'emploi (indices: 1995=100)						
	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Industrie, y compris énergie	100.0	99.7	106.3	107.7	106.6	106.6	108.9
Construction	100.0	106.1	152.0	158.2	155.7	156.6	161.5
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants, transports et communications	100.0	116.5	141.7	147.0	146.4	149.2	156.1
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	100.0	162.1	214.5	233.6	231.5	235.4	241.6
Autres activités de services	100.0	121.4	155.9	161.8	170.4	175.8	180.9
Total Branches	100.0	122.4	154.5	161.9	163.4	166.4	171.0
	Part des branches dans l'emploi (en %)						
	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	2.1	1.5	1.6	1.4	1.8	1.8	1.4
Industrie, y compris énergie	16.2	13.2	11.2	10.8	10.6	10.4	10.3
Construction	11.3	9.8	11.1	11.1	10.8	10.7	10.7
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants, transports et communications	28.1	26.8	25.8	25.5	25.2	25.2	25.7
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	20.2	26.7	28.0	29.1	28.6	28.6	28.5
Autres activités de services	22.1	21.9	22.3	22.1	23.0	23.3	23.4
Total Branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC

Graphique 23: Contributions des branches économiques à l'augmentation de l'emploi au Luxembourg, 1995-2011 (en %)

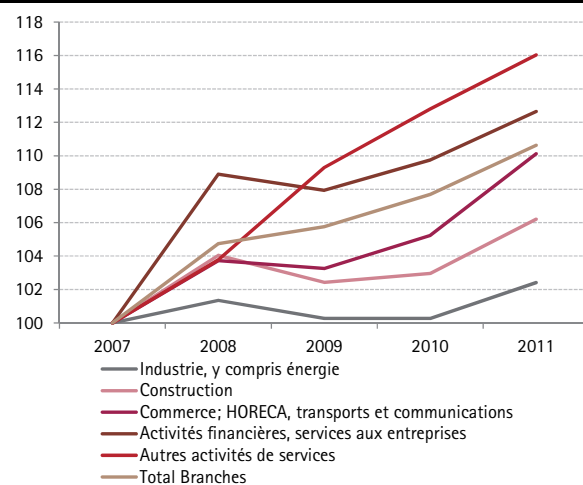
Source: STATEC

Finalement, dans la « Construction », il y a 61.5% d'emplois supplémentaires en 2011 par rapport à 1995. La part de la construction dans l'emploi total reste pratiquement stable (11.3% en 1995 et 10.7% en 2011).

Tout cela se reflète dans les contributions des branches à l'augmentation totale de l'emploi au Luxembourg de 1995 à 2011 (voir Graphique 21). Les « services financiers et services aux entreprises » ont contribué pour 40% à l'augmentation de l'emploi total. La contribution de la branche « Commerce, HORECA, communications » atteint 22% et celle des « autres activités de services » 25%. 10% de l'augmentation de l'emploi au Luxembourg de 1995 à 2011 sont imputables à la construction et 2% à l'industrie.

En termes d'emploi, la crise affecte surtout l'industrie et la construction

En jetant un regard sur l'évolution de l'emploi depuis 2007, on note un tassement de sa progression de 2008 à 2010. Ce tassement affecte toutes les branches économiques, à l'exception de la branche « Autres activités de service » qui inclut l'administration publique, la santé et les services collectifs (voir Graphique 22). L'emploi dans cette branche connaît une progression pratiquement linéaire depuis 2007. Elle occupe aujourd'hui 16.0% de personnes de plus qu'en 2007, alors que la progression de l'emploi total au Luxembourg n'est que de 11.6%.

Graphique 24: Evolution de l'emploi par branches au Luxembourg, 2007-2011 (indices: 2007 = 100)

Source: STATEC

Dans la branche « Activités financières et services aux entreprises », la croissance de l'emploi est importante (largement au-dessus de la moyenne) de 2007 à 2008 (+9%). En 2009, l'emploi dans cette branche reste pratiquement stable, avant de recommencer à augmenter en 2010 et en 2011. Aujourd'hui, la branche occupe 12.6% personnes de plus qu'en 2007.

Dans la branche « Commerce, HORECA, Transports et communications », la croissance de l'emploi est très positive en 2008 (+4% par rapport à 2007). En 2009, l'emploi n'y augmente que légèrement avant de connaître un regain de dynamisme en 2010 et, surtout, en 2011. La progression de l'emploi dans cette branche de 2007 à 2011 est de 10.1%.

Dans la « Construction », l'emploi augmente fortement en 2008 (+4% par rapport à 2007), puis stagne pratiquement à ce niveau en 2009, avant de croître légèrement en 2010 et plus fortement en 2011. La branche occupe en 2011 quelque 6% de personnes de plus qu'en 2007.

L'emploi industriel n'a que modérément augmenté en 2008 (comparé à l'emploi total), puis tombe en 2009 à son niveau de 2007 et stagne en 2010. En 2011, l'emploi industriel progresse, mais il ne dépasse son niveau de 2007 que de 2.4%.

En 2011, dans toutes les branches prises en considération, l'emploi se développe de façon plus dynamique qu'en 2010. C'est cependant dans la branche « Commerce, HORECA et transports et communications » que l'accélération est la plus sensible. Dans cette branche on passe d'un taux de croissance de l'emploi de 1.9% en 2010 à 4.6% en 2011.

Globalement, de 2007 à 2011, un peu moins du quart de l'augmentation de l'emploi est imputable à la branche « Commerce, HORECA et transports et communications ». Les branches « Activités financières et services aux entreprises » et « Autres activités de services » (administration publique, santé et action sociale, enseignement) interviennent chacune pour un tiers dans l'augmentation de l'emploi de 2007 à 2011.

Tableau 11: Augmentation de l'emploi et part des branches dans l'augmentation de l'emploi au Luxembourg, 2007-2011

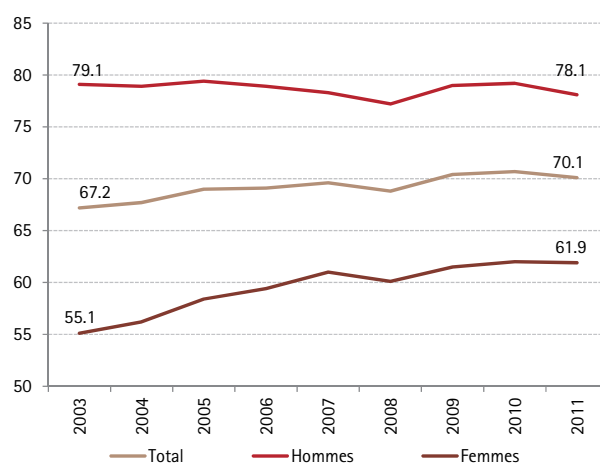
	Augmentation de l'emploi de 2007 à 2011 (nombre en milliers)	Part dans l'augmentation de l'emploi (en %)
Industrie, y compris énergie	0.9	2.5
Construction	2.3	6.5
Commerce;HORECA, transports et communications	8.7	24.4
Activités financières; services aux	11.8	33.1
Autres activités de services	11.9	33.4
Total Branches	35.6	100.0

Source: STATEC

1.2 Les taux d'emploi

Il convient de souligner que, dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT). Le concept de l'emploi est donc celui du BIT. Cela signifie que cette section ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc à l'emploi des résidents.

Graphique 25: Evolution du taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg, 2003-2011



Source: STATEC N.B. : Classe d'âge des 20-64 ans

En tendance, le taux d'emploi est en augmentation...

Le taux d'emploi au Luxembourg passe de 67.2% en 2003 à 70.6% en 2010 et à 70.1% en 2011. Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation tendancielle du taux d'emploi. Il convient d'abord de souligner que c'est le taux d'emploi des femmes qui contribue très largement à cette tendance de fond.

Le taux d'emploi masculin se situe à un niveau élevé au Grand-Duché. En 2003, comme en 2011, il est d'environ 78-79%. Avec ce taux, le Luxembourg se situe au-dessus de la moyenne européenne pour les taux d'emploi masculins (75.0% dans l'UE-27 et 75.1% dans la zone euro en moyenne en 2011). Il est vrai que la crise est également passée par là, faisant diminuer, dans beaucoup de pays européens, le taux d'emploi (et augmenter le taux de chômage). On a vu que l'évolution de l'emploi au Luxembourg était par contre relativement positive. En 2011, parmi les pays de l'UE-27, la Suède (82.8%), les Pays-Bas (82.6%), l'Allemagne (81.4%), l'Autriche (80.8%), Chypre (80.4%), la République tchèque (79.9%), le Royaume-Uni (79.4%), le Danemark (79.0%) et Malte (78.8%) font mieux que le Luxembourg quant aux taux d'emploi masculins.

... ce qui est dû largement à l'augmentation du taux d'emploi féminin

Si le taux d'emploi masculin reste assez stable au Grand-Duché, le taux d'emploi féminin a augmenté de façon significative en passant de 55.1% en 2003 à

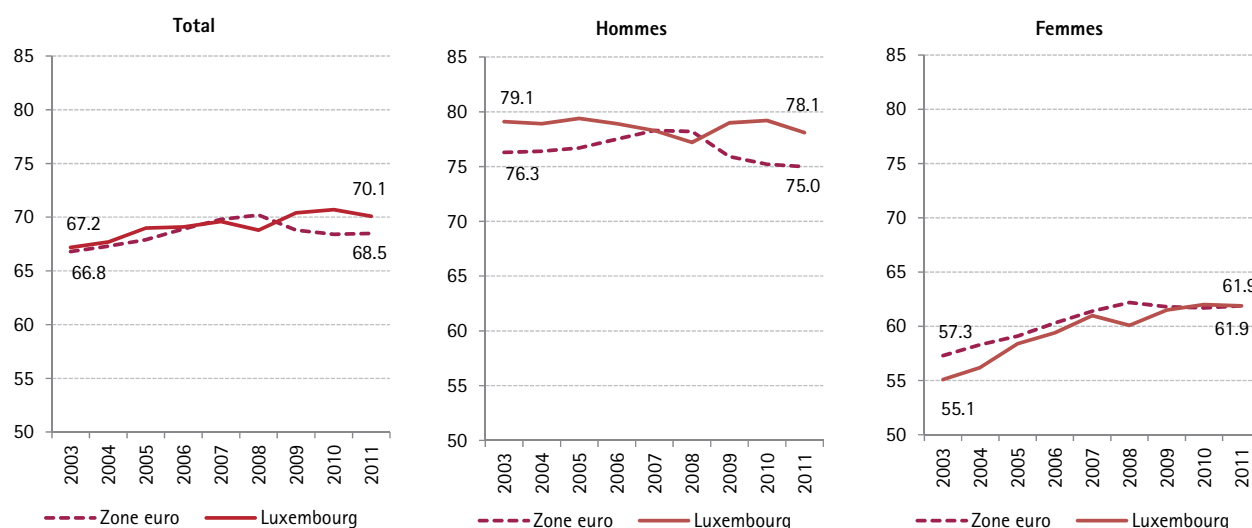
61.9% en 2011. Cette progression fait que le Luxembourg atteint désormais la moyenne la zone euro. Dans la zone euro, le taux d'emploi féminin a également augmenté (de 57.3% en 2003 à 61.9% en 2011 dans l'UE-15), mais cette progression est moins prononcée qu'au Grand-Duché (voir Graphique 24).

A noter toutefois que le taux d'emploi féminin dans notre pays continue à se situer assez loin du peloton de tête. En effet, le taux d'emploi des femmes dans les pays nordiques et aux Pays-Bas sont largement supérieurs: 77.9% en Islande en 2011, 77.2% en Suède, 77.1% en Norvège, 72.5% en Finlande, 72.4% au Danemark et 71.4% aux Pays-Bas. Parmi les pays voisins, l'Allemagne (71.1%) est située beaucoup plus haut que le Luxembourg en termes de taux d'emploi des femmes. C'est également le cas de la France (64.7%), alors que la Belgique (61.5%) se situe au même niveau que le Grand-Duché (61.9%).

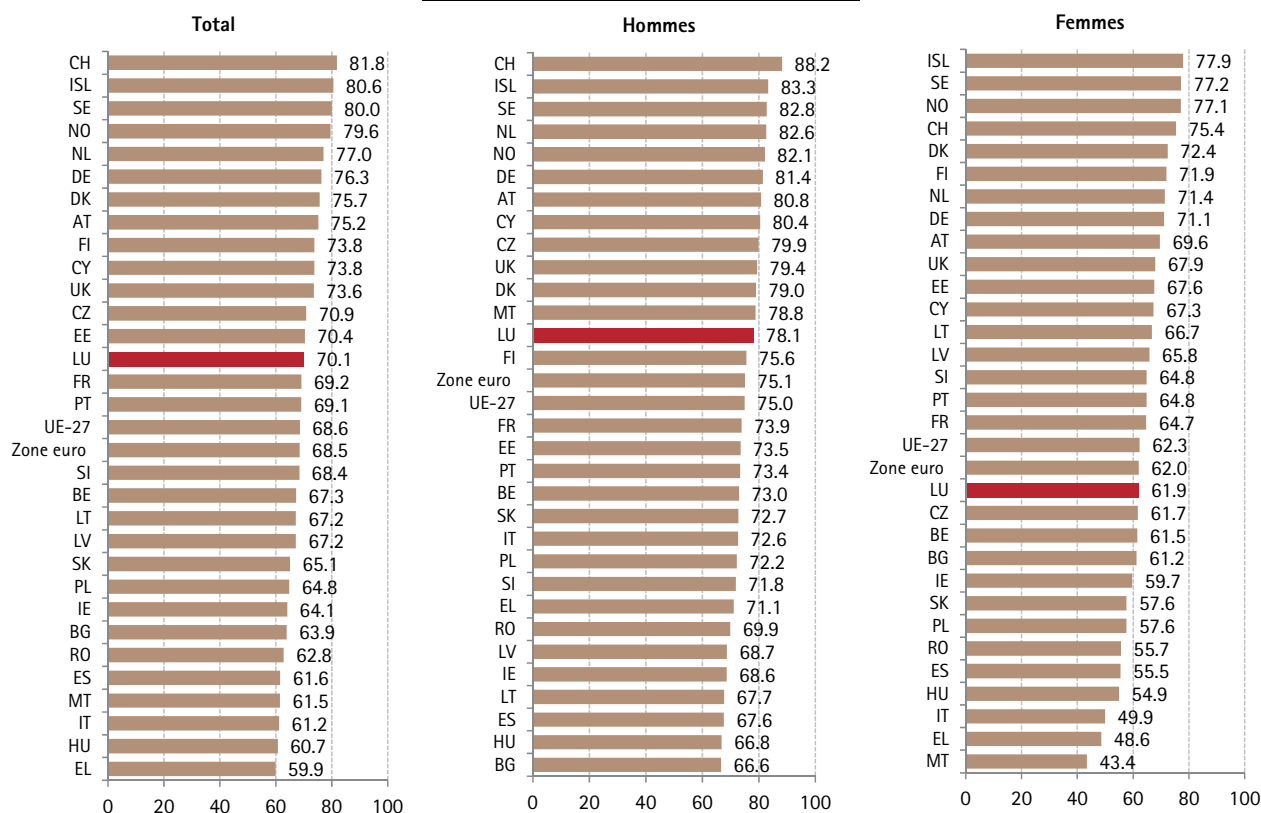
Dans les pays du Sud de l'Europe, les taux d'emploi féminins se situent en-dessous de la moyenne européenne et en-dessous du taux du Luxembourg, à l'exception du Portugal. En Italie il est de 49.9% en 2011, en Grèce de 48.6%, en Espagne de 55.5%, mais au Portugal le taux d'emploi féminin atteint 64.8%.

En ce qui concerne le taux d'emploi global au Luxembourg et dans les pays voisins, on note que le Grand-Duché et la France sont assez proches (respectivement 70.1% et 69.2%). La Belgique se place en-dessous de ce niveau (67.3%), alors qu'en Allemagne le taux d'emploi est beaucoup plus élevé (76.3%).

Graphique 26: Evolution du taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro, 2003-2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B. : Classe d'âge des 20-64 ans

Graphique 27: Taux d'emploi au Luxembourg et dans les pays européens, 2011 (en %)

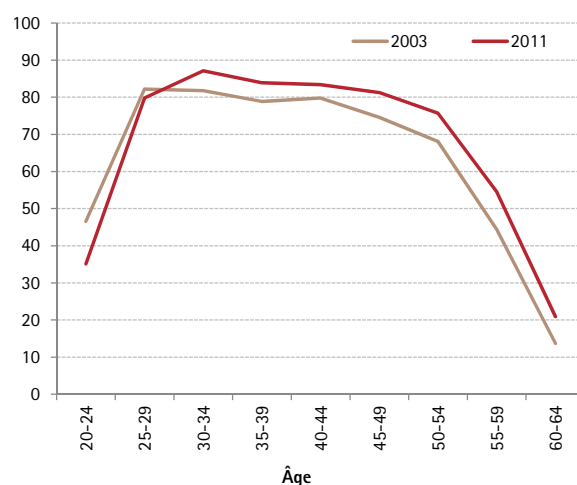
Source: STATEC, EUROSTAT N.B. : Classe d'âge des 20-64 ans

Le taux d'emploi des 55-64 en augmentation significative

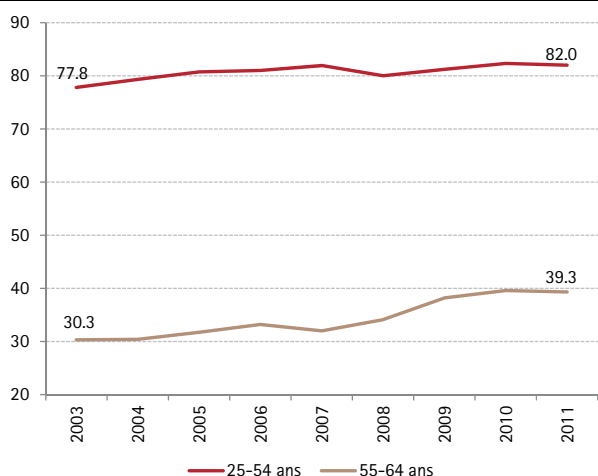
En jetant un regard sur les taux d'emploi par classes d'âge, on constate que l'augmentation du taux d'emploi concerne toutes les classes d'âge (voir Graphique 26), mis à part les jeunes de 20 à 24 ans (taux d'emploi en baisse) et de 25-29 ans (taux d'emploi stable). Dans la classe d'âge des 20-24 ans le taux passe de 46.6% en 2003 à 35.1% en 2011, ce qui est dû largement au fait que la proportion des jeunes en éducation ou en formation a augmenté. En fait, c'est le taux d'emploi des 55-64 ans qui a le plus augmenté au Luxembourg. Il passe de 30.3% en 2003 à 39.3% en 2011 (voir Graphique 27). Dans la classe d'âge des 25-54 ans il y a également une (moins forte) tendance à la hausse, le taux d'emploi passant de 77.8% à 82.0%.

L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est un phénomène structurel qui concerne pratiquement tous les pays européens (voir Graphique 28). Dans la zone euro, le taux d'emploi dans cette classe d'âge passe 37.4% à 47.1% de 2003 à 2011, soit une hausse à peu près équivalente à celle du Luxembourg. En Belgique, le taux d'emploi des 55-64 augmente dans des proportions similaires au Grand-Duché (de 28.1% en

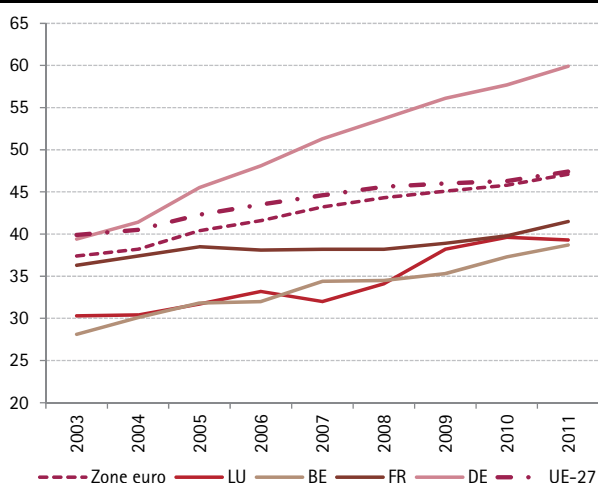
2003 à 38.7% en 2011), alors qu'en France, la tendance à la hausse est plus légère (de 36.3% à 41.4%). En Allemagne, l'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est très importante en évoluant de 39.9% en 2003 et 59.9% en 2011, soit vingt points de % de différence (voir Graphique 28).

Graphique 28: Taux d'emploi par classe d'âge au Luxembourg, 2003 et 2011 (en %)

Source: STATEC

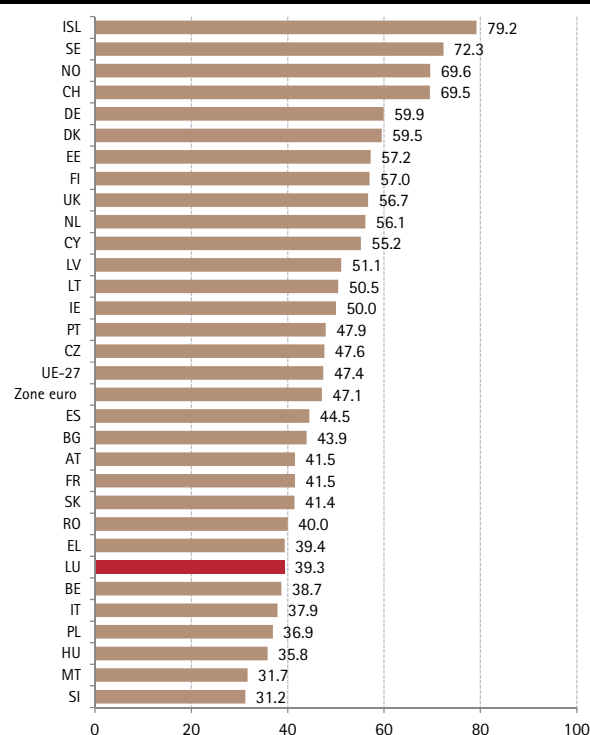
Graphique 29: Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans et des 55-64 ans au Luxembourg, 2003-2011 (en %)

Source: STATEC

Graphique 30: Evolution du taux d'emploi des 55-64 ans au Luxembourg, en Europe et dans les pays voisins, 2003-2011 (en %)

Source: STATEC

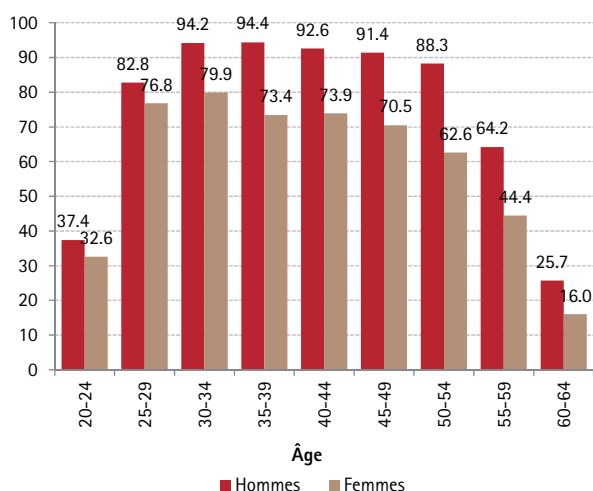
Comme pour le taux d'emploi des femmes, c'est dans les pays nordiques que les taux d'emploi des 55-64 ans sont les plus élevés. L'Islande atteint un taux très élevé de 79.2%. En Suède, il est de 72.3% en 2011, en Norvège de 69.6% et au Danemark de 59.9%. Malgré la tendance très claire à la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés, le Luxembourg (39.3% en 2011) continue à se situer en queue de peloton. Parmi les pays de l'UE-27 seulement 6 pays affichent des taux plus faibles que le Grand-Duché: la Belgique (38.7%), l'Italie (37.9%), la Pologne (36.9%), la Hongrie (35.8%), Malte (31.7%) et la Slovaquie (31.2%).

Graphique 31: Taux d'emploi des 55-64 ans en Europe, 2011 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT

En désagrégeant les taux d'emploi des différentes classes d'âge selon le sexe, certaines particularités apparaissent. Les femmes ont des taux d'emploi un peu plus faibles que les hommes parmi les 20-24 ans (37.4% pour les hommes et 32.6% pour les femmes en 2011). Pour les hommes, comme pour les femmes, le taux d'emploi fait un bond très important en passant à la classe d'âge des 25-29 ans. Cependant, le taux d'emploi féminin reste en retrait par rapport à celui des hommes (76.8% pour les femmes, contre 82.8% pour les hommes). Jusque dans la classe d'âge des 35-39 ans, le taux d'emploi continue à augmenter pour les hommes (il atteint 94.4% en 2011), alors que pour les femmes il diminue en passant de 79.9% chez les 30-34 ans à 73.4% chez les 35-39 ans.

A partir de la classe d'âge des 45-49 ans, les taux d'emploi commencent une phase descendante continue assez abrupte et cela aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le taux se situe à un niveau extrêmement faible chez les femmes de 60 à 64 ans. Si la différence relative entre le taux d'emploi des femmes et des hommes est d'environ 30% pour la classe d'âge des 45-49 ans (91.4% pour les hommes et 70.5% pour les femmes en 2011), l'écart relatif atteint 60% pour la classe d'âge des 60-64 ans (taux d'emploi de 25.7% pour les hommes contre 16.0% pour les femmes).

Graphique 32: Taux d'emploi au Luxembourg par classes d'âge selon le sexe, 2011 (en %)

Source: STATEC

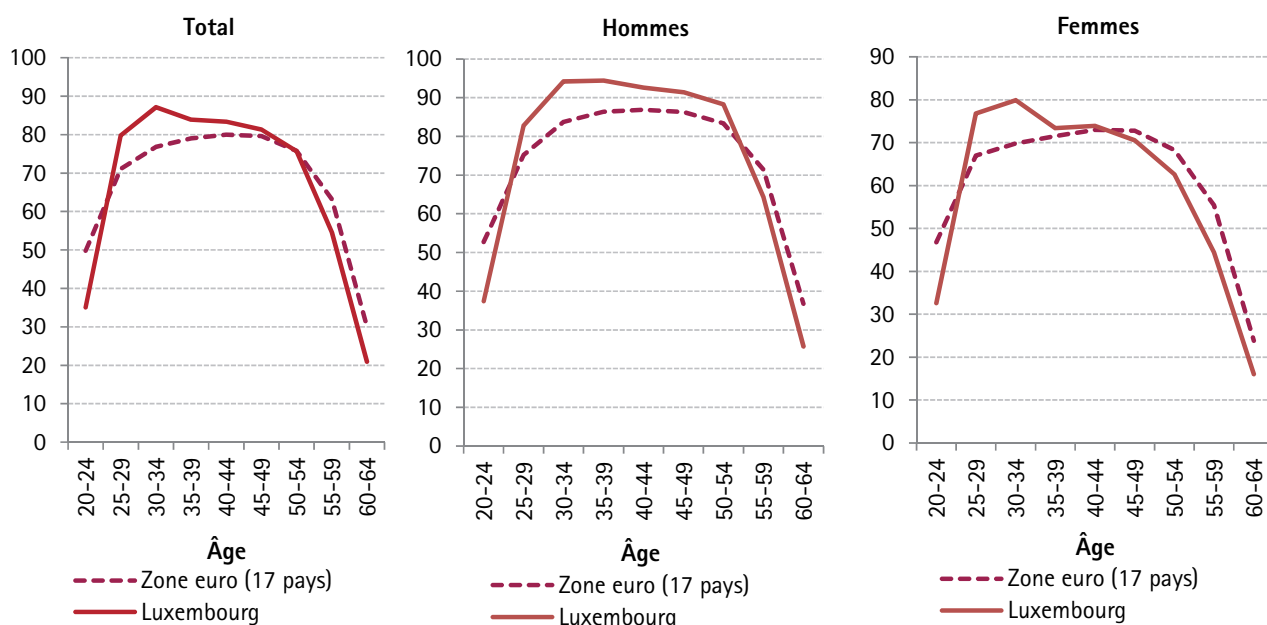
Le Graphique 31 résume bien la situation luxembourgeoise en matière de taux d'emploi dans la comparaison avec la zone euro. Pour les hommes, le taux d'emploi est plus faible que dans la zone euro chez les 20-24 ans. Le Luxembourg dépasse le taux de la zone euro – et cela largement – dès la classe d'âge des 25-29 ans. Le taux d'emploi masculin reste au-

dessus de la moyenne de la zone euro jusque dans la classe d'âge des 50-54 ans, puis passe en-dessous de la moyenne européenne pour les 55 ans et plus.

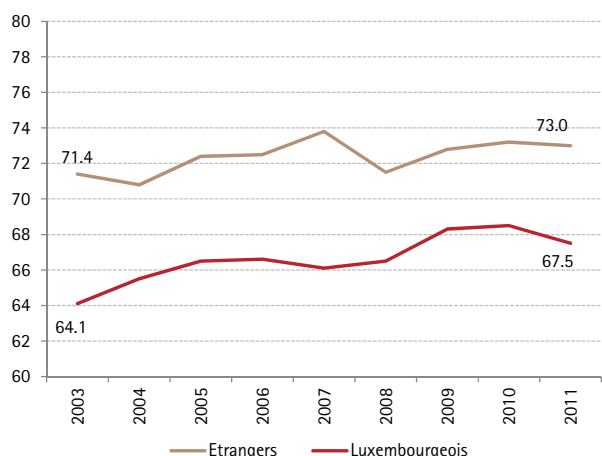
Le taux d'emploi *féminin* de la classe d'âge des 20-24 ans au Luxembourg est également inférieur à celui de la zone euro. Par contre, pour les femmes de 25 à 34 ans, le taux d'emploi au Grand-Duché dépasse assez largement la moyenne européenne. Dans la classe d'âge des 35-39 ans, le taux d'emploi féminin chute brutalement au Luxembourg et il ne reste que très légèrement supérieur à la moyenne européenne. A partir de la classe d'âge des 45-49 ans, le taux d'emploi féminin au Luxembourg est inférieur à la moyenne de la zone euro.

En tendance, le taux d'emploi des ressortissants luxembourgeois augmente plus fortement que celui des étrangers

La présence des ressortissants étrangers sur le territoire luxembourgeois résulte d'une « migration de travail ». Rien d'étonnant donc à ce que le taux d'emploi des ressortissants étrangers soit plus élevé que celui des Luxembourgeois.

Graphique 33: Taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro par âge et par sexe, 2011 (en %)

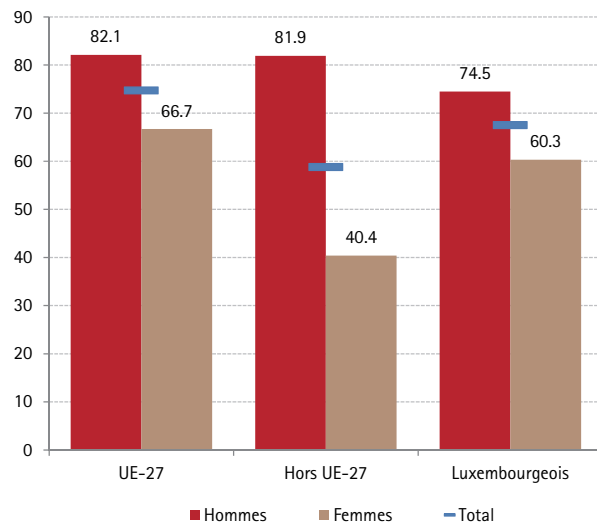
Source: STATEC

Graphique 34: Taux d'emploi au Luxembourg selon la nationalité, 2003-2011 (en %)

Source: STATEC

En 2003, le taux d'emploi des étrangers était de 71.4%, celui des ressortissants luxembourgeois de 64.1%. En 2010, le taux d'emploi atteint 73.2% pour les ressortissants étrangers (soit une augmentation de 1.8 points de % par rapport à 2003) et 68.5% pour les Luxembourgeois (c'est-à-dire une augmentation de 4.4 points de %). L'écart entre Luxembourgeois et étrangers s'est donc rétréci en matière de taux d'emploi (voir Graphique 32). En 2011, le taux d'emploi des Luxembourgeois se tasse légèrement à 67.5%, alors que le taux d'emploi des étrangers reste stable à 73%.

On a vu que le taux d'emploi global des ressortissants étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois. Cela est d'ailleurs vrai pour les hommes comme pour les femmes, du moins pour les étrangers communautaires, c'est-à-dire venant des autres pays de l'UE-27 (voir Graphique 33). Le taux d'emploi des hommes étrangers originaires de l'UE-27 est de 82.1% alors qu'il n'est que de 74.5% pour les hommes luxembourgeois en 2011. Pour les femmes, les taux sont respectivement de 66.7% (étrangères de l'UE-27) et de 60.3% (Luxembourgeoises).

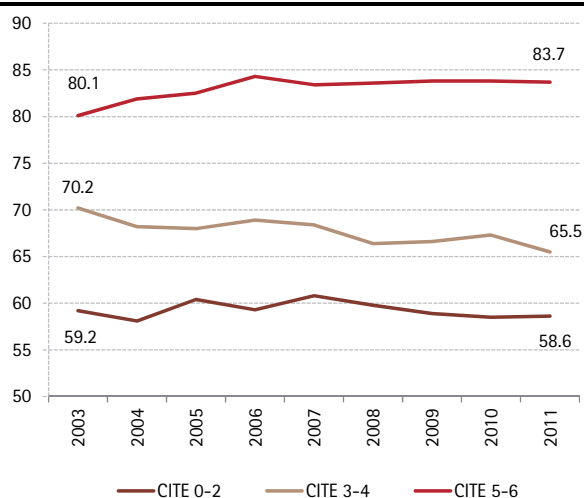
Graphique 35: Taux d'emploi au Luxembourg par sexe selon la nationalité, 2011 (en %)

Divergences entre « communautaires » et « non-communautaires »

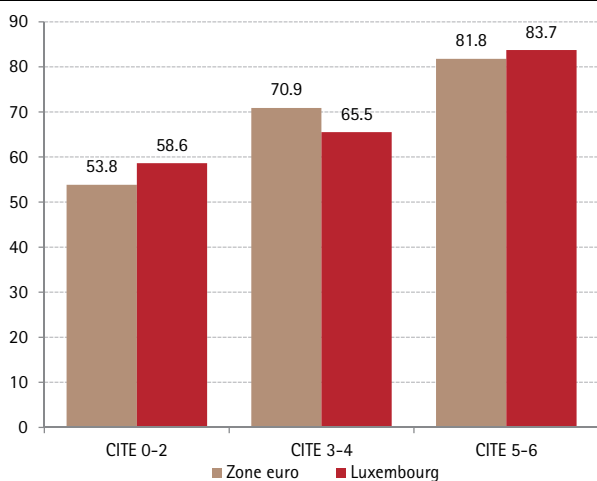
La situation des étrangers non-communautaires (hors UE-27) est différente. On constate que le taux d'emploi des hommes non-communautaires est élevé (81.9%). Pour les femmes non-communautaires, le taux d'emploi est beaucoup plus faible (voir Graphique 33). Il est très inférieur à celui des Luxembourgeoises (45% contre 60% en 2011) et l'écart est encore plus grand par rapport aux femmes originaires de l'UE-27 (40% contre 67%). Globalement, c'est donc parmi les étrangères non-communautaires que les taux d'emploi sont les plus faibles.

Le niveau d'éducation, un déterminant essentiel du taux d'emploi

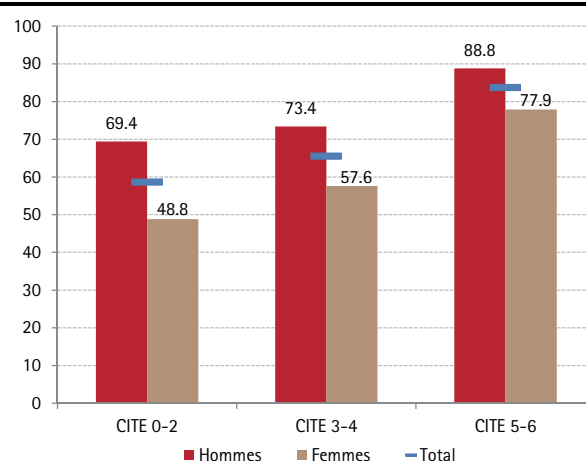
L'impact du niveau d'éducation sur le taux d'emploi est considérable. En 2011, au Luxembourg, le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire, CITE 5-6) est de 83.7%, contre 65.5% pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen (enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire, CITE 3-4) et seulement 58.6% pour ceux ayant un niveau d'éducation faible (enseignement pré-primaire, primaire et secondaire inférieur, CITE 0-2) (voir Graphique 28).

Graphique 36: Taux d'emploi au Luxembourg selon le niveau d'éducation, 2003-2011 (en %)

Source : STATEC N.B : CITE = Classification Internationale Type de l'Education. CITE 0-2 = enseignement préprimaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Graphique 37: Taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro, selon le niveau d'éducation, 2011 (en %)

Source: STATEC N.B : CITE = Classification Internationale Type de l'Education. CITE 0-2 = enseignement préprimaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Graphique 38: Taux d'emploi au Luxembourg par sexe, selon le niveau d'éducation, 2011 (en %)

Source: STATEC N.B : CITE = Classification Internationale Type de l'Education. CITE 0-2 = enseignement préprimaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

A cela s'ajoute que les taux d'emploi sont orientés à la hausse pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (en passant de 80.1% en 2003 à 83.7% en 2011), alors que, pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen, le taux d'emploi décline (de 70.2% à 65.5% de 2003 à 2011). Pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible le taux d'emploi reste relativement stable (59.2% en 2003 et 58.6% en 2011).

On retrouve des caractéristiques similaires dans le reste de l'Europe (voir Graphique 35). Les taux d'emploi augmentent avec le niveau de qualification. Dans la zone euro, on passe d'un taux de 53.8% pour les personnes ayant un niveau d'éducation faible à 70.9% pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen et à 81.8% pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé.

Les différences de genre jouent quelque soit le niveau d'éducation. A tous les niveaux d'éducation les taux d'emploi des femmes sont plus faibles que ceux des hommes (voir Graphique 36).

Le taux d'emploi des hommes qui ont un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire) est de 88.8% alors que celui des femmes ayant le même niveau d'éducation est de seulement 77.9%. Pour le niveau d'éducation moyen, les taux d'emploi sont de respectivement 73.4% pour les hommes et de 57.6% pour les femmes. Quant au niveau d'éducation

inférieur, les taux sont de respectivement 48.8% pour les femmes et 69.4% pour les hommes.

L'écart entre les taux d'emploi masculins et féminins est donc plus faible pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (écart de 10.9 points de % entre les hommes et les femmes) que pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen ou faible (écarts de respectivement 16.8 points de % et 20.6 points de % entre les hommes et les femmes).

Les taux d'emploi dans la Grande-Région

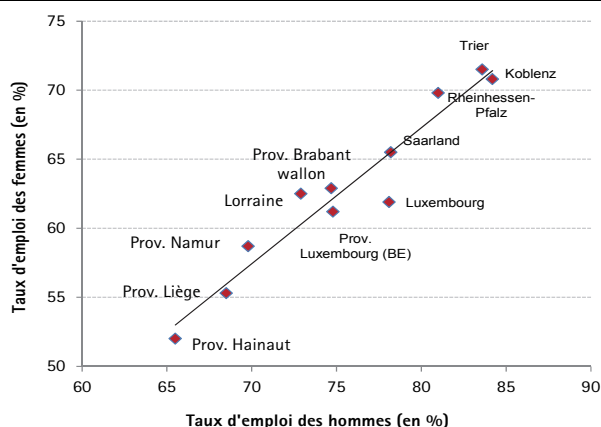
Les niveaux des taux d'emploi des entités territoriales composant la Grande-Région sont, globalement, le reflet de ce qui se passe dans les pays respectifs auxquels elles appartiennent.

Tableau 12: Taux d'emploi dans la Grande-Région par sexe, 2003 et 2011 (en %)

	Total		Hommes		Femmes	
	2003	2011	2003	2011	2003	2011
Belgique	64.7	67.3	73.1	73.0	56.2	61.5
Région wallonne	60.6	62.2	69.5	68.7	51.8	55.8
Prov. Brabant Wallon	66.2	68.6	73.4	74.7	59.1	62.9
Prov. Hainaut	57.5	58.7	66.1	65.5	49.0	52.0
Prov. Liège	60.7	61.9	70.1	68.5	51.2	55.3
Prov. Luxembourg (BE)	65.3	68.1	76.2	74.8	54.0	61.2
Prov. Namur	62.5	64.2	71.0	69.8	54.0	58.7
Allemagne	68.4	76.3	74.8	81.4	62.0	71.1
Rheinland-Pfalz	70.2	76.5	78.4	82.5	61.9	70.4
Koblenz	70.7	77.6	79.9	84.2	61.5	70.8
Trier	70.7	77.6	79.3	83.6	61.8	71.5
Rheinhausen-Pfalz	69.6	75.4	77.0	81.0	62.1	69.8
Saarland	63.6	71.9	71.1	78.2	56.1	65.5
France	69.6	69.2	75.8	73.9	63.6	64.7
Lorraine	66.4	67.6	74.3	72.9	58.6	62.5
Luxembourg	67.2	70.1	79.1	78.1	55.1	61.9

Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 39: Taux d'emploi des hommes et des femmes dans la Grande-Région, 2011 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

En 2011, le taux d'emploi en Rhénanie-Palatinat (76.5%) est élevé, tout comme en Allemagne dans son ensemble (76.3%). En Sarre, le taux d'emploi est plus faible (71.9% en 2011), mais il se situe toujours au-dessus des autres régions composant la Grande-Région (62.2% en Région wallonne, 67.6% en Lorraine et 70.1% au Luxembourg). En Région wallonne, le taux d'emploi est plus faible qu'en Belgique dans son ensemble (62.2% contre 67.3% en 2011). Néanmoins, cela est dû largement aux faibles taux de la Province de Namur (64.2%), de la Province de Liège (61.9%) et, surtout, de la Province du Hainaut (58.7%). Par contre, les taux du Brabant wallon (68.6%) et de la Province du Luxembourg (68.1%) dépassent la moyenne belge. En Lorraine, le taux d'emploi (67.6%) se situe en-dessous de la moyenne française, mais également en-dessous des taux d'emploi des régions allemandes. Quant au Luxembourg, son taux d'emploi (70.1% en 2011) se situe entre les taux élevés des régions allemandes et les taux plus faibles de la Lorraine et de la Région wallonne.

D'une manière générale, les entités territoriales de la Grande-Région où les taux d'emploi des hommes sont élevés sont également celles où les taux d'emploi féminins sont élevés et inversement (voir Graphique 36). *Grosso modo*, on peut distinguer 3 groupes: les entités territoriales allemandes qui ont des taux d'emploi masculins et féminins importants. Un deuxième groupe est constitué par les provinces de Liège et du Hainaut où les taux d'emploi sont faibles pour les deux sexes. Et finalement un groupe intermédiaire ayant des taux d'emploi masculins et féminins moyens auquel appartiennent la Lorraine, la Province du Luxembourg belge, le Brabant wallon et le Grand-Duché de Luxembourg. A noter que la Province de Namur et la Sarre se situent entre ces groupes. Le Grand-Duché est un peu excentré en-dessous de la droite de régression, signe que le taux d'emploi féminin est relativement faible dans la comparaison avec le taux d'emploi masculin.

L'augmentation la plus forte des taux d'emploi au sein de la Grande-Région peut être décelée dans les régions allemandes de la Rhénanie-Palatinat (+6.3 points de % de 2003 à 2011) et de la Sarre (+8.3 points). L'évolution dans ces deux « Länder » allemands est d'ailleurs en accord avec celle de l'Allemagne dans son ensemble (+7.9 points) où le taux d'emploi a évolué de façon plus dynamique qu'en Belgique (+2.6 points), qu'au Luxembourg (+2.9 points) et, surtout, qu'en France (-0.4 points).

Tableau 13: Augmentation du taux d'emploi dans la Grande-Région par sexe, 2003-2011 (en points de %)

	Augmentation du taux d'emploi total (en points de %)	Augmentation du taux d'emploi des hommes (en points de %)	Augmentation du taux d'emploi des femmes (en points de %)
Belgique	2.6	-0.1	5.3
Région wallonne	1.6	-0.8	4.0
Prov. Brabant Wallon	2.4	1.3	3.8
Prov. Hainaut	1.2	-0.6	3.0
Prov. Liège	1.2	-1.6	4.1
Prov. Luxembourg (BE)	2.8	-1.4	7.2
Prov. Namur	1.7	-1.2	4.7
Allemagne	7.9	6.6	9.1
Rheinland-Pfalz	6.3	4.1	8.5
Koblenz	6.9	4.3	9.3
Trier	6.9	4.3	9.7
Rheinhausen-Pfalz	5.8	4.0	7.7
Saarland	8.3	7.1	9.4
France	-0.4	-1.9	1.1
Lorraine	1.2	-1.4	3.9
Luxembourg	2.9	-1.0	6.8

Source : STATEC, EUROSTAT

A première vue, la très forte hausse du taux d'emploi en Allemagne et dans les régions allemandes de la Grande-Région peut paraître en contradiction avec la croissance relativement faible de l'emploi (voir plus haut). Il semble qu'il faille mettre la hausse importante des taux d'emploi en Allemagne en relation avec l'évolution démographique atone (la Sarre perd même des habitants) qui ne permettrait pas de répondre à la croissance (même limitée) du nombre d'emplois. L'augmentation du taux d'emploi pourrait en être la conséquence.

On constate encore que le *taux d'emploi des hommes* a évolué légèrement à la baisse dans les provinces belges de la Grande-Région (mis à part le Brabant wallon), au Luxembourg et en Lorraine. Dans les « Länder » allemands, par contre, l'augmentation est conséquente (+4.1 points en Rhénanie-Palatinat et même + 7.1 points en Sarre).

Par contre, dans *toutes* les entités territoriales de la Grande-Région, le *taux d'emploi féminin* est en hausse: en très forte hausse en Rhénanie-Palatinat (+8.5 points), en Sarre (+9.4 points) et au Luxembourg (+6.8 points) et forte hausse en Lorraine (+3.9 points) et en Région wallonne (+4.0 points).

1.3 Le travail à temps partiel

Comme pour le chapitre précédent, dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT) qui ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc à l'emploi des résidents.

Le taux de travail à temps partiel des hommes reste faible, tout en étant orienté à la hausse ...

Au Luxembourg, le travail à temps partiel est beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes. En 2011, il atteignait 36.1% de l'emploi total des femmes, alors que le taux correspondant pour les hommes n'était que de 4.8% ; ce qui donne un taux de travail à temps partiel global de 18.4% (voir Tableau 14). En tendance, il semble y avoir une augmentation de l'emploi à temps partiel masculin. En 2003, il n'était que de 1.6%, contre 4.8% en 2011. Cela se répercute sur le taux global de travail à temps partiel qui a également tendance à croître.

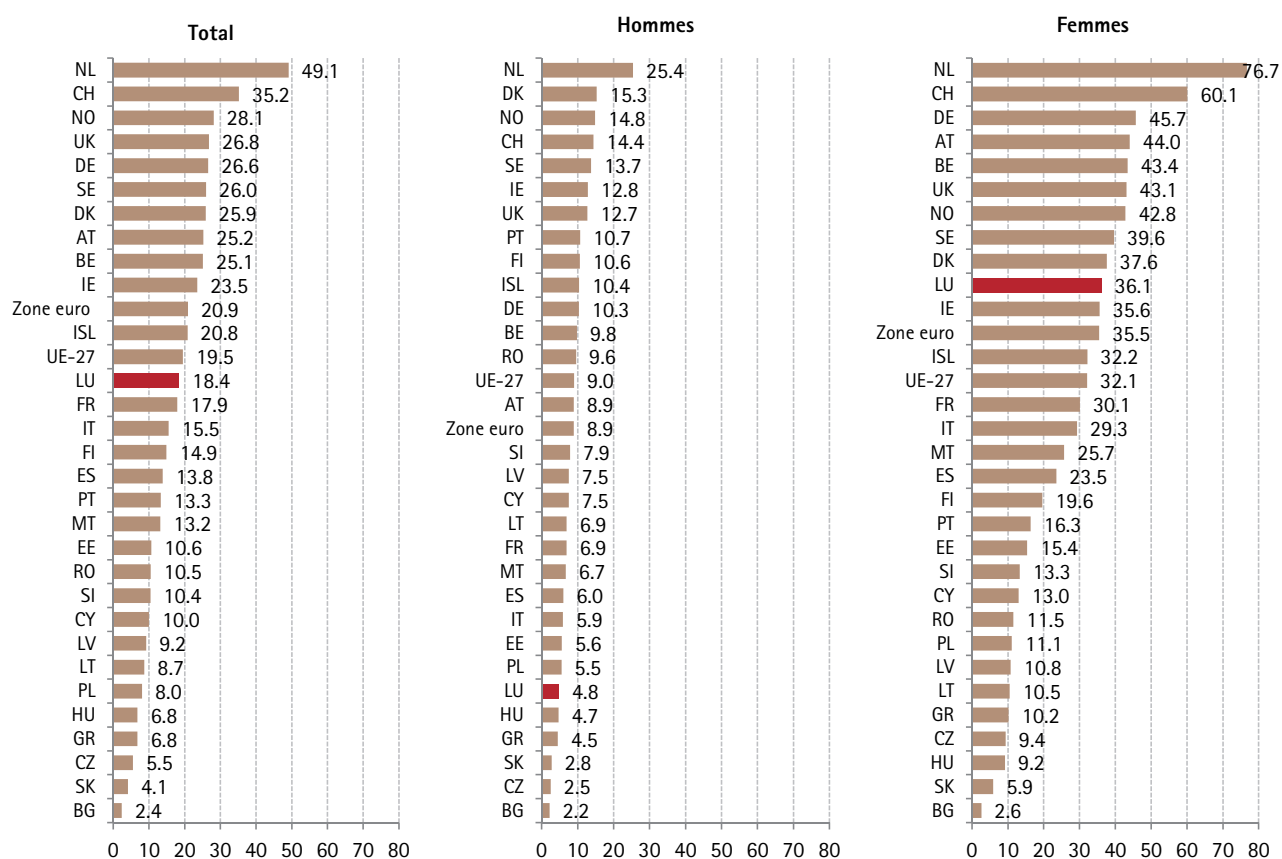
Le Luxembourg se trouve d'ailleurs en queue de peloton concernant le temps partiel des hommes. Seules la Bulgarie (2.2% en 2011), la République tchèque (2.5%), la Slovaquie (2.8%), la Grèce (4.5%) et la Hongrie (4.7%) ont des taux encore plus faibles. Les Pays-Bas sont le premier de la liste des pays européens quant au temps partiel masculin (avec un taux exceptionnellement élevé de 25.4%). Dans les pays nordiques on trouve également des taux de travail à temps partiel masculins situés au-dessus de la moyenne de l'UE-27: au Danemark 15.3%, en Norvège 14.8%, en Suède 13.7%, et en Finlande 10.6%. En Irlande et au Royaume-Uni (respectivement 12.8% et 12.7%), le temps partiel des hommes est également plus développé qu'en Europe en moyenne. Avec 14.4%, la Suisse se place également assez près de la tête pour le temps partiel masculin.

Tableau 14: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg selon le sexe, 2003-2011 (en %)

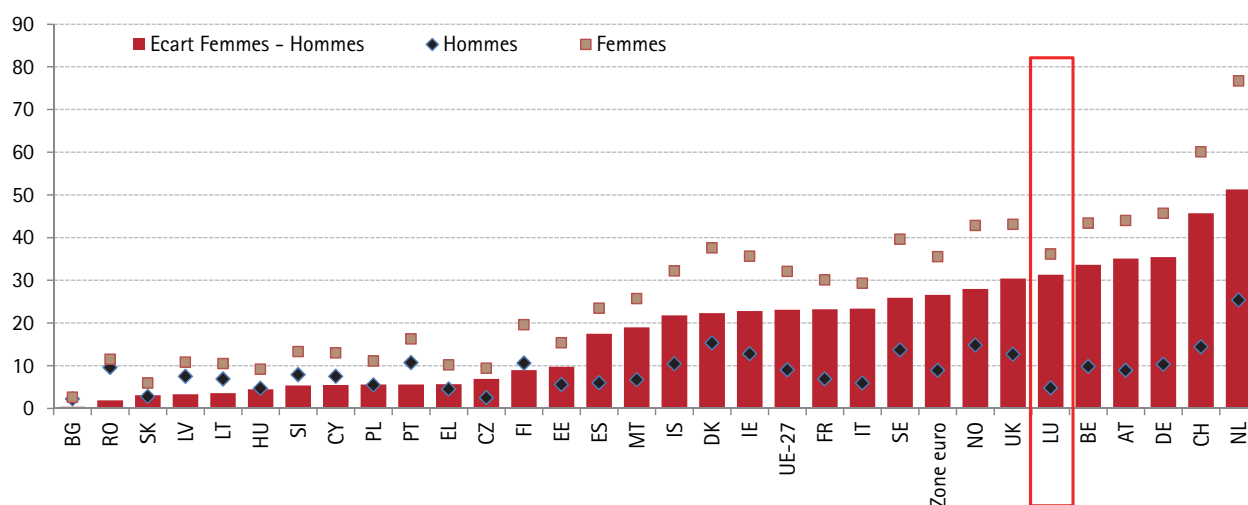
	Total	Hommes	Femmes
2003	13.4	1.6	30.7
2004	16.4	2.5	36.3
2005	17.4	2.5	38.2
2006	17.1	2.6	36.2
2007	17.8	2.6	37.2
2008	18.0	2.7	38.3
2009	18.2	5.6	35.1
2010	17.9	4.0	36.0
2011	18.4	4.8	36.1

Source: STATEC

En comparant la fréquence du temps partiel dans les pays européens, on constate que le Luxembourg se situe un peu en-dessous de la moyenne européenne quant au taux global (18.4% au Grand-Duché contre 20.9% dans la zone euro et 19.5% dans l'UE-27 en moyenne pour l'année 2011). On note encore que ce taux global assez réduit pour le Luxembourg est dû surtout au taux de travail à temps partiel faible des hommes (4.8% au Luxembourg, contre 9.0% dans l'UE-27 en moyenne en 2011). Par contre le travail à temps partiel des femmes est plus fréquent au Luxembourg (36.1%) que dans l'UE-27 (32.1%) et dans la zone euro (35.5%).

Graphique 40: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg et dans les pays européens, selon le sexe, 2011 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 41: Proportion du travail à temps partiel et écart entre les genres, 2011 (en %, écart en points de %)

Source: STATEC, EUROSTAT

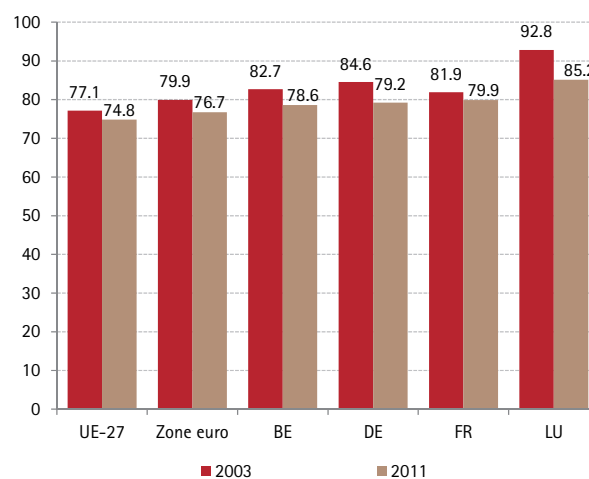
... mais le temps partiel reste un phénomène largement féminin

En ce qui concerne le travail à temps partiel féminin (36.1% en 2011), le Luxembourg se trouve plus près de la tête du peloton européen. Comme pour le travail à temps partiel masculin, ce sont les Pays-Bas qui sont en première ligne avec un taux de travail partiel féminin extrêmement élevé de 76.7% en 2011. En Autriche (44.0% en 2011), en Allemagne (45.7%), en Belgique (43.4%), au Royaume-Uni (43.1%), en Suède (39.6%), au Danemark (37.6%), en Norvège (42.9%), mais également au Royaume-Uni (43.1%) et en Suisse (60.1%), les taux sont plus élevés qu'au Luxembourg.

Malgré l'augmentation du temps partiel masculin, les femmes restent largement majoritaires parmi les personnes ne travaillant pas à temps complet. Au Luxembourg, la part des femmes dans l'emploi partiel est en recul (comme d'ailleurs dans les autres pays de l'UE et notamment les pays voisins), mais elle continue à se situer à plus de 85% (voir Graphique 42). Avec ce pourcentage, le Luxembourg se place largement au-dessus des chiffres des pays voisins et de la zone euro et de l'UE-27 en moyenne.

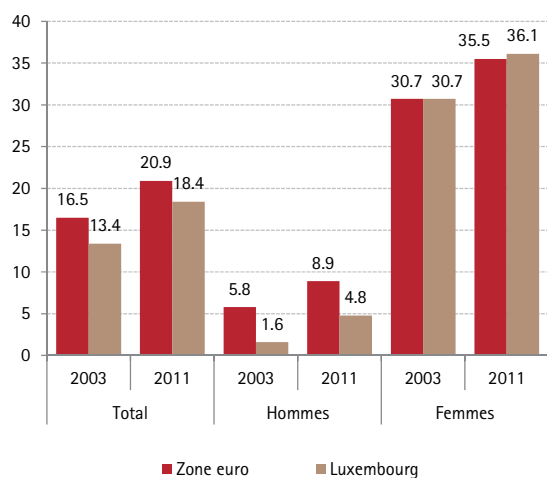
Par ailleurs, l'écart entre l'emploi à temps partiel masculin et féminin reste élevé au Luxembourg. La différence entre le taux de temps partiel des hommes et celui des femmes est de 31 points de %. En Belgique, en Autriche, en Allemagne, en Suisse et aux Pays-Bas, l'écart est encore plus conséquent, mais les

raisons ne sont pas les mêmes. Au Luxembourg, en Belgique et en Autriche c'est surtout le taux relativement faible du travail à temps partiel des hommes qui explique l'écart important. Aux Pays-Bas, par contre, où le temps partiel des hommes est très développé, c'est la proportion extrêmement élevée du temps partiel parmi les femmes (76.7%) qui est à l'origine de l'écart important entre les genres. C'est dans les « nouveaux États membres » de l'Est européen que l'écart du temps partiel entre hommes et femmes est le plus faible. C'est également dans ces pays que le temps partiel est le moins répandu d'une façon générale.

Graphique 42: Part des femmes dans l'emploi à temps partiel total, 2003 et 2011 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 43: Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg et dans la zone euro, selon le sexe, 2011 (en %)



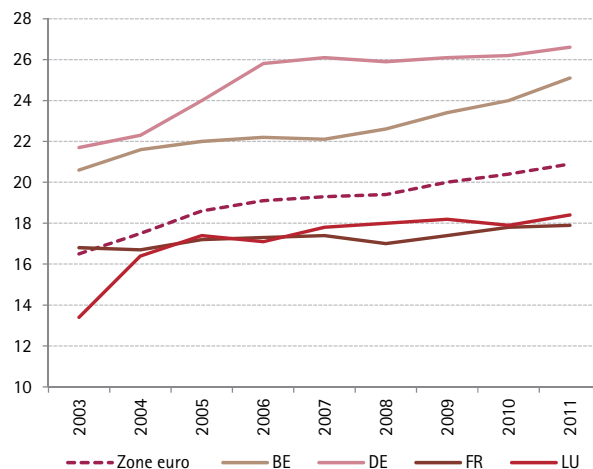
Source: STATEC, EUROSTAT

En Europe, et au Luxembourg, le travail à temps partiel a tendance à se développer

D'une façon générale, le travail à temps partiel a tendance à augmenter dans pratiquement tous les pays de l'UE, ce qui se répercute sur le taux moyen qui passe de 16.5% en 2003 à 20.9% en 2011 dans la zone euro (voir Graphique 43 et Graphique 44). Le Luxembourg participe donc à un mouvement de fond (de 13.4% en 2003 à 18.4% en 2011) dépassant le cadre national.

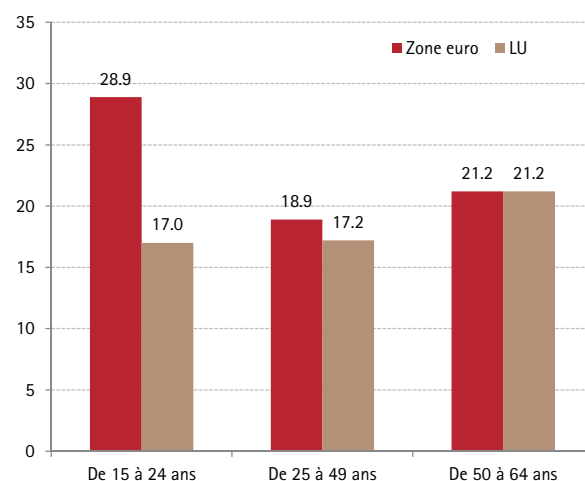
Pour fixer les idées, on peut mentionner les chiffres absolus: en 2003 sur un emploi résident total de quelque 187 000 personnes au Luxembourg, 25 000 travaillaient à temps partiel, dont 2 000 hommes et 23 000 femmes. En 2011, sur un emploi total résident d'environ 225 000 personnes, 41 000 avaient un emploi à temps partiel, dont 6 000 hommes et 35 000 femmes. En d'autres mots, même si le temps partiel reste assez peu répandu chez les hommes au Luxembourg, la progression relative est plus importante que pour les femmes. Le temps partiel des hommes est multiplié par plus de 3 au Grand-Duché (en partant, il est vrai, d'un niveau extrêmement faible), alors que le temps partiel des femmes n'augmente que de 50% environ.

Graphique 44: Evolution de la proportion du travail à temps partiel au Luxembourg, dans la zone euro, et dans les pays voisins, 2003-2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 45: Proportion du travail à temps partiel par classe d'âge au Luxembourg et dans la zone euro, 2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Dans la classe d'âge des 15-24 ans, malgré la hausse récente, le temps partiel au Luxembourg reste moins fréquent qu'en Europe en moyenne

Dans la classe d'âge des 15-24, le travail à temps partiel a fortement augmenté depuis quelques années au Luxembourg (de 7% en 2003 à 17.0% en 2011). Néanmoins, comme le montre le Graphique 45, c'est également dans cette classe d'âge que le travail à temps partiel reste largement inférieur au Luxembourg par rapport à la moyenne de la zone euro.

Pour les classes d'âge des 25-49 ans et des 50-64 ans, les taux du Luxembourg et de la zone euro sont comparables. On remarque néanmoins que pour les travailleurs « âgés » (50-64 ans), le temps partiel est plus fréquent que pour les 25 à 49 ans. Il s'agit d'une constante dans l'ensemble des pays européens.

Le travail à temps partiel est le plus fréquent dans les branches « Activités des ménages », « Santé et action sociale », « Administration publique », « Enseignement », ainsi que dans les « Arts, spectacles et activités récréatives » ...

On peut exprimer le temps partiel en pourcentage de l'emploi dans les différentes branches économiques ou en pourcentage de l'emploi à temps partiel total.

Dans quelles branches, le pourcentage de l'emploi à temps partiel par rapport à l'emploi de la branche dépasse-t-il la moyenne (18.4% en 2011) ? Il s'agit d'abord de la branche « Activités des ménages » (67.4% de l'emploi total de la branche), puis de la branche « Santé et action sociale » (39.6%), de la branche « Arts, spectacles et activités récréatives, ... » (25.9%), de l'« Enseignement » (23.2%), du « Commerce » (21.5%), des « Activités de services administratifs » (21.4%) et de la branche « Administration publique » (18.5%).

Tableau 15: L'emploi à temps partiel par branche économique au Luxembourg, 2011

	Emploi à temps partiel en % de l'emploi de la branche	Emploi à temps partiel en % de l'emploi à temps partiel total
Agriculture	18.5	1.2
Industrie manufacturière	5.3	1.7
Construction	2.8	1.0
Commerce; réparation d'automobiles	21.5	10.3
Transports et entreposage	9.0	1.9
Hébergement et restauration	13.3	2.4
Information et communication	15.3	3.1
Activités financières et d'assurance	15.2	10.3
Activités immobilières	15.4	0.5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	12.8	4.5
Activités de services administratifs et de soutien	21.4	2.9
Administration publique	18.5	11.7
Enseignement	23.2	10.0
Santé humaine et action sociale	39.6	21.2
Arts, spectacles et activités récréatives	25.9	1.7
Autres activités de services	30.0	2.1
Activités des ménages en tant qu'employeurs	67.4	7.4
Activités extra-territoriales	8.1	2.6
Autres et sans réponse	17.4	3.5
Total - Ensemble des activités	18.4	100.0

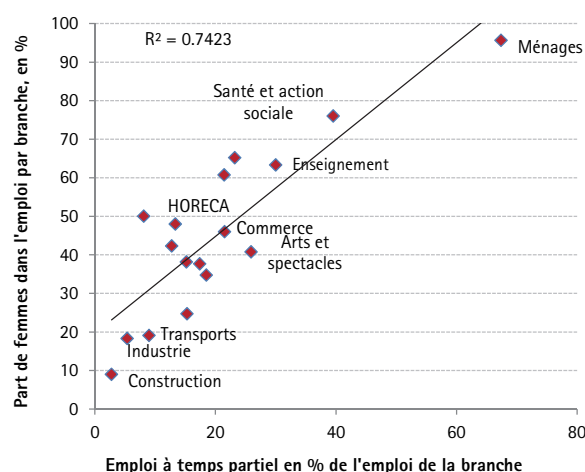
Source: STATEC

Sur l'ensemble des emplois à temps partiel des résidents quelque 21% se trouvent dans la branche « Santé et action sociale », 10% dans l'enseignement et 11.7% dans l'administration publique, soit au total 43% des emplois à temps partiel qui se situent dans des branches relevant de près ou de loin du « service public ». On y ajoutant le « Commerce » (10% du total de l'emploi à temps partiel) et les activités financières (10% de l'emploi à temps partiel), on arrive à près de 65% des emplois à temps partiel qui se trouvent dans ces 5 branches économiques.

... et le temps partiel est le moins fréquent dans la construction, l'industrie et les transports

Dans l'industrie, la part du temps partiel n'est de 5.3% de l'emploi de cette branche. Le pourcentage n'est que de 2.8% dans la construction et, dans les transports, il ne dépasse pas les 9%. Dans ces trois branches on ne trouve qu'à peine 5% de l'emploi à temps partiel total des résidents. Le Graphique 46 montre clairement que plus l'emploi des branches est féminisé, plus la part du temps partiel dans la branche est élevée.

Graphique 46: Travail à temps partiel et emploi féminin par branche économique au Luxembourg, 2011 (en %)



Source: STATEC

Un niveau d'éducation faible augmente la probabilité de travailler à temps partiel

Au Luxembourg, la proportion du travail à temps partiel parmi les personnes ayant un niveau d'éducation faible est de 22.7% en 2011. Elle est de 20.5% parmi ceux qui ont un niveau d'éducation moyen et de seulement 14.1% pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé. Cette caractéristique – c'est-à-dire une diminution de l'occurrence du temps partiel avec le niveau d'éducation – se retrouve dans l'ensemble des pays européens. Dans l'UE-27, en 2011, la proportion du temps partiel est de 23.6% pour ceux qui ont un niveau d'éducation faible. Cette proportion, descend à 16.3% pour ceux ayant un niveau d'éducation élevé.

En ce qui concerne, l'évolution depuis 2003, on note une augmentation du temps partiel pour tous les niveaux d'éducation au Luxembourg, comme dans les pays voisins et en Europe dans son ensemble (voir Tableau 16). Néanmoins, il convient de nuancer. La part du temps partiel des résidents au Luxembourg ayant un niveau d'éducation faible (CITE 0-2) augmente en passant de 18.2% en 2003 à 22.7% en 2011. Avec ce taux, le Luxembourg se situe tout près de la moyenne européenne et du taux français. Par contre, en Belgique et en Allemagne, le pourcentage correspondant dépasse les 30%.

Au Grand-Duché, la part du temps partiel des personnes ayant un niveau d'éducation moyen (CITE 3-4) évolue fortement à la hausse en passant de 11.4% en 2003 à 20.5% en 2011. Néanmoins, avec ce taux, le Luxembourg continue de se placer en-dessous des taux correspondants de l'Allemagne (28.1%), de la Belgique (25.9%) et de la zone euro (22.4%), mais il se situe désormais au-dessus du taux français (17.4%).

Tableau 16: Proportion du travail à temps partiel par niveau d'éducation au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'UE, 2011 (en %)

	CITE 0-2		CITE 3-4		CITE 5-6	
	2003	2011	2003	2011	2003	2011
UE-27	19.5	23.6	15.8	19.4	13.7	16.3
Zone euro	16.6	22.3	17.5	22.4	13.9	17.1
Belgique	23.0	31.0	20.8	25.9	18.1	21.1
Allemagne	26.5	33.3	23.0	28.1	15.4	20.1
France	21.4	22.3	15.4	17.4	14.1	15.6
Luxembourg	18.2	22.7	11.4	20.5	9.5	14.1

Source : STATEC, EUROSTAT N.B : CITE = Classification Internationale Type de l'Education. CITE 0-2 = enseignement préprimaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Tableau 17: Proportion du travail à temps partiel par nationalité au Luxembourg, dans les pays voisins et dans la zone euro, 2011 (en %)

	Etrangers		Nationaux	
	2003	2011	2003	2011
Zone euro	19.4	24.2	17.9	20.5
Belgique	19.7	23.5	20.6	25.1
Allemagne	22.5	30.6	21.5	26.1
France	21.7	21.9	16.5	17.7
Luxembourg	14.3	15.7	12.7	20.9

Source: STATEC, EUROSTAT

En 2011, la part du temps partiel pour les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (CITE 5-6) est de 14.1% au Luxembourg, contre 9.5% en 2003. La proportion du temps partiel pour le niveau d'éducation élevé reste plus faible au Luxembourg qu'en Belgique (21.1%) et en France (20.1%), mais on se rapproche de la moyenne européenne.

La part du temps partiel est désormais plus élevée parmi les autochtones que parmi les étrangers au Luxembourg

En 2003, le temps partiel était un peu plus répandu parmi les étrangers (14.3%) que parmi les Luxembourgeois (12.7%). En 2011, la situation est inversée: si le temps partiel augmente légèrement pour les étrangers (de 14.3% en 2003 à 15.7% en 2011), l'augmentation du temps partiel parmi les nationaux est beaucoup plus importante (de 12.7% à 20.9%). Le pourcentage du temps partiel parmi les étrangers (15.7%) se situe désormais loin en-dessous de la moyenne de la zone euro (24.2%). Par contre, la proportion du temps partiel des nationaux (20.9%) au Luxembourg dépasse en 2011 la moyenne de la zone euro (20.5%). Ajoutons que dans la zone euro, le temps partiel des étrangers (24.2%) dépasse le taux des nationaux (20.5%). Au Luxembourg c'est le contraire (15.7% pour les étrangers et 20.9% pour les autochtones).

La famille, principale raison invoquée pour le travail à temps partiel au Luxembourg

Au Grand-Duché, en 2011, 25.7% des résidents travaillant à temps partiel affirment que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison du choix d'un l'emploi à temps partiel. 37.9% évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles comme raison pour ce choix.

Tableau 18: Raisons principales pour l'emploi à temps partiel, 2011 (en %)

	N'a pas trouvé un emploi à temps plein	Maladie ou l'incapacité	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Autres raisons
UE-27	24.9	4.2	15.9	21.9	9.7	23.4
Zone euro	26.2	3.9	15.3	21.9	8.8	23.9
BE	10.2	5.0	28.4	15.8	3.4	37.3
DE	16.2	3.4	23.8	21.6	9.5	25.4
FR	30.3	6.1	15.9	28.5	1.5	17.7
LU	9.6	4.4	37.9	25.7	4.5	17.9

Source: STATEC, EUROSTAT

Près de 2/3 des résidents travaillant à temps partiel au Luxembourg évoquent donc la responsabilité familiale ou personnelle pour expliquer ce choix. Dans les autres pays européens, ce taux est en général plus faible (voir Tableau 18). Dans l'UE-27 en moyenne, 21.9% des personnes travaillant à temps partiel disent que l'assistance d'enfants ou d'adultes constitue la raison principale de ce choix. 15.9 % évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles. On est donc très loin des taux du Luxembourg.

Le travail à temps partiel involontaire semble peu répandu au Grand-Duché

On peut considérer que les personnes qui répondent que la raison principale pour l'emploi à temps partiel est de n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein travaillent involontairement dans cette situation. Le travail à temps partiel involontaire au Luxembourg semble beaucoup moins répandu que dans les autres pays européens. Dans l'UE-27, le taux de ceux qui

disent ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein atteint près de 25% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel, alors qu'il n'est que de 9.6% pour les résidents du Luxembourg.

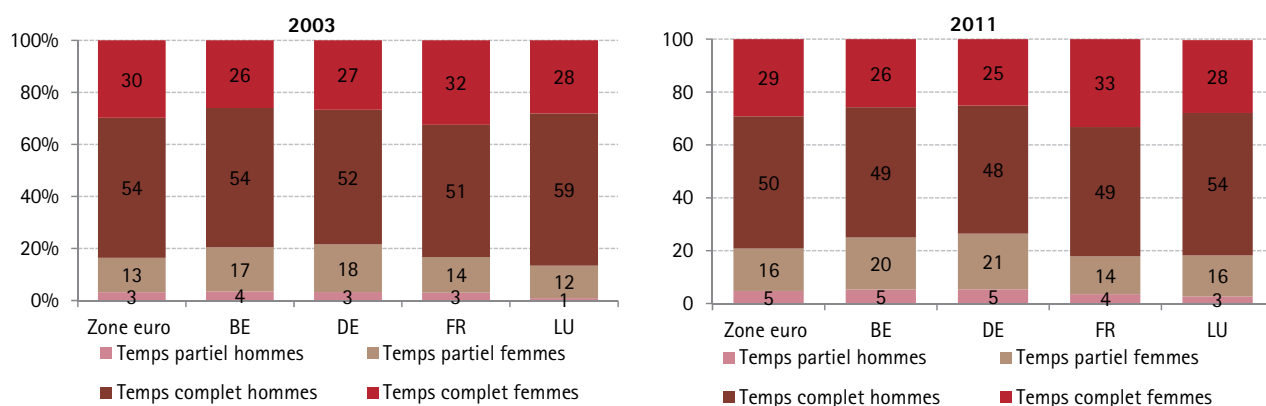
En résumé ...

Les Graphique 47 et Graphique 48 résument l'évolution du « poids » du travail à temps partiel (féminin et masculin) au Luxembourg et dans les pays voisins.

En 2003, l'emploi à temps complet des hommes représente plus de 50% de l'emploi national (résidents) au Luxembourg, comme dans les pays voisins. Cependant, avec près de 60% en 2003, le temps complet masculin au Grand-Duché est beaucoup plus répandu qu'en France et en Allemagne par exemple (respectivement 51% et 52%). La moyenne de la zone euro est de 54%.

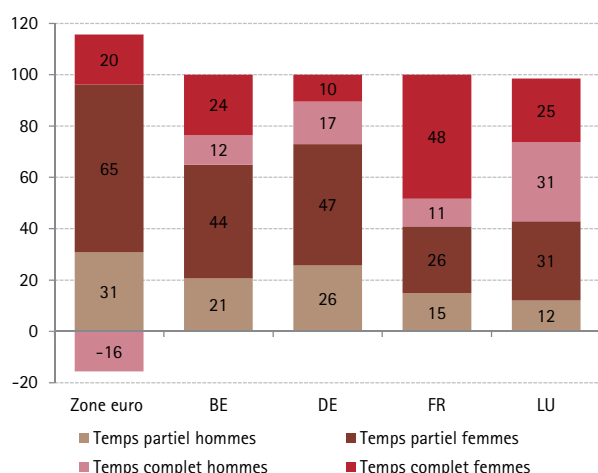
Le temps plein des femmes se situe autour de 30% de l'emploi dans la zone euro en 2003. Il est un peu moins répandu au Luxembourg (28% de l'emploi national total) qu'en France (32%) et a le même poids qu'en Belgique (26%) et en Allemagne (27%).

Le temps partiel féminin représentait, en 2003, 12% de l'emploi national total au Luxembourg. Son poids est plus faible qu'en Belgique (17% de l'emploi) et en Allemagne (18%). La part du temps partiel masculin dans l'emploi était extrêmement faible au Luxembourg (1%) en 2003. Parmi les pays voisins le pourcentage atteint un maximum de 4% en 2003 en Belgique.

Graphique 47: Composition de l'emploi selon le sexe et selon le temps partiel et le temps complet, 2003 et 2011 (en % de l'emploi*)

Source: STATEC, EUROSTAT N.B: Il s'agit de l'emploi des résidents (national), donc à l'exclusion des frontaliers au Luxembourg

Graphique 48: Part dans l'augmentation de l'emploi national selon le sexe et selon le temps partiel et le temps complet, 2003-2011 (en % de l'augmentation de l'emploi)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B : Il s'agit de l'emploi des résidents (national), donc à l'exclusion des frontaliers au Luxembourg

En 2011, le poids du *travail à temps plein masculin* dans l'emploi reste prédominant. On note cependant un tassement: au Luxembourg, le poids est passé de 59% en 2003 à 54% en 2011 ; dans la zone euro, il évolue de 54% à 50%. La part du *travail à temps complet féminin* est restée pratiquement constante entre 2003 et 2011 au Luxembourg, comme dans les pays voisins et dans la zone euro. Par contre, la part du *temps partiel masculin et féminin* augmente au détriment du travail à temps complet masculin (à l'exception de la France où la structure reste relativement stable). Au Grand-Duché, la part du travail à temps partiel féminin atteint 16% en 2011, contre 12% en 2003. Le temps partiel masculin passe de 1% de l'emploi total des résidents à 3% en 2011.

Le Graphique 48 révèle que la *part du travail masculin à temps complet* dans l'augmentation de l'emploi de 2003 à 2011 est faible en Belgique (12%), en Allemagne (17%) et en France (11%). Dans la zone euro, la contribution du temps complet masculin à l'augmentation de l'emploi est même négative (-16%). Ce fait peut être expliqué largement par la diminution des emplois à temps complet des hommes dans les pays européens les plus touchés par la crise, c'est-à-dire, principalement, la Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et l'Irlande. Au Luxembourg, par contre, la contribution du temps complet masculin à l'augmentation de l'emploi reste substantielle (avec 31% de l'augmentation de l'emploi total des résidents).

Le *travail à temps partiel masculin et féminin* représente près de 90% de l'augmentation de l'emploi dans la zone euro entre 2003 et 2011. En Belgique et en Allemagne, la part du temps partiel masculin et féminin dans l'augmentation de l'emploi atteint respectivement 65% et 73%. En France et au Luxembourg, le pourcentage est beaucoup plus faible: 41% de l'augmentation de l'emploi en France, 43% de l'emploi national au Luxembourg. En France, c'est le travail féminin à temps plein (48%) qui apporte une grande contribution à l'augmentation de l'emploi, alors qu'au Luxembourg, c'est le temps plein masculin qui contribue pour pratiquement un tiers à l'augmentation de l'emploi national entre 2003 et 2011.

1.4 Le travail temporaire

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée. Les données analysées sont issues de l'enquête forces de travail (EFT) qui ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les caractéristiques présentées se rapportent donc à l'emploi des résidents.

Les contrats à durée déterminée restent très minoritaires, mais ont tendance à augmenter au Luxembourg

En 2011, seulement 7.1% des travailleurs salariés ont un contrat à durée déterminée (CDD) au Luxembourg. Le travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée reste donc la norme.

Tableau 19: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, 2003-2011 (en %)

	Luxembourg			Zone euro		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2003	3.1	2.4	4.2	14.5	13.5	15.7
2004	4.8	4.1	5.8	15.0	14.0	16.2
2005	5.3	4.9	5.8	16.0	15.3	16.9
2006	6.1	5.7	6.6	16.7	15.8	17.7
2007	6.8	6.2	7.6	16.6	15.8	17.6
2008	6.2	5.9	6.6	16.3	15.2	17.4
2009	7.2	6.3	8.3	15.4	14.3	16.6
2010	7.1	6.2	8.3	15.6	14.8	16.5
2011	7.1	6.3	8.2	15.8	15.1	16.5

Source: STATEC, EUROSTAT

Pour les femmes, le taux est plus élevé que pour les hommes (8.2% contre 6.3% en 2011). La proportion du travail à durée déterminée augmente cependant fortement pour les deux sexes depuis quelques années. En 2003, elle n'était que de 3.1%, alors qu'on atteint 7.1% en 2011. Pour les hommes, le taux de CDD évolue de 2.4% en 2003 à 6.3% en 2011, pour les femmes de 4.2% à 8.2% dans le même laps de temps. En chiffres absolus, le nombre de résidents travaillant avec un CDD au Luxembourg passe d'environ 5 400 en 2003 (sur un emploi salarié total de 173 000) à 14 600 en 2011 (sur un emploi salarié total d'environ 205 000).

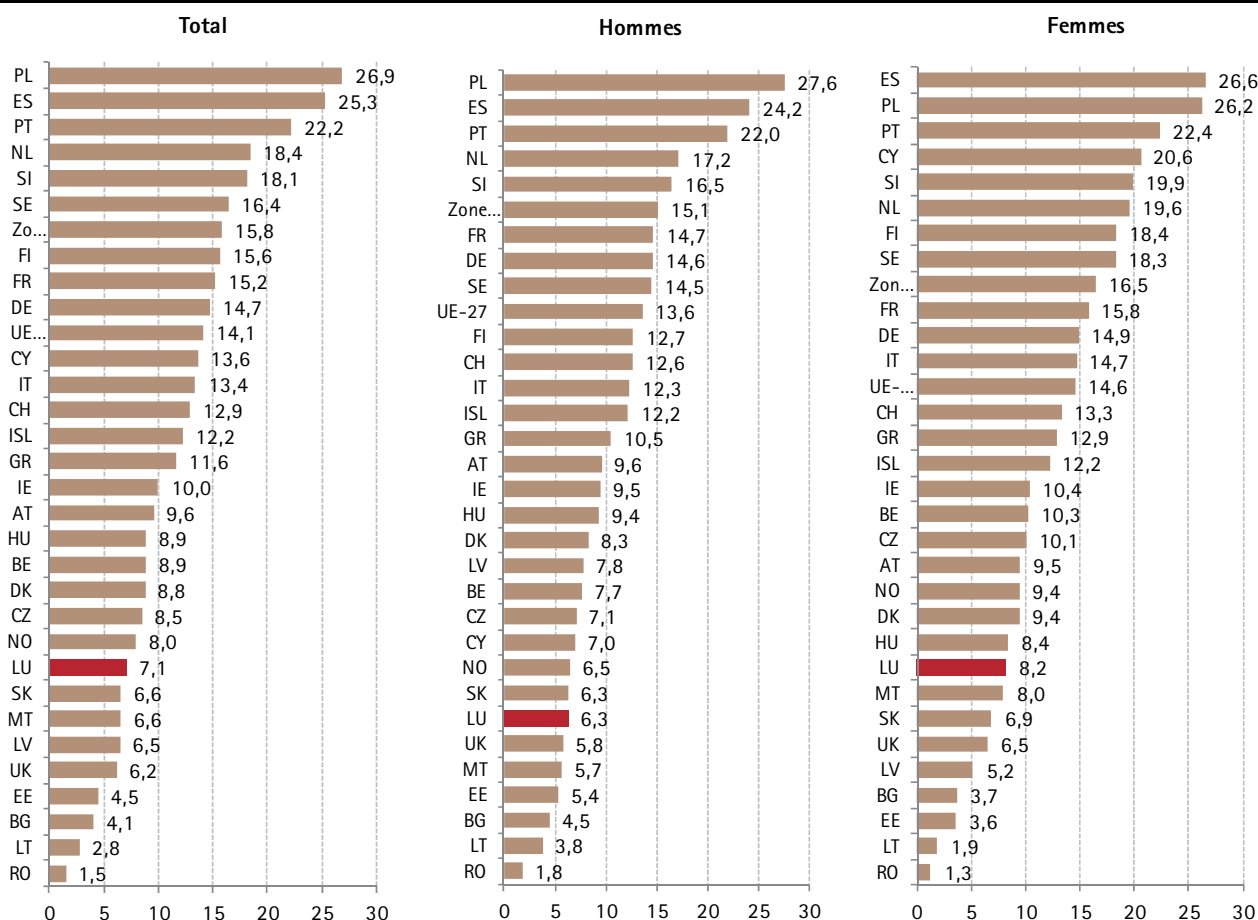
Dans la comparaison européenne, on constate que la part des CDD dans l'emploi total au Luxembourg reste relativement faible, malgré leur courbe ascendante. En 2011, la part des CDD dans l'UE-27 et dans la zone euro représente plus du double de ce qu'elle est parmi les résidents du Luxembourg (14.1% dans l'UE-27, 15.8% dans la zone euro, contre 7.1% au Luxembourg en 2010).

Graphique 49: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, dans la zone euro et dans les pays voisins, 2003-2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 50: Proportion des contrats à durée déterminée dans les pays européens, 2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

L'écart du Luxembourg par rapport à l'Allemagne (14.7%) et à la France (15.2%) atteint les mêmes proportions, alors que la Belgique n'a qu'un taux de CDD (8.9%) légèrement plus élevé que le Luxembourg. Les CDD sont de loin les plus fréquents en Pologne (26.9% en 2011), en Espagne (25.3%) et au Portugal (22.2%).

Le Luxembourg se trouve d'ailleurs en fin de la liste européenne en matière de CDD. Seulement quelques autres Etats membres ont des taux de CDD encore plus faibles. Il s'agit notamment d'un certain nombre de nouveaux Etats membres de l'Est européen, notamment de la Bulgarie (4.1% en 2011), de l'Estonie (4.5%), de la Lituanie (2.8%), de la Slovaquie (6.6%), de la Lettonie (6.5%) et de la Roumanie (1.5%). Le Royaume-Uni (6.2%) a également un taux plus faible que le Luxembourg.

Le fait que les CDD sont un peu plus répandus parmi les femmes que parmi les hommes constitue une donnée structurelle qui concerne la plupart des pays européens, mis à part la plupart des pays de l'Est européen, comme la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne, la Hongrie, l'Estonie et la Lituanie où les taux de CDD des femmes sont identiques ou même légèrement inférieurs à ceux des hommes.

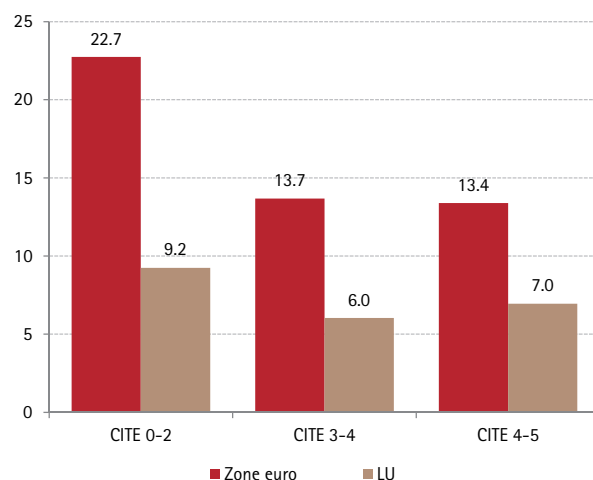
Un impact relativement faible du niveau d'éducation sur le travail temporaire au Luxembourg

Un niveau d'éducation faible rend plus probable un contrat de travail temporaire, mais cette caractéristique est moins prononcée au Luxembourg que dans la zone euro en moyenne.

Dans la zone euro, en 2011, la proportion des CDD est de 22.7% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. La part des CDD pour ce niveau d'éducation est beaucoup plus réduite au Luxembourg, à savoir 9.2%.

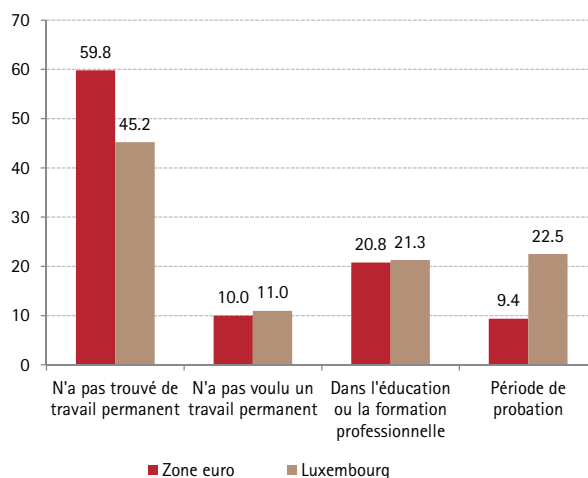
La part des CDD se réduit au Luxembourg à 7.0% en 2011 pour ceux qui ont un niveau d'éducation élevé (contre 13.4% dans la zone euro pour ce niveau d'éducation). Il convient de noter qu'au Luxembourg le travail temporaire semble le moins répandu parmi les résidents ayant un niveau d'éducation moyen

Graphique 51 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro, par niveau d'éducation, 2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT N.B : CITE = Classification Internationale Type de l'Education. CITE 0-2 = enseignement préprimaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-

Graphique 52 : Raisons principales pour l'emploi temporaire (CDD), 2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

La part du travail temporaire (CDD) involontaire au Luxembourg est plus faible que dans la zone euro en moyenne

On a vu plus haut que le travail à temps partiel involontaire est moins répandu parmi les résidents du Luxembourg que dans les autres pays de l'UE. C'est également le cas pour les CDD involontaires. En effet, au Luxembourg environ 45% des personnes interrogées ayant un contrat temporaire affirment

qu'ils ont ce type de contrat parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail permanent (CDI). C'est une majorité relative, mais le taux au Luxembourg est plus faible qu'en moyenne dans la zone euro (près de 60%). En France et en Belgique, les taux de CDD involontaires sont également plus élevés qu'au Luxembourg (respectivement 57% et 76% en 2011), alors qu'en Allemagne le taux est plus faible (25%).

La vie professionnelle commence plus souvent par un contrat à durée déterminée

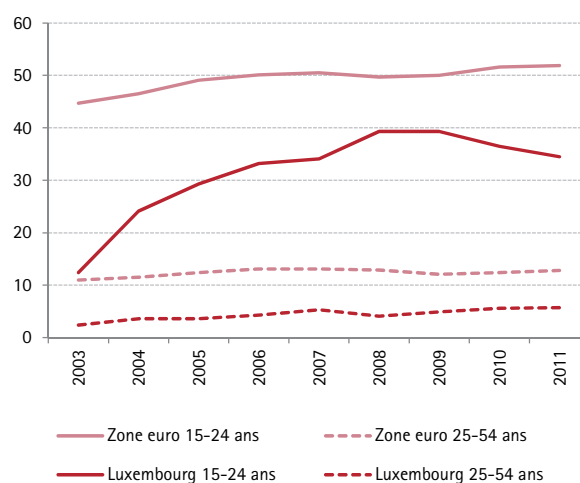
En jetant un regard sur le travail temporaire par classes d'âge dans la zone euro et au Luxembourg, on note surtout une augmentation du taux de CDD dans la classe d'âge des 15-24 ans au Luxembourg. Le taux de CDD au Grand-Duché pour les jeunes résidents passe de 12.4% en 2003 à 39.3% en 2009, puis semble se tasser (34.5% en 2011). Le Luxembourg s'est donc rapproché de la moyenne de la zone euro (quelque 52% de CDD pour les jeunes), mais le taux luxembourgeois reste assez largement inférieur à cette moyenne.

La fréquence des CDD diminue avec l'âge et cela aussi bien au Luxembourg que dans la zone euro. En 2011, la proportion de CDD dans la classe d'âge des 25-54 ans est de 5.7% pour les résidents du Grand-Duché. Ce taux se situe encore très loin de la moyenne de la zone euro (12.8% en 2011). Mais la fréquence des CDD chez les 25-54 ans est aussi en augmentation significative au Grand-Duché, le taux de CDD y ayant été de seulement 2.4% en 2003.

Un écart faible de la fréquence des CDD entre les nationaux et les étrangers au Luxembourg

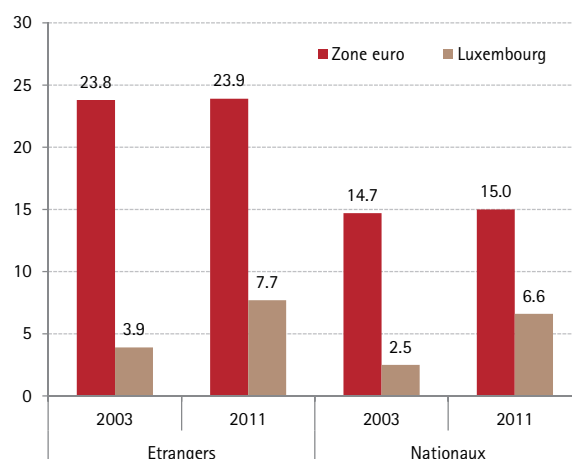
Dans la zone euro en moyenne, les CDD sont plus répandus parmi les étrangers que parmi les nationaux et cela en 2003, comme en 2011. Par ailleurs, les taux restent relativement stables dans la zone euro pour les nationaux et pour les étrangers (un peu moins de 25% pour les étrangers et environ 15% pour les nationaux). Au Luxembourg, les parts de CDD augmentent pour les nationaux, tout comme pour les étrangers. Les taux sont assez proches en 2011: 7.7% de CDD pour les étrangers, 6.6% pour les Luxembourgeois.

Graphique 53: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par classe d'âge, 2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 54: Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par nationalité, 2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Annexe

Emploi total par branche au Luxembourg, 1995–2011 (nombre en milliers)

Libellé	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	4.5	4.0	4.1	4.8	4.9	4.9	4.9	5.2	4.9	6.4	6.6	5.2
Industrie, y compris énergie	35.0	34.9	35.7	37.4	37.4	37.4	37.5	37.2	37.7	37.3	37.3	38.1
Produits d'extraction	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	
Produits d'extraction énergétiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Produits d'extraction non énergétiques	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	
Produits manufacturés	33.2	33.1	33.8	35.4	35.5	35.5	35.5	35.1	35.6	35.3	35.2	
Produits des industries agricoles et alimentaires	4.1	4.2	4.5	4.6	4.7	4.7	4.8	4.7	4.7	4.9	5.1	
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	1.1	0.7	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.4	1.7	1.6	
Cuir, articles de voyage, chaussures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits	2.1	2.7	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	2.8	2.7	1.9	2.4	
Produits de la cokéfaction, du raffinage et des industries nucléaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Produits chimiques	1.3	1.5	1.4	1.5	1.5	1.4	1.1	0.8	0.9	0.7	0.7	
Produits en caoutchouc ou en plastique	3.7	4.1	3.8	4.5	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3	5.4	4.8	
Autres produits minéraux non métalliques	2.9	2.9	3.0	3.2	3.1	3.0	2.9	2.7	2.7	2.7	2.5	
Produits de la métallurgie et du travail des métaux	12.2	10.9	10.4	10.8	10.5	10.4	10.5	10.6	11.0	10.2	10.7	
Machines et équipements	2.6	2.5	2.5	2.7	2.8	2.8	2.9	3.0	3.1	3.0	2.8	
Équipements électriques et électroniques	1.8	2.1	2.2	2.4	2.7	2.9	2.8	2.9	2.9	2.8	2.8	
Matériels de transport	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	
Autres produits manufacturés	1.0	1.2	1.5	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.2	
Électricité, gaz et eau	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.3	1.4	
Captage, traitement et distribution d'eau	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	
Construction	24.4	25.9	28.7	31.5	32.5	33.7	35.3	37.1	38.6	38.0	38.2	39.4
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants, transports et communications	60.6	70.6	75.5	78.9	79.7	81.6	83.5	85.9	89.1	88.7	90.4	94.6
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	34.1	38.0	39.9	41.2	41.3	42.3	43.0	43.7	44.6	44.1	45.3	
Commerce et réparation automobile	5.5	6.3	6.9	7.3	7.6	7.9	8.2	8.4	8.7	8.6	8.9	
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	12.2	13.7	14.4	14.8	14.5	15.2	15.1	15.3	15.5	15.1	15.6	
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	16.4	18.0	18.7	19.1	19.2	19.3	19.7	19.9	20.4	20.4	20.8	
Services d'hôtellerie et de restauration	11.4	12.7	13.4	14.1	14.7	14.9	15.2	15.5	15.8	16.0	16.6	
Transports et communications	15.1	19.9	22.1	23.6	23.8	24.4	25.3	26.7	28.6	28.5	28.5	
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	43.5	70.5	80.9	74.7	76.7	79.6	85.7	93.3	101.6	100.7	102.4	105.1
Services financiers	22.1	29.5	33.3	33.2	33.4	34.0	35.7	38.2	41.0	41.2	41.0	
Intermédiation financière	18.3	22.7	24.3	24.1	24.0	24.4	25.7	27.2	29.1	29.3	29.2	
Assurance	1.2	2.1	2.6	2.6	2.6	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	
Auxiliaires financiers et d'assurance	2.6	4.7	6.4	6.5	6.8	7.0	7.3	8.2	8.8	8.7	8.6	
Services immobiliers, de location et aux entreprises	21.4	41.0	47.6	41.5	43.3	45.5	50.0	55.1	60.6	59.5	61.3	
Activités immobilières	1.9	2.5	2.6	2.8	2.8	3.0	3.4	3.7	3.9	3.7	3.8	
Location sans opérateur	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	
Activités informatiques	0.8	4.1	4.9	4.6	4.8	5.4	6.3	7.4	8.1	8.1	8.0	
Services fournis principalement aux entreprises, R&D	18.3	33.7	39.5	33.4	35.0	36.3	39.5	43.2	47.7	46.8	48.7	
Autres activités de services	47.6	57.8	62.5	65.3	67.9	70.6	71.9	74.2	77.0	81.1	83.7	86.1
Services d'administration publique	11.6	13.8	15.0	15.9	16.6	17.1	17.0	17.1	17.4	18.3	18.3	
Éducation	10.0	12.1	13.3	13.5	13.9	14.4	14.5	14.9	15.4	16.1	16.4	
Services de santé et d'action sociale	13.6	16.6	19.7	21.2	22.0	23.1	24.1	25.2	26.4	28.5	30.3	
Services collectifs, sociaux et personnels	7.8	9.4	10.2	10.3	10.9	11.3	11.6	12.1	12.3	13.1	13.5	
Assainissement, voirie et gestion des déchets	1.1	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8	
Activités associatives	1.5	1.8	1.9	1.7	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	
Activités récréatives, culturelles et sportives	2.6	3.4	3.7	3.7	3.9	4.1	4.2	4.5	4.5	4.9	4.9	
Services personnels	2.6	2.8	3.1	3.4	3.5	3.6	3.7	3.9	4.0	4.1	4.2	
Services domestiques	4.6	5.9	4.3	4.4	4.5	4.7	4.7	4.9	5.3	5.2	5.2	
Total Branches	215.5	263.8	287.4	292.6	299.1	307.8	318.8	333.0	348.8	352.2	358.6	368.4

Source: STATEC

Emploi salarié par branche au Luxembourg, 1995–2011 (nombre en milliers)

Libellé	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture, chasse et sylviculture; pêche et aquaculture	1.2	1.4	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.6	1.5	1.5	1.7	1.8	1.8	2.0	2.1	2.2
Industrie, y compris énergie	34.2	33.7	33.8	34.6	34.1	34.4	34.9	35.1	36.8	36.9	37.0	37.0	36.7	37.3	37.0	37.0	37.6
Produits d'extraction	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Produits d'extraction énergétiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits d'extraction non énergétiques	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Produits manufacturés	32.4	31.9	32.1	32.8	32.4	32.6	33.1	33.2	34.9	35.0	35.0	35.0	34.7	35.2	34.9	34.9	
Produits des industries agricoles et alimentaires	3.8	4.0	3.9	4.0	4.1	4.1	4.2	4.3	4.5	4.5	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6	4.8	5.0
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.7	0.8	1.2	1.3	1.2	1.4	1.4	1.5	1.4	1.7	1.5	
Cuir, articles de voyage, chaussures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits	2.0	2.0	2.1	2.2	2.4	2.6	2.7	2.9	3.0	3.0	3.0	3.0	2.7	2.6	1.9	2.3	
Produits de la cokéfaction, du raffinage et des industries nuc	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Produits chimiques	1.3	1.3	1.4	1.5	1.4	1.5	1.5	1.4	1.5	1.5	1.4	1.1	0.8	0.9	0.7	0.7	
Produits en caoutchouc ou en plastique	3.7	3.8	3.9	3.9	4.6	4.1	4.0	3.8	4.4	4.4	4.3	4.3	4.3	4.3	5.4	4.8	
Autres produits minéraux non métalliques	2.9	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2	3.0	3.0	2.9	2.7	2.7	2.6	2.5	
Produits de la métallurgie et du travail des métaux	12.1	11.4	11.1	11.6	10.5	10.8	10.9	10.3	10.7	10.4	10.3	10.4	10.5	10.9	10.2	10.6	
Machines et équipements	2.6	2.6	2.7	2.5	2.3	2.4	2.5	2.5	2.7	2.8	2.8	2.9	3.0	3.1	3.0	2.8	
Équipements électriques et électroniques	1.8	1.9	2.0	2.0	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	2.7	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	
Matériels de transport	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	
Autres produits manufacturés	1.0	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.5	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	
Électricité, gaz et eau	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.8	
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	1.1	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.3	1.4	
Captage, traitement et distribution d'eau	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	
Construction	23.1	23.3	23.3	24.0	24.3	24.9	26.1	27.5	30.2	31.3	32.5	34.1	36.0	37.4	37.4	37.6	38.3
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques;																	
hôtels et restaurants, transports et communications	53.2	54.0	55.3	57.6	59.9	62.2	65.3	67.9	71.5	72.6	74.6	76.7	79.5	82.9	83.9	85.5	88.2
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	29.4	29.7	30.1	31.1	32.3	32.9	34.3	35.6	36.9	37.2	38.4	39.1	40.1	41.1	41.6	42.7	
Commerce et réparation automobile	4.8	4.9	4.9	5.1	5.2	5.6	5.9	6.2	6.7	7.1	7.4	7.7	8.0	8.2	8.4	8.6	
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	10.9	10.8	10.8	11.2	11.8	12.2	12.5	13.1	13.5	13.3	14.0	13.9	14.2	14.4	14.6	15.1	
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	13.7	14.0	14.4	14.8	15.2	15.2	15.8	16.2	16.7	16.9	17.0	17.5	17.8	18.4	18.7	19.0	
Services d'hôtellerie et de restauration	9.2	9.4	9.5	9.6	9.8	10.0	10.3	10.8	11.6	12.1	12.4	12.8	13.2	13.6	14.1	14.7	
Transports et communications	14.6	15.0	15.7	16.9	17.9	19.2	20.8	21.6	23.0	23.3	23.8	24.8	26.2	28.2	28.2	28.1	
Activités financières; immobilier, location et services aux entrepr	40.3	43.1	46.2	51.3	59.2	66.5	73.1	76.5	70.2	72.1	74.8	80.7	88.3	95.5	94.8	96.4	99.0
Services financiers	22.1	22.5	23.5	25.2	27.0	29.5	32.6	33.3	33.2	33.4	34.0	35.7	38.2	41.0	41.2	41.0	
Intermédiation financière	18.3	18.5	18.8	19.8	20.9	22.7	24.3	24.1	24.0	24.4	24.4	25.7	27.2	29.1	29.3	29.2	
Assurance	1.2	1.3	1.4	1.6	1.8	2.1	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.7	2.8	3.1	3.2	3.3	
Auxiliaires financiers et d'assurance	2.6	2.7	3.2	3.8	4.3	4.7	5.8	6.4	6.5	6.8	7.0	7.3	8.2	8.8	8.7	8.6	
Services immobiliers, de location et aux entreprises	18.2	20.6	22.7	26.1	32.2	37.0	40.5	43.2	36.9	38.7	40.8	45.1	50.1	54.5	53.7	55.4	
Activités immobilières	0.9	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6	1.7	1.8	2.0	2.2	2.5	2.8	2.8	2.9	
Location sans opérateur	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	
Activités informatiques	0.6	1.9	2.2	2.7	3.2	3.9	4.6	4.6	4.2	4.4	5.0	5.9	7.0	7.7	7.9	7.7	
Services fournis principalement aux entreprises, R&D	16.3	17.3	19.0	21.8	27.3	31.2	33.9	36.5	30.5	31.9	33.1	36.2	39.8	43.3	42.1	43.9	
Autres activités de services	45.6	47.2	49.1	50.8	52.3	55.3	58.4	59.5	62.5	64.8	67.4	68.7	70.7	73.5	76.7	79.1	81.7
Services d'administration publique	11.6	11.9	12.6	12.7	13.2	13.8	14.1	15.0	15.9	16.6	17.1	17.0	17.1	17.4	18.3	18.3	
Éducation	9.9	10.3	10.3	10.6	11.3	12.0	12.6	13.1	13.4	13.8	14.2	14.3	14.6	15.1	15.7	16.0	
Services de santé et d'action sociale	12.6	13.1	13.7	14.3	14.5	15.4	16.8	18.3	19.8	20.6	21.7	22.7	23.7	24.9	26.2	27.9	
Services collectifs, sociaux et personnels	6.9	7.1	7.4	7.7	7.8	8.2	8.5	8.7	8.8	9.3	9.7	10.0	10.4	10.7	11.3	11.6	
Assainissement, voirie et gestion des déchets	1.1	1.1	1.1	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8	
Activités associatives	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	1.8	1.9	1.7	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	
Activités récréatives, culturelles et sportives	2.3	2.5	2.7	2.7	2.7	3.0	3.1	3.0	3.1	3.2	3.3	3.5	3.7	3.8	4.0	4.0	
Services personnels	2.0	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.6	2.6	2.7	2.8	3.0	3.1	3.2	3.3	
Services domestiques	4.6	4.8	5.2	5.5	5.6	5.9	6.3	4.3	4.4	4.5	4.7	4.7	4.9	5.3	5.2	5.2	
Total Branches	197.5	202.7	209.2	219.2	230.8	244.4	258.9	267.6	272.7	279.2	287.8	298.9	313.0	328.4	331.8	337.7	347.1

Source: STATEC

2. Chômage

Ce chapitre propose une analyse du chômage au Luxembourg. Tout comme le chapitre sur l'emploi, ce chapitre adopte une approche plutôt structurelle. Voilà pourquoi ce chapitre se limite à présenter des données annuelles. Le lecteur intéressé par l'évolution conjoncturelle et des chiffres plus récents est prié de se référer aux notes de conjoncture publiées par le STATEC⁴. Le chapitre débute par un exposé des concepts et des définitions utilisées. Vient ensuite une section qui se penche sur l'évolution du chômage et sur sa structure. Une dernière section, s'intéresse à ce qui est parfois appelé le « halo du chômage », c'est-à-dire des personnes qui se trouvent aux limites du chômage, de l'emploi et de l'inactivité.

2.1 Concepts et définitions

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

La définition du concept chômage est intimement liée aux sources utilisées pour le mesurer. Au Luxembourg, comme ailleurs, le chômage est mesuré via des enquêtes dédiées, comme l'enquête sur les forces de travail (EFT) dans les pays de l'Union Européenne (UE), tout comme via l'utilisation de sources administratives.

Dans le premier cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui ont répondu d'une certaine manière à un questionnaire. Dans le second cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès d'un service public de l'emploi (au Luxembourg: l'Administration de l'emploi). L'EFT mesure le chômage selon une définition préconisée par le Bureau International du Travail (BIT) et entérinée dans un règlement européen⁵

Afin d'être classé en tant que chômeur, une personne doit être:

- *sans emploi*, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence;
- *disponible* pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence;
- *activement à la recherche* d'un travail, c'est-à-dire qu'elle doit avoir entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou avoir trouvé un travail et l'entamer dans une période de trois mois au maximum.

Une personne est dite « activement » à la recherche d'un emploi si elle a entrepris au moins une des démarches suivantes:

- contacter un bureau de placement public afin de trouver du travail, quelle que soit la partie prenant l'initiative (le renouvellement de l'inscription pour des raisons purement administratives ne constitue pas une démarche active en vue de trouver du travail)
- envoi d'une candidature directement aux employeurs,
- recherches par relations personnelles, par l'intermédiaire de syndicats, etc.,
- insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux,
- l'étude des offres d'emploi,
- participation à un test, à un concours ou à un entretien dans le cadre d'une procédure de recrutement,
- recherche de terrains, de locaux ou de matériel,
- démarches pour obtenir des permis, des licences ou des ressources financières.

⁴ <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/note-conjoncture/index.html>

⁵ Règlement (CE) No 1897/2000 de la Commission du 7 septembre 2000 portant application du règlement (CE) no 577/98 du Conseil relatif à l'organisation d'une enquête par sondage sur les forces de travail dans la Communauté en ce qui concerne la définition opérationnelle du chômage.

La seconde source permettant de déterminer le nombre de chômeurs au Luxembourg sont les registres de l'administration de l'emploi (ADEM) qui utilise la notion de « demandeur d'emploi résident ». Il s'agit là d'une personne:

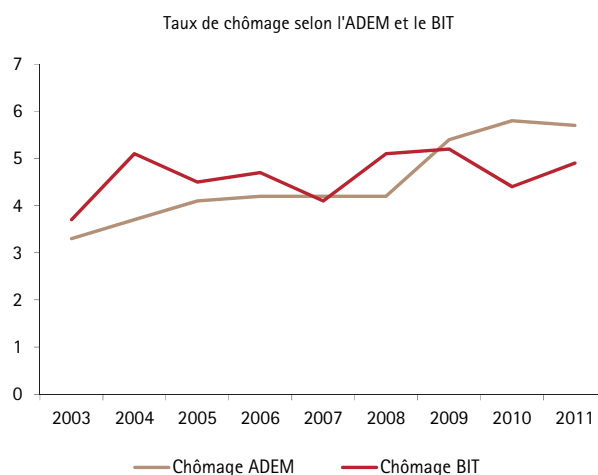
- sans emploi;
- résidente sur le territoire national;
- disponible pour le marché du travail;
- à la recherche d'un emploi approprié;
- non-affectée à une mesure pour l'emploi;
- indemnisée ou non indemnisée;
- ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM;

La grande différence entre les deux définitions du chômage vient du fait que cette dernière définition implique qu'un chômeur doit être inscrit et qu'il doit être en règle en ce qui concerne le suivi imposé par l'ADEM. Certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ne sont pas des chômeurs au sens du BIT, parce qu'ils ont travaillé un peu durant la semaine de référence ou parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours en raison d'une formation par exemple, ou simplement par ce qu'ils ne recherchent pas activement un emploi. A l'inverse, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à l'ADEM parce qu'ils n'en ont pas fait la démarche. Il est possible de lever l'une ou l'autre de ces conditions et d'établir des indicateurs alternatifs.

2.2 Evolution et structure du chômage

Le Graphique 55 ci-après présente l'évolution du chômage selon les normes du BIT et selon celles de l'ADEM entre 2003 et 2011. Le graphique présente 2 séries. La première concerne le chômage BIT tel que défini ci-dessus. La deuxième concerne le chômage au sens de l'ADEM. Ces deux séries n'ont ni le même profil, ni le même niveau. L'écart en valeur absolue entre les deux séries varie en 0.2 et 1.6 points de pourcentage. Il convient de souligner que le taux de chômage selon l'ADEM est calculé selon la nouvelle méthodologie mise en place au début de l'année 2012.

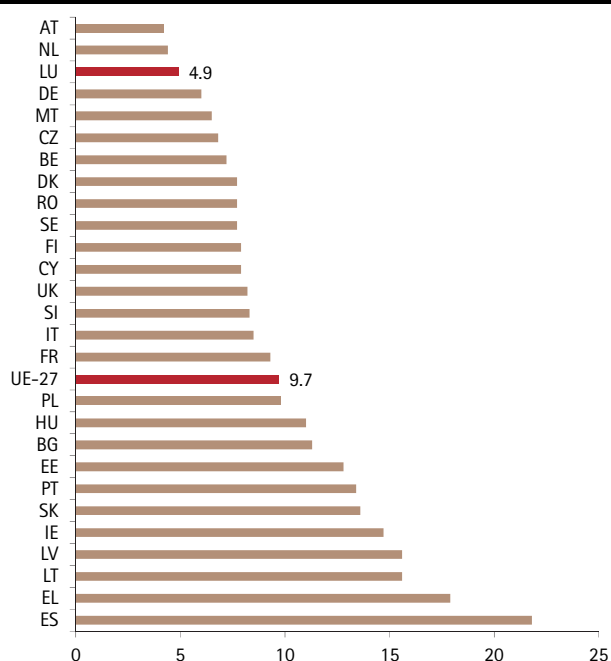
Graphique 55: Evolution des taux de chômage selon l'ADEM et le BIT



Source: STATEC, ADEM

En 2009, le taux de chômage selon l'ADEM est de 5.4% et passe à 5.8% en 2010 et 5.7% en 2011. En considérant le taux de chômage calculé selon les normes du BIT, l'image change quelque peu. Ce taux est de 5.2% en 2009. Contrairement aux taux de l'ADEM, le taux de chômage selon le BIT baisse en 2010 en passant à 4.4% et augmente en 2011 pour atteindre 4.9%.

Comment expliquer cette évolution divergente des années 2009 et 2010 ? Tout d'abord cette baisse pourrait être causée par une hausse assez forte de l'emploi. Néanmoins, les chiffres sur l'emploi présentés dans le chapitre précédent, ne permettent pas vraiment de confirmer cette hypothèse. Le taux d'emploi progresse en passant de 70.4% en 2009 à 70.6% en 2010. Il y a donc une hausse du taux d'emploi, mais elle est seulement de faible ampleur. Par ailleurs, une hausse très forte du taux d'emploi devrait se répercuter au niveau du taux de chômage de l'ADEM. Une deuxième piste d'explication est nettement moins favorable et jette une ombre sur ces résultats a priori favorables. En effet, la baisse du chômage observée entre 2009 et 2010 pourrait être contrebalancée par une hausse de l'inactivité. Inactivité signifie que les personnes ne cherchent plus activement et/ou ne sont plus disponibles pour travailler. De ce fait les gens se retirent de la population active et s'éloignent du marché du travail. On est donc en présence d'un découragement dans le chef de certains chômeurs. Les chiffres présentés plus loin dans ce chapitre semblent confirmer cette hypothèse.

Graphique 56: Les taux de chômage dans l'Union Européenne en 2011

Source: STATEC, EUROSTAT

Un avantage du taux de chômage BIT est sa comparabilité. Comme il est calculé sur base d'une méthodologie harmonisée, il est possible de réaliser des comparaisons au niveau européen, voire au-delà. Le Graphique 56 présente les taux de chômage de 2011 pour les 27 pays membre de l'Union européenne. Le Luxembourg affiche avec 4.9% un taux de chômage relativement faible comparé aux autres pays européens. Seul l'Autriche (4.2%) et les Pays-Bas (4.4%) affichent des taux encore plus faibles. En Allemagne, le taux de chômage est de 6.0%, en Belgique de 7.2% et en France de 9.3%. La moyenne au niveau de l'Union européenne est de 9.7%. De l'autre côté de l'échelle, les trois pays baltes affichent des taux de chômage dépassant les 15%. En dernier lieu, on retrouve la Grèce avec 17.9% et l'Espagne avec un taux de chômage de 20.2%.

Le Tableau 20 s'intéresse de plus près à l'évolution du taux de chômage dans les différents pays européens. Ce tableau montre les effets néfastes de la crise dans les pays baltes et en Irlande. Ces pays ont connu des taux de chômage relativement faibles jusqu'en 2008. A partir de 2009 le chômage y a explosé. En Espagne, le taux de chômage a déjà été relativement élevé avant la crise. Le Danemark a également connu une progression importante du taux de chômage à partir de 2009. Avant la crise, le Danemark a affiché des taux de chômage très faibles. Cette bonne performance est attribuée au bon fonctionnement

Tableau 20: Les taux de chômage dans l'Union Européenne 2007 - 2011

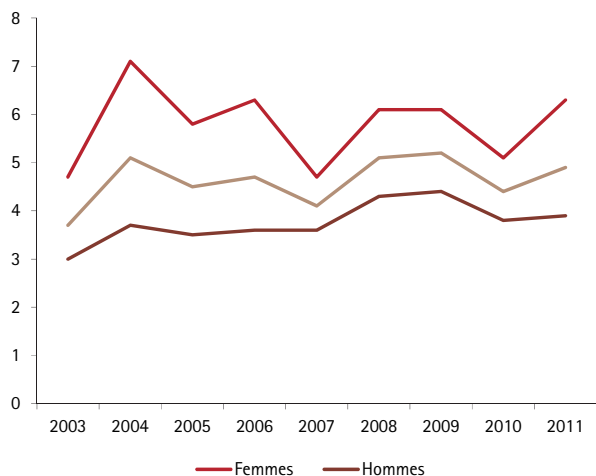
	2007	2008	2009	2010	2011
AT	4.5	3.9	4.9	4.5	4.2
BE	7.5	7.0	8.0	8.4	7.2
BG	6.9	5.7	6.9	10.3	11.3
CY	4.0	3.8	5.4	6.4	7.9
CZ	5.4	4.4	6.8	7.4	6.8
DE	8.8	7.6	7.9	7.2	6.0
DK	3.8	3.5	6.1	7.6	7.7
EE	4.8	5.6	14.1	17.3	12.8
ES	8.4	7.8	9.6	12.7	17.9
FI	8.3	11.4	18.1	20.2	21.8
FR	6.9	6.4	8.4	8.5	7.9
GR	8.0	7.4	9.2	9.4	9.3
HU	7.4	7.9	10.1	11.2	11.0
IE	4.6	6.1	12.0	13.9	14.7
IT	6.2	6.8	7.9	8.5	8.5
LT	4.4	5.9	13.9	18.0	15.6
LU	4.1	5.1	5.2	4.4	4.9
LV	6.1	7.7	17.5	19.0	15.6
MT	6.5	6.1	7.0	7.0	6.5
NL	3.2	2.7	3.4	4.5	4.4
PL	9.7	7.2	8.3	9.7	9.8
PT	8.5	8.1	10.0	11.4	13.4
RO	6.8	6.1	7.2	7.6	7.7
SE	6.2	6.3	8.5	8.6	7.7
SI	5.0	4.5	6.0	7.4	8.3
SK	11.2	9.5	12.1	14.4	13.6
UK	5.4	5.7	7.7	7.9	8.2
UE27	7.2	7.1	9.0	9.7	9.7

Source: STATEC, EUROSTAT

du marché du travail danois et en particulier à son modèle social, celui de la « flexicurité » (en anglais: « flexicurity »). Il s'agit d'un modèle conjuguant flexibilité pour les employeurs et sécurité pour les travailleurs. Des efforts ont été entrepris afin de transposer ce modèle social dans d'autres pays européens. Or, suite à la crise le taux de chômage danois a fait plus que doubler en passant de 3.4% en 2008 à 6.1% en 2009, 7.6% en 2010 et 7.7% en 2011. En analysant le modèle danois de plus près, une telle réaction n'est guère surprenante. Ce qui compte selon les défenseurs du modèle danois, n'est pas cette hausse (prévisible) du chômage, mais la vitesse avec laquelle ce chômage sera résorbé dans les années qui suivent.

2.2.1 Le chômage en fonction du profil des chômeurs

Graphique 57: Evolution des taux de chômage au Luxembourg selon le sexe, 2000 – 2011 (en %)



Source: STATEC

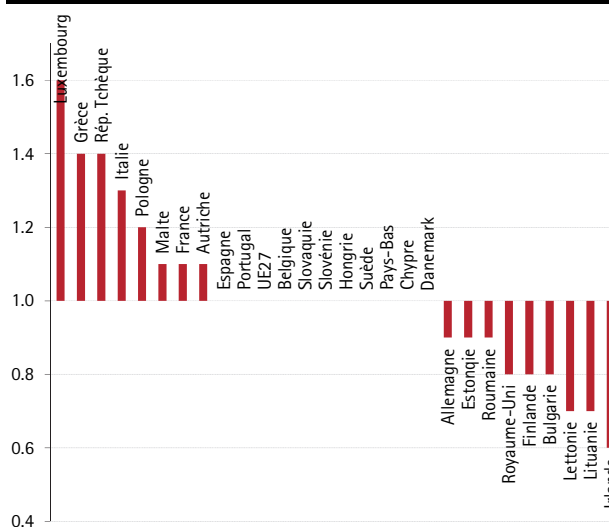
Les résultats de l'enquête sur les forces de travail (EFT) permettent de calculer le taux de chômage en fonction d'un certain nombre de critères afin de dégager un profil plus précis des chômeurs.

Ainsi, le Graphique 57 ci-dessous présente le taux de chômage de manière différenciée pour les hommes et les femmes. On peut remarquer que le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes au Luxembourg. Il ressort également que l'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes n'est pas stable au fil du temps.

Au Luxembourg, le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes est de l'ordre de 1.6 en 2011. Le Graphique 58 permet de situer le Luxembourg au niveau européen. Dans l'Union européenne, le Grand-Duché est le pays où ce rapport est le plus élevé, suivi de la Grèce (1.4%) de la république tchèque (1.4%) et de l'Italie (1.3%).

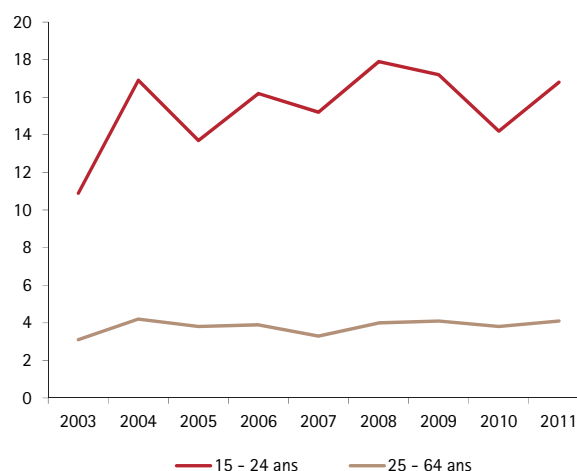
Plus de la moitié des pays de l'Union européenne présentent des taux de chômage inférieurs pour les femmes que pour les hommes, et donc des rapports inférieurs à 1. Ainsi en Irlande p.ex., le taux de chômage des femmes n'est que de 60% de celui des hommes (10.7% contre 17.9%). En moyenne européenne, les taux de chômage féminin et masculin se retrouvent à égalité.

Graphique 58: Rapport entre taux de chômage des femmes et taux de chômage des hommes dans l'Union Européenne, 2011



Source: STATEC, EUROSTAT

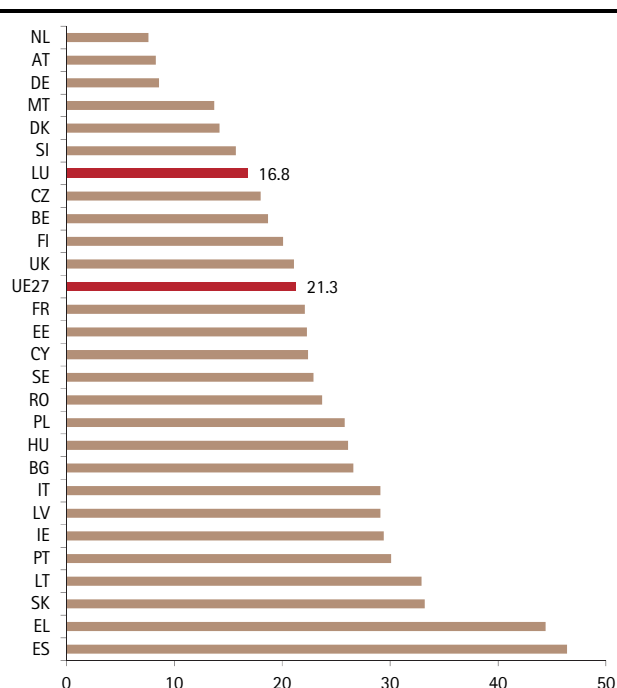
Graphique 59: Evolution des taux de chômage au Luxembourg en fonction de l'âge, 2003 – 2011 (en %)



Source: STATEC

Le Graphique 59 différencie les taux de chômage en fonction de l'âge. Force est de constater que les travailleurs âgés de 15 à 24 ans affichent des taux de chômage relativement élevés. En outre, le taux de chômage des jeunes est relativement volatiles, comparé aux autres travailleurs. Après avoir atteint un niveau de 17.9% en 2008, le taux de chômage des jeunes est redescendu à 14.2% en 2010 et augmente de nouveau à 16.8% en 2011. Par contre, le taux de chômage est resté plus faible dans la classe d'âge de 25 à 64 ans: 4.0% en 2008, 4.1% en 2009, 3.8% en 2010 et 4.1% en 2011.

Graphique 60: Les taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans l'Union Européenne en 2010 (en %)



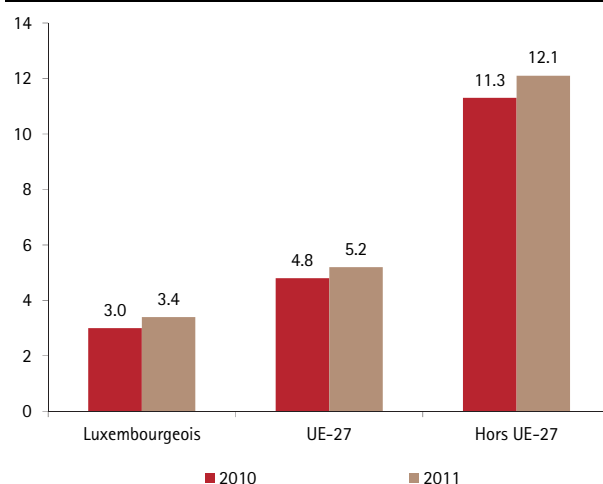
Source: STATEC, EUROSTAT

Si le taux de chômage des jeunes peut paraître élevé pour le Luxembourg, force est de constater que le Grand-Duché se situe largement en-dessous de la moyenne de l'Union Européenne, qui a atteint 21.3% en 2011 (voir Graphique 60). Parmi les pays européens les plus touchés par le chômage des jeunes, on trouve la Grèce avec 44.4% et l'Espagne avec 46.4%. Comme on l'a déjà vu au point précédent, ces mêmes pays affichent les taux de chômage les plus élevés pour l'ensemble de leur population.

Le chômage ne touche pas tous les résidents du Luxembourg de la même manière. Le Graphique 61 renseigne les taux de chômage selon le pays de naissance des travailleurs.

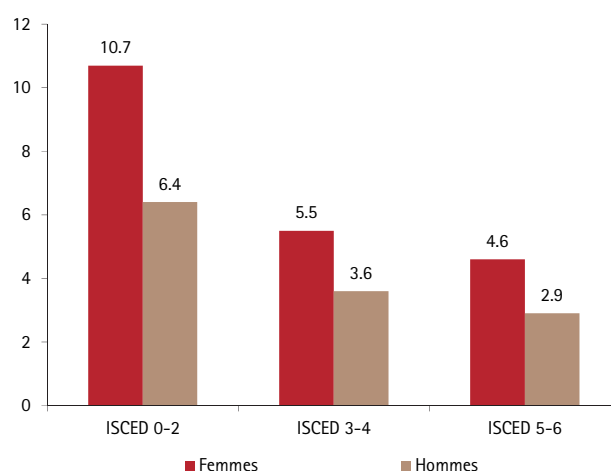
Le taux de chômage reste très limité au sein des travailleurs nés au Luxembourg: 3.4% en 2010. Par contre, il est plus élevé parmi les personnes originaires des autres pays de l'Union européenne vivant à Luxembourg (5.2%) et beaucoup plus élevé chez les ressortissants de pays tiers (12.1%).

Graphique 61: Les taux de chômage à Luxembourg selon la nationalité en 2010 et 2011 (en %)



Source: STATEC

Graphique 62: Les taux de chômage à Luxembourg selon le niveau d'éducation et le sexe en 2011 (en %)



Source: STATEC

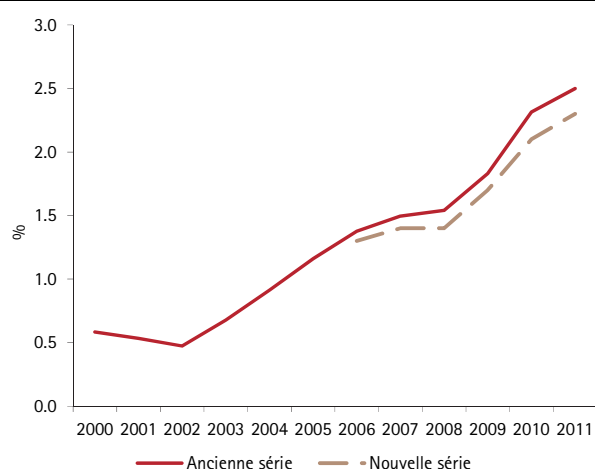
Le niveau d'éducation est un autre déterminant important du chômage à Luxembourg. D'après le Graphique 62, ceci est vrai pour les hommes et pour les femmes. Le taux de chômage est de 6.4% chez les hommes ayant atteint au maximum un niveau secondaire inférieur (Niveau ISCED 0-2), mais se réduit à 3.6% pour ceux ayant achevé une éducation secondaire supérieure (ou post-secondaire non tertiaire) (ISCED 3-4), et même 2.9% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire (ISCED 5-6).

Chez les femmes, on constate que le niveau d'éducation a également une influence sur le taux de chômage, mais de moindre importance que chez les hommes: de 10.7% chez les femmes ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire inférieur, il ne descend qu'à 5.5% chez les femmes de niveau d'éducation secondaire supérieur, et à 4.6% chez celles ayant atteint un niveau tertiaire.

Le chômage de longue durée constitue un problème particulier pour nos sociétés, non seulement d'un point de vue économique, mais également d'un point de vue social et psychologique. On définit généralement le chômeur de longue durée comme étant un actif qui est au chômage depuis un an ou plus. Le Graphique 63 indique deux séries. La « nouvelle » série renseigne les demandeurs d'emploi comptés selon la méthodologie mise en place en 2012. Dans l'« ancienne » série les demandeurs d'emploi sont dénombrés selon la méthodologie en vigueur jusqu'à la fin de 2011.

Si le taux de chômage de longue durée a encore été relativement limité au Luxembourg au début des années 2000 (de l'ordre de 0.5%), il a rapidement augmenté depuis 2002 pour atteindre 2.5% en 2010 (voir Graphique 63). Selon la nouvelle méthodologie, le taux de chômage de longue durée est de 2.3% en 2011. S'il y a une petite différence entre les niveaux de l'ancienne série et de la nouvelle série, leurs évolutions sont identiques.

Graphique 63: Evolution du taux de chômage de longue durée au Luxembourg, 2000 - 2011 (en % de la population active)



Source: ADEM, STATEC

2.2.2 Le chômage par commune et par canton

La présente section se penche sur la dimension territoriale du chômage. Les données locales sur le chômage proviennent de l'ADEM. Elles reflètent la situation au 31 décembre de chaque année. Les chiffres sur l'emploi, qui permettent de calculer la population active et donc les taux de chômage proviennent de l'IGSS et reflètent également la situation au 31 décembre.

L'analyse de la répartition géographique du taux de chômage montre des différences régionales importantes. D'après le Tableau 21, les cantons les plus touchés sont ceux d'Esch-sur-Alzette, de Wiltz, Vianden et d'Echternach et Diekirch, alors que ceux de Capellen, Grevenmacher, Rédange, Remich et Mersch se retrouvent bien en-dessous de la moyenne nationale (voir Tableau 21).

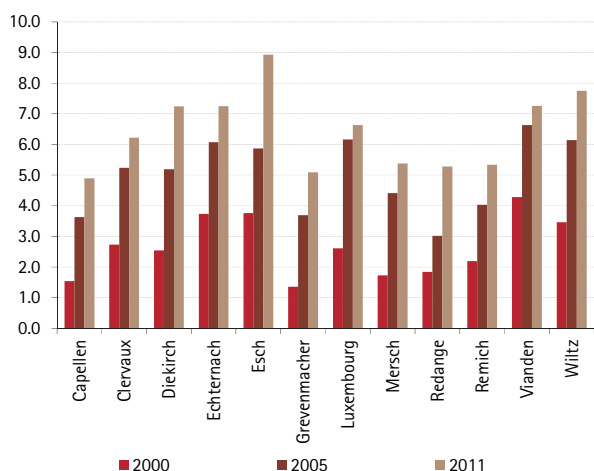
Le Graphique 64 montre que les cantons d'Esch-sur-Alzette, Wiltz, Echternach et Vianden affichent de façon régulière un taux de chômage au-dessus de la moyenne nationale. Toutefois, le canton de Grevenmacher a connu la plus forte augmentation du chômage, le taux de chômage ayant presque quadruplé en 10 ans, suivi des cantons de Capellen et de Mersch, avec des taux ayant triplé en une décennie. Le canton affichant la croissance la moins rapide du taux de chômage est le canton de Vianden (en passant de 4.3% en 2000 à 7.3% en 2011).

Tableau 21: Les taux de chômage dans les douze cantons du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2011

Canton	Pop. ayant un emploi (1)	Nombre de chômeurs (2)	Population active (3)=(1)+(2)	Taux de chômage (%) (4)=(2)/(3)
Esch	62 949	6 171	69 120	8.9
Wiltz	5 785	486	6 271	7.7
Vianden	2 019	158	2 177	7.3
Echternach	7 100	555	7 655	7.3
Diekirch	12 406	969	13 375	7.2
Luxembourg	60 134	4 273	64 407	6.6
Clervaux	7 011	465	7 476	6.2
Mersch	12 363	703	13 066	5.4
Remich	8 769	494	9 263	5.3
Rédange	7 173	400	7 573	5.3
Grevenmacher	11 139	598	11 737	5.1
Capellen	17 246	887	18 133	4.9

Source: STATEC, IGSS, ADEM

Graphique 64: Evolution des taux de chômage dans les douze cantons du Grand-Duché de Luxembourg entre 2000 et 2011 (en%)



Source: STATEC

Tableau 22: Les taux de chômage dans certaines communes du Grand-Duché de Luxembourg au 31/12/2011 (et au 31/12/2010)⁶

Commune	Pop. ayant un emploi au 31/12/2011	Nombre de chômeurs au 31/12/2011	Population active au 31/12/2011	Taux de chômage au 31/12/2011	Taux de chômage au 31/12/2010
« Top ten »					
Esch-Alzette	12 099	1770	13 869	12.8	12.8
Reisdorf	480	61	541	11.3	11.8
Wiltz	1 827	231	2 058	11.2	11.2
Vianden	743	92	835	11.0	10.2
Differdange	8 985	1102	10 087	10.9	10.0
Echternach	2 201	249	2 450	10.2	8.9
Rumelange	1 982	215	2 197	9.8	8.6
Schifflange	3 435	357	3 792	9.4	8.4
Pétange	6 425	643	7 068	9.1	8.4
Eschweiler	380	38	418	9.1	8.4
...					
Luxembourg	37 212	3114	40 326	7.7	7.7
...					
« Bottom ten »					
Flaxweiler	817	27	844	3.2	3.1
Préizerdail	651	21	672	3.1	3.1
Koerich	968	31	999	3.1	2.9
Leudelange	997	31	1 028	3.0	2.8
Betzdorf	1 389	41	1 430	2.9	2.7
Garnich	827	23	850	2.7	2.5
Reckange-sur-Mess	941	26	967	2.7	2.3
Eil	514	14	528	2.7	2.2
Bous	698	18	716	2.5	2.0
Weiler-la-Tour	847	19	866	2.2	2.0

Source: STATEC

L'analyse des chiffres relatifs aux communes (voir Tableau 22) demande plus de précaution puisqu'ils peuvent être très volatiles, surtout dans les communes à population faible. Toujours est-il que les communes d'Esch-sur-Alzette, Differdange, Echternach, Vianden et Wiltz se retrouvent régulièrement parmi les dix communes les plus touchées par le chômage depuis une dizaine d'années.

La carte du taux de chômage par commune (Graphique 64) fait apparaître certaines disparités régionales. Une étude plus poussée serait toutefois nécessaire pour pouvoir tirer des conclusions claires quant aux facteurs géographiques, économiques ou socio-économiques qui pourraient avoir un impact déterminant sur le taux de chômage local. On remarque toutefois que le taux de chômage est plus élevé dans les centres régionaux.

2.3 Au-delà de l'emploi et du chômage

Le cadre mis au point par le BIT et utilisé par Eurostat dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail permet de classer les personnes en âge de travailler (personnes âgées entre 15 et 74 ans) dans une des trois catégories suivantes:

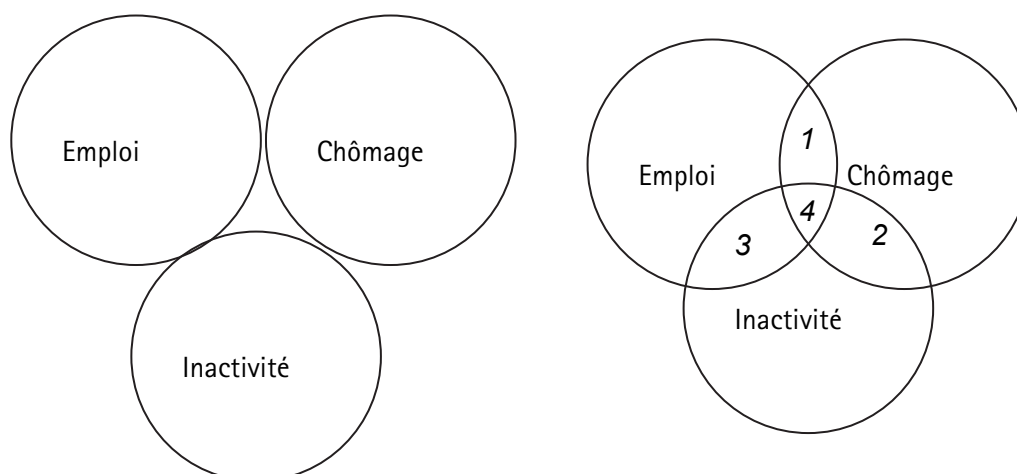
- Emploi
- Chômage
- Inactivité

Les deux premières catégories ont été définies de manière détaillée ci-dessus. Une personne est considérée comme étant en emploi si elle est impliquée dans une activité productrice. Une personne est considérée comme étant au chômage si elle est disponible pour travailler et activement à la recherche d'un emploi. Une personne est en inactivité si elle ne relève pas de l'un des deux premiers statuts.

Ce cadre d'analyse est clair et simple. Or, il n'est pas exempt de critique. Comme ces trois catégories sont mutuellement exclusives, une personne ne peut se trouver simultanément dans plusieurs catégories. Cette catégorisation peut paraître trop stricte, car elle n'admet pas de zone grise entre les statuts. Ainsi, un emploi à temps partiel, voire très partiel, suffit de ne plus être considéré comme chômeur. Un statut de chômeur « partiel » n'existe pas dans le cadre d'analyse du BIT.

⁶ Les chiffres pour toutes les communes sont disponibles sur le portail des statistiques:
http://www.statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=1157&IF_Language=fr&MainTheme=2&FldrName=3

Graphique 65: Le « halo » du chômage



De même, une personne qui cherche activement un emploi, mais qui n'est pas disponible pour commencer dans le délai de 15 jours, sera considérée comme inactive, malgré le fait qu'elle participe, via sa prospection d'emploi, au marché du travail. On utilise parfois le terme de « halo du chômage » afin de désigner cette frange du chômage. Dans le glossaire de l'INSEE, le halo du chômage est décrit comme suit :

La définition et la mesure du chômage est complexe et extrêmement sensible aux critères retenus. En effet, les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir (exemple d'un étudiant qui travaille quelques heures par semaine...). Le Bureau international du travail (BIT) a cependant fourni une définition stricte du chômage, mais qui ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi, ou avec l'inactivité : en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage.⁷

Le Graphique 65 présente la situation de manière schématique. Le dessin de gauche représente le point de vue « BIT ». De ce point de vue, les trois états, emploi, chômage et inactivité sont mutuellement exclusifs. Le dessin de gauche présente une image plus

proche de la réalité du marché du travail. En effet, d'après cette représentation, les trois statuts ne sont plus exclusifs, mais se chevauchent. Il y a en quelque sorte trois zones grises au croisement de ces trois statuts.

La zone 1 contient les personnes qui sont en sous-emploi, c'est-à-dire des personnes qui ont un emploi, mais qui souhaitent travailler davantage. Cette catégorie peut également contenir les personnes ayant un emploi précaire.

La zone 2 correspond aux personnes qui se trouvent à la limite entre le chômage BIT et l'inactivité. Il peut s'agir là de chômeurs découragés, qui ont renoncé à rechercher un emploi, mais qui seraient prêts à en accepter un si l'opportunité se présentait. Il peut également s'agir de chômeurs, qui sont à la recherche d'un emploi, mais qui ne peuvent pas commencer à travailler dans les délais fixés par le BIT.

La zone 3 correspond à des personnes qui sont entre l'emploi et l'inactivité. Il s'agit là de travailleurs qui ont fait le choix de travailler moins, pour une raison qui leur est propre (préretraite, garde d'enfants, formation, ...).

La suite de ce chapitre s'intéresse plus particulièrement aux zones 1 et 2 du Graphique 65.

Afin de mieux rendre compte de cette situation, des indicateurs alternatifs ou complémentaires au chômage BIT ont été développés au fil du temps. Une initiative récente émane de la part d'Eurostat. En

⁷ Source: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>

2009/2010, un groupe de travail a été constitué dans le but de définir des indicateurs supplémentaires au chômage BIT. Ce groupe de travail a rendu un rapport⁸ et a formulé des recommandations.

La suite de ce chapitre présente les indicateurs recommandés par ce groupe de travail. Ces indicateurs bénéficient d'un large consensus au sein de l'Union Européenne. Par ailleurs, comme ces indicateurs sont calculés à partir de l'enquête sur les forces de travail, ils permettent de réaliser des comparaisons entre pays.

Eurostat a mis au point trois indicateurs, qui sont définis comme suit:

- Personnes ayant un emploi à temps partiel, mais qui souhaitent travailler davantage (« Underemployed part-time workers »).
- Personnes à la recherche d'un emploi, mais pas immédiatement disponibles (« Persons seeking work but not immediately available »).
- Personnes disponibles pour travailler, mais pas à la recherche d'un emploi (« Persons available to work but not seeking »).

Il y a donc d'un côté les personnes en « sous-emploi ». Ce sont les personnes qui se trouvent dans la zone 1 du Graphique 65. D'un autre côté il y a des personnes qui ne sont pas en emploi, et qui se trouvent à mi-chemin entre les chômeurs au sens du BIT et les inactifs. Ces personnes sont qualifiées dans la suite de « force de travail potentielle ». Ce terme se justifie par le fait que ces personnes sont en dehors de la force de travail, telle que définie par le BIT (emploi + chômage). Par contre elles sont plus proches de cette dernière que les autres personnes inactives. Par rapport au Graphique 65, il s'agit des personnes se trouvant dans la zone 2.

D'après le Tableau 23, la population en âge de travailler est de 391 637 personnes en 2011. Ceci correspond à une progression de 2.4% par rapport à l'année 2010. L'emploi a progressé de 1.1% par rapport à 2010, en passant de 223 055 personnes en 2010 à 225 409 personnes en 2011. Parmi cette population en emploi, 3 764 personnes sont considérées comme étant en sous-emploi. En 2011, le nombre de personnes en sous-emploi est en léger recul par rapport à l'année 2010.

Tableau 23: Décomposition de la population en âge de travailler (15-74 ans) au Luxembourg

		2010	2011
1	Emploi total	223 055	225 409
1a	dont: sous-emploi	3 987	3 764
2	Chômage BIT	10 336	12 171
3	Population active BIT	1+2	233 392
4	Force de travail potentielle	12 107	12 863
4a	dont: recherche/indisponible	1 259	1 180
4b	dont: disponible/ne cherche pas	10 848	11 683
5	Population active élargie	3+4	245 498
6	Population inactive	137 108	141 194
7	Population en âge de travailler (15-74 ans)	1+3+4+6	382 606
			391 637

Source: STATEC - Enquête sur les forces de travail

Le nombre de chômeurs au sens BIT est passé de 10 336 en 2010 à 12 171 en 2011. Ceci représente une hausse d'environ 18%. La force de travail potentielle telle que définie ci-dessus, a été composée 12 863 personnes en 2011, contre 12 107 personnes en 2010. En termes relatifs, la progression a été de 6%. Dans ce groupe 11 683 personnes sont disponibles pour travailler mais ne recherchent pas activement un emploi. Il s'agit là de chômeurs découragés, qui ont arrêté la recherche active d'un emploi et de personnes qui sont empêchées dans la recherche active d'un emploi pour des raisons familiales ou personnelles. Quelques 1 180 personnes déclarent par contre rechercher un emploi, mais ne sont pas disponibles pour commencer à travailler dans les deux semaines.

Le Tableau 24 présente les chiffres du Tableau 20 sous forme de taux. La deuxième colonne du Tableau 24 fait référence à la numérotation des lignes du Tableau 23. Ceci permet de faire plus facilement le lien entre les effectifs et les taux.

Tableau 24: Taux de chômage et taux de sous-emploi, 2010 et 2011 (en %)

		2010	2011
Sous-emploi dans l'emploi total	1a / 1	1.8	1.7
Taux de chômage BIT	2 / 3	4.4	5.1
Taux de chômage élargi (1)	(2+4) / 5	9.1	10.0
Taux de chômage élargi (2)	(2+4+1a) / 5	10.8	11.5
Taux d'activité BIT	3 / 7	61.0	60.7
Taux d'activité élargi	5 / 7	64.2	63.9

Source: STATEC - Enquête sur les forces de travail

⁸ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/documents/Report_TF_indicators.pdf

En 2011, le sous-emploi représente 1.7% de l'emploi total, contre 1.8% en 2010. Le taux de chômage correspond à la proportion des chômeurs dans la population active. Le taux de chômage au sens du BIT est passé de 4.4% en 2010 à 5.1% en 2011. Le taux de chômage élargi tient également compte de la force de travail potentielle définie ci-dessus. Cela signifie que la force de travail potentielle est rajoutée au numérateur et au dénominateur. La prise en compte de ce groupe de personnes fait plus ou moins doubler le taux de chômage. En 2010, le taux de chômage élargi a été de 9.1% et en 2011 il a été de 10%. Dans le tableau 21, ceci correspond à la ligne « taux de chômage élargi (1) ». Le « taux de chômage élargi (2) », compte également les personnes en sous-emploi parmi les chômeurs. Ce taux a été de 10.8% en 2010 et de 11.5% en 2011.

Ces chiffres font donc état d'un petit nombre de travailleurs en sous-emploi (1.7 % de l'emploi national) et d'un halo relativement large autour du chômage BIT. La prise en compte de ce halo fait doubler le nombre de chômeurs ainsi que le taux de chômage.

Les statuts d'activité peuvent être considérés comme des statuts attribués sur base d'une batterie de critères objectifs. Le tableau 22 met ensemble ces statuts attribués avec les statuts déclarés par les individus eux-mêmes. En effet, à la fin du questionnaire de l'EFT, chaque personne en âge de travailler est priée de s'exprimer sur sa situation par rapport à la vie économique. Chaque personne peut indiquer, parmi une liste prédéfinie, un et un seul statut qui correspond, selon lui, le mieux à sa situation.

D'après le Tableau 25, 93% des personnes auxquelles le statut « emploi » a été attribué se considèrent comme étant en emploi. Parmi les personnes considérées comme étant en sous-emploi, 81% déclarent être en emploi. Pour les autres statuts attribués, l'image est moins nette. Seulement 52% des chômeurs au sens du BIT se considèrent comme étant au chômage. Ensuite, 23% des chômeurs au sens du BIT indiquent le travail domestique comme activité.

Parmi les personnes à la recherche d'un travail mais disponibles immédiatement, 39% déclarent être des étudiants, 28% se considèrent comme étant des chômeurs et 25% indiquent le travail domestique. Chez les personnes disponibles pour travailler mais pas à la recherche active d'un emploi, on retrouve de nouveau trois groupes. Le premier groupe, qui

Tableau 25: Statuts attribués et statuts auto-déclarés, 2011 (en %)

	Emploi	Chômage	Etudiant	Retraité	Statut auto-déclaré		Total
					Travail domestique	Autre inactif	
Emploi	93	0	1	1	1	5	100
Sous-emploi	81	3	4	0	7	6	100
Chômage BIT	2	51	8	1	23	15	100
Cherche / indisponible	0	28	39	0	25	8	100
Disponible / ne cherche	3	5	20	24	39	10	100
Inactif	1	1	32	37	24	6	100

Source: STATEC - Enquête sur les forces de travail

représente 39% des personnes ayant ce statut, déclarent le travail domestique comme leur activité. Ensuite, 24% sont des retraités et 20% des membres de ce groupe se considèrent comme des étudiants. Finalement, parmi les personnes inactives on retrouve 37% de retraités, 32% d'étudiants et 24% de personnes qui disent avoir un travail domestique.

Au Luxembourg, les personnes sans emploi et/ou à la recherche d'un nouvel emploi ont la possibilité de s'inscrire à l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), pour se faire assister dans la recherche d'un emploi. Le tableau 26 indique, pour les 6 statuts attribués, le pourcentage de personnes inscrites à l'ADEM. Il n'est pas surprenant de voir que le taux d'inscription le plus élevé est observé parmi les chômeurs au sens du BIT. Hormis les personnes en emploi et en sous-emploi, il s'agit là du groupe qui est le plus proche du marché du travail. Dans ce groupe, deux personnes sur trois (66%) sont inscrits auprès de l'agence pour le développement de l'emploi. Cela signifie qu'un chômeur BIT sur trois se passe des services de l'ADEM.

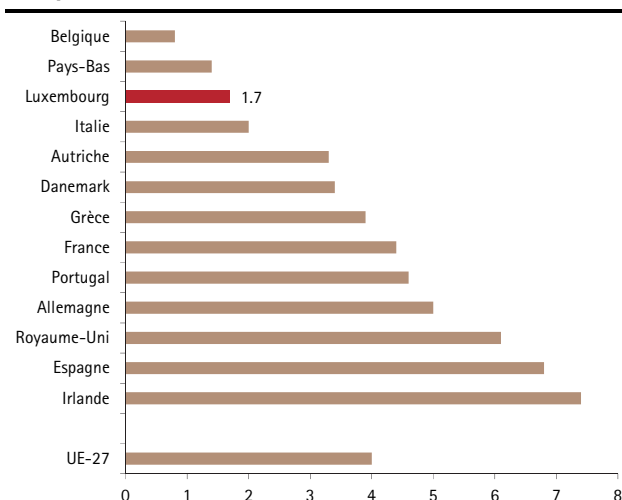
Ensuite, chez les personnes qui cherchent activement mais qui ne sont pas disponibles, 33% sont inscrites auprès de l'ADEM. Par contre, le taux d'inscription des personnes qui ne cherchent pas de travail mais qui sont disponibles est de 11%. Finalement, le taux d'inscription n'est que de 2% chez les personnes inactives.

Parmi les personnes en emploi, le taux d'inscription est de 2%. Il s'agit là de travailleurs qui se trouvent en période de préavis et de personnes qui sont affectées à une mesure pour l'emploi organisée par l'ADEM. Le taux est plus élevé chez les travailleurs en sous-emploi, à savoir 14%. Le fait que ce taux soit plus élevé pour ce groupe que pour le groupe précédent reflète le caractère de « chômeurs partiels » de ces personnes.

Tableau 26: Statuts attribués et inscription à l'ADEM, 2011 (en %)

	%
Emploi	2
Sous-emploi	14
Chômage BIT	66
Cherche / indisponible	33
Disponible / ne cherche pas	11
Inactif	2

Source: STATEC - Enquête sur les forces de travail

Graphique 66: Proportion du sous-emploi dans l'emploi national, 2011 (en %)

Source: STATEC, Eurostat - Enquête sur les forces de travail

Le Graphique 66 rapporte la proportion des travailleurs en sous-emploi en 2011 au Luxembourg et dans quelques pays européens. Le sous-emploi représente 1.7% de l'emploi national au Luxembourg. La moyenne des 27 pays membres de l'UE s'établit à 4.0%. La Belgique (0.8%) et les Pays-Bas (1.4%) ont des taux plus faibles que le Luxembourg. La France (4.4%) et l'Allemagne (5.0%), affichent un taux de sous-emploi supérieurs à la moyenne européenne. En Espagne et en Irlande, deux pays particulièrement touchés par la crise économique, le sous-emploi représente 6.8% et 7.4% de l'emploi national.

Le taux de chômage au sens du BIT au Luxembourg est parmi les plus faibles en Europe. Le Tableau 23 rapporte les différents taux de chômage. Le taux de chômage calculé selon les normes au sens du BIT est

relativement faible au Luxembourg, avec 5.1%. Seulement les Pays-Bas (4.4%) et l'Autriche (4.2%) affichent des taux plus faibles. La moyenne des 27 pays membres de l'Union européenne est de 9.6%. Au niveau de l'Union Européenne, l'Espagne avec 21.7% et la Grèce avec 17.7% détiennent le record des taux de chômage les plus élevés.

La prise en compte du halo change la donne quelque peu. La force de travail potentielle (définition (1)) fait passer le taux de chômage au Luxembourg de 5.1% à 10.0%. En Autriche et aux Pays-Bas, l'évolution est similaire. En Allemagne, la prise en compte de la force de travail potentielle a un impact plus faible sur le taux de chômage. Il passe de 5.9% à 8.5%. Au niveau des 27 pays membres de l'UE la force de travail potentielle fait augmenter le taux de chômage de 9.6% à 13.6%.

Si en plus de la force de travail potentielle, les personnes en sous-emploi sont comptabilisées parmi les chômeurs (définition (2)), le taux de chômage au Luxembourg augmente encore légèrement en passant à 11.5%. En Allemagne et en France le sous-emploi a un impact substantiel sur le taux de chômage. Dans le premier cas, le taux passe de 8.5% à 13.0% et dans le deuxième cas il passe de 11.7% à 15.6%. Au niveau des 27 pays membres de l'UE le sous-emploi fait augmenter le taux de chômage de 13.6% à 17.0.

Tableau 27: Taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage élargis en 2011 (en %)

	BIT	Elargi (1)	Elargi (2)
Allemagne	5.9	8.5	13.0
Autriche	4.2	7.9	10.9
Belgique	7.2	10.4	11.2
Danemark	7.6	10.6	13.7
Espagne	21.7	25.5	30.6
France	9.3	11.7	15.6
Grèce	17.7	19.1	22.2
Irlande	14.4	16.6	22.8
Italie	8.4	18.3	19.9
Luxembourg	5.1	10.0	11.5
Pays-Bas	4.4	8.3	9.5
Portugal	12.9	16.1	20.0
Royaume-Uni	8.0	11.1	16.6
UE-27	9.6	13.6	17.0

Source: STATEC, Eurostat - Enquête sur les forces de travail

3. Politiques de l'emploi

En matière de politiques de l'emploi le Luxembourg a dépensé 514 millions d'euros en 2010, soit 1.2% de son PIB. Pour lutter contre la détérioration du marché du travail les pouvoirs publics ont augmenté ces dépenses de plus de 46% de 2007 à 2010. Un tiers des dépenses va aux mesures actives (formation, insertion, incitation à l'embauche ...), 63% aux mesures passives (indemnités de chômage ...) et le reste aux mesures d'encadrement. Parmi les mesures actives, les mesures d'incitation à l'emploi prédominent: 75%.

Les politiques de l'emploi, ou politiques du marché du travail, sont des interventions de l'Etat destinées à aider les personnes qui connaissent des difficultés sur le marché du travail. Ces mesures visent à aider les personnes dans la recherche d'un emploi, à favoriser leur insertion sur le marché du travail, et à les maintenir dans un emploi ou encore de compenser des pertes de revenus consécutives à la perte d'un emploi.

Les chiffres présentés ici proviennent de la base de données « Labour Market Policy » (LMP) d'Eurostat alimentée auprès des services compétents (ministères, services publics de l'emploi, ...) dans les différents pays membres de l'Union Européenne.

Les données sont collectées selon une méthodologie harmonisée. Chaque intervention est classée dans une catégorie, selon sa finalité. Les différentes catégories sont présentées dans le Tableau 28. Les neuf catégories sont regroupées dans trois grands groupes: services, mesure et aides. Les services regroupent les activités d'encadrement des services publics de l'emploi. Le deuxième groupe, appelé mesures, correspond à ce que d'aucuns qualifient de politiques « actives » pour l'emploi. Ce groupe est constitué par les mesures de formation et d'insertion des chômeurs, de mesures en faveur des travailleurs handicapés, de subsides à l'embauche ou encore de mesures de création d'emplois. Le groupe des aides comprend les mesures visant à compenser les pertes de revenus suite à une perte d'emploi, à savoir les allocations de chômage complet et partiel ainsi que des préretraites. Les interventions dans ce troisième groupe sont parfois qualifiées de politiques « passives ».

Tableau 28: Typologie des interventions dans la base de données LMP

<i>Services</i>
Services relatifs au marché du travail
<i>Mesures</i>
Formation professionnelle
Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi
Incitations à l'emploi
Emploi protégé et réadaptation
Création directe d'emplois
Aides à la création d'entreprise
<i>Aides</i>
Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi
Préretraite

En 2010, le Luxembourg a dépensé 514 millions d'euros pour les politiques de l'emploi

Le Tableau 29 présente les dépenses en faveur des politiques du marché du travail au Luxembourg et dans l'Union Européenne. Les données les plus récentes qui sont disponibles concernent l'année 2010 pour le Luxembourg et 2009 pour l'agrégat Européen (UE-27). En 2007 et 2008, le Luxembourg a dépensé environ 350 millions d'euros par an pour les politiques du marché du travail. Ceci correspond à 0.9% du produit intérieur brut (PIB) du Luxembourg. Durant la même période, au niveau des 27 pays membres de l'UE, les politiques de l'emploi ont coûté environ 200 milliards d'euros par an. Ce montant correspond à 1.6% du PIB de l'Union Européenne.

En 2009, les dépenses pour les politiques de l'emploi ont connu une hausse très marquée, aussi bien au Luxembourg qu'au niveau de l'UE. Le Luxembourg a dépensé près d'un demi milliard, l'UE plus de 250 milliards d'euros. Cette forte augmentation des dépenses s'explique par la hausse du chômage provoquée par la crise économique et par le recours aux dispositifs de chômage partiel dans certains pays membres de l'UE, dont le Luxembourg.

Tableau 29: Dépenses pour les politiques de l'emploi

		2007	2008	2009	2010
Luxembourg	Millions d'Euros	352	353	491	514
	% du PIB	0.9	0.9	1.3	1.2
UE-27	Millions d'Euros	198 747	200 651	256 312	nd
	% du PIB	1.6	1.6	2.2	nd

Source: Eurostat-LMP

En 2010, les dépenses au Luxembourg ont encore progressé d'environ 5% pour s'établir à 514 millions d'euros. Leur part dans le PIB a néanmoins légèrement diminué et n'a été que de 1.2% en 2010.

Les dépenses pour les politiques de l'emploi correspondent à 2.2% du PIB de l'Union européenne

Le Graphique 67 permet de situer le Luxembourg par rapport aux autres pays de l'UE. Il fournit le pourcentage des dépenses en faveur des politiques de l'emploi par rapport au PIB pour l'année 2009. En Belgique, en Espagne, en Irlande et au Danemark, les dépenses se situent entre 3.2% et 3.8% du PIB. En France et en Allemagne, les dépenses ont été de 2.4% et 2.5% respectivement.

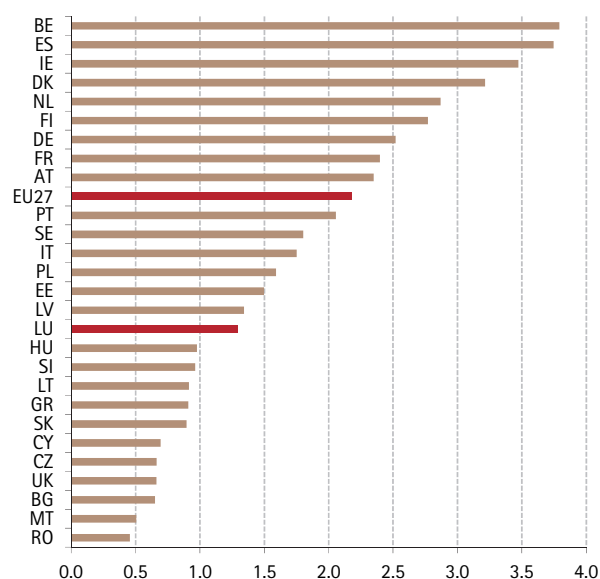
Les pays qui dépensent le plus dans les politiques de l'emploi ne sont pas forcément ceux qui connaissent les taux de chômage les plus élevés. Le Graphique 68 met ensemble le pourcentage du PIB consacré aux politiques de l'emploi et le taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail.

Il ressort du graphique que l'Autriche et les Pays-Bas ont connu un taux de chômage inférieur à celui du Luxembourg. Néanmoins ces deux pays ont consacré 2.3% et 2.9% de leur PIB aux politiques pour l'emploi. L'Espagne par contre, le pays avec le taux de chômage le plus important (18.2%) est dépassé au niveau des dépenses relatives par la Belgique, où le taux de chômage est nettement plus faible (8.0%). De manière plus générale, la relation entre ces dépenses et le taux de chômage est faible, avec un coefficient de corrélation de 0.12. Il convient de signaler également que l'ampleur des dépenses consacrées aux politiques pour l'emploi ne dit rien sur l'efficacité de ces politiques.

33% des dépenses ont été consacrées aux mesures actives, 63% aux mesures passives et 4 % aux mesures d'encadrement

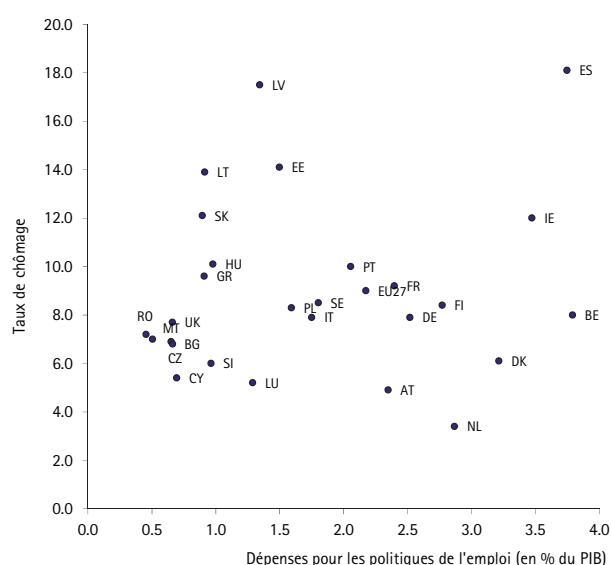
Le Tableau 30 montre comment les dépenses sont réparties parmi les trois grands groupes mentionnés ci-dessus, à savoir les services, les mesures et les supports, et comment ces montants ont évolué. En 2007, 16 millions d'euros ont été consacrés au service public de l'emploi proprement dit. Ce montant était de 18 millions en 2008 et en 2009.

Graphique 67: Dépenses en faveur des politiques de l'emploi en 2009 par rapport au PIB (en %)



Source: Eurostat-LMP

Graphique 68: Dépenses en faveur des politiques de l'emploi en par rapport au PIB (en %) et taux de chômage, en 2009



Source: Eurostat

Les montants consacrés aux mesures sont passés de 141 millions d'euros en 2007 à 129 millions en 2008 et 142 millions en 2009. Ce sont les aides qui ont connu la progression la plus importante. Elles sont passées de 195 millions d'euros en 2007, à 207 millions en 2008 et à 331 millions d'euros en 2009. Comme évoqué ci-dessus, cette évolution s'explique par la hausse du chômage suite à la crise économique et le recours massif aux allocations de chômage partiel au Luxembourg. De 2009 à 2010, les dépenses

pour les services sont passées de 18 à 21 millions d'euros. Ceci est imputable à l'augmentation du cadre de personnel de l'agence pour le développement de l'emploi (ADEM). En effet, d'après le Graphique 69, les effectifs de l'ADEM sont progressivement passés de 145 personnes au 1^{er} janvier 2007 à 194 personnes au 1^{er} janvier 2010 et à 228 personnes au 1^{er} janvier 2011. Les dépenses pour les mesures ont encore progressé de 19% en 2010 et se sont établies à 169 millions d'euros. Par contre, les dépenses pour les aides ont baissé de 331 à 324 millions d'euros.

Le Graphique 70 renseigne la répartition des dépenses parmi ces trois catégories pour le Luxembourg et pour l'UE dans son ensemble. Ce graphique reflète la situation de 2009. La catégorie « services » représente 4% des dépenses totales au Luxembourg et 11 au niveau de l'Union Européenne. La catégorie « mesures » représente 29% des dépenses au Luxembourg et 25% des dépenses au niveau européen. Finalement, les « aides » comptent pour 67% des dépenses totales au Luxembourg et 64% dans l'Union Européenne.

Les politiques actives sont à 75% constituées de mesures d'incitations à l'emploi

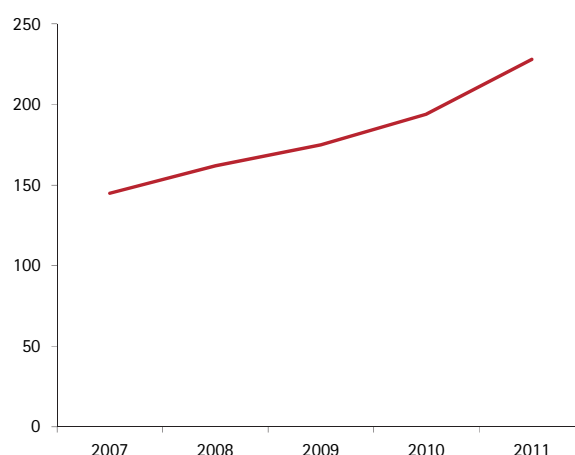
Le Graphique 71 s'intéresse au « policy-mix » de la politique active de l'emploi. Concrètement, il s'agit de savoir comment les dépenses pour les « mesures » sont réparties entre les six catégories d'interventions présentées dans le Tableau 28. Au Luxembourg, la catégorie « Incitations à l'emploi » représente 75% des dépenses pour les politiques actives de l'emploi, tandis qu'au niveau de l'UE cette catégorie ne représente que 24% des dépenses. Dans l'ensemble de l'UE, 43% des dépenses sont réalisées en faveur de la formation professionnelle des chômeurs. Par contre, au Luxembourg, la formation professionnelle ne représente que 9% des dépenses pour les politiques actives. Les aides à la création d'entreprise sont quasiment inexistantes au Luxembourg. Au niveau des 27 pays membres de l'Union Européenne, ce type d'intervention représente néanmoins 7% des dépenses pour les politiques d'activation.

Tableau 30: Dépenses en faveur des politiques de l'emploi au Luxembourg, par catégorie (en millions d'EUR)

	Services	Mesures	Aides	Total
2007	16	141	195	352
2008	18	129	207	353
2009	18	142	331	491
2010	21	169	324	514

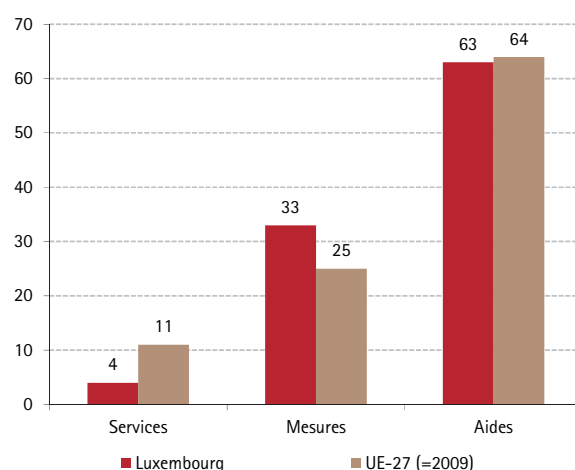
Source: Eurostat-LMP

Graphique 69: Effectifs employés auprès de l'ADEM au 1^{er} janvier de chaque année

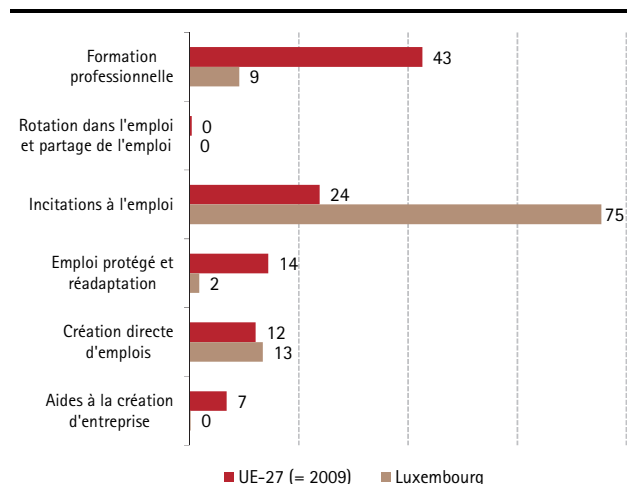


Source: Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative

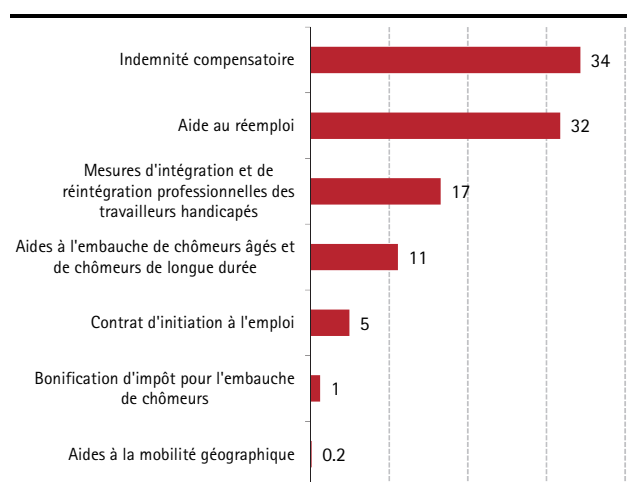
Graphique 70: Répartition des dépenses pour les politiques du marché du travail 2010 (en % du total)



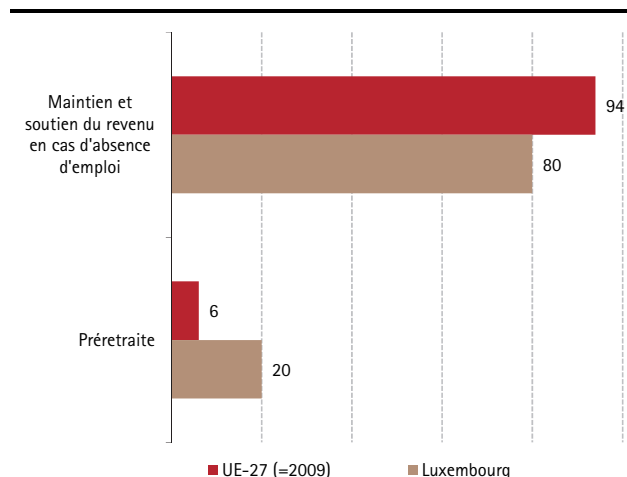
Source: Eurostat-LMP

Graphique 71: Répartition des dépenses pour les mesures en 2010 (en % du total des mesures)

Source: Eurostat-LMP

Graphique 72: Répartition des dépenses pour les incitations à l'emploi au Luxembourg en 2010 (en %)

Source: Eurostat-LMP

Graphique 73: Répartition des dépenses pour les aides en 2010 (en % du total des aides)

Source : Eurostat-LMP

En 2010, l'Etat luxembourgeois a dépensé près de 106 millions d'euros pour les « incitations à l'emploi ». Ceci représente 75% du total des dépenses en faveur des politiques dites actives. Le Graphique 72 montre les mesures qui sont comprises dans cette catégorie, et leur contribution au total des dépenses de cette catégorie. En 2010, trois mesures ont constitué 85% des dépenses de la catégorie « incitations à l'emploi »: l'indemnité compensatoire en faveur des travailleurs reclassés (34%), l'aide au réemploi (32%) et les mesures d'intégration et de réintégration professionnelles des travailleurs handicapés (17%). Le reste de cette catégorie est partagé entre les aides à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée (11%), le contrat d'initiation à l'emploi (5%), la bonification d'impôt pour l'embauche de chômeurs (1%) et les aides à la mobilité géographique (0.2%).

Les préretraites représentent 20% des mesures passives au Luxembourg, contre 6% au niveau de l'Union Européenne

Parmi les « aides » parfois appelées mesures passives, deux types d'interventions peuvent être distingués. Premièrement il y a les mesures visant à garantir le revenu des travailleurs en cas d'absence d'un emploi, autrement dit les allocations de chômage complet et de chômage partiel. D'un autre côté il y a les préretraites. Le Graphique 73 présente la ventilation des dépenses passives entre ces deux groupes. Que ce soit au niveau du Luxembourg ou de l'UE, le premier type de mesures domine cette catégorie. Néanmoins, les préretraites jouent un rôle beaucoup plus important au Luxembourg que dans l'ensemble de l'UE. Au Luxembourg, les préretraites représentent 20% des dépenses pour les politiques passives, tandis qu'elles ne constituent que 6% de ces dépenses au niveau de l'UE.

En 2007, et en 2008, les dépenses pour les préretraites ont encore représenté environ 30% des mesures passives au Luxembourg et 9% au niveau de l'UE. La crise économique a donc eu un effet important sur l'importance relative de ces deux types de mesures.

La crise a fait progresser les dépenses pour les mesures de soutien aux chômeurs de 60%

Au total, les dépenses pour les aides ont progressé de 60% entre 2008 et 2009. Les indemnités de chômage ont progressé de 39%. Les garanties des créances en cas de faillite ont progressé de 29%. Les indemnités de chômage partiel, quant à elles ont été multipliées

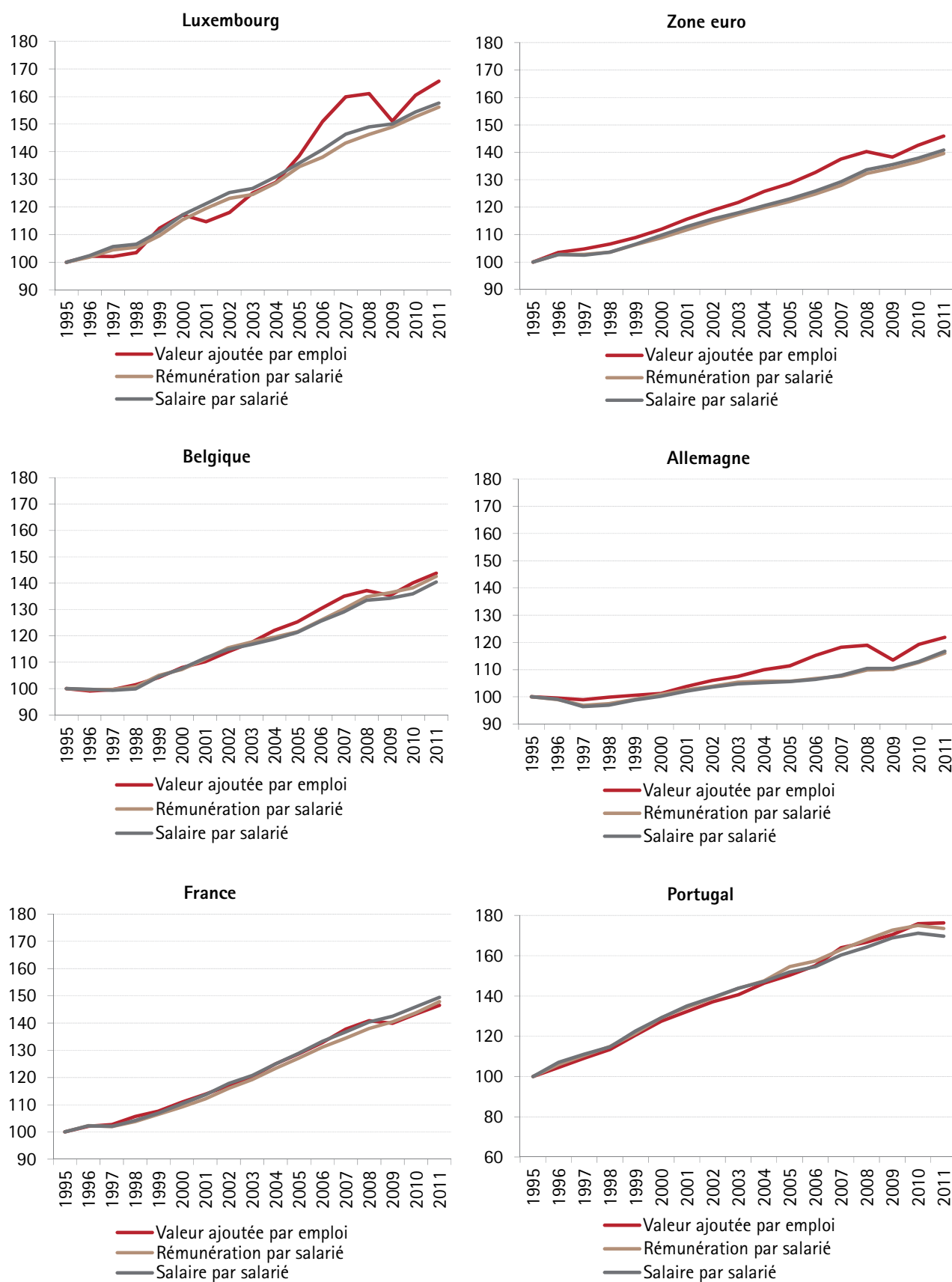
par un facteur de 23 entre 2008 et 2009. En 2010, la situation s'est stabilisée quelque peu. En 2010, les indemnités de chômage partiel ont reculé, mais restent à un niveau très élevée, comparé aux années 2007 et 2008.

Tableau 31: Dépenses en faveur des politiques passives (aides) au Luxembourg, par catégorie (en millions d'EUR)

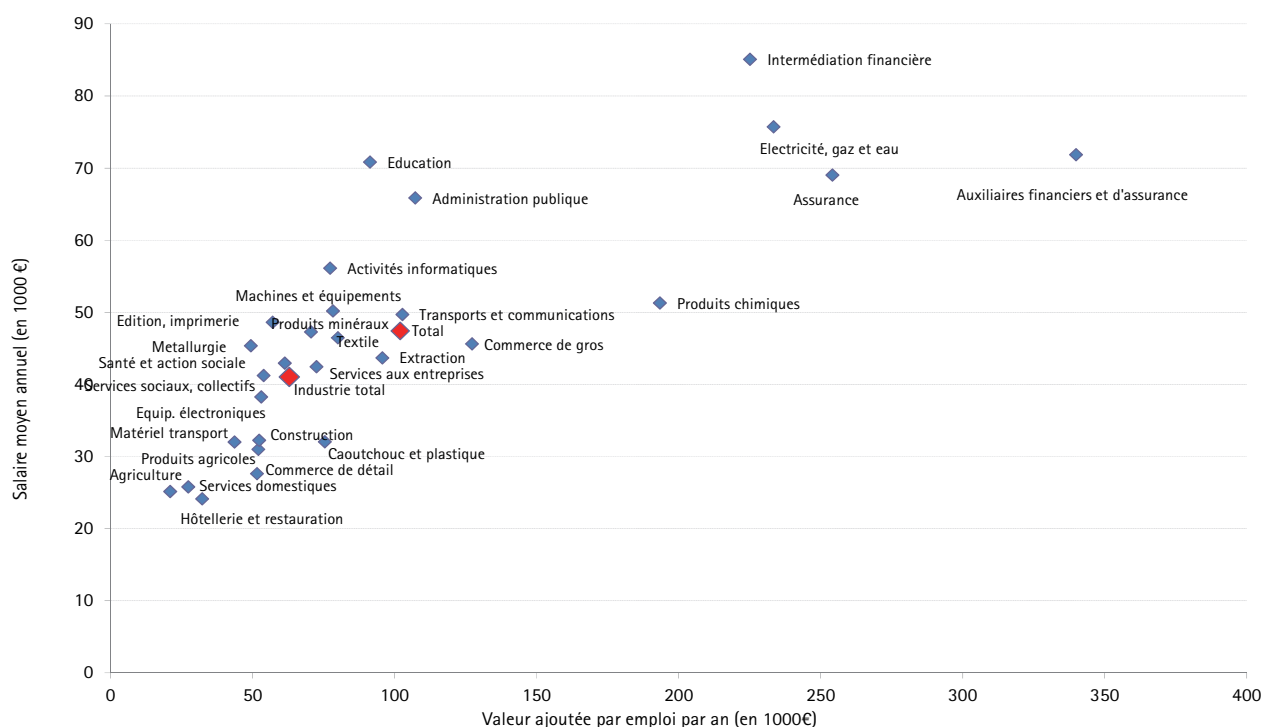
	2007	2008	2009	2010
Indemnité chômage complet	124.6	130.4	181.8	193.4
Indemnisation de chômage partiel	0.6	2.7	61.5	28.2
Indemnité chômage involontaire	3.0	4.3	13.4	25.6
Garantie des créances en cas de faillite de l'employeur	7.9	8.4	10.9	12.1
Préretraite	59.0	60.9	63.6	64.6
TOTAL	195.1	206.6	331.1	324.0

Source: Eurostat - LMP

Graphique 75: Evolution de la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale), des salaires et des rémunérations par salarié, 1995-2011 (indices: 100 = 1995)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 76: Valeur ajoutée par emploi et salaire moyen par branches au Luxembourg, 2011

Source: STATEC

Notons encore que l'évolution de la rémunération moyenne par salarié (qui inclut les charges patronales) se superpose à celle du salaire moyen (salaires et traitements bruts par salarié à l'exclusion des charges patronales) dans la plupart des pays. Ce qui signifie que le poids des charges patronales est resté globalement stable en Europe depuis 1995.

La crise économique et financière s'exprime très nettement par un tassement de la croissance en 2008, puis, en 2009, une chute – plus ou moins marquée selon les pays – de la valeur ajoutée par emploi. En valeur nominale, la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg passe de 102 300 € en 2008 à 96 000 € en 2009. Cet écart correspond à une évolution de – 6.2%. Dans la zone euro, le recul de la VAB/emploi en valeur nominale était en moyenne de seulement – 1.5% entre 2008 et 2009. En Belgique et en France, la diminution de la VAB/emploi nominale était également moins prononcée qu'au Luxembourg (respectivement – 1.4% et – 0.7%) alors qu'en Allemagne on atteint – 4.5%.

En même temps, le salaire moyen (et la rémunération moyenne) continuaient à croître quoiqu'à un rythme moins élevé qu'au cours des années antérieures. En 2008, le salaire moyen nominal moyen au Luxembourg augmente de +1.8%. En 2009, l'augmentation est encore de +0.7%, malgré la chute de la VAB/emploi. Il

en découle une détérioration du coût salarial unitaire réel (et une augmentation de la part salariale dans la valeur ajoutée).

En 2010, avec l'amélioration des conditions économiques, la VAB/emploi rebondit. Au Luxembourg on passe de 96 000 € en 2009 de valeur ajoutée par emploi à 102 000 € en 2010, soit une augmentation d'environ 6.2% (contre seulement 3.1% dans la zone euro). Le taux de croissance du salaire moyen augmente également au Grand-Duché en passant de 0.7% en 2009 à 2.9% en 2010. Etant donné que ce taux est inférieur au taux de croissance de la VAB/emploi, le coût salarial unitaire réel s'améliore en 2010. On y reviendra plus loin.

En 2011, au Luxembourg, on enregistre encore une croissance de la valeur ajoutée par emploi en valeur nominale, mais elle est moins prononcée qu'en 2010. On passe de 102 000 € par emploi en 2010 à 105 200 €, soit une croissance de 3.2% en 2011 (contre 6.2% en 2010). Le salaire moyen nominal croît également en 2011 (+2.0%), mais moins fortement qu'en 2010 (2.9%). Etant donné que la croissance du salaire nominal par emploi se situe en-dessous de celle de la valeur ajoutée par emploi (2.0% contre 3.2%), le coût salarial unitaire réel ne se détériore pas en 2011 (voir plus loin).

4.2 Les salaires par branche économique

Le salaire moyen est évidemment influencé par la structure par âge de l'emploi dans les branches économiques, ainsi que par le niveau des qualifications requises par les différentes branches. En outre, l'incidence du temps partiel diffère selon les secteurs économiques. Il ne s'agit donc ici que de donner une vue globale sur la structure des salaires par branches.

Est-ce que le lien entre salaire et valeur ajoutée par emploi que l'on a mis en évidence en comparant les pays se retrouve au niveau des branches au sein d'un pays, en l'occurrence le Luxembourg ? Un coefficient de corrélation élevé ($r^2 = 0.68$) est le signe d'un lien clair entre le niveau du salaire moyen par branche et la valeur ajoutée par branche (voir Graphique 76). D'un côté, on est en présence de branches à faible valeur ajoutée et à faible rémunération, et, d'un autre côté, de branches ayant un haut niveau de valeur ajoutée par emploi et pouvant faire état de salaires élevés.

Le niveau des salaires selon les branches

En bas de l'échelle des rémunérations des salariés on trouve l'agriculture, le secteur HORECA, le commerce de détail, l'industrie agro-alimentaire. Le secteur de la construction ne se trouve pas loin de ce groupe. En milieu de peloton, on trouve des branches industrielles, comme le textile et la métallurgie, mais également des branches de services, comme les transports et communications et le commerce de gros. Les branches économiques ayant la valeur ajoutée par emploi et les salaires les plus élevés sont les services financiers (assurances, banques, auxiliaires financiers), mais également le secteur de la distribution d'électricité.

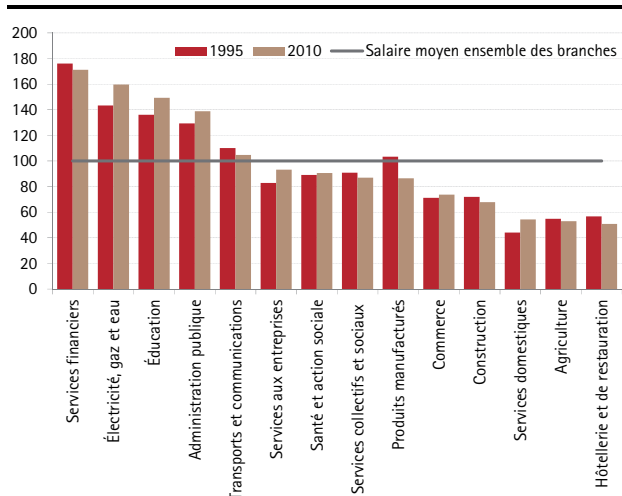
A titre d'exemple, en 2010, dans la branche des hôtels et restaurants (HORECA), la valeur ajoutée brute par emploi (VAB) est de quelque 32 300 € et le salaire moyen annuel de 24 100 €. Dans l'industrie textile, la VAB par emploi est d'environ 80 100 € et le salaire moyen de 46 500 € par an. Dans l'intermédiation financière, la VAB/emploi atteint 225 100 € en 2010 et le salaire moyen 85 100 €. Dans les assurances, le salaire moyen annuel est de 69 000 € en 2010 et la valeur ajoutée par emploi de près de 254 200 €.

Le salaire moyen dans l'administration publique, dans l'éducation et dans la branche « électricité, gaz et eau » se situe en haut de l'échelle des salaires du Luxembourg. En 2010, dans l'administration publique, il est de 65 800 €, dans l'éducation de 70 800 € et dans la branche « électricité ... » de 75 700 €.

L'écart du salaire moyen des différentes branches par rapport à la moyenne de l'ensemble des branches est parlant (voir Tableau 33 et Graphique 77). Dans les services financiers (banques, assurances, auxiliaires financiers), le salaire moyen est de 71% plus élevé que la moyenne luxembourgeoise en 2010. Dans l'administration publique, l'écart par rapport à la moyenne salariale de l'ensemble des branches est de +39%, dans l'éducation de +49% et dans le secteur « électricité ... » de + 59%. A l'inverse, en 2010, le niveau du salaire moyen dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration par rapport à la moyenne du Luxembourg est de -50%, celui de la branche du « commerce » de -25%. L'écart du salaire moyen dans la construction par rapport à la moyenne globale de l'économie luxembourgeoise est de -30% et dans le secteur HORECA de -50%. Le salaire moyen dans la construction est de 32% moins élevé que la moyenne. Dans les transports et communications le salaire moyen se situe pratiquement au même niveau que le salaire moyen de l'ensemble des branches. Dans l'industrie (produits manufacturés), le salaire moyen se plaçait en 1995 dans la moyenne des branches, mais en 2010 l'écart par rapport au salaire moyen de l'ensemble des branches est devenu négatif (-14%).

Néanmoins, à l'intérieur des grandes branches économiques on rencontre une hétérogénéité non négligeable. Ainsi, dans l'industrie, le salaire moyen dans l'industrie agro-alimentaire est d'environ 31 000 € en 2010, alors qu'il atteint plus de 46 500 € dans l'industrie textile.

Graphique 77: Niveau du salaire moyen des branches par rapport au salaire moyen total, 1995 et 2010 (indices: 100 = salaire moyen de l'ensemble des branches)



Source: STATEC

A retenir encore qu'entre 1996 et 2010, la structure des salaires par branches économiques reste assez stable même si les écarts par rapport à la moyenne évoluent. On constate, par exemple, que le salaire moyen dans les services financiers était de 76% plus élevé que la moyenne en 1995. Cet écart est réduit à 71% en 2010 (on verra que cette réduction de l'écart est dû largement à un tassement de la croissance du salaire moyen dans cette branche de 2007 à 2009). Cependant, en 2010, comme en 1995, les services financiers continuent à situer en haut de l'échelle des salaires par branches, tout comme l'administration publique et l'éducation. En bas de cette échelle en retrouve en 1995 comme en 2010, l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture, les services domestiques et le commerce (voir Graphique 77).

L'évolution du salaire moyen selon les branches

Le lien entre l'évolution des salaires et l'évolution de la valeur ajoutée par emploi se retrouve au niveau des branches économiques. On a déjà vu que, globalement, le niveau des salaires de branches est fonction de la valeur ajoutée par emploi (voir Graphique 76). L'évolution par branches des salaires (nominaux) et de la VAB par emploi confirme ce lien.

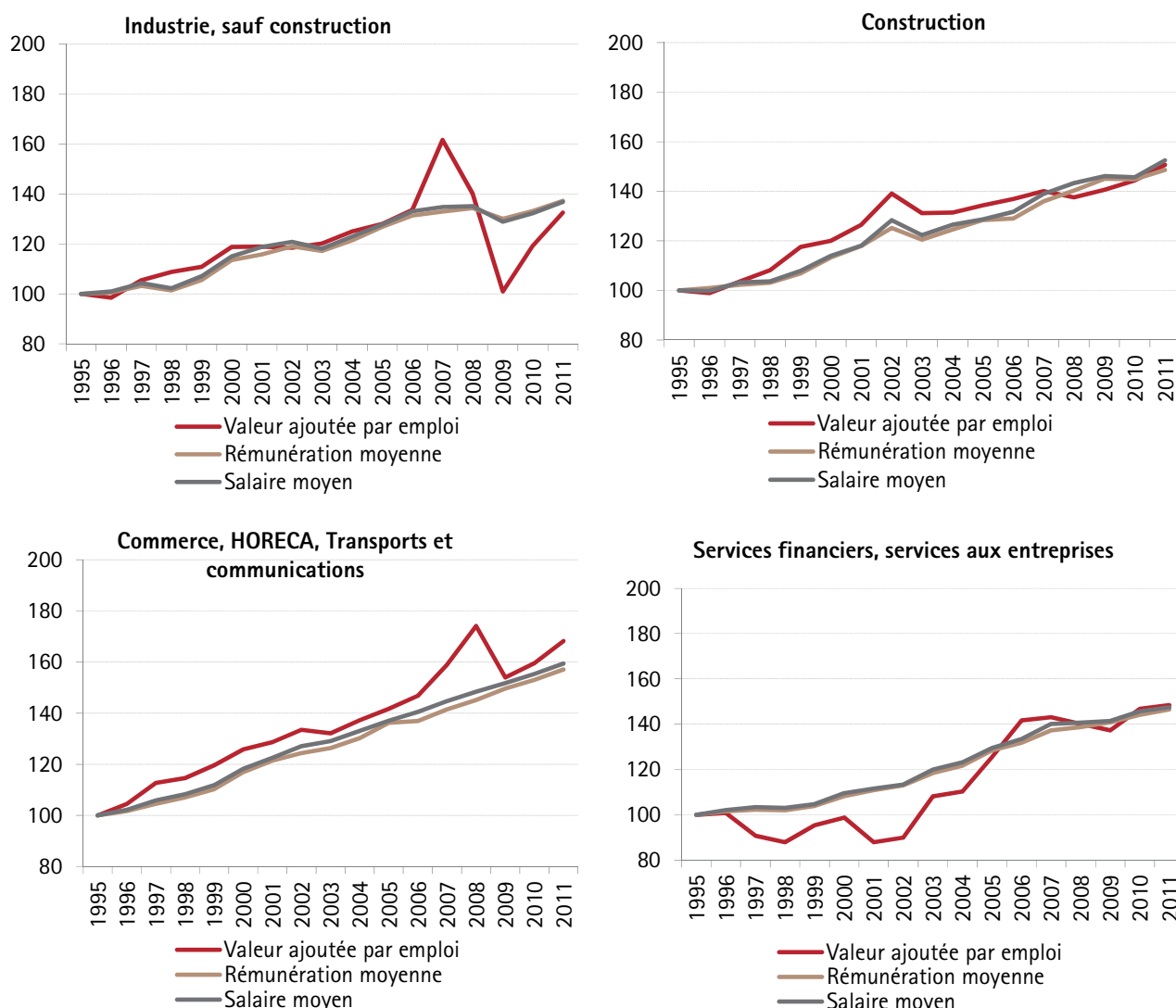
L'évolution à la hausse plus rapide de la valeur ajoutée par emploi comparée au salaire moyen (resp. la rémunération moyenne) – qu'on a décelé au niveau de l'économie dans son ensemble pour les années 2005-2007 – apparaît également très clairement dans l'industrie (où la valeur ajoutée nominale par emploi fait un bond important en 2007), ainsi que dans la

branche « Commerce, HORECA, transports et communications » où la valeur ajoutée continue même à croître fortement en 2008, alors que les autres branches économiques ont déjà commencé à ralentir en termes de valeur ajoutée par emploi (voir Graphique 78). En 2009, la VAB par emploi dans cette branche recule fortement, mais avec une amplitude moindre que dans l'industrie qui est caractérisée par un véritable effondrement de la VAB par emploi en 2008 et en 2009. Dans l'industrie, comme dans la branche « Commerce, HORECA, transports et communications », la VAB/emploi se réoriente à la hausse en 2010 et en 2011, sans toutefois atteindre son niveau d'avant la crise. Le salaire moyen nominal se tasse dans l'industrie en 2008 et en 2009 (avec cependant une amplitude très en deçà du recul de la valeur ajoutée par emploi). Par contre, dans la branche « Commerce, HORECA et transports et communications » le salaire moyen continue à croître de façon assez linéaire pendant la crise.

Dans la construction, le parallélisme de la VAB/emploi et du salaire moyen est également présent, mais il faut noter qu'à partir de 2002, la valeur ajoutée par emploi nominale y a moins favorablement évolué que dans les autres secteurs. Le tassement de la valeur ajoutée par emploi est également présent dans la construction en 2008, mais ce tassement est moins prononcé que dans les deux branches décrites plus haut. A noter que le salaire moyen dans la construction subit seulement un léger recul en 2010.

En ce qui concerne la branche des services financiers et des services aux entreprises, l'évolution est plus complexe: de 1996 à 2002, la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale) n'évolue pas à la hausse contrairement au salaire moyen (voir Graphique 77). Il en résulte une tendance à l'augmentation du coût salarial unitaire réel au cours de cette période et une élévation du niveau de la part salariale dans ce secteur (voir plus loin). A partir de 2002 et jusqu'en 2007, la valeur ajoutée par emploi y croît de manière importante (même plus fortement que dans les autres branches, mais en partant d'un niveau relatif plus bas), alors que la cadence à la hausse du salaire moyen nominal est assez linéaire jusqu'en 2007. De 2007 à 2009, le salaire moyen nominal dans la branche « Services financiers, services aux entreprises » n'évolue que très peu, ce qui est dû largement à une variation négative du salaire moyen nominal dans les services financiers au cours de ces années (voir plus loin). Par contre, on verra plus loin qu'en 2010 le salaire moyen dans les services financiers a de nouveau connu une croissance assez importante.

Graphique 78: Evolution par branches économiques de la valeur ajoutée par emploi (en valeur nominale), du salaire et de la rémunération par salarié au Luxembourg, 1995 –2011 (indices: 100 = 1995)



Source: STATEC

Le salaire moyen nominal de l'ensemble des branches économiques du Luxembourg a augmenté de 54% de 1995 à 2010 et de 58% de 1995 à 2011 (voir Tableau 34). La hausse dans l'administration publique (+66% entre 1995 et 2010), dans l'éducation (+70%) et dans la branche « électricité et eau » (+72%) dépasse cette moyenne. L'augmentation du salaire moyen nominal dans les services aux entreprises atteint même les 74% entre 1995 et 2010. C'est également la branche économique qui a connu la croissance la plus importante de l'emploi qui passe de 18 200 en 1995 à 55 400 en 2010 (soit un triplement des effectifs dans cette branche). Une augmentation du salaire moyen au-dessus de la moyenne peut également être décelée

dans la branche du commerce (+59% de 1995 à 2010). Les services financiers, où le salaire moyen a augmenté de 50% de 1995 à 2010 en valeur nominale, se situent légèrement en-dessous de la moyenne.

Par contre, la hausse du salaire moyen nominal dans l'industrie (+32% de 1995 à 2010) est largement inférieure à la moyenne. Dans l'hôtellerie et la restauration, la hausse du salaire moyen nominal entre 1995 à 2010 se situe aux alentours de 38% et dans les transports et communications l'augmentation est de 47%.

Tableau 32: Salaire moyen par branches au Luxembourg, 1995-2011 (en 1000 EUR par an)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	16.8	25.6	24.2	25.2	24.4	25.1	26.0
Industrie, y compris énergie	32.3	37.2	43.5	43.7	41.6	42.7	44.2
Produits manufacturés	31.8	36.6	42.4	42.6	40.2	41.0	...
Électricité, gaz et eau	44.1	51.3	66.4	68.9	73.5	75.7	...
Construction	22.1	25.2	30.7	31.7	32.3	32.2	33.7
Commerce; hôtels et	24.4	28.9	35.3	36.2	37.0	37.9	38.9
Commerce	21.9	25.0	31.8	33.2	34.3	34.9	...
Hôtellerie et de restauration	17.4	20.3	24.2	24.8	24.0	24.1	...
Transports et communications	33.8	40.0	46.3	46.1	47.6	49.7	...
Activités financières;	41.1	45.1	57.6	57.9	58.2	59.9	60.7
Services financiers	54.1	65.1	79.9	77.8	76.7	81.2	...
Services aux entreprises	25.4	29.1	40.7	42.9	43.8	44.2	...
Autres activités de services	32.3	37.5	48.4	49.5	50.4	52.4	53.3
Administration publique	39.7	46.1	60.4	61.9	62.7	65.8	...
Éducation	41.8	48.6	62.7	64.4	66.1	70.8	...
Santé et d'action sociale	27.4	32.5	40.5	41.7	42.0	42.9	...
Services collectifs et sociaux	27.9	31.6	38.5	39.7	40.3	41.2	...
Services domestiques	13.5	15.8	22.7	23.3	24.9	25.8	...
Total Branches	30.7	36.0	44.9	45.8	46.1	47.4	48.4

Source: STATEC

Tableau 33: Ecart du salaire des branches par rapport à la moyenne de l'ensemble des branches Luxembourg, 1995-2011 (indices; ensemble des branches = 100)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	54.8	71.1	53.8	55.0	53.0	53.0	53.7
Industrie, y compris énergie	105.2	103.3	96.9	95.4	90.4	90.1	91.3
Produits manufacturés	103.4	101.6	94.4	93.0	87.2	86.5	...
Électricité, gaz et eau	143.5	142.6	147.8	150.7	159.5	159.7	...
Construction	72.0	70.0	68.4	69.3	70.1	68.0	69.7
Commerce; hôtels et	79.4	80.2	78.6	79.1	80.4	79.9	80.4
Commerce	71.3	69.5	70.8	72.5	74.5	73.6	...
Hôtellerie et de restauration	56.7	56.5	53.9	54.3	52.1	50.9	...
Transports et communications	110.1	111.3	103.0	100.8	103.2	104.8	...
Activités financières;	134.0	125.2	128.3	126.5	126.3	126.4	125.3
Services financiers	176.1	180.9	177.8	170.1	166.5	171.3	...
Services aux entreprises	82.8	80.8	90.5	93.8	95.1	93.2	...
Autres activités de services	105.3	104.1	107.6	108.1	109.5	110.6	110.0
Administration publique	129.3	128.1	134.3	135.2	136.1	138.8	...
Éducation	136.1	135.0	139.5	140.7	143.4	149.3	...
Santé et d'action sociale	89.1	90.4	90.2	91.1	91.0	90.6	...
Services collectifs et sociaux	90.8	87.9	85.7	86.9	87.4	87.0	...
Services domestiques	44.1	43.9	50.5	50.9	54.0	54.3	...
Total Branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC

Tableau 34: Evolution du salaire moyen par branches au Luxembourg, 1995-2011 (base 1996=100)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	100.0	152.1	143.6	149.5	145.0	149.4	154.3
Industrie, y compris énergie	100.0	115.1	134.8	135.2	128.9	132.3	136.8
Produits manufacturés	100.0	115.1	133.5	134.0	126.5	129.2	...
Électricité, gaz et eau	100.0	116.5	150.7	156.4	166.7	171.8	...
Construction	100.0	114.0	139.0	143.4	146.1	145.7	152.5
Commerce; hôtels et	100.0	118.3	144.7	148.4	151.7	155.4	159.4
Commerce	100.0	114.3	145.3	151.5	156.6	159.4	...
Hôtellerie et de restauration	100.0	116.7	139.0	142.6	137.7	138.4	...
Transports et communications	100.0	118.4	136.8	136.3	140.6	146.8	...
Activités financières;	100.0	109.5	140.1	140.7	141.4	145.7	147.4
Services financiers	100.0	120.4	147.7	143.9	141.9	150.1	...
Services aux entreprises	100.0	114.3	160.0	168.7	172.4	173.9	...
Autres activités de services	100.0	116.0	149.6	153.0	156.0	162.2	164.7
Administration publique	100.0	116.1	151.9	155.7	157.9	165.7	...
Éducation	100.0	116.2	150.0	154.1	158.1	169.5	...
Santé et d'action sociale	100.0	118.9	148.0	152.3	153.3	156.9	...
Services collectifs et sociaux	100.0	113.4	138.0	142.5	144.3	147.8	...
Services domestiques	100.0	116.8	167.7	172.1	183.9	190.3	...
Total Branches	100.0	117.2	146.3	149.0	150.0	154.4	157.6

Source: STATEC

Tableau 35: Emploi salarié par branches au Luxembourg, 1995-2011 (en 1 000 personnes)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	1.2	1.0	1.8	1.8	2.0	2.1	2.3
Industrie, y compris énergie	34.2	34.4	36.7	37.3	37.0	37.0	37.6
Produits manufacturés	32.4	32.6	34.7	35.2	34.9	34.9	...
Électricité, gaz et eau	1.5	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8	...
Construction	23.1	24.9	36.0	37.4	37.4	37.6	38.3
Commerce; hôtels et	53.2	62.2	79.5	82.9	83.9	85.5	88.4
Commerce	29.4	32.9	40.1	41.1	41.6	42.7	...
Hôtellerie et de restauration	9.2	10.0	13.2	13.6	14.1	14.7	...
Transports et communications	14.6	19.2	26.2	28.2	28.2	28.1	...
Activités financières;	40.3	66.5	88.3	95.5	94.8	96.4	99.0
Services financiers	22.1	29.5	38.2	41.0	41.2	41.0	...
Services aux entreprises	18.2	37.0	50.1	54.5	53.7	55.4	...
Autres activités de services	45.6	55.3	70.7	73.5	76.7	79.1	81.6
Administration publique	11.6	13.8	17.1	17.4	18.3	18.3	...
Éducation	9.9	12.0	14.6	15.1	15.7	16.0	...
Santé et d'action sociale	12.6	15.4	23.7	24.9	26.2	27.9	...
Services collectifs et sociaux	6.9	8.2	10.4	10.7	11.3	11.6	...
Services domestiques	4.6	5.9	4.9	5.3	5.2	5.2	...
Total Branches	197.5	244.4	313.0	328.4	331.8	337.7	347.2

Source: STATEC

Tableau 36: Part des branches dans l'emploi salarié total au Luxembourg, 1995-2011 (en %)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	0.6	0.4	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7
Industrie, y compris énergie	17.3	14.1	11.7	11.4	11.2	11.0	10.8
Produits manufacturés	16.4	13.3	11.1	10.7	10.5	10.3	...
Électricité, gaz et eau	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	...
Construction	11.7	10.2	11.5	11.4	11.3	11.1	11.0
Commerce; hôtels et	26.9	25.5	25.4	25.2	25.3	25.3	25.5
Commerce	14.9	13.5	12.8	12.5	12.5	12.6	...
Hôtellerie et de restauration	4.7	4.1	4.2	4.1	4.2	4.4	...
Transports et communications	7.4	7.9	8.4	8.6	8.5	8.3	...
Activités financières;	20.4	27.2	28.2	29.1	28.6	28.5	28.5
Services financiers	11.2	12.1	12.2	12.5	12.4	12.1	...
Services aux entreprises	9.2	15.1	16.0	16.6	16.2	16.4	...
Autres activités de services	23.1	22.6	22.6	22.4	23.1	23.4	23.5
Administration publique	5.9	5.6	5.5	5.3	5.5	5.4	...
Éducation	5.0	4.9	4.7	4.6	4.7	4.7	...
Santé et d'action sociale	6.4	6.3	7.6	7.6	7.9	8.3	...
Services collectifs et sociaux	3.5	3.4	3.3	3.3	3.4	3.4	...
Services domestiques	2.3	2.4	1.6	1.6	1.6	1.5	...
Total Branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC

Tableau 37: Evolution de l'emploi salarié par branches au Luxembourg, 1995-2011 (base 1996=100)

	1995	2000	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	100.0	83.3	150.0	150.0	166.7	175.0	191.7
Industrie, y compris énergie	100.0	100.6	107.3	109.1	108.2	108.2	109.9
Produits manufacturés	100.0	100.6	107.1	108.6	107.7	107.7	...
Électricité, gaz et eau	100.0	100.0	113.3	113.3	113.3	120.0	...
Construction	100.0	107.8	155.8	161.9	161.9	162.8	165.8
Commerce; hôtels et	100.0	116.9	149.4	155.8	157.7	160.7	166.2
Commerce	100.0	111.9	136.4	139.8	141.5	145.2	...
Hôtellerie et de restauration	100.0	108.7	143.5	147.8	153.3	159.8	...
Transports et communications	100.0	131.5	179.5	193.2	193.2	192.5	...
Activités financières;	100.0	165.0	219.1	237.0	235.2	239.2	245.7
Services financiers	100.0	133.5	172.9	185.5	186.4	185.5	...
Services aux entreprises	100.0	203.3	275.3	299.5	295.1	304.4	...
Autres activités de services	100.0	121.3	155.0	161.2	168.2	173.5	178.9
Administration publique	100.0	119.0	147.4	150.0	157.8	157.8	...
Éducation	100.0	121.2	147.5	152.5	158.6	161.6	...
Santé et d'action sociale	100.0	122.2	188.1	197.6	207.9	221.4	...
Services collectifs et sociaux	100.0	118.8	150.7	155.1	163.8	168.1	...
Services domestiques	100.0	128.3	106.5	115.2	113.0	113.0	...
Total Branches	100.0	123.7	158.5	166.3	168.0	171.0	175.8

Source: STATEC

4.3 Les effets de la crise économique ...

La crise économique s'exprime dans une chute très prononcée de la valeur ajoutée par emploi nominale dans l'ensemble de l'Europe à partir du milieu de l'année 2008. Au Luxembourg la baisse de la valeur ajoutée par emploi est tout aussi prononcée que ne l'était la hausse exceptionnelle de 2005 à 2007 (voir Graphique 75).

La chute très forte de la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg s'explique à la fois par le recul de la valeur ajoutée totale et par un « labour hoarding » important c'est-à-dire en fait un maintien de l'emploi, malgré la baisse de la VAB (voir à ce sujet: Note de conjoncture du STATEC, n° 1/2010). Le total de la valeur ajoutée nominale du Luxembourg est passé de 35.7 millions d'euros en 2008 à 33.8 millions d'euros en 2009, soit une variation de -5.3%. Dans la zone euro, le recul de la valeur ajoutée totale nominale n'était que de -3.2% en 2009.

Par contre l'emploi intérieur total (salariés et indépendants) du Luxembourg a encore augmenté: il passe de 348 800 en 2008 à 352 200 en 2009 (un plus de 3 400 personnes), soit une augmentation de 1.0%. Il en découle une variation négative de la valeur ajoutée par emploi nominale de -6.2% au Grand-Duché. Dans la zone euro, contrairement au Luxembourg, l'emploi a *reculé* de 1.8% de 2008 à 2009. La baisse de la valeur ajoutée nominale par emploi n'était donc que de -1.5% en 2009 dans la zone euro (contre -6.2% au Luxembourg, rappelons-le).

Ce recul de la VAB par emploi concerne tous les grands secteurs économiques au Luxembourg à (voir Graphique 78). Pour l'industrie, les « services financiers et services aux entreprises » et la construction il y a même eu déjà recul en 2008. C'est uniquement dans la branche « commerce, HORECA, transports et communications » que la valeur ajoutée par emploi a connu une augmentation conséquente en 2008.

4.4 ... et les effets de la reprise (passagère ?)

Signe de la reprise, la valeur ajoutée par emploi au Luxembourg s'oriente à la hausse à partir du 3^{ème} trimestre 2009. La valeur ajoutée totale nominale au Luxembourg évolue de 33.8 millions d'euros en 2009 à 35.7 millions d'euros en 2010, soit une augmentation

de 8.2% en valeur. En même temps, l'emploi croît de nouveau de façon conséquente en passant de 352 200 en 2009 à 358 600 en 2010 (un plus de 6 400 emplois), soit un taux de croissance de 1.8% de l'emploi. La valeur ajoutée par emploi augmente donc d'un peu plus de 6.0% en valeur nominale en 2010.

En valeur, la valeur ajoutée générée par l'économie luxembourgeoise augmente encore en 2011, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2010. Elle passe de 35.7 millions d'euros en 2010 à 38.8 millions en 2011, soit une augmentation nominale de 6%. La croissance de l'emploi par contre s'accélère en 2011 par rapport à 2010: l'emploi intérieur total au Grand-Duché passe de 358 600 en 2010 à 368 400 en 2011, soit une croissance de 2.7%. Cette croissance de l'emploi se situe cependant encore en-dessous de la moyenne des années 1996-2011 qui est de 3.4%. Comme la valeur ajoutée totale nominale progresse moins en 2011 qu'en 2010 (6% en 2011 contre 8.2% en 2010) et que, de l'autre côté, l'emploi évolue de façon plus dynamique en 2011 qu'en 2010 (+2.7% en 2011 contre 1.8% en 2010), la croissance de la valeur ajoutée nominale par emploi n'est que de 3.2% en 2010 (contre 6.2% en 2010).

En ce qui concerne l'évolution des salaires par branches au cours des années récentes, on constate d'abord que c'est dans les services financiers que l'évolution est la moins favorable en 2008 et en 2009. Dans cette branche économique, le salaire moyen nominal recule de 2.6% en 2008. Dans l'industrie, le salaire moyen ne croît que très légèrement au cours de la même année (+0.3%). Ce tassement, respectivement recul, du taux de croissance du salaire moyen dans deux secteurs importants de l'économie luxembourgeoise a un impact important sur le taux de croissance global du salaire moyen nominal de l'ensemble des branches. On passe de 4.0% de croissance nominale en 2007 à 1.8% en 2008. En 2008, le salaire moyen nominal évolue plus favorablement que la moyenne des branches dans la construction (+3.1%), le commerce (+4.3%), la branche HORECA (+2.6%), les services aux entreprises et l'informatique (+5.5%), l'éducation (+2.7%), la branche « électricité, gaz, eau » (+3.8%), l'administration publique (+2.7%), les services de santé et d'action sociale (+2.9%).

En 2009, le taux de variation du salaire moyen nominal est encore négatif dans les services financiers (-1.4%). Mais pour d'autres branches c'est désormais également le cas: dans l'industrie manufacturière (-5.6%) et dans l'hôtellerie et la restauration (-3.5%). Le fait que l'évolution du salaire moyen nominal de

Tableau 38: Taux de variation annuel du salaire moyen nominal selon les branches au Luxembourg de 2007 à 2011 (en %)

	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	1.7	4.1	-3.0	3.0	3.3
Industrie, y compris énergie	1.3	0.3	-4.6	2.7	3.4
Produits manufacturés	1.1	0.4	-5.6	2.1	...
Électricité, gaz et eau	1.8	3.8	6.6	3.1	...
Construction	5.5	3.1	1.9	-0.2	4.6
Commerce; hôtels et restaurants, transports et communications	3.0	2.5	2.2	2.4	2.6
Commerce	4.6	4.3	3.4	1.8	...
Services d'hôtellerie et de restauration	3.8	2.6	-3.5	0.5	...
Transports et communications	0.5	-0.3	3.2	4.4	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	5.0	0.4	0.5	3.0	1.2
Services financiers	6.4	-2.6	-1.4	5.8	...
Services aux entreprises	4.8	5.5	2.2	0.8	...
Autres activités de services	2.9	2.3	2.0	4.0	1.5
Services d'administration publique	4.4	2.5	1.4	5.0	...
Éducation	4.0	2.7	2.6	7.2	...
Services de santé et d'action sociale	1.6	2.9	0.6	2.4	...
Services collectifs, sociaux et personnels	2.1	3.3	1.3	2.4	...
Services domestiques	4.8	2.6	6.9	3.5	...
Total Branches	4.0	1.8	0.7	2.9	2.0

Source: STATEC

l'ensemble des branches reste positif (+0.7% en 2009) est dû à des branches comme l'administration publique (+1.4% en 2009), l'éducation (+2.6%) et quatre branches du secteur concurrentiel à savoir la construction (+1.9%), le commerce (+3.4%), les transports et communications (+3.2%) et les services aux entreprises (+2.2%).

En 2010, l'évolution du salaire moyen est plus favorable dans l'ensemble des branches (+2.9% en 2010, contre 0.7% en 2009), mis à part la construction où le salaire moyen recule légèrement (-0.2% en 2010). Dans l'hôtellerie et la restauration et dans les services aux entreprises le salaire moyen nominal n'augmente que très faiblement en 2010 (respectivement +0.5% et +0.8%). La progression la plus importante a eu lieu dans le secteur « non concurrentiel » avec une progression de 5.0% du salaire moyen nominal dans l'administration publique et de 7.2% dans l'éducation. Dans l'industrie manufacturière, la progression du salaire moyen nominal (+2.1%) se situe en peu en-dessous de la moyenne de l'ensemble des branches.

En 2011, l'augmentation du salaire nominal moyen (+2.0%) est un peu moins dynamique qu'en 2010.

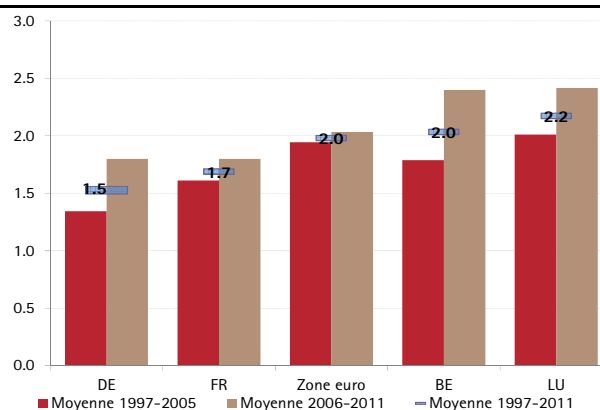
Dans l'industrie et dans la construction, la progression du salaire moyen dépasse la moyenne de l'ensemble des branches. A noter cependant que, dans ces deux branches, l'augmentation du salaire moyen était parmi les plus faibles en 2009 et en 2010.

En résumé, en 2008 et en 2009, les taux de croissance du salaire moyen sont marqués par un tassement en Europe comme au Luxembourg. Au Luxembourg, la croissance du salaire moyen nominal passe de 4.0% en 2007 à 1.8% en 2008 et 0.7% en 2009. En 2010, la croissance du salaire moyen nominal rebondit à +2.9%, mais recule à 2.0% en 2011.

Sur l'ensemble de la période 1996-2011, le taux de croissance annuel du salaire moyen nominal était de 2.9%. Pour les années 2008-2011 (croissance annuelle moyenne de 1.9%), on se situe donc assez largement en-dessous du niveau moyen des années 1996-2011, à l'exception de l'année 2010. Néanmoins, comme la dégringolade de la valeur ajoutée par emploi était très importante à partir de la 2^{ème} moitié de l'année 2008, le coût salarial unitaire réel rebondit assez violemment, puis se rétablit avec la reprise (voir plus loin).

4.5 Le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat

Dans ce qui a été dit ci-devant, les salaires sont appréhendés en termes nominaux et de structure par branches. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue que les salaires peuvent également être approchés par le pouvoir d'achat. On se limitera à jeter un regard sur l'évolution du salaire moyen de l'ensemble des branches.

Graphique 79: Taux d'inflation moyen annuel sur la période 1997-2011 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT N.B. : Indice des prix à la consommation national (IPCN= pour le Luxembourg ; Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour la zone euro et les pays voisins

Graphique 80: Taux d'inflation annuel de 1997 à 2011 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT Indice des prix à la consommation national (IPCN= pour le Luxembourg ; Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) pour la zone euro et les pays voisins

En exprimant le salaire moyen et son évolution en termes de pouvoir d'achat, on ne peut évidemment éviter un biais pour le Luxembourg. Dans le montant total des salaires et dans le salaire moyen, sont inclus les salaires des frontaliers. Or, les frontaliers sont surreprésentés dans certaines branches et on a vu que les salaires des différentes branches n'évoluent pas à la même cadence. En outre, on retient implicitement l'hypothèse que l'ensemble du salaire soit dépensé au Luxembourg, ce qui n'est évidemment ni le cas pour les frontaliers, ni d'ailleurs pour les résidents

L'inflation

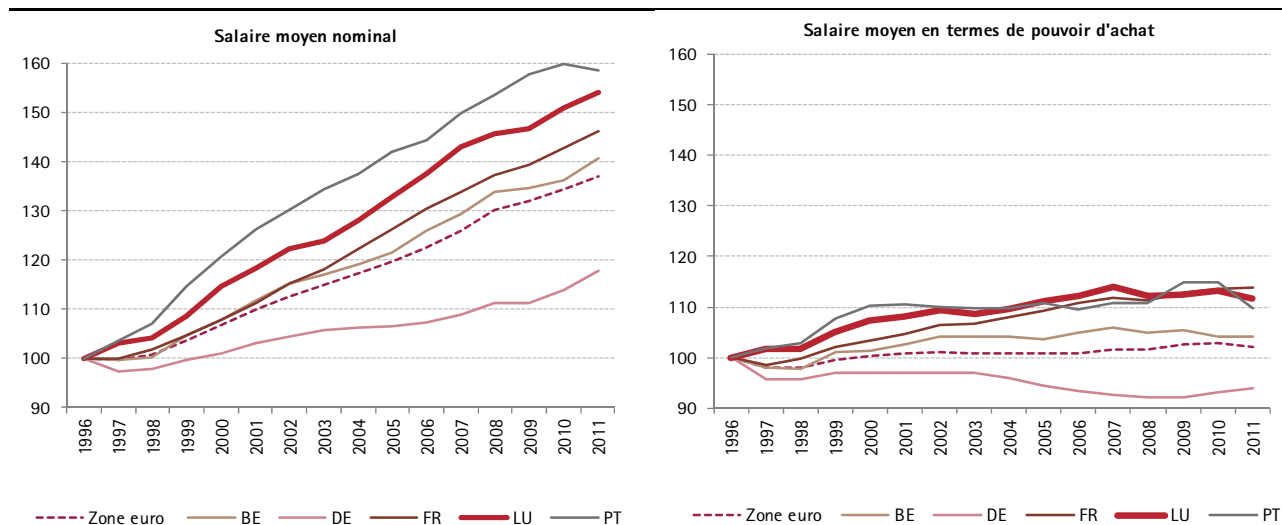
L'inflation moyenne au Luxembourg est plus élevée que dans les pays voisins et dans la zone euro sur la période 1997-2011: 2.2 % en moyenne annuelle au Grand-Duché, contre 2.0 % dans la zone euro et en Belgique, 1.5 % en Allemagne et 1.7 % en France (voir Graphique 79). C'est surtout en 2000 et en 2001, pendant les années 2005 et 2006 et de nouveau en

2010 et en 2011, que le taux d'inflation au Luxembourg dépasse assez largement la moyenne européenne (voir Graphique 80). D'une manière générale, l'inflation au Luxembourg est cependant plus faible sur la période 1997-2005 que sur la période 2006-2011, et ce malgré le taux d'inflation très faible de l'année 2009 (0.4% au Luxembourg). Cette caractéristique se retrouve dans les pays voisins, mais plus particulièrement en Allemagne et en Belgique où le taux d'inflation moyen est également très supérieur sur la période 2006-2011 comparée aux années 1997-2005.

L'évolution du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat

L'inflation fait que l'évolution à la hausse du pouvoir d'achat des salaires est évidemment beaucoup moins importante qu'en valeur nominale. En 2011, le salaire moyen nominal dans la zone euro est de 37% plus élevé qu'en 1996. En termes de pouvoir d'achat, l'écart entre 2011 et 1996 n'est que d'environ +2%. Pour le Luxembourg, on passe d'un écart de +54% en valeur nominale entre 1996 et 2011, à environ +12% en termes de pouvoir d'achat. Pour la Belgique, l'écart entre le salaire moyen nominal de 1996 et celui de 2011 est de +41%. En termes de pouvoir d'achat l'augmentation est réduite à 4%. En France, le salaire nominal en 2011 est de 46% plus élevé qu'en 1996, le salaire moyen en termes de pouvoir d'achat de seulement 14% (voir Graphique 81). En termes de pouvoir d'achat l'évolution du salaire moyen en France depuis 1996 est donc légèrement plus favorable qu'au Luxembourg. Il ne faut cependant pas oublier, qu'en niveau, le salaire moyen au Luxembourg est plus élevé qu'en France (48 400 € par an au Luxembourg et 32 000 € en France en 2011). En Allemagne et en Belgique, le salaire moyen est de respectivement 29 500 € et 36 600 € en 2011. Dans la zone euro, le salaire moyen se situe aux environs de 28 400 €.

Graphique 81: Evolution du salaire moyen nominal et du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat, 1996-2011 (base 1996 = 100)



Source: STATEC, EUROSTAT

L'Allemagne constitue en cas un peu à part. Le salaire moyen nominal n'y a augmenté que de 18% entre 1996 et 2011. En termes de pouvoir d'achat, le salaire moyen en 2011 est même de quelque 6% *inférieur* à son niveau de 1996. Evidemment cette évolution en Allemagne pèse sur la moyenne de la zone euro.

D'une manière générale, le différentiel de l'évolution du salaire moyen entre les pays est beaucoup plus réduit en termes de pouvoir d'achat qu'en termes nominaux.

L'inflation ampute logiquement les salaires nominaux. En conséquence, les taux de variation du salaire moyen « réel » se situent – parfois largement, comme en 2000 et en 2001 ou en 2005 et 2006, années de très forte inflation au Luxembourg – en-dessous des taux de variation du salaire nominal. Les variations annuelles du salaire moyen nominal, d'une part, et celles du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat sont cependant étroitement corrélés (voir Graphique 82). En d'autres mots, les mouvements à la hausse et à la baisse sont, globalement, parallèles. Certaines années font néanmoins exception au Luxembourg: en 2000, le taux de croissance du salaire nominal connaît une hausse de plus de 5%. En même temps, le taux d'inflation passe de 1% en 1999 à plus de 3% en 2001, d'où un recul du taux de croissance du salaire moyen « en pouvoir d'achat » de 1999 à 2000 (d'un peu plus de 3% en 1999 à quelque 2% en 2000).

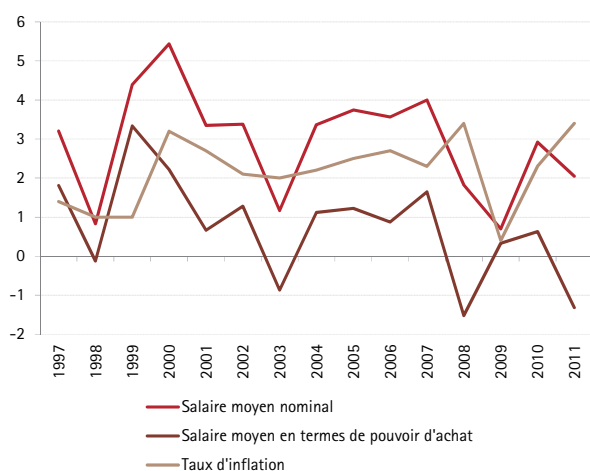
Les années récentes sont marquées par une évolution assez erratique du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat. En 2008, le taux de croissance du salaire moyen nominal est de 1.8% (en recul par rapport à l'année 2007, où le taux de croissance du salaire moyen nominal était encore de 4.0%). Or, la même année 2008 est caractérisée par un taux d'inflation élevé de 3.4% (et en forte hausse par rapport à 2007 où il était de 2.3%). Il en découle que le pouvoir d'achat du salaire moyen évolue négativement en 2008 (-1.5%).

En 2009, le taux de croissance du salaire moyen nominal est assez faible (0.7%). Néanmoins, comme le taux d'inflation est également faible (0.4%), le taux de croissance du salaire en termes de pouvoir d'achat reste faiblement positif (0.3%).

En 2010, la croissance du salaire nominal passe à 2.9%. Or, comme le taux d'inflation est également en augmentation (2.3% en 2010), la variation du pouvoir d'achat est assez réduite (0.6% en 2010).

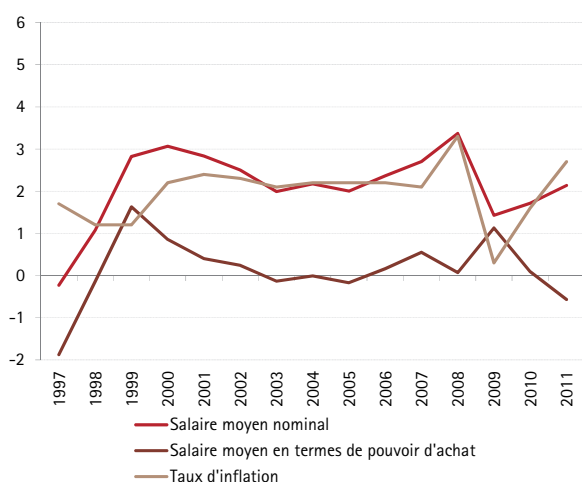
En 2011, le taux de croissance du salaire moyen nominal (2.0%) se tasse par rapport à 2010 (2.9%), mais reste largement positif. Or, comme le taux d'inflation est en hausse (3.4%), la variation du pouvoir d'achat du salaire moyen devient négative (-1.3%).

Graphique 82: Taux de variation annuel du salaire moyen nominal et en termes de pouvoir d'achat au Luxembourg, 1997-2011 (en %)



Source: STATEC

Graphique 83: Taux de variation annuel du salaire moyen nominal et en termes de pouvoir d'achat dans la zone euro, 1997-2011 (en %)



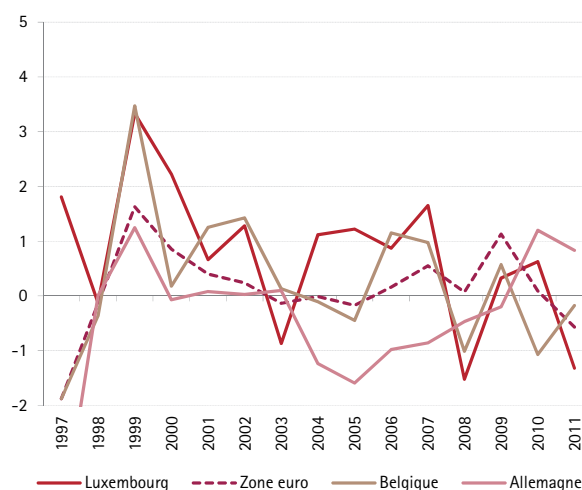
Source: STATEC, EUROSTAT

En résumé, le taux de croissance du salaire nominal au Luxembourg est de 1.9% en moyenne annuelle de 2008 à 2011, alors que la moyenne pour les années antérieures (1996-2007) était de 3.2% de croissance annuelle. En termes de pouvoir d'achat, la variation annuelle moyenne du salaire était de -0.5% au Grand-Duché pour les années 2008-2011, alors qu'elle était de +1.0% par an en moyenne annuelle pour les années 1997-2007.

En comparant l'évolution luxembourgeoise à celle de la zone euro, on décèle des similarités et des divergences (voir Graphique 83 et Graphique 84). A la fin des années 1990, la croissance du salaire nominal est importante au Luxembourg, comme dans la zone euro, puis se tasse suite à la crise du début des années 2000, avant de connaître une augmentation jusqu'en 2007-2008. L'envolée est cependant beaucoup plus prononcée au Luxembourg - surtout de 2003 à 2007 - que dans la zone euro. La crise se manifeste dans la chute du taux de croissance du salaire moyen nominal en 2009, mais une inflation très basse permet de maintenir une croissance en termes de pouvoir d'achat (bien que faible au Luxembourg, 0.3%). En 2010, la croissance du pouvoir d'achat du salaire moyen est pratiquement nulle dans la zone euro et faible (+0.6%) au Luxembourg. Malgré les taux de croissance assez conséquents du salaire moyen nominal au Grand-Duché et dans la zone euro en 2011 (respectivement 2.0% et 2.1%), la variation du pouvoir d'achat est négative (respectivement -0.6% et -1.3%), ce qui résulte d'un taux d'inflation élevé.

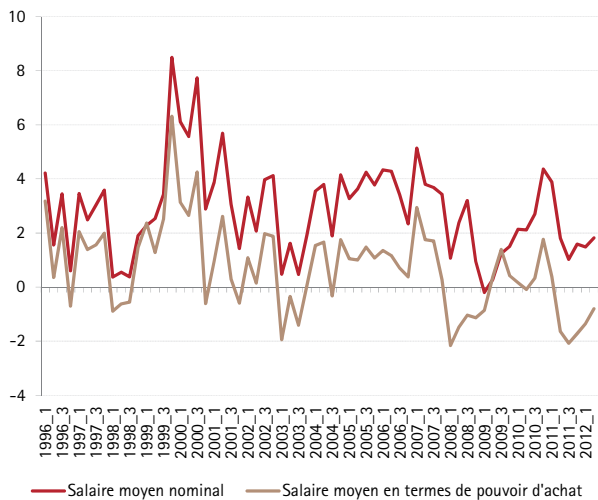
D'une manière générale, les variations du salaire moyen (nominal et en termes de pouvoir d'achat) sont plus prononcées au Luxembourg que dans la zone euro que ce soit à la hausse ou à la baisse. Néanmoins, les amplitudes importantes à la hausse en cours de période font que le taux de croissance du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat est plus élevé sur l'ensemble des années 1997-2011 au Luxembourg (0.8% par an en moyenne) que dans la zone euro (0.1% par an en moyenne).

Graphique 84: Taux de variation annuel du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne et dans la zone euro, (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 12: Taux de variation trimestriel du salaire moyen nominal et en termes de pouvoir d'achat, 1^{er} trimestre 2000 au 2^{ème} trimestre 2012 (en %)



Source: STATEC

Les comptes nationaux trimestriels montrent une nette tendance à la hausse du salaire moyen nominal à partir du troisième trimestre 2009. Par ailleurs l'inflation est assez réduite en 2009. Ce qui fait que le taux de croissance du salaire moyen en termes de pouvoir d'achat redevient légèrement positif après la variation négative de 2008. La croissance du salaire moyen nominal se tasse de nouveau à partir du 1^{er} trimestre 2011 et la variation du pouvoir d'achat redevient négative. Même la légère accélération de la croissance du salaire nominal à partir du 4^{ème} trimestre 2011, ne permet pas de sortir la variation du pouvoir d'achat de la zone rouge.

4.6 Le coût salarial de 1996 à 2011

Le coût salarial peut être présenté en termes de coût salarial moyen nominal, de coût salarial unitaire nominal et de coût salarial unitaire réel.

Le coût salarial moyen

Le coût salarial moyen nominal (CSM) est obtenu à partir des comptes nationaux en divisant le total des rémunérations (qui incluent les charges sociales patronales) par le total des salariés. Le coût salarial moyen nominal au Luxembourg évolue plus rapidement que dans les pays voisins et dans la zone euro à partir de 1995 (voir Graphique 85). Très schématiquement, dans l'ensemble de l'économie, le coût salarial nominal au Grand-Duché a augmenté de 56% de 1995 à 2011, alors que le taux correspondant

se situe à 40% dans la zone euro. En Allemagne, l'augmentation du coût salarial ne dépasse que légèrement les 16%.

Dans le secteur concurrentiel, c'est surtout dans le « commerce, HORECA, transports et communications » et, à un degré moindre, dans la construction que l'écart par rapport aux pays voisins et à la zone euro est le plus significatif, alors que dans l'industrie l'évolution est comparable à la moyenne de la zone euro.

Dans l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale et autres services (en gros, le secteur non concurrentiel), l'augmentation du coût salarial nominal est également plus importante au Luxembourg que dans les pays voisins.

On a également vu que l'évolution du coût salarial est corrélée à l'évolution de la valeur ajoutée par emploi produite dans l'économie (voir Graphique 75). Au Luxembourg, l'augmentation du coût salarial nominal entre 1995 et 2011 est de quelque 16 points de % plus élevée que dans la zone euro (+56% au Luxembourg contre +40% dans la zone euro). La valeur ajoutée nominale par emploi au Luxembourg a également connu une augmentation plus substantielle que dans la zone euro entre 1995 et 2011 (+66% au Luxembourg contre 46% dans la zone euro).

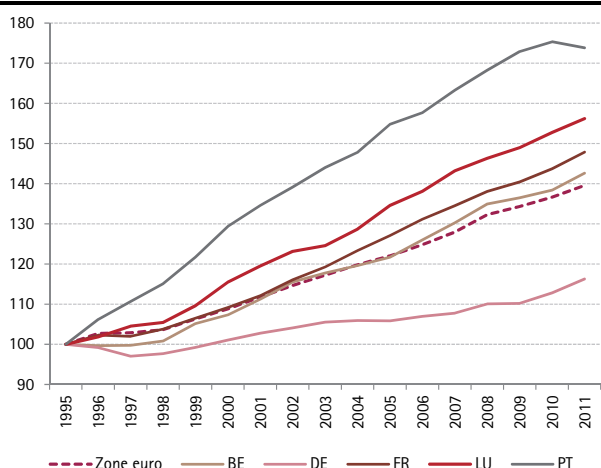
A noter qu'au Portugal, par exemple, le coût salarial nominal a augmenté de 74%, mais la valeur ajoutée brute nominale a également augmenté de 76%.

Le coût salarial unitaire

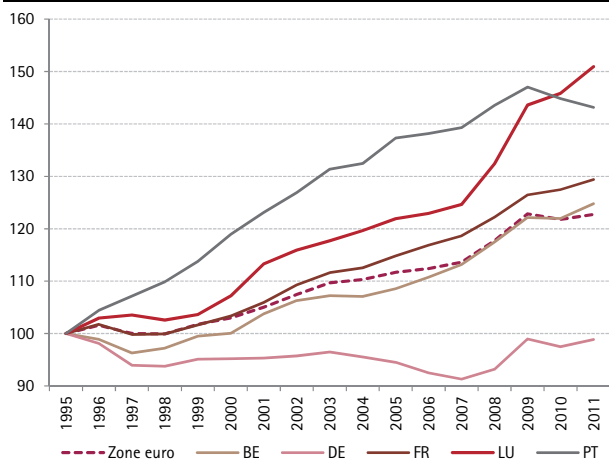
Le coût salarial moyen nominal n'est en fait qu'un indicateur très imparfait pour effectuer des comparaisons internationales en matière de coût de la main d'œuvre. Il ne prend en compte ni le volume, ni la valeur produite par cette main-d'œuvre. C'est le coût salarial unitaire (CSU) qui est le plus souvent utilisé pour des comparaisons entre pays. Le CSU constitue un indicateur de référence en termes de compétitivité.

Le coût salarial unitaire (CSU) peut être exprimé de deux manières:

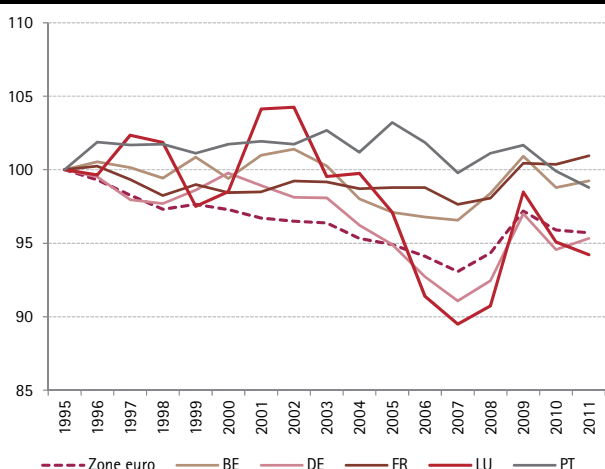
- le CSU **nominal** - qui est le plus souvent utilisé pour mesurer la compétitivité-coût - compare la rémunération par salarié à la productivité en volume (en d'autres mots à la VAB en volume divisée par l'emploi);

Graphique 85: Evolution du coût salarial moyen (CSM) nominal, 1995-2011 (base 1995 = 100)

Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 86: Evolution du coût salarial unitaire (CSU) nominal, 1995-2011 (base 1995 = 100)

Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 87: Evolution du coût salarial unitaire (CSU) réel, 1995-2011 (base 1995 = 100)

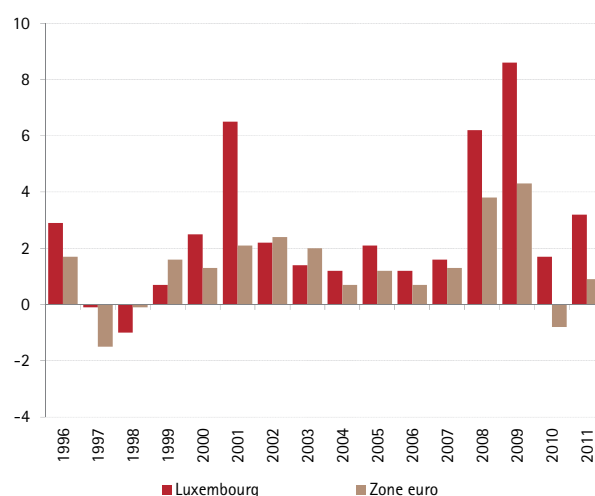
Source: STATEC, EUROSTAT

- le CSU **réel** compare la rémunération par salarié à la productivité en valeur (en d'autres mots à la VAB en valeur divisée par l'emploi). Dans sa forme inversée (rapport entre les prix de la valeur ajoutée et le CSU nominal), il constitue un indicateur de marge sur coût salarial unitaire ou encore du partage de la valeur ajoutée.

Le coût salarial unitaire nominal

On constate que dans l'ensemble des pays, et notamment dans les pays voisins, le CSU nominal est entraîné dans une forte hausse par la crise économique (voir Graphique 86 et Graphique 88). Au Luxembourg, l'évolution à la hausse du CSU nominal est particulièrement virulente dans la branche de l'industrie et dans celle des « services financiers et services aux entreprises », mais également dans la construction (où on part cependant d'un niveau relatif plus bas). Par contre, dans la branche « commerce, HORECA, transports et communications », le CSU nominal évolue plus favorablement que dans la zone euro en moyenne.

A noter que les mouvements importants à la hausse du CSU nominal se réalisent surtout au moment des ralentissements économiques brusques, comme en 2000-2001 et en 2008-2009 et que ces mouvements sont de plus forte amplitude que dans la zone euro en moyenne (voir Graphique 88).

Graphique 88: Taux de variation annuel du coût salarial unitaire (CSU) nominal, 1996-2011 (en %)

Source: STATEC, EUROSTAT

D'une manière générale et sur l'ensemble de la période prise en compte (1995-2011), l'Allemagne se « détache » des autres pays européens. De 2000 à 2007, le coût salarial unitaire nominal est en diminution, alors qu'il est orienté à la hausse dans les autres pays (voir Graphique 86). En termes de compétitivité-coûts, l'Allemagne améliore donc sa position. Néanmoins, même l'Allemagne n'échappe pas à la remontée du CSU nominal lors de la crise de 2008 et 2009.

Le CSU nominal au Luxembourg connaît de nouveau une croissance en 2010 et en 2011, mais l'amplitude de cette hausse n'atteint pas les sommets des années 2008 et 2009 (plus de 8% de hausse du CSU nominal en 2009, autour de 2% en 2010 et 3% en 2011).

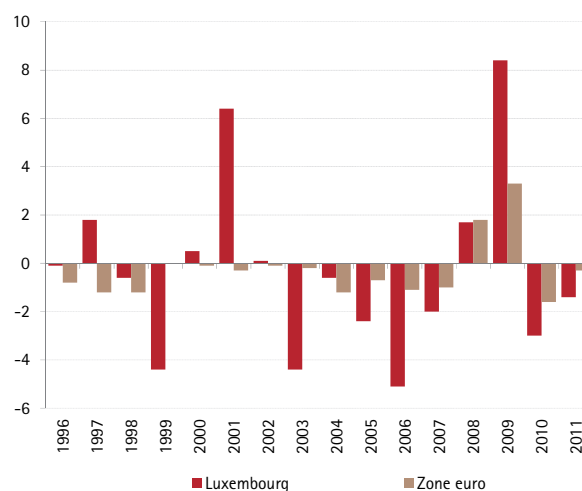
Le **CSU nominal** est en quelque sorte un indicateur du salaire ajusté par la productivité. La croissance du CSU nominal, perceptible à partir du début de l'année 2008, résulte surtout de l'affaïssement de la productivité qui est d'ailleurs particulièrement sévère au Luxembourg.

Le coût salarial unitaire réel

Quant au **coût salarial unitaire (CSU) réel** au Luxembourg, il évolue fortement à la baisse de 2004 à 2007 (voir Graphique 87 et Graphique 89), période de forte croissance économique, faut-il le rappeler. Cette diminution du CSU réel – qui se reflète dans la diminution de la part salariale dans la valeur ajoutée (voir plus loin) est même plus importante qu'en Allemagne où la modération salariale depuis le tournant du siècle est évidente. Il est vrai qu'au Luxembourg, la valeur ajoutée (en valeur) a connu une croissance de loin supérieure à la moyenne européenne, plus particulièrement de 2005 à 2007 (voir Graphique 75).

C'est dans la branche « commerce, HORECA, transports et communications », ainsi que dans la branche « activités immobilières, services financiers et services aux entreprises » que le recul du CSU réel est le plus visible. Dans l'industrie, la chute du CSU réel est très passagère et se limite à l'année 2007. Dans la construction, on ne constate pas de diminution du CSU réel de 2005 à 2007.

Graphique 89: Taux de variation annuel du coût salarial unitaire (CSU) réel, 1996-2011 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

A partir du début de la crise au deuxième semestre 2008, le CSU réel a subi un mouvement à la hausse très brusque et de forte ampleur dû à la baisse de la valeur ajoutée (en valeur) qui n'est pas compensée par une réduction proportionnelle de l'emploi. Au Luxembourg, l'envol du CSU réel est encore plus spectaculaire que dans les pays voisins.

Les mouvements importants à la hausse du CSU réel se réalisent surtout au moment des ralentissements économiques brusques, comme en 2001 et en 2009 et ces mouvements (à la hausse, comme à la baisse d'ailleurs) sont de plus forte amplitude que dans la zone euro en moyenne (voir Graphique 89).

On a déjà mentionné que la forte augmentation du CSU réel pendant la crise – plus particulièrement en 2009 –, résulte d'une chute très brutale de la valeur ajoutée brute (qui suit, rappelons-le, une période de très forte croissance de la VAB) et du fait que l'emploi n'a pas reculé au Luxembourg (voir chapitre 2). La valeur ajoutée nominale par emploi recule de 1.4%, alors que la rémunération par salarié nominale augmente de 1.5%. Le CSU réel croît donc de 3% en 2009.

Finalement, avec la reprise économique à partir du 3^{ème} trimestre 2009, la valeur ajoutée (en valeur) par emploi se réoriente à la hausse en 2010 (+3.1%), alors que l'augmentation de la rémunération nominale par salarié n'est que de 1.8%. Le CSU réel baisse donc de 1.3% en 2010 par rapport à 2009. La VAB en valeur par emploi continue de croître en 2011 (+2.3%). Comme cette croissance est plus forte que l'augmentation de la rémunération nominale par

salarié (+1.8% par rapport à 2010), le CSU réel recule encore en 2011, quoique de façon moins prononcée qu'en 2010.

Le Graphique 90 donne un aperçu intéressant des spécificités de l'évolution de l'économie luxembourgeoise depuis une quinzaine d'années. Reflet des taux de croissance exceptionnels au Luxembourg, la valeur ajoutée brute (VAB) en volume a augmenté de quelque 79% de 1995 à 2008, contre seulement 32% dans la zone euro. L'emploi dans l'économie luxembourgeoise a augmenté de 62% de 1995 à 2008, alors que dans la zone euro, l'augmentation de l'emploi n'était que de 18%.

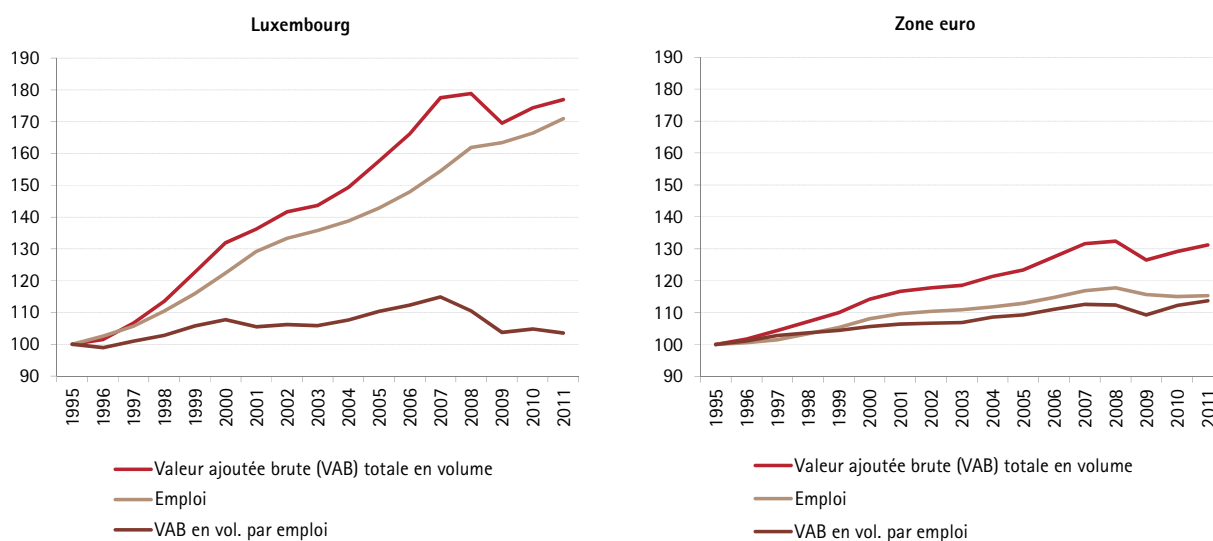
La crise fait qu'au Luxembourg la VAB (en vol.) s'effondre littéralement: en 2008, elle était de 79% plus élevée qu'en 1996 ; en 2009 l'écart par rapport à 1996 n'est plus que de 70% (soit une diminution de -9 points de %). Dans la zone euro, la VAB en volume connaît également un recul (-6 points de %).

L'ampleur de l'effondrement de la productivité (VAB en vol. par emploi) au Luxembourg est la résultante de cette chute considérable de la VAB en volume qui n'est cependant pas accompagnée par une réduction proportionnelle de l'emploi (voir Graphique 90). L'emploi total reste pratiquement stable dans notre pays ; il augmente même légèrement en 2009 (une croissance de 0.9% en 2009 par rapport à 2008), alors qu'il diminue de façon assez conséquente dans la zone euro (en 2008, l'emploi y est de 17.8% plus élevé qu'en 1996, alors qu'en 2009 l'écart par rapport à 1996 n'est plus que de 15.7%).

A partir du 3^{ème} trimestre 2009, on assiste à un rebond de la VAB en volume au Luxembourg qui est plus conséquent que celui qu'on observe dans la zone euro. Etant donné que cette hausse de la VAB au Grand-Duché ne se traduit pas par une augmentation proportionnelle de l'emploi, la productivité rebondit légèrement en 2010. En 2011, la VAB en volume continue de croître même si c'est à un rythme moins élevé qu'en 2010 (respectivement +1.5% en 2011 et +2.8% en 2010). Comme l'emploi croît fortement en 2011 (+2.7% par rapport à 2010), la productivité se tasse de nouveau au Luxembourg. A noter encore la VAB en volume n'a pas encore atteint en 2011 son niveau d'avant la crise. C'est encore moins le cas pour le niveau de productivité.

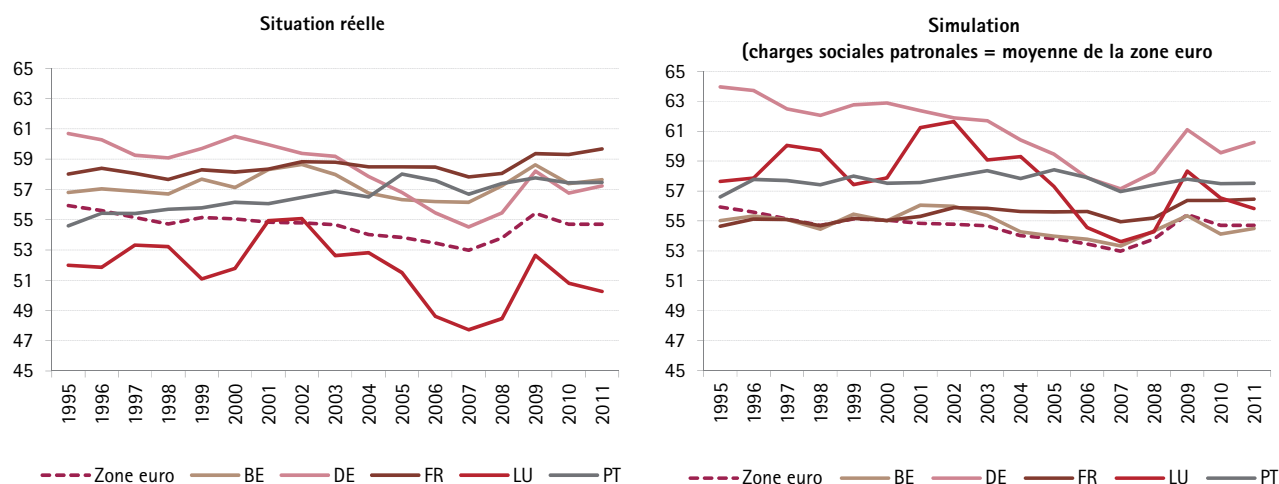
L'aire située entre la courbe de la VAB en vol. et celle de l'emploi représente les gains de productivité. Le rapport VAB en vol./emploi en est l'expression. Si le différentiel de croissance de la VAB et de l'emploi entre la zone euro et le Luxembourg est saisissant, tel n'est pas le cas pour la productivité dont l'évolution est tout à fait comparable, avec toutefois quelques nuances: entre 2000 et 2004, le tassement de la croissance économique au Luxembourg va de pair avec une évolution moins favorable de la productivité ; de 2005 à 2007, période de croissance économique substantielle, l'évolution de la productivité est un peu plus favorable au Luxembourg que dans la zone euro. Par contre, la crise a plus affecté le Luxembourg en termes de productivité que la zone euro dans son ensemble.

Graphique 90: Emploi et productivité au Luxembourg et dans la zone euro, 1995-2011 (base 100 = 1995)



Source: STATEC, EUROSTAT

Graphique 91: Simulation de l'impact des charges patronales sur le coût salarial unitaire réel (part salariale) en supposant que ces charges correspondent à la moyenne de la zone euro, 1995-2011 (rémunérations des salariés en % de la valeur ajoutée brute)



Source: STATEC, EUROSTAT

La part salariale dans la valeur ajoutée

La part salariale dans la valeur ajoutée est définie ici comme le rapport entre le total des rémunérations, c'est-à-dire les salaires et traitements bruts auxquels on ajoute les cotisations patronales, et la valeur ajoutée. La part salariale est le miroir de l'évolution du coût salarial unitaire réel (CSU réel).

Pour l'ensemble de l'économie luxembourgeoise, on constate d'abord que la part salariale est plus faible - en niveau - que dans les pays voisins et dans la zone euro en moyenne. On note encore la diminution forte de la part salariale (et donc du CSU réel) de 2004 à 2007, puis une augmentation - suite à la crise - de la part salariale en 2008 et, surtout, en 2009. Enfin, la part salariale se réoriente à la baisse parallèlement à la reprise de 2010 (voir Graphique 91).

L'impact des charges sociales patronales sur le niveau du CSU réel

Comment expliquer que la part salariale au Luxembourg se situe structurellement en dessous du niveau des pays voisins et de la zone euro. Trois raisons peuvent être évoquées :

- une part salariale relativement faible dans le secteur « Commerce, HORECA, Transports et communications » (voir annexe 6);
- un poids bien plus important dans l'économie luxembourgeoise de la branche « Services financiers, immobilier, location sans opérateur

et services aux entreprises » ; c'est plus particulièrement dans les services financiers que la part salariale est structurellement plus faible que dans les autres branches ;

- un poids des contributions sociales versées par les employeurs plus faible au Luxembourg.

On peut préciser l'impact du différentiel des charges sociales, en simulant l'application d'un taux unique de charges à tous les pays de la zone euro, dont le Luxembourg (voir Graphique 91).

Concrètement, on se base sur les salaires et traitements bruts (variable D11 dans le système des comptes nationaux SEC) dont les charges patronales sont exclues. On calcule ensuite, pour la zone euro dans son ensemble, le rapport entre les rémunérations qui incluent les charges sociales (variable D1 dans le système des comptes nationaux SEC) et les salaires et traitements bruts. Finalement, on multiplie les salaires et traitements bruts de tous les pays par ce rapport D1/D11 de la zone euro.

La simulation montre clairement que le niveau relativement faible des charges sociales sur le CSU réel au Luxembourg est non négligeable. En supposant que les charges sociales patronales soient identiques dans tous les pays et correspondent à la moyenne observée de la zone euro, la part salariale dans l'économie luxembourgeoise aurait été légèrement supérieure à la moyenne européenne jusqu'en 2005 et se situerait dans la moyenne européenne de 2007 à 2008 et au-dessus de cette moyenne à partir de 2009.

Précisons qu'actuellement le rapport D1/D11 au Luxembourg est de 1.16 contre 1.29 dans la zone euro

en moyenne. Depuis 1995, ces rapports n'ont pas subi de modification majeure.

Annexe 1

Salaire moyen par branches au Luxembourg, 1995-2011 (en 1 000 EUR)

Libellé	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agriculture	16.8	25.6	21.9	23.8	24.2	25.2	24.4	25.1	26.0
Industrie, y compris énergie	32.3	37.2	41.3	43.0	43.5	43.7	41.6	42.7	44.2
Produits d'extraction	31.3	33.0	39.7	39.0	43.3	44.7	44.7	43.7	...
Produits manufacturés	31.8	36.6	40.5	41.9	42.4	42.6	40.2	41.0	...
Produits des industries agricoles et alimentaires	21.8	26.4	27.5	27.6	28.5	29.7	30.5	31.0	...
Produits de l'industrie textile et de l'habillement	47.5	65.4	51.6	51.9	49.5	52.2	38.9	46.5	...
Papiers et cartons; produits édités, imprimés ou reproduits	32.1	36.2	41.5	41.7	44.0	45.7	60.4	48.6	...
Produits chimiques	32.2	37.3	41.1	37.3	38.3	36.1	47.3	51.3	...
Produits en caoutchouc ou en plastique	38.8	45.0	44.1	42.7	43.0	45.5	27.5	32.0	...
Autres produits minéraux non métalliques	29.2	35.7	38.0	42.8	42.8	43.9	47.4	47.3	...
Produits de la métallurgie et du travail des métaux	32.2	37.2	43.8	48.8	47.7	48.6	46.7	45.4	...
Machines et équipements	41.3	41.3	44.5	45.0	48.4	47.2	45.0	50.2	...
Équipements électriques et électroniques	22.6	27.0	38.0	37.3	40.5	30.9	36.1	38.3	...
Matériels de transport	19.0	23.3	31.5	30.2	29.0	30.7	28.8	32.0	...
Autres produits manufacturés	20.9	29.4	31.2	33.4	33.1	35.6	34.3	33.6	...
Électricité, gaz et eau	44.1	51.3	61.4	65.2	66.4	68.9	73.5	75.7	...
Production et distribution d'électricité, de gaz	46.2	52.4	64.3	69.1	65.0	68.0	77.2	79.1	...
Captage, traitement et distribution d'eau	38.3	48.3	52.8	52.8	54.8	55.0	61.5	64.0	...
Construction	22.1	25.2	28.5	29.1	30.7	31.7	32.3	32.2	33.7
Commerce; réparations automobiles et d'articles domestiques; hôtels et restaurants, transports et communications	24.4	28.9	33.5	34.3	35.3	36.2	37.0	37.9	38.9
Ventes; réparations automobiles et d'articles domestiques	21.9	25.0	29.5	30.4	31.8	33.2	34.3	34.9	...
Commerce et réparation automobile	21.4	24.8	29.1	29.7	30.7	31.5	31.8	32.5	...
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	27.9	31.5	37.7	39.0	41.1	43.5	45.2	45.6	...
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	17.3	19.7	23.0	23.9	25.1	26.0	26.7	27.6	...
Services d'hôtellerie et de restauration	17.4	20.3	22.8	23.3	24.2	24.8	24.0	24.1	...
Transports et communications	33.8	40.0	45.3	46.1	46.3	46.1	47.6	49.7	...
Activités financières; immobilier, location et services aux entreprises	41.1	45.1	53.2	54.9	57.6	57.9	58.2	59.9	60.7
Services financiers	54.1	65.1	72.0	75.1	79.9	77.8	76.7	81.2	...
Intermédiation financière	54.9	66.8	74.8	78.4	83.2	81.4	80.0	85.1	...
Assurance	50.6	60.7	62.6	61.3	65.5	63.9	67.5	69.0	...
Auxiliaires financiers et d'assurance	49.8	58.9	65.9	68.8	73.9	70.9	69.0	71.8	...
Services immobiliers, de location et aux entreprises	25.4	29.1	37.6	38.8	40.7	42.9	43.8	44.2	...
Activités immobilières	25.2	29.4	34.8	38.3	40.9	40.8	42.2	41.2	...
Location sans opérateur	25.3	32.0	31.9	35.0	33.8	38.1	40.4	38.2	...
Activités informatiques	37.8	42.5	52.3	52.2	54.0	55.8	55.2	56.1	...
Services fournis principalement aux entreprises, R&D	25.0	27.3	35.7	36.9	38.5	40.7	42.0	42.4	...
Autres activités de services	32.3	37.5	45.1	47.0	48.4	49.5	50.4	52.4	53.3
Services d'administration publique	39.7	46.1	55.1	57.8	60.4	61.9	62.7	65.8	...
Éducation	41.8	48.6	56.7	60.3	62.7	64.4	66.1	70.8	...
Services de santé et d'action sociale	27.4	32.5	38.5	39.9	40.5	41.7	42.0	42.9	...
Services collectifs, sociaux et personnels	27.9	31.6	36.8	37.7	38.5	39.7	40.3	41.2	...
Assainissement, voirie et gestion des déchets	29.2	34.4	38.8	40.6	42.8	41.9	41.6	43.7	...
Activités associatives	30.1	34.9	44.8	44.1	45.4	47.6	48.3	50.4	...
Activités récréatives, culturelles et sportives	37.1	36.5	43.6	45.2	46.0	47.2	47.2	48.8	...
Services personnels	15.0	17.6	21.0	21.9	22.1	22.5	23.6	23.9	...
Services domestiques	13.5	15.8	22.1	21.7	22.7	23.3	24.9	25.8	...
Total Branches	30.7	36.0	41.7	43.2	44.9	45.8	46.1	47.4	48.4

Source: STATEC

Annexe 2

Salaire moyen en Europe (ensemble des branches économiques), 1995–2011 (en 1 000 EUR)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Union européenne (27 pays)	17.0	20.8	23.4	24.0	24.8	25.0	24.7	25.5	26.0
Zone euro (17 pays)	20.2	22.2	24.8	25.4	26.1	27.0	27.4	27.8	28.4
Belgique	26.1	28.1	31.7	32.8	33.7	34.8	35.0	35.5	36.6
Bulgarie	1.2	1.6	2.7	2.8	3.2	3.6	4.1	4.6	4.9
République tchèque	3.1	4.7	8.0	9.0	9.7	11.3	10.6	11.4	11.9
Danemark	28.2	33.3	39.1	40.3	41.7	43.3	44.3	45.1	45.8
Allemagne	25.3	25.3	26.7	26.9	27.3	27.9	27.9	28.6	29.5
Estonie	2.0	4.1	6.8	7.7	9.6	10.5	10.0	10.2	10.2
Irlande	21.2	28.3	37.7	39.4	41.7	43.9	43.4	42.0	...
Grèce	...	13.9	17.9	18.5	19.3	20.4	21.5	20.6	19.9
Espagne	16.0	17.8	20.2	20.8	21.8	23.1	24.1	24.5	...
France	21.4	23.6	27.6	28.5	29.3	30.0	30.5	31.2	32.0
Italie	15.7	20.2	23.1	23.8	24.3	24.9	24.9	25.4	25.7
Chypre	12.1	15.7	18.9	19.5	19.8	20.3	21.4	21.3	21.8
Lettonie	1.5	3.5	5.1	6.2	8.5	9.9	8.5	7.8	9.2
Lituanie	1.3	3.4	5.6	6.5	7.3	8.3	7.5	7.5	7.8
Luxembourg	30.7	36.0	41.7	43.2	44.9	45.8	46.1	47.4	48.4
Hongrie	3.5	4.8	8.8	8.8	9.8	10.4	9.3	9.5	9.8
Malte	...	13.2	14.6	15.5	15.8	16.7	17.3	17.2	17.3
Pays-Bas	23.3	24.4	28.0	28.7	29.7	30.6	31.2	31.5	31.9
Autriche	25.2	26.3	28.9	29.8	30.8	31.9	32.4	32.7	33.4
Pologne	3.5	6.1	7.2	7.6	8.2	9.8	8.2	9.3	...
Portugal	9.2	11.9	14.0	14.2	14.8	15.1	15.5	...	...
Roumanie	...	2.1	4.2	4.8	6.2	7.6	6.4	7.0	7.3
Slovénie	9.9	12.8	16.3	17.1	18.2	19.6	19.9	20.7	21.0
Slovaquie	2.3	3.8	6.2	6.9	8.3	9.5	10.3	10.7	10.9
Finlande	21.8	24.6	29.1	30.0	31.1	32.5	33.4	34.3	35.4
Suède	19.6	27.2	28.8	30.0	31.4	31.4	29.3	33.2	36.1
Royaume-Uni	18.6	31.7	33.4	35.0	36.8	32.2	29.3	30.8	31.1
Norvège	23.2	30.3	38.2	40.0	42.5	43.9	42.8	48.4	51.9
Suisse	...	...	...	...	...	...	...	50.1	56.9

5. L'emploi des personnes ayant des problèmes de santé de longue durée

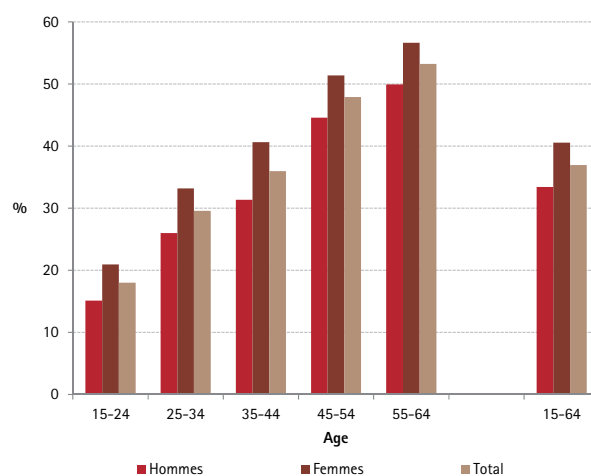
Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 37% déclarent souffrir d'un problème de santé de longue durée. Un tel problème peut avoir des répercussions sur l'emploi des personnes concernées. En effet, 14% des personnes âgées de 15 à 64 déclarent souffrir d'un problème de santé de longue durée qui les limite dans l'exercice d'une activité professionnelle. Ces problèmes sont plus fréquents chez les personnes peu qualifiées. Le mélange entre une incapacité de travail partielle et un niveau de qualification faible rend l'insertion professionnelle de ces personnes particulièrement difficile. Le taux d'emploi chez les personnes sans incapacité est de 65% tandis que, chez les personnes avec une incapacité partielle, il n'est que de 48%. Au niveau des caractéristiques de l'emploi, les personnes malades se distinguent surtout par le fait que 29% parmi eux travaillent à temps partiel, contre 15% dans la population des personnes valides.

Les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle auxquelles les personnes handicapées font face poussent l'Etat à intervenir. L'Etat luxembourgeois a dépensé 67.9 millions d'Euros en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en 2010. Près de 98% de ces dépenses prennent la forme d'une subvention à l'embauche, c'est-à-dire d'une intervention de l'Etat dans les coûts salariaux des travailleurs handicapés. Les deux pourcents restants sont dépensés pour des mesures de formation et la création directe d'emplois destinés aux travailleurs handicapés.

Problèmes de santé de longue durée

Les problèmes de santé de longue durée touchent 37% des personnes âgées de 15 à 64 ans. Cela correspond à un total d'environ 128 000 personnes. Par problèmes de santé de longue durée, il faut entendre des problèmes qui durent depuis au moins six mois, ou qui sont susceptibles de durer 6 mois ou plus. Les problèmes de santé sont identifiés via les déclarations des répondants à l'enquête. Les problèmes au dos ou au cou constituent la pathologie la plus souvent rapportée. Cela concerne 11% des personnes âgées de 15 à 64 ans. En deuxième place viennent les problèmes cardiaques, de tension artérielle ou de circulation sanguine, qui touchent 4% de la population de cette classe d'âge. Les problèmes

Graphique 92: Proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans qui déclarent avoir des problèmes de santé de longue durée.



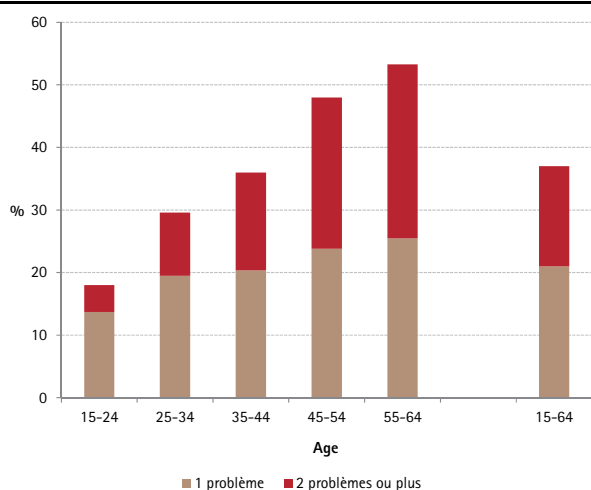
Source: STATEC-EFT 2011

de santé mentale (dépression, anxiété chronique, etc.) concernent 2% de la population de référence.

Il n'est guère surprenant de constater que la présence de problèmes de santé augmente avec l'âge, en passant de 18% pour les personnes de 15 à 24 ans à 51% pour celles ayant entre 55 et 64 ans. La proportion est plus élevée chez les femmes (41%) que chez les hommes (33%), quelle que soit la classe d'âge considérée. Il y a également un lien entre le niveau d'éducation et l'incidence des problèmes de santé. En effet, chez les personnes diplômées de l'enseignement supérieur 30% déclarent des problèmes de santé de longue durée. Par contre, chez toutes les autres personnes ce taux est de 40%.

Avec l'âge, non seulement la fréquence des problèmes de santé augmente, mais aussi la probabilité que deux ou plusieurs problèmes de santé de longue durée apparaissent simultanément. Chez les personnes âgées de 15 à 24 ans, 14% déclarent souffrir d'un problème de santé de longue durée et 4% de 2 problèmes ou plus. Par contre, chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, 24% font état d'un ennui de santé et 27% font état de 2 ennuis ou plus.

Graphique 93: Cumul de problèmes de santé de longue durée des personnes âgées de 15 à 64 ans



Source: STATEC-EFT 2011

Le lien entre les problèmes de santé de longue durée et l'activité professionnelle est plus difficile à mettre en évidence. Chez les personnes qui sont en bonne santé, 65% exercent un emploi. Parmi les personnes qui font état de problèmes de santé de longue durée, le taux d'emploi est de 64%. La différence n'est pas significative d'un point de vue statistique. Cette égalité apparente cache néanmoins une réalité plus complexe.

Il y a une certaine hétérogénéité des taux d'emploi, selon le type de pathologie dont souffre une personne. Les taux d'emploi sont élevés chez les personnes souffrant de maux de tête intenses ou de migraines (74%), chez ceux qui ont des problèmes d'estomac, de foie, de rein ou problèmes digestifs (72%) et chez les personnes qui ont des problèmes au dos ou au cou (69%). Les taux sont nettement plus faibles parmi les personnes souffrant d'un cancer (41%) ou de dépressions (48%).

Il y a un lien entre problèmes de santé de longue durée et l'exercice d'une activité professionnelle. En effet, il est évident qu'un souci de santé peut réduire les chances d'accès à un emploi. Ceci est sans doute le cas des personnes souffrant d'un cancer ou d'autres pathologies lourdes et invalidantes. A cause de cette sélection naturelle empêchant les personnes avec des pathologies plus ou moins lourdes de participer au monde professionnel fait en sorte que la population des travailleurs est généralement en meilleure santé que la population générale. Ce phénomène est connu sous le nom de « healthy worker effect ». Dans l'autre sens il est bien connu que l'exercice d'une activité professionnelle peut être à l'origine de problèmes de santé chroniques. Citons ici l'exemple des problèmes

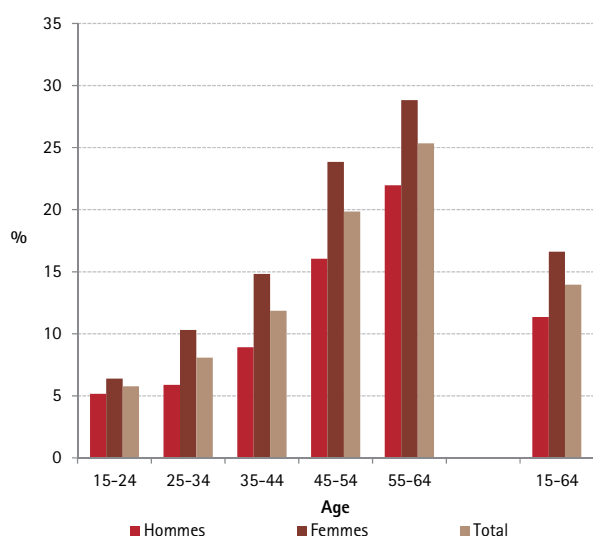
de dos causés par la manutention lourde et répétitive connue dans un certain nombre de postes de travail manuels. Malheureusement, l'enquête sur les forces de travail ne permet pas d'identifier l'origine des maladies, c'est-à-dire de distinguer les maladies qui sont d'origine professionnelle et celles qui ne le sont pas.

En dernier lieu, il faut observer que la présence d'une maladie de longue durée, d'origine professionnelle ou pas, est souvent compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle. Tout dépend du degré de gravité de la maladie ou des limitations fonctionnelles. En conséquence, afin d'analyser les liens entre les problèmes de santé et l'emploi, il faudrait tenir compte du degré du handicap. Or l'enquête ne permet pas une telle différenciation.

Dans la pratique médicale et administrative, on attribue un certain degré d'incapacité de travail aux personnes avec des limitations fonctionnelles dues à leur état de santé. Ce degré d'incapacité est évalué par un médecin, en utilisant des barèmes spécifiques. Cette démarche est objective, dans le sens qu'elle se base sur des critères objectifs et des barèmes préétablis. Or, elle n'est pas praticable dans une enquête-ménage comme l'enquête sur les forces de travail. Pour cette raison, l'enquête sur les forces de travail adopte une approche plutôt subjective. On demande aux personnes déclarant des problèmes de santé de longue durée si ces problèmes les limitent dans l'exercice d'un emploi. La notion de handicap utilisée dans le présent contexte diffère donc de la notion médico-administrative.

Parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans, 14% déclarent souffrir d'un problème de santé qui les limite dans l'exercice d'un emploi. Il s'agit d'environ 48 000 personnes. La proportion de travailleurs handicapés, c'est-à-dire de travailleurs dont l'activité professionnelle est restreinte par l'état de santé, augmente avec l'âge des travailleurs. Elle est de 6% pour les plus jeunes, de 8% dans la classe d'âge de 25 à 34 ans et de 12% dans la classe d'âge de 35 à 44 ans. Chez les personnes âgées de 45 à 54 ans, cette proportion atteint 20% et chez les personnes âgées de 55 à 64 ans, 25% ont un handicap. Quel que soit l'âge, les femmes affichent des taux de handicap plus élevés que les hommes. Au total le taux est de 17% pour les femmes et de 11% pour les hommes. La courbe a une allure exponentielle. Donc plus les gens sont âgés moins ils ont des ressources pour s'adapter aux contraintes de la situation du travail et de compenser les effets d'une maladie chronique.

Graphique 94: Proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont un problème de santé qui les limite dans l'exercice d'une activité professionnelle (en%).



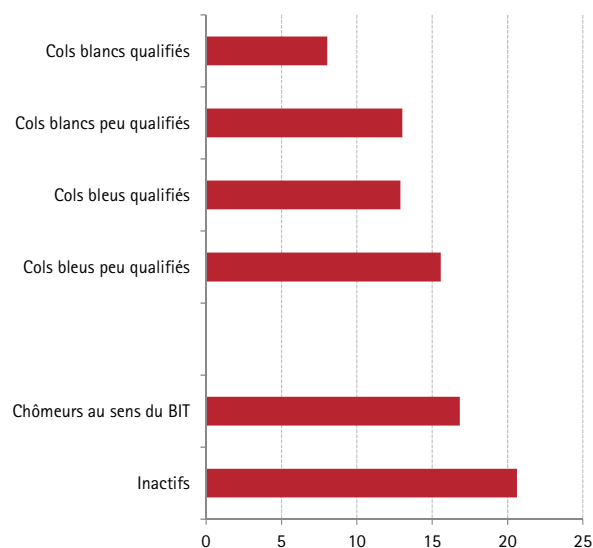
Source: STATEC-EFT 2011

L'incidence du handicap varie selon les catégories socio-professionnelles et le statut d'activité des travailleurs. Les personnes ayant un emploi ont été regroupées en quatre catégories socio-professionnelles. La répartition est faite selon que les travailleurs exercent un emploi à « col blanc » ou à « col bleu » et selon le degré de qualification, à savoir hautement qualifié ou peu qualifié. Les cols blancs sont les décideurs et les employés de bureau, tandis que les cols bleus sont des travailleurs manuels.

Chez les cols blancs qualifiés, 8% des travailleurs déclarent un handicap. Cette proportion est de 13% chez les cols blancs peu qualifiés et de 12% chez les cols bleus qualifiés. La proportion la plus élevée de travailleurs handicapés est enregistrée chez les cols bleus peu qualifiés, à savoir 16%. Au total, chez les personnes ayant un emploi, le taux de handicap est de 10%. La différence avec les personnes n'ayant pas d'emploi est assez nette. Parmi les chômeurs, 17% déclarent un handicap et chez les personnes inactives, 20%.

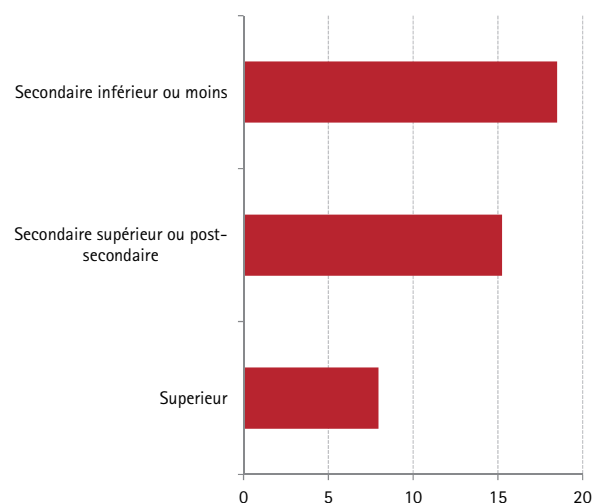
Il n'y a pas de lien entre la catégorie l'âge, la catégorie socio-professionnelle et le statut d'invalidité. En effet, on pourrait penser que c'est surtout dans les travaux manuels où l'incompatibilité entre les ressources de compensation et les contraintes du poste de travail devient invalidante avec l'âge. Or, les données ne permettent pas de confirmer cette hypothèse.

Graphique 95: Proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un handicap selon les catégories socio-professionnelles et le statut d'activité (en%).



Source: STATEC-EFT 2011

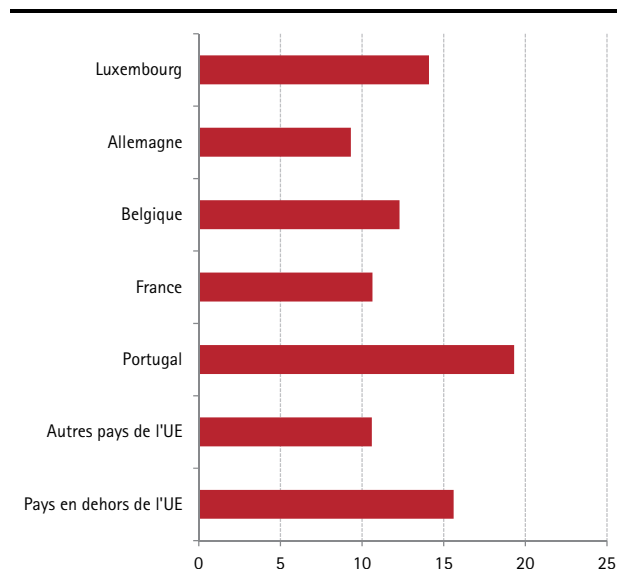
Graphique 96: Proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un handicap selon le plus haut niveau d'éducation atteint (en%).



Source: STATEC-EFT 2011

Au vu des différences selon les catégories socio-professionnelles, il n'est guère surprenant de constater que l'incidence du handicap varie fortement en fonction du niveau d'éducation des personnes concernées. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, 8% déclarent souffrir d'une maladie qui les limite dans leur activité professionnelle. Cette proportion est de 15% chez les personnes qui ont atteint et terminé le niveau du secondaire supérieur ou du post-secondaire et de 16% chez ceux qui ont atteint au plus le niveau du secondaire inférieur.

Graphique 97: Proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un handicap selon leur pays de naissance (en%).



Source: STATEC-EFT 2011

L'origine des personnes est une autre variable discriminante au niveau du handicap. Par origine des personnes il faut entendre leur pays de naissance. Parmi les personnes nées au Luxembourg, 14% déclarent un handicap par rapport à l'emploi. Des taux plus élevés sont observés parmi les personnes originaires des pays en dehors de l'Union Européenne (16%) et parmi les Portugais (19%). Les ressortissants des pays limitrophes affichent des taux inférieurs à la moyenne: 12% pour les Belges, 11% pour les Français et 9% pour les Allemands. Les différences selon l'origine des travailleurs s'expliquent par les profils des travailleurs et leurs statuts d'activité.

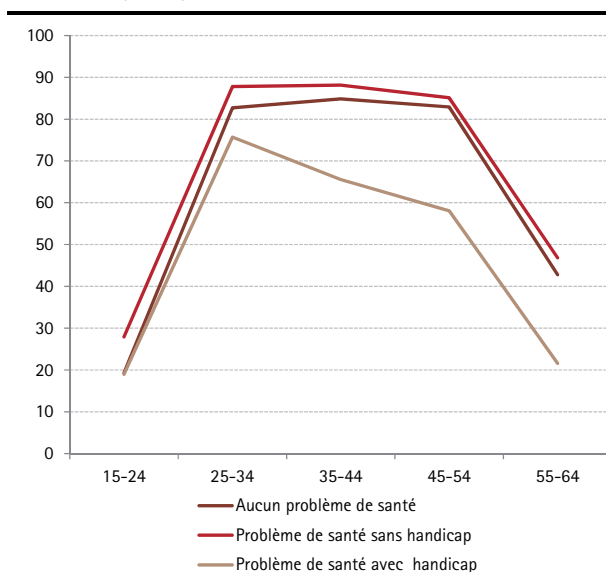
Dans ce qui a été dit plus haut, il est apparu que les personnes malades et les personnes valides ont des taux d'emploi quasiment identiques. En distinguant les travailleurs selon le fait que leur problème de santé les handicape dans l'exercice d'une activité professionnelle ou non, la situation change. Les personnes valides, c'est-à-dire celle qui ne connaissent aucun problème de santé, affichent un taux d'emploi de 64%. Parmi les personnes avec un problème de santé sans handicap, le taux d'emploi est de 73%. Dans leur ensemble, les personnes sans handicap affichent un taux d'emploi de 67%. En revanche, chez les personnes malades avec handicap, le taux d'emploi n'est que de 48%. Indépendamment de l'état de santé, le taux d'emploi des hommes est supérieur à celui des femmes.

Tableau 39: Taux d'emploi selon l'état de santé des personnes âgées de 15 à 64 ans (en%).

	Hommes	Femmes	Total
Personnes sans handicap	74	59	67
Aucun problème de santé	71	56	64
Problème de santé sans handicap	82	66	73
Personnes avec handicap	53	45	48

Source: STATEC-EFT 2011

Graphique 98: Taux d'emploi selon l'âge et l'état de santé (en%).



Source: STATEC-EFT 2011

Le fait que le taux d'emploi est plus élevé parmi les travailleurs malades sans limitation que chez les travailleurs sans problème de santé connu peut s'expliquer par le fait que les conditions de travail peuvent justement induire des problèmes de santé. Ceci est particulièrement connu pour les problèmes de dos qui sont, comme décrit plus haut, le problème de santé de loin le plus reporté dans notre enquête. Cette observation reste compatible avec l'effet des travailleurs sains décrit plus haut et qui concerne généralement la présence de maladies plus graves. Ceci s'exprime dans le taux d'emploi considérablement moindre chez ceux déclarant une limitation substantielle.

L'âge des personnes concernées est un facteur aggravant les problèmes d'insertion professionnelle. Le différentiel des taux d'emploi entre les personnes valides et les personnes avec une incapacité est de 9% pour les plus jeunes et de 7% pour les personnes âgées de 25 à 34 ans. Ensuite, l'écart commence à se creuser de manière significative pour atteindre 19% pour les personnes âgées de 34 à 45 ans, 25% pour ceux de 45 à 54 ans et 21 % pour les travailleurs de

55 à 64 ans. Ceci est lié, d'un côté, à la fréquence des problèmes de santé. Plus un travailleur est âgé, plus il est probable qu'il doive faire face à deux ou plusieurs maladies. En dehors du nombre de pathologies, l'ancienneté du problème peut être très fortement corrélée avec l'âge du travailleur. Une maladie qui perdure est souvent une maladie qui aggrave progressivement l'état de santé de la personne concernée.

Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 19% inférieur à celui des personnes non handicapées. Or, le profil des personnes handicapées est différent des personnes non-handicapées. En particulier, les femmes semblent plus concernées par un handicap, de même que les personnes peu qualifiées. Ces éléments ont un impact négatif sur le taux d'emploi, même en absence d'un handicap. Un modèle probabiliste de type « Logit » permet de tenir compte de ces différences dans les profils. Ce modèle estime les probabilités d'avoir un emploi en fonction de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation et de la nationalité des personnes handicapées et non-handicapées. Ce type de modèle donne alors des taux d'emploi « ajustés ». Parmi le groupe des personnes valides, les taux d'emploi ajustés sont quasiment identiques aux taux bruts calculés précédemment. Par contre, chez les personnes handicapées, les taux ajustés sont plus élevés. Donc, en tenant compte, le différentiel des taux d'emploi est réduit. Avec un taux d'emploi ajusté de 67% chez les personnes valides et de 56% chez les personnes handicapées ce différentiel n'est plus que de 11 points de pourcentage.

Tableau 40: Taux d'emploi brut et ajusté selon l'état de santé des personnes âgées de 15 à 64 ans (en%).

	Taux bruts		Taux ajustés	
	Sans handicap	Avec handicap	Sans handicap	Avec handicap
Hommes	74	53	73	60
Femmes	59	45	60	51
Total	67	48	67	56

Source: STATEC-EFT 2011

Caractéristiques de l'emploi des travailleurs handicapés

Les travailleurs handicapés se distinguent par des taux d'emploi qui sont nettement plus faibles que chez les autres travailleurs. Ils se distinguent aussi quant à l'intensité de travail, c'est-à-dire le nombre d'heures qu'ils travaillent habituellement par semaine. Chez les personnes valides, le nombre moyen d'heures travaillées par semaine est de 38. Par contre, il n'est que de 34 heures chez les travailleurs handicapés. Ceci provient du fait que les travailleurs handicapés ont plus tendance à travailler à temps partiel. L'incidence du travail à temps partiel est de 29% dans le groupe des travailleurs handicapés tandis que, parmi les travailleurs valides, seulement 15% travaillent à temps partiel.

Contrairement à ce qui est observé dans d'autres pays, le statut des travailleurs handicapés au Luxembourg n'est pas plus précaire que celui des travailleurs valides. La tendance va même dans le sens inverse si l'on regarde les contrats à durée déterminée (CDD). En effet, parmi les travailleurs valides, 7% disposent d'un CDD. Cette proportion n'est que de 5% chez les travailleurs handicapés.

Les travailleurs handicapés sont répartis assez uniformément à travers les différentes branches d'activité. Le secteur des services se distingue néanmoins. Au sein de ce secteur, la proportion des travailleurs handicapés n'est que de 8%, tandis qu'elle est de 10% dans l'administration publique et de 11% à 12% dans les autres branches. Le niveau de qualification des travailleurs peut contribuer à expliquer ces différences. Les travailleurs handicapés sont plus nombreux parmi les travailleurs peu qualifiés, tandis que le secteur des services a plutôt besoin de travailleurs qualifiés. Une autre explication peut se trouver dans la nature des tâches à exécuter. Dans le secteur des services, le travail de bureau est prépondérant. Or, dans ce contexte, une même pathologie est peut-être moins vite considérée comme invalidante que dans d'autres activités où le travail est plutôt de nature manuelle et corporelle.

Tableau 41: Caractéristiques de l'emploi (en %).

		Hommes	Femmes	Total
Emploi à temps partiel	Aucun problème de santé	4	33	15
	Problème de santé sans handicap	4	37	19
	Problème de santé avec handicap	9	45	29
CDD	Aucun problème de santé	6	9	7
	Problème de santé sans handicap	4	7	6
	Problème de santé avec handicap	6	5	5

Source: STATEC-EFT 2011

Tableau 42: Répartition des travailleurs selon les branches d'activité (en %).

	Aucun problème de santé	Problème de santé sans handicap	Problème de santé avec handicap
Industrie	57	31	11
Construction	61	28	12
Commerce, Horeca, Transport	55	33	12
Services	63	29	8
Administration publique	58	33	10
Parapublic	57	31	12
Autres	58	30	12

Source: STATEC-EFT 2011

Politiques publiques en matière de d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle auxquelles les personnes handicapées font face poussent l'Etat à intervenir. Le Luxembourg, comme beaucoup d'autres pays, a choisi de mener simultanément une politique du bâton et une politique de la carotte. La politique du bâton consiste à obliger les entreprises à ne pas discriminer les travailleurs handicapés et à les engager. La loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées, oblige les employeurs du secteur public, ainsi que les employeurs du secteur privé ayant au moins 25 salariés, d'occuper un quota spécifié de travailleurs handicapés. La politique de la carotte consiste à inciter les entreprises à engager des travailleurs handicapés. Ces incitations sont le plus souvent de nature financière. L'Etat participe alors aux salaires des travailleurs handicapés ou aide à couvrir des frais de formation ou d'aménagement du poste de travail.

L'Etat luxembourgeois a dépensé 168,8 millions d'euros pour les politiques actives pour l'emploi en 2010. Les politiques actives comprennent, entre autres, les mesures de formation et d'insertion des chômeurs, les subsides à l'embauche ou encore des mesures de création d'emplois. Les politiques actives couvrent également des mesures en faveur des travailleurs handicapés. Ces mesures représentent même une part importante de toutes les politiques

actives. En effet, pour le Luxembourg, la base de données LMP (« Labour Market Policies ») d'Eurostat, présentée dans le chapitre 3 de cette partie, permet d'identifier 8 mesures destinées aux personnes handicapées ou à capacité de travail réduite.

1. **Indemnité compensatoire.** Cette indemnité est destinée aux travailleurs qui ont été reclassés à cause d'une capacité de travail réduite. Au cas où le reclassement comporte une diminution de la rémunération, le travailleur a droit à cette indemnité compensatoire représentant la différence entre l'ancienne et la nouvelle rémunération.
2. **Mesures d'intégration et de réintégration professionnelles des travailleurs handicapés.** Le service des travailleurs handicapés de l'ADEM peut allouer une subvention aux travailleurs handicapés qui sont à la recherche d'un emploi ou qui sont menacés par la perte de leur emploi. La subvention est versée aux employeurs et peut prendre la forme d'une participation au salaire, d'une indemnité pour l'initiation ou la remise au travail ou d'un remboursement des cotisations sociales.
3. **Création de postes de travail pour les personnes handicapées.** Chaque année, la commission d'économie et de rationalisation du Ministère d'Etat soumet une proposition au gouvernement afin de réserver au sein des administrations publiques l'équivalent de 2000 heures-hommes par semaine à des travailleurs handicapés.
4. **Prise en charge du congé supplémentaire pour travailleurs handicapés.** Les travailleurs handicapés ont droit à 6 jours de congé supplémentaire. Les employeurs peuvent demander le remboursement de ces jours auprès du service des travailleurs handicapés de l'ADEM.
5. **Participation au salaire.** Subvention des coûts salariaux destinée aux employeurs qui recrutent un travailleur en reclassement interne ou externe.
6. **Mesures de reconversion.** Le fonds pour l'emploi peut prendre en charge les dépenses nécessaires pour des mesures de réinsertion et de reconversion de travailleurs à capacité de travail réduite.

7. **Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés.** Le service des travailleurs handicapés de l'ADEM peut intervenir financièrement dans des formations destinées à l'initiation ou à la reconversion professionnelles des travailleurs handicapés.
8. **Aménagement des postes de travail pour personnes handicapées.** Le service des travailleurs handicapés peut financer l'aménagement de postes de travail ou l'achat d'équipement spécifique destiné aux travailleurs handicapés. Il peut également prendre en charge des frais de déplacement.

En termes de dépenses ces mesures représentent quelque 67,9 millions d'Euros, soit 40% du total des politiques actives. Les dépenses en faveur de ces dépenses ont presque été multipliées par 20 dans le courant des 10 dernières années. Elles sont passées de 3,5 millions d'Euros en 2001 à 67,9 millions en 2010. Ce n'est pas uniquement leur montant absolu qui progresse, mais également la part relative dans les politiques actives. Cette part évolue de 8% en 2001 à 40% en 2010.

Les années 2002 et 2003 marquent un tournant. Tout d'abord, le 25 juillet 2002, une loi sur « l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle » est publiée.

Tableau 43: Dépenses pour les mesures destinées aux travailleurs handicapés, 2001-2010

	Dépenses (en millions EUR)	En % des dépenses totales pour les politiques actives
2001	3.5	8
2002	5.8	12
2003	10.9	13
2004	17.1	17
2005	26.1	21
2006	35.1	26
2007	42.9	30
2008	51.0	40
2009	60.7	43
2010	67.9	40

Source: EUROSTAT-LMP

Cette loi définit les procédures de reclassement interne et externe pour les travailleurs à capacité de travail réduite. Elle met également en place l'indemnité compensatoire, la participation au salaire et les mesures de reconversion. D'un point de vue des dépenses, cette loi produit des effets à partir de l'année 2003. Ensuite, la loi relative aux personnes handicapées date du 23 septembre 2003. Cette loi n'introduit pas de nouvelles mesures, mais étend l'application de mesures existantes. Les effets de cette loi se font sentir à partir de 2004. Cela se ressent au niveau du nombre de bénéficiaires. D'une année à l'autre, le nombre de bénéficiaires a quasiment doublé en passant de 564 en 2003 à 1 124 en 2004.

Bien qu'il y ait 8 mesures différentes en faveur des travailleurs handicapés, ce sont deux mesures qui représentent 95% du total des dépenses, avec un montant cumulé de 64.8 millions d'euros. Il s'agit de l'indemnité compensatoire et des mesures d'intégration et de réintégration professionnelles. La création des postes de travail, qui a coûté 1.3 millions d'euros en 2010 représente 2% du total. La prise en charge du congé supplémentaire représente 1.3% du total, avec un montant de 900 000 euros.

Il est également possible d'analyser les dépenses sous l'angle de leur finalité. Les 8 mesures peuvent être classées en trois catégories:

- **Subventions.** L'Etat intervient directement dans les coûts de la main-d'œuvre des travailleurs concernés. L'indemnité compensatoire, les mesures d'intégration et de réintégration professionnelles des travailleurs handicapés, la prise en charge du congé supplémentaire pour travailleurs handicapés, et la participation au salaire relèvent de cette catégorie.
- **Création d'emplois.** L'Etat crée directement des emplois réservés. C'est le cas de la création de postes de travail pour les personnes handicapées.
- **Formation et adaptation.** Mesures de reconversion, mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés, aménagement des postes de travail pour personnes handicapées.

Tableau 44: Dépenses pour différentes mesures destinées aux travailleurs handicapés en 2010 (en millions EUR).

Indemnité compensatoire	43.7
Mesures d'intégration et de réintégration professionnelles des travailleurs handicapés	21.1
Création de postes de travail pour les personnes handicapées	1.3
Prise en charge du congé supplémentaire pour travailleurs handicapés	0.9
Participation au salaire	0.7
Mesures de reconversion	0.2
Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés	0.1
Aménagement des postes de travail pour personnes handicapées	0.0
Total	67.9

Source: EUROSTAT-LMP

Les subventions représentent presque 98% des dépenses destinées aux travailleurs handicapés, avec un montant total de 66.4 millions d'euros. La création d'emplois avec une dépense de 1.3 millions d'euros représente 2% du total. En dernier lieu, la catégorie formation et adaptation représente, avec une dépense de 200 000 euros représente nettement moins d'un pourcent du total des dépenses.

Le nombre de bénéficiaires des mesures d'intégration et de réintégration professionnelles des travailleurs handicapés est passé de 318 personnes en 1999 à 564 personnes en 2003. Ensuite, en 2004, suite à la nouvelle loi, le nombre de bénéficiaires passe à 1 124. Ensuite, de 2004 à 2008, le nombre de bénéficiaires en progresse que légèrement, pour atteindre 1 259 personnes en 2008. Ensuite, le nombre de bénéficiaires augmente de manière prononcée pour finalement atteindre 1 485 personnes en 2010. La part des femmes parmi ces bénéficiaires tourne autour de 25% sur la période de 1999 à 2003. Ensuite, elle passe à 34% en 2004, et continue de croître pour atteindre 38% en 2010.

La nouvelle loi de 2003 a également des répercussions sur les dépenses. Elles passent de 4.7 millions d'Euros en 2003 à 10 millions en 2004. Sur la période de 2005 à 2010, les dépenses, tout comme le nombre de bénéficiaires, continuent de croître. Or, les dépenses augmentent moins vite que le nombre de bénéficiaires. L'évolution de la dépense moyenne par bénéficiaire en témoigne. En effet, celle-ci atteint son maximum avec quelque 14 313 Euros en 2008 et commence à régresser ensuite, pour s'établir à environ 14 189 Euros en 2010.

Tableau 45: Mesures d'intégration et de réintégration professionnelles des travailleurs handicapés: bénéficiaires et dépenses, 1999-2010

	Bénéficiaires			Dépenses	
	Hommes	Femmes	Total	Total (mio. EUR)	Par bénéficiaire
1999	237	81	318	2	7 767
2000	285	98	383	2	6 423
2001	309	105	414	3	7 633
2002	385	121	506	4	8 024
2003	434	130	564	5	8 387
2004	743	381	1 124	10	8 897
2005	745	382	1 127	13	11 686
2006	778	399	1 177	16	13 305
2007	816	437	1 253	17	13 871
2008	788	471	1 259	18	14 313
2009	937	522	1 459	20	13 701
2010	915	570	1 485	21	14 189

Source: EUROSTAT-LMP

Tableau 46: Indemnité compensatoire: bénéficiaires et dépenses, 2007-2010

	Bénéficiaires			Dépenses	
	Hommes	Femmes	Total	Total (mio. EUR)	Par bénéficiaire
2007	777	554	1330	22.4	16872
2008	967	738	1705	29.4	17232
2009	1215	928	2143	36.9	17233
2010	1144	1054	2198	43.7	19886

Source: EUROSTAT-LMP

Pour l'indemnité compensatoire, les détails sont disponibles à partir de l'année 2007. Le nombre de bénéficiaires est passé de 1 330 en 2007 à 2 198 en 2010. La part de bénéficiaires féminins a progressé de 43% en 2007 à 47% en 2010. Sur la même période, les dépenses ont presque doublé, en passant de 22.4 millions d'euros à 43,7 millions d'euros. La dépense moyenne est restée assez de 2007 à 2009, autour de 17 000 euros. En 2010 elle passe à près de 20 000 euros.

Le nombre de personnes bénéficiaires de la prise en charge du congé supplémentaire pour travailleurs handicapés a fait plus que tripler entre 1999 et 2010. En 2010, 1 252 personnes bénéficiaient de cette mesure, dont 36% de femmes. Tout comme pour les deux autres mesures analysées ici, la part des bénéficiaires féminins a progressé au fil du temps. En effet, en 2003, seulement 24% des bénéficiaires étaient des femmes. Cette progression des bénéficiaires de sexe féminins est la conséquence d'une participation accrue des femmes au marché du travail. En effet, depuis 1983, le taux d'emploi des femmes n'a cessé d'augmenter. Par contre, celui des

hommes est resté stable et a même légèrement reculé par moments. Cette tendance observée au niveau de la population totale se reflète également parmi les travailleurs handicapés et à capacité de travail réduite.

Tableau 47: Prise en charge du congé supplémentaire pour travailleurs handicapés: bénéficiaires et dépenses, 1999-2010

	Bénéficiaires			Dépenses	
	Hommes	Femmes	Total	Total (mio. EUR)	Par bénéficiaire
1999			410	0.24	585
2000			450	0.27	600
2001			484	0.31	640
2002			580	0.39	672
2003	462	148	610	0.46	754
2004			709	0.50	705
2005			959	0.82	855
2006	791	401	1 192	0.89	747
2007	826	432	1 258	0.81	644
2008	790	460	1 250	0.86	688
2009	878	495	1 373	0.96	699
2010	805	447	1 252	0.89	711

Source: EUROSTAT-LMP

Pour aller plus loin

Les données analysées dans cette sous-section proviennent de la base de données LMP d'Eurostat. Il s'agit là de données qu'Eurostat collecte auprès des services compétents (ministères, services publics de l'emploi, ...) dans les différents pays membres de l'Union Européenne, selon une méthodologie harmonisée. Cette base de données contient des informations sur les dépenses et les bénéficiaires de ces mesures. Elle contient également des informations qualitatives. A l'adresse suivante il est possible d'accéder aux données ainsi qu'à la documentation:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/labour_market/labour_market_policy

Le site internet de l'agence pour le développement de l'emploi (ADEM) contient un certain nombre d'informations sur les mesures en faveur des travailleurs handicapés et des travailleurs à capacité de travail réduite

<http://www.adem.public.lu/demandeur/servicehandicapes/index.html>

<http://www.adem.public.lu/demandeur/servicereducit/index.html>

6. La qualité de l'emploi

6.1 Introduction

Depuis une quinzaine d'années, les aspects qualitatifs de l'emploi occupent de plus en plus de place dans les agendas des décideurs politiques. Ainsi, la stratégie de Lisbonne de 2000 définit clairement comme objectif non seulement le plein-emploi mais également la promotion de la qualité et de la productivité du travail. Lors du sommet de Laeken en 2001, une série d'indicateurs qualitatifs ont même été formulés. La stratégie Europe 2020 demande qu'une attention particulière soit accordée à l'impact de la croissance sur la qualité de l'emploi. Ces dernières années, de nombreux experts et comités se sont penchés sur le sujet, aussi bien au niveau européen que mondial.

Malgré cet intérêt apparemment croissant des sphères politiques pour les conditions de travail, une érosion de la qualité de l'emploi est souvent redoutée par l'opinion publique. Certains développements socio-économiques ainsi que les changements de priorités dus à la crise font que de nombreux travailleurs sont confrontés (ou craignent de l'être dans un avenir proche) à des horaires et des cadences de travail plus exigeants, un impact de plus en plus négatif du travail sur leur vie privée et leur santé, des salaires réels stagnants ainsi qu'une insécurité plus grande de leur emploi.

La qualité de l'emploi: un concept complexe et multidimensionnel

Mesurer la qualité de l'emploi est une tâche complexe, étant donné que ce concept englobe une multitude de dimensions. D'un côté, il s'agit de mesurer l'impact des différentes tâches effectuées et des conditions environnantes sur la santé, le bien-être et la performance des travailleurs, d'un autre côté, il faut adopter un point de vue plus large et considérer le cadre général des organisations voire de la société dans lequel une activité professionnelle s'inscrit.

Il n'existe à l'heure actuelle pas de définition unique de ce qu'il faut entendre par un emploi de bonne qualité. Les composantes retenues pour constituer la qualité de l'emploi varient dès lors fortement selon les études et les points de vue privilégiés.

Les principales dimensions généralement retenues dans les définitions larges sont les suivantes:

- salaire et autres avantages (pécuniaires ou non pécuniaires)
- temps de travail, horaires de travail et conciliation entre vie professionnelle et vie privée
- sécurité de l'emploi, précarité et protection sociale
- dialogue social (participation du salarié à la prise de décision)
- formation et qualification
- sécurité et santé au travail, exigences physiques et psychologiques du travail
- motivation et relations sur le lieu du travail
- violence, harcèlement et discriminations au travail

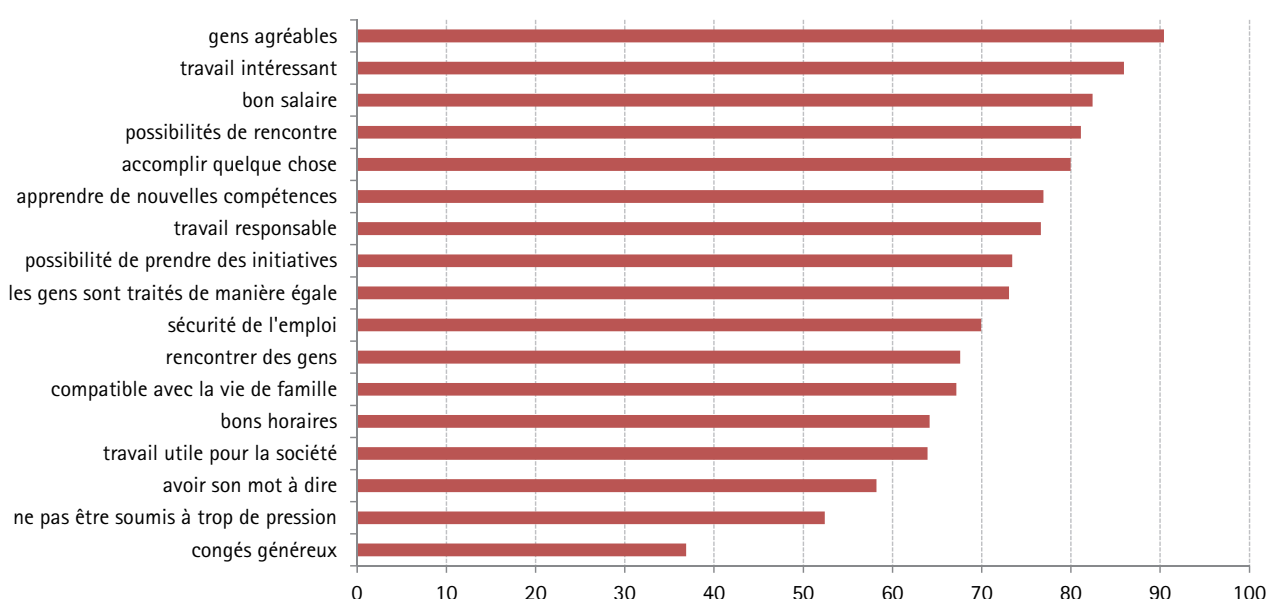
Certains aspects sont objectivement mesurables, comme par exemple les rémunérations ou le dialogue social. Étant donné que ces dimensions sont déjà amplement traitées dans d'autres chapitres de ce rapport respectivement d'autres publications du STATEC, nous nous penchons ici surtout sur les dimensions plus subjectives de la qualité de l'emploi.

De nombreux aspects liés à la qualité de l'emploi sont en effet de nature subjective. À cet égard, des enquêtes auprès des travailleurs comme l'Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) peuvent fournir des résultats éclairants.

Les travailleurs soulignent l'importance des dimensions qualitatives de leur emploi

Afin d'évaluer la dimension subjective de la qualité de l'emploi, il est nécessaire d'appréhender d'abord quels aspects les personnes au travail jugent elles-mêmes comme importants dans leur emploi.

Parmi les éléments jugés comme étant les plus importants dans le travail (voir Graphique 99), le salaire ne vient qu'en troisième lieu en termes de fréquence (82% des travailleurs). Ce qui est important pour une part plus grande encore de travailleurs c'est de pouvoir travailler avec des gens agréables (90%) et de pouvoir faire un travail jugé intéressant (86%). De manière générale, les aspects sociaux et relationnels du travail sont mis en avant. Par contre, les congés généreux ne sont jugés importants que par 37% des personnes, et l'absence de pression par 52%. On peut donc dire que si le salaire reste très important pour une majorité de personnes, de nombreux autres aspects qualitatifs jouent un rôle tout aussi important pour de nombreux travailleurs résidents.

Graphique 99: Eléments jugés importants dans le travail, Luxembourg, 2008 (en %)

Source: EVS (European Values Study)

6.2 Niveau de satisfaction générale avec la qualité de l'emploi

Avant d'analyser en détail les différentes dimensions du concept, résumons à l'aide de quelques indicateurs-clé dans quelle mesure les travailleurs résidents sont satisfaits de la qualité globale de leur emploi.

La plupart des résidents du Luxembourg sont satisfaits de leurs conditions de travail

A la question très générale de caractériser sur une échelle allant de 1 à 10 le degré de satisfaction avec leur travail, plus de 80% des travailleurs résidents de Luxembourg ont choisi les degrés 7 à 10 en 2008 (voir Graphique 100). Par rapport à 1999, on peut constater une amélioration de la satisfaction avec le travail, les degrés 9 et 10 ayant été choisis nettement plus fréquemment. En moyenne pondérée, le degré de satisfaction a légèrement augmenté, en passant de 7.5 à 7.8.

Le pourcentage de personnes se déclarant « très satisfaites » ou « satisfaites » de leurs conditions de travail (voir Graphique 101) est égal à 88% en 2010 et est resté assez stable depuis 2000 (alors qu'il dépassait même les 92% en 1995). La crise ne semble donc pas avoir eu d'effet sur le degré de satisfaction général des travailleurs résidents avec leurs conditions de travail.

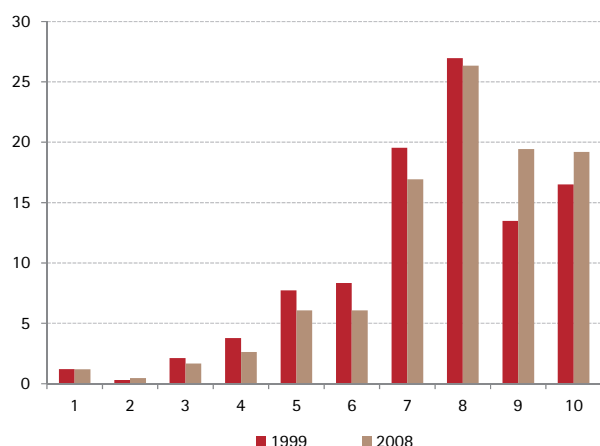
Par rapport au Luxembourg (voir Graphique 102), les taux de satisfaction des travailleurs sont légèrement plus élevés en Belgique et en Allemagne. La France par contre affiche un taux plus élevé de personnes insatisfaites de leurs conditions de travail (21%).

En analysant le degré de satisfaction des travailleurs résidents au Luxembourg de manière plus détaillée (voir Tableau 48), on constate que le pourcentage de satisfaits est particulièrement élevé chez les jeunes (93%) et chez les indépendants (95%), alors que les écarts entre hommes et femmes ne sont que très faibles. L'industrie compte une part beaucoup plus importante (20%) d'insatisfaits de leurs conditions de travail que les services (11%). Parmi les catégories professionnelles⁹, celle des cols bleus, et au sein de celle-ci surtout la sous-catégorie des cols bleus qualifiés affiche des taux élevés (22%) de personnes insatisfaites de manière générale de leurs conditions de travail.

⁹ Pour les besoins de cette étude, les 10 catégories professionnelles prévues par la Classification Internationale Type des Professions (CITP-08) ont été regroupées dans quatre classes:

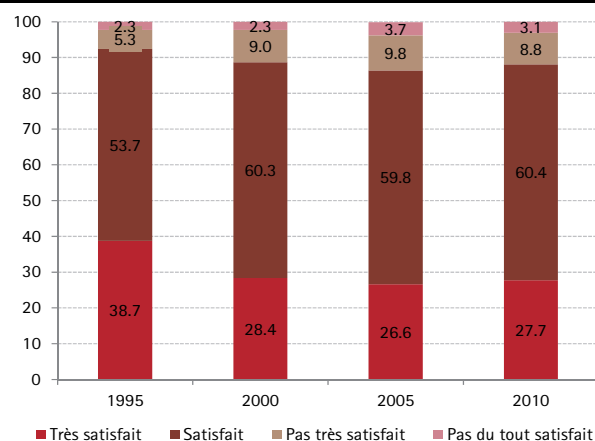
- « cols blancs qualifiés »: CITP-08 cat. 1 et 2
- « cols blancs moins qualifiés »: cat. 3, 4 et 5
- « cols bleus qualifiés »: cat. 6 et 7
- « cols bleus moins qualifiés »: cat. 8, 9 et 0

Graphique 100: Degré de satisfaction avec le travail (échelle de 1 – pas satisfait à 10 – satisfait), Luxembourg, 1999 et 2008 (en %)



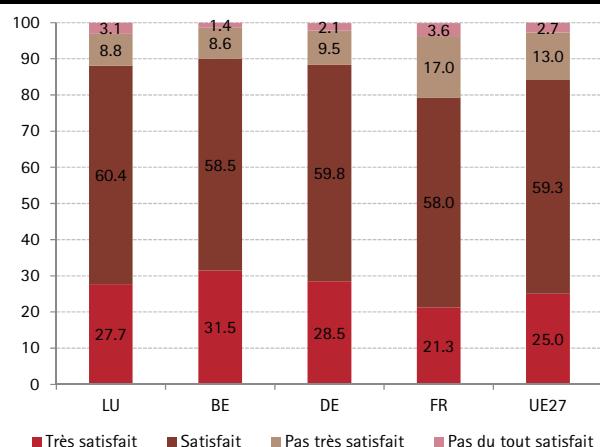
Source: EVS

Graphique 101: Degré de satisfaction générale avec les conditions de travail, Luxembourg, 1995 à 2010 (en %)



Source: EWCS

Graphique 102: Degré de satisfaction générale avec les conditions de travail, Luxembourg, pays voisins et UE27, 2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 48: Degré de satisfaction générale avec les conditions de travail, en fonction de différentes caractéristiques, Luxembourg, 2010 (en %)

	Très satisfait	Satisfait	Pas très satisfait	Pas du tout satisfait
Total	27.7	60.4	8.8	3.1
Homme	27.5	60.9	8.6	3.0
Femme	28.0	59.7	9.0	3.3
moins de 30 ans	30.6	61.9	3.8	3.7
30 à 49 ans	26.7	61.1	9.3	2.9
50 ans et +	27.9	58.3	10.7	3.2
Salarié avec CDI	26.7	60.8	9.7	2.8
Salarié avec autre contrat	30.3	55.9	5.8	7.9
Indépendant	35.1	59.8	2.7	2.3
Industrie	24.1	56.2	15.9	3.8
Services	28.2	61.2	7.6	3.0
Cols blancs qualifiés	32.3	59.5	7.7	0.6
Cols blancs moins qualifiés	29.0	60.5	7.0	3.5
Cols bleus qualifiés	20.1	57.8	16.3	5.7
Cols bleus moins qualifiés	18.6	64.6	10.9	6.0

Source: EWCS

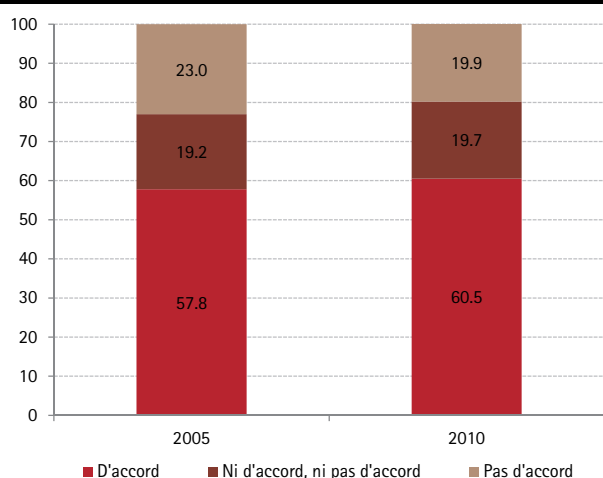
Six travailleurs sur dix sont satisfaits avec leur salaire au Luxembourg, contre quatre sur dix seulement en Europe

Puisque le salaire continue à figurer parmi les conditions de travail jugées importantes par la plupart des personnes, il paraît intéressant de voir si la satisfaction des travailleurs avec leur rémunération est comparable à celle qu'ils ressentent vis-à-vis des conditions de travail en général. On peut constater qu'au Luxembourg, la part de satisfaits est moins élevée pour les salaires que pour les autres conditions de travail, mais qu'elle est en augmentation et reste largement supérieure à la moyenne européenne.

En 2010, 60.5% des résidents sont d'avis qu'ils sont bien payés pour le travail qu'ils font (voir Graphique 103). Seulement 19.9% ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Par rapport à 2005, on constate une nette amélioration de cet indicateur.

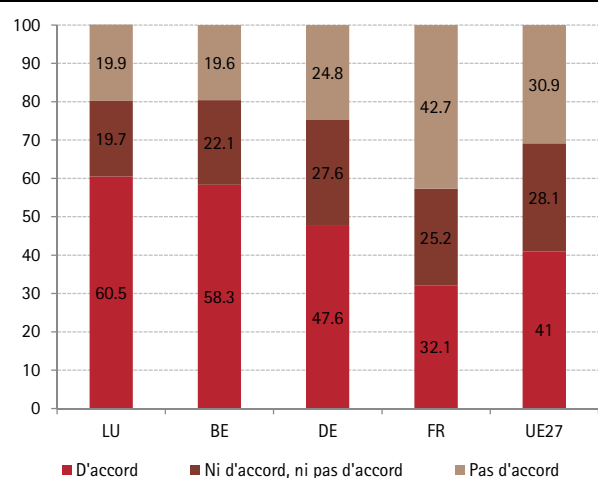
En Europe, ce niveau de satisfaction est rare. Ce n'est qu'au Danemark (63.1%), aux Pays-Bas (59.8%) et en Belgique (58.3%) qu'on atteint des niveaux similaires. En moyenne européenne, seulement 41% des travailleurs se disent en effet satisfaits avec leur salaire (voir Graphique 104).

Graphique 103: Degré d'accord avec l'affirmation suivante: « Je suis bien payé pour le travail que je fais. », Luxembourg, 2005 et 2010 (en %)



Source: EWCS

Graphique 104: Degré d'accord avec l'affirmation suivante: « Je suis bien payé pour le travail que je fais. », Luxembourg, pays voisins et UE27, 2010 (en %)



Source: EWCS

Au Grand-Duché (voir Tableau 49), on compte la part la plus importante de personnes qui se disent bien payées pour leur travail parmi les femmes (63%), les personnes plus âgées (62%), les salariés avec CDI (62%), dans les services (63%) et parmi les cols blancs qualifiés (69%). Par contre, la proportion d'insatisfaits est la plus élevée parmi les cols bleus qualifiés (36%) et dans l'industrie (32%).

Tableau 49: Degré d'accord avec l'affirmation suivante: « Je suis bien payé pour le travail que je fais. », en fonction de différentes caractéristiques, Luxembourg, 2010 (en %)

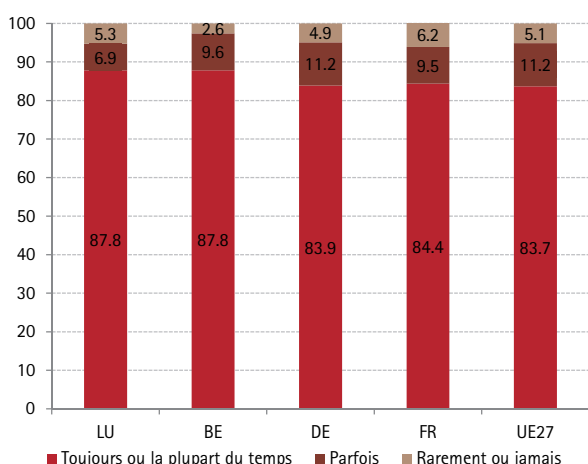
	D'accord	Ni d'accord, ni pas d'accord	Pas d'accord
Total	60.5	19.7	19.9
Homme	58.2	21.9	19.9
Femme	63.4	16.7	19.9
moins de 30 ans	55.6	23.2	21.2
30 à 49 ans	61.4	19.9	18.7
50 ans et +	62.0	16.0	22.1
Salarié avec CDI	61.9	19.6	18.5
Salarié avec autre contrat	57.1	18.9	24.0
Indépendant	55.0	19.3	25.7
Industrie	44.4	23.5	32.1
Services	63.4	18.8	17.8
Cols blancs qualifiés	68.6	18.5	12.9
Cols blancs moins qualifiés	60.8	18.3	20.9
Cols bleus qualifiés	36.6	27.2	36.1
Cols bleus moins qualifiés	58.1	20.4	21.4

Source: EWCS

Le travail réalisé est perçu la plupart du temps comme utile

Une dimension importante pour l'équilibre psychologique des travailleurs est la satisfaction qu'ils ressentent vis-à-vis de leur travail, et en particulier le sentiment d'effectuer un travail utile ou d'accomplir quelque chose d'important ou au moins d'y contribuer. La grande majorité des travailleurs (88%) sont d'avis qu'ils réalisent un travail utile « toujours ou la plupart du temps ». 7% déclarent ne le faire que « parfois » et 5% le font « rarement ou jamais » (voir Graphique 105).

Parmi les pays voisins, seuls les travailleurs belges sont plus persuadés de l'utilité de leur travail. Alors qu'au Luxembourg, les résultats de 2010 sont presque identiques à ceux de 2005, la situation semble s'améliorer au niveau européen, où davantage de personnes affirment faire un travail utile en 2010 qu'en 2005 (84% contre 81%).

Graphique 105: Sentiment de faire un travail utile, Luxembourg, pays voisins et UE27, 2010 (en %)

Source: EWCS

Tableau 50: Sentiment de faire un travail utile, Luxembourg, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	Toujours ou la plupart du temps	Parfois	Rarement ou jamais
Total	87.8	6.9	5.3
Homme	86.9	7.6	5.5
Femme	88.9	6.0	5.0
moins de 30 ans	83.4	10.1	6.6
30 à 49 ans	88.5	6.4	5.1
50 ans et +	90.0	6.0	4.1
Salarié avec CDI	86.8	7.2	5.9
Salarié avec autre contrat	85.7	10.3	4.1
Indépendant	95.3	2.7	2.1
Industrie	89.4	5.7	4.8
Services	87.8	6.9	5.3
Cols blancs qualifiés	91.9	5.8	2.3
Cols blancs moins qualifiés	86.1	7.4	6.5
Cols bleus qualifiés	89.2	6.0	4.8
Cols bleus moins qualifiés	82.8	7.8	9.4

Source: EWCS

Si on subdivise les travailleurs en sous-populations en fonction de différents critères (voir Tableau 50), on peut constater que les personnes qui doutent le plus de l'utilité de leur travail sont les jeunes (6.6%) ainsi que les cols bleus moins qualifiés (9.4%).

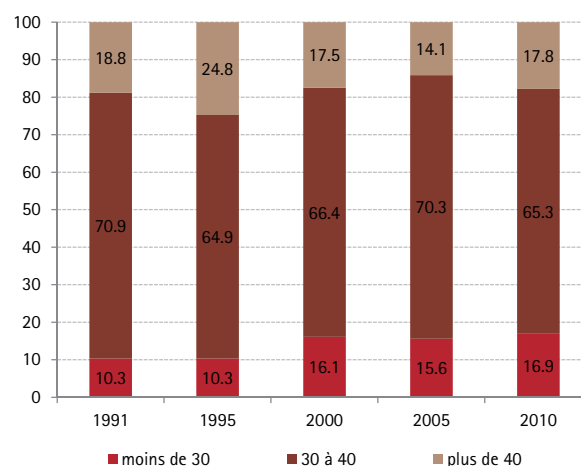
6.3 Temps de travail

La durée du travail et les horaires de travail atypiques jouent des rôles déterminants au niveau de l'organisation du travail, de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée, mais aussi au niveau du marché du travail.

Plusieurs dimensions doivent être prises en compte si on veut évaluer l'influence des horaires de travail sur la qualité ressentie de l'emploi. En premier lieu, le nombre d'heures travaillées par semaine a une incidence primordiale sur la qualité de vie des travailleurs et de leurs familles.

Deux tiers des travailleurs ont un horaire habituel entre 30 et 40 heures par semaine, 18% travaillent plus et 17% moins

La durée moyenne de travail a continué à baisser de manière tendancielle en Europe au cours des 20 dernières années. A Luxembourg (voir Graphique 106), on constate une augmentation des personnes travaillant à temps partiel (moins de 30 heures par semaine), alors que la part des personnes travaillant habituellement plus de 40 heures par semaine à Luxembourg fluctue. Si elle n'était que de 14% en 2005, elle est tout de même revenue à 18% en 2010 (tout en restant largement inférieure aux 24% constatés en moyenne dans l'Union européenne). Une part non négligeable de personnes travaille donc de manière habituelle plus que la norme de 40 heures par semaine prévue par le code du travail.

Graphique 106: Heures de travail habituelles dans le principal emploi, Luxembourg, 1991 – 2010 (en %)

Source: EWCS

La part des personnes déclarant travailler habituellement plus de 40 heures par semaine (voir Tableau 51) est particulièrement élevée chez les hommes (22%). Par contre, 28% des femmes travaillent moins de 30 heures par semaine (contre 8% seulement chez les hommes). Si on répartit les personnes en fonction de leur âge, on constate que parmi les jeunes (ayant moins de 30 ans), la plupart (76%) ont un horaire de travail de 30 à 40 heures, 13% travaillent moins, 11% plus. Chez les personnes âgées de 50 ans et plus, le tableau devient plus différencié: 59% travaillent entre 30 et 40 heures, alors que 18% travaillent moins et 23% plus. Par ailleurs, statut professionnel et profession déterminent également dans une large mesure la durée habituelle de travail. Pas moins de 61% des indépendants déclarent ainsi travailler plus de 40 heures par semaine. Si on se focalise sur les différents groupes professionnels, on constate que la part de ceux qui travaillent plus de 40 heures par semaine est la plus élevée parmi les cols blancs qualifiés (25%).

En 2010, 35% des travailleurs affirment travailler plus de 10 heures par jour au moins une fois par mois

Si le code du travail prévoit que la journée de travail ne peut pas dépasser 10 heures, tout en autorisant des exceptions, on constate que de plus en plus de personnes travaillent plus de 10 heures par jour au moins une fois par mois (voir Graphique 107). Ils étaient 24% en 2000, 29% en 2005 et 35% en 2010. Ce dernier taux est supérieur à celui des trois pays limitrophes (entre 28% et 34%) et à la moyenne européenne (32%).

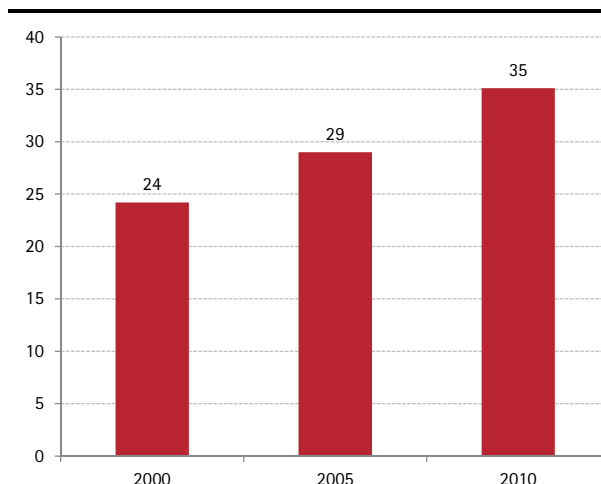
En analysant davantage les groupes de personnes concernées (voir Tableau 52), on retrouve les mêmes que pour l'indicateur précédent. Sont surtout touchés par des journées de travail particulièrement longues: les hommes (40%), les personnes plus âgées (38% pour les 50+), les indépendants (72%), les cols blancs qualifiés (47%).

Tableau 51: Heures de travail habituelles dans le principal emploi, en fonction de différentes caractéristiques, Luxembourg, 2010 (en %)

	moins de 30	30 à 40	plus de 40
Total	16.9	65.3	17.8
Homme	8.2	69.6	22.3
Femme	28.4	59.7	11.8
moins de 30 ans	12.5	76.1	11.4
30 à 49 ans	17.8	64.3	18.0
50 ans et +	18.3	59.1	22.7
Salarié avec CDI	14.8	71.9	13.3
Salarié avec autre contrat	27.3	63.3	9.4
Indépendant	11.1	28.3	60.6
Industrie	4.9	75.0	20.1
Services	19.2	63.5	17.3
Cols blancs qualifiés	21.3	53.5	25.1
Cols blancs moins qualifiés	17.2	68.4	14.4
Cols bleus qualifiés	5.7	77.3	17.0
Cols bleus moins qualifiés	14.5	73.7	11.7

Source: EWCS

Graphique 107: Taux de personnes travaillant plus de 10 heures par jour au moins une fois par mois, Luxembourg, 2000-2010 (%)



Source: EWCS

Tableau 52: Taux de personnes travaillant plus de 10 heures par jour au moins une fois par mois, en fonction de différentes caractéristiques, Luxembourg, 2010 (%)

Total	35.1
Homme	40
Femme	29
moins de 30 ans	28
30 à 49 ans	36
50 ans et +	38
Salarié avec CDI	32
Salarié avec autre contrat	25
Indépendant	72
Industrie	35
Services	35
Cols blancs qualifiés	47
Cols blancs moins qualifiés	31
Cols bleus qualifiés	33
Cols bleus moins qualifiés	21

Source: EWCS

Tableau 53: Parts de personnes qui aimeraient travailler plus, autant, moins qu'actuellement (eu égard de la nécessité de gagner leur vie), en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	Moins qu'actuellement	Autant qu'actuellement	Plus qu'actuellement
Total LU	28.8	62.0	9.2
Homme	24.5	67.8	7.6
Femme	34.4	54.4	11.3
moins de 30 ans	23.8	63.6	12.6
30 à 49 ans	28.4	62.4	9.1
50 ans et +	33.3	60.1	6.6
Salarié avec CDI	26.5	67.1	6.4
Salarié avec autre contrat	31.5	49.5	18.9
Indépendant	45.8	39.9	14.3
Industrie	29.5	60.1	10.5
Services	28.5	62.4	9.1
Cols blancs qualifiés	36.9	57.3	5.8
Cols blancs moins qualifiés	26.7	64.3	9.0
Cols bleus qualifiés	23.5	60.1	16.4
Cols bleus moins qualifiés	20.6	66.6	12.8
BE	26.4	61.2	12.4
DE	36.1	50.6	13.2
FR	28.7	54.9	16.4
UE27	30.9	55.2	13.9

Source: EWCS

Au vu de ces résultats, on est en droit de se demander dans quelle mesure les travailleurs sont contraints de travailler plus d'heures qu'ils ne le désirent. Un troisième indicateur concerne donc le désir des personnes de travailler moins, autant ou plus qu'actuellement.

29% des travailleurs aimeraient travailler moins, 9% plus

A la question « Si vous aviez le choix et eu égard de la nécessité de gagner votre vie, combien d'heures par semaine aimeriez-vous travailler ? », 9% des travailleurs résidents au Luxembourg déclarent qu'ils aimeraient travailler plus d'heures (voir Tableau 53). 29% aimeraient travailler moins qu'aujourd'hui, alors que la majorité (62%) voudraient continuer à travailler autant d'heures qu'actuellement. Comme nous l'avons vu, la part de femmes travaillant déjà à temps partiel est plus élevée que celle des hommes, et c'est encore parmi les femmes que l'on trouve une part plus importante de personnes qui aimeraient travailler moins: 34%. Par ailleurs, des parts importantes désireraient travailler moins parmi les indépendants (46%) et parmi les cols blancs qualifiés (37%), qui, on l'a vu, travaillent également le plus d'heures. La part de personnes désirant travailler davantage est la plus élevée (19%) parmi les salariés ne disposant pas de CDI, ainsi que chez les cols bleus, ce qui pourrait être interprété comme un signe de précarité et/ou de sous-emploi non désiré. Dans les trois pays voisins, ainsi qu'en moyenne européenne, la part de personnes désirant travailler davantage est plus importante qu'au Luxembourg. En France par exemple, pas moins de 16% des personnes au travail se considèrent être en sous-emploi.

Heures de travail atypiques en progression

Si la durée hebdomadaire de travail entre 30 et 40 heures reste la norme, on constate que ces heures sont de plus en plus souvent prestées en-dehors des cadres horaires traditionnels. Le nombre de personnes concernées par des horaires de travail atypiques (travail du soir, de nuit, du dimanche, ...) est en effet en augmentation (voir Graphique 108).

La part de personnes déclarant travailler en soirée (pour au moins 2 heures entre 18 et 22 heures) au moins une fois par mois est en hausse depuis 2000. Si en 2000, 31% des travailleurs étaient concernés, ils étaient déjà 38% en 2005 et même 42% en 2010. Ce taux est inférieur à celui observé en Belgique (43%) et en Allemagne (47%), mais supérieur à celui de la

France (34%). La moyenne européenne se situe à 44% des travailleurs.

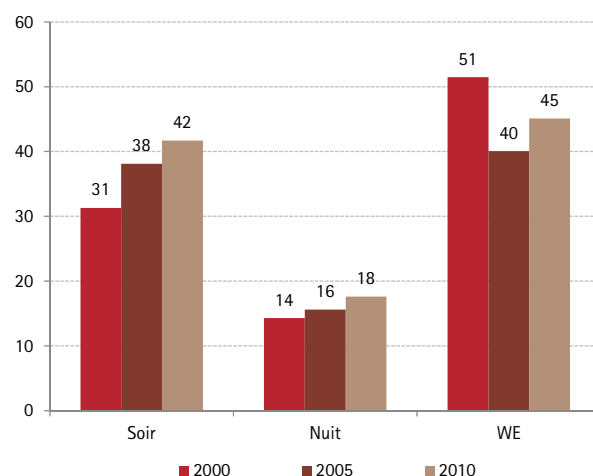
Pour le travail de nuit (pour au moins 2 heures entre 22 et 5 heures, au moins une fois par mois), les pourcentages sont moins élevés, mais également en progression depuis 2000. Avec 18% de personnes concernées par le travail de nuit, le Luxembourg se trouve au même niveau que la moyenne européenne.

Le travail du weekend (samedi ou dimanche, au moins une fois par mois) touche presque la moitié (45%) des travailleurs résidents au Luxembourg en 2010 (54% en 1995, 51% en 2000, 40% en 2005), et reste donc légèrement en recul par rapport à nos voisins (voir Tableau 54): 46% en Belgique, 49% en France et 54% en Allemagne (et 53% en moyenne dans l'Union Européenne).

Le travail du soir et de nuit concerne davantage les hommes, alors que la part de personnes travaillant le weekend est légèrement plus élevée chez les femmes. Au niveau des classes d'âge, on peut constater que ce sont plus souvent les personnes de 30 à 49 ans qui sont touchés par le travail de soir et de nuit, alors que le travail de fin de semaine est plus fréquent chez les jeunes en-dessous de 30 ans.

Les salariés avec des contrats temporaires ne sont pas particulièrement désavantagés par rapports aux détenteurs d'un CDI. Si les premiers travaillent un peu plus fréquemment les samedis et dimanches, ils sont moins concernés par le travail nocturne. Les indépendants affichent par contre de loin les fréquences les plus élevées pour les trois types d'horaires de travail atypiques: 68% sont amenés à travailler en soirée, 26% la nuit, et même 78% le weekend. On constate également pour les trois types d'horaires de travail atypiques qu'ils sont plus fréquents dans les services que dans l'industrie. Alors que le travail du soir se trouve plus fréquemment chez les cols blancs, le travail du weekend est plus fréquent chez les cols bleus.

Graphique 108: Part de personnes déclarant travailler le soir, la nuit et le weekend, au moins une fois par mois, Luxembourg, 2000-2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 54: Part de personnes déclarant travailler le soir, la nuit et le weekend, en fonction de différentes caractéristiques, Luxembourg, 2010 (en %)

	Soir	Nuit	WE
Total LU	42	18	45
Homme	43	21	44
Femme	40	14	46
moins de 30 ans	40	17	52
30 à 49 ans	44	19	44
50 ans et +	38	15	43
Salarié avec CDI	39	18	41
Salarié avec autre contrat	37	11	45
Indépendant	68	26	78
Industrie	34	13	39
Services	43	19	46
Cols blancs qualifiés	55	18	42
Cols blancs moins qualifiés	37	16	46
Cols bleus qualifiés	31	15	48
Cols bleus moins qualifiés	34	23	49
BE	43	19	46
DE	47	20	54
FR	34	14	49
UE27	44	18	53

Source: EWCS

Le travail sur demande relativement fréquent à Luxembourg

De nombreuses personnes (28%) sont soumises à un régime de travail qui comporte des périodes de disponibilité (astreintes) qui ne sont pas considérées comme des temps de travail proprement dits mais qui ont souvent un impact non négligeable sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (voir Graphique 109).

Ce genre de contrainte est plus fréquent à Luxembourg et en France (28% des travailleurs) qu'en moyenne européenne (20%). Elle touche davantage les femmes (30%) que les hommes (26%), est plus pratiquée dans l'industrie (33%) que dans les services (27%). Les cols bleus qualifiés sont les plus fréquents à travailler dans un régime comportant des astreintes (36%), ainsi que les salariés ne disposant pas de CDI (36%).

Le travail posté réduit de moitié en 20 ans à Luxembourg

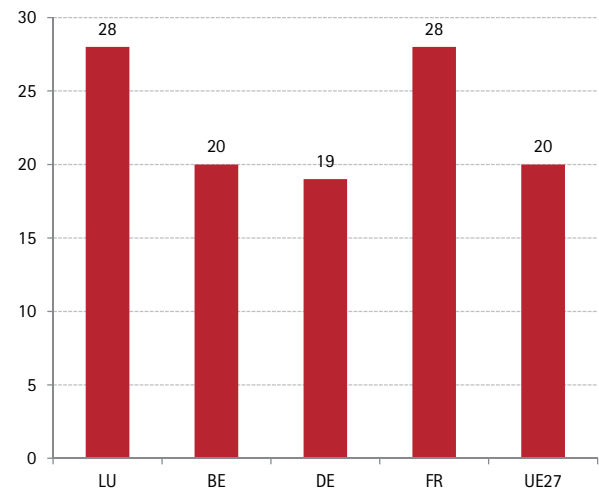
Le travail en équipes (travail posté, travail en rotation) est une forme d'organisation du travail où des équipes se relaient au même poste les unes après les autres, et est souvent lié à une production en continu.

Ce mode d'organisation du travail semble diminuer tendanciellement à Luxembourg (24% des salariés en 1991, 15% en 2000 et 12% en 2010), comme en Europe de manière générale. La prévalence de ce mode de travail est plus faible au Luxembourg que dans les pays limitrophes et qu'en moyenne européenne (voir Graphique 110).

Le travail posté est plus fréquent encore dans le secteur industriel – il y touche 16% des travailleurs – que dans celui des services (11% des travailleurs). En termes de catégories professionnelles, ce sont surtout les travailleurs à dominante manuelle qui sont concernés: 18% des cols bleus moins qualifiés, 17% des cols bleus qualifiés, contre 7% seulement des cols blancs qualifiés.

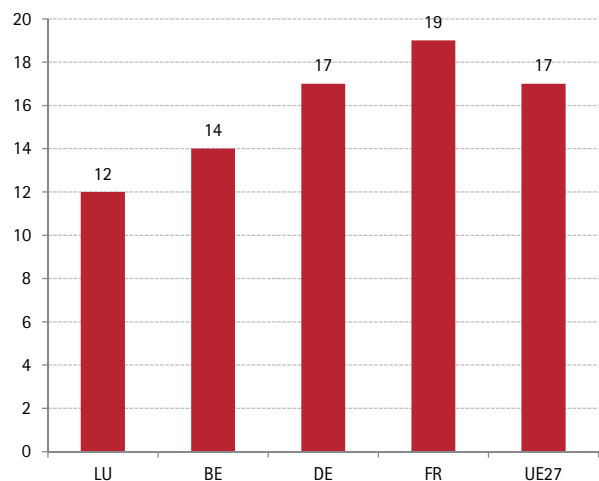
Les horaires de travail s'accordent toujours bien avec la vie familiale pour une large majorité, mais posent problème à une part croissante de travailleurs

Graphique 109: Part des travailleurs qui travaillent sur demande, avec des astreintes, Luxembourg, pays voisins et UE27, 2010 (en %)



Source: EWCS

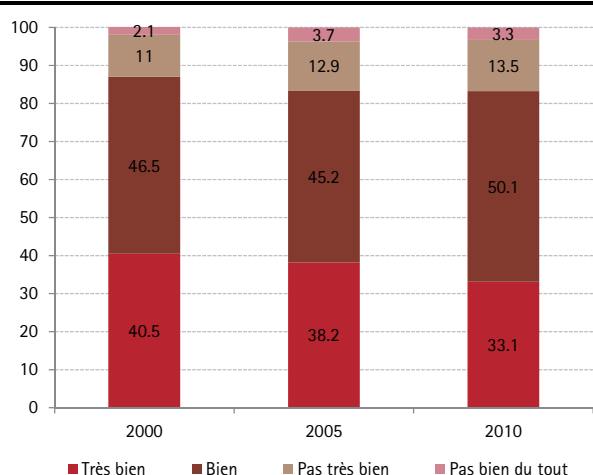
Graphique 110: Part des travailleurs qui travaillent par équipes, Luxembourg, pays voisins et UE27, 2010 (en %)



Source: EWCS

Si la plupart des travailleurs affirment toujours que les horaires de travail s'accordent bien voire très bien avec leur vie privée (voir Graphique 111), on peut néanmoins observer que la part de personnes pour lesquelles la conciliation entre horaires professionnels et engagements sociaux et familiaux pose problème s'est accrue au cours de la dernière décennie (passant de 13% en 2000 à 17% en 2010).

Graphique 111: Mesure dans laquelle les horaires de travail s'accordent avec les engagements sociaux et familiaux en dehors du travail, Luxembourg, 2000-2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 55: Mesure dans laquelle les horaires de travail s'accordent avec les engagements sociaux et familiaux en dehors du travail, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	Très bien	Bien	Pas très bien	Pas bien du tout
Total LU	33.1	50.1	13.5	3.3
Homme	30.2	50.4	15.2	4.2
Femme	36.9	49.7	11.3	2.1
moins de 30 ans	34.9	54.1	8.9	2.2
30 à 49 ans	31.8	49.2	15.0	4.0
50 ans et +	35.3	49.6	13.1	2.0
Salarié avec CDI	32.0	52.3	13.0	2.8
Salarié avec autre contrat	43.7	43.6	9.1	3.6
Indépendant	28.5	41.9	22.4	7.3
Industrie	22.5	59.2	13.8	4.5
Services	34.8	48.5	13.6	3.1
Cols blancs qualifiés	36.5	47.7	14.0	1.9
Cols blancs moins qualifiés	33.1	50.0	12.9	4.0
Cols bleus qualifiés	21.8	60.4	14.2	3.6
Cols bleus moins qualifiés	34.4	48.0	13.2	4.5
BE	39.0	45.0	12.8	3.2
DE	27.3	55.2	13.9	3.6
FR	31.0	47.7	16.1	5.2
UE27	30.1	51.4	14.4	4.1

Source: EWCS

La situation ressentie en cette matière par les résidents au Grand-Duché de Luxembourg reste toutefois légèrement plus favorable que celle dans les pays voisins (à l'exception toutefois de la Belgique) et la moyenne européenne (voir Tableau 55).

On peut constater qu'il n'y a ici que peu de différences fondamentales entre les ressentis des divers groupes de travailleurs. Relevons toutefois que les

indépendants ressentent le plus de mal à trouver un équilibre entre horaires professionnels et vie privée (presque 30%). Par ailleurs, ce sont davantage les hommes (19%) et les personnes d'âge moyen (19%) pour qui les horaires de travail ne s'accordent que mal avec leurs autres engagements.

6.4 Sécurité de l'emploi et précarité

La sécurité de l'emploi (ou au contraire sa précarité) peut être appréhendée grâce à plusieurs indicateurs objectifs et subjectifs.

Le statut juridique du salarié peut être analysé. Ainsi, il a été constaté que la part de salariés ayant un contrat à durée déterminée est en hausse (3.1% en 2003, 7.1% en 2010).

Par ailleurs, on constate que 3% de la population ont un deuxième emploi en 2010, et on peut supposer que pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'une nécessité pour compenser le manque de revenus offerts et/ou la précarité de leur premier emploi.

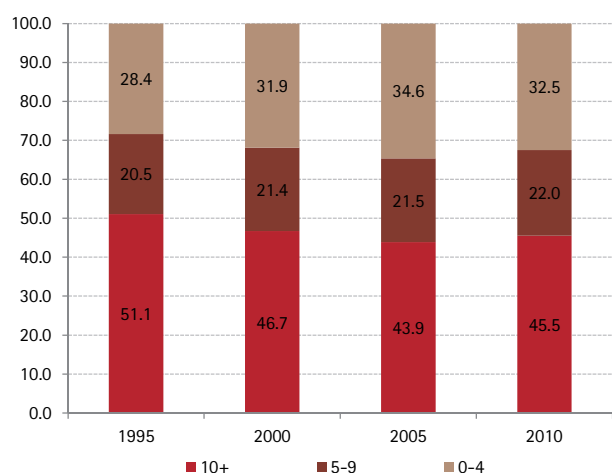
Mais un autre indicateur souvent utilisé pour évaluer la sécurité de l'emploi est l'ancienneté des salariés auprès du même employeur.

L'ancienneté de service auprès d'un même employeur peut être considérée comme un indicateur de stabilité de l'emploi. Une ancienneté élevée peut indiquer que les employeurs font des efforts afin de conserver leurs salariés en leur offrant des évolutions de carrière et de rémunération intéressantes. Elle peut toutefois aussi être interprétée comme le signe d'un manque d'opportunités alternatives de développement professionnel sur le marché du travail.

Au Luxembourg, l'ancienneté des travailleurs avait tendance à diminuer entre 1995 et 2005, mais a de nouveau augmenté légèrement en 2010

Les hommes restent plus longtemps auprès d'un même patron que les femmes (voir Tableau 56): presque 50% des hommes (ayant plus de 25 ans) ont 10 ans ou plus d'ancienneté auprès du même employeur, contre 40% chez les femmes. L'ancienneté est légèrement plus grande dans l'industrie que dans les services. En comparaison avec les pays voisins, on peut constater que l'ancienneté au Luxembourg est comparable à celle en Allemagne, mais supérieure à celle observée en France et en Belgique, et encore davantage par rapport à la moyenne de l'Union Européenne.

Graphique 112: Ancienneté (des personnes >25ans) auprès de l'employeur actuel, Luxembourg, 1995-2010 (en %)



Source: EWCS

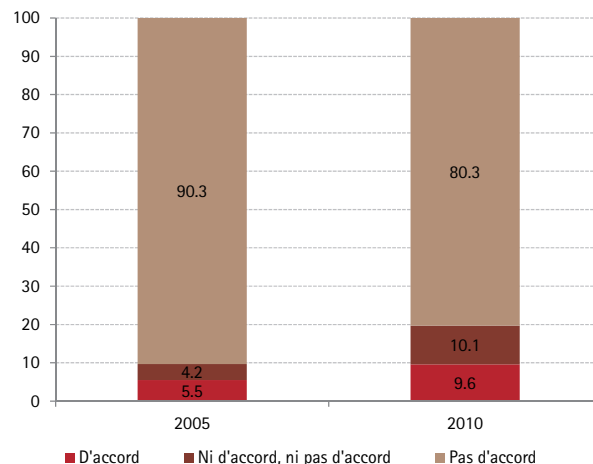
Tableau 56: Ancienneté (des personnes >25ans) auprès de l'employeur actuel, selon différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	0 - 4	5 - 9	10 et +
Total LU	32.5	22.0	45.5
Homme	27.9	22.7	49.4
Femme	38.6	21.1	40.3
moins de 30 ans	78.3	20.2	1.5
30 à 49 ans	25.4	26.3	48.4
50 ans et +	11.0	10.1	78.9
Salarié avec CDI	26.5	24.2	49.4
Salarié avec autre contrat	80.4	6.8	12.9
Indépendant	24.1	23.1	52.8
Industrie	26.7	23.4	49.9
Services	33.2	22.0	44.8
Cols blancs qualifiés	27.9	21.0	51.1
Cols blancs moins qualifiés	37.7	22.3	40.0
Cols bleus qualifiés	29.7	22.6	47.6
Cols bleus moins qualifiés	29.6	23.4	47.0
BE	37.6	20.5	41.8
DE	32.6	22.8	44.6
FR	38.4	18.3	43.3
UE27	40.0	19.6	40.4

Source: EWCS

La précarité de l'emploi peut aussi être abordée d'un point de vue subjectif, par exemple en demandant aux travailleurs d'évaluer leur risque de perdre leur emploi dans les 6 mois à venir.

Graphique 113: Degré d'accord avec l'affirmation « Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois », Luxembourg, 2005-2010



Source: EWCS

En 2010, 9.6% des travailleurs résidents au Grand-Duché craignent de perdre leur emploi dans les 6 mois à venir

Si ce taux (voir Graphique 113) est certes en augmentation par rapport à 2005 – il n'était alors que de 5.5% – il reste le plus faible dans l'Union Européenne avec celui du Danemark (9.7), la moyenne européenne étant de 16.4 en 2010. A remarquer aussi que la part des personnes n'étant ni d'accord, ni pas d'accord a plus que doublé, ce qui semble tout de même indiquer que l'avenir professionnel devient moins prévisible pour une tranche significative de travailleurs (10%).

La crainte de perdre son emploi ainsi que l'insécurité sont les plus fréquentes (voir Tableau 57) parmi les travailleurs jeunes (14% et 16%) et de manière logique, chez les salariés ayant un contrat à durée déterminée (30% et 15%). En ce qui concerne les différents types d'occupation, on peut dire que ce sont surtout les cols bleus qualifiés et les cols blancs moins qualifiés (12%) qui ont le plus peur de perdre leur travail, alors que la sécurité de l'emploi est la plus élevée parmi les cols blancs qualifiés (85%).

Tableau 57: Degré d'accord avec l'affirmation « Je risque de perdre mon travail au cours des 6 prochains mois », Luxembourg, selon différentes caractéristiques, 2010

	D'accord	Ni d'accord, ni pas d'accord	Pas d'accord
Total	9.6	10.1	80.3
Homme	9.1	10.9	80.0
Femme	10.2	9.1	80.7
moins de 30 ans	13.5	15.7	70.8
30 à 49 ans	9.0	9.8	81.2
50 ans et +	6.8	6.0	87.3
Salarié avec CDI	7.0	9.0	84.0
Salarié avec autre contrat	29.6	15.3	55.1
Indépendant	7.1	12.0	80.9
Industrie	11.4	15.8	72.8
Services	9.0	8.9	82.1
Cols blancs qualifiés	5.7	9.2	85.1
Cols blancs moins qualifiés	12.3	9.1	78.6
Cols bleus qualifiés	11.7	15.7	72.6
Cols bleus moins qualifiés	9.0	11.0	80.1

Source: EWCS

6.5 Formation et qualification

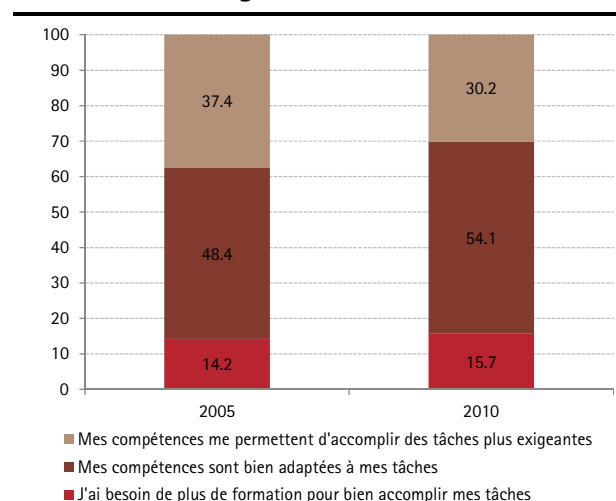
Dans un souci d'accroissement de la productivité, mais aussi du bien-être des salariés au travail, de plus en plus d'attention est portée à la formation des collaborateurs et à l'adéquation entre leur qualification et les postes qu'ils occupent.

En 2010, 30% des travailleurs se sentent surqualifiés, contre 37% en 2005

De manière subjective, une part croissante des salariés est d'avis que leurs compétences sont adaptées à leurs tâches (54% en 2010, contre 48% en 2005), alors que la part de ceux qui croient au contraire qu'ils seraient à même d'accomplir des tâches plus exigeantes s'est réduite en 2010 (30%) par rapport à 2005 (37%). De l'autre côté, 16% (14% en 2005) disent avoir besoin de plus de formation pour bien pouvoir accomplir leurs tâches (voir Graphique 114).

Les hommes (voir Tableau 58) se sentent plus souvent surqualifiés (34%) que les femmes (26%).

L'adéquation entre compétences et tâches à effectuer semble plus grande dans l'industrie (62%) que dans les services (53%), où près d'un tiers des travailleurs se trouvent surqualifiés. La proportion de travailleurs qui déclare nécessiter davantage de formation est avec 19% la plus élevée parmi les jeunes de moins de 30 ans.

Graphique 114: Adaptation des compétences et des tâches, Luxembourg, 2005-2010 (en %)

Source: EWCS

Tableau 58: Adaptation des compétences et des tâches, suivant différentes caractéristiques, 2010 (en %)

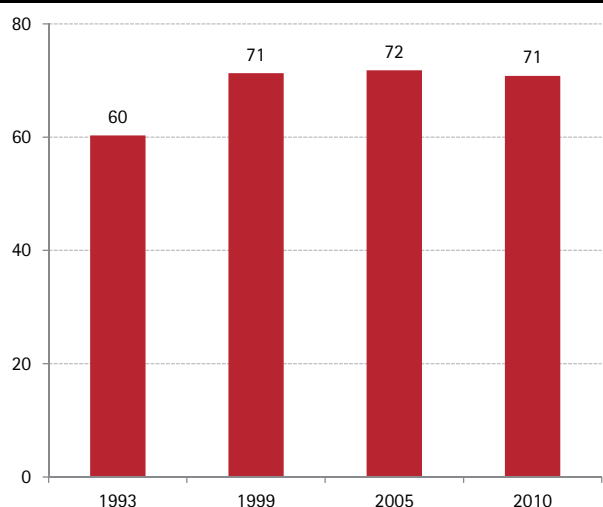
	J'ai besoin de plus de formation pour bien accomplir mes tâches	Mes compétences sont bien adaptées à mes tâches	Mes compétences me permettent d'accomplir des tâches plus exigeantes
Total LU	15.7	54.1	30.2
Homme	14.7	51.8	33.5
Femme	17.1	57.1	25.8
moins de 30 ans	19.4	54.9	25.7
30 à 49 ans	16.1	51.9	31.9
50 ans et +	10.9	61.4	27.7
Salarié avec CDI	14.9	54.3	30.8
Salarié avec autre contrat	18.2	56.7	25.1
Indépendant	13.8	52.6	33.7
Industrie	17.2	62.4	20.3
Services	15.5	52.5	32.0
Cols blancs qualifiés	16.8	50.9	32.3
Cols blancs moins qualifiés	17.0	49.5	33.5
Cols bleus qualifiés	16.4	68.1	15.5
Cols bleus moins qualifiés	8.8	65.3	25.9
BE	9.8	61.2	29.0
DE	22.5	50.7	26.8
FR	9.7	59.9	30.4
UE27	13.0	55.3	31.8

Source: EWCS

De plus en plus de salariés bénéficient de formation professionnelle continue

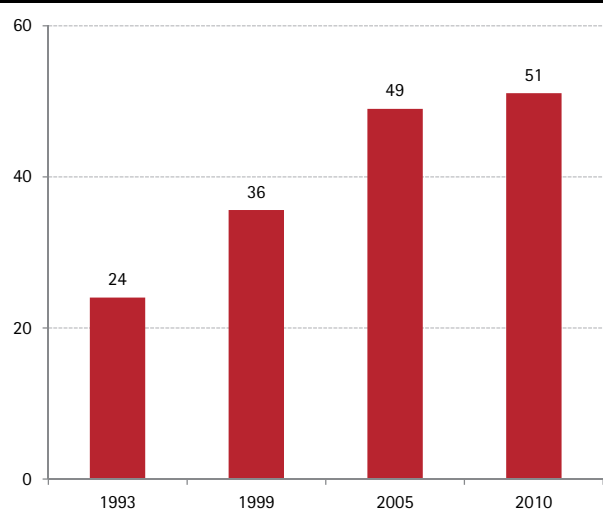
D'un autre côté, les efforts en matière de formation professionnelle continue restent soutenus dans une partie importante des entreprises. En 2010 (voir Graphique 115), 71% des entreprises ont offert des activités de formation continue à leurs salariés, soit à peu près le même pourcentage qu'en 1999 et en 2005. En 1993 par contre, le pourcentage d'entreprises formatrices n'avait été que de 60%.

Graphique 115: Pourcentage d'entreprises formatrices, Luxembourg, 1993-2010



Source: STATEC (CVTS)

Graphique 116: Pourcentage de salariés participant à des cours de formation, Luxembourg, 1993-2010



Source: STATEC (CVTS)

La proportion de personnes ayant suivi des cours de formation continue offerts par leur entreprise a plus que doublé dans les deux dernières décennies (voir Graphique 116): en 1993, seulement 24% des salariés étaient concernés ; en 2010, ils étaient déjà 51% à participer à des cours.

6.6 Sécurité et santé au travail

La protection voire la promotion de la santé des personnes au travail est un aspect central de la notion de qualité de l'emploi.

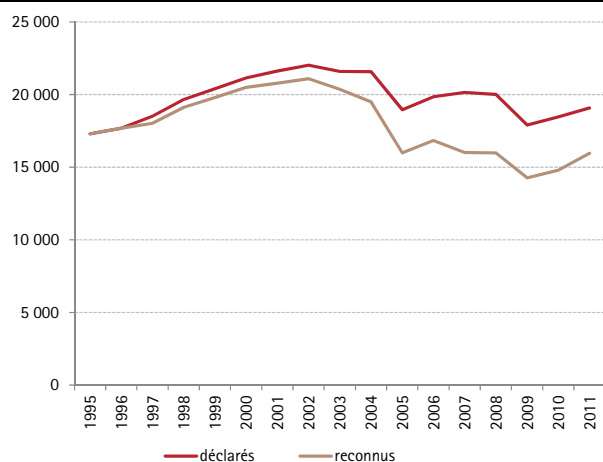
Dans un environnement professionnel, où les contraintes physiques restent importantes dans de nombreux secteurs, et l'intensification du travail se fait sentir (voir point suivant), on constate que le travail continue à avoir un impact important sur la santé des travailleurs. L'évolution des différents indicateurs utilisés pour mesurer cet impact montre que les manières dont la santé et la sécurité des travailleurs sont affectées par le travail changent et souvent ne sont pas claires pour les salariés eux-mêmes. Ainsi par exemple, le nombre d'accidents est tendanciellement en diminution depuis 10 ans, mais le nombre de maladies professionnelles est en croissance. La part de personnes qui trouvent que le travail a un impact négatif sur leur santé est en diminution, par contre de moins en moins de personnes croient pouvoir continuer à faire leur travail jusqu'à l'âge de 60 ans. Les risques ont tendance à devenir plus flous et moins immédiats.

Le nombre d'accidents est en diminution, mais leur incidence reste élevée par rapport à la moyenne européenne

D'après les données de l'Association d'assurance accidents (AAA) (voir Graphique 117), le nombre d'accidents a tendanciellement diminué depuis 2002. Alors qu'en 2002, plus de 21 000 accidents du travail avaient été reconnus par l'AAA, il n'y en avait plus que près de 16 000 en 2010 (les accidents déclarés ayant diminué de 22 000 à 19 000 pendant la même période).

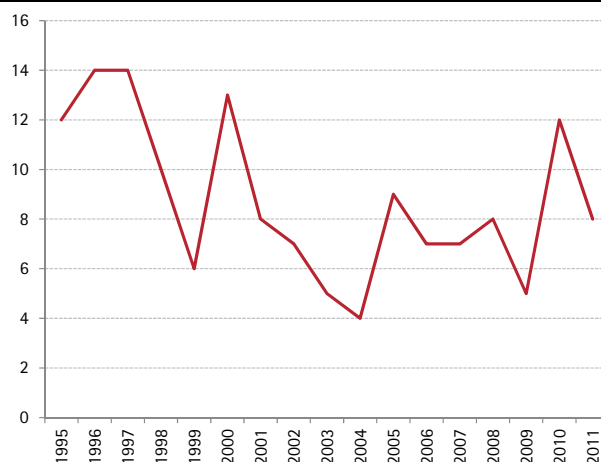
Si on prend en considération l'incidence des accidents par 100 000 travailleurs (voir Graphique 118), le nombre d'accidents sérieux (mais non mortels) impliquant une absence de plus de 3 jours du travail reste au-dessus de la moyenne européenne, mais sensiblement inférieur au niveau des pays limitrophes.

Graphique 117: Accidents de travail proprement dits (hors accidents de trajet) déclarés à et reconnus par l'AAA (Régime général industriel, hors section agricole et forestière et hors régime spécial), Luxembourg, 1995-2011



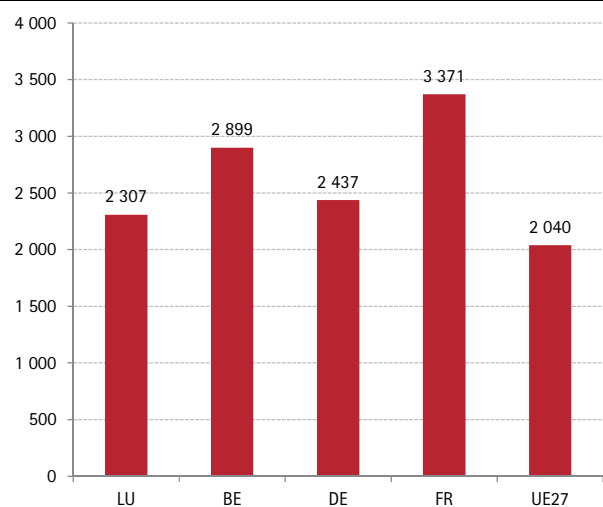
Source: AAA

Graphique 119: Accidents mortels de travail proprement dits (hors accidents de trajet) reconnus par l'AAA (Régime général industriel, hors section agricole et forestière et hors régime spécial), Luxembourg, 1995-2011



Source: AAA

Graphique 118: Accidents de travail sérieux non mortels, incidence par 100 000 travailleurs, 2008 (accidents sérieux impliquant une absence du travail de plus de 3 jours)

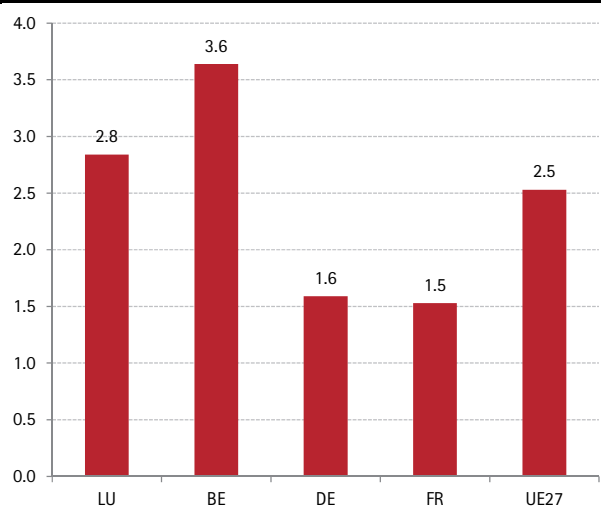


Source: ESAW

En ce qui concerne les accidents de travail mortels, leur nombre absolu fluctue fortement depuis 1995 (entre 4 et 14 cas par an) (voir Graphique 119).

Son incidence reste toutefois supérieure à la moyenne européenne (voir Graphique 120). Parmi les pays limitrophes, l'Allemagne et la France (avec respectivement 1.6 et 1.5 accidents mortels par 100 000 travailleurs) ont eu en 2008 une incidence

Graphique 120: Accidents mortels, incidence par 100 000 travailleurs, 2008



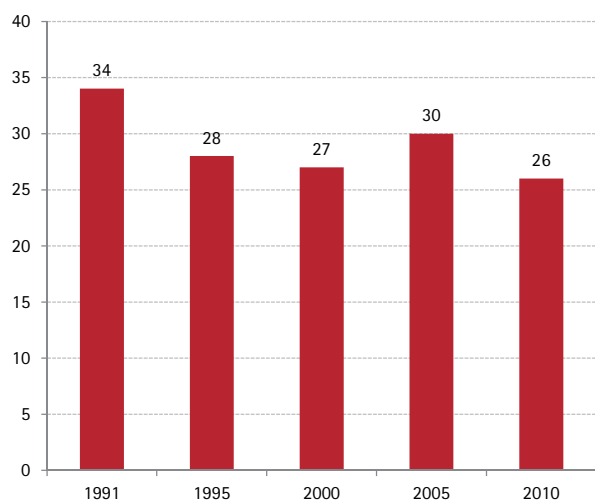
Source: ESAW

inférieure à celle du Luxembourg (2.8), alors que la Belgique a dû déplorer 3.6 accidents mortels par 100 000 habitants.

Un quart des travailleurs pensent que, à cause de leur travail, leur santé ou leur sécurité soit menacée

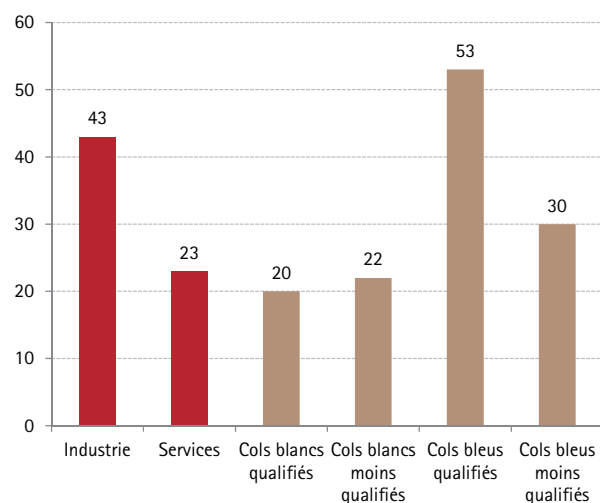
A côté des accidents de travail, l'exposition à des risques de santé est une préoccupation majeure des travailleurs.

Graphique 121: Part des travailleurs qui pensent que, à cause de leur travail, leur santé ou leur sécurité soit menacée, Luxembourg, 1991-2010 (%)



Source: EWCS

Graphique 122: Part des travailleurs qui pensent que, à cause de leur travail, leur santé ou leur sécurité soit menacée, Luxembourg, par secteur et par occupation, 2010 (%)



Source: EWCS

L'information sur les risques encourus semble être bonne au Luxembourg comme en Europe: près de 9 travailleurs sur 10 déclarent être bien informés des risques pour leur santé et leur sécurité liés à l'exécution de leur travail.

Toujours est-il que plus d'un quart (26%) pensent qu'à cause de leur travail, leur santé ou leur sécurité soit menacée, même si cette proportion est en diminution par rapport aux 34% de 1991 (voir Graphique 121).

Ce taux varie toutefois dans une très large mesure en fonction du secteur d'activité et du type d'occupation (voir Graphique 122). Ainsi, 43% des travailleurs dans l'industrie estiment que leur santé ou leur sécurité soit en péril à cause du travail, alors qu'ils ne sont que 22% dans les services à le penser. Parmi les cols bleus qualifiés, plus de la moitié trouvent que leur santé est menacée par le travail. Parmi les cols bleus moins qualifiés, ils sont toujours 30%, alors que parmi les cols blancs, l'exposition aux risques est estimée comme étant plus faible: 22% pour les cols blancs moins qualifiés, 20% pour les cols blancs qualifiés.

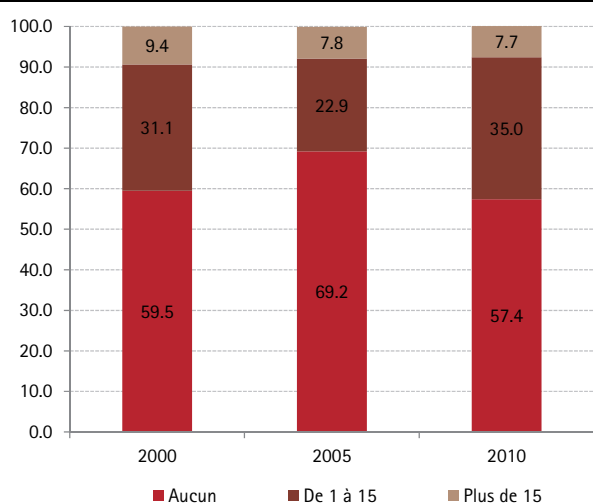
A Luxembourg, 10% des travailleurs estiment tout de même que leur travail affecte leur santé « surtout de manière positive » (contre 7% en moyenne européenne).

Seulement une personne sur deux estime pouvoir continuer à faire le travail actuel jusqu'à l'âge de 60 ans

Dans une perspective à long terme, il n'y a en 2010 plus que la moitié (51%) des travailleurs résidents au Luxembourg qui estiment pouvoir faire le même travail jusqu'à l'âge de 60 ans. Cette proportion a diminué depuis 2000, où elle avait encore été de 56%. En moyenne européenne, elle est plus élevée et a même légèrement augmenté pendant la même période (de 57 à 59%).

Près de 6 personnes sur 10 n'ont pas été absentes pour cause de maladie au cours des 12 derniers mois

D'après les déclarations des travailleurs (voir Graphique 123), en 2010, 57% n'ont pas été absents du tout pour raisons de santé au cours des derniers 12 mois (60% des hommes, 54% des femmes). La part des personnes ayant été absentes du travail pour raisons de santé entre 1 et 15 jours a toutefois fortement augmenté. Alors qu'elles étaient 23% en 2005, leur part a atteint 35% en 2010. Seulement 8% étaient absents pendant plus de 15 jours au cours des 12 derniers mois.

Graphique 123: Nombre de jours d'absence du travail pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois, Luxembourg, 2000-2010 (en %)

Source: EWCS

Tableau 59: Nombre de jours d'absence du travail pour des raisons de santé au cours des 12 derniers mois, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	Aucun	De 1 à 15	Plus de 15
Total LU	57.4	35.0	7.7
Homme	60.3	32.0	7.7
Femme	53.6	38.8	7.6
moins de 30 ans	67.4	27.7	4.9
30 à 49 ans	55.7	36.2	8.1
50 ans et +	52.7	37.8	9.5
Salarié avec CDI	52.3	38.7	9.0
Salarié avec autre contrat	68.3	25.5	6.2
Indépendant	78.0	19.9	2.1
Industrie	55.7	35.6	8.7
Services	57.5	34.9	7.6
Cols blancs qualifiés	54.4	39.7	5.8
Cols blancs moins qualifiés	60.7	32.6	6.8
Cols bleus qualifiés	58.2	30.4	11.4
Cols bleus moins qualifiés	53.5	34.4	12.2
BE	52.7	38.8	8.5
DE	38.1	53.4	8.6
FR	62.9	28.5	8.6
UE27	56.9	35.6	7.5

Source: EWCS

La part de personnes totalisant plus de 15 jours d'absences est un peu plus fréquente chez les cols bleus (11% - 12%) que chez les cols blancs (6% - 7%), et elle augmente avec l'âge pour atteindre 9.5% chez les personnes âgées de 50 ans et plus (voir Tableau 59). Les part de personnes n'ayant été absentes aucun jour pour raisons de maladie est plus

Tableau 60: Part de travailleurs ayant travaillé au cours des 12 derniers mois alors qu'ils étaient malades, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

Total LU	47.5
Homme	44
Femme	53
moins de 30 ans	43
30 à 49 ans	49
50 ans et +	47
Salarié avec CDI	47
Salarié avec autre contrat	42
Indépendant	58
Industrie	41
Services	49
Cols blancs qualifiés	52
Cols blancs moins qualifiés	49
Cols bleus qualifiés	42
Cols bleus moins qualifiés	37
BE	48
DE	39
FR	48
UE27	39

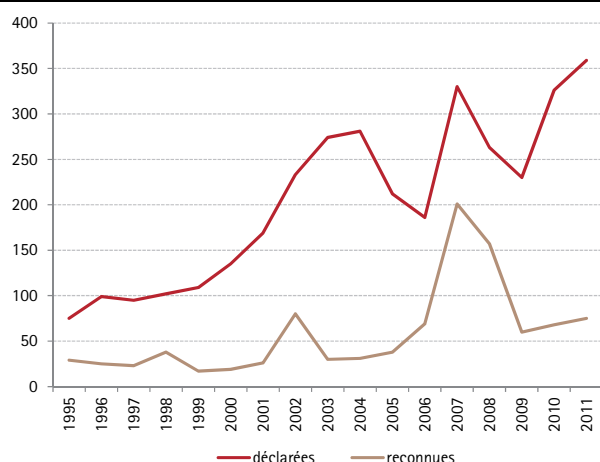
Source: EWCS

grande parmi les salariés travaillant sous un autre contrat que chez les personnes détenteurs d'un CDI.

Près de la moitié des travailleurs déclarent avoir travaillé au cours des 12 derniers mois alors qu'ils étaient malades

Si les absences pour cause de maladie au Luxembourg sont comparables à la moyenne européenne, il en va autrement des présences au travail malgré la maladie. Non moins de 48% déclarent en effet avoir travaillé au cours des 12 derniers mois alors qu'ils étaient malades (voir Tableau 60). Un même taux moyen de 48% est observé en France et en Belgique, alors qu'il est plus faible en Allemagne et dans l'Europe des 27 (39%). Parmi les femmes, la part de personnes ayant travaillé tout en étant malade est plus élevée que chez les hommes (53% contre 44%). Le phénomène est plus fréquent dans les services (49%) que dans l'industrie (41%), et particulièrement fréquent chez les indépendants (58%), mais aussi les cols blancs (49% à 52%).

Graphique 124: Maladies professionnelles déclarées à et reconnues par l'AAA (Régime général industriel, hors section agricole et forestière et hors régime spécial)



Source: AAA

Les maladies professionnelles tendanciellement en hausse

On peut constater (voir Graphique 124) que le nombre de cas de maladies professionnelles déclarés et reconnus a été tendanciellement en hausse au cours des 15 dernières années, tout en variant de manière considérable d'une année à l'autre.

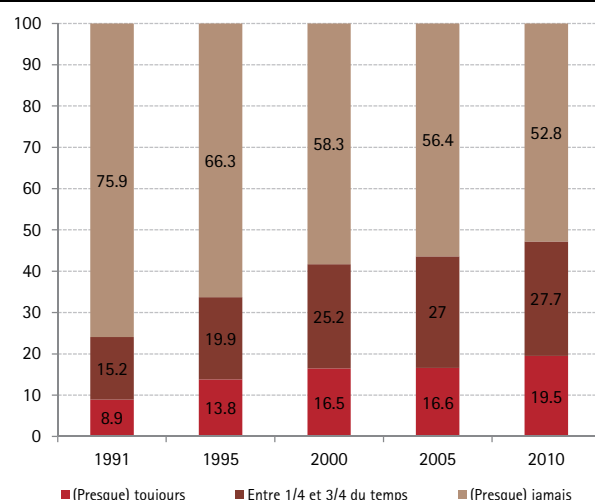
6.7 Exigences physiques et psychologiques du travail

Les contraintes physiques sont loin d'avoir disparu du contexte professionnel au Luxembourg comme ailleurs en Europe. Mais ce sont surtout les facteurs psychologiques comme le stress, les cadences de travail élevées et les délais raccourcis qui ont pris de l'ampleur au cours des dernières décennies.

Pour près de la moitié des travailleurs, leur travail implique des positions douloureuses ou fatigantes

A titre d'exemple pour illustrer les facteurs physiques (gestes pénibles, fatigants, répétitifs), analysons les réponses fournies par les travailleurs résidents au Luxembourg à la question suivante: « Votre travail implique-t-il des positions douloureuses ou fatigantes? », posée dans le cadre de l'enquête européenne sur les conditions de travail (voir Graphique 125).

Graphique 125: Fréquence des positions douloureuses ou fatigantes impliquées par le travail, Luxembourg, 1991-2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 61: Fréquence des positions douloureuses ou fatigantes impliquées par le travail, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	(Presque) toujours	Entre 1/4 et 3/4 du temps	(Presque) jamais
Total LU	19.5	27.7	52.8
Homme	19.9	26.2	53.9
Femme	18.9	29.7	51.4
moins de 30 ans	20.5	32.3	47.2
30 à 49 ans	19.4	27.2	53.4
50 ans et +	19.0	23.3	57.7
Salarié avec CDI	19.0	28.2	52.8
Salarié avec autre contrat	18.7	28.3	53.0
Indépendant	19.9	26.5	53.6
Industrie	41.9	28.0	30.2
Services	15.8	27.8	56.4
Cols blancs qualifiés	10.6	19.7	69.7
Cols blancs moins qualifiés	14.8	29.9	55.3
Cols bleus qualifiés	48.9	34.3	16.8
Cols bleus moins qualifiés	31.7	35.0	33.3
BE	14.5	29.6	55.9
DE	8.8	39.3	51.9
FR	27.3	31.1	41.5
UE27	15.7	30.7	53.6

Source: EWCS

En 1991, 76% des travailleurs ont répondu que leur travail n'impliquait jamais ou presque jamais des positions douloureuses ou fatigantes. Cette proportion s'est graduellement réduite jusqu'à 53% en 2010. Non moins de 20% des travailleurs déclarent devoir se soumettre à des positions douloureuses ou fatigantes « toujours » ou « presque toujours », alors que 28% déclarent devoir le faire entre 1/4 et 3/4 du temps.

Graphique 126: Exposition pendant au moins un quart du temps à de forts bruits (de manière à devoir élever la voix pour parler aux gens), Luxembourg, 1991-2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 62: Exposition pendant au moins un quart du temps à de forts bruits (de manière à devoir élever la voix pour parler aux gens), en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

Total LU	27.5
Homme	33
Femme	21
moins de 30 ans	33
30 à 49 ans	26
50 ans et +	27
Salarié avec CDI	28
Salarié avec autre contrat	27
Indépendant	20
Industrie	59
Services	22
Cols blancs qualifiés	17
Cols blancs moins qualifiés	20
Cols bleus qualifiés	69
Cols bleus moins qualifiés	43
BE	28
DE	30
FR	33
UE27	29

Source: EWCS

Sans surprise, l'incidence (« toujours ou presque ») de positions douloureuses et fatigantes est plus élevée dans l'industrie (42%) ainsi que parmi les cols bleus (moins qualifiés: 32% ; qualifiés: 49%) (voir Tableau 61).

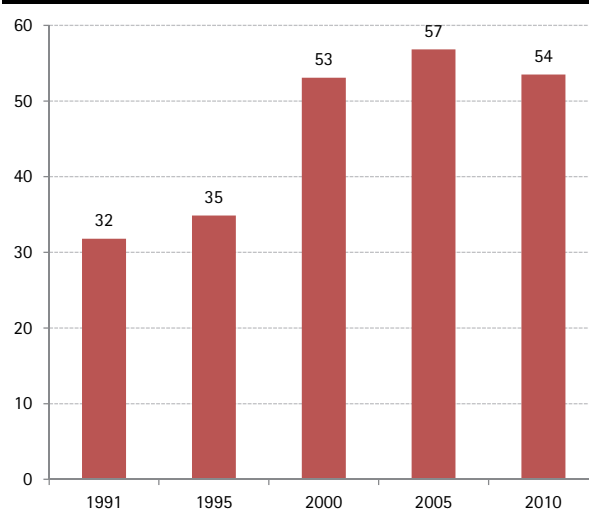
De nombreuses personnes continuent à devoir travailler dans un environnement bruyant (voir Graphique 126). En 2010, 28% des travailleurs résidents au Luxembourg déclarent être exposés à de forts bruits au moins un quart de leur temps de travail, alors que cette proportion avait pourtant continuellement diminué entre 1991 et 2005 (de 29% à 23%).

Comme pour l'indicateur précédent, l'incidence des problèmes de bruit est particulièrement élevée dans l'industrie (59%) et une part importante des cols bleus qualifiés (69%) et moins qualifiés (43%) sont concernés (voir Tableau 62).

L'intensité du travail a augmenté au cours des dernières décennies

De plus en plus de gens sont soumis à des cadences de travail élevées et des délais courts à respecter. Plus de la moitié des travailleurs (54%) déclarent être soumis à des cadences de travail élevées au moins un quart du temps, alors qu'il y a deux décennies, 32% seulement l'affirmaient (voir Graphique 127). Remarquons toutefois qu'il y a eu un léger recul de cet indicateur entre 2005 et 2010. En ce qui concerne les délais courts, les chiffres sont comparables (56%).

Graphique 127: Part de travailleurs soumis (au moins un quart du temps) à des cadences de travail élevées, Luxembourg, 1991-2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 63: Part de travailleurs soumis (au moins un quart du temps) à des cadences de travail élevées, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

Total LU	54
Homme	54
Femme	53
moins de 30 ans	53
30 à 49 ans	54
50 ans et +	51
Salarié avec CDI	54
Salarié avec autre contrat	54
Indépendant	50
Industrie	67
Services	51
Cols blancs qualifiés	48
Cols blancs moins qualifiés	53
Cols bleus qualifiés	68
Cols bleus moins qualifiés	55
BE	54
DE	73
FR	59
UE27	59

Source: EWCS

De nouveau, l'industrie (67%) et les cols bleus qualifiés (68%) sont les plus touchés (voir Tableau 63). On constate aussi que les pays voisins sont plus concernés par l'intensité du travail que le Luxembourg. Parmi les travailleurs des pays limitrophes, ceux de l'Allemagne sont les plus soumis à des cadences de travail élevées (73%).

L'environnement de travail immédiat de la moitié des travailleurs a été affecté directement par l'innovation technologique au cours des trois dernières années

A côté des cadences de travail et la complexité croissante des tâches, l'innovation technologique est également souvent perçue comme un élément introduisant du stress auprès des travailleurs. Près de la moitié des travailleurs affirment que de nouvelles technologies ou de nouveaux processus ont été mis en place sur leur lieu de travail au cours des trois dernières années, de manière à affecter leur environnement de travail immédiat (voir Tableau 64). Parmi les cols blancs qualifiés, cette proportion est la plus élevée: 59%. La Luxembourg affiche une proportion de beaucoup supérieure à celles de ses voisins (entre 36% et 44%) et à la moyenne européenne (40%).

Tableau 64: Part de travailleurs affirmant que de nouveaux processus ou de nouvelles technologies ont été mis en place sur leur lieu de travail au cours des 3 dernières années, de manière à affecter leur environnement de travail immédiat, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

Total LU	48
Homme	49
Femme	46
moins de 30 ans	41
30 à 49 ans	50
50 ans et +	50
Salarié avec CDI	50
Salarié avec autre contrat	39
Indépendant	46
Industrie	54
Services	47
Cols blancs qualifiés	59
Cols blancs moins qualifiés	45
Cols bleus qualifiés	46
Cols bleus moins qualifiés	34
BE	43
DE	44
FR	36
UE27	40

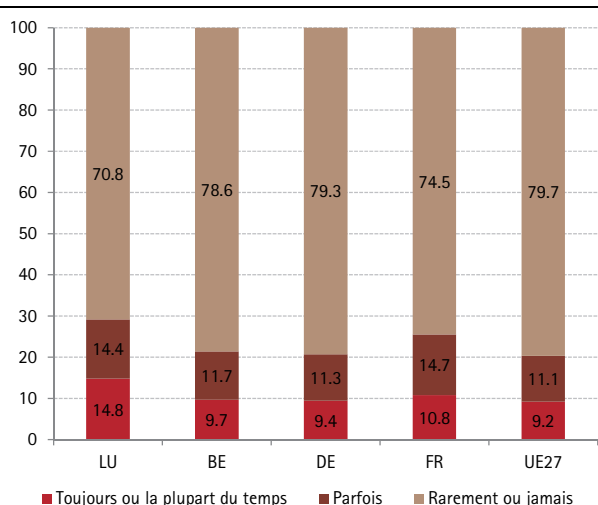
Source: EWCS

Au Luxembourg, le travail implique des tâches en conflit avec leurs propres valeurs pour 29% des travailleurs (contre 20% en Europe)

La santé psychique des travailleurs dépend en partie de la cohérence de leurs actions professionnelles avec leurs propres convictions. Si dans son travail une personne est amenée à commettre des actes qui sont contraires à son éthique personnelle, cela peut le mettre dans une position de stress psychologique telle que cela peut entraîner des conséquences néfastes tant pour la productivité que pour la santé du travailleur.

L'enquête sur les conditions de travail en Europe montre que ce phénomène n'est pas marginal mais au contraire fréquent (voir Graphique 128). En Europe, 9% des travailleurs ont répondu que leur travail implique « toujours ou la plupart du temps » des tâches en conflit avec leurs propres valeurs, pour 11%, c'est « parfois » le cas.

Graphique 128: Part des travailleurs pour lesquels le travail implique des tâches qui sont en conflit avec leurs propres valeurs, Luxembourg, pays limitrophes et moyenne européenne, 2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 65: Part des travailleurs pour lesquels le travail implique des tâches qui sont en conflit avec leurs propres valeurs, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	Toujours ou la plupart du temps	Parfois	Rarement ou jamais
Total LU	14.8	14.4	70.8
Homme	14.4	14.1	71.5
Femme	15.2	14.9	69.8
moins de 30 ans	18.3	12.1	69.6
30 à 49 ans	14.8	15.0	70.2
50 ans et +	11.8	13.9	74.3
Salarié avec CDI	13.9	14.2	71.9
Salarié avec autre contrat	14.9	12.5	72.5
Indépendant	17.9	20.8	61.3
Industrie	11.9	12.1	76.0
Services	15.4	14.9	69.7
Cols blancs qualifiés	13.9	19.8	66.2
Cols blancs moins qualifiés	15.5	14.1	70.4
Cols bleus qualifiés	15.6	7.2	77.1
Cols bleus moins qualifiés	13.6	7.9	78.4

Source: EWCS

Au Grand-Duché de Luxembourg, ces proportions sont encore plus élevées: au total 29% des travailleurs sont confrontés à des conflits de valeurs dans le cadre de leur travail, dont 15% « toujours » ou « la plupart du temps ». Il s'agit des chiffres les plus élevés de tous les Etats membres de l'Union Européenne.

La différence entre les sexes (voir Tableau 65) n'est que faible dans ce contexte, les femmes étant légèrement plus exposées à ce problème (30% contre 28% pour les hommes). De même, les jeunes sont légèrement plus concernés que les personnes plus âgées. Parmi les indépendants, un total de 39% affirme être exposé à des conflits avec leur éthique personnelle, dont 18% « toujours » ou « la plupart du temps », et 21% « parfois ».

Les conflits de valeurs sont plus fréquents dans les services (30%) que dans l'industrie (24%), et parmi les catégories professionnelles, les cols blancs qualifiés sont les plus confrontés à des conflits éthiques (34% au total).

6.8 Motivation et relations sur le lieu du travail

Une dimension importante de la qualité de l'emploi consiste dans l'aspect humain des relations entre salariés, que ce soit au niveau des collègues de travail ou entre échelons hiérarchiques différents. Pour que le climat de travail soit propice à une activité productive et satisfaisante, il est déterminant que les contacts humains soient motivants pour le salarié, et qu'il ait l'impression d'être considéré lorsqu'il exprime ses opinions ou veut contribuer activement au développement des structures ou des processus de l'organisation. Le degré d'autonomie de décision dont dispose une équipe de travail y joue un rôle tout aussi important, sans oublier les possibilités de développement personnel de chacun.

La motivation des collaborateurs se retrouve de plus en plus souvent au cœur des politiques menées dans un but d'augmenter la productivité et la qualité de l'emploi.

La motivation des salariés par leur organisation est jugée bonne par 69% des salariés résidents au Luxembourg

Seulement 13% ne sont pas d'accord pour dire que l'organisation pour laquelle ils travaillent les motive au maximum (voir Tableau 66). Les efforts de motivation des patrons sont donc jugés globalement plus favorablement dans notre pays que dans les pays voisins (mise à part la Belgique) et que dans la moyenne européenne.

Tableau 66: Degré d'accord avec l'affirmation « L'organisation pour laquelle je travaille me motive à donner ma meilleure performance professionnelle », en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	D'accord	Ni d'accord, ni pas d'accord	Pas d'accord
Total LU	69	19	13
Homme	68	21	12
Femme	70	16	14
moins de 30 ans	68	19	13
30 à 49 ans	70	19	11
50 ans et +	65	18	17
Salarié avec CDI	68	20	13
Salarié avec autre contrat	62	19	19
Indépendant	86	13	1
Industrie	65	18	18
Services	70	19	12
Cols blancs qualifiés	71	20	9
Cols blancs moins qualifiés	70	18	12
Cols bleus qualifiés	63	18	19
Cols bleus moins qualifiés	62	20	18
BE	71	17	12
DE	61	22	17
FR	57	21	21
UE27	62	22	16

Source: EWCS

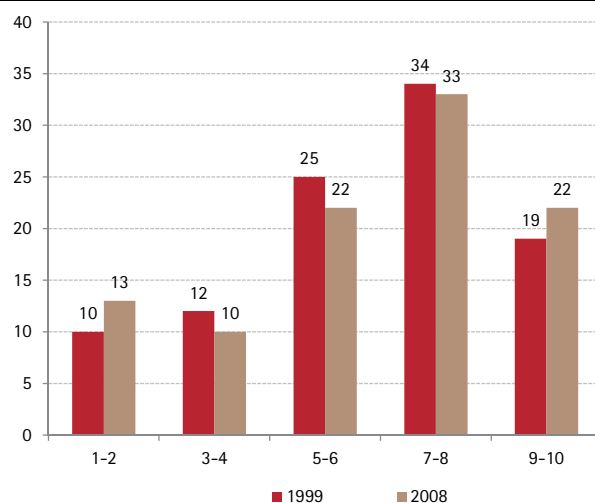
Les efforts de motivation sont jugés plus défavorablement par les salariés ne disposant que d'un contrat temporaire (19%), dans l'industrie (18%) et par les cols bleus (18%-19%).

Une autre dimension souvent invoquée dans les études concernant la qualité de l'emploi, c'est celle du degré d'auto-détermination des salariés respectivement des équipes de travail: dans quelle mesure les salariés peuvent-ils organiser leur travail eux-mêmes, ou du moins introduire leurs propres idées dans un débat ouvert avec les responsables hiérarchiques ?

La plupart des travailleurs perçoivent leur degré de liberté comme relativement élevé

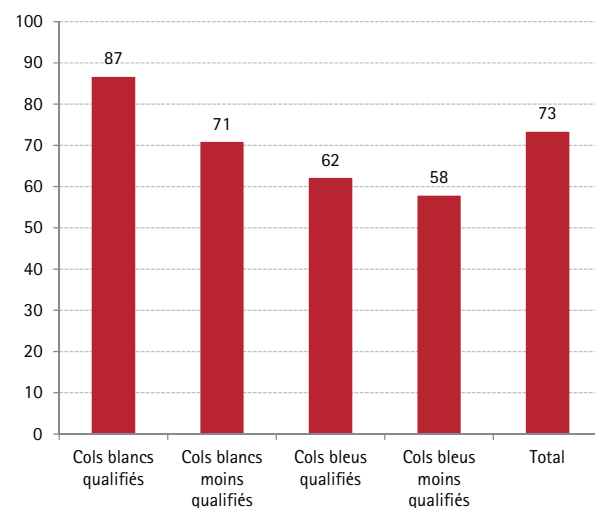
Sur une échelle de 1 à 10 (voir Graphique 129), la plupart des salariés évaluent leur degré de liberté à 7 ou 8 (la moyenne étant de 6.3). Entre 1999 et 2008, la distribution s'est toutefois aplatie légèrement au profit des valeurs extrêmes.

Graphique 129: Degré de liberté perçu par les travailleurs dans la prise de décision au travail (échelle de 1 « pas libre du tout » à 10 « beaucoup de liberté »), Luxembourg, 1999 et 2008 (distribution en %)



Source: EVS

Graphique 130: Part des travailleurs étant en mesure de choisir ou de changer leurs méthodes de travail, Luxembourg, en fonction du type d'occupation, 2010 (en %)



Source: EWCS

Une grande majorité de travailleurs (73%) affirme également être en mesure de choisir ou de modifier leurs méthodes de travail (voir Graphique 130). Cette proportion augmente avec l'âge et est plus grande chez les femmes que chez les hommes. Le type de profession y est déterminant également: si parmi les cols blancs qualifiés, 87% estiment disposer d'une grande liberté d'organisation, cette part diminue à 58% parmi les cols bleus moins qualifiés.

De manière générale, la liberté de choisir ses méthodes de travail se trouve aussi plus fréquemment dans les services (75%) que dans l'industrie (66%). Relevons aussi le fait qu'une part plus grande des travailleurs résidents au Luxembourg juge être libre de choisir les méthodes de travail que ce n'est le cas dans les pays limitrophes (entre 64% et 72%) et en moyenne européenne (67%).

Pour ce qui concerne l'autonomie des équipes de travail à déterminer leurs propres méthodes d'organisation du travail (voir Graphique 131), le Luxembourg semble offrir plus de libertés que ses voisins: pas moins de 28% des travailleurs y sont d'avis qu'ils disposent d'un haut degré d'autonomie des équipes, contre 19% à 22% seulement dans les pays voisins et en moyenne européenne. Des degrés d'autonomie sensiblement plus élevés qu'au Luxembourg sont toutefois atteints dans les pays scandinaves.

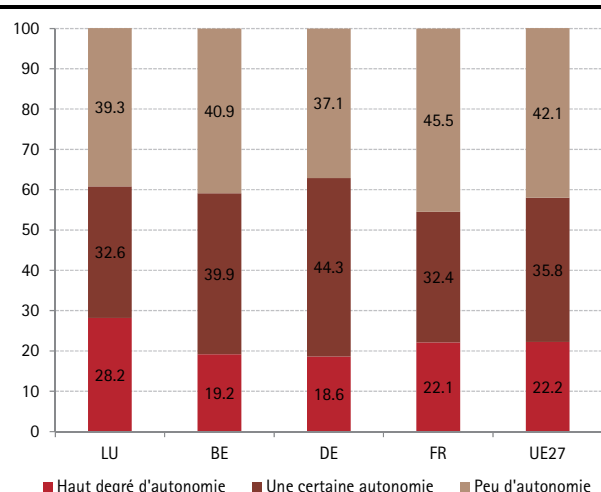
Aux yeux des travailleurs, le Luxembourg figure parmi les pays qui offrent les meilleures perspectives de carrière en Europe

Les possibilités de développement personnel offertes sont souvent aussi considérées comme un élément important de la qualité de l'emploi. A cet égard, le Luxembourg fait figure d'exception en Europe: 48% des travailleurs estiment en 2010 que leur travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière (voir Tableau 67). Cette proportion n'est dépassée au sein de l'Union européenne que par Malte (49%). Les perspectives de carrière se sont améliorées par rapport à 2005, où 41% seulement s'attendaient à une évolution de carrière favorable.

Les perspectives de carrière sont jugées plus favorablement chez les jeunes (58%), les cols blancs (48% - 58%) et de manière générale dans les services (50%).

Il subsiste toutefois une différence significative entre les perspectives de carrière perçues par les hommes et les femmes (voir Graphique 132): alors que 51% des hommes trouvent que leur travail leur ouvre de bonnes perspectives de carrière, cela n'est le cas que pour 44% des femmes. L'écart est encore plus grand du côté des mécontents: 27% des hommes et 37% des femmes trouvent que leur travail n'offre pas de bonnes perspectives d'évolution de carrière.

Graphique 131: Niveau d'autonomie des équipes de travail, Luxembourg, pays voisins et moyenne européenne, 2010 (en %)



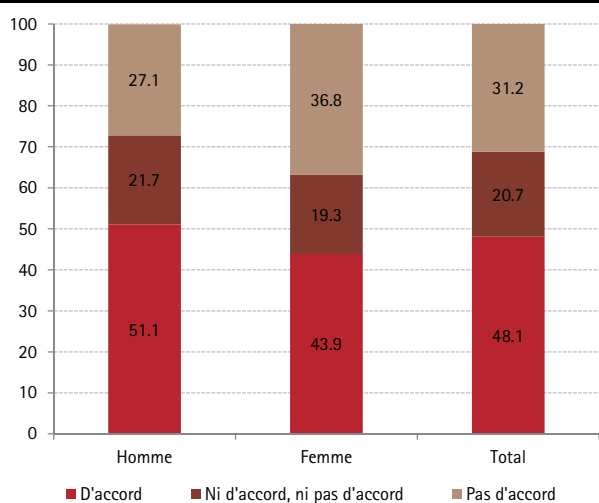
Source: EWCS

Tableau 67: Degré d'accord avec l'affirmation suivante « Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière », en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	D'accord	ni pas	
		d'accord	Pas d'accord
Total LU	48.1	20.7	31.2
moins de 30 ans	57.6	18.3	24.1
30 à 49 ans	47.4	20.0	32.6
50 ans et +	38.3	26.7	35.0
Salarié avec CDI	47.3	21.8	30.8
Salarié avec autre contrat	52.0	12.9	35.1
Indépendant	56.4	17.2	26.4
Industrie	39.9	20.1	40.0
Services	49.7	20.7	29.6
Cols blancs qualifiés	48.1	23.0	28.9
Cols blancs moins qualifiés	57.7	17.3	25.1
Cols bleus qualifiés	35.9	21.5	42.6
Cols bleus moins qualifiés	26.9	25.5	47.6
BE	42.3	22.5	35.2
DE	27.6	24.9	47.5
FR	32.1	18.9	49.0
UE27	31.6	22.9	45.5

Source: EWCS

Graphique 132: Degré d'accord avec l'affirmation suivante « Mon travail offre de bonnes perspectives d'évolution de carrière », selon le sexe, Luxembourg, 2010 (en %)



Source: EWCS

7 personnes sur 10 se sentent bien soutenues par leurs collègues, 8 sur 10 affirment avoir « de très bons amis » au travail

Les relations humaines sur le lieu du travail sont majoritairement jugées comme bonnes par les travailleurs. Ainsi, au Luxembourg, comme dans les pays voisins, environ 7 personnes sur 10 sont d'avis que leurs collègues les aident et soutiennent « toujours » ou « la plupart du temps », 2 sur 10 estiment qu'ils le font « parfois » et 1 sur 10 seulement trouve que leurs collègues ne les aident que « rarement » voire « jamais » (voir Tableau 68). Parmi les types de personnes qui se sentent les moins bien soutenus par leurs collaborateurs, il faut relever les personnes plus âgées (50 ans et plus), ainsi que les indépendants et les cols bleus moins qualifiés.

Près de 8 personnes sur 10 affirment aussi avoir de très bons amis au travail (voir Tableau 69). Chez les jeunes (en dessous de 30 ans), cette proportion est légèrement supérieure (82%) à la moyenne (78%). La collégialité semble aussi plus développée parmi les cols bleus que parmi les cols blancs. Si on compare ces chiffres avec ceux obtenus dans nos pays voisins, on constate que la part de personnes affirmant avoir de bons amis au travail est la plus élevée au Luxembourg, avec l'Allemagne affichant le pourcentage le plus faible (66%).

Tableau 68: Degré d'aide ou de soutien de leur collègues ressenti par les travailleurs, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	Toujours ou la plupart du temps	Parfois	Rarement ou jamais
Total LU	71.4	17.2	11.4
Homme	71.6	18.1	10.3
Femme	71.1	16.1	12.9
moins de 30 ans	77.3	12.4	10.3
30 à 49 ans	72.1	16.4	11.5
50 ans et +	63.4	25.2	11.4
Salarié avec CDI	72.4	17.7	10.0
Salarié avec autre contrat	69.3	16.3	14.4
Indépendant	60.0	17.5	22.5
Industrie	67.2	22.0	10.7
Services	71.9	16.5	11.7
Cols blancs qualifiés	72.6	15.8	11.6
Cols blancs moins qualifiés	74.3	16.8	8.9
Cols bleus qualifiés	68.7	22.9	8.4
Cols bleus moins qualifiés	60.5	17.5	22.0
BE	69.7	20.3	10.0
DE	70.5	17.4	12.1
FR	67.6	19.9	12.5
UE27	72.0	17.8	10.2

Source: EWCS

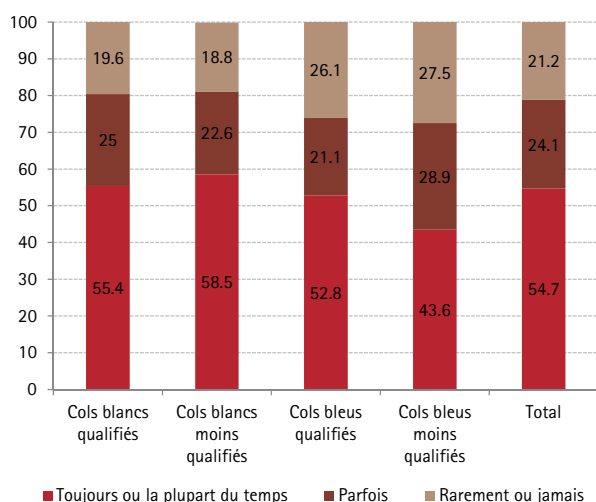
Tableau 69: Degré d'accord avec l'affirmation suivante « J'ai de très bons amis au travail », en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

	D'accord	Ni d'accord, ni pas d'accord	Pas d'accord
Total LU	78.1	14.2	7.7
Homme	77.6	16.2	6.3
Femme	78.8	11.5	9.7
moins de 30 ans	82.1	14.0	3.9
30 à 49 ans	77.3	14.5	8.2
50 ans et +	76.3	13.4	10.3
Salarié avec CDI	78.7	14.1	7.2
Salarié avec autre contrat	74.8	15.4	9.8
Indépendant	75.3	15.5	9.1
Industrie	78.7	13.1	8.2
Services	78.2	14.2	7.6
Cols blancs qualifiés	78.4	15.1	6.6
Cols blancs moins qualifiés	75.0	17.4	7.7
Cols bleus qualifiés	83.2	8.5	8.3
Cols bleus moins qualifiés	82.7	7.2	10.1
BE	75.3	15.6	9.1
DE	65.6	20.0	14.5
FR	72.2	15.2	12.6
UE27	73.6	16.6	9.8

Source: EWCS

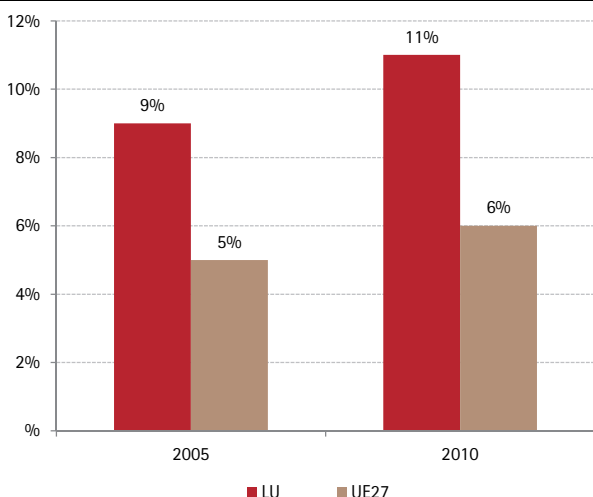
21% des travailleurs (28% des cols bleus moins qualifiés) ne sont que rarement voire jamais aidés par leur supérieur

Graphique 133: Degré d'aide ou de soutien de leur responsable ressenti par les travailleurs, en fonction du type d'occupation, Luxembourg, 2010 (en%)



Source: EWCS

Graphique 134: Part de personnes ayant, au cours des 12 derniers mois, fait l'objet de discrimination au cours du travail, Luxembourg et UE27, 2005 et 2010 (en %)



Source: EWCS

Les relations avec les supérieurs sont en général moins bien perçues par les travailleurs que celles avec leurs collègues (voir Graphique 133).

Ainsi 55% seulement des travailleurs se sentent « toujours » ou « la plupart du temps » soutenus par leur supérieur responsable, 24% sont « parfois » soutenus et 21% disent n'être aidé que « rarement » voire « jamais » par leur responsable. Les personnes qui se sentent mal soutenues par leurs supérieurs sont proportionnellement plus nombreuses parmi les cols bleus (26% des cols bleus qualifiés, 28% des cols bleus moins qualifiés).

6.9 Discrimination, harcèlement et violence au travail

La part des personnes qui rapportent qu'elles ont fait l'objet de discrimination(s) au cours du travail est en augmentation à Luxembourg comme dans la plupart des pays de l'Europe.

En 2010, cette part est de 6% en moyenne dans l'Union européenne (voir Graphique 134). Par contre, le Luxembourg est un des rares pays (avec la Belgique et la France), dans lesquels la proportion de personnes qui se disent avoir fait l'objet d'une forme de discrimination dépasse les 10% de la population au travail.

Pas moins de 11% des travailleurs résidents au Grand-Duché se disent victimes de discrimination(s) au travail

Il faut bien préciser qu'il s'agit ici de discrimination dont les travailleurs se déclarent être la victime au cours de leur travail et non pas de discrimination dont des personnes seraient la victime lors de l'accès à un emploi.

Ce taux (voir Tableau 70) est même plus élevé encore parmi les hommes (13%), les personnes âgées de 50 ans et plus (13%) et les indépendants (16%). Si on prend en considération le type d'activité, on constate que la discrimination ressentie est plus présente dans l'industrie (15%) que dans les services (10%). De même, le monde ouvrier signale proportionnellement beaucoup plus de discrimination (13% chez les cols bleus moins qualifiés et même 20% chez les cols bleus qualifiés) que les cols blancs (entre 7% et 11%).

Tableau 70: Part de personnes ayant, au cours des 12 derniers mois, fait l'objet de discrimination au cours du travail, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

Total	11
Homme	13
Femme	8
moins de 30 ans	9
30 à 49 ans	11
50 ans et +	13
Salarié avec CDI	10
Salarié avec autre contrat	6
Indépendant	16
Industrie	15
Services	10
Cols blancs qualifiés	7
Cols blancs moins qualifiés	11
Cols bleus qualifiés	20
Cols bleus moins qualifiés	13
BE	11
DE	8
FR	11
UE27	6

Source: EWCS

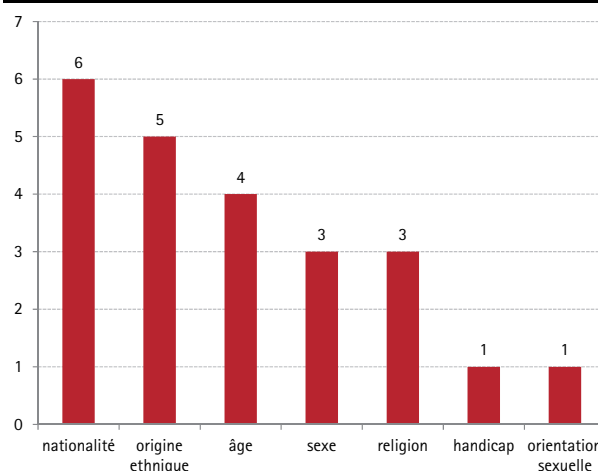
Se pose alors la question du type de discrimination signalé.

La discrimination au travail la plus rapportée au Luxembourg est celle basée sur la nationalité (6%), suivie de celle basée sur l'origine ethnique (5%)

Alors qu'en Europe, la discrimination sur base de l'âge est la plus rapportée (avec 3% des travailleurs), la discrimination la plus fréquente au Luxembourg est celle sur base de la nationalité (voir Graphique 135). Ceci paraît logique dans la mesure où la part d'étrangers parmi les travailleurs y est la plus élevée d'Europe et qu'une diversité plus grande entraîne aussi un risque plus élevé de discrimination.

D'autres formes de discrimination sont également relativement fréquentes: la discrimination sur base de l'origine ethnique est rapportée par 5% des travailleurs, celle sur base de la religion par 3%. Le même pourcentage de travailleurs se dit discriminé sur base du sexe et 1% sur base de l'orientation sexuelle. Enfin, 4% des travailleurs rapportent une discrimination sur base de l'âge.

Graphique 135: Part de personnes ayant, au cours des 12 derniers mois, fait l'objet de discrimination au cours du travail, par type de discrimination, Luxembourg, 2010 (en %)



Source: EWCS

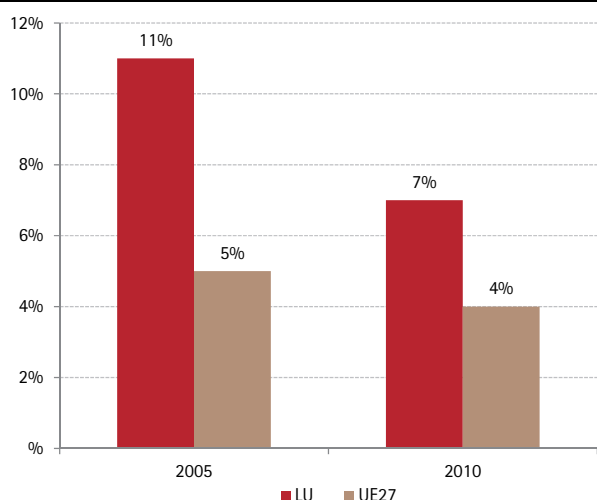
7% des travailleurs résidents ont déjà fait l'objet d'intimidations ou de harcèlement au cours du travail

Comme la discrimination sur le lieu de travail, le harcèlement moral concerne aussi une part plus importante de personnes au Luxembourg qu'en moyenne européenne (qui est de 4%).

Mais contrairement à ce qui a été constaté pour la discrimination, l'incidence des problèmes d'intimidations et de harcèlement moral a diminué par rapport à 2005: d'un point de pourcentage en Europe, et même de 4 points à Luxembourg (voir Graphique 136).

L'incidence de ce genre de problèmes varie fortement en fonction des caractéristiques des travailleurs (voir Tableau 71). Ainsi, seulement 6% des hommes se disent victimes de *mobbing*, contre 9% des femmes. L'âge de la personne est aussi déterminant: ce sont davantage les personnes au-dessus de 30 ans qui sont concernées. Contrairement à la discrimination, les personnes travaillant dans les services (8%) sont plus fréquemment victimes de harcèlement moral ou d'intimidations que celles qui travaillent dans l'industrie (5%). La part de personnes concernées est également plus élevée parmi les cols blancs que parmi les cols bleus.

Graphique 136: Part de personnes ayant, au cours des 12 derniers mois, fait l'objet d'intimidations ou de harcèlement moral au cours du travail, Luxembourg et UE27, 2005 et 2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 71: Part de personnes ayant, au cours des 12 derniers mois, fait l'objet d'intimidations ou de harcèlement moral au cours du travail, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

Total	7.2
Homme	5.8
Femme	9.1
moins de 30 ans	2.5
30 à 49 ans	8.4
50 ans et +	7.5
Salarié avec CDI	7.3
Salarié avec autre contrat	5.1
Indépendant	7.9
Industrie	4.7
Services	7.7
Cols blancs qualifiés	7.8
Cols blancs moins qualifiés	7.8
Cols bleus qualifiés	4.7
Cols bleus moins qualifiés	5.8
BE	8.6
DE	4.6
FR	9.5
UE27	4.1

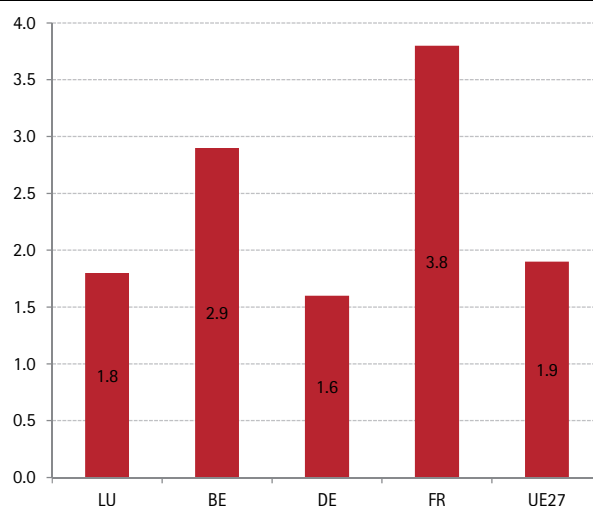
Source: EWCS

Moins de 2% des personnes ont fait l'objet de violences physiques au cours du travail

L'incidence de violences physiques dans le cadre du travail varie fortement en Europe. En moyenne européenne, 1.9% des personnes rapportent avoir été l'objet de violences physiques au cours du travail (voir Graphique 137). Au Luxembourg et en Allemagne, l'incidence est similaire (1.8% respectivement 1.6%). En Belgique et en France toutefois, la part de personnes déclarant avoir été victimes de violences physiques au travail est plus grande (2.9% respectivement 3.8%).

La violence physique est plus souvent perpétrée par des tiers (clients, fournisseurs, patients, etc.) et plus rarement par des collègues de travail. Dans tous les pays, elle est beaucoup plus fréquente dans les secteurs des services que dans l'industrie. A Luxembourg (voir Tableau 72), les personnes travaillant dans l'industrie ne rapportent même aucune violence physique, alors que 2.2% des personnes travaillant dans les services en ont déjà subie. Parmi les catégories professionnelles, les cols blancs qualifiés (directeurs, cadres, gérants et professions intellectuelles et scientifiques) en sont plus fréquemment victimes que les travailleurs des autres catégories.

Graphique 137: Part de personnes ayant, au cours des 12 derniers mois, fait l'objet de violences physiques au cours du travail, Luxembourg, pays voisins et UE27, 2010 (en %)



Source: EWCS

Tableau 72: Part de personnes ayant, au cours des 12 derniers mois, fait l'objet de violences physiques au cours du travail, en fonction de différentes caractéristiques, 2010 (en %)

Total	1.8
Homme	1.8
Femme	1.9
moins de 30 ans	0.8
30 à 49 ans	2.3
50 ans et +	1.3
Salarié avec CDI	2.0
Salarié avec autre contrat	1.5
Indépendant	1.8
Industrie	0.0
Services	2.2
Cols blancs qualifiés	2.4
Cols blancs moins qualifiés	1.9
Cols bleus qualifiés	0.0
Cols bleus moins qualifiés	1.8

Source: EWCS

Partie II: Revenus, conditions de vie et qualité de vie

1. Crise et perception de la situation économique et sociale par les ménages

Comment les ménages habitant le Luxembourg réagissent-ils à la crise économique et cette réaction correspond-t-elle à celle des autres pays européens ?

Deux sources principales permettent d'appréhender – dans la durée – la perception subjective qu'ont les ménages de la situation économique et sociale générale ainsi que de leur propre situation:

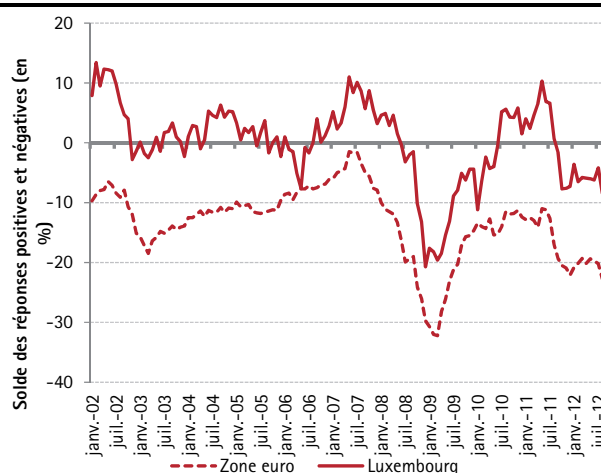
1. Il s'agit d'abord du programme communautaire des enquêtes auprès des entreprises et des consommateurs. Ces enquêtes ont un rythme mensuel.¹⁰
2. Ensuite, depuis le milieu de l'année 2009, on demande régulièrement au gens dans le cadre de l'*Eurobaromètre* comment ils perçoivent leur situation et quelles sont leurs attentes. L'enquête est intitulée « Suivi de l'impact social de la crise: les perceptions du public dans l'Union européenne ». ¹¹

A côté de ces sources, on peut trouver des indications plus ponctuelles sur la perception de la situation sociale dans certaines enquêtes spéciales conduites également dans le cadre de l'Eurobaro-

¹⁰ Voir la page Internet http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/index_en.htm de la Direction Affaires économiques et financières de la Commission européenne consacrée aux « Business and Consumer Surveys ». La méthodologie « User Guide » est accessible à partir de la page http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/surveys/method_guides/index_en.htm.

¹¹ La première vague de l'enquête a été effectuée en mai 2009 (résultats publiés dans le Flash Eurobaromètre, FL n° 276), la deuxième en décembre 2009 (FL n° 286), la troisième en mars 2010 (FL n° 288), la quatrième en mai 2010 (FL n° 289) et la cinquième en octobre 2010 (Flash Eurobaromètre n° 311). La sixième et dernière en date à la rédaction de la présente contribution a été réalisée en décembre 2011. Les résultats de cette dernière ont été publiés en avril 2012 (Flash Eurobaromètre n° 338). Les Flash Eurobaromètres sont accessibles à partir de http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/flash_arch_fr.htm

Graphique 138: Indicateur synthétique de confiance des consommateurs au Luxembourg et dans la zone euro, janvier 2002-août 2012



Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

mètre¹² et dans les réponses aux questions sur la situation financière des ménages de l'enquête EU-SILC (dont les résultats sont analysés plus loin dans la présente publication).

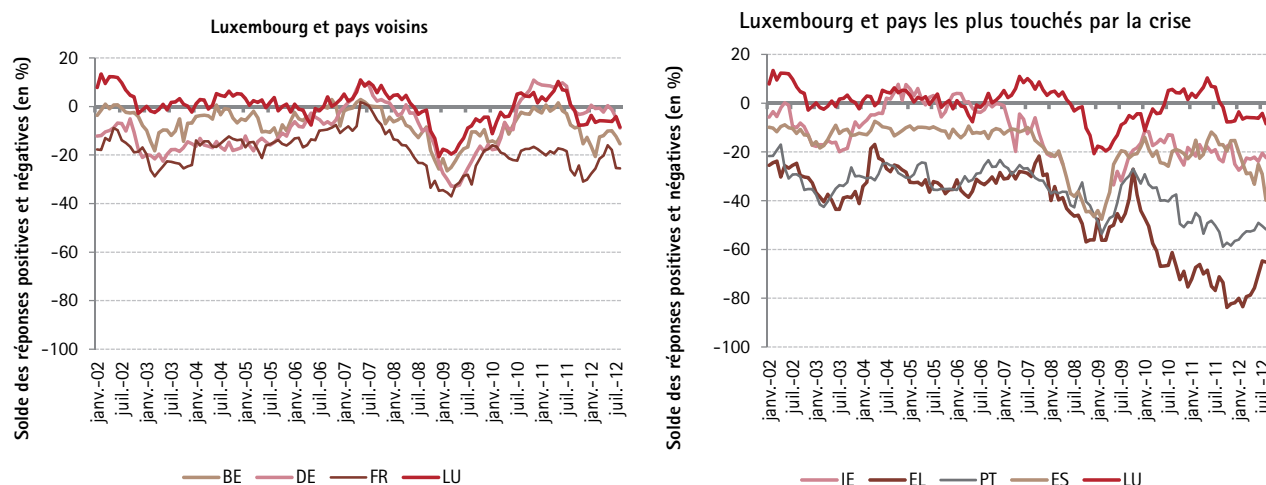
1.1 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'enquête communautaire auprès des consommateurs

L'enquête mensuelle communautaire auprès des consommateurs est composée d'une douzaine de questions qui ont trait à la situation financière du ménage, la situation économique générale, les attentes concernant l'évolution du chômage au cours de l'année à venir, la capacité d'épargne, ainsi que sur les achats importants envisagés (voir annexe pour l'ensemble des questions).

L'indicateur le plus connu – car le plus largement diffusé – est l'indice de confiance des consommateurs (en ce qui concerne le calcul de l'indicateur, voir

¹² Par exemple, l'enquête Eurobaromètre conduite en mai-juin 2009 sur le « climat social » (Eurobaromètre spécial n° 315 publié en janvier 2010) et l'enquête sur la perception de la pauvreté et de l'exclusion sociale conduite en août-septembre 2009 (Eurobaromètre spécial, n° 321).

Graphique 139: Indicateur synthétique de confiance des consommateurs au Luxembourg et dans quelques autres pays européens, janvier 2002-août 2012



Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

encadré 1). On note d'abord qu'en *niveau* l'indicateur de confiance des ménages (c'est-à-dire le solde des réponses positives et négatives à des questions relatives à l'évolution de la situation économique du ménage et du pays) au Luxembourg est supérieur à la moyenne de la zone euro.

Les effets du ralentissement économique de 2001-2002 se répercutent sur l'indicateur de confiance qui chute tout au long de l'année 2002 et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg, même si on part d'un niveau plus élevé dans notre pays.

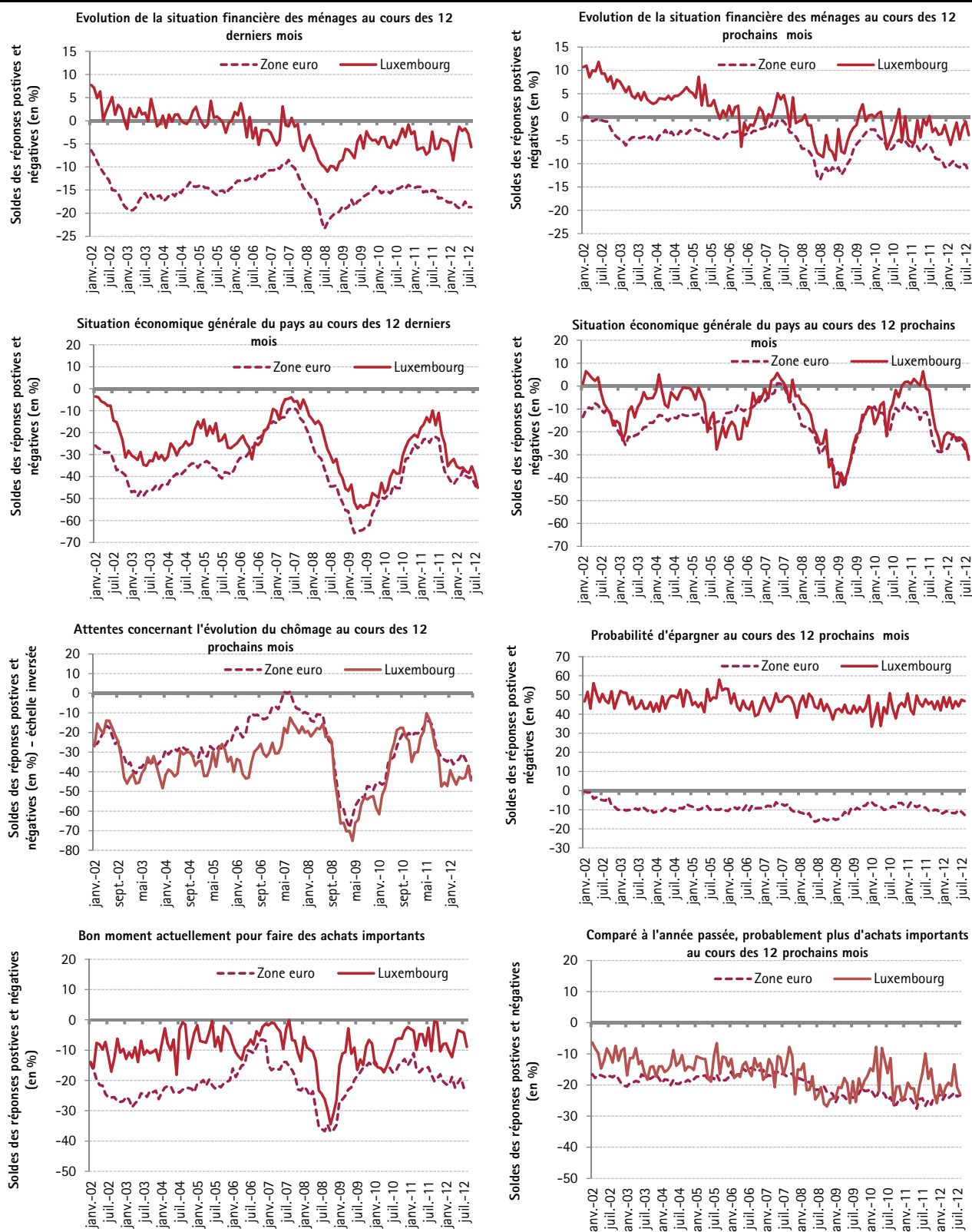
A partir du début de l'année 2003 et jusqu'en 2007, le solde des réponses positives et négatives au Luxembourg est le plus souvent (même si parfois seulement légèrement) positif ou seulement légèrement négatif. Par contre pour la zone euro, et malgré la remontée de l'indicateur à partir de 2003, le solde est largement négatif la plupart du temps, l'indicateur ne se rapprochant que passagèrement de l'équilibre au milieu de l'année 2007.

A partir de l'été 2007, l'indicateur de confiance s'oriente à la baisse. Ce mouvement s'accroît encore à partir du milieu de l'année 2008 et cela aussi bien au Grand-Duché que dans la zone euro. L'indicateur de confiance a atteint son point le plus bas au printemps 2009 (solde de -35 points de % dans la zone euro et de -20 points au Luxembourg). Ensuite l'indicateur remonte en tendance au Luxembourg comme dans la zone euro. A noter toutefois que, dans la zone euro, l'indicateur n'a jamais retrouvé son niveau d'avant la crise, alors qu'au Luxembourg

l'indicateur de confiance avait passagèrement atteint ce niveau en mai 2011.

En juillet 2010, l'indicateur au Grand-Duché dépasse l'équilibre et atteint en mai 2011 le niveau le plus élevé depuis mai 2007 (+10 points). Dans la zone euro, la remontée a une amplitude moindre. Reflet des incertitudes économiques dans l'ensemble de la zone euro, tout comme au Luxembourg, l'indicateur chute fortement d'août 2011 à novembre et semble se stabiliser quelque peu à ce bas niveau depuis. Dans la zone euro, l'indicateur de confiance chute également depuis le milieu de l'année 2011 jusqu'à la fin de l'année 2011, puis se stabilise au premier semestre 2012. Au cours des mois précédant la rédaction de la présente, l'indicateur de confiance semble de nouveau entrer dans un mouvement de recul au Luxembourg, comme dans la zone euro.

On constate qu'en France, l'indicateur de confiance n'a pas augmenté avec la même amplitude, lors de la « reprise » 8 du début de l'année 2009 au milieu de l'année 2011), qu'au Luxembourg, en Belgique et en Allemagne, et qu'il continue à se situer largement en-dessous de son niveau d'avant la crise (voir Graphique 139). En comparant le Luxembourg aux pays européens les plus touchés par la crise, il apparaît que l'indicateur de confiance au Portugal et en Grèce – déjà assez faible avant la crise et se situant très en deçà du niveau luxembourgeois – est en forte baisse depuis le milieu de l'année 2009. En Grèce, le solde atteint -80 dans la deuxième moitié de l'année 2011. Il remonte un peu au premier semestre 2012, mais reste très bas.

Graphique 140: Perception de la situation économique du ménage et du pays, janvier 2002-août 2012

Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Par contre en Espagne et en Irlande, on ne peut pas déceler un retour du « pessimisme » d'une telle amplitude.

L'indicateur synthétique de confiance des consommateurs ne donne qu'une image très globale de la perception de la situation économique et sociale. Prises individuellement, les questions de l'enquête communautaire auprès des consommateurs apportent des informations qui permettent de nuancer cette vue globale.

Notons d'abord qu'en termes de tendance on retrouve – logiquement – les mouvements d'ensemble de l'indicateur synthétique dans la plupart des indicateurs considérés individuellement (voir Graphique 140). En gros, on constate – pour pratiquement tous les indicateurs – une chute du solde des réponses positives et négatives jusqu'au début de l'année 2003, un rétablissement jusqu'au milieu de l'année 2007, suivi d'un recul assez brutal lié à la crise économique, puis d'une amélioration à partir du début de l'année 2009, d'un recul important à partir d'août 2011 et d'une stabilisation au premier semestre 2012 (pour certains indicateurs du moins).

Un écart considérable entre la zone euro et le Luxembourg peut être décelé dans le domaine de l'appréciation par les personnes interrogées concernant l'évolution de la situation financière du ménage au cours de l'année précédant l'enquête. Le solde des réponses positives et négatives se situe beaucoup plus près de l'équilibre au Luxembourg que dans la zone euro. Néanmoins, au Luxembourg, l'appréciation de l'évolution de la situation financière du ménage pour les douze mois précédant l'enquête se détériore de façon pratiquement continue depuis 2002. Notre pays ne participe pas au redressement de la perception rétrospective qu'on note au niveau de la zone euro pour la période allant du début de l'année 2003 au milieu de l'année 2007. Les appréciations sur l'évolution de la situation financière du ménage au cours de l'année précédant l'enquête se tassent assez fortement du milieu de l'année 2007 jusqu'en automne 2008 puis repartent à la hausse sans que soit cependant atteint le niveau d'avant-crise. Dans la zone euro, la perception de l'évolution de la situation financière du ménage pour les douze mois précédant l'enquête se détériore de nouveau au cours de l'année 2011 et ne rebondit pas en 2012. Au Luxembourg il n'y pas de véritable tendance à la hausse ou à la baisse depuis le milieu de l'année 2009.

Encadré 1: L'indicateur de confiance des consommateurs

Il s'agit d'un indice composite construit à partir des réponses aux questions 1. sur l'évolution de la situation financière du ménage de la personne interrogée au cours des 12 prochains mois (question Q2 de l'enquête communautaire auprès des consommateurs), 2. sur le développement de la situation économique générale du pays au cours des douze prochains mois (question Q4 de l'enquête), 3. sur les attentes concernant l'évolution du chômage au cours de l'année à venir (question Q7 de l'enquête), et 4. sur la capacité d'épargner au cours de l'année à venir (question Q11 de l'enquête).

L'indicateur synthétique est une simple moyenne arithmétique. Pour le calculer on additionne les soldes des réponses positives et négatives aux 4 questions énumérées ci-dessus et on divise la somme par 4. A noter que le signe du solde est inversé pour la question 3, à savoir les attentes concernant l'évolution du chômage. On demande en effet aux personnes interrogées si elles s'attendent à une augmentation (choix entre ++ et +) ou une diminution du chômage (choix entre – et --). Un solde positif signifie donc en fait que la majorité des ménages s'attendent à une augmentation du chômage, en d'autres mots une évolution négative sur le marché du travail. Il est donc clair que le signe de ce solde doit être inversé.

Les attentes concernant l'évolution future des finances du ménage se développent moins favorablement au Luxembourg que dans la zone euro, du moins jusqu'au début de l'année 2011. En janvier 2002, le solde des réponses était de +10 points de % au Luxembourg et tout juste à l'équilibre dans la zone euro. Au milieu de l'année 2006, l'indicateur passe dans le rouge au Luxembourg et se situe désormais tout près des valeurs de la zone euro. En d'autres mots, si les habitants du Luxembourg étaient significativement plus optimistes qu'en moyenne dans la zone euro concernant l'évolution de la situation financière du ménage pour l'année suivant l'enquête, tel n'était plus le cas à partir du milieu de l'année 2006 jusqu'au début de l'année 2011. Les attentes concernant l'évolution future des finances du ménage s'améliorent au Luxembourg et dans la zone euro au cours de l'année 2009. Au Grand-Duché, comme dans la zone euro, les anticipations connaissent en 2010 et jusqu'au milieu de l'année 2011 des variations à la baisse, comme à la hausse sans indiquer une tendance claire. Cependant, depuis le milieu de l'année 2011,

dans la zone euro et contrairement au Luxembourg, on peut déceler une tendance assez nette à la baisse. L'écart entre le Luxembourg et la zone euro se creuse donc un peu quant à la perception de la situation financière du ménage au cours de l'année à venir.

En ce qui concerne la *perception de l'évolution de la situation économique générale du pays* (respectivement au cours des 12 derniers mois, les attentes pour l'année à venir), on constate un parallélisme des évolutions au Luxembourg et dans la zone euro. Pour ce qui est de la *perception rétrospective de la situation économique* du pays (pour les douze mois précédant l'enquête), on peut relever une chute importante du début de l'année 2008 au milieu de l'année 2009 suivie d'une remontée forte qui ne permet toutefois pas d'atteindre le niveau du milieu de l'année 2007. Le premier semestre 2011 est caractérisé par une stagnation de la perception de la situation passée de l'économie. La deuxième moitié de l'année 2011 est marquée par un recul très fort qui n'atteint cependant pas l'amplitude de la baisse de l'année 2008 et du premier semestre de l'année 2009. Le premier semestre 2012 est caractérisé par une stabilisation, mais au cours des derniers mois (juillet, août 2012) pris en considération, il y a de nouveau un mouvement à la baisse. A retenir encore que le différentiel assez important entre le Grand-Duché et la zone euro qui existait de 2003 à 2006 a tendance à se réduire.

En ce qui concerne les *attentes concernant l'évolution économique du pays dans l'année suivant l'enquête*, la chute de l'année 2008 est compensée par une hausse à partir du printemps 2009 qui est plus importante au Luxembourg dans la zone euro. Au début de l'année 2011, l'indicateur atteint au Luxembourg son niveau d'avant-crise, mais repart fortement à la baisse à partir d'août 2011. L'indicateur se stabilise au 1^{er} semestre 2012, puis semble repartir à la baisse au cours des derniers mois sous revue.

Les *attentes concernant le chômage* au Luxembourg se sont détériorées de façon importante depuis le milieu de l'année 2008 jusqu'au printemps 2009. C'est également le cas dans la zone euro. Il faudra cependant retenir que la perception de l'évolution du chômage est l'indicateur pour lequel le Luxembourg est le moins bien situé dans la comparaison avec la zone euro. C'est plus particulièrement le cas pour la période allant du milieu de l'année 2005 au milieu de l'année 2008, période au cours de laquelle les habitants du Luxembourg voient l'évolution du chômage de façon plus négative que dans la zone

euro. En 2009 et 2010, au Luxembourg, les attentes concernant l'évolution du chômage s'améliorent en tendance et atteignent au milieu de l'année 2010 leur niveau du début de l'année 2008. A noter, comme pour d'autres composantes de l'indicateur de confiance, une chute importante à partir d'août 2011 des attentes concernant l'évolution du chômage (chute qui est même plus forte au Luxembourg que dans la zone euro), puis, au premier semestre 2012, une stabilisation, du moins au Luxembourg, alors que les derniers mois sont marqués par un nouveau mouvement de « pessimisme » quant à l'évolution du chômage dans la zone euro. Il est trop tôt pour dire s'il est passager ou non.

Les enquêteurs demandent également aux participants de dire s'ils considèrent que c'est le *moment de faire des achats importants*. Un recul important pour cet indicateur peut être décelé en 2008, puis une remontée (plus prononcée au Luxembourg que dans la zone euro). Depuis le début de l'année 2009 et jusqu'au début de l'année 2011, il y a plutôt une stagnation pour cet indicateur. Au cours de l'année 2011 et au 1^{er} semestre 2012, si l'indicateur a plutôt tendance à se détériorer un peu dans la zone euro, il reste en tendance plutôt au même niveau au Luxembourg (malgré des variations assez fortes d'un mois à l'autre).

Les *intentions d'achats importants pour l'année à venir* se tassent dans la zone euro et au Luxembourg depuis le milieu de l'année 2007 (avec une remontée passagère au Grand-Duché au début de l'année 2010).

On demande finalement également aux personnes interrogées s'il est probable qu'ils puissent *épargner au cours de l'année à venir*. C'est pour cet indicateur - la probabilité d'épargner - que le Luxembourg est le plus éloigné de la plupart des autres pays européens. Signe d'un niveau de vie élevé, les habitants du Luxembourg sont beaucoup plus nombreux à dire qu'ils pensent pouvoir épargner au cours de l'année à venir que le contraire. Certes le solde des réponses diminue légèrement en tendance depuis 2002, mais, en 2009, il reste largement positif (+40 points de %) au Luxembourg, alors qu'il est négatif dans la zone euro (autour de -10 points de %). D'ailleurs, si l'effet de la crise sur l'appréciation de la capacité d'épargner est apparent dans la zone euro (à partir du milieu de l'année 2007 on constate un tassement du solde), tel n'est pas le cas au Luxembourg.

L'impact du statut socio-économique

On peut désagréger les indicateurs par niveau de revenu, par niveau d'éducation et par statut socio-professionnel.

Dans ce qui suit on se limitera à une présentation des écarts selon le statut socio-économique pour l'indicateur synthétique de confiance des consommateurs. Les grandes lignes de l'interprétation peuvent cependant être appliquées à la plupart des indicateurs pris individuellement.

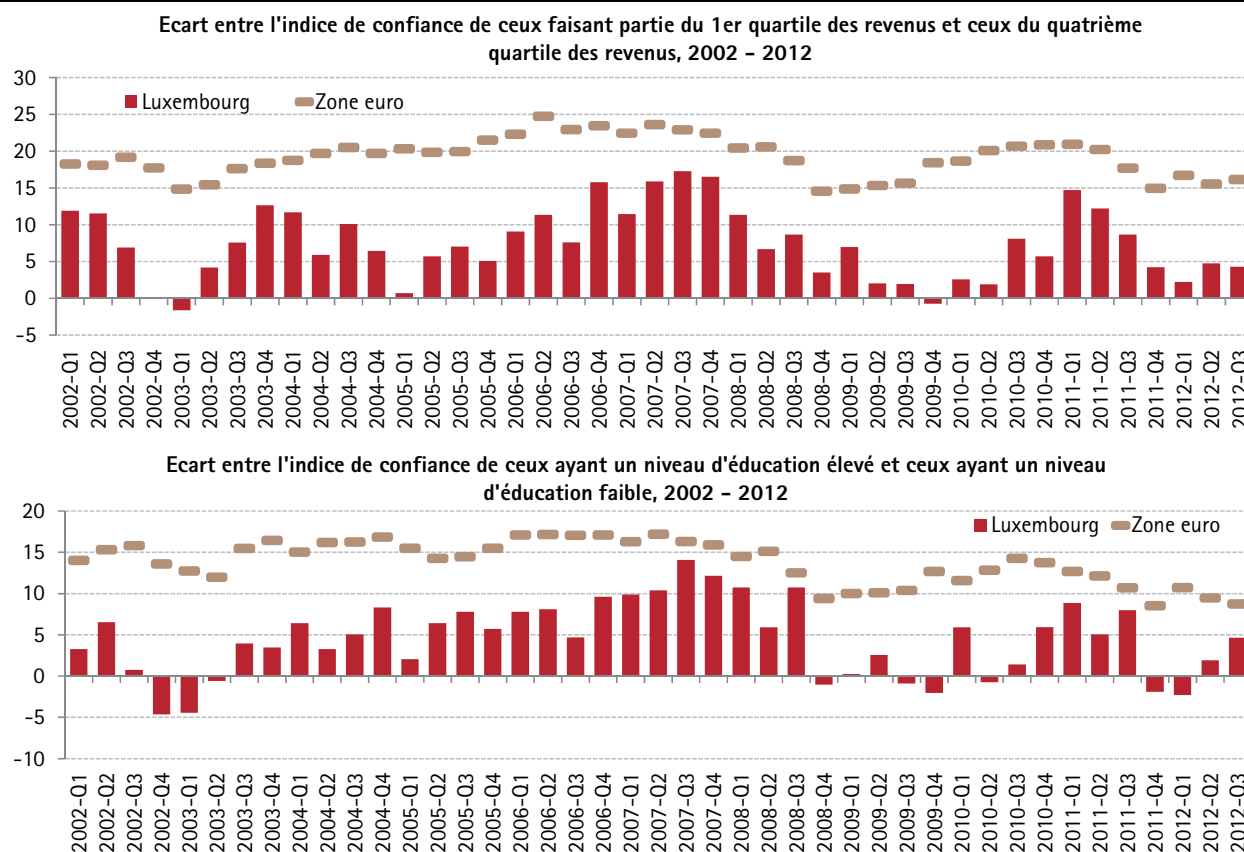
L'indicateur de confiance selon le revenu

Pour la zone euro, on retrouve, pour toutes les catégories socio-économiques, l'évolution déjà décrite: chute de l'indicateur de confiance en 2002, amélioration sensible de 2003 au milieu de l'année 2007, recul à partir de l'été 2007 (qui s'accroît en 2008), rebond à partir du début de l'année 2009 (sans atteindre le niveau d'avant la crise), puis de nouveau recul au deuxième semestre 2011. Au premier

semestre 2012, on constate une stabilisation et, enfin, au cours des derniers mois une nouvelle tendance au recul de la confiance (voir Graphique 142).

Pour le Luxembourg, l'évolution est un peu similaire avec, toutefois, une différence significative: l'indicateur de confiance des ménages au Luxembourg semble moins s'améliorer que dans la zone euro au cours de la période 2003-2007, mis à part un pic passager au cours de l'année 2007 qui se limite d'ailleurs aux groupes sociaux plus favorisés, c'est-à-dire faisant partie du 4^{ème} quartile des revenus ou ayant un niveau d'éducation élevé. Par contre, pour les catégories socio-économiques moins favorisées (1^{er} quartile des revenus et niveau d'éducation faible), on ne peut pas déceler d'amélioration de l'indicateur de confiance des consommateurs de 2003 à 2007. On constate un phénomène similaire lorsque la confiance se rétablit (après sa chute importante) à partir du début de l'année 2009 au Luxembourg. La confiance augmente dans toutes les catégories sociales. Néanmoins, pour les personnes en bas de l'échelle sociale, le plafond est atteint plus vite que pour les personnes situées en haut de cette échelle.

Graphique 141: Ecart entre l'indicateur de confiance des catégories socio-économiques au Luxembourg et dans la zone euro, janvier 2002-août 2012



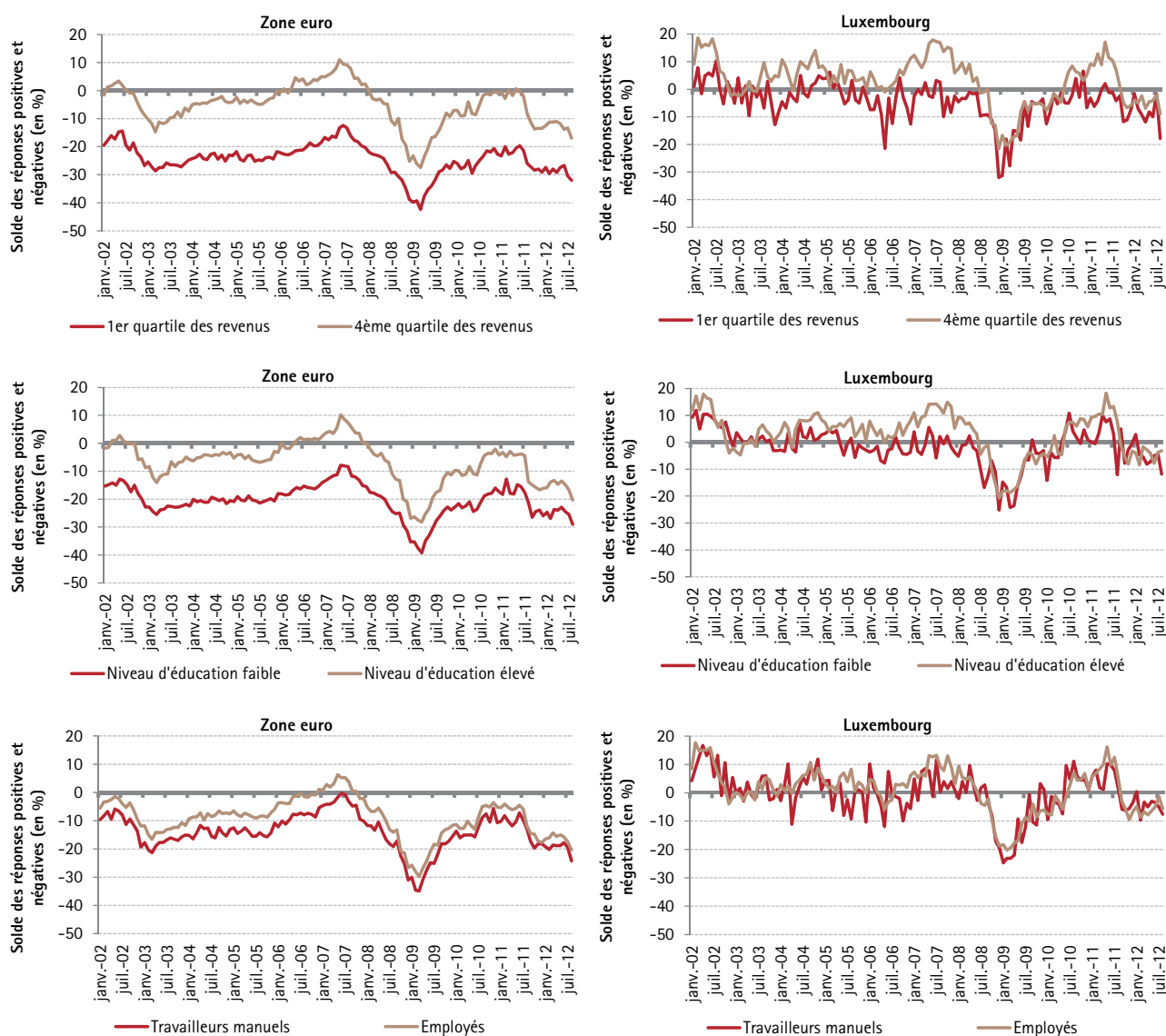
Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Le fait marquant de la comparaison du Luxembourg avec la zone euro par catégories socio-économiques se situe donc dans le domaine de l'écart de l'indicateur de confiance entre les groupes socio-économiques (voir Graphique 141).

Dans la zone euro, il y a un net différentiel entre les groupes situés en haut de l'échelle et en bas de l'échelle, alors qu'au Luxembourg l'écart est assez faible tout au long de la période prise en considération (mis à part l'année 2007 et le premier semestre de l'année 2011 où le rebond de l'indicateur de confiance des groupes des plus éduqués et de ceux ayant les revenus les plus élevés est plus significatif).

A partir du début de l'année 2008 et jusqu'au 2^{ème} trimestre 2010, l'écart entre groupes socio-économiques tend même vers zéro au Luxembourg (voir Graphique 140). Ajoutons que le différentiel se réduit principalement à cause de la chute plus forte de la confiance des catégories se situant en haut de l'échelle sociale (voir Graphique 141). En d'autres mots, l'« optimisme » (indicateur de confiance) dans ces groupes qui s'était orienté résolument à la hausse en 2007, semble se muer en un « pessimisme » de la même ampleur en 2008. Au cours de l'année 2010 au premier semestre 2011, l'écart augmente de nouveau en tendance suite à une amélioration qui touche avec une plus forte amplitude les groupes socio-économiques les mieux situés.

Graphique 142: Indicateur de confiance des consommateurs selon le statut socio-économique, janvier 2002 - août 2012



Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

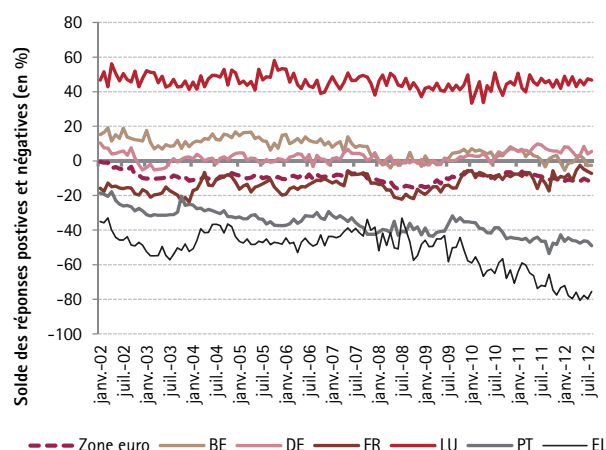
On a déjà vu que la *perception de la capacité d'épargner au Luxembourg est largement plus positive que dans les autres pays européens* (voir Graphique 140 et Graphique 143). Pour cet indicateur, on note des soldes fortement négatifs (et en baisse) pour les pays du Sud de l'Europe. Le solde des réponses positives et négatives quant à la capacité d'épargner au cours de l'année suivant l'enquête au Portugal était de -20 points de % au début de l'année 2002. Il est descendu à -50 aujourd'hui. En Grèce, le solde se situait autour de -40 et -50 points jusqu'à la fin de l'année 2009. Depuis, l'indicateur est en baisse continue et atteint aujourd'hui les -80 points. La perception de la capacité d'épargner est également largement négative en Espagne (-30 points environ au 1^{er} semestre 2012) et en Italie (-40 points au premier semestre 2012 en moyenne).

En France, la perception de la capacité d'épargner se situe, au cours des dernières années, légèrement en dessous ou au même niveau que dans la zone euro dans son ensemble, le solde des réponses positives et négatives est d'environ -10 points de %. Pour l'Allemagne, on note un équilibre des réponses positives et négatives (solde se situant près de zéro tout au long de la période), même si en 2011 il semble y avoir une légère tendance à la hausse. Aujourd'hui le solde se situe autour de +5 points. En Belgique, la perception de la capacité d'épargner s'est détériorée à partir 2002 – et surtout à partir de la deuxième moitié de l'année 2007 – et se maintient actuellement près de l'équilibre. Les seuls pays dont la perception de la capacité d'épargner approche le niveau du Luxembourg sont le Danemark (environ +20 à +25 points au cours du 1^{er} semestre 2012), la Finlande et la Suède (autour de +50 points au 1^{er} semestre 2012) et les Pays-Bas (+25 à +30 points au premier semestre 2012).

Il a déjà été dit que c'est dans la perception de la capacité d'épargner que le Luxembourg se distingue le plus largement de la plupart des autres pays européens. Les différences ne s'expriment pas seulement en termes de niveau. Notre pays se distingue également par la faiblesse des écarts entre les groupes socio-économiques (voir Graphique 144), comme pour l'indicateur synthétique de confiance et pour les autres indicateurs de l'enquête auprès des consommateurs.

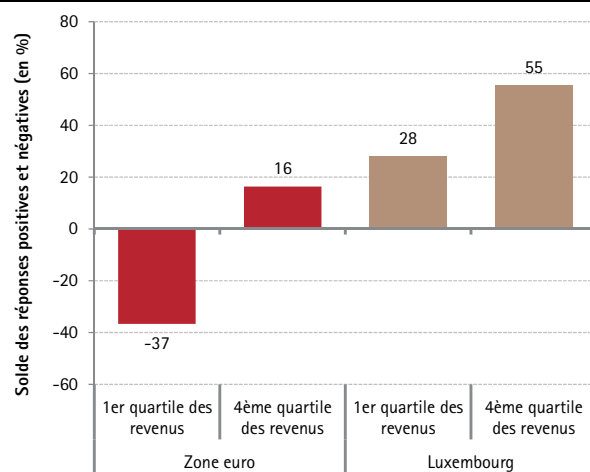
Le différentiel du solde des réponses positives et négatives dans le domaine de la perception de la capacité d'épargne n'est que de 27 points de % entre

Graphique 143: Perception de la capacité d'épargner pour les douze mois suivant l'enquête, janvier 2002-août 2012



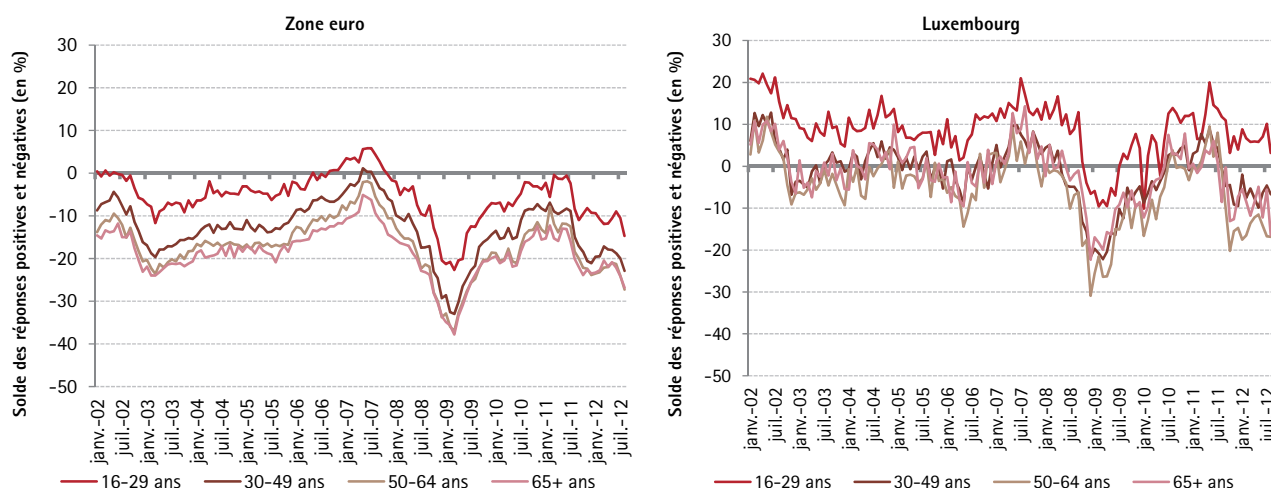
Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Graphique 144: Perception de la capacité d'épargner pour les douze mois suivant l'enquête selon le revenu, moyenne janvier 2002 – août 2012

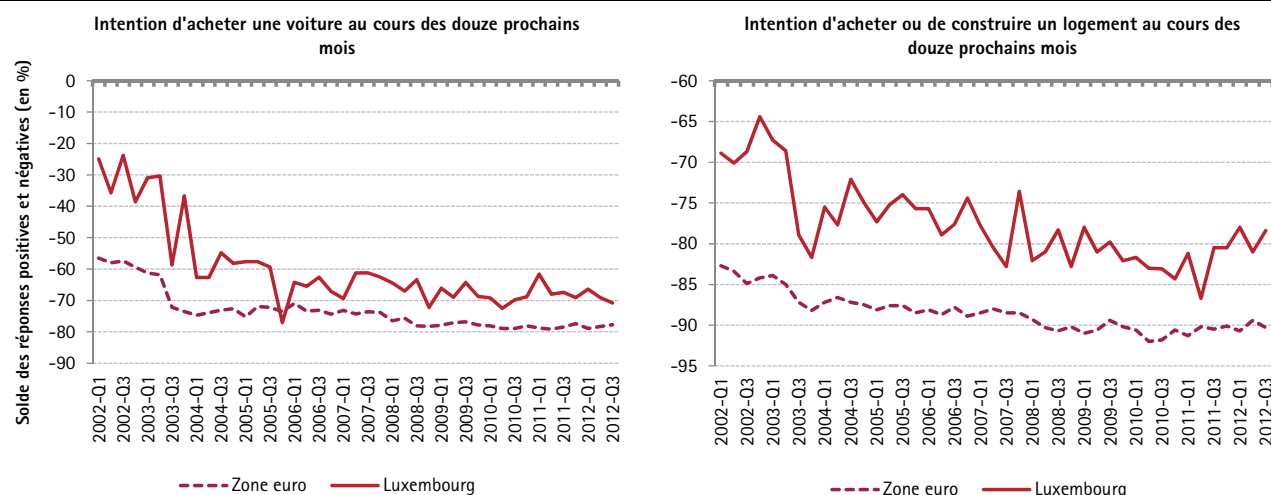


Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

le 1^{er} quartile des revenus et le quatrième quartile au Grand-Duché (en moyenne sur la période 2002-2011). Dans la zone euro, l'écart entre ces deux quartiles atteint plus de 53 points de %. Par ailleurs, pour les revenus faibles, les perspectives d'épargne sont majoritairement négatives dans la zone euro (-37 points de % en moyenne), alors qu'au Luxembourg même ceux se situant en bas de l'échelle des revenus pensent majoritairement pouvoir faire de l'épargne dans l'année à venir (solde de +28 points de % en moyenne).

Graphique 145: Indicateur de confiance des consommateurs selon l'âge, janvier 2002 – août 2012

Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

Graphique 146: Intentions d'achat de voitures et de logements, 1^{er} trimestre 2002 – 3^{ème} trimestre 2012

Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

L'indicateur de confiance selon l'âge

Finalement, on peut comparer l'évolution de l'indicateur de confiance des consommateurs selon l'âge de la personne interrogée. On constate d'abord que, globalement, l'évolution de la confiance est parallèle pour l'ensemble des classes d'âge et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg (voir Graphique 145).

Les jeunes sont cependant plus optimistes (ou moins pessimistes) que leurs aînés. Le niveau de l'indicateur de confiance semble s'affaiblir en avançant en âge. Dans la zone euro, c'est certainement le cas entre la classe d'âge des 16-29 ans et celle des 30-49 ans. Pour les plus de 50 ans l'indicateur de confiance est

encore plus faible, mais les plus âgés (65 ans et plus) semblent un peu moins pessimistes que les 50-64 ans

Pour le Luxembourg, les caractéristiques sont similaires sur certains points. Il y a un parallélisme de l'évolution de l'indicateur de confiance pour toutes les classes d'âge. Néanmoins, au Grand-Duché, la confiance des consommateurs de 65 ans et plus se situe au même niveau que celle des 30-49 ans, alors qu'il y a un différentiel en défaveur des premiers dans la zone euro.

Les intentions d'achats de voitures et de logements

Dans l'enquête auprès des consommateurs on pose finalement aux enquêtés (à un rythme trimestriel) des questions sur les intentions d'achats de voitures ou de

logements au cours de l'année à venir (voir Graphique 146).

Notons d'abord qu'au Luxembourg les intentions d'achat se situent, d'une manière générale, à un niveau plus élevé que dans la zone euro en moyenne. La crise économique de 2001 à 2003 est synonyme d'un recul très fort des intentions d'achats de voitures et de logements que ce soit au Luxembourg ou dans la zone euro en moyenne.

A signaler encore que l'amélioration des conditions économiques de 2003 à 2007 n'est pas synonyme d'une augmentation des intentions d'achat de voitures ou de logements, ni dans la zone euro, ni au Luxembourg. En tendance, ces intentions d'achat se tassent même d'une façon continue (pour les logements) ou stagnent plutôt (pour les voitures). Ces indicateurs ne semblent pas aussi sensibles aux variations conjoncturelles (et à la crise) que l'indicateur de confiance des ménages.

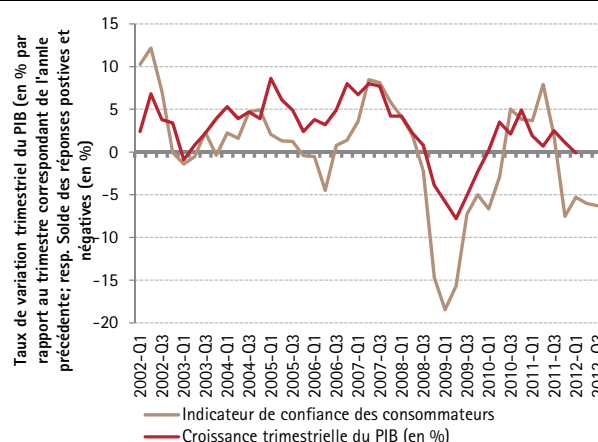
Croissance économique et indicateur de confiance

Sans surprise, le lien entre la croissance économique et la confiance des ménages est confirmé en comparant la croissance trimestrielle du PIB à l'indicateur de confiance des ménages (moyennes trimestrielles). La chute tendancielle de la croissance jusqu'en 2003 se répercute dans le repli de l'indicateur de confiance. Ce qui a été dit plus haut se confirme: en 2005 et en 2006, la confiance des consommateurs peine à retrouver son niveau du début de l'année 2002, malgré les bons résultats de l'économie luxembourgeoise au cours de ces deux années. Au milieu de l'année 2007, la confiance des ménages atteint cependant des niveaux élevés avant de se tasser et de connaître une chute libre au quatrième trimestre 2008. C'est également au cours de ce trimestre que la variation trimestrielle du PIB plonge dans le rouge. A partir du 3^{ème} trimestre 2009, la confiance des ménages se réoriente à la hausse parallèlement à l'amélioration des performances économiques. Le tassement de la croissance du PIB trimestriel en 2011 s'accompagne d'un nouveau recul important, un peu différé, de l'indicateur de confiance des consommateurs (voir Graphique 147).

En conclusion, on peut donc retenir les trois éléments suivants:

- L'évolution de la perception de la situation économique et sociale telle qu'elle se reflète dans les « Business and Consumer Surveys » est fortement marquée par la crise économique et cela tant au Luxembourg que dans les autres pays européens. On est revenu au cours de l'année 2010 à des niveaux plus élevés. Au premier trimestre de l'année 2011, l'indicateur de confiance atteint au Luxembourg son niveau d'avant crise. Pour certaines composantes de l'indicateur de confiance, le niveau d'avant-crise n'est cependant pas atteint (comme par exemple, pour les attentes concernant la situation financière future des ménages). Le second semestre 2011 est caractérisé de nouveau par une chute de la confiance des consommateurs, suivie par une stabilisation au 1^{er} semestre 2012 (à un niveau assez bas néanmoins).
- Quant au *niveau de la confiance des consommateurs*, les réponses des habitants du Luxembourg sont moins négatives (ou plus positives) que dans la zone euro dans son ensemble. A noter que la perception de l'évolution du chômage est l'indicateur pour lequel le Luxembourg se situe le moins favorablement dans cette comparaison.
- L'écart de la perception de la situation économique et sociale entre les groupes socio-économiques (par exemple entre les quartiles de revenu) au Luxembourg est moins important que dans les autres pays européens.

Graphique 147: Croissance trimestrielle du PIB et indicateur de confiance des consommateurs au Luxembourg, 1^{er} trimestre 2002 – 3^{ème} trimestre 2012



Source: Commission européenne (enquête auprès des consommateurs)

1.2 La perception de la situation économique et sociale à travers les données de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise

En 2009, la Direction Générale de l'Emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances a pris l'initiative de suivre régulièrement l'opinion publique concernant la perception de l'impact social de la crise économique mondiale. La première vague de l'enquête a été réalisée en juillet 2009 (Flash Eurobaromètre no 276), la deuxième en décembre 2009 (Flash Eurobaromètre no 286), la troisième en mars 2010 (Flash Eurobaromètre no 288), la quatrième en mai 2010 (Flash Eurobaromètre no 289) et la cinquième en octobre 2010 (Flash Eurobaromètre n° 311). La sixième et dernière en date à la rédaction de la présente contribution a été réalisée en décembre 2011. Les résultats de cette dernière ont été publiés en avril 2012 (Flash Eurobaromètre n° 338).

La perception de la prévalence de la pauvreté

On demande notamment aux personnes enquêtées d'estimer la proportion de pauvres dans le pays et de donner leur sentiment sur l'évolution de la pauvreté.

Il ne s'agit pas d'évaluer si la perception de la prévalence de la pauvreté correspond à la « réalité ». En fait, les enquêtés ne connaissent pas nécessairement la définition « officielle » du taux de pauvreté qui est communément défini au niveau européen par la proportion de personnes vivant avec un revenu se situant en dessous d'un seuil correspondant à 60% de revenu médian.

Tableau 73: Proportion de répondants estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres, en %

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10	déc-11
LU	27	42	37	34	31	45
BE	62	61	59	60	55	58
DE	60	58	60	55	56	58
FR	62	65	64	64	62	67
NL	30	31	33	35	32	32
UE-27	61	60	62	61	60	62

Source: Flash Eurobaromètre

Ce taux « officiel » est basé sur une convention statistique. Il s'agit plutôt ici de jeter un regard sur la perception subjective de la pauvreté et de voir si cette perception s'est modifiée pendant la crise.

On note qu'au Luxembourg la proportion de personnes estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres a fortement augmenté entre octobre 2010 et décembre 2011 passant de 31% à 45%. Après une forte hausse en 2009, cette proportion avait diminué graduellement entre décembre 2009 (42%) et octobre 2010 (31%). Dans l'UE27 dans son ensemble elle est restée plutôt stable. Dans les 3 pays voisins les proportions des personnes estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres ont augmenté depuis la vague d'octobre 2010. Aux Pays-Bas, la part des répondants estimant qu'au moins 20% de leurs concitoyens sont pauvres est dorénavant beaucoup plus réduite qu'au Luxembourg, alors qu'en octobre 2010, les deux pays se situaient au même niveau. En comparaison européenne, le Luxembourg et Chypre enregistrent la plus forte hausse entre octobre 2010 et décembre 2011 (+13 points de pourcent), suivis par l'Irlande (+12 points) et la Lituanie (+12 points).

Tableau 74: Perception de l'évolution de la prévalence de la pauvreté au niveau national au cours des 12 derniers mois, octobre 2010 et décembre 2011

	oct-10				
	EU-27	BE	DE	FR	LU
% Fortement diminué	2	2	2	1	1
% Légèrement diminué	9	8	12	6	10
% Légèrement augmenté	37	44	45	37	54
% Fortement augmenté	35	26	21	46	8
% Légèrement/fortement augmenté	72	70	66	83	61
% Est restée semblable	11	12	14	7	25
% NSP/SR	6	8	6	4	3

	déc-11				
	EU-27	BE	DE	FR	LU
% Fortement diminué	3	3	2	1	3
% Légèrement diminué	8	8	11	3	16
% Légèrement augmenté	35	48	46	29	49
% Fortement augmenté	45	36	24	64	17
% Légèrement/fortement augmenté	80	84	70	93	66
% Est restée semblable	5	3	8	1	12
% NSP/SR	4	4	9	2	3

Note de lecture: 49% des personnes interrogées au Luxembourg estimaient, en décembre 2011, que la pauvreté avait légèrement augmenté dans les 12 mois précédant l'enquête.

Dans une autre question de l'enquête Eurobaromètre, on demande aux gens s'ils estiment que la pauvreté au niveau national a fortement ou légèrement augmenté, est restée semblable ou a fortement, respectivement légèrement diminué. Dans l'enquête de décembre 2011, au Luxembourg, comme en Allemagne, près de deux tiers des personnes interrogées pensent que la pauvreté a augmenté (fortement ou légèrement) au cours des 12 mois précédents. En Belgique et dans l'EU-27 dans son ensemble, cette proportion atteint respectivement 84% et 80%. La France affiche une perception plus négative: 93% des répondants estiment que la pauvreté a (légèrement ou fortement) augmenté au cours des 12 précédents mois. A souligner toutefois qu'au Luxembourg, contrairement aux pays voisins, la part de ceux estimant que la pauvreté a *légèrement* augmenté (49%) dépasse largement la part de ceux qui pensent que la pauvreté a *fortement* augmenté (17%).

D'octobre 2010 à décembre 2011, la proportion des personnes qui pensent que la pauvreté a augmenté (fortement ou légèrement) est en hausse. En Allemagne et au Luxembourg, cette hausse est assez faible (de respectivement 66% et 61% en décembre 2010 à respectivement 70% et 66% en décembre 2011). Elle est nettement plus prononcée en Belgique (84% contre 70%) et en France (93% contre 83%). Au Grand-Duché, le taux de ceux qui estiment que la pauvreté a *fortement* augmenté au cours des 12 mois précédant l'enquête passe de 8% en octobre 2010 à 17% en décembre 2011. La proportion des personnes qui pensent que la pauvreté est restée semblable au Luxembourg diminue en passant de 25% en octobre 2010 à 12% en décembre 2011.

Privation

A côté des questions sur la perception de la prévalence de la pauvreté, les 6 vagues de l'Eurobaromètre sur l'impact social de la crise contiennent également une question sur la privation matérielle, à savoir la capacité ressentie par les ménages de ne pas pouvoir faire face à des dépenses courantes au moins une fois cours des 12 mois précédant l'enquête.

En décembre 2011, dans l'UE-27, 18% des enquêtés déclarent avoir été dans l'impossibilité de payer des factures ordinaires ou d'acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante au moins une fois dans l'année précédant l'enquête. Au Luxembourg, 19% des personnes interrogées font état

d'une telle privation (contre 9% seulement lors de la précédente enquête). Dans trois pays membres, moins de 10% des personnes interrogées ont connu cette situation au cours de l'année précédant l'enquête - au Danemark, en Suède et en Autriche. En octobre 2010, le Luxembourg et les Pays-Bas étaient également parmi les pays les mieux situés. En Grèce et dans l'Est de l'Europe, la situation est nettement plus défavorable. En décembre 2011, en Grèce, 45% des personnes rapportent une telle privation (impossibilité de payer des factures ordinaires ou d'acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante). En Lettonie, ce pourcentage est de 42%, en Lituanie de 37%, en Bulgarie et en Roumanie de 36% et Hongrie de 34%. L'Allemagne et les Pays-Bas se situent au même niveau (12%) ; ils sont mieux placés que la Belgique (17%), le Grand-Duché (19%) et la France (20%).

Tableau 75: Le foyer des répondants a-t-il été à court d'argent au moins une fois au cours des 12 derniers mois pour payer des factures ordinaires ou pour acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante ? (comparaison entre les différentes vagues, % de « oui »)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10	déc-11
DK	5	4	7	7	6	8
AT	11	10	10	7	8	9
SE	9	10	8	9	8	8
NL	8	7	9	8	9	12
DE	10	12	11	12	10	12
MT	17	22	14	13	12	13
FI	16	17	19	16	19	14
UK	17	15	12	13	14	15
IT	20	24	17	16	14	15
ES	15	20	19	16	20	16
BE	16	19	20	10	10	17
PT	17	17	17	18	12	17
SI	13	16	15	12	13	18
EU-27	18	19	18	17	17	18
LU	9	11	7	7	9	19
CZ	15	18	20	15	15	20
FR	16	15	15	16	16	20
PL	24	25	25	20	20	21
EE	30	26	26	26	23	23
IE	12	14	16	15	15	25
SK	21	22	21	22	21	26
CY	19	26	25	20	22	27
HU	34	32	34	30	32	34
BG	33	36	35	33	35	36
RO	45	40	43	43	42	36
LT	32	30	33	33	27	37
LV	40	39	36	37	34	42
EL	26	27	30	29	30	45

Source : Flash Eurobaromètre

Note de lecture : 19% des répondants au Luxembourg affirmaient, en décembre 2011, avoir été à court d'argent pour payer des factures ordinaires ou pour acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante au cours des 12 mois précédant l'enquête.

En ce qui concerne l'évolution depuis juillet 2009, on constate que dans 9 pays membres la proportion de personnes qui ont été dans l'impossibilité de payer des factures ordinaires ou d'acheter de la nourriture ou d'autres articles de consommation courante au moins une fois dans l'année précédant l'enquête a légèrement diminué: il s'agit de l'Autriche, de la Suède, du Royaume-Uni, de l'Italie et de la Finlande ainsi que de Malte, de la Roumanie, de l'Estonie et de la Pologne. Au niveau européen, la part des répondants affirmant avoir connu une telle situation est restée stable autour de 18%. Quelques pays ont connu une hausse relativement forte de la privation ressentie par rapport à l'enquête d'octobre 2010 alors qu'ils avaient connu des baisses ou des hausses modestes depuis la première vague d'enquête en juillet 2009. C'est notamment le cas de la Grèce (+ 15 points), de la Lituanie (+10 points), de l'Irlande (+10 points), du Luxembourg (+10 points), de la Lettonie (+8 points) et de la Belgique (+7 points).

Anticipation de la situation financière du ménage

En décembre 2011, 36% des citoyens de l'UE-27 pensent que la situation financière de leur foyer sera pire dans les 12 mois à venir, contre 26% en octobre 2010. Cette proportion est à son plus haut depuis le lancement de l'enquête en juillet 2009. Le taux des répondants inquiets sur la situation financière de leur ménage varie de 11% en Finlande à 72% en Grèce. Au Luxembourg, la proportion de ceux qui estiment que la situation financière du ménage va se détériorer est de 28% en décembre 2011 contre 13% en octobre 2010. Il perd ainsi sa place parmi les pays européens les mieux placés que sont les pays nordiques. Seulement 11% des Finlandais pensent, en décembre 2011, que la situation financière de leur ménage va empirer, en Suède ils sont 15% dans ce cas et au Danemark 18%. Parmi nos pays voisins, les anticipations des habitants de Belgique se situent à un niveau similaire qu'au Luxembourg: la part de ceux qui pensent que la situation financière du ménage va se détériorer est de 30%. L'Allemagne est mieux située (19%) et la France est un peu moins bien placée (36%).

Le pessimisme quant à la situation financière future du ménage a augmenté dans tous les Etats membres entre octobre 2010 et décembre 2011, à l'exception de trois pays de l'Est: la Roumanie (33% en décembre 2011 contre 56% en octobre 2010), la Lettonie (20% contre 26%) et l'Estonie (18% contre 23%). En octobre 2010, seulement deux pays comptaient une majorité de répondants qui pensaient que la situation financière de leur ménage allait se détériorer: la Grèce

et la Roumanie. En décembre 2011, six pays connaissent cette situation: la Grèce (72%), le Portugal (66%), l'Irlande (62%), la République tchèque (59%), Chypres (58%) et l'Italie (51%). A noter qu'au Portugal, en Italie et en Irlande, le rebond des anticipations « pessimistes » est particulièrement spectaculaire. Au Portugal, par exemple, le taux des « pessimistes » concernant l'évolution financière du ménage passe de 31% en octobre 2010 à 66% en décembre 2011.

L'enquête Eurobaromètre s'intéresse également aux risques que les répondants pensent courir de prendre du retard de paiements, de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire ou de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue au cours des 12 mois à venir (voir Graphique 148).

En décembre 2011, au Luxembourg, 34% des personnes interrogées pensent qu'ils courent un risque (élevé ou modéré) de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1000€ dans l'année à venir.

Tableau 76: Perception par les répondants de la situation financière de leur foyer au cours des 12 mois à venir (comparaison entre les différentes vagues, % de « pire »)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10	déc-11
FI	15	10	12	12	11	11
SE	15	15	10	14	12	15
DK	10	9	10	9	11	18
EE	41	34	23	27	23	18
DE	22	19	17	25	16	19
LV	65	50	30	23	26	20
AT	18	16	17	20	16	24
MT	28	40	35	26	15	25
LU	17	12	15	23	13	28
BE	19	18	15	18	14	30
LT	58	56	37	32	26	32
RO	42	31	37	73	56	33
ES	27	24	31	37	31	34
UK	22	17	20	27	31	35
FR	20	14	17	19	20	36
NL	21	19	16	23	23	36
EU-27	26	22	23	28	26	36
SI	33	32	34	32	32	37
BG	36	34	33	30	34	38
HU	48	37	28	20	25	41
SK	29	23	27	21	29	43
PL	37	38	25	25	35	45
IT	21	19	25	26	20	51
CY	37	45	43	45	36	58
CZ	34	29	27	33	33	59
IE	43	48	29	25	32	62
PT	25	24	28	42	31	66
EL	41	36	67	69	62	72

Source : Flash Eurobaromètre

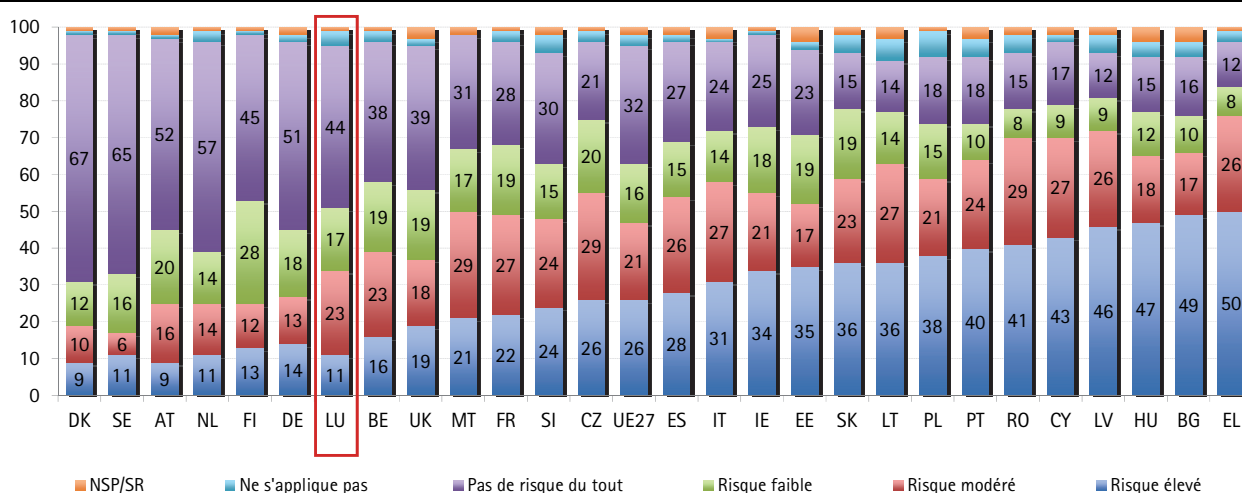
N.B. : Réponses à la question : Quelles sont vos attentes pour les 12 mois à venir ? Ces mois seront-ils meilleurs, pires ou identiques en ce qui concerne la situation financière de votre foyer ? Note de lecture : En décembre 2011, 28% des habitants du Luxembourg estimaient que la situation financière de leur foyer serait pire dans les 12 mois subséquents.

Dans l'UE-27, ce sont 47% des enquêtés qui pensent courir un tel risque. Le Luxembourg est donc relativement bien situé dans la comparaison européenne, même si les trois pays nordiques ainsi que l'Autriche, les Pays-Bas et l'Allemagne font mieux. En Belgique, le taux est de 39% et en France de 49%. Ajoutons cependant qu'au Luxembourg la part de ceux qui perçoivent un risque *modéré* de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue est largement dominante. La proportion dans la population de ceux qui pensent courir un risque *élevé* de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue est de 11% au

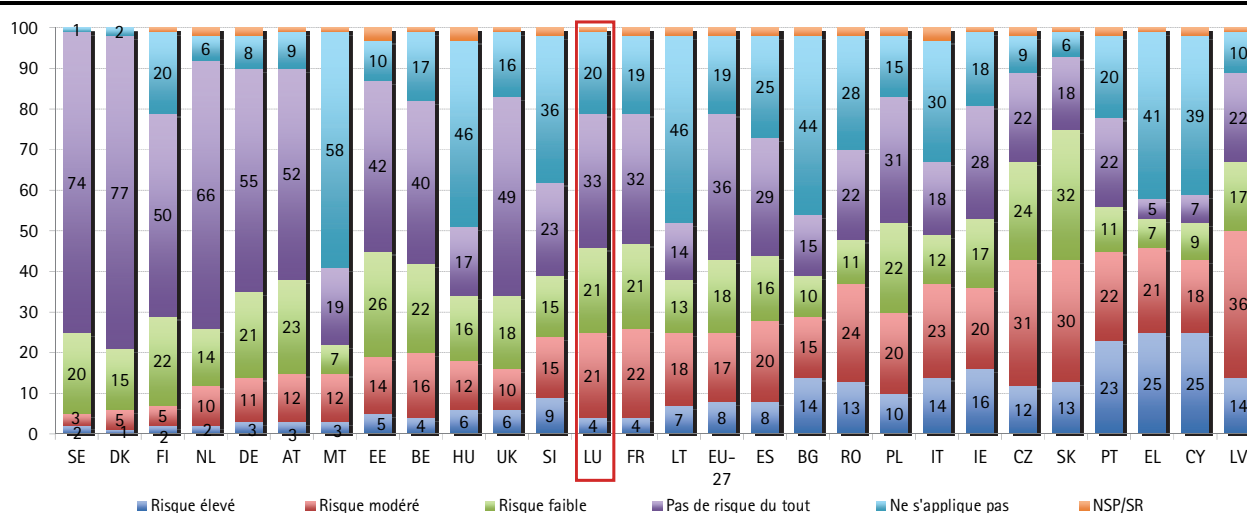
Luxembourg en décembre 2011 ; 44% pensent ne pas courir ce risque du tout.

A l'instar des autres taux présentés dans ce chapitre, les anticipations du risque de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue se sont détériorées dans la plupart des pays entre octobre 2010 et décembre 2011 : au Luxembourg, le taux de ceux qui pensent courir un tel risque (élevé ou modéré) a doublé passant de 17% en octobre 2010 à 34% en décembre 2011.

Graphique 148: Risque estimé de ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de 1000€ dans les 12 prochains mois, décembre 2011 (en %)



Graphique 149: Risque estimé de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire à temps dans les 12 prochains mois, décembre 2011 (en %)



Source : Flash Eurobaromètre

Au Luxembourg, en décembre 2011, 25% des personnes interrogées considèrent qu'ils courent un risque (élevé ou modéré) de *ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire à temps* dans l'année à venir. Avec ce taux, le Luxembourg se situe dans la moyenne de l'UE-27 (voir Graphique 149).

Parmi les pays voisins, l'Allemagne (14%) et la Belgique (20%) font mieux ; en France la perception de ce risque (26%) est aussi élevé qu'au Luxembourg. Retenons cependant également que ceux qui pensent courir un risque *modéré* sont largement majoritaires au Luxembourg. Seulement 4% des personnes interrogées estiment courir un risque *élevé* de ne pas pouvoir payer le loyer ou rembourser un prêt hypothécaire à temps. A relever encore que la proportion de répondants qui considèrent que la question relative au paiement de leur loyer ou de leur prêt hypothécaire ne concerne pas directement leur situation varie de 1% en Suède à 58% à Malte. Au Luxembourg, ce taux est de 20%.

Risques perçus concernant l'emploi

La question posée dans l'enquête européenne auprès des consommateurs concerne l'anticipation de l'évolution générale du chômage et non pas l'évolution de la situation personnelle. Par contre, les 6 vagues de l'Eurobaromètre consacrées à l'impact social de la crise contiennent une question sur la confiance des répondants quant à leur capacité à conserver leur emploi dans les 12 prochains mois.

Au Luxembourg, en décembre 2011, 12% des habitants sont plutôt pessimistes quant à la capacité de conserver leur emploi dans les 12 mois à venir; ils étaient 6% à se dire « pas très confiants » ou « pas du tout confiants » en octobre 2010. Nos voisins allemands (7%) et belges (10%) sont plus confiants, alors que les répondants vivant dans l'hexagone le sont moins (17%). En Autriche, dans les pays nordiques, aux Pays-Bas et en République tchèque l'opinion est également plus favorable qu'au Luxembourg. En Grèce, la proportion de ceux qui ne sont pas confiants de pouvoir garder leur emploi est la plus importante: 51% des habitants craignent la perte de leur emploi dans l'année suivant l'enquête. Si la confiance dans la capacité de garder son emploi au cours des 12 derniers mois varie plus au moins fortement entre les 6 vagues d'enquête dans les pays membres, elle est stable en moyenne européenne.

Rappelons que l'Eurobaromètre concerne les résidents et que les frontaliers sont donc exclus de l'enquête.

Tableau 77: Absence de confiance des répondants quant à leur capacité à conserver leur emploi dans les 12 prochains mois (comparaisons entre les différentes vagues ; % pas confiants = "pas très confiant" + "pas du tout confiant" de conserver leur emploi)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10	déc-11
AT	6	7	6	7	6	6
FI	11	6	9	8	7	7
DE	13	8	10	12	7	7
SE	10	11	8	10	8	8
DK	7	8	11	10	10	9
BE	15	14	18	15	8	10
MT	21	18	12	12	8	10
NL	8	7	7	6	6	10
CZ	16	16	20	25	17	10
LU	8	9	8	8	6	12
UK	10	10	10	10	14	14
HU	21	20	19	16	10	15
IT	13	19	20	16	18	17
FR	20	18	18	15	18	17
EU-27	18	17	18	18	17	18
SI	21	15	18	17	18	20
IE	19	20	16	15	13	21
PT	25	23	23	25	18	22
EE	43	41	40	38	38	24
LV	54	44	44	34	36	28
RO	26	22	28	37	31	29
PL	26	29	21	25	26	31
ES	29	29	33	32	32	31
BG	33	35	36	35	36	33
LT	49	48	47	41	36	35
CY	18	21	24	20	25	40
SK	33	36	31	34	33	40
EL	21	24	30	35	34	51

Source: Flash Eurobaromètre

Tableau 78: Absence de probabilité hypothétique de retrouver un emploi dans les six mois après un licenciement (comparaisons entre les différentes vagues; % pas/peu probable = "pas du tout probable" + "assez peu probable" de retrouver un emploi dans les six mois)

	juil-09	déc-09	mars-10	mai-10	oct-10	déc-11
AT	34	33	31	31	26	27
NL	28	29	32	36	27	36
BE	32	33	35	30	30	33
SE	34	37	33	30	30	30
FI	33	34	34	29	30	31
DE	43	44	39	43	42	36
DK	26	27	31	31	32	37
CZ	45	45	44	52	47	38
EE	59	59	59	59	56	39
UK	45	38	42	37	43	43
SI	44	47	49	45	44	49
PL	42	46	46	40	45	49
SK	43	49	45	45	46	49
EU-27	49	48	49	49	49	48
MT	55	61	56	55	49	43
LV	66	65	71	59	60	44
RO	49	47	52	60	59	46
FR	50	49	50	51	52	49
LT	60	62	63	62	53	49
LU	43	51	48	39	41	56
HU	51	55	55	52	54	56
BG	51	59	60	56	58	57
IT	66	63	66	68	59	63
IE	67	63	65	62	61	68
ES	67	63	66	68	69	70
CY	53	54	58	57	64	72
PT	65	64	63	57	55	74
EL	57	59	65	72	72	82

Source: Flash Eurobaromètre

Comment les citoyens voient-ils l'avenir en cas de licenciement ? Dans l'enquête Eurobaromètre, on demande aux gens s'ils estiment *probable ou peu probable de retrouver un emploi dans les 6 mois suivant un licenciement éventuel*. On note d'abord que les personnes interrogées semblent avoir moins peur de perdre leur emploi que d'être dans l'incapacité de retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement. C'est également le cas au Luxembourg: si 12% des gens ne sont pas (ou peu) confiants de pouvoir garder leur emploi en décembre 2011, la part de ceux qui jugent peu ou pas du tout probable de trouver un emploi dans les six mois après un licenciement y est de 56%.

Il s'agit d'une constante en Europe, près de la moitié (48%) des européens sont peu ou pas confiants de retrouver rapidement un emploi après un licenciement.

Dans la comparaison européenne, le Luxembourg est moins bien situé dans le domaine de la capacité ressentie de retrouver un emploi que dans le domaine de la perception de la sécurité de l'emploi. En d'autres mots, si les habitants du Luxembourg sont assez optimistes de pouvoir garder leur emploi, ils le sont beaucoup moins si on leur demande s'ils estiment pouvoir retrouver rapidement un emploi en cas de licenciement.

C'est en Grèce (82%), au Portugal (74%), à Chypres (72%) et en Espagne (70%) que l'on retrouve le plus grand nombre de pessimistes quant à leur chance de retrouver un emploi dans les six mois en cas de licenciement.

Quant à l'évolution dans le temps, on constate qu'au Luxembourg, le pessimisme quant à la capacité de retrouver rapidement un emploi augmente en 2009, s'atténue en 2010 pour remonter fortement en 2011. Dans les pays voisins, ce pessimisme reste relativement stable sur cette période en Belgique et en France et diminue en Allemagne.

1.3 La perception par les ménages de leur situation financière et matérielle

L'enquête EU-SILC (European Survey on Income and Living Conditions) est une enquête communautaire qui est réalisée chaque année au Luxembourg par le STATEC en collaboration avec le CEPS/Instead. A côté des questions sur le revenu des ménages (qui permettent notamment de calculer des indicateurs objectifs basés sur la distribution des revenus, comme par exemple le taux de risque de pauvreté et le coefficient de Gini), l'enquête contient des questions subjectives sur la perception qu'ont les ménages de leur propre situation financière et matérielle. Les développements qui suivent s'appuient sur les résultats de cette enquête.

1.3.1 Difficultés à joindre les deux bouts

En 2011, plus de 24% des ménages résidents au Luxembourg déclaraient éprouver des difficultés pour joindre les deux bouts, autrement dit pour s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances. Ce chiffre est en hausse de près de 2 points par rapport à l'année 2010. Plus précisément, joindre les deux bouts était « plutôt difficile » pour 15% des ménages, « difficile » pour 6%, tandis que pour 3% des ménages ceci était vécu comme étant « très difficile ».

Tableau 79: Distribution des ménages selon leur capacité à joindre les deux bouts, 2003-2011

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts						Total - Difficile de joindre les deux bouts	Total - Facile de joindre les deux bouts
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile		
2003	1.8	4.8	12.4	27.7	39.1	14.2	19.0	81.0
2004	2.0	3.9	12.4	26.8	38.5	16.4	18.3	81.7
2005	1.9	4.1	12.6	26.6	40.8	14.0	18.6	81.4
2006	1.7	3.4	12.4	29.9	40.0	12.5	17.5	82.5
2007	1.8	4.6	11.1	30.1	41.1	11.2	17.6	82.4
2008	2.0	4.8	12.7	29.7	40.1	10.8	19.4	80.6
2009	2.2	5.4	15.4	30.3	35.7	11.0	23.0	77.0
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.6
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2	75.8

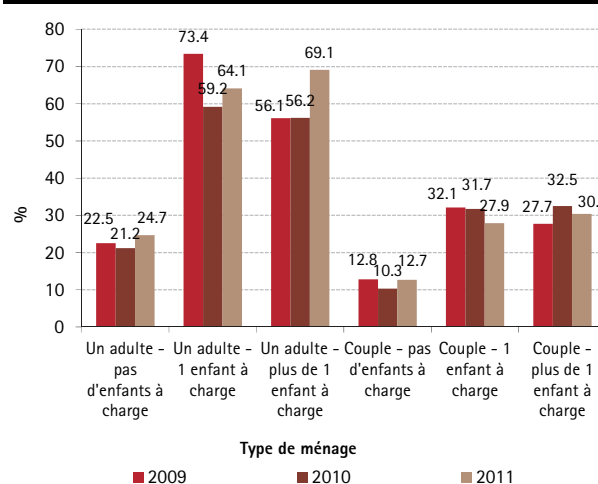
Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

L'information contenue dans le tableau précédent est de nature subjective : ce sont les ménages eux-mêmes qui évaluent leur capacité à joindre les deux bouts. Le manque d'objectivité a pu conduire certains à critiquer cette mesure car la perception qu'ont les ménages de leur situation financière peut être biaisée par des facteurs extérieurs comme l'environnement économique global (même si celui-ci n'affecte pas directement le niveau de vie du ménage). Cependant, un indicateur basé sur le ressenti est sans doute utile dans la mesure où la perception qu'ont les ménages de leur situation financière peut avoir des répercussions sur leur épargne et leur consommation.

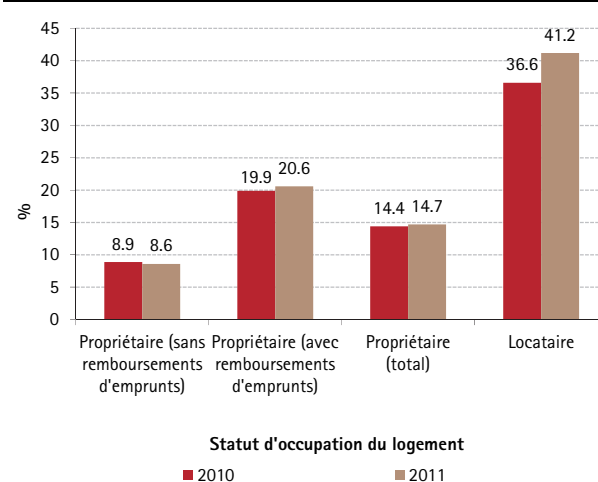
Des écarts importants existent selon les catégories de ménages. Les ménages avec un seul adulte déclarent plus fréquemment rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts que les ménages de deux adultes. Parmi les premiers, ce sont les ménages avec enfants à charge (familles « monoparentales ») qui sont les plus exposés : 64% des ménages composés d'un adulte et d'un enfant à charge et 69% des ménages d'un adulte avec au moins de deux enfants à charge ont déclaré avoir eu en 2011 des difficultés à joindre les deux bouts, contre « seulement » 25% des ménages isolés (un adulte sans enfants à charge). Dans le même temps, les difficultés ont touché 13% des couples sans enfants à charge, 28% de ceux avec un enfant et 30% de ceux avec au moins deux enfants. La présence d'enfants à charge dans un ménage contribue donc à détériorer la perception qu'a le ménage de sa situation financière.

La dégradation que l'on observe entre 2010 et 2011 (hausse du pourcentage de ménages qui déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts) a essentiellement touché les ménages avec un seul adulte. A l'inverse, les données indiquent une légère amélioration du point de vue des couples, qu'ils aient ou non des enfants à charge.

Graphique 150: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de ménage, 2009-2010-2011

Source: STATEC, EU-SILC

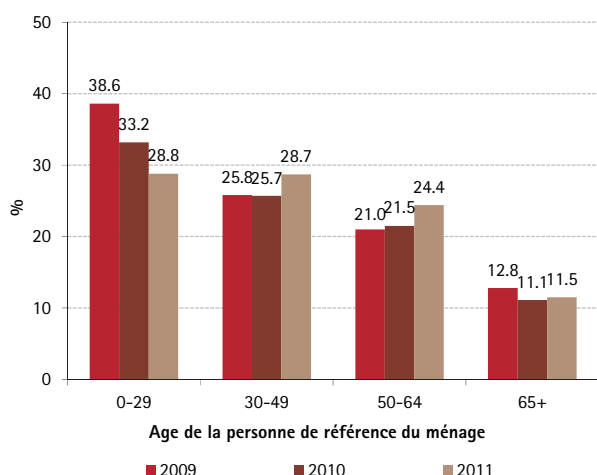
Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 151: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le statut d'occupation du logement, 2010-2011

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

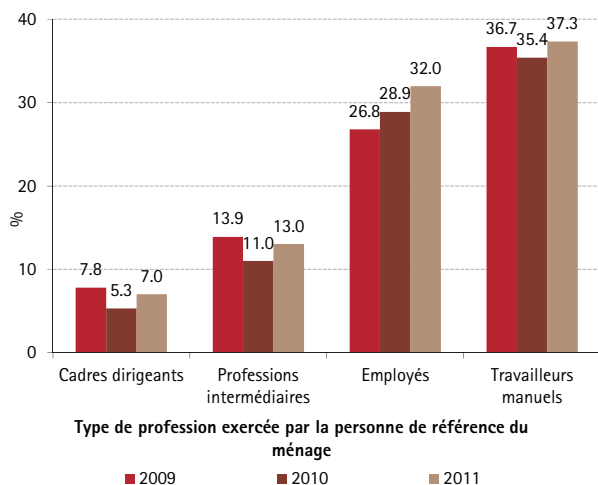
Graphique 152: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2009-2010-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 153: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le type de profession exercée par la personne de référence du ménage, 2009-2010-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

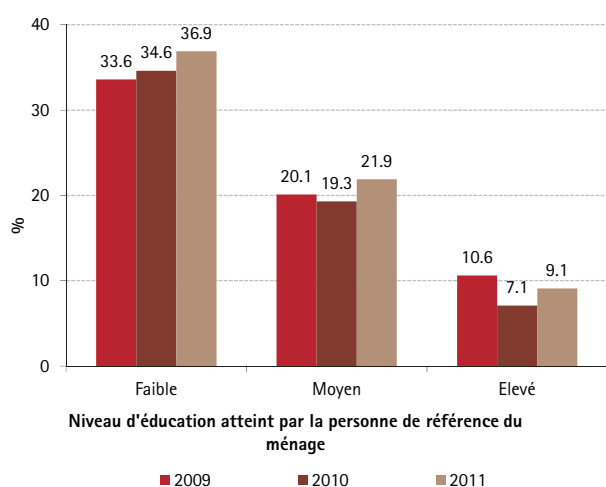
Ce sont plus de 41% des ménages locataires de leur habitation qui ont déclaré rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts en 2011. Ce chiffre est en progression de près de 5 points par rapport à 2010. La proportion chute à 15% parmi les ménages propriétaires, avec un écart important entre les ménages qui ont des remboursements d'emprunts à effectuer, dont 21% disent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, et ceux qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunts, dont « seulement » 9% ont des difficultés pour joindre les deux bouts.

Ce sont les ménages « jeunes », c'est-à-dire ceux dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans, qui déclaraient le plus souvent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts: 29% des ménages de cette catégorie le déclaraient en 2011, contre 11.5% des ménages dont la personne de référence était âgée de 65 ans ou plus. D'après les données, la perception de la situation financière des ménages s'améliore à mesure que l'âge de la personne de référence augmente. Cependant, même si celle-ci reste relativement mauvaise, la perception de leur situation par les ménages jeunes s'améliore entre 2010 et 2011, tandis qu'elle se détériore pour les autres ménages.

Des différences de perception existent également selon que la personne de référence du ménage exerce une activité de cadre dirigeant ou une activité manuelle: 37% des derniers ont déclaré avoir rencontré des difficultés pour joindre les deux bouts en 2011, contre 7% des premiers. Il apparaît que plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés pour joindre les deux bouts. Par ailleurs, la dégradation de la perception de leur situation financière par les ménages entre 2010 et 2011 a touché tous les types de professions.

Des écarts apparaissent aussi selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage. D'après les résultats, ce sont 37% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation (secondaire inférieur) qui déclaraient faire face à des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 22% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau moyen (secondaire supérieur) et 9% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé (universitaire). Comme précédemment, la dégradation de la perception de la situation financière des ménages entre 2010 et 2011 a touché toutes les catégories.

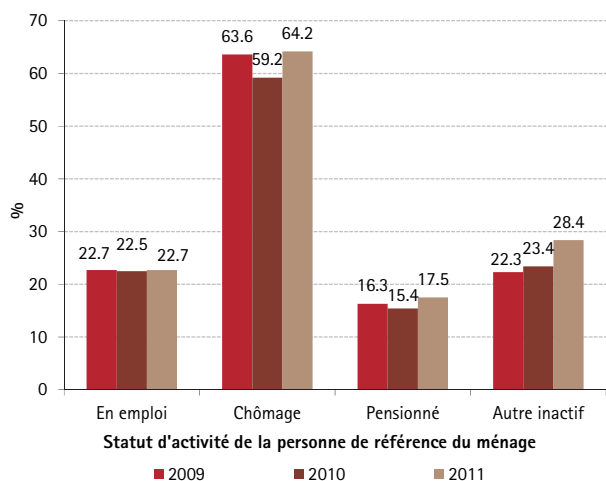
Graphique 154: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence du ménage, 2009-2010-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 155: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage, 2009-2010-2011

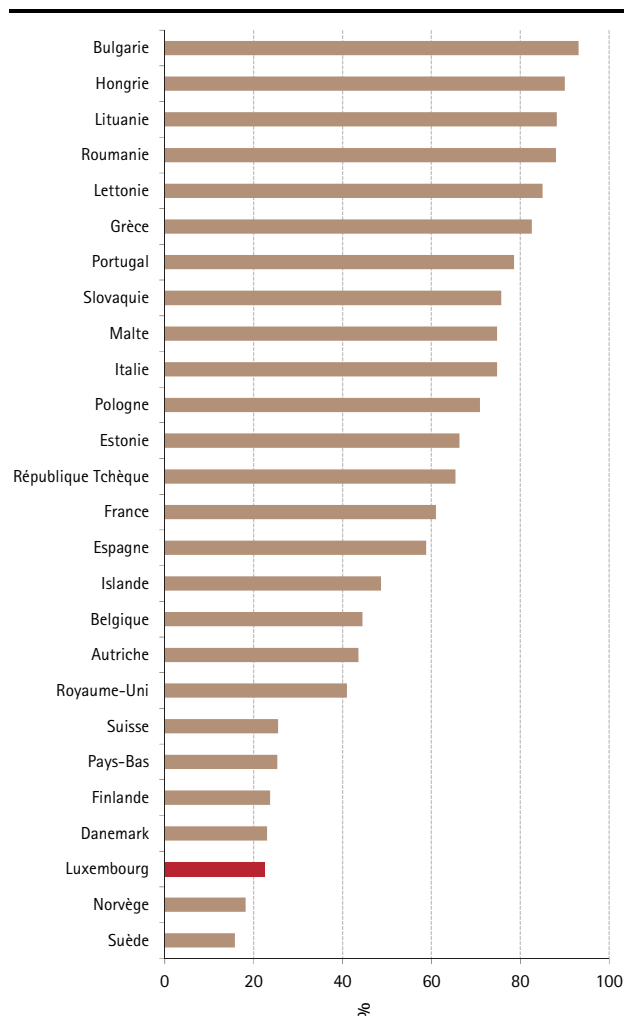


Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Les résultats selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage montrent que ce sont les ménages dont celle-ci est au chômage qui déclarent le plus souvent avoir des difficultés à joindre les deux bouts : 64% de ces ménages le déclaraient en 2011. Viennent ensuite les ménages dont la personne de référence est inactive (28% déclaraient en 2011 avoir des difficultés à joindre les deux bouts), ceux dont la personne de référence est en emploi (23%) et enfin les

Graphique 156: Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts, 2010



Source: EU-SILC User Data Base (UDB)

Champ: ménages privés résidant sur le territoire du pays à la date de l'enquête

Note: Certains pays participant à la collecte EU-SILC ont refusé d'inclure leurs micro-données dans l'UDB. C'est le cas de l'Allemagne, la Slovénie, Chypre et l'Irlande

ménages de pensionnés, dont 17.5% déclaraient en 2011 avoir des difficultés. On voit ainsi que le fait d'être en emploi ne met pas forcément à l'abri des difficultés financières.

Si l'on compare la proportion de ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts dans les différents pays Européens, on voit qu'elle reste encore relativement faible au Luxembourg, malgré une tendance à la hausse au cours des dernières années. Le Luxembourg se place dans le peloton de tête des pays Européens, en troisième position, juste derrière la Suède (16% des ménages en Suède déclaraient en 2010 avoir des difficultés pour joindre les deux bouts) et la Norvège (18%). A

l'inverse, la proportion de ménages déclarant avoir des difficultés est très forte dans les pays d'Europe de l'Est : la Roumanie et la Lituanie (88%), la Hongrie (90%) et la Bulgarie, où 93% des ménages déclaraient en 2010 avoir des difficultés pour joindre les deux bouts.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue d'un certain nombre de biens et de services qui sont importants pour permettre une bonne inclusion sociale. Par exemple, seulement 14% des ménages qui déclaraient avoir eu en 2011 de grandes difficultés à joindre les deux bouts déclaraient dans le même temps avoir les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Cette proportion augmente à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts. Néanmoins, ce sont à peine plus de la moitié des ménages (52%) faisant face à des difficultés financières qui déclaraient en 2011 être en mesure de partir en vacances, contre 96.5% des ménages qui déclaraient ne pas avoir de difficultés.

Une autre conséquence des problèmes financiers rencontrés par certains ménages est qu'un tiers de ceux qui déclaraient en 2011 avoir de très grandes difficultés pour joindre les deux bouts n'étaient pas en mesure de s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien). Cette proportion diminue fortement à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts : 100% de ceux qui arrivaient très facilement à joindre les deux bouts en 2011 pouvaient également s'offrir un repas de viande ou de poisson tous les deux jours.

1.3.2 La perception de la charge financière du logement

La charge financière du logement est une question centrale pour les finances des ménages. En 2011, 36% des ménages résidant au Luxembourg considéraient que la charge financière de leur logement était lourde, 47% qu'elle était assez lourde, et 17% qu'elle était légère. La question de la charge financière liée au logement est donc préoccupante pour plus de 83% des ménages au Luxembourg. La tendance observée sur la période 2003-2011 est à l'aggravation : alors qu'en 2003 un ménage sur quatre percevait comme faible la charge financière de leur logement, ce pourcentage n'est plus que de 17% en 2011.

Tableau 80: Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2010 et 2011

		2010	2011
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	10.6	14.1
	Difficile	33.8	38.0
	Plutôt difficile	65.0	63.9
	Plutôt facile	92.3	93.3
	Facile	98.9	98.2
	Très facile	99.6	99.4
	Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	96.3	96.5
	Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	51.1	51.7
	Total	86.2	85.6

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Tableau 81: Pourcentage de ménages pouvant s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien), selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2010 et 2011

		2010	2011
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	73.3	67.2
	Difficile	94.0	89.0
	Plutôt difficile	98.2	98.2
	Plutôt facile	99.6	99.6
	Facile	99.9	99.4
	Très facile	100.0	100.0
	Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	99.8	99.6
	Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	94.7	92.4
	Total	98.7	97.8

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Tableau 82: Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement, 2003-2011

	Perception de la charge financière du logement			Total
	Lourde	Assez lourde	Légère	
2003	27.4	47.1	25.5	100
2004	28.2	48.7	23.1	100
2005	26.6	46.5	26.9	100
2006	28.8	48.7	22.5	100
2007	34.0	44.5	21.5	100
2008	32.8	45.5	21.7	100
2009	33.0	47.0	20.0	100
2010	36.4	45.5	18.1	100
2011	36.4	46.9	16.7	100

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Tableau 83: Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement et la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2011

		Perception de la charge financière du logement			
		Assez			Total
		Lourde	lourde	Légère	
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	86.6	9.3	4.1	100
	Difficile	74.1	20.2	5.7	100
	Plutôt difficile	68.7	28.5	2.8	100
	Plutôt facile	36.8	52.9	10.3	100
	Facile	20.1	57.9	22.0	100
	Très facile	9.2	45.3	45.5	100
	Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts	25.1	54.1	20.8	100
	Total - Difficultés pour joindre les deux bouts	72.0	24.3	3.7	100
	Total	36.4	46.9	16.7	100

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Tableau 84: Distribution des ménages (%) selon la perception de la charge financière du logement, par type de ménage, statut d'occupation du logement et âge, profession, niveau d'éducation atteint et statut d'activité de la personne de référence, 2011

		Perception de la charge financière du logement			
		Assez			Total
		Lourde	lourde	Légère	
Type de ménage	Un adulte – pas d'enfants à charge	33.8	45.9	20.3	100
	Un adulte – 1 enfant à charge	63.2	29.5	7.3	100
	Un adulte – plus de 1 enfant à charge	64.4	33.0	2.6	100
	Deux adultes – pas d'enfants à charge	25.9	52.0	22.1	100
	Deux adultes – 1 enfant à charge	47.8	42.4	9.8	100
	Deux adultes – plus de 1 enfant à charge	46.6	45.6	7.8	100
Statut d'occupation du logement	Ménages propriétaires (sans remboursements d'emprunts)	21.5	52.1	26.4	100
	Ménages propriétaires (avec remboursements d'emprunts)	38.9	50.6	10.5	100
	Ménages locataires	47.4	38.9	13.7	100
Age de la personne de référence	0-29	47.1	41.2	11.7	100
	30-49	40.8	47.3	11.9	100
	50-64	34.7	45.1	20.2	100
	65+	23.7	51.1	25.2	100
Profession de la personne de référence	Cadres dirigeants, professions	23.0	52.9	24.1	100
	Professions intermédiaires	28.4	52.0	19.6	100
	Employés	39.7	45.4	14.9	100
	Travailleurs manuels	48.4	41.0	10.6	100
Niveau d'éducation atteint par la	Faible	45.7	39.9	14.4	100
	Moyen	34.7	49.3	16.0	100
	Élevé	25.2	53.9	20.9	100
Statut d'activité de la personne de référence	En emploi	37.8	47.7	14.5	100
	Chômage	61.9	32.8	5.3	100
	Pensionné	27.3	48.5	24.2	100
	Autre inactif	37.4	45.4	17.2	100

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

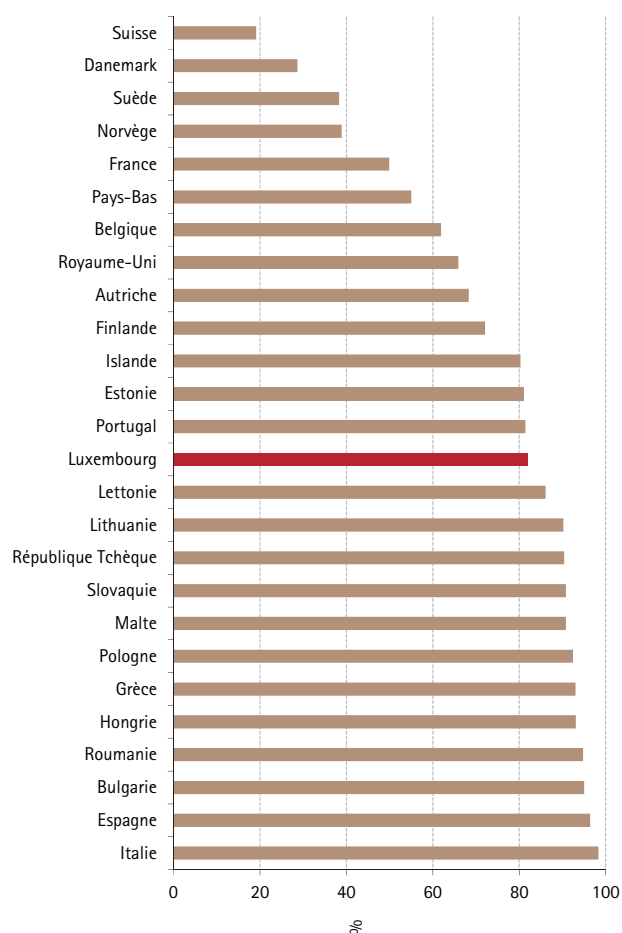
Logiquement, la charge financière du logement pour un ménage est corrélée avec la capacité du ménage à joindre les deux bouts: pour 72% des ménages qui déclaraient avoir des difficultés à joindre les deux bouts, la charge financière du logement était perçue comme lourde, alors que ça n'était le cas que pour 25% des ménages qui déclaraient ne pas avoir de difficultés.

La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. Cette perception varie fortement selon que le ménage a des enfants à charge ou non. Pour 20% des ménages composés d'un adulte sans enfants à charge, la charge financière du logement est perçue comme étant légère, tandis qu'elle ne l'est que pour 7% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge et 3% des ménages monoparentaux avec au moins deux enfants à charge. Pour ces deux dernières catégories, la perception s'est dégradée entre 2010 et 2011. De même, ce sont 22% des ménages de deux adultes sans enfants à charge qui considéraient comme légère la charge financière de leur logement en 2011, tandis que ce chiffre tombe à 10% pour les couples avec un enfant à charge et 8% pour les couples avec au moins deux enfants à charge.

Par ailleurs, pour seulement 14% des ménages locataires de leur résidence principale et 11% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements de crédit à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme légère, alors qu'elle l'est pour 26% des ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunts sur leur résidence principale. On observe aussi que 12% des ménages « jeunes », dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans, perçoivent comme légère la charge financière du logement, contre 25% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus: la perception de la charge financière du logement semble donc s'améliorer à mesure que l'âge de la personne de référence du ménage augmente. Le poids du logement est également considéré plus lourd par les ménages dont la personne de référence exerce un travail manuel, a un niveau de qualification faible ou est au chômage.

Dans la comparaison européenne, le Luxembourg se trouve moins bien placé que lorsqu'on avait considéré la difficulté des ménages à joindre les deux bouts (voir section précédente). Avec 82% des ménages qui ressentaient comme lourde ou assez lourde la charge financière de leur logement en 2010, le Luxembourg se situe dans le milieu des pays européens. C'est la Suisse et les pays scandinaves qui enregistrent les taux les plus faibles: moins de 20% des ménages en Suisse perçoivent comme lourde ou assez lourde la charge financière de leur logement, 29% des ménages au Danemark, 38% en Suède et 39% en Norvège. A l'autre extrémité, c'est l'Italie et l'Espagne qui enregistrent les plus mauvais scores, avec la quasi-totalité des ménages de ces deux pays qui perçoivent comme lourde ou assez lourde la charge financière du logement. Ils sont suivis par la Roumanie, la Bulgarie et la Hongrie.

Graphique 157: Pourcentage des ménages qui perçoivent comme lourde ou assez lourde la charge financière de leur logement, 2010



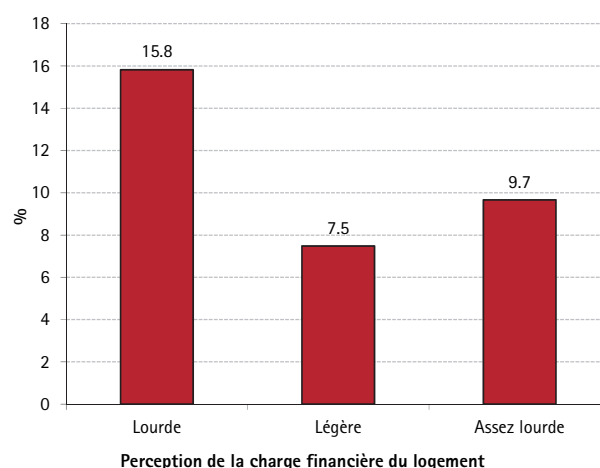
Source: EU-SILC User Data Base (UDB)

Champ: ménages privés résidant sur le territoire du pays à la date de l'enquête.
Note: Certains pays participant à la collecte EU-SILC ont refusé d'inclure leurs micro-données dans l'UDB. C'est le cas de l'Allemagne, la Slovénie, Chypre et l'Irlande

L'enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) collecte au niveau de chaque ménage le montant total des coûts induits par le logement. Ces coûts comprennent le remboursement des intérêts d'emprunt (pour les ménages propriétaires de leur résidence principale), le montant du loyer (pour les ménages locataires), les assurances obligatoires pour le logement, les charges diverses en lien avec le logement (enlèvement des ordures ménagères, assainissement des eaux usées, adduction d'eau...), les factures pour l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage ainsi que les taxes (par ex. l'impôt foncier communal). Par contre, le montant des remboursements de capital n'est pas collecté. Cette information de nature objective sur les coûts du logement peut être mise en balance avec les déclarations subjectives qui sont faites par les ménages concernant la charge financière de leur logement.

Pour les ménages qui déclaraient en 2011 que la charge financière de leur logement était lourde, le coût total induit par le logement représentait en moyenne 16% de leur revenu net disponible, alors qu'il ne représentait que 10% pour les ménages qui considéraient la charge de leur logement comme étant assez lourde, et 7.5% chez ceux qui la considéraient légère. Ces données objectives vont dans le sens des déclarations des ménages.

Graphique 158: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction de la perception de la charge financière du logement, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

C'est chez les ménages monoparentaux, c'est-à-dire les ménages composés d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge, que la part des coûts du logement est la plus importante: ces coûts représentaient en moyenne à 26% du revenu net disponible pour ces ménages. Si l'on compare ce chiffre avec le coût relatif pour les ménages unipersonnels (un adulte sans enfants à charge) – 17% du revenu net disponible – on voit que la part des coûts du logement augmente s'il y a des enfants à charge au sein du ménage.

Par rapport aux ménages avec un seul adulte, la part des coûts du logement est moins élevée chez les ménages de deux adultes : elle est de 9% en moyenne pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge, 12% pour les ménages de deux adultes avec un enfant à charge et 13% s'il y a plus d'un enfant à charge. Là encore, la part des coûts du logement dans le revenu disponible augmente avec le nombre d'enfants à charge dans le ménage.

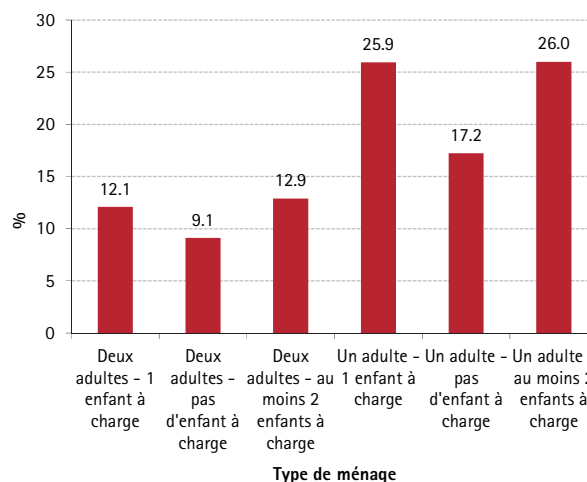
Les différences de coûts du logement entre ménages propriétaires et ménages locataires sont également importantes: en 2011, le coût total du logement pour les ménages locataires représentait 22% en moyenne du revenu net disponible de ces ménages, contre 4% pour les ménages propriétaires qui n'ont pas de crédit à rembourser et 9% pour les ménages accédant à la propriété, c'est-à-dire les ménages qui doivent encore rembourser un crédit d'achat pour leur logement. Il faut noter ici que les coûts du logement tels qu'ils sont collectés dans l'enquête EU-SILC incluent uniquement les remboursements des intérêts d'emprunt, et excluent les remboursements de capital. La part des coûts du logement ainsi calculée pour les ménages « accédants » est donc très certainement sous-estimée.

1.3.3 Les arriérés de paiement des ménages

En 2011, 3% des ménages déclaraient avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement du loyer ou les remboursements d'emprunts pour l'habitation, 2% sur le paiement des factures courantes (eau, électricité, gaz...) et 3% sur le remboursement d'achats effectués à crédit. Malgré une tendance à la hausse au cours des dernières années, le problème des arriérés de paiement reste encore marginal au Luxembourg.

Les problèmes d'arriérés de paiement sont plus répandus parmi les ménages d'un seul adulte que parmi ceux avec deux adultes.

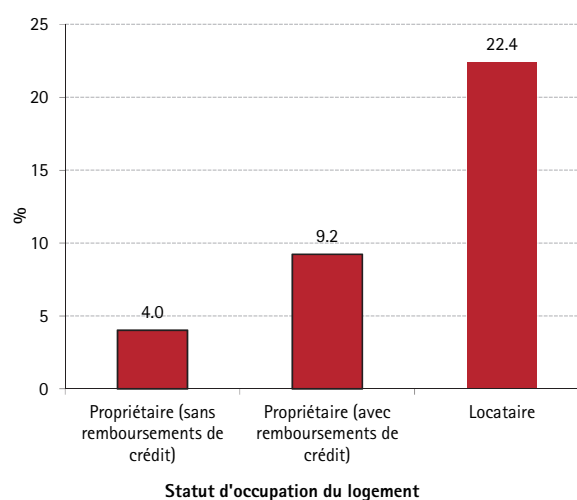
Graphique 159: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction du type de ménage, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 160: Part relative (%) des coûts du logement par rapport au revenu net disponible du ménage, en fonction du statut d'occupation du logement, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

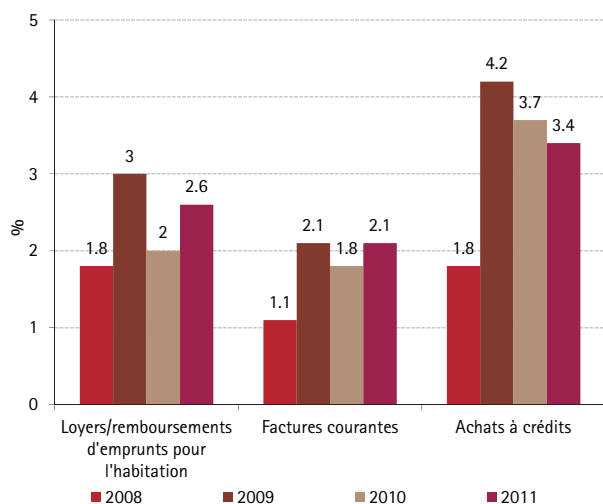
En outre, la situation s'aggrave avec la présence d'enfants à charge dans le ménage. Par exemple, 4% des ménages d'un adulte sans enfants à charge (ménages « isolés »), 6% des ménages d'un adulte avec un enfant à charge et 36% de ceux avec au moins deux enfants à charge (ménages « monoparentaux ») ont déclaré avoir eu des problèmes d'arriérés sur le remboursement d'achats effectués à crédit. S'il y avait eu deux adultes dans le ménage, les proportions

auraient été respectivement de 1, 3 et 2%. Des résultats analogues sont obtenus à partir des arriérés sur le paiement du loyer d'habitation/remboursements d'emprunts pour l'habitation et des arriérés sur le paiement des factures courantes.

La dégradation de la situation entre 2010 et 2011 a touché plus particulièrement les ménages avec seul adulte.

Les ménages « jeunes », c'est-à-dire les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans, sont davantage touchés par les problèmes d'arriérés de paiement que les autres, même si le phénomène reste encore peu répandu. En 2011, 4% de ces ménages ont eu des arriérés sur le paiement du loyer ou les remboursements d'emprunts pour l'habitation, 4% sur le paiement des factures courantes et 6% sur le remboursement d'achats effectués à crédit. La situation s'améliore à mesure que l'âge de la personne de référence avance : les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus ne sont presque jamais concernés par les arriérés de paiement.

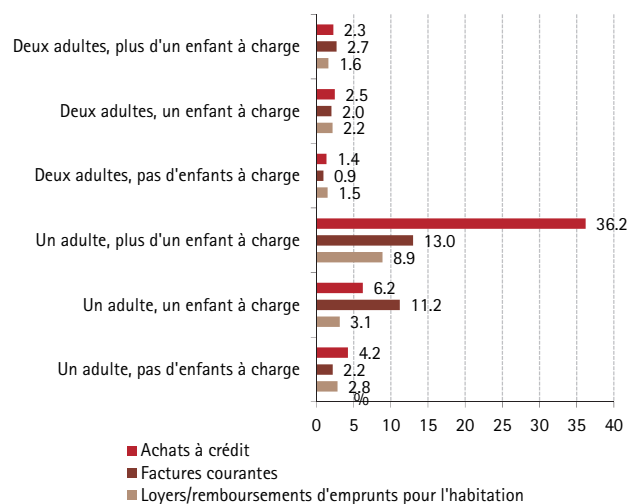
Graphique 161 : Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, 2008-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

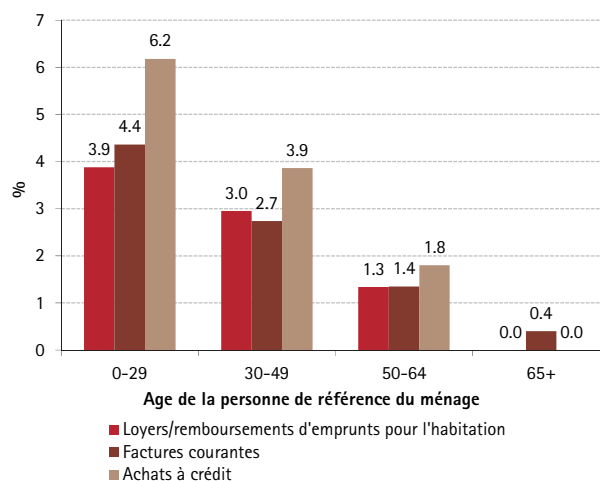
Graphique 162 : Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, selon le type de ménage, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 163 : Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2. Revenus, pauvreté, inégalités

La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Plus particulièrement, un des indicateurs-clé sur la pauvreté est le taux de risque pauvreté, défini comme la proportion d'individus ayant un revenu se situant en-dessous d'un certain seuil (qu'on appellera seuil de pauvreté). Parmi les indicateurs traitant de l'inégalité des revenus, on trouvera le ratio interquintiles S80/S20 et le coefficient de Gini.

Les indicateurs relatifs aux revenus et au niveau de vie des ménages sont produits à partir des données de l'enquête EU-SILC (*European Union - Survey on Income and Living Conditions*). Il s'agit d'une enquête communautaire qui est réalisée tous les ans par le STATEC en collaboration avec le CEPS/INSTEAD avec comme objectif de collecter des données détaillées sur les revenus et les conditions de vie des ménages et des individus.

La vague 2011 de l'enquête EU-SILC a porté sur un échantillon de 5464 ménages et de 14891 individus. Les individus résidant dans des structures collectives (maisons de retraite, prisons, casernes...) étaient exclus du champ de l'enquête. Extrapolés à l'ensemble de la population, ces échantillons représentaient respectivement 199540 ménages privés et 497640 individus.

Tableau 85: Tailles d'échantillons, EU-SILC 2011

	Echantillon	Population
Individus	14 891	497 640
Ménages	5 464	199 540

Source : STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

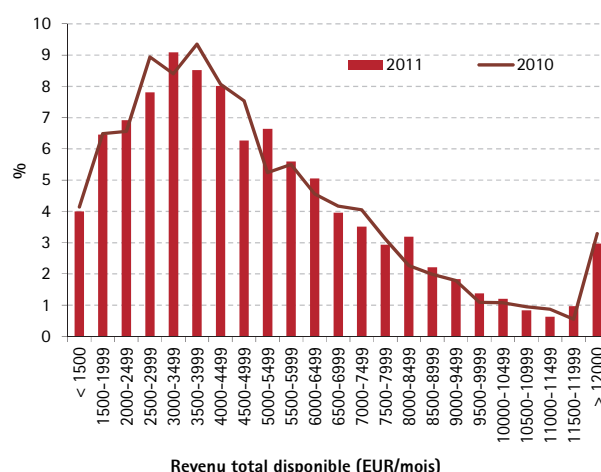
2.1 Revenu disponible et niveau de vie

Revenu disponible

La capacité financière d'un ménage ou d'un individu dépend du revenu dont il peut réellement disposer. Il faut donc retrancher des revenus bruts, qui peuvent provenir de l'activité, du patrimoine..., toutes sortes de retenues, les plus importantes étant les impôts et les cotisations sociales. Par ailleurs, il faut prendre en compte les transferts reçus d'autres ménages ainsi que les prestations sociales comme, par exemple, les allocations familiales, les pensions ou les allocations de chômage. En 2011, le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg était de 5 138 EUR par mois. Ceci représente une augmentation de 0.4% par rapport à l'année précédente. Quant au revenu disponible médian, il était en 2011 de 4 446 EUR par mois¹³, contre 4 350 EUR en 2010, soit une progression de 2.2%.

L'examen de la distribution des ménages en fonction de leur revenu total disponible révèle que 4% des ménages disposaient en 2011 de moins de 1500 EUR de revenu mensuel, et que 17% avaient moins de 2 500 EUR. A l'opposé, le seuil des 10 000 EUR de revenu mensuel était franchi par près de 7% des ménages.

Graphique 164: Distribution des ménages en fonction de leur revenu disponible (en % du nombre total des ménages), 2010-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

¹³ Cela signifie en particulier que la moitié des ménages a un revenu disponible inférieur à 4 446 EUR par mois, tandis que le revenu disponible pour l'autre moitié est supérieur à 4 446 EUR

Revenu disponible et niveau de vie : le revenu disponible par équivalent-adulte

Il est facile de comprendre qu'une personne vivant seule et disposant d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont en fait mutualisés : on partagera par exemple le loyer, l'électricité ou le chauffage. Ceci se vérifie tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins de chacun des membres.

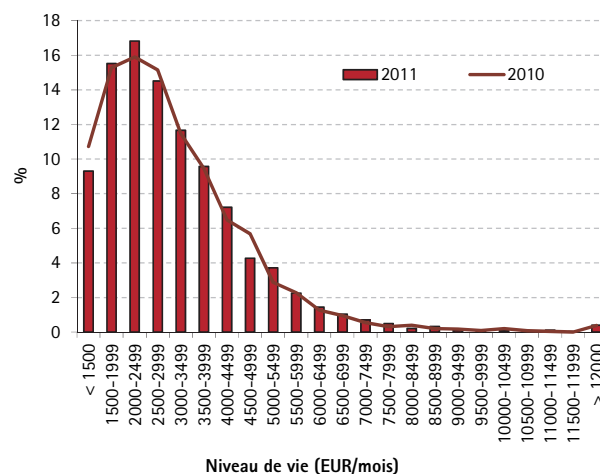
Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages avec des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation. Celui-ci se calcule en utilisant une échelle d'équivalence, par exemple:

- la racine carrée de la taille du ménage,
- l'échelle OCDE (ou échelle d'Oxford), qui attribue un poids (coefficient) égal à 1 à la personne de référence du ménage, 0.7 à chaque membre du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.5 à chaque membre âgé de 13 ans ou moins,
- l'échelle dite OCDE modifiée, qui attribue un poids égal à 1 à la personne de référence du ménage, 0.5 à chaque membre du ménage âgé de 14 ans ou plus et 0.3 à chaque membre âgé de 13 ans ou moins. C'est cette échelle qui est aujourd'hui utilisée par Eurostat pour l'analyse de la pauvreté et des inégalités, et c'est aussi celle que nous utiliserons.

Les poids ou coefficients sont appelés unités de consommation ou équivalents-adulte.

Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant le revenu total disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation.

Graphique 165: Distribution des ménages en fonction de leur niveau de vie (en % du nombre total des ménages), 2010-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de 5 000 EUR, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers sont âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $(5000/1+0.5+0.3+0.3) = 2\,381$ EUR par mois. Les niveaux de vie varieraient donc du simple au double.

En 2011, le niveau de vie moyen des ménages au Luxembourg était de 3 122 EUR par mois¹⁴, en très légère augmentation par rapport à l'année précédente (3 112 EUR par mois). Quant au niveau de vie médian, il s'élevait en 2011 à 2 766 EUR par mois et par ménage, contre 2 753 EUR l'année précédente.

Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Comme caractéristiques de la personne de référence du ménage¹⁵ ont été retenues:

- l'âge : moins de 30 ans, de 30 à 49 ans, de 50 à 64 ans et 65 ans ou plus
- la situation par rapport à la vie économique : en emploi, retraité, inactif ou au chômage ;

¹⁴ Ce montant est calculé à partir du fichier de ménages et ne correspond donc pas exactement à celui qui est utilisé pour le calcul du seuil de pauvreté (voir chapitre 2.2)

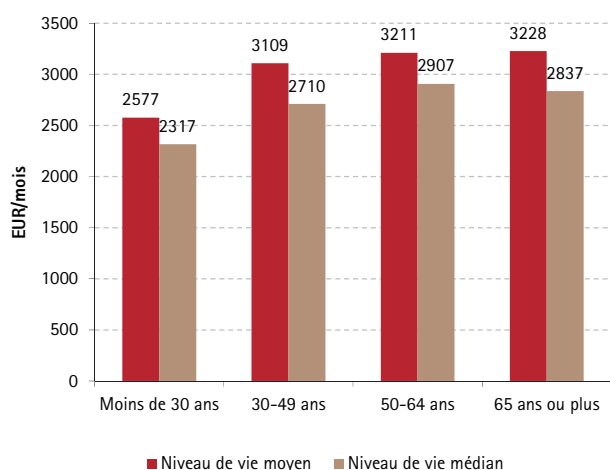
¹⁵ La personne de référence est celle qui a répondu au questionnaire ménage

- le type de profession exercée¹⁶ : cadre dirigeant/profession intellectuelle, profession intermédiaire, employé ou travailleur manuel ;
- la nationalité : belge, allemande, française, italienne, luxembourgeoise et portugaise

Le niveau de vie des ménages augmente avec l'âge de la personne de référence pour finalement stagner à partir de 65 ans. Les différences sont très importantes entre les ménages d'actifs occupés et les ménages de chômeurs, le niveau de vie des premiers étant presque le double de celui des derniers. Les résultats pour les quatre grands groupes de professions considérés mettent en lumière la stratification déjà observée pour d'autres statistiques, à savoir que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. En fait, le revenu total disponible par équivalent-adulte des ménages de cadres dirigeants est pratiquement le double de celui des ménages de travailleurs manuels.

Les ménages dont la personne de référence est de nationalité luxembourgeoise ou allemande ont le niveau de vie le plus élevé (au-dessus de 3 000 EUR). Viennent ensuite les ménages belges, français et italiens. Avec un niveau de vie autour de 2 000 EUR, les ménages portugais sont les moins aisés.

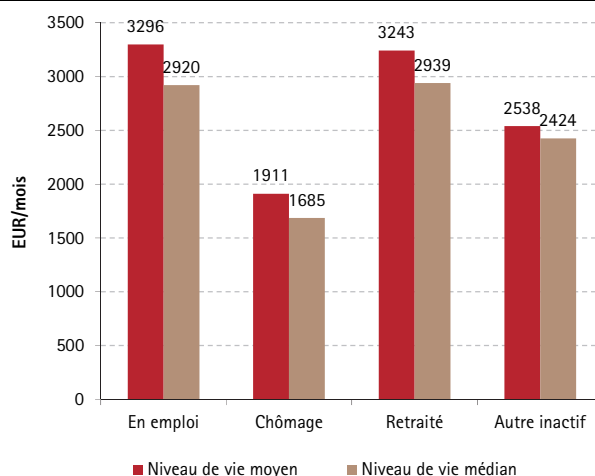
Graphique 166: Niveau de vie moyen et médian par ménage (EUR/mois), selon l'âge de la personne de référence, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

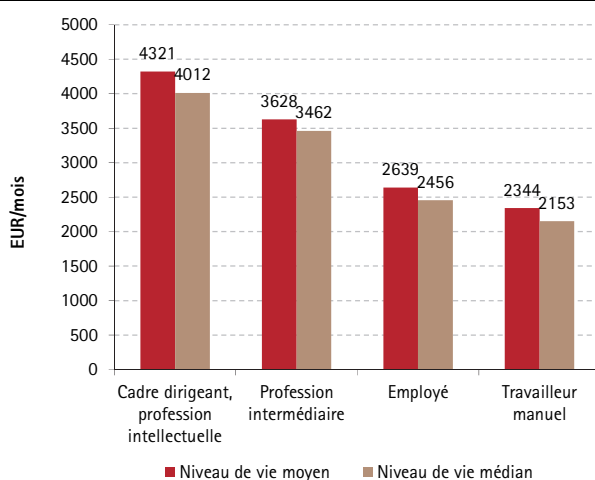
Graphique 167: Niveau de vie moyen et médian par ménage (EUR/mois), selon la situation économique de la personne de référence, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 168: Niveau de vie moyen et médian par ménage (EUR/mois), selon le type de profession exercée par la personne de référence, 2011

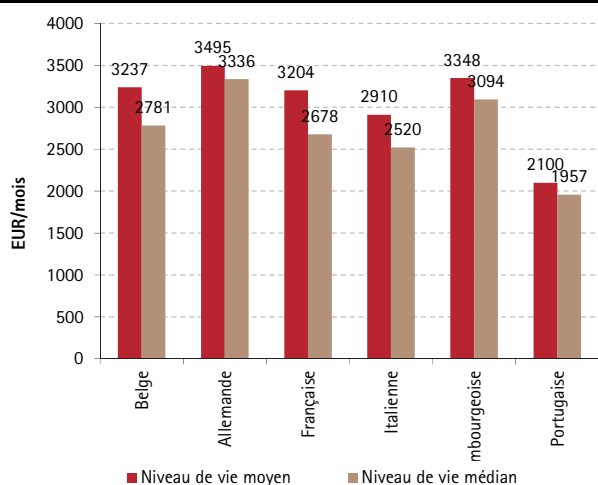


Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

¹⁶ Seulement si la personne de référence est active occupée

Graphique 169: Niveau de vie moyen et médian par ménage (EUR/mois), selon la nationalité de la personne de référence, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.2 Pauvreté et exclusion sociale

Qui est pauvre ?¹⁷

La grande majorité des publications privilégient la pauvreté monétaire se caractérisant par une insuffisance de revenus par rapport à une certaine norme. En réalité, la pauvreté est, sans doute, multidimensionnelle, allant au-delà du simple manque de ressources matérielles. Le sociologue Peter Townsend place son analyse de la pauvreté dans le cadre plus large des conditions d'existence ou des privations. D'après lui une privation provient de l'exclusion du mode de vie dominant déterminé par les pratiques sociales. Cette exclusion peut concerner des domaines aussi divers que l'alimentation, l'habillement, l'habitat et l'environnement d'une personne en général.

On ne peut cependant difficilement nier que des ressources matérielles insuffisantes constituent souvent un indice de pauvreté.

Classer une population en pauvres et non pauvres nécessite la fixation d'un seuil séparant ces deux sous-populations. Comme le relèvent beaucoup de spécialistes en la matière, la définition d'un tel seuil

revête un caractère normatif dépassant les simples considérations statistiques.

Pour appréhender l'importance du phénomène de la pauvreté dans une société, deux étapes sont nécessaires. Il faut tout d'abord se mettre d'accord sur la définition d'une norme sociale pour évaluer le seuil de pauvreté. Vient ensuite l'estimation statistique du seuil retenu.

Choisir un seuil de pauvreté

Dans la littérature théorique traitant de cette question, on trouve deux grandes approches. La première, associée souvent aux analyses du sociologue Peter Townsend mentionné plus haut, insiste sur la dimension relative de la pauvreté. L'économiste Amartya Sen, quant à lui, met plutôt en avant son caractère absolu¹⁸. Avec un seuil de pauvreté relatif, on peut avec un même revenu être pauvre dans une certaine société ou à une certaine époque et ne plus l'être dans un autre environnement social ou historique. L'existence de certains besoins fondamentaux que Sen appelle les « capacités » fait référence à un noyau absolu de la pauvreté.

L'opposition entre ces deux écoles est, en réalité, moins tranchée qu'il n'y paraît puisque même les tenants de la pauvreté absolue admettent que la satisfaction des besoins jugés fondamentaux peut varier dans le temps et dans l'espace. Un exemple souvent cité a trait à l'habillement. Se vêtir de manière décente exigerait d'autres habits aujourd'hui qu'il y a trente ans.

Les méthodologies pour la construction de ces deux sortes de seuils ne sont évidemment pas les mêmes. Les seuils relatifs de pauvreté sont établis par référence à un certain positionnement dans la distribution des revenus de l'ensemble de la population (généralement une certaine fraction d'une des valeurs centrales). Les seuils absolus font appel au coût d'un panier de biens et services jugé indispensable pour vivre. Les adaptations de la valeur d'un tel panier négligent le plus souvent les changements intervenus dans les habitudes de consommation et se contentent de l'indexer à la seule évolution des prix des produits qu'il contient. Cette façon de procéder, toujours en usage aux États-Unis, soulève évidemment de nombreuses critiques parce qu'elle ne tient justement pas compte de changements intervenus dans les modes de vie.

¹⁷ Les développements de ce paragraphe se basent sur des articles de Pierre CONCIALDI et Stéfan LOLLIVIER cités dans les références

¹⁸ Le père de cette approche est Rowntree qui a publié des études sur le sujet dans les années 1930 (voir article de LOLLIVIER)

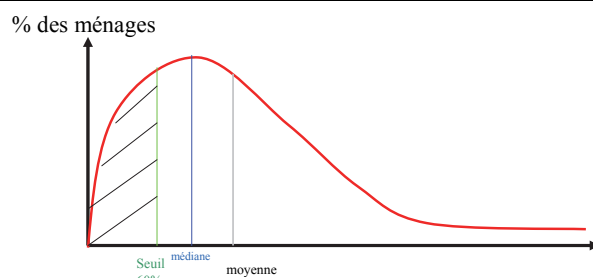
L'avantage des seuils relatifs serait qu'ils sont adaptés, de par leur méthode de construction, à l'évolution de l'ensemble des revenus. Si ce seuil correspond, par exemple, à un certain pourcentage du revenu moyen, il est clair qu'il augmente lorsqu'une grande majorité de la population bénéficie d'une hausse de leurs revenus.

La définition du seuil relatif de pauvreté relative, comme on le trouve dans les pays européens, exige de se mettre d'accord sur deux points :

- quelle norme de référence retenir : moyenne ou médiane¹⁹ ?
- quel pourcentage de cette norme de référence choisir ?

Concernant la norme de référence, c'est la médiane qui est actuellement favorisée par rapport à la moyenne. On dit que le choix d'une des deux révèle un certain degré d'aversion pour les inégalités. Se décider pour le revenu médian au lieu du revenu moyen serait le signe d'une moindre aversion pour l'inégalité. Il est clair que, vu l'allure de la courbe de distribution des revenus, la moyenne est plus élevée que la médiane et que le seuil de pauvreté le sera alors également. Un argument en faveur de la médiane est de nature statistique et consiste à dire qu'elle est moins sensible aux valeurs extrêmes souvent jugées aberrantes. On pourrait répliquer que les données brutes collectées sont normalement corrigées pour éliminer ces « outliers ». Il existe cependant un autre argument justifiant le choix de la médiane. Dans le cas d'une distribution étalée à droite, comme l'est celle des revenus, la moyenne arithmétique n'est non seulement pas significative mais peut encore induire en erreur. Des valeurs élevées peuvent faire en sorte que la moyenne arithmétique se situe à droite de la partie de la distribution où se concentre la masse des revenus.²⁰

Distribution des revenus et seuil de pauvreté



Source : STATEC

Pour ce qui est de du pourcentage de la norme de référence, il est difficile de le justifier de manière purement statistique. Retenir 70%, donnera évidemment un taux de pauvreté plus élevé que 30%.

Si pendant longtemps, EUROSTAT avait retenu un seuil de 50% du revenu moyen, il s'élève aujourd'hui à 60% du revenu médian, les deux étant en réalité très proches l'un de l'autre. Ce seuil de 60% du revenu médian a été fixé par le Conseil européen de Laeken.

Classer comme pauvres des ménages se trouvant juste en dessous du seuil de pauvreté et comme non pauvres ceux qui grâce à un revenu à peine supérieur se situent de l'autre côté peut soulever des critiques. Le choix du seuil de pauvreté serait donc quelque peu arbitraire et la plupart des experts recommandent d'en tester plusieurs pour examiner les conséquences sur les taux de pauvreté. Une autre solution est de mesurer la gravité de la pauvreté à l'aide d'indicateurs montrant la distance des ménages jugés pauvres par rapport au seuil de pauvreté. En raison de la taille souvent très réduite du sous-échantillon relatif à ces ménages, ces indicateurs risquent cependant manquer de fiabilité.

¹⁹ Pour être précis, il s'agirait en fait de la moyenne arithmétique. La médiane divise une distribution en deux parts égales, l'une se situant en dessous de cette valeur, l'autre au-dessus.

²⁰ Article de Peter SEMRAU et Hans-Jürgen STUBIG cité dans les références.

Le taux de risque de pauvreté au Luxembourg

Méthode de calcul

Le taux de risque de pauvreté²¹ est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adulte, c'est-à-dire les niveaux de vie. Il est donc tenu compte de la taille et de la composition des ménages en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d'équivalents-adulte, calculé à partir de l'échelle OCDE modifiée. Les chiffres de la pauvreté sont calculés au niveau individuel: chaque membre d'un ménage reçoit un revenu égal au revenu total disponible de son ménage par équivalent-adulte. Tous les membres d'un même ménage vont donc avoir par construction le même niveau de vie.

On calcule alors la médiane de la distribution des revenus: par définition, il s'agit de la valeur qui divise la distribution en deux parties de tailles égales, l'une ayant des revenus inférieurs à cette valeur, l'autre ayant des revenus supérieurs. Le seuil de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du revenu médian au niveau national. Pour l'année 2011, la valeur de ce seuil était de 1 627 EUR par mois, contre 1 617 EUR pour l'année 2010.

Aperçu de l'état de la pauvreté

En 2011, 13.6% de la population était en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que ces personnes avaient un niveau de vie mensuel inférieur à 1 627 EUR. Ce chiffre est en recul par rapport à l'année 2010, où le taux de pauvreté s'élevait à 14.5% de la population.

Néanmoins, à la vue des intervalles de confiance, il ne faut pas rejeter l'hypothèse selon laquelle la baisse du taux de pauvreté pourrait être due au fait que seulement un échantillon de la population est interrogé chaque année (ce qu'on appelle aussi l'erreur d'échantillonnage)

²¹ Dans le rapport, on utilisera indifféremment les expressions taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté. Cette dernière suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement « pauvres » au sens absolu du terme, mais qu'à l'aune de leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque d'être exclus socialement

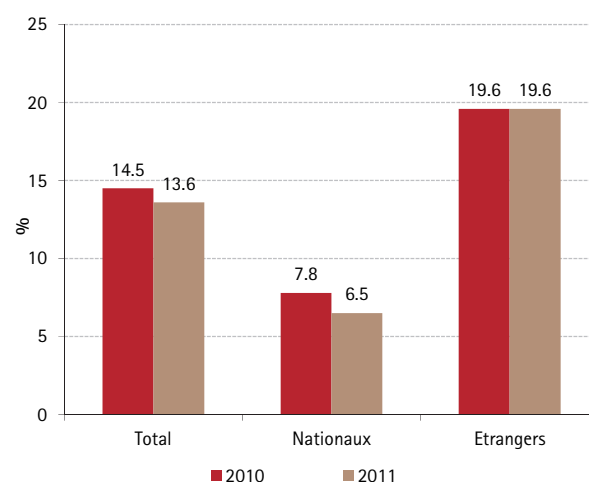
Tableau 86: Taux de risque de pauvreté (%), 2010-2011

	2010	2011
Taux de risque de pauvreté (%)	14.5	13.6
	[13.648,15.523]	[12.722,14.470]

Source : STATEC, EU-SILC

Champ : ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 170: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la nationalité, 2010-2011



Source : STATEC, EU-SILC

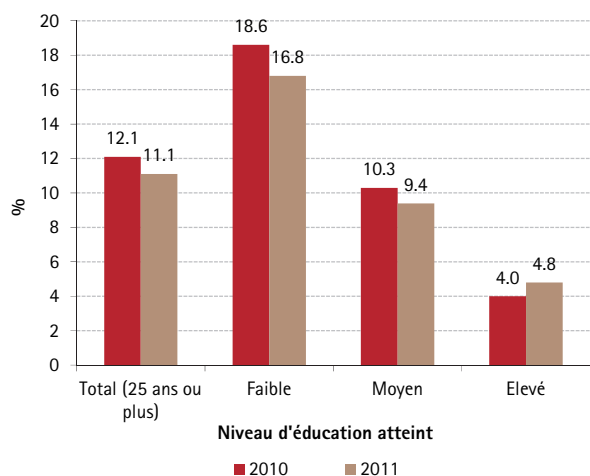
Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Taux de risque de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages et des individus

Les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers sont importants : en 2011, le taux de risque de pauvreté des étrangers résidant au Luxembourg était de 19.6%, contre 6.5% pour les nationaux. La baisse de la pauvreté entre 2010 et 2011 a été nette chez les nationaux résidents, leur taux passant de 7.8 à 6.5%. Le taux reste stable pour les résidents étrangers.

Les résultats par niveau d'éducation mettent en lumière des écarts importants selon que la personne a atteint un niveau d'éducation faible (secondaire inférieur), moyen (secondaire supérieur) ou élevé (universitaire). Pour tenir compte du fait que nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un certain âge, et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans nos calculs. Les chiffres de 2011 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé chez les personnes faiblement

Graphique 171: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon le niveau d'éducation atteint, 2010-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

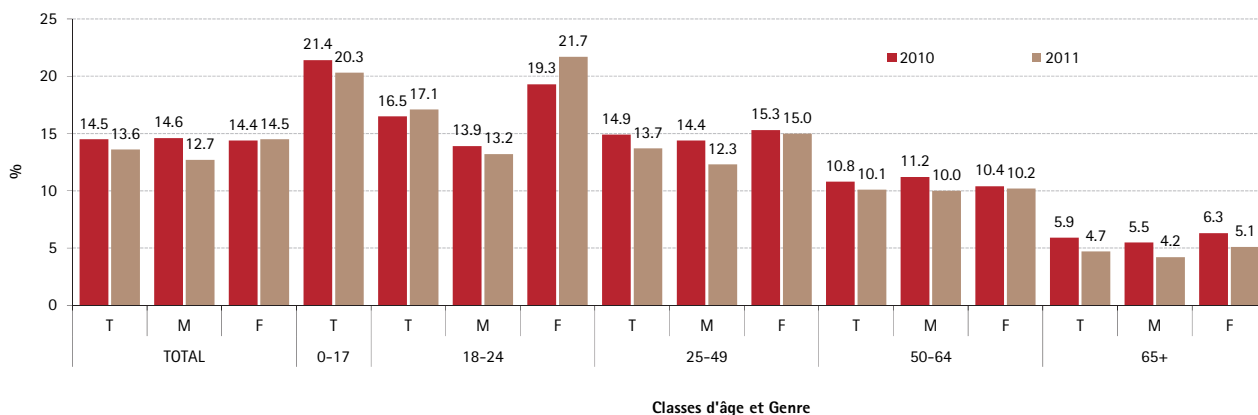
qualifiées : leur taux atteint 16.8% en 2011, contre 9.4% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (niveau moyen) et 4.8% pour les universitaires (niveau élevé). Pour ces dernières, le taux de pauvreté a cependant progressé par rapport à 2010, tandis qu'il a reculé pour les autres catégories.

L'analyse par classe d'âge et genre montre que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2011, le taux de risque de pauvreté chez les 0-17 ans était de 20.3%, contre seulement 4.7% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans est ce qu'on appelle communément le « taux de pauvreté des enfants ». La baisse de la pauvreté entre 2010 et 2011 touche toutes les catégories d'âge, à l'exception des 18-24

ans, dont le taux est passé de 16.5% en 2010 à 17.1% en 2011. Les hommes sont également les premiers bénéficiaires de cette baisse: leur taux de pauvreté est passé de 14.6% en 2010 à 12.7% en 2011 tandis que, dans le même temps, celui des femmes est resté stable. C'est principalement dans la catégorie des jeunes de 18 à 24 ans que le taux de pauvreté des femmes a progressé.

La ventilation des individus selon la taille et la composition de leur ménage fait apparaître des différences non négligeables au niveau du taux de pauvreté. Ce sont les personnes qui vivent dans des ménages avec enfants à charge qui ont le risque de pauvreté le plus élevé: le taux de pauvreté pour ces personnes était de 17.3% en 2011, contre 8.6% pour celles faisant partie de ménages sans enfants à charge. Parmi la population vivant dans des ménages avec enfants à charge, ce sont les membres de familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec enfants à charge) qui enregistrent de loin le taux de pauvreté le plus élevé (45.5% en 2011). Il faut cependant garder à l'esprit que les individus en question sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance pour ce taux est extrêmement large. Par ailleurs, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants à charge dans le ménage : il est de 9.7% pour les ménages de deux adultes avec un enfant à charge, 15.1% pour les ménages avec deux enfants à charge et 25.7% s'il y a plus de deux enfants. Parmi les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), on voit que le taux de risque de pauvreté est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (17.0% contre 13.9%), et qu'il est aussi plus élevé pour les personnes de moins de 65 ans vivant seules (18.8%, contre 6.3% chez les personnes de 65 ans ou plus vivant seules).

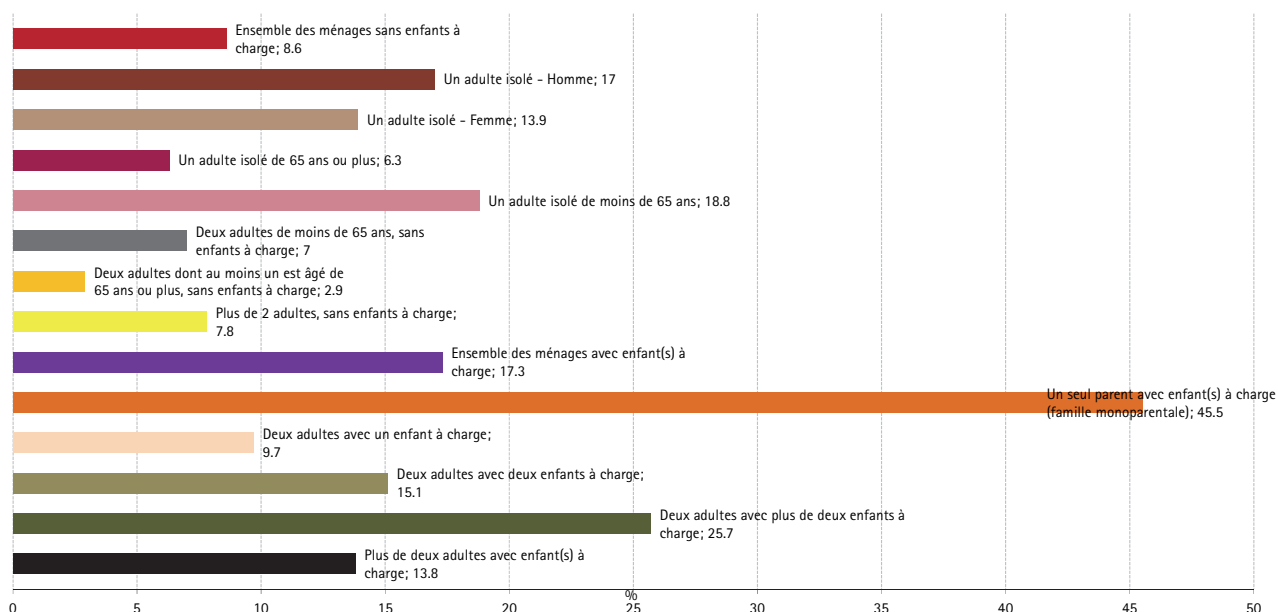
Graphique 172: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la classe d'âge et le genre, 2009-2010



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

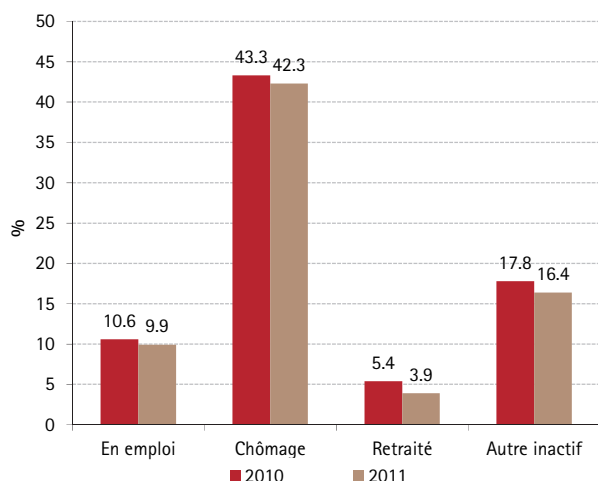
Graphique 173: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la taille et la composition du ménage, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 174: Taux de risque de pauvreté (%) après transferts sociaux, selon la situation économique de la personne, 2010-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

L'analyse selon la situation économique de la personne montre aussi des écarts importants en termes d'exposition à la pauvreté. 9.9% des personnes en emploi étaient en situation de risque de pauvreté en 2011, contre 42.3% des personnes au chômage et 16.4% des personnes inactives (autres que retraitées). Les personnes retraitées sont en fait les moins

exposées au risque de pauvreté : leur taux était de 3.9% en 2011.

Revenu disponible, niveau de vie des ménages, taux de pauvreté : indicateurs 1996-2011

En termes réels, le niveau de vie des ménages s'est accru de 20% entre 1996 et 2011, même s'il stagne depuis 2005. Pour ce qui est des inégalités dans la distribution des revenus, les chiffres du coefficient de Gini font état d'une légère augmentation du niveau des inégalités sur cette même période : le coefficient de Gini est passé de 0.25 en 1996 à 0.27 en 2011. La situation se serait également détériorée en ce qui concerne le taux de pauvreté, avec une augmentation d'environ 3 points de pourcentage entre le milieu des années 1990 et aujourd'hui. A noter toutefois que depuis le milieu des années 2000, les inégalités semblent avoir tendance à se stabiliser. Précédemment, on avait déjà attiré l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions sous revue doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance à l'accroissement ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période : les chiffres du tableau suivant sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents : le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

Tableau 87: Revenu disponible, niveau de vie des ménages, taux de pauvreté: indicateurs 1996-2011

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Revenu disponible médian (EUR courants)	2 680	2 727	2 823	2 797	2 979	3 194	3 409	3 532	3 685	3 915	3 913	3 992	4 172	4 281	4 350	4 446
Revenu disponible médian par équivalent adulte (EUR courants)	1 653	1 671	1 746	1 774	1 870	1 957	2 080	2 148	2 245	2 367	2 457	2 491	2 576	2 646	2 694	2 712
Revenu disponible médian en volume (1996=100)	100	100.4	102.9	100.9	104.2	108.9	113.8	115.6	117.9	122.3	119	118.7	120	122.6	121.8	120.4
Revenu disponible médian par équivalent adulte en volume (1996=100)	100	99.7	103.2	103.8	106.1	108.1	112.6	113.9	116.5	119.8	121.2	120.1	120.1	122.9	122.3	119.1
Coefficient de GINI	0.25	0.25	0.26	0.27	0.26	0.26	0.26	0.28	0.26	0.26	0.28	0.27	0.28	0.29	0.28	0.272
Rapport interquintiles S80/S20	3.5	3.6	3.7	3.8	3.7	3.7	3.7	4.1	3.9	3.9	4.2	4	4.1	4.3	4.1	4
Seuil de pauvreté : 60 % médiane	992	1 003	1 048	1 064	1 122	1 174	1 248	1 289	1 347	1 420	1 474	1 495	1 546	1 588	1 617	1 627
Taux de pauvreté (%) : seuil égal à 60% du revenu médian	11	11.1	12.2	12.5	12.1	11.9	12.1	11.9	12.7	13.7	14.1	13.5	13.4	14.9	14.5	13.6

Source: CEPS (d'après Population et Emploi, n°1, janvier 2004) jusqu'en 2002. Calculs STATEC de 2003 à 2011

Les travailleurs pauvres (« Working Poor »)

Le concept des « working poor » vient des Etats-Unis et a trait à des personnes qui, tout en travaillant, se retrouvent dans une situation de pauvreté. Les débats sur cette catégorie de personnes sont souvent liés aux discussions sur l'introduction ou l'augmentation substantielle des salaires minima.

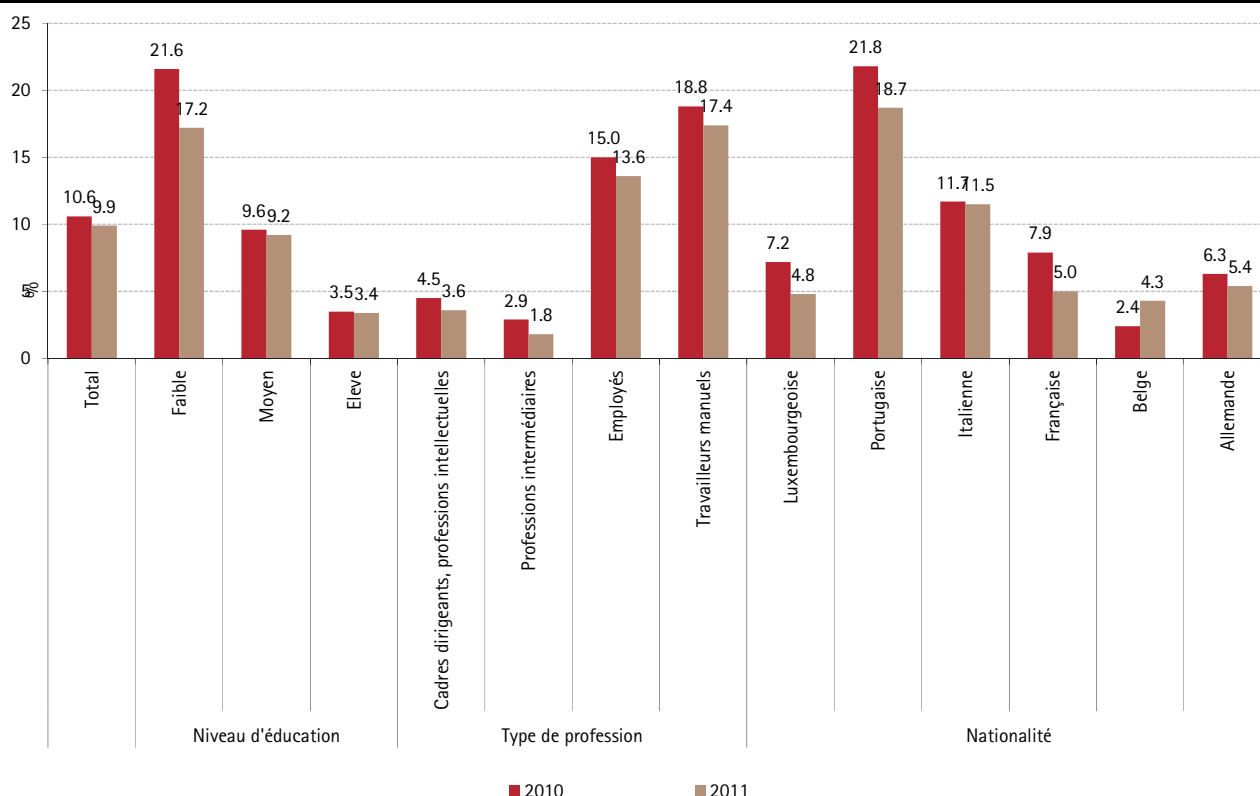
Selon Eurostat, un travailleur pauvre est une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année et qui vit dans un ménage exposé au risque de pauvreté tel qu'il a été défini précédemment. Sont donc pris en considération aussi bien les caractéristiques personnelles (exercer une activité professionnelle) que les caractéristiques familiales (vivre dans un ménage pauvre), ces dernières étant saisies au niveau du ménage. Cette catégorie de travailleurs pauvres n'est pas identique à celle des travailleurs à bas salaire. La différence la plus frappante concerne la répartition par sexe. Alors que les bas salaires sont un phénomène très largement féminin, le pourcentage de travailleurs pauvres est légèrement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Vu que les premiers sont plus nombreux, cela veut dire que la majorité des travailleurs pauvres sont des hommes. Certaines personnes estiment aussi que la manière de définir la population des travailleurs

pauvres cache la réalité des discriminations dont souffrent les femmes sur le marché du travail.

En 2011, le taux de pauvreté des personnes en emploi s'élevait à 9.9%, en dessous du taux de 13.6% pour la population totale. On voit donc que le travail protège de la pauvreté, même s'il n'en met pas à l'abri. Les femmes qui travaillent sont davantage exposées à la pauvreté que les hommes : le taux de pauvreté des femmes en emploi était de 10.6% en 2011, contre 9.3% pour les hommes. Les travailleurs à temps plein, avec un taux de pauvreté de 8.6%, sont également plus protégés que les travailleurs à temps partiel, pour lesquels le taux de pauvreté s'élève à 12.3%. Enfin, les travailleurs salariés, avec un taux de pauvreté de 9.5%, sont moins exposés que les non-salariés (taux de pauvreté égal à 15.1%)

Les travailleurs manuels, ainsi que tous ceux n'ayant qu'un faible niveau d'éducation, ont des taux de pauvreté voisins, autour de 18%. Ce résultat n'est pas surprenant, les deux variables étant fortement corrélées. Comme les travailleurs manuels à faible niveau d'instruction sont fortement représentés au sein de la population résidente portugaise, le taux de pauvreté de près de 19% que l'on constate chez les travailleurs de nationalité portugaise peut s'expliquer. A l'inverse, chez les nationaux, ce sont moins de 5% des actifs occupés qui sont concernés par le risque de pauvreté en 2011.

Graphique 175: Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi, selon le niveau d'éducation, le type de profession exercée et la nationalité, 2010-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale UE-2020

En 2011, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie « EUROPE 2020 »²² était pour le Luxembourg de 16,8%, contre 17,1% en 2010. Ceci représente 84 000 personnes.

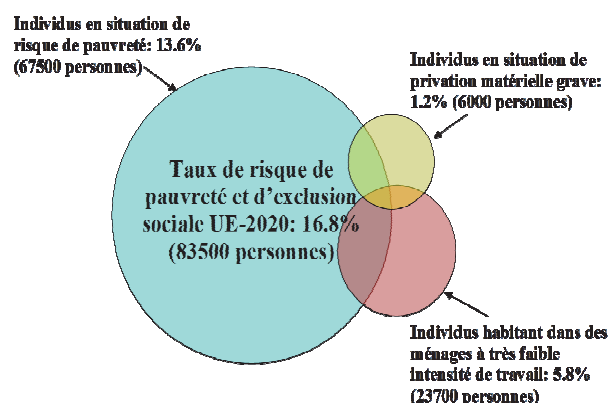
Sont considérées comme à risque d'être pauvres ou exclues socialement les personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants :

- les personnes à risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux en espèces) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux),

- les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer ou des factures courantes, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone,
- les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

²² http://ec.europa.eu/europe2020/index_en.htm

Figure 1: La composition du nouvel indicateur UE-2020 de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg, 2011



Source: STATEC, EURSTAT (EU-SILC)

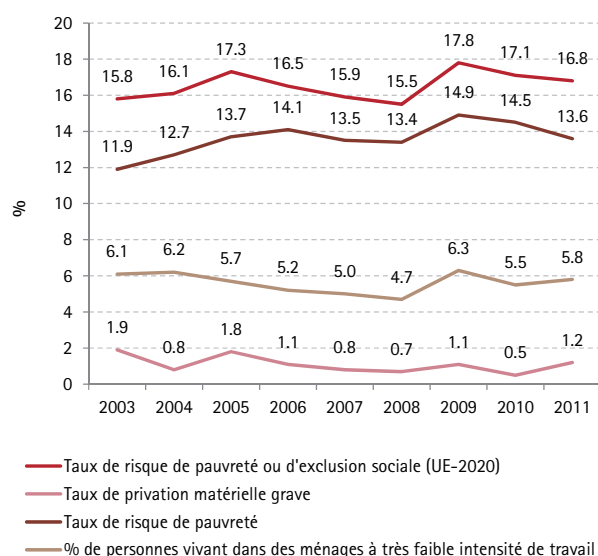
L'examen des intersections révèle que la très grande majorité des personnes (70 600 individus sur 83 500) en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont exclues selon une seule des trois dimensions (risque de pauvreté, privation matérielle grave ou habiter dans un ménage à très faible intensité de travail). Les 12 900 personnes restantes, soit environ 2.5% de la population totale, sont en situation d'exclusion multiple, avec au moins deux des trois dimensions concernées.

Tableau 88: Composition de l'indicateur UE-2020 pour le Luxembourg, 2011

	Nombre	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	54 900	11.0
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	2 100	0.4
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	13 600	2.7
Total population exclue selon une seule dimension	70 600	14.2
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	2 800	0.6
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	300	0.1
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	9 000	1.8
Total population exclue selon deux dimensions	12 100	2.4
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	800	0.2
Total population exclue selon les trois dimensions	800	0.2
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE-2020	83 500	16.8

Source: STATEC, EUROSTAT (EU-SILC)

Graphique 176: Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE-2020), taux de risque de pauvreté, taux de privation matérielle grave et % de personnes qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail, 2003-2011



Source: STATEC, EU-SILC

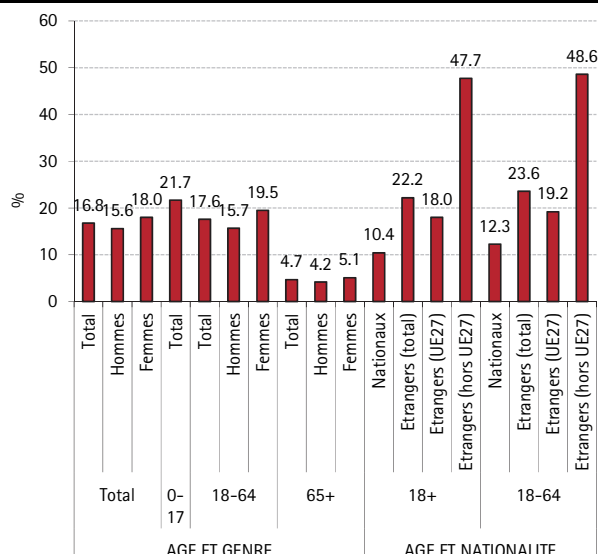
Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Pris dans le détail, ce sont 13.6% des personnes qui étaient en risque de pauvreté en 2011, 5.8% qui habitaient dans des ménages à très faible intensité de travail et 1.2% qui étaient en situation de privation matérielle sévère. L'indicateur UE-2020 est en baisse depuis 2010 au Luxembourg. Cependant, si l'on regarde la période 2003-2011, la tendance semble plutôt stable.

L'exclusion sociale touche davantage les 0-17 ans : 21.7% d'entre eux étaient en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2011, contre 16.8% pour l'ensemble de la population, 17.6% pour les 18-64 ans et 4.7% pour les 65 ans ou plus. Les femmes sont aussi davantage touchées que les hommes (18.0% d'entre elles en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale contre 15.6% des hommes). Enfin, ce sont 22.2% des résidents étrangers âgés de 18 ans ou plus et 23.6% de ceux âgés de 18 à 64 ans qui étaient en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2011, contre respectivement 10.4 et 12.3% des nationaux des mêmes catégories d'âge. Parmi les étrangers, ce sont les ressortissants de pays extérieurs à l'Union Européenne (UE27) qui, avec des taux voisins des 50%, étaient les plus durement frappés. Pour ces

personnes, le taux de risque a fortement progressé par rapport à l'année précédente.

Graphique 177: Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (UE-2020) selon l'âge, le genre et la nationalité, 2011

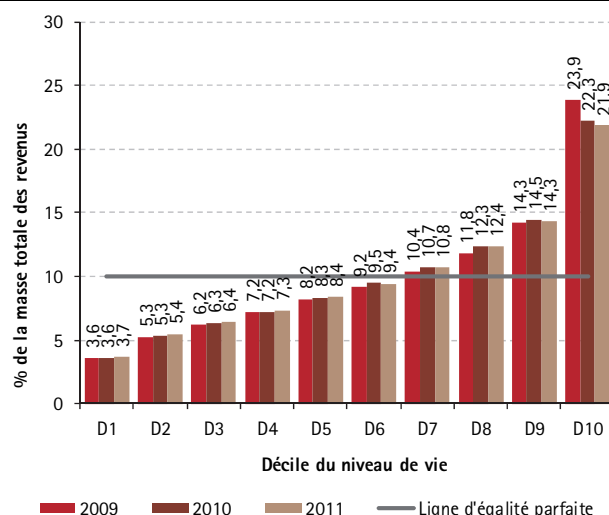


Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

la masse totale des revenus, bien qu'ils comptent pour 10% de la population. Ce pourcentage va en augmentant à mesure que l'on grimpe dans l'échelle

Graphique 178: Pourcentage de la masse totale des revenus possédé selon les déciles des niveaux de vie, 2009, 2010 et 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.3 Les inégalités de revenus

2.3.1 Les indicateurs d'inégalité dans la répartition des revenus

Le revenu moyen ou le revenu médian sont des indicateurs dits « de tendance centrale », c'est-à-dire qu'ils fournissent une indication sur le centre de la distribution des revenus. Cependant, ils ne renseignent pas sur le niveau des inégalités pouvant exister dans la répartition des revenus au sein de la population.

Les inégalités de revenu peuvent être mesurées à partir d'indicateurs de concentration. Ces derniers vont évaluer la distance entre la distribution des revenus observée sur la population et la distribution égalitaire dans laquelle chaque individu aurait le même revenu. Par exemple, en 2011, les individus appartenant au premier décile (D1) des niveaux de vie²³, c'est-à-dire les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas, ne possédaient que 4% de

des revenus : si l'on prend les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus élevés (dixième décile - D10), ceux-ci représentent aussi 10% de la population totale, mais possèdent près de 22% des revenus.

Un indicateur de concentration couramment utilisé est le coefficient de Gini. Géométriquement, il correspond à deux fois l'aire A comprise entre la courbe de Lorenz et la ligne d'égalité parfaite traduisant la situation dans laquelle tous les individus auraient le même revenu. La courbe de Lorenz est en fait la représentation graphique de la fonction qui à la part des individus les moins aisés dans la population associe la part de leur revenu.

Un coefficient de Gini égal à 0 signifie que tous les membres de la population disposent du même revenu (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation dans laquelle un unique individu posséderait la totalité des revenus, alors que les autres auraient un revenu égal à 0.

²³ Il s'agit ici du revenu total disponible au niveau ménage divisé par le nombre d'unités de consommation calculé selon l'échelle OCDE modifiée. Tous les membres d'un même ménage ont donc par construction le même niveau de vie.

Figure 2: La courbe de Lorenz

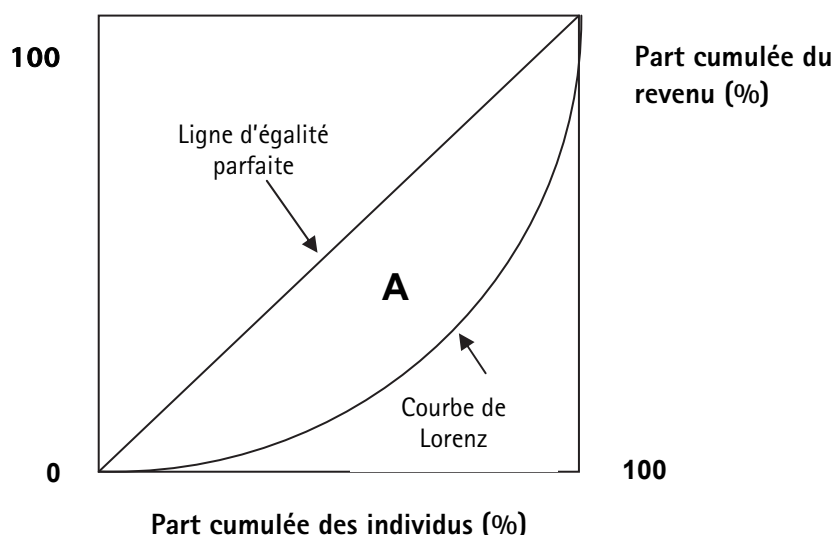


Tableau 89: Coefficients de Gini, 2010-2011

	2010	2011
Coefficient de Gini	0.28 [0.2726,0.2874]	0.27 [0.2656,0.2784]

Source: STATEC, EU-SILC

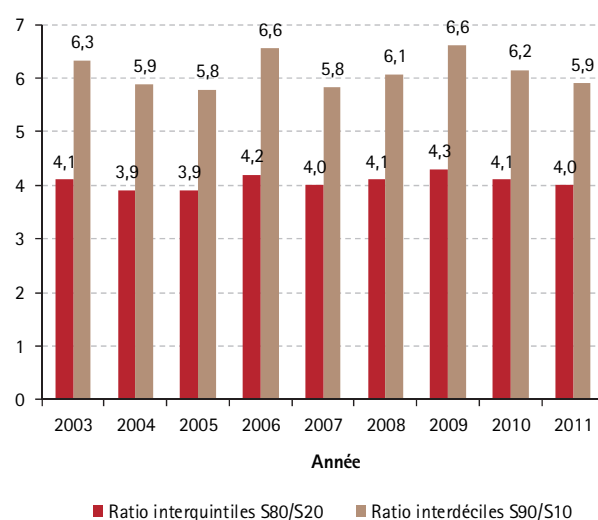
Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Pour l'année 2011, la valeur du coefficient de Gini s'élève à 0.27, contre 0.28 l'année précédente. On constate donc un léger recul des inégalités dans la répartition des revenus entre les personnes. Néanmoins, les intervalles de confiance de ces estimations se recoupant, il ne faut pas exclure que cette variation soit due à des erreurs d'échantillonnage.

Les inégalités peuvent aussi être mesurées au moyen d'indicateurs de dispersion, qui vont mesurer les écarts entre les quantiles de la distribution du revenu. On calculera par exemple le ratio interquintiles S80/S20 en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus ayant les revenus les plus élevés par la part perçue par les 20% ayant les revenus les plus bas. Une variante serait de prendre le ratio interdéciles S90/S10, en divisant la part du revenu perçue par les 10% des individus ayant les revenus les plus élevés par celle des 10% ayant les revenus les plus bas. Un désavantage de cette sorte d'indicateur est qu'il peut rester insensible à d'éventuelles modifications intervenant dans les catégories intermédiaires.

En 2011, la valeur du ratio interquintiles S80/S20 pour le Luxembourg était de 4.0, contre 4.1 en 2010. Une autre façon de présenter cet indicateur est de dire que les 20% des individus les moins aisés de la population perçoivent 9% du revenu total, contre 36% pour les 20% les plus aisés, les 60% se trouvant entre les deux catégories se partageant les 55% restants. Quant au ratio interdéciles S90/S10, sa valeur était de 5.9 en 2011, contre 6.2 l'année précédente. Sur la période 2003-2011, ces deux indicateurs apparaissent relativement stables.

Graphique 179: Ratio interquintiles S80/S20 et ratio interdéciles S90/S10, 2003-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.3.2 Les inégalités de revenus sur le long terme

Introduction

Il est un fait admis que les inégalités de revenus se sont creusées dans la plupart des pays développés depuis la fin des années 70²⁴. Le Luxembourg n'échappe pas à cette tendance. Si la forte croissance économique qu'a connue le pays depuis le milieu des années 80, en particulier au cours des périodes 1985-1991 et 1997-2000, a eu comme effet bénéfique une augmentation importante du revenu disponible des ménages, hissant les ménages luxembourgeois au premier rang des pays européens, le pays a connu dans le même temps une aggravation de la pauvreté et un creusement des inégalités. La raison est que les ménages n'ont pas tous profité de la même façon de la hausse du niveau de vie.

Des inégalités trop importantes entre les individus peuvent porter atteinte à la cohésion sociale (Sen, 2000)²⁵. Il faut cependant faire attention à ne pas confondre inégalité et iniquité. Est-il par exemple « injuste » qu'une personne âgée qui a travaillé toute sa vie ait pu se constituer un patrimoine qu'une personne jeune qui commence juste à travailler ne possède pas ? L'injustice ne serait-elle pas plutôt pour la personne qui commence à travailler de ne pas pouvoir espérer le même patrimoine à la fin de sa vie ? Et même si elle ne l'avait pas, s'agirait-il d'une véritable injustice ou d'un choix personnel ? De même, si le développement du travail à temps partiel est source d'inégalités entre les salariés, encore faut-il distinguer le temps partiel souhaité du temps partiel contraint. Ces jugements de valeur renvoient aux théories sur la justice sociale (Kolm, 2000), que nous n'aborderons pas ici.

Par ailleurs, en utilisant les données du *British Household Panel Survey* (BHPS), Clark (2008) a montré que le bien-être d'un individu ne dépendait pas seulement de ses caractéristiques intrinsèques, mais se mesurait aussi à l'aune de ce qui se passait dans le

reste du corps social. Plus récemment, en ces temps de difficultés économiques, le débat sur les inégalités a resurgi avec la question des hauts revenus et du rôle de l'impôt comme outil de redistribution (Landais, Piketty et Saez, 2011). En outre, le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social²⁶ a prôné la nécessité d'aller au-delà des agrégats macro-économiques classiques (notamment le PIB) pour examiner les inégalités socio-économiques au sein de la population. Tous ces exemples illustrent la légitimité du débat autour des inégalités.

Dans cette section on se bornera à parler des inégalités de revenus. Il faut néanmoins avoir conscience que la question des inégalités dépasse largement le cadre des revenus et concerne aussi les aspects sociaux, comme la santé, le logement ou la culture. Evoquer la question des inégalités au travers du revenu présente cependant un double avantage : d'abord, la plupart des inégalités sociales se trouvent être corrélées aux inégalités de revenus (Atkinson et al, 2001). Par ailleurs, des données détaillées et comparables sur les revenus sont aujourd'hui disponibles pour de nombreux pays. Par exemple, l'enquête européenne EU-SILC (*EU Statistics on Income and Living Conditions*) couvre les 27 pays de l'Union Européenne ainsi que la Croatie, l'Islande, la Norvège, la Suisse et la Turquie. La *Luxembourg Income Study* (LIS) offre une autre source d'informations détaillées sur les revenus, couvrant non seulement les pays d'Europe, mais aussi des pays comme la Chine, l'Inde, la Russie, les Etats-Unis ou le Brésil²⁷.

Les principaux indicateurs d'inégalité s'intéressent à la dispersion et à la concentration des revenus. Les indicateurs de dispersion mesurent l'écart entre les quantiles de la distribution des revenus. On peut par exemple calculer le rapport interdéciles, c'est-à-dire le rapport entre le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus aisés (décile supérieur) et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins aisés (décile inférieur). Un autre indicateur de dispersion est le « traditionnel » taux de risque de pauvreté relative, défini comme le pourcentage d'individus ayant un revenu en-dessous de 60% du revenu médian calculé au niveau national. Les indicateurs de concentration comparent quant à eux la distribution observée des revenus avec une

²⁴ On peut consulter à ce sujet le rapport de l'OCDE *Growing Unequal ? Income Distribution and Poverty in OECD Countries*

²⁵ Platon, dans *Les Lois*, déclarait déjà : « Si un État veut éviter la désintégration sociale, il doit veiller à ne tolérer aucune augmentation de l'extrême pauvreté comme de l'extrême richesse dans quelque partie que ce soit du corps social, parce que l'un comme l'autre conduisent au désastre. C'est pourquoi le législateur doit veiller à fixer clairement les limites acceptables de la richesse comme de la pauvreté. »

²⁶ <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr>

²⁷ <http://www.lisdatacenter.org/>

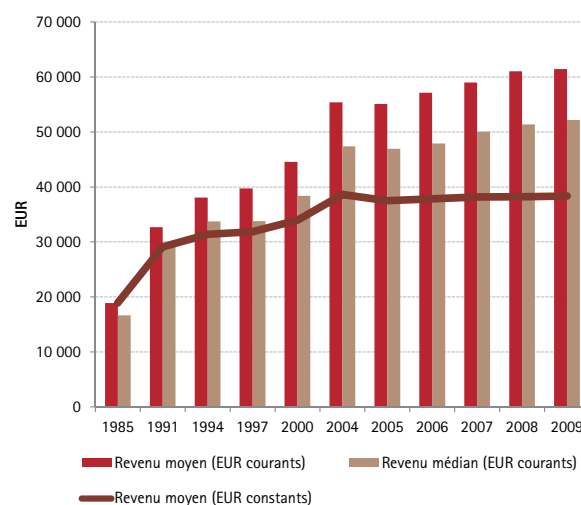
distribution théorique parfaitement égalitaire dans laquelle chaque ménage recevrait le même revenu. Parmi les indicateurs de concentration célèbres, on peut citer les indices de Gini, de Theil et d'Atkinson. Les notions de dispersion et de concentration ne sont pas identiques: si la dispersion des revenus entraîne généralement leur plus grande concentration, on peut facilement imaginer des distributions de revenus qui seraient très concentrées, au sens où une petite minorité de ménages disposerait de la majorité des revenus, et peu dispersées à la fois. L'inverse n'est donc pas toujours vrai. Le concept d'inégalité renferme donc des situations pouvant être différentes. C'est pourquoi, quand on évoque les inégalités de revenus, il est important de bien savoir de quels revenus il s'agit (ensemble des revenus, travail, capital...) et quel est l'indicateur utilisé.

En 25 ans le revenu disponible des ménages au Luxembourg a triplé en valeur courante, mais il stagne en valeur réelle depuis 2005

La valeur du revenu disponible²⁸ des ménages au Luxembourg a plus que triplé en 25 ans, passant de 19 000 EUR en 1985 à 61 000 EUR en 2009. La hausse la plus significative s'est produite entre 1985 et 1991, période au cours de laquelle le revenu des ménages a pratiquement doublé (de 19 000 EUR en 1985 à 33 000 EUR en 1991). Cette augmentation peut être mise en lien avec la forte croissance économique qu'a connue le Luxembourg entre 1985 et 1991, avec un taux de croissance annuel du PIB autour de 7%.

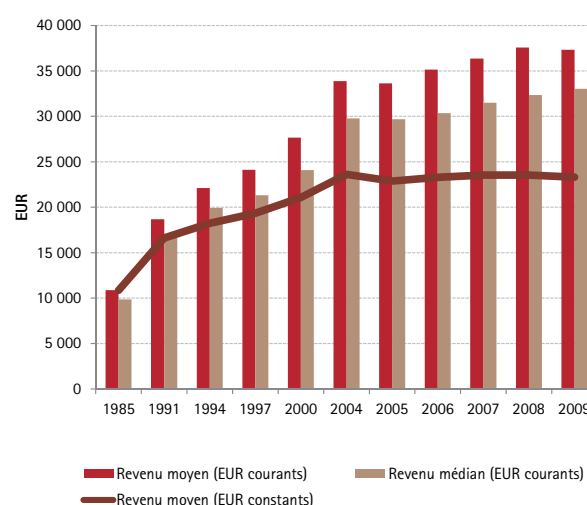
Si le revenu disponible des ménages continue de progresser en valeur courante, la prise en compte de l'inflation montre que depuis 2005 la hausse des revenus est compensée par celle des prix, de sorte que le revenu disponible réel des ménages (en EUR constants), après avoir progressé jusqu'au milieu des années 2000, est stable depuis 2005.

Graphique 180: Revenu disponible moyen et médian par ménage (EUR), 1985-2009



Source : Luxembourg Income Study (LIS) jusqu'en 2004 ; EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) entre 2005 et 2009 et Commission Européenne (AMECO) pour l'IPCN

Graphique 181: Revenu disponible moyen et médian par unité de consommation (EUR), 1985-2009



Source : Luxembourg Income Study (LIS) jusqu'en 2004 ; EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) entre 2005 et 2009 et Commission Européenne (AMECO) pour l'IPCN

²⁸ Le revenu disponible correspond au revenu dont dispose effectivement un ménage pour consommer ou épargner. Il est calculé après cotisations sociales et impôts.

Une autre façon d'exprimer le revenu disponible des ménages est de le diviser par le nombre total d'unités de consommation (UC) dans le ménage²⁹. L'avantage est que l'on peut ainsi comparer les niveaux de revenus de ménages ayant des tailles et des compositions différentes. La tendance observée pour le revenu disponible par unité de consommation entre 1985 et 2009 est similaire à celle que l'on observe pour le revenu par ménage, si ce n'est que les écarts d'une année sur l'autre semblent s'être accentués (le revenu moyen par UC a presque quadruplé entre 1985 et 2009.)

Le niveau de revenu des ménages luxembourgeois était en 2009 le plus élevé en Europe

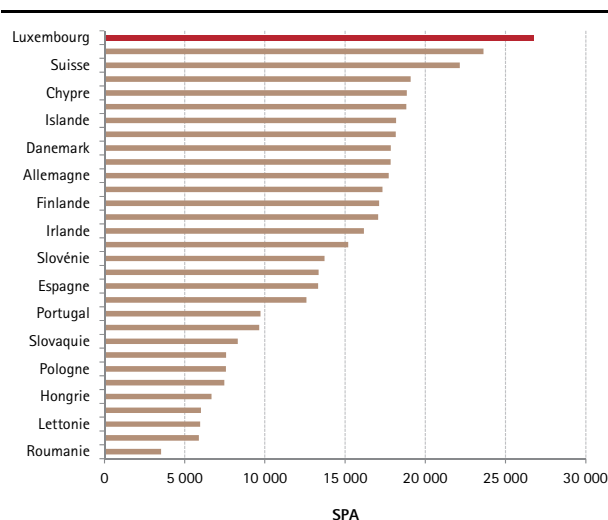
Avec un revenu disponible médian de 27 000 SPA³⁰ par unité de consommation en 2009, le Luxembourg se place au premier rang des pays Européens pour le niveau de revenu des ménages, devant la Norvège (24 000 SPA) et la Suisse (22 000 SPA). A l'autre extrémité on trouve les pays d'Europe de l'Est, avec notamment la Bulgarie (5 900 SPA) et la Roumanie (3 500 SPA).

La progression du revenu disponible des ménages au Luxembourg est d'autant plus forte qu'en 1985 le pays se situait au même niveau que la France et l'Allemagne.

Dans le même temps, le Luxembourg a connu un creusement des inégalités et une aggravation de la pauvreté

Si la progression du niveau de vie des ménages au cours des 25 dernières années a été très importante, les ménages n'en ont pas tous profité de la même manière. Tandis que pour les 1% des ménages qui disposent des revenus³¹ les plus faibles, le revenu maximal (1^{er} percentile de la distribution) a été multiplié par 2.8 entre 1985 et 2009, le revenu minimal (99^{ème} percentile) des 1% des ménages qui

Graphique 182: Revenu disponible médian par unité de consommation dans le ménage (SPA), 2009



Source : Eurostat, EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)

ont les revenus les plus élevés a été multiplié par 3.8, et celui des 0.1% par 6.

Les revenus en 2009 sont donc plus dispersés (et *a fortiori* plus concentrés) qu'ils ne le furent 25 ans plus tôt. Une mesure de dispersion couramment utilisée dans la pratique³² est le rapport interquintiles S80/S20, qui est égal au rapport entre le revenu moyen des 20% des ménages les plus riches (ceux qui appartiennent au quintile supérieur de la distribution des revenus) et celui des 20% des ménages les moins riches (ceux appartenant au quintile inférieur). On peut aussi calculer d'autres rapports interquintiles, par exemple S90/S10 ou encore S95/S5.

Ces trois indicateurs montrent une augmentation régulière des inégalités de revenus au Luxembourg depuis 1985: le rapport S80/S20 est passé de 3.3 en 1985 à 4.2 en 2009, S90/S10 est passé de 4.6 en 1985 à 6.6 en 2009, tandis que S95/S5 est passé de 6.1 en 1985 à 11.1 en 2009. Ainsi, le revenu des 5% des ménages les plus riches était en moyenne en 2009 11 fois supérieur à celui des 5% des ménages les moins riches. Ce ratio dépasse même 40 si l'on compare les 1% des ménages les plus riches aux 1% les moins riches. Si le revenu des ménages continue de progresser (en valeur courante), on voit bien que la hausse n'est pas la même pour tout le monde, et qu'elle profite davantage aux classes aisées qu'aux classes modestes.

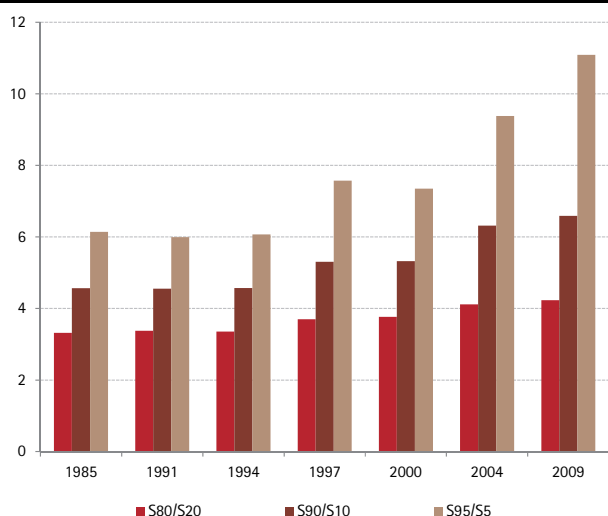
²⁹ Le nombre d'unités de consommation (UC) dans le ménage est calculé en utilisant l'échelle dite « OCDE modifiée », dans laquelle la personne de référence du ménage reçoit un coefficient égal à 1, les autres adultes du ménage un coefficient de 0.5 et les enfants de moins de 14 ans un coefficient de 0.3.

³⁰ SPA = Standard de Pouvoir d'Achat.

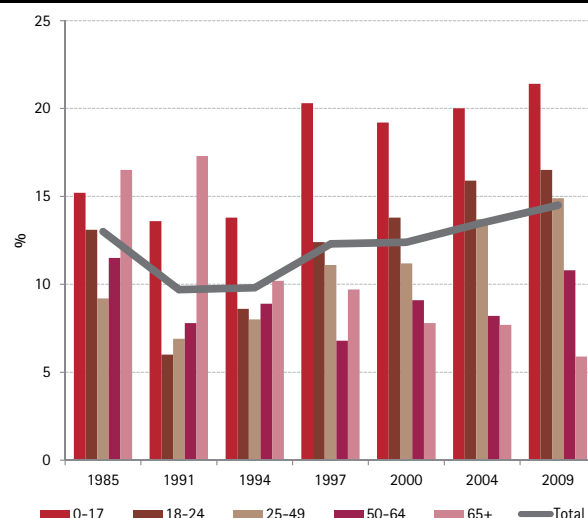
Grâce à cette unité on peut comparer les niveaux de vie dans des pays avec des économies de tailles différentes en éliminant les différences dans les structures de prix des biens et des services.

³¹ On s'appuie ici sur le revenu disponible du ménage par unité de consommation.

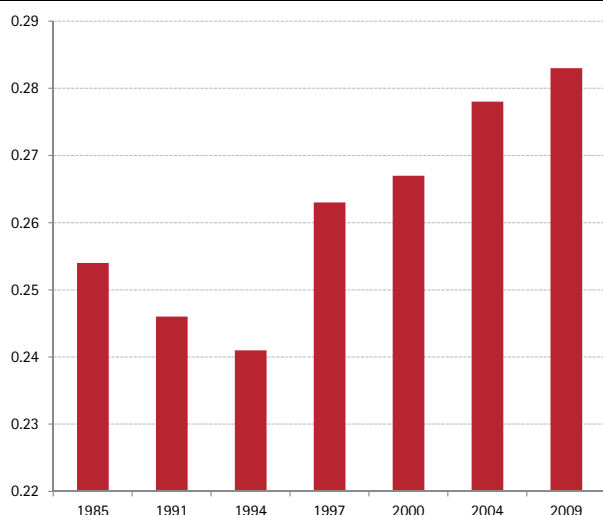
³² Voir par exemple les rapports Travail et Cohésion Sociale du STATEC (Cahiers économiques N°106, 109, 111 et 112)

Graphique 183: Rapports interquantiles S80/S20, S90/S10 et S95/S5, 1985-2009

Source : Luxembourg Income Study (LIS) jusqu'en 2004 ; EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) pour 2009

Graphique 185: Taux de risque de pauvreté (%), total et selon l'âge, 1985-2009

Source : Luxembourg Income Study (LIS) jusqu'en 2004 ; EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) pour 2009

Graphique 184: Indice de Gini, 1985-2009

Source : Luxembourg Income Study (LIS) jusqu'en 2004 ; EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) pour 2009

La dispersion des revenus entre 1985 et 2009 entraîne aussi leur plus grande concentration. Les 10% des ménages les plus riches possédaient en 2009 plus de 22% de l'ensemble des revenus, contre 20% en 1985. A l'inverse, la part de l'ensemble des revenus entre les mains des ménages du premier décile, c'est-à-dire les 10% des ménages les moins riches, a chuté de 4.4% en 1985 à 3.8% en 2009.

Si l'on regarde l'évolution de l'indice de Gini, qui est un indicateur synthétique de concentration, on voit que sa valeur est passée de 0.254 en 1985 à 0.283 en 2009, soit une augmentation de 3 points.

Cela montre que les revenus de 2009 sont plus concentrés entre les mains d'une partie des ménages que ceux de 1985.

Une des conséquences du creusement des inégalités de revenus au Luxembourg a été l'aggravation de la pauvreté. Il faut dire que le taux de pauvreté est en fait un indicateur de dispersion des revenus: il est calculé comme la proportion de personnes dont le revenu³³ est en-dessous de 60% du revenu national médian. Ce taux est passé de 13% en 1985 à 14.5% en 2009. La hausse a surtout touché les personnes de moins de 18 ans- Le revenu de 20% de la population de cette catégorie d'âge se situe en-dessous du seuil de pauvreté. A l'inverse, les personnes de 65 ans ou plus ont vu leur situation s'améliorer de manière très significative, leur taux de pauvreté passant de 16.5% en 1985 à moins de 6% en 2009.

Notons au passage que les ménages « âgés », dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus, ont vu leur revenu disponible progresser plus fortement que les autres ménages au cours de la période 1985-

³³ On utilise ici le revenu disponible du ménage par unité de consommation. Chaque membre du ménage (enfants et adultes) reçoit ce revenu comme estimation de son niveau de vie.

2009: alors que le revenu des ménages « jeunes » (dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans) a été multiplié par 3, celui des ménages « âgés » a été multiplié par 3.6. Pour les ménages « intermédiaires » (dont la personne de référence du ménage est âgée entre 30 et 64 ans), la progression du revenu disponible, bien qu'inférieure à celle des ménages « âgés », reste supérieure à celle des ménages « jeunes ».

Quelles sont les origines possibles des inégalités ?

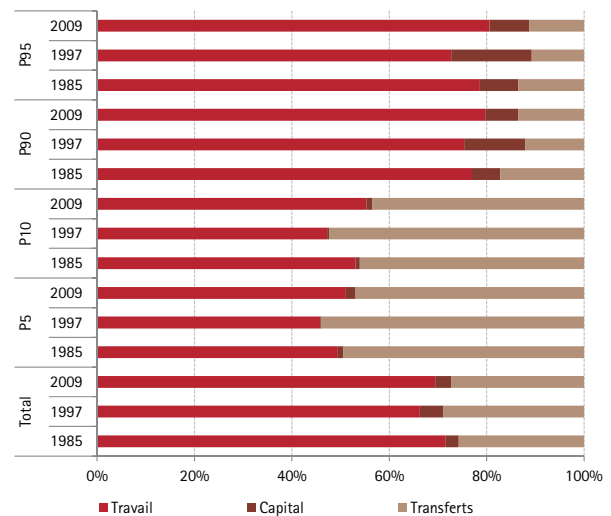
Comme en moyenne près de 70% du revenu des ménages au Luxembourg provient du travail, principalement de la rémunération d'une activité salariée, c'est surtout à ce niveau que vont se situer les inégalités³⁴. Il faut dire que pour les 5% des ménages qui disposent des revenus par unité de consommation les plus faibles, les revenus du travail représentent à peine plus de la moitié du revenu total, tandis que leur part dépasse 80% pour les 5% des ménages avec les revenus les plus importants. Les revenus du capital, principalement les revenus locatifs et ceux tirés de placements financiers, sont aussi source d'inégalité entre les ménages: leur part dans le revenu total du ménage passe de 1% pour les 5% des ménages les moins riches à 8% pour les 5% les plus riches. Cependant, le faible poids des revenus du capital dans le revenu total des ménages fait que leur impact sur les inégalités ne devrait pas être surestimé par rapport à celui des revenus du travail.

Parmi les revenus du travail, les salaires comptent pour la part la plus importante. Le reste est constitué par les revenus issus d'une activité indépendante. Même si certains de ces revenus peuvent être très élevés, ils représentent en moyenne moins de 10% de l'ensemble des revenus. Pour ce qui est des salaires, les écarts se sont creusés entre les hauts et les bas salaires au Luxembourg pendant la période 1991-2010: le ratio entre le salaire horaire maximal et le salaire horaire minimal est passé de 3.3 en 1991 à 4.2 en 2010.

En règle générale, lorsque l'on cherche à expliquer les inégalités entre les revenus il n'y a pas vraiment de facteur dominant qui se dégage, mais plutôt une multitude de facteurs (Atkinson et al, 2011 ; OCDE, 2011).

³⁴ On peut aussi mettre ça en lien avec le taux de pauvreté des travailleurs, qui est plus important au Luxembourg que chez ses voisins (voir Regards 1/2011 sur la pauvreté des travailleurs)

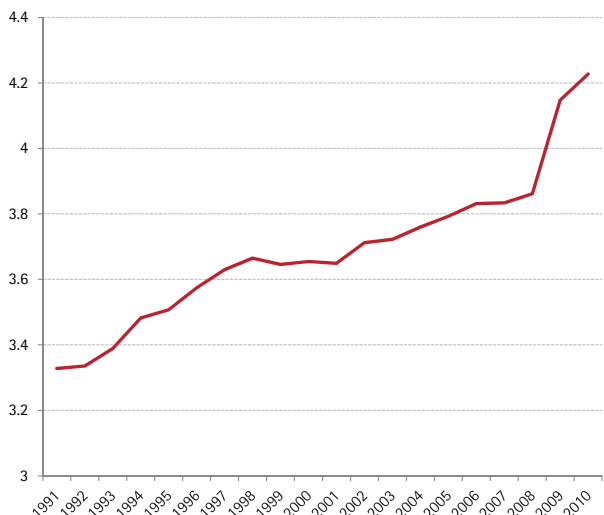
Graphique 186: Composition du revenu des ménages (%), total et selon le percentile du niveau de vie du ménage, 1985, 1997 et 2009



Source : Luxembourg Income Study (LIS) pour 1985 et 1997 ; EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) pour 2009

Note : P5 (respectivement, P10) correspond aux 5% des ménages (respectivement, 10% des ménages) qui disposent des revenus par unité de consommation les plus faibles. P90 (respectivement, P95) correspond aux 10% des ménages (respectivement, 5% des ménages) qui disposent des revenus par unité de consommation les plus importants.

Graphique 187: Ratio entre le salaire horaire maximal et le salaire horaire minimal, 1991-2010



Source : Chambre des Salariés, Projet N°88 / 2011-1, <http://www.csl.lu/archives/avis-evacues-en-2011>

Note : La population de référence est constituée par tous les salariés, y compris ceux qui jouissent d'un statut public, et à l'exception des 20% des salariés qui touchent les salaires les plus faibles et des 5% des salariés qui touchent les salaires les plus élevés

En outre, la question de l'influence de certains facteurs fait toujours débat. Par exemple, si la mondialisation est souvent invoquée comme pesant à la baisse sur les salaires, en particulier pour les travailleurs non-qualifiés, les économistes « néo-ricardiens » voient dans le libre-échange un moyen d'accroître la richesse des pays. Dans ces conditions,

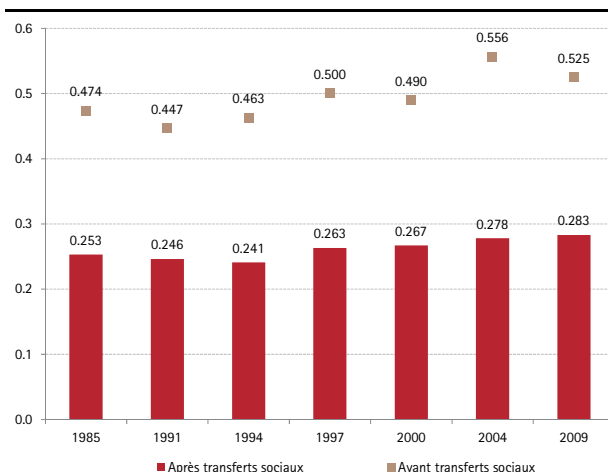
les inégalités à l'intérieur des pays seraient dues à des facteurs internes. Par ailleurs, Krugman (2000) explique la désindustrialisation des pays développés par l'effet de facteurs internes, notamment celui des progrès techniques qui ont entraîné un changement dans la structure de consommation intérieure des pays au détriment des biens manufacturés. Il faut noter, sur ce point, que le Luxembourg est le premier pays Européen pour les Investissements Directs Etrangers (IDE) en provenance des pays extérieurs à l'Union Européenne. Ceci s'explique par l'importance de ses activités d'intermédiation financière.

Parmi les facteurs pouvant entraîner des inégalités, on peut également citer le développement du travail à temps partiel: d'après les données de la *Luxembourg Income Study* (LIS), la part des salariés travaillant à temps partiel au Luxembourg est passée de 7% en 1985 à 16% en 2004. La part croissante des ménages isolés dans la population joue sans doute aussi un rôle: elle est passée de 22% en 1985 à près de 30% aujourd'hui, notamment en raison du recul de l'âge du mariage, du nombre croissant des divorces et aussi de l'augmentation de l'espérance de vie. Certains auteurs y voient un facteur essentiel dans l'aggravation des inégalités (Daly et Valetta, 2006 ; Pressman, 2006). D'autres auteurs (Cancian et Reed, 1999) invoquent aussi l'idée selon laquelle il existe une corrélation de plus en plus forte entre les revenus des conjoints à l'intérieur d'un même ménage (*assortative mating*)

Le rôle des transferts sociaux dans la réduction des inégalités

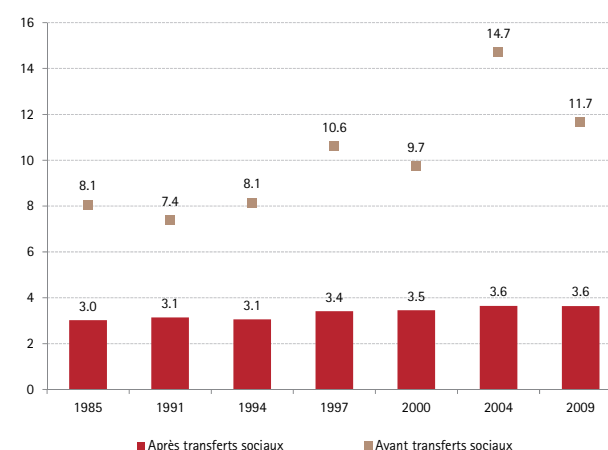
Si l'on n'avait pas tenu compte dans le revenu total des ménages de l'ensemble des transferts sociaux qui sont versés par les systèmes de sécurité sociale (pensions de retraite, allocations de chômage, allocations familiales...), la valeur de l'indice de Gini pour le Luxembourg en 2009 aurait été de 0.525 au lieu de 0.283. Cela montre que les revenus avant transferts sociaux sont bien plus inégalitaires (au sens de la concentration) que lorsqu'on ajoute le montant des transferts au revenu total.

Graphique 188: Indice de Gini avant et après transferts sociaux, 1985-2009



Source : Luxembourg Income Study (LIS) jusqu'en 2004 ; EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) pour 2009

Graphique 189: Rapport interquantiles S90/S50, 1985-2009

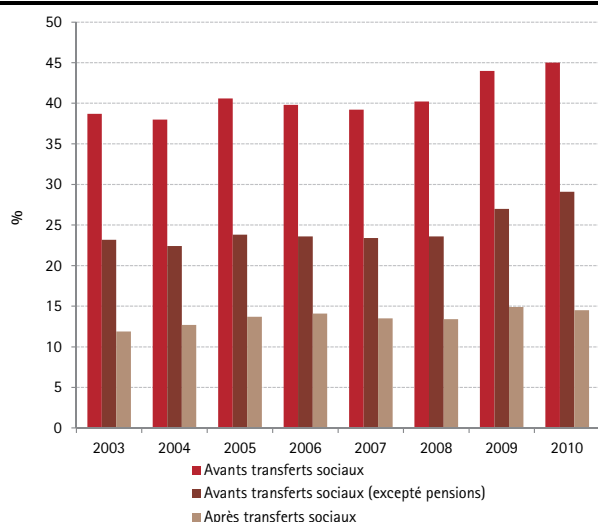


Source : Luxembourg Income Study (LIS) jusqu'en 2004 ; EU Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC) pour 2009

Les transferts sociaux ont donc permis de faire baisser de manière significative les inégalités de revenus entre les ménages.

On obtient la même tendance si l'on prend une mesure de dispersion comme, par exemple, le rapport interquantiles S90/S50: les revenus calculés avant transferts sociaux sont beaucoup plus dispersés que ceux calculés après transferts. En 2009, en intégrant les transferts sociaux, la valeur du rapport S90/S50 chute de 11.7 à 3.6.

Graphique 190: Taux de risque de pauvreté (%) avant et après transferts sociaux, 2003-2010



Source : STATEC, Cahier Economique n°112, Rapport Travail et Cohésion Sociale 2011

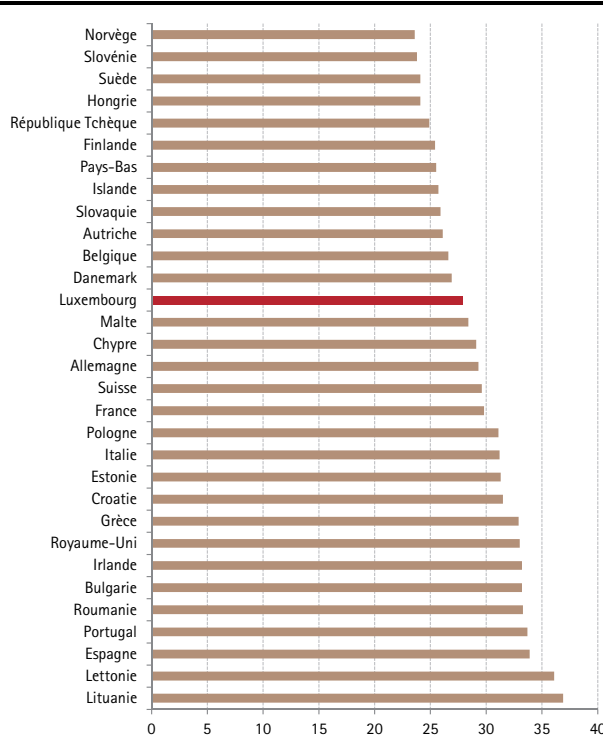
De même, si l'on ne tenait pas compte des transferts, le taux de pauvreté atteindrait 45% de la population, contre moins de 15% en les intégrant. A travers ces exemples, on voit tout l'intérêt des transferts sociaux à destination des ménages comme moyen de corriger les inégalités de revenus.

Comparaison internationale

Depuis une trentaine d'années, les inégalités de revenus se sont creusées dans la plupart des pays développés, incluant même des pays qui ont une réputation plutôt « égalitaire » comme la Suède, la Finlande ou la Norvège, ainsi que dans les pays émergents. Le Luxembourg n'a pas échappé à cette règle. Malgré le creusement des inégalités ces dernières années, le Luxembourg reste encore un pays relativement égalitaire en comparaison avec ses voisins en Europe. En 2010, l'indice de Gini du Luxembourg, bien que supérieur à celui des pays nordiques comme la Finlande, le Danemark, la Suède ou la Norvège, était en-dessous de celui de la France et de l'Allemagne et très en-dessous de celui des pays d'Europe de l'Est comme la Lettonie ou la Lituanie.

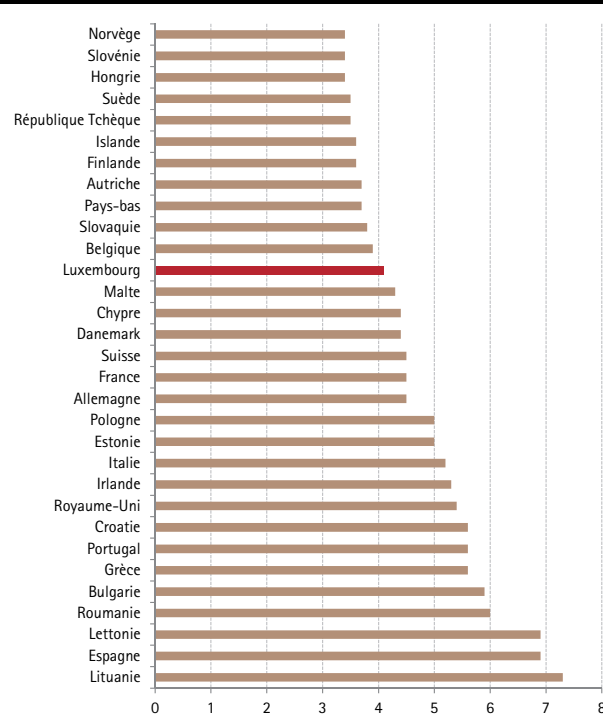
Le résultat est à peu près le même si l'on utilise un indicateur de dispersion comme le rapport interquintiles S80/S20: Le Luxembourg se situe dans la première moitié des pays, avec un rapport inférieur à celui de la France, de l'Allemagne et de la plupart des pays d'Europe de l'Est, mais au-dessus des pays nordiques.

Graphique 191: Indice de Gini, 2010, comparaison européenne



Source : Eurostat, Eurobase

Graphique 192: Rapport interquintiles S80/S20, 2010, comparaison européenne



Source : Eurostat, Eurobase

Références

Atkinson T., Glaude M., Olier L. et Piketty T. (2001). *Inégalités économiques*. Conseil d'Analyse Economique, Rapport N°33. <http://www.cae.gouv.fr>

Cancian M. et Reed D. (1999). *The Impact of Wives' Earnings on Income Inequality: Issues and Estimates*. Demography, Vol. 36, pp. 173-184.

Clark A. E. (2008). *Happiness, Habits and High Rank: Comparisons in Economic and Social Life*. Paris School of Economics and IZA.

Daly M. et Valletta R. (2006). *Inequality and Poverty in the United States: The Effects of Rising Dispersion of Men's Earnings and Changing Family Behavior*. Economica, Vol. 73, No. 289, pp. 75-98.

Kolm S. C. (2000). *A Historical Introduction to Normative Economics*. Social Choice and Welfare, vol. 17, pp. 707-738.

Krugman P. R. (2000). *La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*. Ed. La Découverte, Paris.

Landais C., Piketty T. et Saez E. (2011). *Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^{ème} siècle*. Le Seuil/République des idées.

OCDE (2011). *Growing Income Inequality in OECD Countries: What Drives it and How Can Policy Tackle it?* OECD Forum on Tackling Inequality, Paris.

Pressman S. (2006). *The Decline of the Middle Class: An International Perspective*. LIS working paper series N° 280.

Sen A. (2000). *Repenser l'inégalité*. Ed. Seuil, Paris.

2.4 La redistribution

2.4.1 Les dépenses de protection sociale

Comment les administrations publiques luxembourgeoises – qui comprennent ici l'administration centrale, les administrations locales et l'administration de la sécurité sociale – dépensent l'argent et plus précisément quelle est la place des dépenses de protection sociale dans la structure globale des dépenses publiques ?

Les comptes nationaux, harmonisés au niveau européen, permettent d'appréhender cette question, notamment par le biais de la répartition des dépenses selon la classification des fonctions des administrations publiques (« Classification of the Functions of Government », COFOG). Les 10 catégories de dépenses de la COFOG sont 1. les services généraux (qui comprennent le remboursement de la dette), 2. la défense, 3. l'ordre et la sécurité publics, 4. les affaires économiques ; 5. la protection de l'environnement ; 6. le logement et les équipements publics ; 7. la santé ; 8. les loisirs, culture et religion ; 9. l'enseignement, 10. la protection sociale.

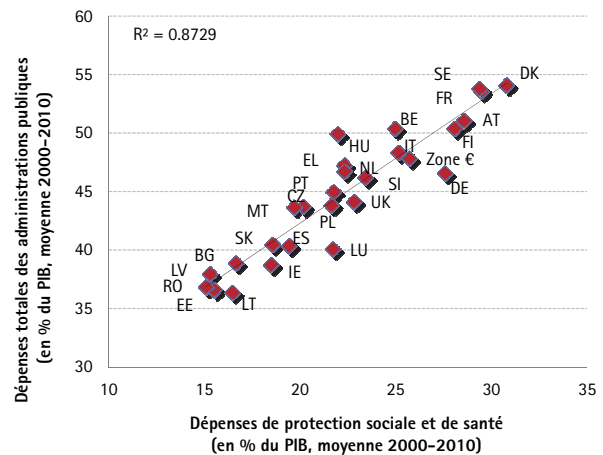
Les dépenses de protection sociale: environ 18% du PIB au Luxembourg ...

Dans ce qui suit on s'intéressera plus spécifiquement aux fonctions liées à la couverture des risques sociaux, c'est-à-dire la protection sociale (assurance-chômage, pensions de vieillesse, pensions de survivants, pensions pour handicap, indemnités de maladie, aide sociale ...) et, accessoirement, à la fonction de la « santé » (services hospitaliers, remboursement de consultations médicales et de produits pharmaceutiques, équipement médical etc.).

Exprimé en % du PIB, le total des dépenses des administrations publiques au Luxembourg (42.4% du PIB en 2010) est largement inférieur à la moyenne de la zone euro (51.0% en 2010), écart qui peut être expliqué notamment par le niveau élevé du PIB qui caractérise le Grand-Duché dans la comparaison avec les autres pays européens.

Avec 18.4% du PIB, les dépenses de protection sociale au Luxembourg se situent également en dessous la moyenne européenne qui était de 20.5% en 2010 (voir Tableau 90).

Graphique 193: Corrélation entre le niveau des dépenses de protection sociale et de santé et le niveau des dépenses publiques totales, moyennes 2000-2010



Source: STATEC, EUROSTAT

4.9% du PIB sont consacrés aux dépenses publiques de santé au Luxembourg en 2010, soit 2.5 points de % de moins que dans la zone euro (7.5% du PIB).

En valeur nominale, les dépenses publiques de protection sociale au Luxembourg sont passées de 3,45 milliards d'euros au total en 2000 à 7,76 milliards en 2011. Ces chiffres bruts ne donnent cependant qu'une information partielle. Pour avoir une perception plus circonstanciée, il convient de comparer ces dépenses soit au PIB (qui a également évolué à la hausse), soit aux dépenses totales des administrations publiques.

Ensemble, les dépenses de protection sociale et les dépenses de santé représentent, en 2010, 23% du PIB au Luxembourg et même 28% du PIB en moyenne dans la zone euro. Le poids des dépenses de protection sociale et des dépenses de santé se reflète dans la corrélation étroite entre le niveau de ces catégories de dépenses et les dépenses publiques totales (voir Graphique 193). En haut de l'échelle (dépenses sociales et de santé élevées et dépenses totales élevées) on trouve les pays nordiques, mais également l'Autriche et la France. En bas de l'échelle se situent de nombreux « nouveaux Etats-membres » de l'Est européen et l'Irlande. Le Luxembourg se range en-dessous de la moyenne à la fois en ce qui concerne le niveau des dépenses sociales et les dépenses publiques totales.

Tableau 90: Dépenses des administrations publiques par fonctions au Luxembourg et dans la zone euro, 2000 et 2007-2011, en % du PIB

en % du PIB																							
Total		Protection sociale				Santé		Enseignement		Services généraux		Affaires économiques		Défense		Ordre et sécurité publiques		Protection environnement		Logements, équip. collectifs		Loisirs, culture et culte	
Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU
2000	46.2	37.6	18.5	15.7	6.3	4.1	4.8	4.3	7.4	4.8	3.2	4.1	1.4	0.3	1.6	0.9	0.8	1.1	1.1	0.7	1.0	1.6	1.0
2007	46.0	36.3	18.1	15.3	6.8	4.4	4.7	4.2	6.5	3.8	3.9	4.0	1.3	0.2	1.7	0.9	0.8	1.1	1.0	0.6	1.1	1.8	1.1
2008	47.1	37.1	18.5	16.0	7.0	4.4	4.8	4.4	6.7	4.0	4.1	3.8	1.3	0.3	1.7	0.9	0.8	1.1	1.0	0.6	1.1	1.7	1.1
2009	51.2	43.0	20.5	18.7	7.6	5.1	5.2	5.0	6.9	4.5	4.5	4.5	1.4	0.3	1.8	1.0	0.9	1.3	1.1	0.8	1.2	1.9	1.2
2010	51.0	42.4	20.5	18.4	7.5	4.9	5.1	5.1	6.7	4.6	4.9	4.3	1.4	0.5	1.8	1.0	0.9	1.1	1.0	0.7	1.2	1.8	1.2
2011	49.4	42.0	...	18.1	...	4.8	...	5.0	...	4.8	...	4.2	...	0.4	...	1.0	...	1.1	...	0.8	...	1.7	...

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: ... données non disponibles

Tableau 91: Dépenses des administrations publiques par fonctions au Luxembourg et dans la zone euro, 2000 et 2007-2011, en % des dépenses totales

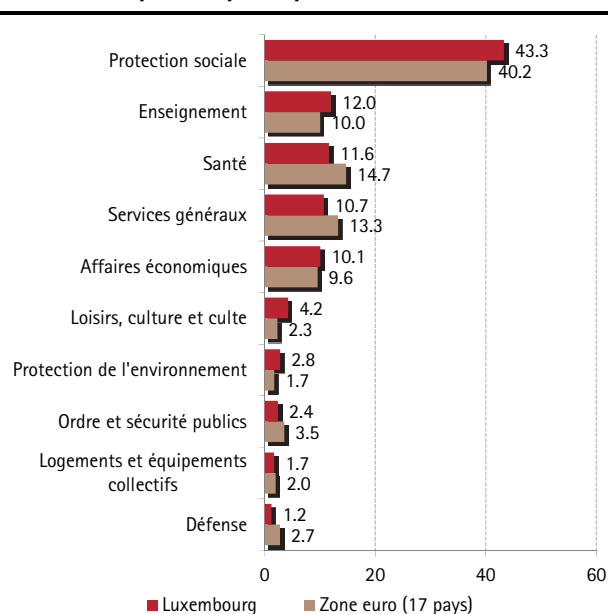
en % du total des dépenses																						
Total		Protection sociale				Enseignement		Services généraux		Affaires économiques		Défense		Ordre et sécurité		Protection de l'environnement		Logements et équip. collectifs		Loisirs, culture et culte		
		Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU	
2000	100.0	100.0	40.1	41.7	13.6	10.9	10.4	11.5	16.1	12.7	7.0	11.0	3.0	0.7	3.5	2.3	1.7	2.9	2.4	2.0	2.2	4.3
2007	100.0	100.0	39.4	42.2	14.8	12.2	10.3	11.7	14.2	10.6	8.6	10.9	2.8	0.6	3.6	2.4	1.7	2.9	2.2	1.6	2.4	4.9
2008	100.0	100.0	39.3	43.0	14.9	12.0	10.2	11.8	14.1	10.8	8.7	10.2	2.8	0.7	3.6	2.4	1.7	2.9	2.1	1.7	2.4	4.5
2009	100.0	100.0	40.0	43.4	14.9	11.9	10.1	11.7	13.4	10.3	8.9	10.4	2.8	0.7	3.6	2.3	1.8	2.9	2.1	1.9	2.4	4.3
2010	100.0	100.0	40.2	43.3	14.7	11.6	10.0	12.0	13.3	10.7	9.6	10.1	2.7	1.2	3.5	2.4	1.7	2.7	2.0	1.7	2.3	4.2
2011	...	100.0	...	43.1	...	11.5	...	12.0	...	11.3	...	10.0	...	1.0	...	2.5	...	2.7	...	1.8	...	4.2

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: ... données non disponibles

En ce qui concerne l'évolution à moyen terme au Luxembourg, on constate que les dépenses de protection sociale rapportées au PIB ont augmenté – de 15.7% du PIB en 2000 à 18.1% en 2011 –, tout comme les dépenses publiques totales qui sont passées 37.6% à 42.0% du PIB au cours de la même période. Toutefois, cette augmentation se concentre sur les années de crise économique. C'est le tassement du PIB qui explique en partie l'augmentation des dépenses exprimées en % du PIB.

... mais plus de 43% du total des dépenses publiques

Pour avoir une idée plus précise de la structure des dépenses publiques, on peut rapporter les différentes fonctions de dépenses au total des dépenses publiques. La protection sociale « pèse » 43.3% du total des dépenses publiques au Luxembourg en 2010, soit 3 points de % de plus que dans la zone euro (40.2%). Pour les autres fonctions de dépenses, il est à noter que la part des dépenses pour l'enseignement est également supérieure à la zone euro: 12% du total des dépenses publiques au Grand-Duché, contre 10% dans la zone euro en 2010.

Graphique 194: Parts des différentes catégories de dépenses dans les dépenses totales publiques au Luxembourg et dans la zone euro, 2010 (en % du total des dépenses publiques)

Source: STATEC, EUROSTAT

Par contre, la part des dépenses de santé dans les dépenses publiques totales (11.6%) est plus faible au Grand-Duché que dans la zone euro (14.7%), tout comme la part des services généraux (10.7% contre 13.3%). Les parts de la fonction « ordre et sécurité publics » (2.5% contre 3.5%) et celle de la défense (1.2% contre 2.7%) sont également plus faibles au Luxembourg.

Retenons que la protection sociale et la santé interviennent ensemble pour 58% dans le total des dépenses publiques. En y ajoutant l'enseignement, on constate que les 2/3 du total des dépenses publiques sont imputables à trois fonctions de dépenses.

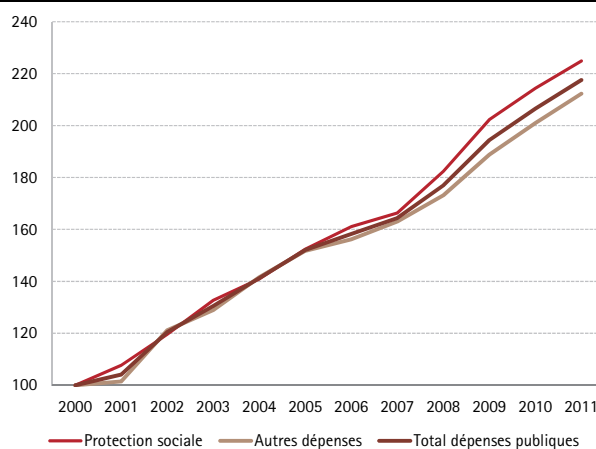
Les dépenses de protection sociale augmentent plus que les autres dépenses dans leur ensemble

Les dépenses publiques totales au Luxembourg ont augmenté de 118% à prix courants de 2000 à 2011. L'augmentation des dépenses de santé, tout comme celle des dépenses de protection sociale est plus importante que la moyenne (+128%, resp. +125% de 2000 à 2011).

Si la croissance plus que proportionnelle des dépenses de santé se situe plutôt dans les années 2000-2007 (leur part passe de 13.6% à 14.8% des dépenses totales de 2000 à 2007, voir Tableau 90), celle des dépenses de protection sociale est parallèle à la crise économique. Le taux de croissance (nominal) des dépenses de protection sociale passe de 3.3% en 2007 à 9.6% en 2008, alors que le taux de croissance du total des dépenses publiques évolue de 3.9% en 2007 à « seulement » 7.7% en 2008. En 2009, la croissance des dépenses de protection sociale connaît encore une accélération en atteignant 10.9% (voir graphique Graphique 196).

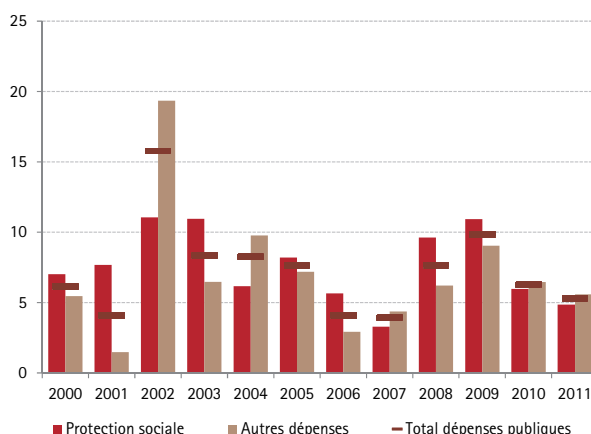
De 2000 à 2007, le taux de croissance moyen (nominal) du total des dépenses publiques était de 7.3% par an, celui des dépenses de protection sociale très légèrement supérieur à 7.5%. Sur les deux années 2008 et 2009, les dépenses publiques totales augmentent de 8.8% par an en moyenne, alors que la croissance des dépenses de protection sociale atteint 10.3% (voir Graphique 197).

Graphique 195: Evolution des dépenses de protection sociale comparée aux autres dépenses publiques au Luxembourg, 2000-2011 (indices: 2000=100)



Source: STATEC

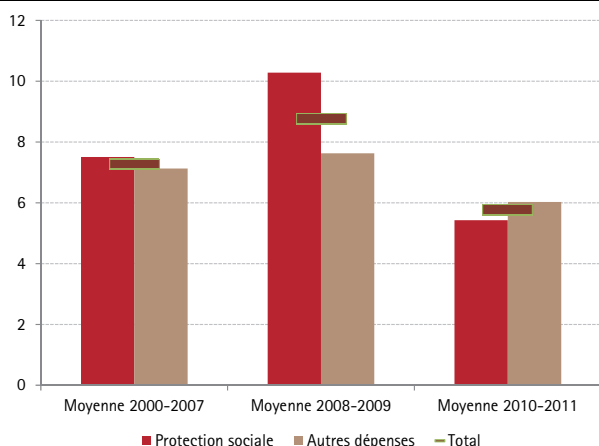
Graphique 196: Taux de croissance annuel des dépenses de protection sociale comparé aux autres dépenses au Luxembourg, 2000-2011 (en %, valeur nominale)



Source: STATEC

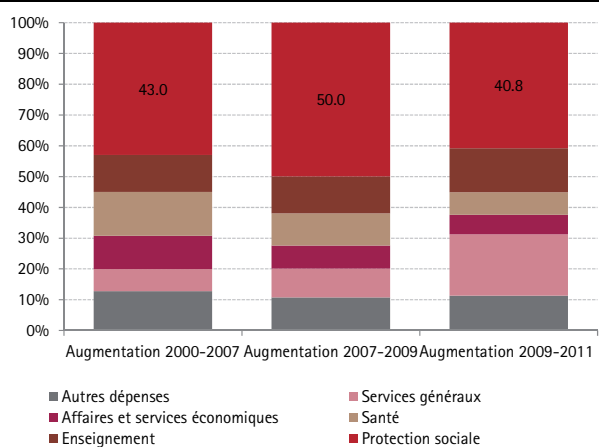
L'augmentation des dépenses autres que pour la protection sociale n'a connu qu'une accélération moins importante: 7.1% de croissance annuelle moyenne de 2000 à 2007 et 7.6% en moyenne annuelle en 2008 et 2009. Sur la période 2010-2011, les taux de croissance des dépenses (protection sociale et autres dépenses), reviennent à des niveaux situés en-dessous de 6%.

Graphique 197: Taux de croissance annuel moyen des dépenses protection sociale et des autres dépenses publiques au Luxembourg, 2000-2007, 2008-2009 et 2010-2011, en % (valeurs nominales)



Source: STATEC

Graphique 198: Parts des différentes fonctions de dépenses dans l'augmentation totale des dépenses publiques au Luxembourg, 2000-2007, 2007-2009 et 2009-2011 (en %)



Source: STATEC

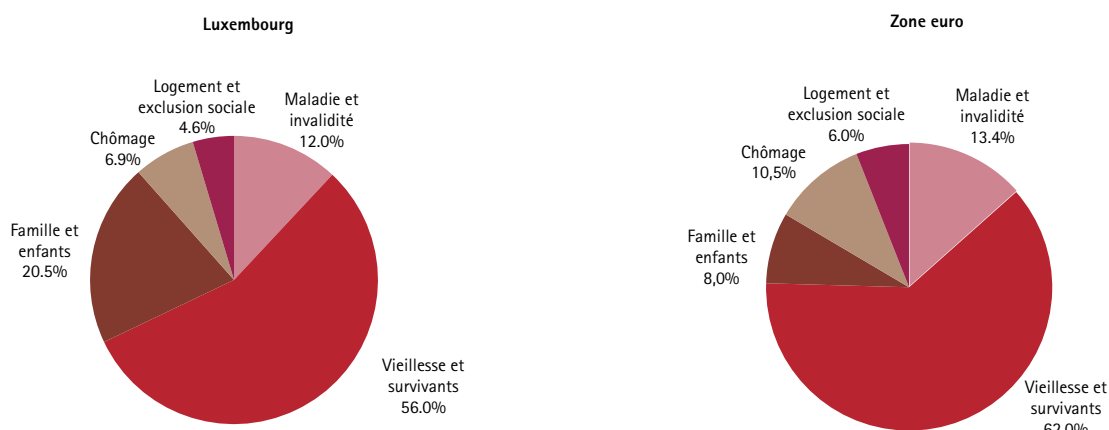
Le poids important de la protection sociale apparaît dans la part élevée qu'elles prennent dans l'augmentation des dépenses publiques. Entre 2000 et 2007, 43% du total de l'augmentation des dépenses publiques sont dus à la protection sociale. De 2007 à 2009, la part de la protection sociale dans l'augmentation des dépenses publiques atteint même les 50%. Cette part revient à 41% de l'augmentation des dépenses publiques entre 2009 et 2011. A noter que, pour cette période 2009-2011, la part des « services généraux » dans l'augmentation des dépenses publiques s'accroît fortement (voir Graphique 198).

La branche « famille et enfants » représente 20% du total des dépenses de protection sociale au Luxembourg, contre 8% dans la zone euro en moyenne

Quelle est la structure des dépenses de protection sociale ? Trois faits saillants apparaissent (voir Graphique 199):

1. la branche « famille et enfants » (allocations familiales, chèques-services ...) est largement plus développée au Luxembourg (20% du total des dépenses de protection sociale en 2010) qu'en moyenne dans la zone euro (8%).
2. les dépenses de la catégorie « vieillesse et survivants » (pensions de retraite et de survie) représentent 56% des dépenses de protection sociale au Luxembourg, contre 62% dans la zone euro. A noter qu'en 2000, le pourcentage de ces dépenses « vieillesse et survivants » était encore de 60% au Grand-Duché. La relative « faiblesse » de la part de ces dépenses est liée, d'une part, à la structure relativement jeune de la population et, d'autre part, à un effet mécanique lié à l'augmentation plus que proportionnelle d'autres branches comme « famille et enfants » et « chômage ».
3. les dépenses en rapport avec le chômage restent cependant inférieures à la moyenne de la zone euro en 2010 (6.9% contre 10.5% du total des dépenses de protection sociale).

Graphique 199: Structure des dépenses de protection sociale au Luxembourg et dans la zone euro, 2010 (en % des dépenses totales de protection sociale)

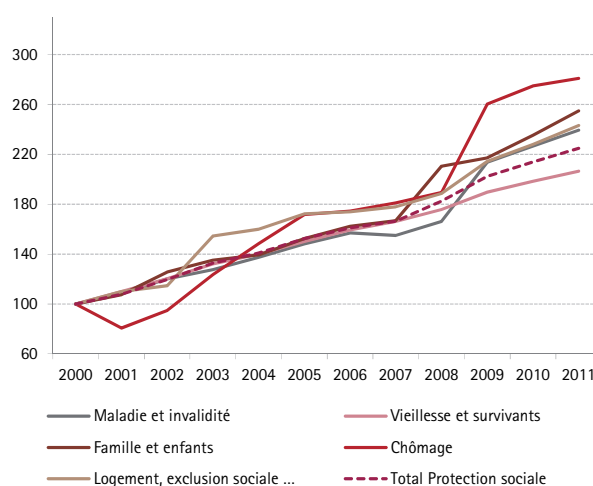


Les dépenses relatives au chômage ont fortement augmenté suite à la crise

Si la part des dépenses concernant le chômage reste relativement faible dans la comparaison européenne, cela ne devrait pas masquer le fait que ces dépenses ont connu une croissance extrêmement importante en 2009 qui est parallèle à celle de chômage. Ces dépenses sont passées de 351,8 millions d'euros en 2008 à 483,7 millions (soit une augmentation de 37% en un an). La part des dépenses concernant le chômage dans le total des dépenses de protection sociale est passée de 5.6% en 2008 à 6.9% en 2009 (en ce qui concerne l'évolution des catégories de dépenses de protection sociale, voir Graphique 200).

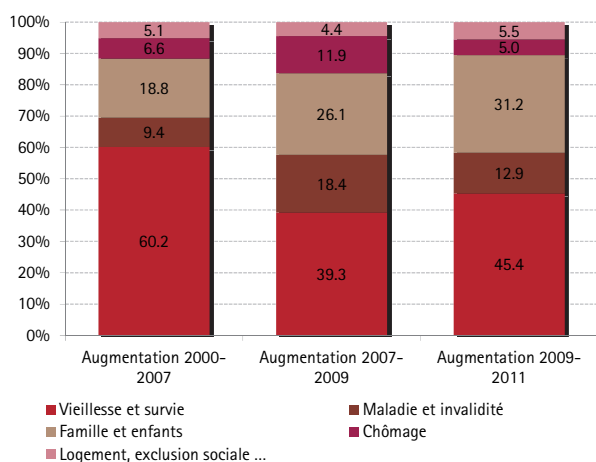
Alors que la branche « vieillesse et survivants » contribue pour 60% à l'augmentation des dépenses de protection sociale entre 2000 et 2007, cette part tombe à 40% de l'augmentation constatée entre 2007 et 2009 (voir Graphique 201). Pour les autres branches (chômage, famille et enfants, maladie et invalidité), on note une évolution à la hausse des parts respectives dans l'augmentation des dépenses de protection sociale de 2007 à 2009. Dans l'augmentation des dépenses de protection sociale de 2009 à 2011, les parts des branches « chômage » et « maladie et invalidité » se tassent cependant.

Graphique 200: Evolution des diverses catégories de dépenses de protection sociale au Luxembourg, 2000-2011 (indices: 2000=100)



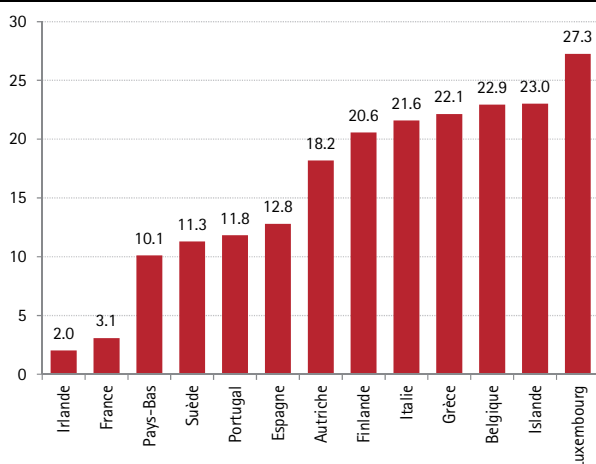
Source: STATEC

Graphique 201: Parts des différentes branches de dépenses de protection sociale dans l'augmentation totale des dépenses de protection sociale au Luxembourg, 2000-2007, 2007-2009 et 2009-2011 (en %)



Source: STATEC

Graphique 202: Part des transferts aux administrations de sécurité sociale dans le total des dépenses de l'administration centrale, 2010 (en %)



Source: STATEC, EUROSTAT

Les transferts de l'administration centrale aux administrations de sécurité sociale atteignent 27% du total des dépenses de l'administration centrale au Luxembourg

Avec ce taux, le Luxembourg se situe en tête des pays européens concernant la « fiscalisation » des recettes destinées à la protection sociale (voir **Graphique 202**). A noter toutefois que la plupart des pays européens semblent avoir pris cette voie. En Suède, par exemple, les transferts de l'administration centrale aux administrations de sécurité sociale sont passés de 4.8% du total des dépenses de l'administration

centrale en 2000 à 11.8% en 2010, aux Pays-Bas de 3.0% à 10.1%, au Portugal de 6.6% à 11.8%, en Belgique de 13.4% à 22.9%.

2.4.2 Pauvreté et inégalité avant et après transferts

Le taux de risque de pauvreté que nous avons calculé prend en compte les transferts sociaux en direction des ménages comme, par exemple, les allocations familiales, les allocations de logement ou les pensions. Ceux-ci font diminuer substantiellement le taux de pauvreté : en 2011, le taux de risque de pauvreté calculé avant transferts sociaux s'élevait à 43.8%. Si l'on intègre les pensions de vieillesse et de veuvage dans le calcul du revenu, le taux chute à 27.2%. Finalement, si l'on prend en compte tous les transferts sociaux, il descend à 13.6%.

Si le taux de pauvreté avant transferts a augmenté de 5 points depuis 2003, celui calculé après transferts a augmenté de moins de 2 points (de 11.9% en 2003 à 13.6% en 2011). Sur certaines périodes (par ex., 2009-2010), la pauvreté après transferts a même reculé tandis que celle avant transferts progressait. Ceci tend à montrer l'importance des revenus de la redistribution dans la réduction de la pauvreté.

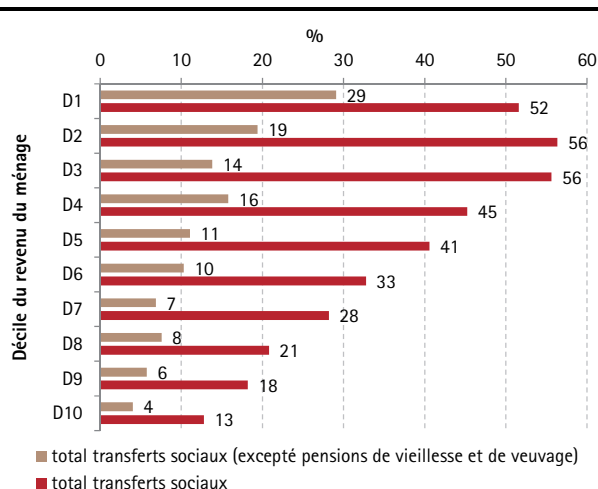
Graphique 203: Taux de risque de pauvreté (%) avant et après transferts sociaux, 2003-2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Graphique 204: Part (%) des transferts sociaux dans le revenu total du ménage, selon le décile du revenu, 2011



Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Tableau 92: Ratio interquintiles S80/S20 et coefficient de Gini calculés avant et après transferts sociaux, 2011

	Avant transferts sociaux	Ajout des pensions de vieillesse et de veuvage	Ajout de la totalité des transferts sociaux
Ratio interquintiles S80/S20	91,8	7,2	4,0
Personnes de moins de 65 ans	13,6	7,8	4,1
Personnes de 65 ans ou plus		3,7	3,3
Coefficient de Gini	0,457	0,340	0,272
Personnes de moins de 65 ans	0,397	0,352	0,277
Personnes de 65 ans ou plus		0,252	0,237

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de

Plus généralement, les transferts sociaux sont un moyen essentiel pour réduire les inégalités de revenus. La part moyenne des revenus de la redistribution (excepté pensions de vieillesse et de veuvage) dans le revenu total des ménages³⁵ atteint presque 30% pour les ménages du premier décile D1, autrement dit les 10% des ménages qui ont les revenus les moins importants, tandis qu'elle est en-dessous de 5% chez les 10% des ménages les plus aisés (décile D10). Par contre, si l'on regarde les nombres absolus, c'est-à-dire les revenus moyens tirés des transferts, on ne voit

pas de différences très significatives entre les ménages des différents déciles.

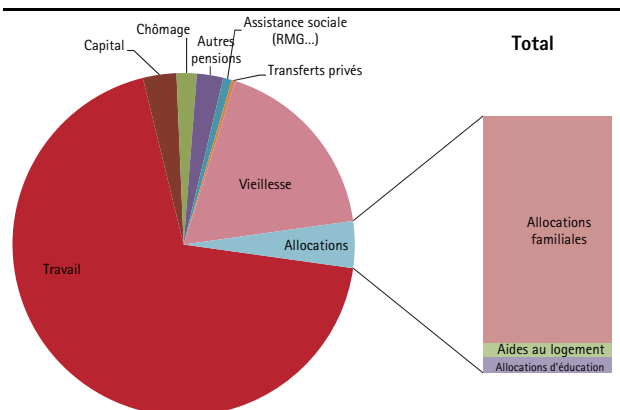
L'impact de la redistribution est particulièrement marqué sur la dispersion des revenus : avant transferts sociaux, la valeur du ratio interquintiles S80/S20 était de 88.8. Si l'on inclut les pensions de vieillesse et de veuvage, la valeur chute à 7.2, et finalement à 4.0 si l'on inclut l'ensemble des transferts sociaux. Un résultat analogue est obtenu à partir du coefficient de Gini.

2.4.3 Analyse par composantes du revenu

EU-SILC collecte les revenus de manière détaillée, composante par composante. Le revenu total des ménages est ensuite calculé en agréant les différentes composantes, qui peuvent être aussi bien définies au niveau ménage qu'au niveau individuel. Comme catégories de revenu, on peut distinguer :

- les revenus du travail : ils incluent aussi bien les revenus provenant d'une activité salariée (revenus monétaires et en nature) que ceux provenant d'une activité indépendante,
- les revenus du capital : il s'agit principalement des loyers perçus pour la location d'un bien immobilier (appartement, garage, terrain...) mais aussi des intérêts et des dividendes qui résultent de placements financiers (portefeuilles d'action, plan d'épargne retraite...),
- les prestations sociales : elles correspondent aux pensions (chômage, vieillesse, maladie, handicap ou veuvage) et aux allocations qui sont versées aux ménages ou aux individus. Parmi ces dernières on trouve les allocations familiales (allocation de maternité, congé parental, boni pour enfant...), les aides au logement (subvention ou bonification des intérêts d'emprunt) et les allocations pour l'éducation (allocation de rentrée scolaire et bourses d'études)
- les revenus de l'assistance sociale : il s'agit surtout du Revenu Minimum Garanti (RMG), mais aussi de prestations spécifiques qui sont versées par le Fond National de Solidarité (allocation de vie chère, revenu pour personnes gravement handicapées, pension alimentaire...),
- Les transferts réguliers en provenance d'autres ménages (pension alimentaire, soutien familial...) et les revenus perçus par les membres âgés de moins de 16 ans.

³⁵ Il s'agit ici du revenu total brut des ménages, calculé avant cotisations sociales et impôts

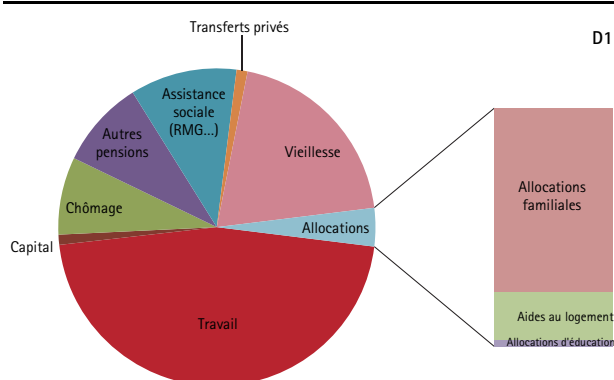
Graphique 205: Structure du revenu brut des ménages, 2011

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

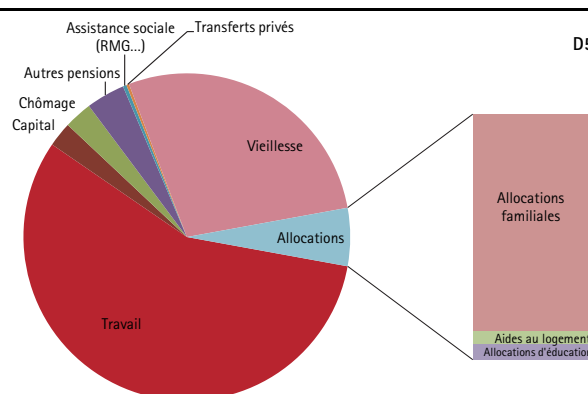
Les revenus du travail représentent en moyenne 69% du revenu total des ménages. Il s'agit de loin de la source de revenus la plus importante. Les pensions de vieillesse viennent ensuite (18%), suivies des allocations familiales (4%). Quant aux revenus tirés du capital, ils ne comptent en moyenne que pour 3% du revenu des ménages.

Cette structure moyenne cache cependant des écarts importants selon le niveau de vie des ménages. Près de 11% du revenu des ménages du premier décile dépend de l'assistance sociale (RMG et autres) et 17% des pensions. Ceci représente 200 et 300 EUR par mois. Pour ces ménages, la part des revenus du travail tombe en-dessous de 50% (48%).

Graphique 206: Structure du revenu brut des ménages, premier décile (D1), 2011

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

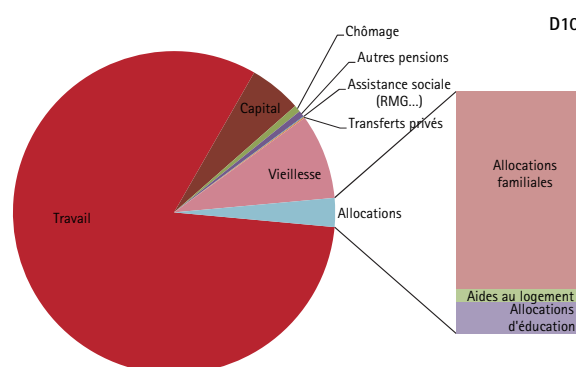
Graphique 207: Structure du revenu brut des ménages, cinquième décile (D5), 2011

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

Pour les ménages du cinquième décile, qui correspondent en gros à des ménages « médians » en termes de revenu, la part des revenus de l'assistance sociale et des pensions chute fortement par rapport à ceux du premier décile (respectivement 0.4% et 6.5% du revenu total des ménages). Par contre, le poids des pensions de vieillesse et des allocations monte respectivement à 29% et à 6% du revenu total. En fait, cette catégorie contient une proportion relativement plus élevée de retraités.

Finalement, les ménages du dixième décile, qui correspondent aux 10% des ménages qui ont les revenus les plus importants, auront une structure de revenu qui va reposer pour plus de 82% sur les revenus du travail et 5% sur ceux du capital. Les pensions de vieillesse comptent pour 8% et les allocations pour 3%.

Graphique 208: Structure du revenu brut des ménages, dixième décile (D10), 2011

Source: STATEC, EU-SILC

Champ: ménages privés résidant sur le territoire national à la date de l'enquête

2.5 Dimension Européenne

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu minimum garanti...). Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs existe au niveau communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale sera un élément essentiel de la Stratégie de l'Union pour la décennie prochaine. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale.

Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil Européen de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de Protection Sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série réduite d'indicateurs, les « overarching indicators », qui puissent répondre aux objectifs de cohésion sociale et d'interaction opératoire entre les objectifs de Lisbonne et la stratégie de développement durable de l'UE.

Au tableau suivant figurent les 20 indicateurs révisés de Laeken, les indicateurs grisés représentant les indicateurs monétaires.

Tableau 93: Indicateurs de Laeken, 2010 et 2011

Indicateurs Primaires		2010	2011
1	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent)	14.5	13.6
2	Seuil de risque de pauvreté pour un adulte (EUR)	19400	19523
3	Ratio interquintiles S80/S20	4.1	4.0
4	Taux de risque de pauvreté persistante (*)	8.8	6.0
5	Ecart médian relatif du taux de pauvreté	18.6	15.7
6	Cohésion régionale	-	-
7	Taux de chômage de long terme (%)	1.3	1.4
8	Personnes vivant dans des ménages sans emploi (%)	8.8	9.7
10	Espérance de vie à 1 an (*)	80.0	80.1
11	Ecart de taux d'emploi des immigrants (points de %)	5.9	6.7
Indicateurs secondaires			
12	Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté (seuil fixé à 50% du revenu national médian équivalent) (%)	8.1	6.7
13	Taux de risque de pauvreté (seuil fixé en 2005) (%)	14.2	14.9
14	Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux) (%)	45.0	43.8
15	Coefficient de Gini (%)	27.9	27.2
16	Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national) (*)	2.7	2.5
17	Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi (%)	10.6	9.9
18	Part du taux de chômage de long terme (total de la population sans emploi de long terme rapporté au total de la population sans emploi)	29.3	28.8
19	Taux de chômage de très long terme (%)	0.5	0.6
20	% des personnes de 25 à 64 ans avec un faible niveau d'éducation	22.3	22.7

Source : STATEC, Eurostat (EuroBase)

Note: Le taux de risque de pauvreté persistante est défini sur une période de quatre années consécutives comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté à la dernière année ainsi que lors de deux des trois années précédentes

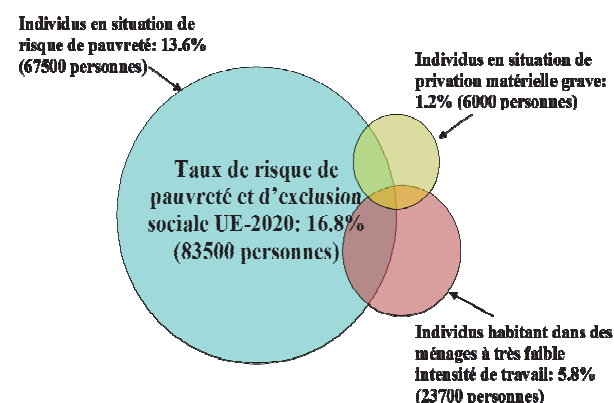
(*) Ces indicateurs se rapportent aux années 2009 et 2010 au lieu de 2010 et 2011

En 2010, la stratégie « Europe 2020 » (UE-2020) pour l'emploi et la croissance a pris le relais de la stratégie de Lisbonne. UE-2020 définit trois grands axes de développement : croissance intelligente (éducation, recherche et innovation, société numérique), croissance inclusive (plus et de meilleurs emplois, qualifications et formation, modernisations des marchés du travail et des systèmes de protection sociale) et croissance durable (technologies vertes, protection de l'environnement...). Un des buts à atteindre, selon la stratégie UE-2020, est une réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes à risque de pauvreté et d'exclusion sociale au niveau européen. Sur la base de cet objectif, les pays doivent consigner une stratégie nationale consignée dans un programme national de réforme.

Sont considérées comme à risque d'être pauvres et exclues les personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants :

- les personnes à risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux en espèces) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux),
- les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer ou des factures courantes, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur, ou 9) un téléphone,
- les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

Figure 3: La composition du nouvel indicateur UE-2020 de pauvreté et d'exclusion sociale pour le Luxembourg, 2011



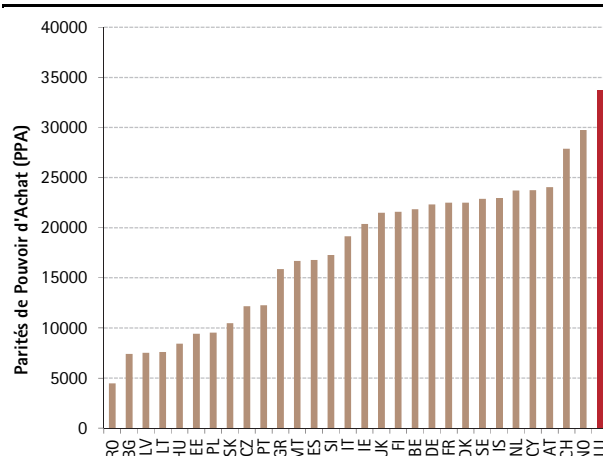
Source : STATEC, Eurostat (EU-SILC)

Seuils de pauvreté, taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale: Comparaisons internationales

La position favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les deux graphiques suivants, présentant les seuils de pauvreté pour un certain nombre de pays européens en 2010. C'est le seuil établi à 60% du revenu médian annuel, exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA)³⁶, qui a été retenu.

Le premier graphique a trait à un ménage formé par un couple et deux enfants âgés de moins de 14 ans. Au Luxembourg, le seuil de pauvreté pour ce type de ménage s'élève à plus de 34 000 PPA, ce qui est nettement supérieur aux seuils observés dans les autres pays Européens. A titre de comparaison le seuil est à peine supérieur à 22 000 PPA en France, en Allemagne et en Belgique.

Graphique 209: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian annuel) pour les ménages de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans, 2010



Source: EUROSTAT, EuroBase

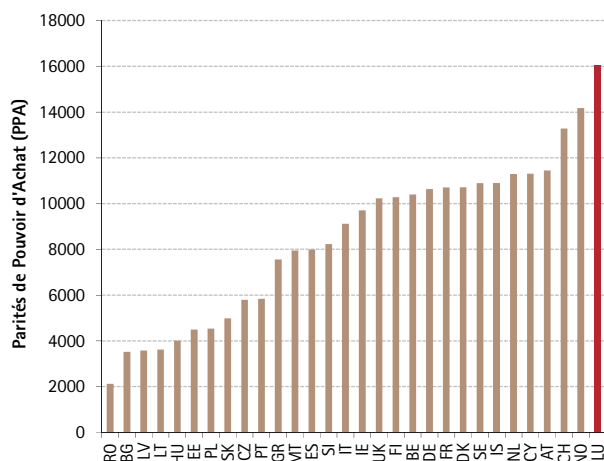
³⁶ L'INSEE définit la Parité de Pouvoir d'Achat (PPA) comme un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion est différent du taux de change : en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux, et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur

Vu le mode de calcul³⁷ des seuils pour les différents types de ménage (taille et composition), les écarts relatifs entre pays restent les mêmes si l'on considère les ménages composés d'un adulte vivant seul.

Si le niveau de vie au Luxembourg est le plus élevé en Europe, la comparaison européenne des taux de risque de pauvreté offre un tableau différent. En 2010, la valeur de l'indicateur va de 9% pour la République Tchèque à 21% pour la Lettonie. Le Luxembourg, avec un taux de 14.5%, se situe plutôt en milieu de tableau. Il faut dire que le taux de risque de pauvreté tel qu'il est défini au niveau Européen ne mesure pas le niveau de vie, mais les inégalités dans la répartition des revenus.

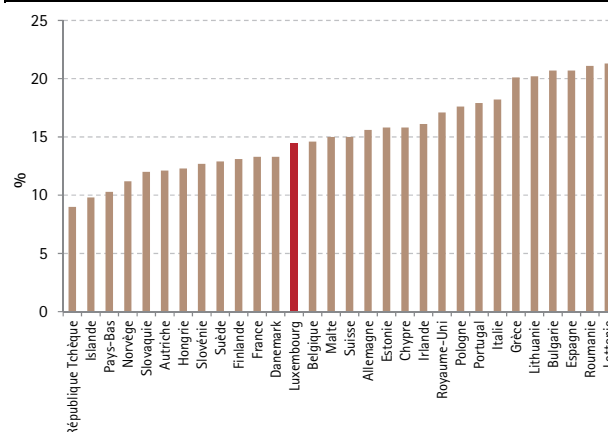
Si l'on prend comme indicateur le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, la position du Luxembourg s'améliore dans la mesure où les problèmes de privation matérielle grave et de faible intensité de travail dans le ménage y sont encore faiblement répandus par rapport aux autres pays, en particulier ceux d'Europe de l'Est, dans lesquels la privation matérielle grave est un phénomène beaucoup plus important.

Graphique 210: Seuil de risque de pauvreté (60% du revenu médian annuel) pour un adulte vivant seul, 2010



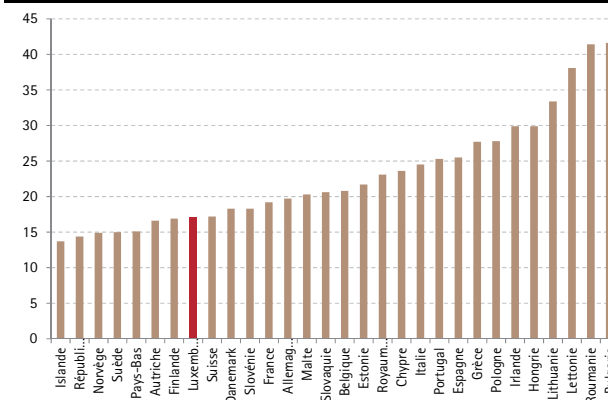
Source: EUROSTAT, EuroBase

Graphique 211: Taux de risque de pauvreté (seuil égal à 60% du revenu médian annuel), 2010



Source: EUROSTAT, EuroBase

Graphique 212: Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020", 2010



Source: EUROSTAT, EuroBase

³⁷ Le point de départ est le seuil en revenu par équivalent-adulte pour un ménage d'une seule personne. Les seuils pour les ménages ayant une autre composition s'obtiennent en multipliant le premier par le nombre d'unités de consommation affecté à ce ménage.

3. Le bénévolat et la vie associative au Luxembourg

3.1 Sources et définitions

Après l'année 2010, qui fut consacrée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Commission européenne a déclaré l'année 2011, « Année européenne du bénévolat et du volontariat » ; elle coïncide avec le dixième anniversaire de l'« Année internationale des volontaires » des Nations Unies. Les activités bénévoles mettent en pratique le principe de solidarité et, ce faisant, apportent une contribution significative à la société et à sa cohésion. Si les champs d'action du bénévolat sont très vastes, il n'en est pas ainsi pour les sources statistiques disponibles.

Le Luxembourg ne dispose en effet pas de statistiques nationales officielles sur le bénévolat, ni d'enquêtes permanentes sur les contributions des résidents au service de leurs collectivités. Les seules sources *individuelles* disponibles sont l'enquête « European Values Study (EVS) » de 1999 et 2008 qui comporte une question sur le travail bénévole et l'adhésion à une association³⁸. Au niveau du *secteur associatif*, la seule étude disponible, visant à dresser un bilan philanthropique du pays, est celle mandatée par l'Oeuvre Nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte³⁹ en 2009.

L'enquête *European Values Study (EVS)* est une enquête menée en Europe tous les neuf ans. Elle interroge les individus sur leurs valeurs, leurs attitudes et leurs croyances à propos de thématiques telles que la société, la politique, le travail, les loisirs, la religion, la famille. Un questionnaire standardisé est administré en face à face dans chaque pays participant auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 18 ans ou plus. Pour les enquêtes EVS 1999 et 2008, 1 211 respectivement 1 610 personnes ont été interviewées. La première enquête réalisée en 1981 incluait 16 pays, la quatrième réalisée en 2008 en comprenait 47. Le Luxembourg a participé pour la

première fois à ce programme européen à la troisième enquête effectuée en 1999.

Les sources disponibles ne permettent certes pas de dessiner un panorama précis mais apportent des éclairages importants sur la situation globale du bénévolat et de la vie associative au Luxembourg.

Notons encore que les principaux organismes dans le domaine du bénévolat sont le Conseil Supérieur du Bénévolat, l'Association du Bénévolat Luxembourg et l'Agence du Bénévolat et que l'on fait une distinction entre bénévolat et service volontaire⁴⁰.

Le **bénévolat** est un engagement régulier et non-rémunéré au sens monétaire du terme d'une personne de son plein gré, soit dans une activité d'intérêt général, soit dans une action au service d'un tiers ou de la communauté. Cet engagement est effectué gratuitement dans un cadre situé en dehors de la famille et du cercle d'amis et n'est pas limité dans le temps.

Le **service volontaire** permet de s'investir dans un projet bien défini de son choix à temps plein pour une durée déterminée, qui, en principe, ne peut être inférieure à 3 mois et qui ne dépasse pas les 12 mois. Le volontaire n'est pas le porteur du projet, mais au contraire encadré dans la réalisation de ses tâches. Au Luxembourg, le service volontaire des jeunes est réglé par la loi du 31 octobre 2007.

Le bénévolat, à la différence du volontariat, n'est donc encadré par aucune loi.

Dans la langue de Shakespeare, la distinction semble moins évidente puisque la dénomination officielle de l'année 2011 en anglais est « European Year of Volunteering ».

³⁸ Le volet « participation sociale » de l'enquête EU-SILC de 2006 n'a pas été exploité, les variables n'étant pas comparables à celles de l'European Values Study.

³⁹ En 2009, l'Oeuvre Nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, établissement public soumis à la tutelle du Ministre d'Etat, a chargé le CEPS/INSTEAD d'une étude portant sur l'ensemble du secteur associatif du Grand-Duché.

⁴⁰ Source: Portail du Bénévolat ; www.benevolat.public.lu

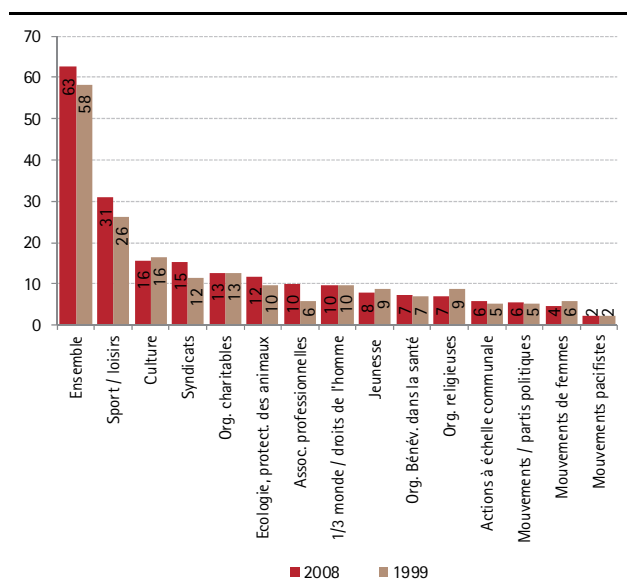
3.2 L'adhésion aux associations

Dans les deux enquêtes EVS sous revue, les personnes sont interrogées sur leur adhésion à une association et sur l'exercice d'un travail bénévole au sein de ces dernières⁴¹.

3.2.1 Evolution

En 2008, 62.5% des résidents âgés de 18 ans et plus font partie d'au moins une association contre 58.2% en 1999. Les représentations collectives qui dominent en 2008 sont celles actives dans le domaine du sport et des loisirs, de la culture ainsi que les syndicats. Les premières comptent globalement 4.7 points de % d'adhérents de plus en 2008 qu'en 1999. Les autres gagnants en termes d'adhérents sont les associations professionnelles (+4.1 points de %) et les syndicats (+3.7 points de %). L'enquête EVS semble cependant sous-estimer la syndicalisation estimée à quelque 40% des travailleurs résidents⁴² selon l'enquête sur les forces de travail.

Graphique 213: Adhésion à la vie associative, 1999 et 2008



Source: STATEC, Gesis, European Values Study

3.2.2 Selon le genre

Les hommes adhèrent plus souvent à des associations que les femmes: toutes catégories d'associations confondues ils sont 67.5% contre 57.7% des femmes. Par rapport à 1999, le pourcentage d'adhérents masculins s'est accru de 6 points contre 3 points chez les femmes. Les hommes se tournent plus vers les activités sportives et de loisirs, les syndicats et la culture alors que chez les femmes, la culture et les œuvres charitables passent avant les syndicats. En 2008, c'est dans les mouvements de femmes et les organisations religieuses et charitables que l'écart est en faveur des femmes: respectivement 7.3%, 8.5% et 14.1% des femmes y adhèrent contre 1.5%, 5.5% et 11.1% des hommes.

Les associations liées au travail (syndicats et associations professionnelles) attirent ensemble un tiers des hommes et 17.6% des femmes en 2008 contre respectivement 22.1% et 13% en 1999.

3.2.3 Selon l'âge

En 2008, l'adhésion à la vie associative est la plus fréquente chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans et dans la classe d'âge des 45 à 64 ans. Les jeunes rejoignent, sans surprise, le plus souvent les associations sportives et de loisirs, les organisations pour la jeunesse et les associations culturelles. Ils portent également un intérêt au tiers monde, aux droits de l'homme et aux œuvres caritatives dans lesquelles on retrouve près de 10% d'entre eux. Chez les plus actifs sur le marché du travail (25 à 64 ans) on retrouve en plus les syndicats et les associations professionnelles, ainsi que les organisations qui se soucient de l'environnement et des animaux. Notons encore que près 9 % des 45 à 64 ans adhèrent à des organisations bénévoles dans le domaine de la santé, respectivement à des actions à échelle communale, alors qu'on les retrouve moins souvent dans des organisations pour la jeunesse. Les 65 ans et plus se tournent majoritairement vers les mêmes associations que les 45 à 64 ans, mais à des degrés différents. Ainsi, ils adhèrent aussi souvent à des organisations charitables (17.2%) qu'à des associations sportives et de loisirs (17.8%). Ils restent relativement nombreux dans les syndicats (14.4%) mais se détournent un peu des associations professionnelles (7.8%) et des actions communales (2.8%). Parmi ces seniors, on retrouve cependant 11.1% d'adhérents à des organisations religieuses contre 3.5% parmi les moins de 25 ans.

⁴¹ Les questions étaient posées comme suit: « Veuillez indiquer dans la liste des organisations bénévoles s'il y en a dont vous faites partie et si oui, lesquelles ? » et « Veuillez indiquer dans la liste des organisations bénévoles s'il y en a pour lesquelles vous faites du travail bénévole et si oui, lesquelles ? ».

⁴² Statec: Regards 12-2011 sur la syndicalisation au Luxembourg

Tableau 94: Adhésion à la vie associative selon le genre, 2008

	1999			2008		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble	62,0	54,8	58,2	67,5	57,7	62,5
Activités sportives / de loisirs	30,8	22,1	26,3	37,0	25,1	30,9
Syndicats	15,0	8,4	11,6	20,6	10,2	15,3
Organisations et activités culturelles	16,0	16,8	16,4	17,3	14,2	15,7
Organisations charitables	10,0	15,2	12,7	11,1	14,1	12,6
Environnement, écologie, protection des animaux	6,5	12,7	9,7	12,5	11,2	11,8
Associations professionnelles	7,1	4,6	5,8	12,5	7,4	9,9
Organisations pour la jeunesse (scouts, maison des jeunes...)	9,8	7,6	8,7	9,9	5,7	7,8
Développement Tiers monde / droits de l'homme	7,4	11,9	9,7	9,8	9,4	9,6
Organisations bénévoles dans le domaine de la santé	5,5	8,6	7,1	7,1	7,3	7,2
Actions à échelle communale	6,0	4,3	5,1	7,1	4,8	5,9
Mouvements / partis politiques	6,0	4,3	5,1	7,0	4,2	5,5
Organisations religieuses	8,4	9,0	8,8	5,5	8,5	7,0
Mouvements de femmes	4,8	6,7	5,8	1,5	7,3	4,5
Mouvements pacifistes	2,6	1,9	2,2	2,9	1,6	2,2
Autres	4,6	3,8	4,2	8,2	4,5	6,3

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

Tableau 95: Adhésion à la vie associative par classe d'âge, 2008

	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
Ensemble	67,4	61,3	66,3	58,9
Activités sportives / de loisirs	44,2	34,4	30,3	17,8
Organisations et activités culturelles	19,1	16,1	17,0	12,8
Organisations charitables	8,8	9,6	15,7	17,2
Environnement, écologie, protection des animaux	6,6	10,3	16,4	10,0
Syndicats	2,6	16,6	19,3	14,4
Organisations pour la jeunesse (scouts, maison des jeunes...)	20,8	8,3	4,7	6,1
Associations professionnelles	3,6	10,3	12,4	7,8
Organisations religieuses	3,5	5,3	8,2	11,1
Développement Tiers monde / droits de l'homme	9,5	8,8	10,2	10,0
Actions à échelle communale	2,6	5,8	9,2	2,8
Organisations bénévoles dans le domaine de la santé	5,2	5,8	9,0	10,0
Mouvements / partis politiques	1,4	4,7	7,5	6,7
Mouvements de femmes	0,7	2,5	5,5	6,7
Mouvements pacifistes	0,9	2,0	3,0	2,2
Autres	4,3	6,3	6,0	7,3

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

3.2.3 Selon l'âge

En 2008, l'adhésion à la vie associative est la plus fréquente chez les jeunes âgés de 18 à 24 ans et dans la classe d'âge des 45 à 64 ans. Les jeunes rejoignent, sans surprise, le plus souvent les associations sportives et de loisirs, les organisations pour la jeunesse et les associations culturelles. Ils portent également un intérêt au tiers monde, aux droits de l'homme et aux œuvres caritatives dans lesquelles on retrouve près de 10% d'entre eux. Chez les plus actifs sur le marché du travail (25 à 64 ans) on retrouve en plus les syndicats et les associations professionnelles, ainsi que les organisations qui se soucient de l'environnement et des animaux. Notons encore que près 9 % des 45 à 64 ans adhèrent à des organisations bénévoles dans le domaine de la santé, respectivement à des actions à

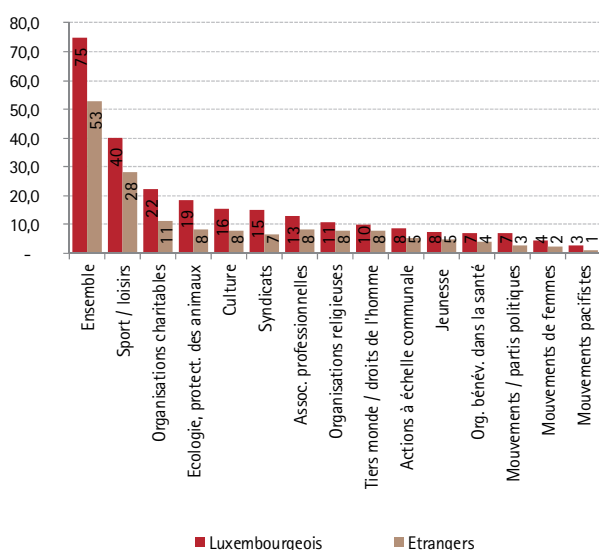
échelle communale, alors qu'on les retrouve moins souvent dans des organisations pour la jeunesse. Les 65 ans et plus se tournent majoritairement vers les mêmes associations que les 45 à 64 ans, mais à des degrés différents. Ainsi, ils adhèrent aussi souvent à des organisations charitables (17.2%) qu'à des associations sportives et de loisirs (17.8%). Ils restent relativement nombreux dans les syndicats (14.4%) mais se détournent un peu des associations professionnelles (7.8%) et des actions communales (2.8%). Parmi ces seniors, on retrouve cependant 11.1% d'adhérents à des organisations religieuses contre 3.5% parmi les moins de 25 ans.

Notons encore que les adhésions à des mouvements de femmes et des partis politiques ne dépassent les 5% que chez les plus de 44 ans.

3.2.4 Selon la nationalité

En 2008, trois quarts des résidents de nationalité luxembourgeoise faisaient partie d'au moins une association, contre un peu plus de la moitié des étrangers. Ces proportions étaient de respectivement 67% et 44% en 1999. L'ordre de préférence des associations auxquelles ils adhèrent reste le même pour les deux, mais à des degrés d'importance différents. C'est pour la protection de l'environnement et des animaux, les syndicats, la charité et la culture que l'écart est le plus fort. L'écart est le plus petit dans les organisations œuvrant en faveur du tiers monde et des droits de l'homme et dans les organisations religieuses.

Graphique 214: Adhésion à la vie associative selon la nationalité, 2008 (en %)



Source: STATEC, Gesis, European Values Study

3.3 Le travail bénévole

3.3.1 Evolution

L'activité bénévole est une réalité importante au Grand-Duché puisqu'en 2008 elle concerne 41.6% de la population adulte (18 ans et plus). La population est globalement plus encline à donner de son temps qu'il y a 10 ans puisqu'en 1999, un peu moins d'1 résident sur 3 pratiquait du bénévolat à travers au moins une structure associative.

Tableau 96: Travail bénévole 1999 et 2008 (en %)

	1999	2008
Ensemble	30,2	41,6
Sport / loisirs	9,3	18,6
Culture	8,6	10,5
Organisations charitables	6,5	8,0
Environnement, écologie, protection des animaux	4,1	5,8
Syndicats	2,9	5,4
Jeunesse (scouts, maison des jeunes...)	5,9	5,4
Associations professionnelles	1,5	5,2
Organisations religieuses	5,5	5,2
Tiers monde / droits de l'homme	5,0	4,3
Actions à échelle communale	2,8	4,2
Org. bénévo. dans le domaine de la santé	2,7	3,8
Mouvements / partis politiques	2,5	3,3
Mouvements de femmes	2,3	2,1
Mouvements pacifistes	1,4	1,0

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

La catégorie gagnante est celle du sport et des loisirs: 18.6% de la population s'y engagent en 2008 contre 9.3% en 1999. Viennent ensuite les syndicats et les associations professionnelles: 5.4% et 5.2% de la population y font du travail bénévole en 2008 contre respectivement 2.9% et 1.5% en 1999. Globalement, 64.4% des personnes qui font partie d'une association donnent gracieusement du temps à l'association.

3.3.2 Selon le genre

A l'instar de l'adhésion aux associations, les hommes sont désormais plus engagés que les femmes. En 2008, ils sont en effet 45.0% contre 38.3% chez les femmes alors qu'en 1999 on trouvait légèrement plus de bénévoles parmi les femmes (31.1% contre 29.3% parmi les hommes). Ceci vient essentiellement d'un engagement plus marqué des hommes dans les associations sportives et de loisirs ainsi que celles liées à la vie professionnelle; catégories qui ont connu le plus bel essor en termes de bénévoles. Mais les hommes ont également rattrapé, voire dépassé, les femmes dans les organisations dédiées à la culture et à la jeunesse (scouts, maisons des jeunes...).

En dehors des activités sportives et de loisirs et de la culture, les femmes s'engagent plus souvent dans les organisations charitables (10.1%), religieuses (6.0%) et féministes (2.3%).

Tableau 97: Travail bénévole selon le genre, 1999 et 2008 (en %)

	1999		2008	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ensemble	29,3	31,1	45,0	38,3
Activités sportives / de loisirs	10,2	8,6	22,6	14,6
Organisations charitables	4,5	8,4	5,9	10,1
Organisations et activités culturelles	7,4	9,7	11,7	9,3
Syndicats	3,8	2,1	8,0	2,9
Environnement, écologie, protection des animaux	3,4	4,8	5,7	5,9
Associations professionnelles	1,9	1,1	7,6	2,9
Développement Tiers monde / droits de l'homme	4,3	5,6	4,6	4,0
Organisations pour la jeunesse (scouts, maison des jeunes...)	5,9	5,9	6,9	4,0
Organisations religieuses	4,6	6,3	4,3	6,0
Organisations bénévoles dans le domaine de la santé	2,2	3,2	3,8	3,8
Actions à échelle communale	3,3	2,4	5,2	3,2
Mouvements / partis politiques	2,4	2,5	4,3	2,3
Mouvements de femmes	2,2	2,4	0,8	2,3
Mouvements pacifistes	1,4	1,4	1,5	0,5
Autres	2,4	1,3	5,4	2,6

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

3.3.3 Selon l'âge

En 2008, 46.1% des jeunes âgés entre 18 et 25 ans ont rendu des services non rémunérés, taux qui diminue à 35.0% chez les 65 ans et plus. Entre ces classes d'âges, le taux d'engagement bénévole est de 38% chez les 25 à 44 ans et rejoint presque celui des jeunes parmi les 45 à 64 ans (44.9%).

Dans le tableau suivant on peut distinguer:

- les catégories d'associations pour lesquelles l'engagement bénévole diminue avec l'âge: il s'agit de celles dédiées au sport et à la jeunesse ;

- celles où l'action bénévole augmente avec l'âge: c'est le cas pour les organisations charitables, les associations religieuses et les mouvements / partis politiques ;
- et les domaines où l'engagement bénévole culmine entre 45 et 64 ans: ce sont les syndicats et les associations professionnelles, les actions à échelle communale et l'environnement, l'écologie et la protection des animaux.

Il serait évidemment intéressant de disposer de données sur le temps moyen passé dans le bénévolat qui varie probablement fortement entre les catégories d'associations et les classes d'âges mais l'enquête « EVS » ne contient pas de questions « volume/temps ».

Tableau 98: Travail bénévole par classe d'âge, 2008

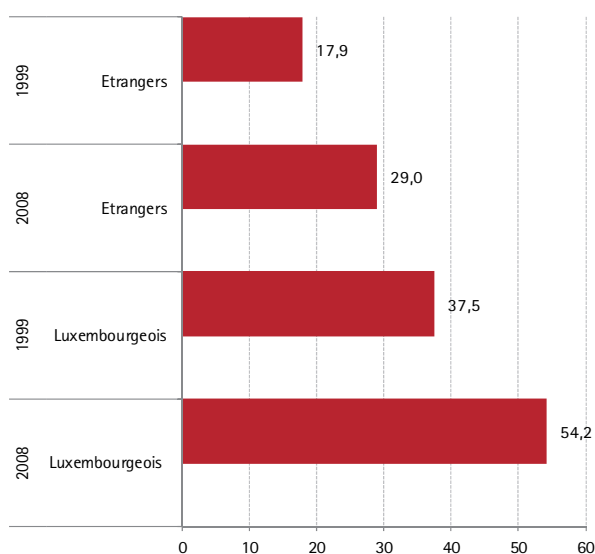
	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
Ensemble	46,1	38,0	44,9	35,0
Activités sportives / de loisirs	27,9	19,6	18,9	9,4
Organisations pour la jeunesse (scouts, maison des jeunes...)	15,6	6,1	2,7	3,9
Organisations charitables	6,2	6,3	9,0	11,7
Organisations religieuses	2,8	3,8	6,2	7,8
Mouvements / partis politiques	0,5	2,5	4,5	4,4
Syndicats	0,9	5,3	7,7	5,6
Associations professionnelles	1,7	5,3	7,0	3,3
Environnement, écologie, protection des animaux	4,3	5,2	7,7	4,4
Actions à échelle communale	2,1	3,3	7,0	2,8
Organisations et activités culturelles	12,1	10,6	12,5	7,2
Développement Tiers monde / droits de l'homme	4,0	4,2	4,7	3,9
Organisations bénévoles dans le domaine de la santé	5,2	3,7	4,2	3,3
Mouvements de femmes	0,7	1,2	3,0	2,8
Mouvements pacifistes	0,5	0,8	1,5	0,6
Autres	2,1	4,7	3,5	3,9

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

3.3.4 Selon la nationalité

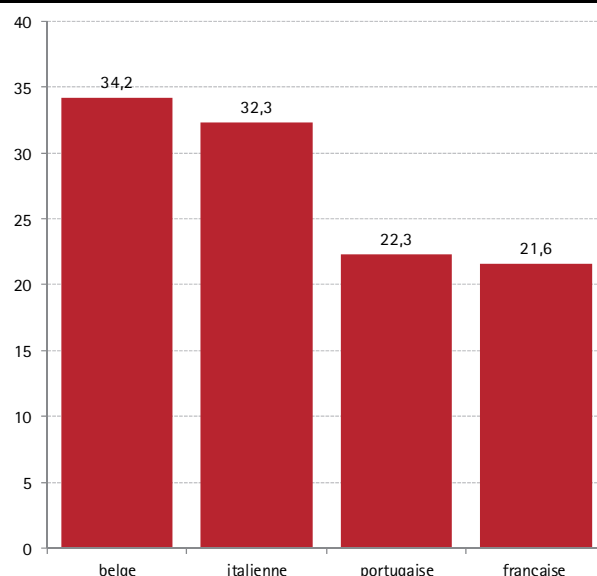
En 2008, 54.2% des Luxembourgeois et 29.0% des résidents étrangers ont déclaré faire du travail bénévole pour au moins une association. Lors de l'enquête 1999 ils étaient respectivement 37.5% et 17.9%. Le taux d'engagement bénévole des étrangers a donc augmenté plus fortement que celui des nationaux. Ce sont les résidents belges et italiens qui s'engagent plus de manière bénévole.

Graphique 215: Part des travailleurs bénévoles parmi les nationaux et les étrangers, 2008



Source: STATEC, Gesis, European Values Study

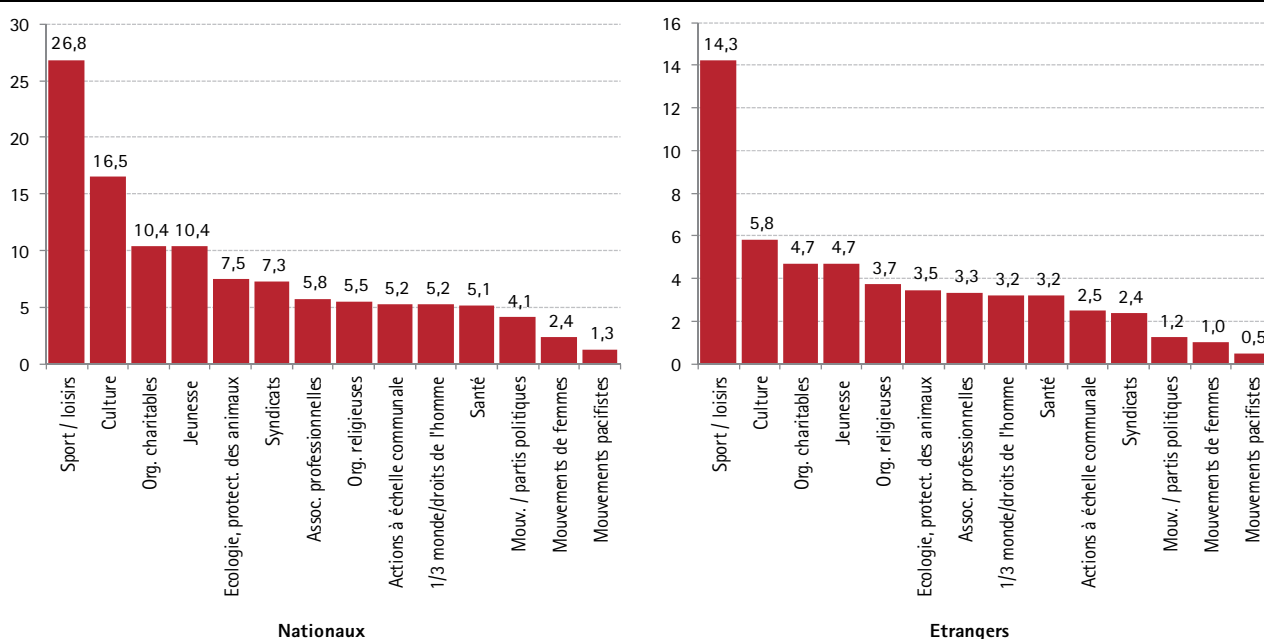
Graphique 216: Travail bénévole selon la nationalité, 2008



Source: STATEC, Gesis, European Values Study

Le Graphique 217 nous apprend que les domaines de prédilection pour donner de leur temps ne varient guère entre les nationaux et les étrangers, si ce n'est pour les organisations religieuses et les syndicats.

Graphique 217: Travail bénévole selon la nationalité et le domaine d'action, 2008



Source: STATEC, Gesis, European Values Study

3.3.5 Selon le niveau d'éducation

Les personnes à niveau d'éducation moyen et élevé sont plus nombreuses à s'engager ; elles sont quelque 45% contre 35% parmi celles n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire inférieur.

On peut lire dans le tableau ci-dessous que les personnes à niveau d'éducation moyen et élevé sont plus impliquées dans des activités culturelles et les associations professionnelles que ceux avec un niveau plus faible. Les personnes avec un niveau faible et moyen, quant à elles, sont plus actives dans les syndicats et les personnes ayant fait des études supérieures semblent plus sensibles au développement du tiers monde et des droits de l'homme.

3.3.6 Selon le statut professionnel

C'est parmi les étudiants, les personnes qui ont un emploi et les retraités qu'on trouve le plus de bénévoles. Les personnes au foyer ou au chômage s'engagent moins souvent (respectivement 27.7% et 34.8%). Loin devant, on retrouve les indépendants dont 6 sur 10 donnent de leur temps à travers une association bénévole, suivis par les étudiants (47.8%)

et les personnes travaillant moins de 30h par semaine (46%). Parmi les retraités et les employés travaillant 30h par semaine et plus, près de 4 personnes sur 10 déclarent effectuer du travail bénévole.

Tableau 99: Engagement selon le niveau d'éducation des bénévoles, 2008

Niveau d'éducation	Faible	Moyen	Élevé
Ensemble	35,6	45,9	44,9
Activités sportives / de loisirs	16,9	24,8	19,8
Organisations et activités culturelles	5,9	12,4	16,7
Organisations charitables	7,0	7,3	8,9
Environnement, écologie, protection des animaux	6,1	4,8	6,1
Syndicats	5,0	5,3	4,1
Organisations pour la jeunesse (scouts, maison des jeunes...)	6,5	9,1	7,0
Associations professionnelles	2,2	5,1	7,0
Organisations religieuses	5,4	4,0	4,8
Développement Tiers monde / droits de l'homme	2,8	3,2	8,0
Actions à échelle communale	3,0	4,8	3,9
Organisations bénévoles dans le domaine de la santé	3,3	4,8	4,6
Mouvements / partis politiques	1,7	2,4	4,6
Mouvements de femmes	2,6	1,3	1,2
Mouvements pacifistes	0,6	0,6	1,7
Autres	1,1	4,6	5,3

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

faible: enseignement primaire et secondaire inférieur / moyen: CATP, CITP, maîtrise professionnelle et BAC / élevé: études supérieures; > BAC

Tableau 100: Travail bénévole selon le statut professionnel, 2008

	Au foyer	Au chômage	30h et plus	Retraité	Moins de 30h	Étudiant	Indépendants
Ensemble	27,7	34,8	40,9	41,7	46,0	47,8	58,7
Activités sportives / de loisirs	10,2	15,2	21,5	13,8	20,4	29,7	19,6
Organisations et activités culturelles	7,5	6,7	10,6	11,5	10,6	15,0	15,2
Organisations charitables	9,5	10,9	7,0	10,6	4,4	5,5	10,9
Environnement, écologie, protection des animaux	5,4	2,2	4,9	6,0	8,0	5,1	11,1
Syndicats	2,0	4,3	6,3	7,4	5,3	0,7	6,5
Organisations pour la jeunesse (scouts, maison des jeunes...)	2,0	2,2	6,6	2,8	8,0	17,4	4,3
Associations professionnelles	0,7	2,2	6,3	3,2	4,4	1,0	21,7
Organisations religieuses	6,8	4,3	3,5	8,3	4,4	2,4	6,5
Développement Tiers monde / droits de l'homme	3,4	4,3	3,6	5,5	4,4	4,8	6,5
Actions à échelle communale	2,7	4,3	4,2	5,5	1,8	2,4	8,7
Organisations bénévoles dans le domaine de la santé	3,4	0,0	4,0	4,1	2,7	5,5	8,7
Mouvements / partis politiques	0,7	2,2	2,9	5,1	2,7	0,3	10,9
Mouvements de femmes	3,4	2,2	1,0	3,2	3,5	0,3	4,3
Mouvements pacifistes	0,0	0,0	1,1	0,5	0,9	0,7	2,2
Autres	1,4	6,5	4,2	3,7	3,6	2,4	8,9

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

Tableau 101: Travail bénévole selon le revenu, 2008

	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile
Ensemble	32,2	35,9	37,5	47,9	44,0
Activités sportives / de loisirs	14,2	15,2	20,4	22,3	19,6
Organisations et activités culturelles	5,5	10,2	9,2	13,6	12,4
Organisations charitables	6,2	5,1	7,2	9,7	7,2
Environnement, écologie, protection des animaux	4,7	2,3	2,6	8,7	7,2
Syndicats	2,5	7,0	3,9	9,4	3,8
Organisations pour la jeunesse (scouts, maison des jeunes...)	5,1	3,5	6,6	7,3	4,8
Associations professionnelles	3,3	3,1	2,6	6,6	9,6
Organisations religieuses	4,7	4,3	4,6	4,8	5,3
Développement Tiers monde / droits de l'homme	3,6	3,1	3,3	3,6	6,2
Actions à échelle communale	3,3	2,3	3,9	6,9	3,3
Organisations bénévoles dans le domaine de la santé	4,7	1,6	2,6	5,4	2,4
Mouvements / partis politiques	0,4	2,0	2,0	5,1	4,8
Mouvements de femmes	0,7	2,0	1,3	2,1	1,9
Mouvements pacifistes	1,1	0,4	0,7	0,6	1,0
Autres	2,2	2,0	3,9	4,8	5,3

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

3.3.7 Selon le revenu du ménage

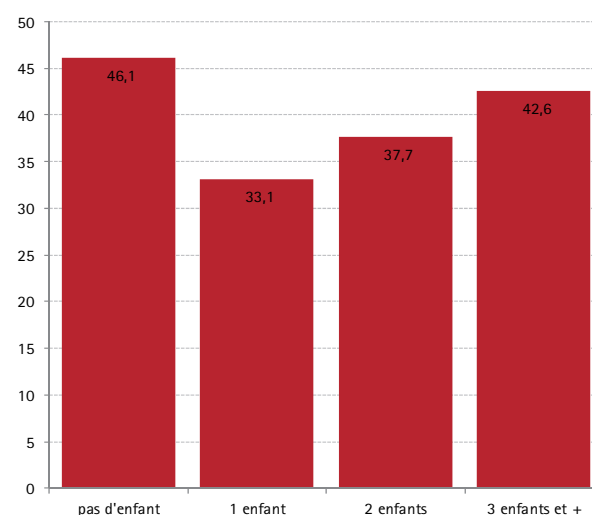
Le travail bénévole progresse avec le niveau de vie, passant de 32.2% chez les ménages appartenant au 1^{er} quintile de revenu à 44.0% chez ceux du 5^e quintile de revenu. Les disparités sont particulièrement prononcées dans le domaine de la culture (12.4% contre 5.5%), de l'écologie (7.2% contre 4.7%), des associations professionnelles (9.6% contre 3.3%) et de la politique (4.8% contre 0.4%).

3.3.8 Selon le nombre d'enfants

Les personnes sans enfants effectuent plus souvent du travail volontaire que celles qui en ont: 46.1% contre 37.6%.

Parmi les parents, la pratique du bénévolat augmente cependant avec le nombre d'enfants, passant de 33.1% pour ceux ayant 1 enfant à 42.6% pour ceux ayant au moins 3 enfants. L'effet de la présence d'enfants sur le bénévolat est ambigu dans la mesure où, d'un côté, le temps accordé aux enfants réduirait le temps disponible pour les activités bénévoles mais, de l'autre côté, les enfants inciteraient à la participation bénévole des parents pour réaliser des activités pour eux. Pour pouvoir dissocier les deux effets, il conviendrait de tenir compte de l'âge des enfants. Or, l'on ne dispose pas de ces données.⁴³

⁴³ La date de naissance du premier enfant est indiquée dans l'enquête EVS, mais la taille de l'échantillon ne permet pas de croisements plus fins.

Graphique 218: Travail bénévole selon le nombre d'enfants, 2008

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

3.3.9 Selon l'importance accordée à certains aspects de la vie

En guise de clôture de cette analyse descriptive du travail bénévole, notons encore que le travail bénévole diminue avec l'importance accordée au travail et à la famille et augmente avec l'importance accordée aux amis et aux loisirs. En effet, lorsque la famille est considérée comme pas très importante, le taux d'engagement bénévole est de 50% ; il diminue à 41.3% lorsque la famille est très importante. A l'inverse, on retrouve 35.8% de bénévoles parmi ceux accordant peu d'importance aux amis et 44.2% parmi ceux qualifiant le cercle d'amis de très important.

Tableau 102: Travail bénévole selon l'importance du travail, de la famille, des amis et des loisirs, 2008

	Très important	Assez important	Pas très important
Travail	41,7	41,4	46,7
Famille	41,3	45,2	50,0
Amis	44,2	39,3	35,8
Loisirs	44,5	40,5	37,4

Source: STATEC, Gesis, European Values Study

Tableau 103: Régression logistique – Probabilité d'avoir travaillé bénévolement pour au moins une organisation, 2008

		Coefficient marginal	p-value
Genre	Homme	Réf.	
	Femme	-0,0506578	0,095
Age	18-24	Réf.	
	25-44	-0,0383606	0,468
	45-64	0,0269103	0,676
	65+	-0,0776798	0,351
Niveau d'éducation atteint	Faible	Réf.	
	Moyen	0,0460545	0,164
	Elevé	0,0626692	0,111
Statut marital	Marié(e) ou union légale	Réf.	
	Veuf (ve)	-0,0632263	0,345
	Divorcé(e) ou séparé	-0,0220285	0,653
	Jamais marié(e) ou en union légale	-0,0213578	0,641
Nombre d'enfants	0	Réf.	
	1	-0,1283608	0,006
	2	-0,0998043	0,037
	3 ou plus	-0,0326651	0,557
Statut d'activité	Salarié (>30h/semaine)	Réf.	
	Salarié (<30h/semaine)	0,0729936	0,214
	Indépendant	0,1559261	0,065
	Pensionné/retraité	0,0617967	0,316
	Femme au foyer	-0,0628311	0,254
	Etudiant	-0,0283094	0,627
	Chômage	-0,0610148	0,479
Nationalité	Autre	-0,0442313	0,699
	Luxembourgeois	Réf.	
	Etranger	-0,2517046	0
Revenu disponible du ménage(*)		2,00E-06	0,832
Pseudo R2 de Mc Fadden=		0,0756	

Source : European Values Study

(*) Par unité de consommation

3.3.10 La probabilité de donner de son temps

Afin de mettre en évidence les principaux déterminants du travail bénévole, nous avons réalisé une régression logistique avec, comme variable dépendante, la probabilité d'avoir travaillé bénévolement pour au moins une organisation et, comme variables explicatives au niveau individuel, le genre, l'âge, le niveau d'éducation atteint, le statut marital, le nombre d'enfants, le statut d'activité, la nationalité et le revenu disponible du ménage par unité de consommation.

Parmi les facteurs significatifs du travail bénévole, on trouve la nationalité de la personne: les étrangers ont une probabilité d'avoir travaillé bénévolement qui est de 25% inférieure à celle des Luxembourgeois. Le genre est aussi une variable significative: les femmes ont une probabilité inférieure de 5% à celle des hommes. Par ailleurs, par rapport aux personnes qui n'ont pas d'enfants, les personnes avec 1 ou 2 enfants ont une probabilité d'avoir travaillé bénévolement qui est inférieure de 13 et 10%, respectivement. Enfin, les indépendants ont une probabilité qui est de 16% supérieure à celle des salariés à temps plein, avec des différences particulièrement marquées au niveau des associations professionnelles et des partis politiques. Ces résultats confirment ce que les analyses descriptives ont montré.

Si l'on modélise la probabilité d'appartenance à au moins une organisation, en gardant la même liste de variables explicatives, on retrouve comme facteurs significatifs:

- la nationalité: les étrangers ont une probabilité d'appartenance à une organisation qui est de 22% en dessous de celle des Luxembourgeois,
- le genre: la probabilité d'appartenance des femmes à des associations est de 5% inférieure à celle des hommes,
- le statut d'activité: par rapport aux salariés à temps plein, les indépendants ont une probabilité d'appartenir à une association supérieure de 21%. Elle est de 12% supérieure pour les pensionnés/retraités.

Tableau 104: Régression logistique – Probabilité d'appartenir à au moins une organisation, 2008

		Coefficient marginal	p-value
Genre	Homme	Réf.	
	Femme	-0,0503628	0,093
Age	18-24	Réf.	
	25-44	0,0252438	0,627
	45-64	0,0642551	0,295
	65+	-0,0519985	0,555
Niveau d'éducation atteint	Faible	Réf.	
	Moyen	0,0717872	0,031
	Elevé	0,1088245	0,005
Statut marital	Marié(e) ou union légale	Réf.	
	Veuf (ve)	-0,0821321	0,245
	Divorcé(e) ou séparé	-0,0365882	0,457
	Jamais marié(e) ou en union légale	0,0178048	0,689
Nombre d'enfants	0	Réf.	
	1	-0,0657777	0,162
	2	-0,0067271	0,887
	3 ou plus	-0,0005546	0,992
Statut d'activité	Salarié (>30h/semaine)	Réf.	
	Salarié (<30h/semaine)	0,0381301	0,501
	Indépendant	0,2097998	0,005
	Pensionné/retraité	0,1157914	0,043
	Femme au foyer	-0,0677535	0,23
	Etudiant	0,0693321	0,224
Nationalité	Chômage	-0,0593713	0,502
	Autre	0,1769168	0,07
	Luxembourgeois	Réf.	
	Etranger	-0,2250514	0
Revenu disponible du ménage(*)		1,28E-05	0,191
Pseudo R2 de Mc Fadden=		0,0819	

Source : European Values Study

(*) Par unité de consommation

On peut également ajouter à cette liste le niveau d'éducation, puisque les personnes avec un niveau d'éducation moyen (respectivement, élevé) ont une probabilité qui est 7% (respectivement, 11%) supérieure à celle des personnes qui ont un niveau faible.

3.4 Le secteur associatif

Cette partie est extraite de l'étude « Le secteur associatif au Luxembourg », réalisée en 2010 par le CEPS/INSTEAD pour l'œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Il s'agit d'une enquête réalisée auprès de 907 associations.

Cet échantillon représente 14% d'une estimation de l'ensemble des associations inscrites au Mémorial C au 10 avril 2009. Sur la base d'une classification internationale des activités du secteur non lucratif, les associations se sont positionnées par rapport à leur activité principale.

En termes de nombre, les associations dites de loisirs – culture (22%), sports (16%) et récréation (12%) – occupent la première place du secteur associatif, puisqu'elles représentent, à elles trois, la moitié du secteur.

46% des associations n'œuvrent que dans un seul domaine, mais pour les 54% restants, c'est la pluralité des domaines et des activités qui domine. En fait, près de 70% des associations abordent soit plusieurs domaines d'activité, soit plusieurs activités au sein d'un même domaine.

La répartition des associations selon leur date de création nous enseigne deux choses. D'abord, elle atteste de la relative jeunesse des associations au Luxembourg: les deux tiers des associations ont été créées dans les vingt dernières années. Ensuite, elle nous renseigne en partie sur l'ancrage historique de certains types d'activités. Ainsi, les associations les plus anciennes sont les associations à caractère religieux et les associations professionnelles et syndicales. Les associations les plus jeunes révèlent des préoccupations plus récentes de l'évolution de notre société ; il s'agit des associations liées à la promotion de la philanthropie et les associations liées au développement d'activités internationales et interculturelles.

L'importance des associations sur le territoire luxembourgeois ne se résume pas à la seule mesure de leur nombre. D'autres indicateurs illustrant le nombre des agents concernés et leurs modes d'implications dans le fonctionnement de l'association sont tout aussi importants. Dans l'ensemble des associations, le nombre médian⁴⁴ de membres cotisants est de 52, le nombre médian de bénéficiaires est de 200, la part des associations employant des salariés est de 31% et la part des associations ayant recours à des bénévoles est de 79%.

Dans l'ensemble, plus de la moitié des associations ne fonctionne qu'avec des bénévoles (56%), un quart avec des bénévoles et des salariés (23%), 8%

⁴⁴ La valeur médiane coupe l'échantillon d'associations en deux groupes de taille équivalente. Si elle est de 52, alors la moitié des associations enregistre moins de 52 membres cotisants et l'autre moitié en comptabilise plus de 52.

uniquement avec des salariés et 13% sans salariés, ni bénévoles⁴⁵.

Les associations actives dans les *loisirs et le sport* attirent le plus grand nombre de membres cotisants. Elles fonctionnent rarement avec des salariés et, quand c'est le cas, ces derniers sont peu nombreux. Le nombre de bénéficiaires de ces activités est toutefois plus faible que dans les autres associations. Dans ce domaine, le nombre de bénéficiaires correspond souvent au nombre de membres cotisants, ce qui n'est pas le cas dans tous les domaines.

Le secteur *social* fonctionne avec un nombre plus réduit de membres cotisants, sans doute parce que le fonctionnement dans ce domaine d'activité repose sur une importante activité de salariés (51% d'associations sont employeurs). Dans ce domaine, les bénéficiaires sont plutôt des « clients » qui reçoivent plus souvent des aides qu'ils ne participent à des activités (toutefois, parfois, la participation à des activités constitue en soi le soutien et l'aide requis). Les budgets y sont également plus lourds que dans les autres domaines.

Le secteur de la *santé* affiche, dans une moindre mesure, les mêmes tendances que le secteur du social en ce qui concerne le fonctionnement avec des salariés (40% d'associations employeurs) et les budgets.

Le secteur *culturel* est le secteur dominant en ce qui concerne le nombre d'associations mais aussi le nombre de personnes bénéficiaires des activités/services offerts: la moitié des associations culturelles a déclaré avoir plus de 500 personnes qui bénéficient de leurs activités. De fait, les activités culturelles touchent plus aisément une grande quantité de personnes alors que, par exemple, des aides et soins à des malades ayant une maladie rare concernent un nombre beaucoup plus restreint de personnes. Cette mesure ne hiérarchise en rien l'intérêt de ces activités des unes et des autres.

⁴⁵ Il peut paraître étonnant que 13% des associations n'aient ni salariés, ni bénévoles. Plusieurs explications semblent sous-tendre ce phénomène. D'une part, certains responsables d'association semblent s'être oubliés dans le comptage des bénévoles car certains semblent « profiter » eux-mêmes des activités de l'association et, par conséquent, peuvent ne pas s'estimer comme bénévoles. D'autre part, certains responsables ont vraisemblablement oublié de considérer les membres du comité ou du conseil d'administration parmi les bénévoles, peut-être parce qu'ils avaient déjà été évoqués antérieurement dans le questionnaire.

Le secteur des associations *professionnelles et de défense des intérêts et des droits* concerne moins de bénéficiaires et recourt moins fréquemment à des bénévoles que les autres secteurs mais, lorsque ces associations ont des bénévoles, ceux-ci y investissent plus de temps que les autres. Les responsables des associations, que l'on nommera par la suite les acteurs sociaux, sont considérés comme des prestataires de services et d'activités, proches des bénéficiaires, exposés aux besoins persistants et émergents, intimement liés au terrain et donc capables de réagir de manière flexible et d'apporter des solutions aux problèmes sociaux. A ce titre, ils sont des interlocuteurs privilégiés pour identifier les besoins insatisfaits des bénéficiaires. C'est aussi sur ce thème délicat que les associations ont eu la possibilité de se prononcer.

Toutes les associations n'ont pas été créées pour répondre à un problème, puisque un peu moins des deux-tiers des associations ont déclaré que leurs bénéficiaires n'étaient pas confrontés à un problème spécifique. Pour beaucoup, l'objectif de leur association est le partage d'un loisir, d'un intérêt commun, voire d'une passion. En cohérence avec la présence ou l'absence de problèmes spécifiques (pauvreté, manque de formation, maladie, handicap), 40% des associations déclarent ne pas pouvoir répondre aux besoins de leurs bénéficiaires: 35% de manière sporadique alors que 5% estiment que ce défaut de prise en charge est permanent. C'est dans le domaine du social et de la santé que les besoins sont les moins bien couverts: 11% des associations le déclarent de manière permanente et 56% de manière sporadique. Ces deux secteurs expriment d'ailleurs ensemble 40% de la totalité des besoins insatisfaits. Les associations culturelles et syndicales sont celles qui semblent combler le plus fréquemment les besoins de leurs bénéficiaires avec 68% d'associations déclarant répondre toujours aux besoins de leurs bénéficiaires.

Les acteurs du monde associatif ont été invités à s'exprimer librement sur les besoins insatisfaits de leurs bénéficiaires. Ces besoins ont été classés en trois niveaux de besoins: des besoins propres aux bénéficiaires (60%), des besoins liés au fonctionnement de l'association (35%) et des besoins à destination de l'ensemble de la société.

Globalement, 60% de l'ensemble des besoins insatisfaits concernent les bénéficiaires. Ce type de besoins est relatif avant tout à une demande d'accompagnement et de soutien de populations très diverses: jeunes en difficulté, prise en charge et

structures d'accueil adaptées pour personnes en situation de handicap, et plus particulièrement pour les personnes présentant un double diagnostic (handicap physique et démence mentale, ou bien dépendance et troubles psychologiques), suivi individualisé des chômeurs, et des enfants présentant des troubles au niveau des compétences d'écriture et de lecture. Les acteurs expriment également le besoin en aides financières et en infrastructures, l'accès à et la promotion de la culture, la promotion des intérêts au niveau individuel et régional et divers besoins au niveau de la santé.

Ensuite, 35% de l'ensemble des besoins exprimés concernent des besoins de fonctionnement de l'association: des aspects relatifs à la visibilité des activités, au manque d'infrastructures adaptées ainsi qu'à l'inadaptation des services à la diversité et à la multiculturalité du pays sont évoqués à ce niveau. Tous ces manques empêchent les associations de répondre de manière satisfaisante aux besoins de leurs bénéficiaires. Ce type de besoins est surtout exprimé par les associations actives dans le sport, la culture et l'action sociale.

Enfin, 5% des besoins exprimés se situent à un niveau plus global et se réfèrent aux changements sociaux souhaitables. Si ce genre de besoins n'est pas en parfaite adéquation à notre questionnement, qui porte sur les besoins des *bénéficiaires*, il a été suffisamment évoqué pour être mentionné. A ce niveau, les acteurs expriment des besoins de sensibilisation, avant tout en matière environnementale, mais aussi en matière de développement durable, de solidarité internationale, et de promotion de liens sociaux et familiaux. Cette dimension des besoins souligne la multiplicité des rôles du secteur non lucratif, qui semblent aller au-delà d'une simple prestation de services et d'activités. Comme suggéré par la littérature, cette dimension renvoie à l'apport du secteur non lucratif en matière de « construction de la société », en matière de transmission de valeurs et en matière de cohésion sociale. Les données existantes à ce jour ne suffisent pourtant pas à reconnaître ou à rendre visible ce type de mérites du monde associatif.

Finalement, la diversité des besoins formulés par les acteurs sociaux n'est que le reflet de la diversité des domaines d'activités représentés au sein du monde associatif et de la diversité des membres et des bénéficiaires de l'offre des services et des activités.

Les associations sont avant tout issues d'un rassemblement d'individus qui travaillent ensemble et

de leur désir de partager avec autrui des idées ou des actions. Qui sont-ils ? Fondateurs, salariés et bénévoles n'ont pas les mêmes profils.

La grande majorité des fondateurs est ou a été des hommes (70%) avec des niveaux de formation plutôt élevés (48% ont suivi un enseignement supérieur), une forte implication des actifs (84% des fondateurs exercent une activité professionnelle et notamment en tant qu'agents du secteur public), ainsi qu'une plus forte implication des résidents de nationalité luxembourgeoise (80%).

Côté bénévoles, les caractéristiques sont relativement proches de celles des fondateurs: nettement plus d'hommes (72%) que de femmes, des acteurs plutôt qualifiés (presque 40% de diplômés du supérieur), également impliqués dans une activité professionnelle (70% d'actifs dans les associations ayant moins de dix bénévoles) et de nationalité luxembourgeoise (87% de résidents luxembourgeois, 10% d'étrangers et 3% de frontaliers).

Seulement 31% des associations emploient des salariés et lorsque c'est le cas, c'est un nombre très peu élevé: 72% des associations employant des salariés en ont moins de dix (plus d'un quart en emploie un seul et un autre quart entre 2 et 3 salariés). Concernant le profil de ces salariés, les caractéristiques sont différentes de celles des bénévoles ou des fondateurs: les femmes y sont largement majoritaires (72%) et le niveau de formation y est, en général, inférieur à celui observé parmi les bénévoles ou les fondateurs: seulement 24% ont atteint un niveau de formation supérieur. Une très grosse majorité des salariés dispose d'un contrat de travail à durée indéterminée (84%). La part de CDD (16%) y est toutefois plus élevée que dans le reste de l'emploi salarié: en effet, au niveau de l'emploi résident, elle est de 6% environ. Le travail y est donc un peu plus précaire que dans le reste de l'économie. Le temps partiel y est également plus répandu qu'ailleurs.

L'analyse des liens qu'entretient le secteur associatif avec les autres acteurs de la société luxembourgeoise révèle toute l'importance des implications et fonctions de ce secteur. Que ce soit avec l'Etat, les communes, les autres associations ou les entreprises, les liens ne manquent pas: près de 76% des associations ont un lien avec d'autres associations, 39% avec l'Etat, 36% avec des communes et 22% avec des entreprises. Les relations entre associations sont les plus intenses de ces relations. Et c'est bien souvent avec des

associations qui œuvrent dans le même domaine d'activité que ces relations se créent (86%), le cas échéant.

La forte croissance observée au niveau du nombre de créations d'associations se traduit-elle au sein même des associations ? Quelles sont les tendances observées au cours de ces dernières années ? Plus de la moitié des associations estiment que leur activité a augmenté depuis 2004 et seulement une association

sur dix considère qu'elle a diminué. Les associations œuvrant dans les domaines de la santé, des activités professionnelles ou syndicales ainsi que dans l'action sociale sont les plus concernées par la hausse des activités. La stabilité semble de mise pour les associations culturelles, sportives et de loisirs. Globalement, lorsqu'on aborde la question du *nombre de bénéficiaires*, la tendance est la même: plus de 50% des associations déclarent que le nombre de leurs bénéficiaires a augmenté.

4. Le Revenu minimum garanti (RMG)

4.1 Introduction⁴⁶

Afin de répondre au caractère multidimensionnel des phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, le dispositif d'assistance sociale non contributif « Revenu minimum garanti » (RMG) combine, depuis 1999, trois volets essentiels qui correspondent largement aux trois piliers de la stratégie d'inclusion active, à savoir :

- la garantie d'un revenu minimum ;
- l'accompagnement vers le marché de l'emploi ;
- l'accès à des services de qualité.

Le dispositif RMG a ainsi instauré un droit à l'assistance financière publique conférant des moyens suffisants d'existence aux personnes et ménages dont les revenus n'atteignent pas un certain seuil. La prestation, l'allocation complémentaire, consiste dans la différence entre les éventuels revenus d'une communauté domestique et le montant du RMG tenant compte de la composition du ménage. Elle est soumise aux cotisations en matière d'assurance maladie et dépendance.

Le travail restant la meilleure protection contre la pauvreté, le bénéfice du RMG est lié, pour les personnes pouvant travailler, à l'engagement dans un parcours personnalisé d'activation, et à la signature d'un contrat d'insertion. Le bénéfice de la deuxième prestation, l'indemnité d'insertion, est conditionné par la participation à des activités d'insertion professionnelle et sociale, visant à faciliter la réinsertion dans la vie professionnelle. Cet accompagnement vers le marché de l'emploi et l'intégration sociale est mis en œuvre par le Service national d'action sociale (SNAS). L'indemnité d'insertion est soumise aux cotisations en matière d'assurance maladie, d'assurance pension et d'assurance dépendance, et également aux charges fiscales applicables en matière de salaires.

La pauvreté ne se réduisant cependant pas à une insuffisance de revenus, outre l'aide financière et l'activation, le droit au RMG est associé à un droit à un accompagnement social destiné à donner aux personnes les plus vulnérables accès à tout service adapté à leurs besoins. En sus, le droit au RMG est associé à des bénéfices connexes tels l'accès aux services de santé, l'accès gratuit aux services de transport public et l'accès à tarif réduit à des cours de langue. Enfin, les enfants vivant dans des ménages bénéficiaires du RMG ont droit à un accès privilégié et en grande partie gratuit aux structures d'accueil pour enfants par le dispositif du « chèque-service accueil ».

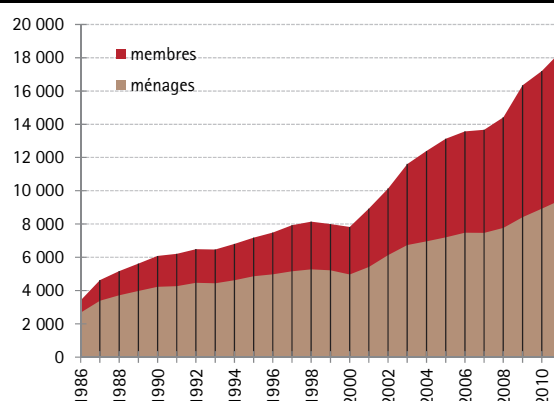
4.2 Statistiques descriptives

4.2.1 Evolution de la population

Depuis l'entrée en vigueur de la loi portant création du RMG en 1986, le nombre des communautés domestiques et des personnes bénéficiaires au mois de décembre des années respectives a évolué de la façon suivante.

Alors que depuis 1986 les bénéficiaires du RMG ont été répartis en deux catégories suivant que la liquidation du complément est effectuée par le Fonds national de solidarité ou par une caisse de pension, le Fonds national de solidarité est depuis 2001 seul compétent dans ce domaine. Il ressort de ces chiffres, que le nombre des ménages, tout comme celui des personnes bénéficiaires du RMG, a augmenté régulièrement de 1986 à 2011, en passant de 2 675 à 9 449 ménages, respectivement de 3 415 à 18 382 membres.

Graphique 219: Evolution du nombre de bénéficiaires du RMG, 1986-2011



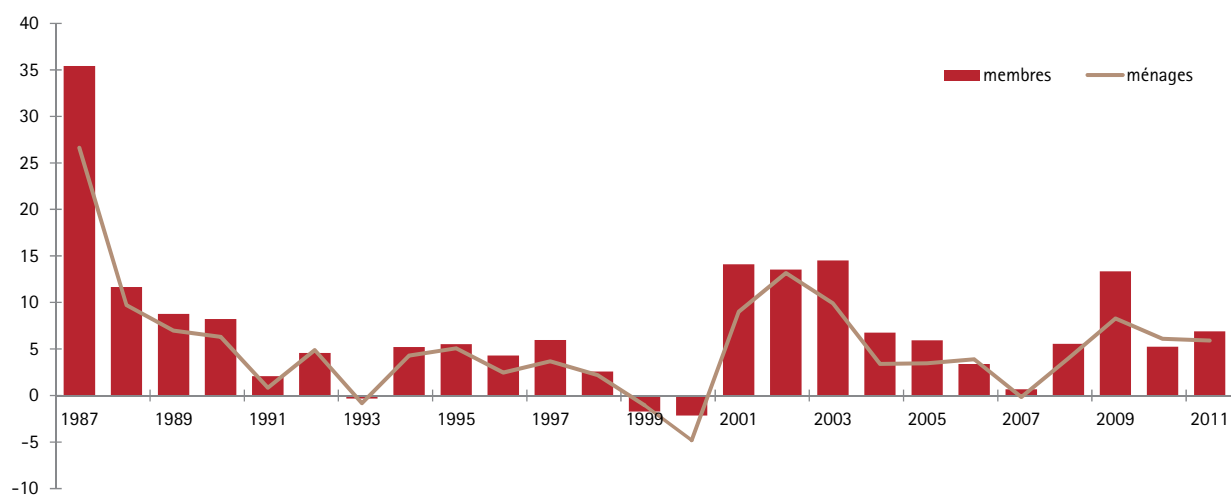
Source: IGSS; SNAS

⁴⁶ contribution sous la responsabilité du MIFA/SNAS, rédaction par Christian Bintener

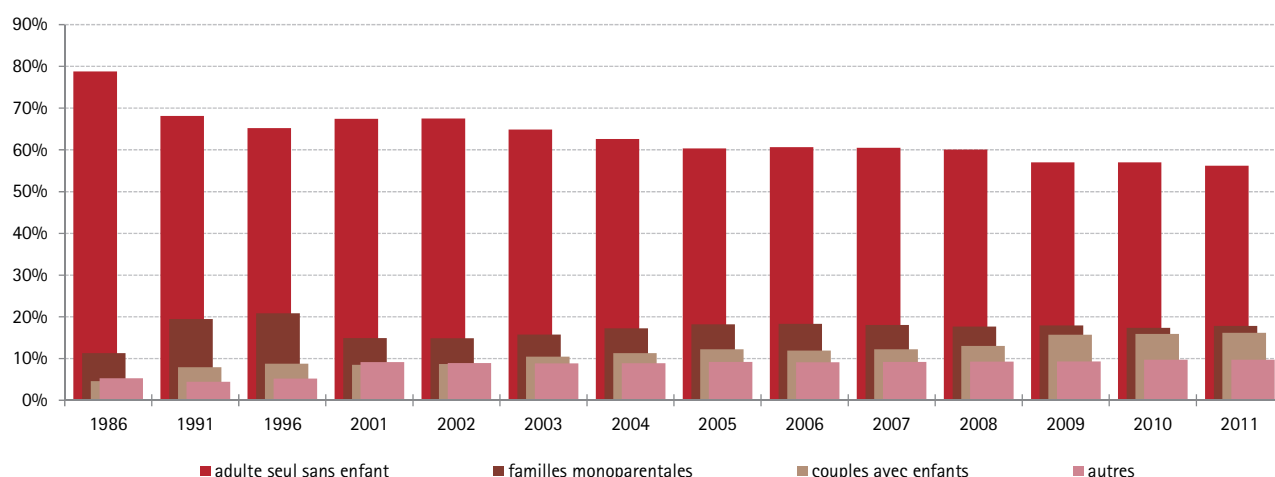
Tableau 105: Nombre de bénéficiaires au 31 décembre des années respectives, 1986–2011

	CDP ¹		FNS ²		TOTAL	
	ménages	membres	ménages	membres	ménages	membres
1986	1 066	1 066	1 609	2 349	2 675	3 415
1987	1 192	1 192	2 195	3 433	3 387	4 625
1988	1 318	1 318	2 398	3 846	3 716	5 164
1989	1 313	1 313	2 662	4 304	3 975	5 617
1990	1 370	1 370	2 856	4 709	4 226	6 079
1991	1 459	1 459	2 802	4 746	4 261	6 205
1992	1 586	1 586	2 883	4 903	4 469	6 489
1993	1 565	1 565	2 867	4 902	4 432	6 467
1994	1 547	1 547	3 075	5 257	4 622	6 804
1995	1 583	1 583	3 273	5 596	4 856	7 179
1996	1 609	1 609	3 366	5 877	4 975	7 486
1997	1 596	1 596	3 562	6 337	5 158	7 933
1998	1475	1475	3 797	6 662	5 272	8 137
1999	1267	1267	3 950	6 729	5 217	7 996
2000	975	975	3 991	6 849	4 966	7 824
2001	-	-	5 413	8 928	5 413	8 928
2002	-	-	6 125	10 136	6 125	10 136
2003			6 732	11 607	6 732	11 607
2004			6 960	12 391	6 960	12 391
2005			7 201	13 126	7 201	13 126
2006			7 481	13 571	7 481	13 571
2007			7 468	13 661	7 468	13 661
2008			7 766	14 418	7 766	14 418
2009			8 409	16 342	8 409	16 342
2010			8 922	17 197	8 922	17 197
2011			9 449	18 382	9 449	18 382

Source: IGSS, SNAS N.B. : ¹ = Caisse de pension, ² = Fonds national de solidarité

Graphique 220: Taux de croissance du nombre de bénéficiaires du RMG, 1986–2011 (en %)

Source: IGSS; SNAS

Graphique 221 : Ménages bénéficiaires du RMG selon le type de ménage, 1986-2011 (en %)

Source: IGSS; SNAS

De 2000 à 2003, des accélérations considérables ont pu être relevées, probablement dues à l'abaissement de la condition d'âge et de la durée de résidence par la loi de 1999⁴⁷ qui remplaçait l'ancienne loi RMG de 1986, à l'abolition de la condition de résidence pour les communautaires de l'UE par la loi de 2001⁴⁸ et à l'augmentation de la tranche immunisable de 20 à 30 % de certains revenus par la loi de 2002⁴⁹.

Une période d'accélération importante est observée depuis 2008, avec un accroissement des personnes bénéficiaires de 27% entre décembre 2008 et décembre 2011. Au plan législatif, ceci peut s'expliquer en partie par le fait que depuis la réforme de la loi sur l'immigration en 2008⁵⁰, l'exemption de la condition de résidence de cinq ans pour pouvoir prétendre à leur droit au RMG est d'application pour tous les membres d'un ménage. D'autre part, cette évolution s'explique au moins partiellement par la situation sur le marché du travail, étant donné le nombre important de personnes en situation économique précaire pour lesquelles le droit aux indemnités de chômage est épuisé, ou qui sont

touchés par le chômage partiel et dont la diminution subséquente du revenu ouvre le droit au bénéfice de l'allocation complémentaire.

Par rapport à la population résidente du Grand-Duché de Luxembourg⁵¹, la proportion des personnes bénéficiaires était de 3.59 % au 31 décembre 2011, taux qui a ainsi doublé en 15 ans, et augmenté de 20% depuis décembre 2008.

4.2.2 Caractéristiques des ménages et personnes bénéficiaires

4.2.2.1 Répartition par type de ménage

Au niveau de la composition des ménages, on constate toujours une nette prépondérance des ménages « isolés » (une personne seule), avec 56% du total des ménages en 2011. Alors que le taux de ce type de ménage est en diminution constante, ces ménages restent néanmoins surreprésentés par rapport à leur part dans la population (45% des ménages résidents).

En deuxième position, bien que nettement moins nombreuses, suivent les familles monoparentales (18%). Ces dernières sont à 94% composées d'une femme avec un ou plusieurs enfants. En général, les familles monoparentales sont toujours très nettement surreprésentées par rapport à leur part dans la population du pays (5% des ménages fiscaux

⁴⁷ Loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

⁴⁸ Loi du 21 décembre 2001 modifiant l'article 2 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

⁴⁹ Loi du 28 juin 2002: 1. adaptant le régime général et les régimes spéciaux de pension; 2. portant création d'un forfait d'éducation; 3. modifiant la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

⁵⁰ Loi du 29 août 2008 portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration

⁵¹ Population totale en 2011: 512.000 (STATEC - Etat de la population)

résidents). Le taux des couples avec un ou plusieurs enfants est en progression depuis 10 ans, pour se situer à 16 % en 2011. En général, les ménages avec enfants représentent un tiers des communautés domestiques bénéficiaires. Ces ménages ont en moyenne deux enfants à charge.

4.2.2.2 Répartition par lien de parenté

La Graphique 222 donne un aperçu sur les liens de parenté entre les attributaires⁵² du fichier FNS et les autres membres de leur ménage. Parmi ces derniers figurent également des personnes qui ne sont pas elles-mêmes bénéficiaires du RMG parce qu'elles ne remplissent pas ou pas encore les conditions, mais dont les revenus peuvent être pris en considération pour la détermination de l'allocation complémentaire.

Ces relations n'ont guère changé depuis 10 ans. Ainsi en 2011, les enfants représentaient 71.2 % et les conjoints 19.3 % du total des membres non attributaires des ménages. Le nombre de personnes sans lien de parenté avec l'attributaire était de 5.9 %.

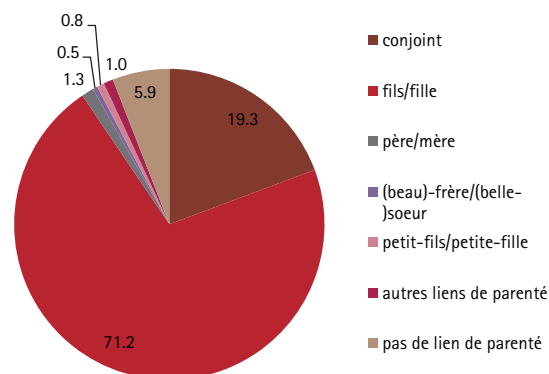
4.2.2.3 Répartition par sexe et par âge

La répartition des bénéficiaires suivant le sexe est affichée dans le Graphique 223. Fin 2011, 54% des bénéficiaires sont de sexe féminin, 46% de sexe masculin.

Les différents groupes d'âge n'ont pas évolué de la même façon depuis 1986. De façon générale, les tendances suivantes peuvent être constatées :

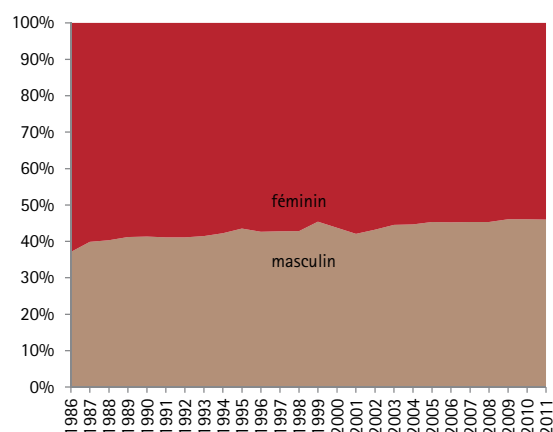
- les groupes d'âges de 5 à 14 ans sont, depuis des années, les groupes les plus représentés. En effet, les personnes de moins de 18 ans représentent quasiment un tiers des membres des ménages bénéficiaires ;
- dans le groupe fortement représenté des bénéficiaires âgés entre 35 et 49 ans, les plus âgés constituent désormais le groupe le plus important ;
- les groupes d'âges de 20 à 30 ans constituent les groupes les moins représentés, et leur évolution se distingue fortement des groupes d'âge avoisinants. Même l'abaissement de la condition d'âge de 30 à 25 ans par la loi modifiée de 1999⁴⁷ n'a guère changé cette situation ;

Graphique 222: Relations de parenté entre l'attributaire du RMG et les autres membres du ménage, 2011 (en %)



Source: IGSS, SNAS

Graphique 223: Bénéficiaires du RMG selon le sexe, 1986-2011 (en %)



Source: IGSS; SNAS

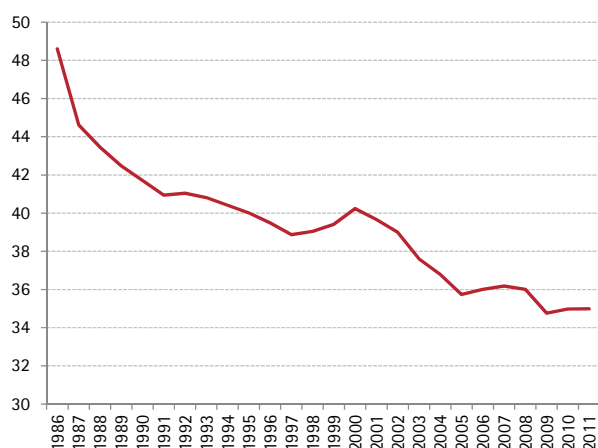
- les groupes d'âge de >60 ans, fortement représentés dans les premières années suivant la mise en vigueur du droit au RMG, ont nettement diminué ;
- Cette diminution contribue également au rajeunissement soutenu de la population, qui atteint un âge moyen de 35 ans en 2011.

⁵² L'attributaire est la personne au titre de laquelle le droit au RMG est ouvert

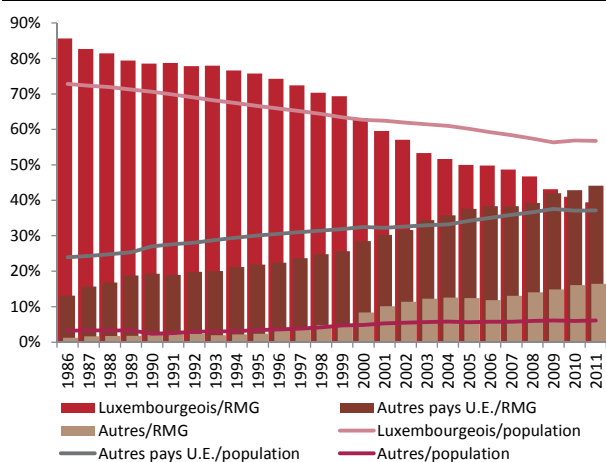
Tableau 106: Bénéficiaires du RMG par classe d'âge, 1986-2011 (en %)

Âge	1986	1991	1996	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
00-04	4.5	7.3	7.1	6.1	5.9	7.1	7.5	7.8	7.7	7.4	7.5	8.3	8.3	8.1
05-09	4.5	8.2	8.7	9.3	9.1	9.5	9.4	9.9	9.6	9.5	9.4	10.0	9.9	9.7
10-14	4.5	6.3	7.1	7.1	6.8	7.5	8.2	8.8	9.0	9.0	9.3	9.0	9.2	9.5
15-19	4.5	4.0	4.4	5.1	5.5	5.3	5.7	5.8	5.8	6.4	6.5	6.6	6.4	6.8
20-24	5.2	4.0	3.2	3.1	4.1	3.4	3.2	3.1	2.7	2.9	2.7	3.0	2.5	2.3
25-29	5.2	5.3	4.6	4.3	4.8	5.0	4.6	4.7	4.8	4.7	4.7	5.3	5.0	4.8
30-34	5.4	7.9	8.6	6.2	6.2	6.5	6.8	7.0	6.5	6.1	5.9	6.6	6.6	6.9
35-39	5.4	7.4	8.4	8.1	8.4	8.3	8.2	8.2	8.0	7.5	7.7	7.9	8.2	7.8
40-44	4.5	6.7	8.1	7.7	8.3	8.2	8.5	8.9	9.3	9.2	9.0	8.6	8.5	8.5
45-49	5.7	5.4	6.3	7.7	7.7	7.9	7.9	7.8	8.1	8.2	8.4	8.1	8.2	8.6
50-54	5.5	6.0	5.2	6.9	6.6	6.6	6.7	7.0	7.2	7.4	7.2	6.8	7.0	6.9
55-59	5.4	5.3	5.7	6.2	5.9	5.9	6.1	6.0	6.2	6.0	6.1	5.8	6.1	6.2
60-64	6.2	5.4	5.2	5.9	5.6	5.3	4.9	4.3	4.6	5.0	4.9	4.7	4.8	4.8
65-69	6.1	4.7	4.5	5.0	4.7	4.4	4.0	3.6	3.5	3.6	3.6	3.0	3.0	3.1
70-74	7.4	4.6	3.9	4.2	3.7	3.4	3.0	2.7	2.7	3.0	2.8	2.5	2.5	2.4
75-79	7.7	4.3	3.4	2.9	2.8	2.5	2.3	2.0	2.0	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7
80-84	6.6	3.9	2.8	2.0	1.9	1.7	1.5	1.3	1.3	1.3	1.3	1.1	1.1	1.1
85-89	4.0	2.3	1.8	1.5	1.1	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.5	0.6
>90	1.6	1.0	1.0	0.7	0.8	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: IGSS, SNAS

Graphique 224: Evolution de l'âge moyen des bénéficiaires du RMG, 1986-2011

Source: IGSS, SNAS

Graphique 225: Part des Luxembourgeois et des étrangers dans la population totale et part des Luxembourgeois et des étrangers parmi les bénéficiaires (majeurs) du RMG, 1986-2011 (en %)

Source: IGSS, SNAS

4.2.2.4 Répartition par nationalité

Les données disponibles pour étudier le rapport des différentes nationalités des bénéficiaires du RMG, sont celles des bénéficiaires majeurs du fichier FNS. Le Graphique 225 permet de comparer l'évolution des bénéficiaires luxembourgeois et non luxembourgeois par rapport à leur part dans la population de résidence totale au fil des années.

Alors que les luxembourgeois sont toujours les plus nombreux parmi les bénéficiaires, leur sous-représentation par rapport à leur part dans la population, effective depuis 2001, devient de plus en plus nette (39.4% en 2011, contre 56.8% de la population).

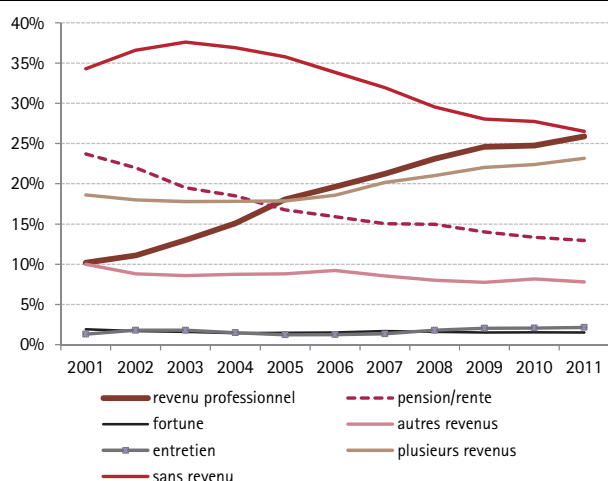
Les bénéficiaires des autres pays membres de l'UE se placent à un niveau légèrement au-dessus de leur moyenne dans la population depuis 2003, l'écart devenant plus prononcé depuis 2009. Parmi les ressortissants communautaires, prédominent les Portugais et les Français, puis viennent les Italiens, les Allemands et les Belges.

Quant aux bénéficiaires ressortissants des pays tiers ou de nationalité inconnue, leur part a plus que quadruplée depuis 1997, année depuis laquelle ce groupe de bénéficiaires est surreprésenté par rapport à sa part dans la population (16.5% en 2011, contre 6.1% de la population). En particulier, au niveau des pays non communautaires, le nombre des ressortissants de l'ancienne Yougoslavie a évolué fortement à la hausse depuis 2000.

4.2.3 Revenus des ménages bénéficiaires

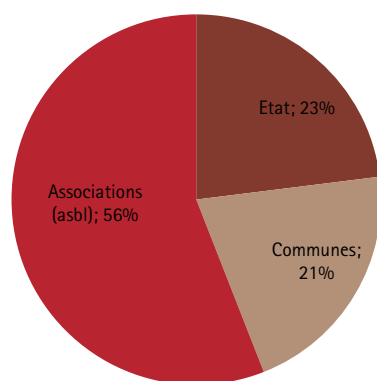
Le Graphique 226 montre l'évolution des revenus pris en compte pour le calcul de l'allocation complémentaire.

Graphique 226: Evolution de certains types de revenus pris en compte pour le calcul du RMG des communautés domestiques, 2001-2011 (en % du total des communautés bénéficiant du RMG)



Source: SNAS

Graphique 227: Lieux d'affectation des « travaux d'utilité collective » (AI), décembre 2011 (en % du total des AI)



Source: SNAS

Alors que le taux de ménages bénéficiaires, qui en dehors du RMG ne disposaient pas d'autres revenus, rangeait au-dessus de 50% jusqu'en 1999, la diminution subséquente a ramené ce taux à 27% en 2011. Parmi les revenus pris en compte, il est intéressant de constater l'augmentation importante des revenus professionnels, qui passent de 10% en

2001 à 26% en 2011. Cela revient à dire que de plus en plus de ménages touchent une allocation complémentaire au titre du RMG alors qu'ils disposent déjà d'un revenu professionnel. Une forte croissance est également observée pour la catégorie de ménages cumulant plusieurs revenus, dont peuvent faire partie des revenus professionnels, dont le taux est renforcé de 4,6 points depuis 2001.

4.3 Insertion professionnelle

4.3.1 Les activités d'insertion professionnelle

Outre les conditions générales pour prétendre à une prestation de la loi RMG, des conditions supplémentaires doivent être remplies pour bénéficier de l'indemnité d'insertion:

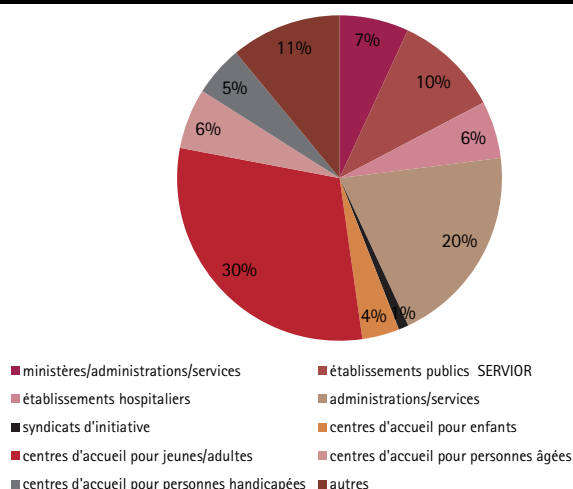
- La signature d'un contrat d'insertion et d'une convention retenant les modalités pratiques d'une activité d'insertion professionnelle, à signer entre le Service national d'action sociale, la personne activée et le responsable de l'organisme d'affectation ;
- La participation effective à une activité d'insertion professionnelle ;
- La disponibilité pour le marché de l'emploi (sauf à en être dispensé).

Deux types d'activités d'insertion peuvent être distingués:

- L'affectation temporaire à des travaux d'utilité collective (AI) auprès de l'Etat, des communes, des établissements publics et de toute autre organisme poursuivant un but non lucratif. Elle a une durée maximale de 1 an, et est renouvelable aussi longtemps que le droit au RMG est établi ;
- L'affectation temporaire à un stage en entreprise⁵³ (SE), d'une durée maximale de 1 an, renouvelable une seule fois au sein de la même entreprise.

⁵³ Suivant règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 organisant la participation à des stages en entreprise des bénéficiaires de l'indemnité d'insertion

Graphique 228: Lieux d'affectation des « stages en entreprise » (SE), décembre 2011 (en % du total des SE)



Source: SNAS

Une telle activité, comme un emploi, ne se définit pas uniquement en termes de productivité et de compétitivité; c'est également un vecteur d'insertion et d'intégration dans la communauté et une occasion de contribuer et de participer à la société. Les activités proposées se distinguent cependant du marché de l'emploi par une plus grande flexibilité au niveau des exigences, de la durée de travail et des obligations incombant à l'employeur. La nature des travaux à effectuer se situe dans un spectre très large, offrant de grandes possibilités d'adaptation à des situations individuelles.

Les AI (travaux d'utilité collective) sont organisés majoritairement auprès d'associations sans but lucratif, et en particulier auprès de centres d'accueil pour enfants, jeunes, adultes, personnes âgées ou handicapées. Un total de 132 associations a ainsi accueilli en 2011 56% des participants à une AI. D'autre part, 17 communes offrent des places pour ces

affectations temporaires, pour un total de 21% des AI en 2011.

Les SE (stages en entreprise) sont organisés en 2011 auprès de 266 sociétés différentes. Les domaines d'activité des lieux d'affectation sont reproduits dans le Graphique 228. La participation à une activité est rémunérée par l'indemnité d'insertion, non remboursable, égale au taux horaire du salaire social minimum pour un travailleur non qualifié multiplié par le nombre d'heures à fournir.

4.3.2 Situation des bénéficiaires par rapport aux activités d'insertion professionnelle

Le Tableau 107 reprend les statistiques établies sur base des données du fichier SNAS et publiés dans les rapports d'activité annuels du SNAS. L'évolution du nombre de bénéficiaires éligibles pour les activités d'insertion professionnelles est indiquée à la première ligne ("non dispensés") du tableau. On peut constater une diminution importante de ce nombre de 2003 à 2008 qui va de pair avec une stabilisation du total des bénéficiaires. La vague des nouveaux bénéficiaires à partir de la fin 2008 fait augmenter le nombre de personnes non dispensées. Le pourcentage se situe autour des 11 % depuis 2007.

Le nombre de personnes non dispensées des activités d'insertion professionnelle est plus important que celui des personnes dispensées de la condition de disponibilité pour le marché de l'emploi. En effet, parmi les bénéficiaires reconnus inaptes pour le marché de l'emploi, nombreux sont ceux qui sont néanmoins capables de fournir un travail d'utilité collective adapté à leurs capacités.

Pour les personnes non dispensées dont le niveau d'études est connu, ce niveau est établi comme suit:

Tableau 107: Evolution de la situation des bénéficiaires du RMG par rapport aux activités d'insertion professionnelle, 2000-2011 (nombre)

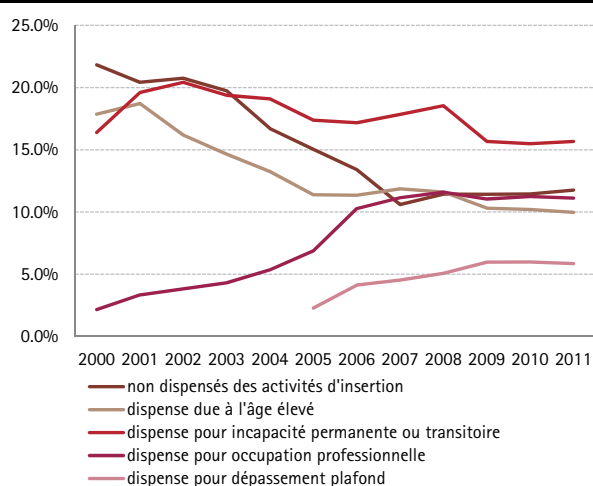
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Non dispensés	1 839	1 901	2 003	2 151	1 919	1 861	1 673	1 288	1 425	1 845	1 987	2 180
Dispensés pour												
âge élevé du bénéficiaire	1 505	1 742	1 562	1 597	1 523	1 409	1 417	1 440	1 447	1 667	1 771	1 847
enfants en âge scolaire	2 131	2 453	2 659	3 159	3 727	4 350	4 074	4 104	4 255	5 459	5 784	6 220
incapacité permanente ou transitoire	1 382	1 824	1 971	2 111	2 194	2 150	2 145	2 167	2 310	2 533	2 683	2 907
occupation professionnelle	183	311	369	470	616	850	1 283	1 353	1 444	1 783	1 949	2 060
dépassement plafond						282	515	552	632	966	1 037	1 086
autres	1 388	1 073	1 087	1 406	1 511	1 468	1 380	1 239	943	1 899	2 121	2 236
Total	8 428	9 304	9 651	10 894	11 490	12 370	12 487	12 143	12 456	16 152	17 332	18 536

Source: SNAS

Tableau 108: Personnes non dispensées des activités d'insertion professionnelle selon le niveau d'études (en % du total)

	F	M
niveau inférieur	47%	50%
niveau moyen inférieur	23%	25%
niveau moyen supérieur	20%	18%
niveau supérieur (achevé ou inachevé)	9%	7%

Source: SNAS

Graphique 229: Dispensés et non dispensés des activités d'insertion professionnelle, 2000-2011 (en % du total)

Source: SNAS

Concernant les dispenses, des changements peuvent être constatés :

La proportion de membres bénéficiaires dispensés en raison de leur âge élevé (en principe à partir de soixante ans) a nettement diminué (de 17.9% en 2000 à 10.0% en 2011), tandis que la proportion d'enfants en âge scolaire a augmenté en même temps (de 25.3% en 2000 à 33.6% en 2011).

Dans la catégorie « incapacité permanente ou transitoire », où sont regroupées :

- les dispenses accordées par le médecin du Contrôle médical;
- les dispenses transitoires pour raisons diverses;
- les hospitalisations,

On peut constater que, en nombre relatif, la proportion des personnes concernées a atteint son maximum en 2002 (avec 20.4 %) et a commencé à diminuer depuis pour atteindre 15.7% en 2011.

La catégorie « autres » concerne en grande partie les bénéficiaires récents, dont les dossiers sont actuellement en voie d'instruction, ou bien ceux dont la situation a changé et dont les projets d'insertion sont à redéfinir.

Une nouvelle catégorie de dispense, celle pour dépassement de plafond, fait son apparition à partir de l'année 2005. En effet, depuis mars 2005, la durée des activités d'insertion professionnelle a été plafonnée à un total de 40 heures de travail hebdomadaire par ménage bénéficiaire, y compris les heures prestées dans le cadre d'un contrat de travail normal par un ou plusieurs membres du ménage concerné. Avec une activité supplémentaire d'un membre de leur ménage, ces bénéficiaires dépasseraient le plafond des taux RMG prévus. Cette catégorie a connu une croissance rapide pour s'établir à 5.9% en 2011.

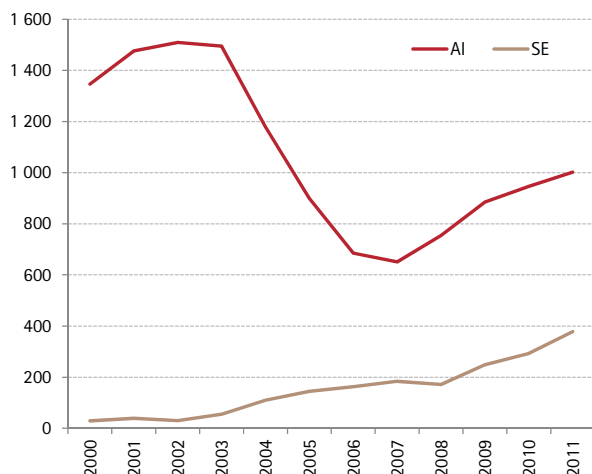
En ce qui concerne la catégorie des bénéficiaires dispensés pour occupation professionnelle, il s'agit de personnes qui ont un emploi et dont le revenu immunisé est inférieur au revenu minimum garanti à leur ménage. Cette catégorie comprend également les bénéficiaires des mesures de l'ADEM, et les chômeurs indemnisés. A noter que ce nombre continue de croître et atteint 11.1% en 2011. Cette croissance se répercute sur l'évolution des pourcentages des revenus professionnels pris en compte pour le calcul du RMG (voir Graphique 226).

Quelques ménages comprennent également des membres non-bénéficiaires. Ceux-ci ne sont pas repris dans les tableaux et ne sont évidemment pas soumis aux conditions sous rubrique.

4.3.3 Les activités d'insertion professionnelle en cours

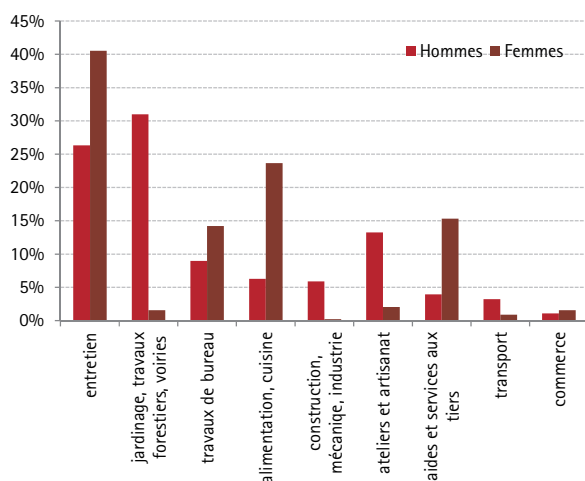
Le Tableau 110 indique le nombre d'activités en cours au mois de décembre des années respectives.

Graphique 230: Evolution du nombre des activités d'insertion professionnelle, 2000-2011 (nombre de cas)



Source: SNAS N.B.: A1 = travaux d'utilité collective; SE = stages entreprises

Graphique 231: Tâches effectuées dans le cadre des « travaux d'utilité collective » (AI), selon le sexe (en % du total des tâches)



Source: IGSS, SNAS

Tableau 109: Durée des activités d'insertion professionnelle en cours (décembre 2011)

	F	M	TOT
AI à temps partiel inférieur ou égal à 20h/semaine	197	108	305
Autres AI à temps partiel inférieur à 40h/semaine	83	41	124
AI à temps plein	164	409	573
SE à temps partiel inférieur ou égal à 20h/semaine	44	11	55
Autres SE à temps partiel inférieur à 40h/semaine	30	5	35
SE à temps plein	116	172	288

Source: SNAS

La baisse sensible du nombre d'activités depuis 2003 peut s'expliquer en grande partie par

- la baisse générale du nombre de bénéficiaires éligibles pour une activité d'insertion professionnelle (2151 en 2003 et seulement 1288 en 2007);
- le départ des personnes tombant sous l'effet de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;
- le plafonnement du nombre d'heures d'activation par ménage à 40 heures par semaine.

La croissance constatée depuis l'année 2007 va de pair avec l'augmentation du total des membres bénéficiaires non dispensés. Les activités d'insertion professionnelle étant destinées à améliorer l'employabilité de personnes généralement très éloignées du marché de l'emploi et à soutenir leur insertion professionnelle, le nombre des activités plus proches du marché de l'emploi a ainsi été renforcé. La croissance plus prononcée pour les SE est aussi une conséquence des évolutions au niveau des profils des bénéficiaires.

Des différences importantes concernant la flexibilité au niveau de la durée de travail peuvent être observées selon les types d'activité d'insertion professionnelle et le sexe.

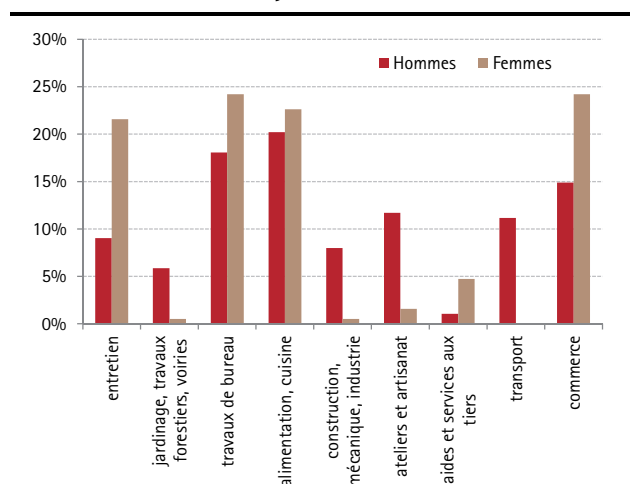
Ainsi 63% des femmes en AI y participent à temps partiel, tandis que 73% des hommes dans ce type d'activité y participent à temps plein. La différence entre sexes est encore plus prononcée au niveau des SE, auxquels 39% des femmes participent à temps partiel, contre uniquement 9% des hommes.

Quant aux tâches effectuées dans le cadre des activités d'insertion professionnelle, elles varient en fonction du type d'activité et du sexe du bénéficiaire. En effet, dans le cadre des AI (travaux d'utilité collective), un tiers des tâches effectuées sont des travaux d'entretien d'immeubles (femme de charge, homme-à-tout-faire, etc.), avec une différence nette suivant le sexe (41% des femmes et 26% des hommes). Viennent ensuite les catégories alimentation/cuisine, aides et services aux tiers et travaux de bureau pour les femmes (24%, 15% et 14% respectivement), les travaux en rapport avec l'entretien des alentours (jardinage, parcs, forêts, etc.) et des travaux dans l'artisanat et dans l'atelier pour les hommes (31% et 13% respectivement).

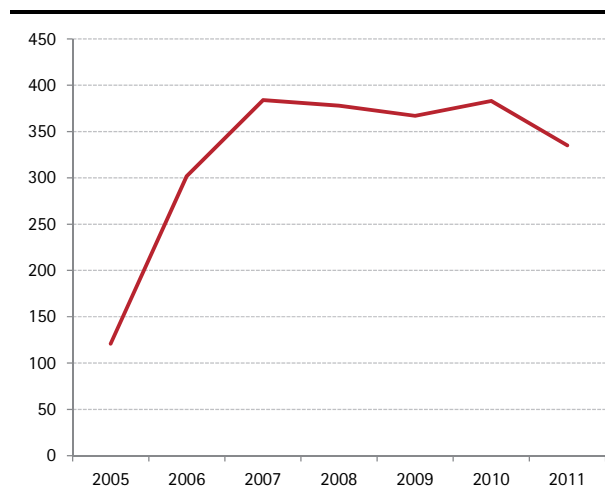
Tableau 110: Activités d'insertion professionnelle suivant le type, 2000-2011 (nombre de cas)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
AI	1 346	1 476	1 509	1 495	1 179	900	685	651	754	885	946	1 002
SE	29	39	30	55	110	145	163	184	171	249	293	378

Source: SNAS N.B.: AI = travaux d'utilité collective; SE = stages en entreprise

Graphique 232: Tâches effectuées dans le cadre des « stages en entreprise » (SE), selon le sexe (en % du total des tâches)

Source: IGSS, SNAS

Graphique 233: Evolution du nombre de contrats subsidiés en cours, 2005-2011 (nombre)

Source: SNAS

De l'autre côté, dans le cadre des SE (stages en entreprise), 41% des tâches effectuées sont des travaux de bureau ou des activités commerciales, avec une sensible prédominance féminine dans ces domaines. Vient ensuite la catégorie alimentation/cuisine, plus équilibrée, qui concerne 21% des tâches. Ensuite, les femmes sont surtout affectées aux travaux d'entretien (22%), et les hommes aux transports et ateliers et artisanat (11% et 12% respectivement).

4.3.4 Les contrats subsidiés

Suivant les dispositions inscrites à l'article 13, alinéa 3 de la loi⁵⁴, le Fonds national de solidarité peut participer aux frais de personnel occasionnés par l'engagement d'un bénéficiaire de l'indemnité d'insertion par une entreprise privée ou un organisme non marchand, à l'exclusion de l'Etat et des communes, moyennant un contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée.

Après une forte progression depuis l'introduction en 2004, le nombre de contrats subsidiés s'est stabilisé. Un total de 335 contrats subsidiés était en cours fin 2011.

Il ressort d'une première analyse⁵⁵ de la situation des salariés concernés, après expiration de la période de subvention, que la majorité des personnes se sont retrouvées dans une situation de travail à ce moment. Soit elles se sont établies en tant que indépendant, soit elles ont continué à être occupées auprès du même employeur ou bien ont rejoint un autre employeur. Une analyse plus approfondie quant à la durabilité de cette insertion professionnelle est en préparation.

⁵⁴ Instaurées par la loi du 8 juin 2004 modifiant la loi RMG de 1999

⁵⁵ Rapport d'activité du SNAS 2008

4.4 Aspects financiers

4.4.1 Evolution du barème

Le niveau du revenu minimum garanti a été défini en fonction de prestations sociales existantes⁵⁶, et il est indexé à l'évolution du coût de la vie. En outre, le législateur a prévu la possibilité de relever les montants suivants lesquels est déterminé le RMG. Ainsi les taux du RMG sont relevés parallèlement au relèvement du salaire social minimum (SSM). Ce relèvement est dicté par l'impératif d'éviter que relèvement du SSM ne soit annihilé dans le chef des ménages qui, en supplément d'un salaire ou d'une indemnité d'insertion, sont bénéficiaires d'une allocation complémentaire. En effet, sans adaptation conjointe des taux du RMG, le relèvement du SSM aurait pour effet que leur allocation complémentaire diminuerait proportionnellement à l'augmentation de leur salaire.

D'autre part, en tant que dispositif modérateur de l'intensité du risque de pauvreté, et dans le souci de veiller à ce que le RMG continue à remplir le rôle de garant de moyens suffisants d'existence, ce relèvement parallèle devrait éviter que la fourchette entre le RMG et le taux de risque de pauvreté monétaire relative, qui est également fonction de l'évolution des salaires, ne s'accroisse davantage.

4.4.2 Evolution du coût

Suivant le rapport général de la sécurité sociale 2010, les dépenses du FNS pour la prestation RMG, s'élèvent à 136.44 millions EUR. Ce montant comprend les prestations brutes versées par le FNS (allocation complémentaire, indemnité d'insertion, participations art.13 alinéa 3), celles payées par les caisses de pension pour le compte du FNS ainsi que les cotisations à l'assurance-maladie des bénéficiaires de pension (part patronale à charge du FNS).

Comme pour la progression du nombre de bénéficiaires, on retrouve au niveau du coût des périodes d'accélération qui alternent avec des périodes de ralentissement. Une accélération très prononcée est ainsi observée depuis 2008.

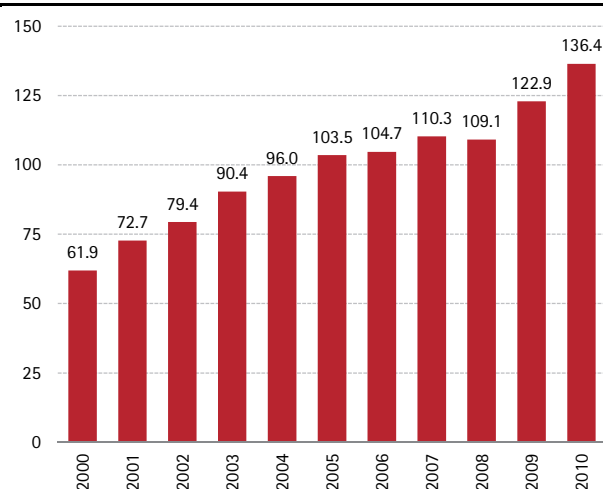
En particulier, parallèlement à l'augmentation du nombre total d'activités d'insertion professionnelle, le coût total annuel de l'indemnité d'insertion a augmenté à 29.1 millions EUR en 2010.

4.4.3 Prestations auxquelles un ménage bénéficiaire du RMG a droit

Au 31 décembre 2011, le montant mensuel du RMG brut pour une personne adulte seule est établi à 1 283.24 EUR (nombre indice applicable: 737.83). Le taux pour une communauté domestique de deux adultes s'élève à 1 924.86 EUR. S'y peuvent s'ajouter 367.15 EUR pour chaque adulte supplémentaire, et 116.66 EUR pour chaque enfant.

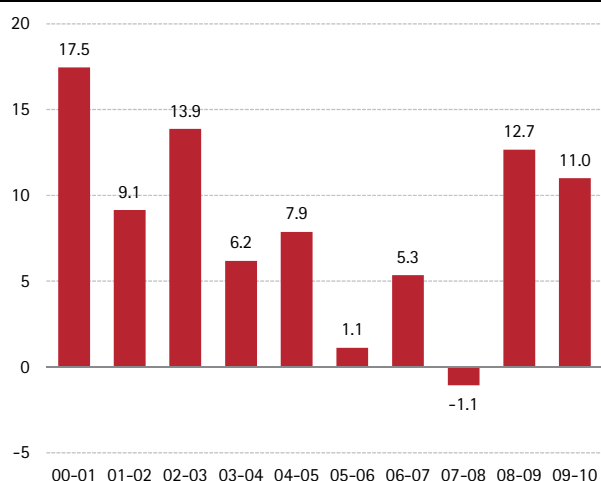
A ces montants bruts peut s'ajouter une majoration de loyer prévue par la loi RMG, à hauteur maximale de 123.95 EUR.

Graphique 234: Evolution du coût du RMG, 2000-2010 (en millions d'euros)



Source: IGSS, SNAS

⁵⁶ A savoir: le salaire social minimum, l'indemnité de chômage, les pensions minima, les allocations familiales, le montant minimum du revenu non imposable

Graphique 235: Taux de croissance du coût du RMG, 2000-2010 (en %, valeur nominale)

Source: IGSS, SNAS

L'allocation complémentaire (majorée) est soumise aux cotisations en matière d'assurance maladie et dépendance, le revenu net disponible pour une personne adulte seule s'élève ainsi à 1 354.39 EUR.

S'y ajoutent, le cas échéant et en fonction de la composition du ménage, des allocations sociales diverses auxquelles peuvent prétendre les personnes.

Il s'agit notamment de l'allocation de vie chère versée par le Fonds national de solidarité, les allocations versées par la Caisse nationale des prestations familiales (allocations familiales, majorations d'âges, allocations de rentrée scolaire et boni pour enfant), des prestations en nature (accès gratuit aux services de transport public, accès à tarif réduit à des cours de langue, accès privilégié et en grande partie gratuit aux structures d'accueil pour enfants, accès gratuit à des activités culturelles par le « Kulturpass ») ainsi que différentes aides au niveau communal.

Une documentation succincte de l'ensemble des prestations en question permettra une mise en perspective et une comparaison de ces revenus avec le seuil de risque de pauvreté monétaire relative. Une telle analyse est actuellement en préparation auprès de l'Inspection générale de la sécurité sociale, afin d'orienter la réforme du dispositif RMG prévue au programme gouvernemental 2009.

5. Le surendettement⁵⁷

La présente contribution rassemble des informations statistiques émanant des deux "services d'information et de conseil en matière de surendettement", à savoir les services d'Inter-Actions et de la Ligue médico-sociale.

Le surendettement est généralement défini comme l'incapacité sur une certaine période – en général au moins 6 mois – de rembourser ses dettes à partir de ses revenus mensuels nets.

Un grand nombre de personnes surendettées ne souhaite pas recourir aux services d'information et de conseil en matière de surendettement (dans ce qui suit "service" ou SICS); nous ne pourrions nous pencher que sur la partie visible d'un phénomène qu'il n'est facile de quantifier.

Pourtant, le surendettement est interpellant au vu de ses nombreuses conséquences économiques et sociales; surendettement, pauvreté et l'exclusion sociale sont fortement liés. Le coût du surendettement s'avère très élevé lorsque l'on considère tant les sommes non récupérées par les créanciers que celles investies par la collectivité pour lutter contre ce phénomène. Une meilleure compréhension du surendettement devrait faciliter la mise en place de politiques curatives et préventives. Cette analyse statistique n'a pas l'ambition d'être unique et universelle, mais elle contient des informations précieuses et concrètes permettant de mieux cerner le problème du surendettement au Luxembourg, ajustant peut-être certains préjugés, et permettant de mieux cibler la prévention et les actions curatives.

Evolution du surendettement

Tant le nombre de demandes d'informations que de dossiers traités par les services n'ont cessé d'augmenter depuis 2002 (année de mise en place de la procédure de traitement du surendettement). Une augmentation importante intervient en 2008 et le point culminant est atteint en 2009. Cette évolution est tributaire de plusieurs facteurs: la crise financière de fin 2008, la connaissance qu'a le grand public de l'existence des services d'information et de conseil en matière de surendettement et du nombre de collaborateurs de ces services.

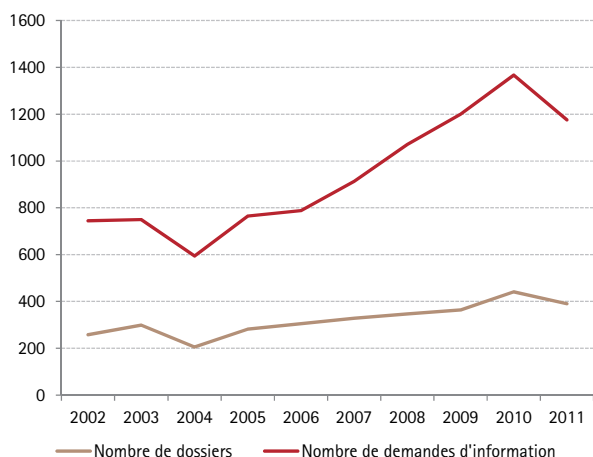
⁵⁷ Contribution sous la responsabilité d'Inter-Actions ; rédaction par Nadine Bourgeois ; collaboration Christian Schumacher (Ligue médico-sociale)

Tableau 111: Demandes d'information et nombre de dossiers auprès des "services d'information et de conseil en matière de surendettement", 2002-2011

	Nombre de dossiers	Nombre de demandes d'information
2002	258	486
2003	299	451
2004	205	389
2005	282	483
2006	305	483
2007	328	585
2008	347	724
2009	364	836
2010	441	926
2011	390	786

Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Graphique 236: Demandes d'information et nombre de dossiers traités auprès des "services d'information et de conseil en matière de surendettement", 2002-2011 (nombre)



Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Le nombre de demandes d'information auprès des "services d'information et de conseil en matière de surendettement" est passé de 486 à 926 en 2010, pour revenir à 786 en 2011. La crise économique qui sévit depuis 2008 a, semble-t-il, aggravé les difficultés financières des ménages. Nous notons, de 2008 à 2009, une augmentation du nombre des démarches d'information auprès des SICS de 15.9%, et une augmentation de 10.8% de 2009 et 2010.

La courbe des dossiers traités évolue dans le même sens. Le nombre de dossiers traités passe de 258 en 2002 à 441 en 2010 et revient à 390 en 2011. Une forte augmentation du nombre des dossiers est constatée parallèlement à l'approfondissement de la crise. On passe de 347 dossiers traités en 2008 à 441 en 2010.

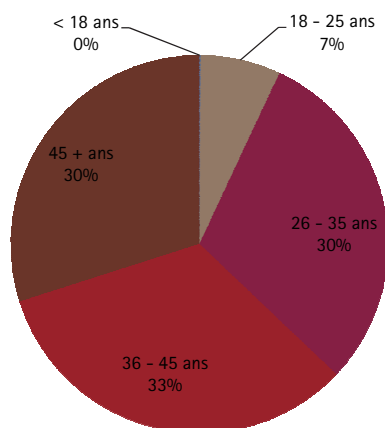
A partir de 2008, l'économie mondiale est secouée par la crise des *subprimes* qui s'est rapidement transformée en crises bancaire et financière. En septembre 2008, la faillite de *Lehman Brothers* sème la panique sur les marchés financiers mondiaux. La crise, qui n'affectait initialement que la sphère financière de l'économie, va alors se propager à l'ensemble du système économique et avoir des impacts sur l'emploi et dès lors sur le pouvoir d'achat des ménages. Il est impossible de ne pas faire le lien entre cette évolution préoccupante du nombre des dossiers de surendettement et la crise à laquelle notre économie est confrontée. Une grande majorité des ménages victimes du surendettement fait partie des populations socialement fragilisées. De ce fait, une simple altération financière peut suffire à basculer dans la spirale du surendettement. En 2008, le taux du chômage a augmenté de près de 18.4% et le taux de surendettement de 15.9%. Les évolutions en termes de surendettement ont tendance à épouser les variations du rythme de l'activité économique.

Profil des personnes surendettées.

Age

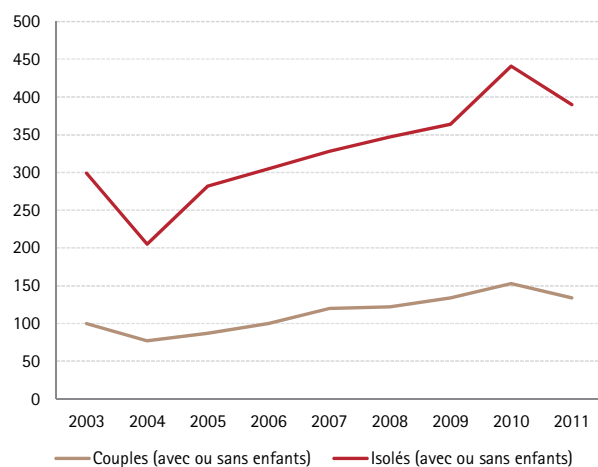
En moyenne, plus de 60% des dossiers traités sur les années 2002 à 2011 concernent les adultes de la tranche d'âge 26-45 ans. La proportion des 45 ans et plus est de seulement 30% en moyenne de 2002 à 2011, mais cette part augmente en tendance depuis 2004. Les 18-25 ans représentent 7% des dossiers traités en moyenne sur les années 2002 à 2011. Il s'agit de jeunes débutant leur vie d'adulte avec un passif financier important.

Graphique 237: Dossiers de surendettement traités par les SICs par classe d'âge des demandeurs, moyenne 2002-2011 (en % du total des dossiers)



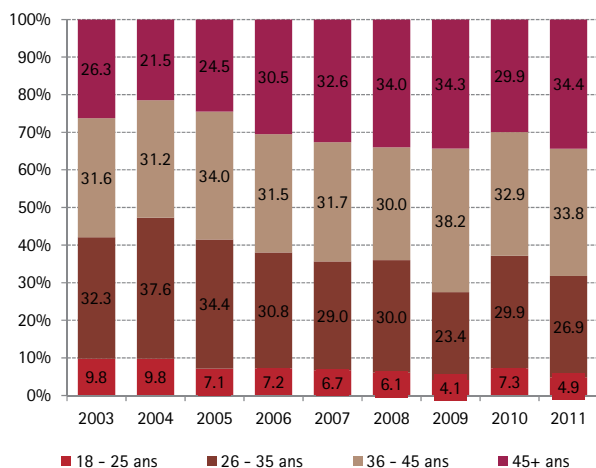
Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Graphique 239: Dossiers de surendettement d'"isolés" et de couples traités par les services, 2003-2011 (nombre)



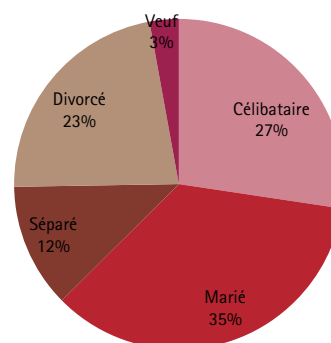
Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Graphique 238: Dossiers de surendettement traités par les SICs par classe d'âge des demandeurs, 2003-2011 (en % du total des dossiers)



Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Graphique 240: Dossiers de surendettement traités par les services par type de ménage, moyenne 2002-2011 (en % du total des dossiers)



Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Type de ménage

L'évolution la plus significative concerne le nombre de personnes isolées venant demander de l'aide aux services. Cette tendance doit sans doute être mise en relation avec les divorces et de séparations qui peuvent engendrer des difficultés financières importantes. Le nombre de ménages ayant subi une "rupture", divorce ou séparation représente 33.6% des dossiers traités.

Nombre d'enfants à charge

Il y a 44.2% des dossiers de surendettement pour des ménages sans enfant, soit près de la moitié du total. Entre 2002 et 2011, on comptait quelque 3 580 enfants confrontés au surendettement de leur(s) parent(s).

Tableau 112: Dossiers de surendettement traités par les services selon le nombre d'enfants à charge dans le ménage, moyenne 2002-2011

Nombre d'enfants	Nombre de ménages	% des ménages
aucun	1424	44.2%
un	654	20.3%
deux	645	20.0%
trois	348	10.8%
plus de trois	148	4.6%
Total	3219	100.0%

Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

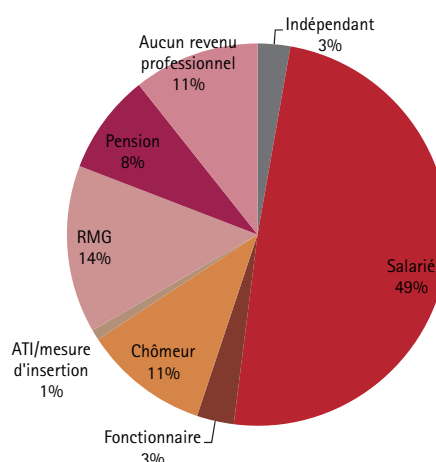
Situation socio professionnelle des demandeurs

La part des salariés dans le total des dossiers traités par les services de 2002 à 2011 est de près de 50%. Quelque 14% sont des bénéficiaires de RMG et 11% des chômeurs. A noter que la catégorie des salariés est constituée par le cumul des 2 catégories de salariés d'avant 2010, ouvriers et employés privés.

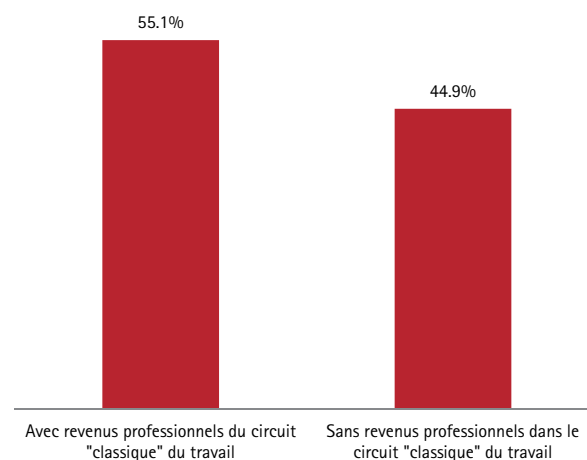
On a regroupé les personnes qui n'occupent pas d'emploi rémunéré dans le secteur d'activité "classique", c'est-à-dire les pensionnés, bénéficiaires de RMG, les chômeurs, les ATI /mesures d'insertion, etc. dans une catégorie "*Sans revenus professionnels du circuit 'classique' du travail*". Les autres, c'est-à-dire les salariés, indépendants et fonctionnaires, ont été regroupés dans la catégorie "*Avec revenus professionnels du circuit 'classique' du travail*".

Plus de la moitié des personnes surendettées a un emploi rémunéré dans le secteur "classique" du travail. Ces chiffres sont assez stables depuis 2002, affichant de très faibles variations.

La plupart des personnes surendettées ont un emploi, mais cet emploi rémunéré ne suffit pas à leur éviter une situation de surendettement. Le travail protège donc de la pauvreté, mais ne l'empêche pas toujours. Toutefois, lorsque l'on remarque la faible représentation de la catégorie des fonctionnaires, qui ont un emploi stable et bien rémunéré (dans la comparaison avec d'autres branches économiques), on peut en déduire que la stabilité de l'emploi et le niveau de rémunération aide à protéger contre le surendettement.

Graphique 241: Dossiers de surendettement traités par les services selon le statut socio-professionnel du demandeur, moyenne 2002-2011 (en % du total des dossiers)

Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Graphique 242: Dossiers de surendettement traités par les services, selon le type de revenus du demandeur, moyenne 2002-2011 (en % du total des dossiers)

Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Un autre chiffre inquiétant est le nombre de personnes qui ne perçoivent aucun revenu: leur part dans les dossiers traités par les services est de 10.7% en moyenne de 2002 à 2011. Il peut s'agir de personnes qui, par exemple, ont été licenciées pour faute grave, ou de personnes qui vivent une séparation et qui n'ont encore entamé aucune démarche pour percevoir des revenus.

Nationalité des personnes surendettées

La population ayant recours aux services d'information et de conseil en matière de surendettement sont pour la majorité de nationalité luxembourgeoise (51%). Ce taux se situe un peu en deçà de la proportion des Luxembourgeois dans la population. Les personnes issues de l'Union Européenne sont présentes dans 43% des dossiers, soit un chiffre un peu plus élevé que leur proportion dans la population de résidence (37,8%). Les personnes hors Union européenne sont présentes dans 6% des dossiers.

La nature du surendettement

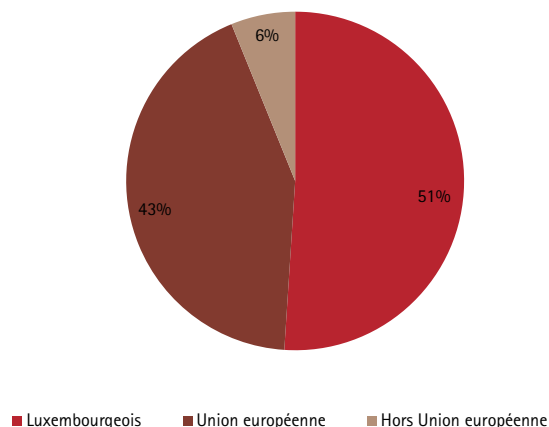
Les services d'information et de conseil en surendettement ont pour mission d'instruire les dossiers en règlement collectif de dettes, à savoir les dossiers les plus graves, et pour lesquels le législateur a mis en place la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement. Cette loi a pour objectif d'allier la préservation de la dignité humaine de la personne surendettée et le paiement des dettes par cette dernière.

Dans ces dossiers, le surendettement se compose en majeure partie de dettes bancaires (crédits à la consommation et hypothécaires confondus), présentes dans 94.2% des cas.

Pour ce qui est du surendettement composé de crédits bancaires et de dettes non liées à un contrat de crédit, il concerne 81.6% des dossiers. Cette proportion importante peut s'expliquer par le fait que lorsqu'une personne s'endette, tous les secteurs de la vie courante sont touchés.

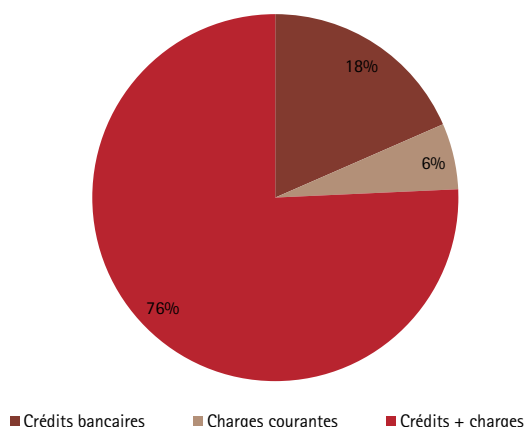
Dans 6% des dossiers traités, il n'y a que des dettes non liées à un crédit bancaire, c'est-à-dire de charges courantes non payées; il s'agit là d'une pauvreté où la personne ne sait faire face à ses soins de santé, ne sait régler son loyer, ses assurances... Souvent les revenus, n'ont pas été assez conséquents sur un certain laps de temps pour faire face aux charges courantes du ménage. Une séparation entre cohabitants et le départ du foyer peut signifier que les frais sont multipliés (2 logements, frais avocats...).

Graphique 243: Dossiers de surendettement traités par les services, selon la nationalité du demandeur, moyenne 2002-2011 (en % du total des dossiers)



Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Graphique 244: Dossiers de surendettement traités par les services, selon le type de la dette, moyenne 2002-2011 (en % du total des dossiers)



Source: Inter-Actions, Ligue médico-sociale

Conclusions:

Le surendettement est un phénomène social et économique qui touche de plus en plus de personnes. Le phénomène est le résultat d'une succession de facteurs tant sociétaux que personnels: mauvaise conjoncture économique, accidents de la vie, histoire personnelle, difficulté à gérer un budget. Nous vivons dans une société où la voiture, les vacances...sont devenues des biens de consommation normaux. La publicité incite à consommer; la facilité d'obtenir des crédits ou des cartes de paiements favorise cette consommation. Un accroc de parcours, tel qu'une séparation, une perte d'emploi, et la spirale du surendettement débute.

Illustration:

Monsieur M. est surendetté. Il a 35 ans, et élève seul son fils âgé de 7 ans.

Avant, il vivait avec sa femme et leur enfant. Ils étaient propriétaires d'un appartement et avaient chacun un salaire. Tout allait bien.

Le couple se sépare, l'appartement est vendu, Monsieur M. a des problèmes de santé, il se retrouve sans emploi, perçoit le chômage et devient bénéficiaire d'un RMG.

Son état de santé ne lui permet pas de travailler comme il le faisait par le passé, il ne perçoit pas régulièrement la pension alimentaire pour son fils... de fil en aiguille, Monsieur M. se retrouve acculé, et ne sait plus payer ses dettes.

Une procédure de surendettement est entamée pour trouver un accord de remboursement avec l'ensemble des créanciers, c'est-à-dire de banques, de fournisseurs d'énergie, de médecins, de créanciers provenant de son ancien logement...

6. Le vieillissement actif

Dans le cadre de l'année 2012, année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, la commission européenne a mené une enquête spéciale Eurobaromètre⁵⁸ au 3^e trimestre 2011. La présente partie reprend quelques résultats nationaux et européens de cette enquête.

« Agé » à partir de 64 ans et « jeune » jusqu'à 40 ans

A travers les 27 pays membres, l'âge à partir duquel on est considéré comme « âgé » se situe en moyenne à 63.9 ans ; 63.7 au Luxembourg. Cette appréciation diffère fortement selon les pays : aux Pays-Bas, les habitants sont d'avis qu'on est âgé à partir de 70.4 ans alors qu'en Slovaquie on est âgé à partir de 57.7 ans.

A la question jusqu'à quel âge on était considéré comme étant jeune, les Européens ont en moyenne répondu 41.8 ans ; 40.4 ans selon les habitants du Grand-Duché. Là aussi il y a de fortes disparités géographiques : alors que pour les Chypriotes et les Grecs on est jeune jusqu'à près de 50 ans, on cesse de l'être à moins de 37 ans pour les Maltais, les Suédois et les Portugais.

78 % des résidents sont conscients du vieillissement de la population, mais seulement 39% s'en disent préoccupés

Selon cette enquête, 78% des résidents pensent qu'au cours des 20 prochaines années, la proportion des personnes âgées de 65 et plus va augmenter Luxembourg. Au Pays-Bas et en Allemagne respectivement 88% et 86% des résidents partagent cet avis contre seulement 30% en Roumanie.

L'inquiétude liée au vieillissement de la population varie fortement au sein de l'UE27 : au Luxembourg, 39% des habitants se disent inquiets, 7% très inquiets et 32% plutôt inquiets.

⁵⁸ L'enquête Eurobaromètre spécial 378 comporte 507 Interviews au Luxembourg ; elle se compose de cinq volets: la perception globale de l'âge et des personnes âgées; les personnes âgées sur le lieu de travail; le départ à la retraite; le soutien des personnes âgées et l'adaptation de l'environnement adapté aux personnes âgées.

Tableau 113: Selon vous, à partir de quel âge est-on considéré comme étant « âgé » et jusqu'à quel âge est-on considéré comme étant « jeune » ?

	âgé	jeune
Pays-Bas	70	43
Chypre	69	51
Portugal	68	37
Belgique	68	46
Italie	68	47
Suède	67	37
Slovénie	66	47
France	66	42
Grèce	66	51
Espagne	66	48
Lituanie	65	47
Malte	65	37
Finlande	65	39
Danemark	64	39
Irlande	64	39
UE27	64	42
Bulgarie	64	43
Luxembourg	64	40
Pologne	63	39
Estonie	62	42
Royaume-Uni	62	37
Autriche	62	40
Lettonie	62	42
Roumanie	61	44
Allemagne	60	38
République tchèque	60	40
Hongrie	58	46
Slovaquie	58	39

Source: Eurobaromètre spécial 378

Tableau 114: Pensez-vous que la proportion des 65 ans et plus va augmenter dans les 20 prochaines années

	en %
Pays-Bas	88
Allemagne	86
Suède	85
Espagne	84
Danemark	84
France	82
Finlande	81
Belgique	79
Slovénie	78
Malte	78
Luxembourg	78
Royaume-Uni	76
UE27	71
Autriche	68
Portugal	67
Irlande	65
Chypre	64
Italie	61
Grèce	61
Estonie	61
Lettonie	55
République tchèque	55
Pologne	54
Lituanie	49
Slovaquie	49
Hongrie	48
Bulgarie	38
Roumanie	30

Source: Eurobaromètre spécial 378

C'est au Portugal, en Pologne et en Grèce que les habitants sont le plus inquiets (6 habitants sur 10). Aux Pays-Bas et en Suède moins de 3 habitants sur 10 se disent inquiets par le vieillissement de leur population.

40% des résidents sont d'avis qu'il est nécessaire d'augmenter l'âge légal de départ à la retraite au Luxembourg d'ici 2030

Parmi les pays membres, on retrouve le plus d'adhérents à cette idée au Danemark (58%), aux Pays-Bas (55%), en Irlande (53%) et en Grande-Bretagne (51%). Cette idée est majoritairement rejetée en Roumanie (93%) et en Bulgarie (90%). En moyenne, 33% des Européens sont d'accord qu'il est nécessaire d'augmenter l'âge légal de départ à la retraite d'ici 2030. 43% se disent d'accord en Belgique, 36% en France et 27% en Allemagne.

30% des habitants du Grand-Duché voudraient continuer à travailler après avoir atteint l'âge leur permettant de prendre la retraite

62% des résidents ne souhaitent pas continuer à travailler au-delà de l'âge légal de la retraite et 8% sont indécis. Cette proportion varie fortement entre les pays membres : au Danemark et au Royaume-Uni elle atteint respectivement 57% et 56% alors qu'en Slovénie ils ne sont que 16% à afficher cette motivation.

En Allemagne 41% seulement des enquêtés ne souhaitent pas travailler après avoir atteint l'âge de la retraite ; ils sont 70% en France et 74% en Belgique.

Notons encore que globalement les habitants du Luxembourg pensent être en mesure de répondre aux exigences de l'emploi qu'ils occupent actuellement jusqu'à 60 ans. Ils sont 71% à être d'avis que les personnes ayant dépassé l'âge légal de la retraite devraient pouvoir continuer à travailler si elles le souhaitent.

Tableau 115: Dans quelle mesure êtes-vous personnellement inquiet(e) de la possible augmentation de la proportion des 65 ans et plus dans votre pays ?

	en %
Portugal	61
Pologne	61
Grèce	59
Bulgarie	57
Lituanie	52
Belgique	46
Espagne	52
Estonie	52
Lettonie	52
Italie	52
Hongrie	51
Finlande	46
Roumanie	45
Slovaquie	42
UE27	42
Autriche	42
République tchèque	39
Chypre	39
Luxembourg	39
Danemark	38
Slovénie	37
Irlande	37
France	36
Malte	36
Allemagne	33
Royaume-Uni	33
Pays-Bas	28
Suède	19

Source: Eurobaromètre spécial 378

Tableau 116: Jusqu'à quel point êtes-vous d'accord qu'il sera nécessaire d'augmenter l'âge légal de départ à la retraite dans votre pays d'ici 2030? (total « d'accord »)

	en %
Danemark	58
Pays-Bas	55
Irlande	53
Royaume-Uni	51
Autriche	49
Slovénie	45
Belgique	43
Luxembourg	40
Suède	38
Pologne	36
France	36
Italie	36
UE27	33
Finlande	32
Malte	31
Allemagne	27
Grèce	23
Chypre	22
Espagne	21
Estonie	20
Hongrie	20
Portugal	20
Lettonie	19
République tchèque	19
Slovaquie	14
Lituanie	13
Bulgarie	10
Roumanie	7

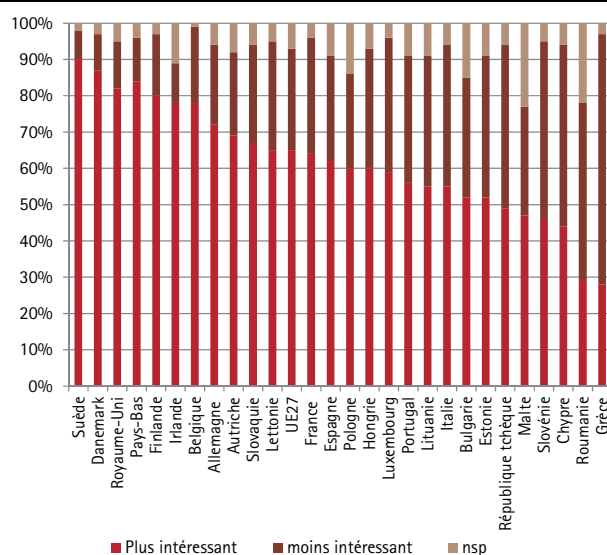
Source: Eurobaromètre spécial 378

Tableau 117: Souhaiteriez-vous continuer à travailler après avoir atteint l'âge vous permettant de prendre votre retraite ?

	Oui	Non
	en %	
Danemark	57	35
Royaume-Uni	56	37
Estonie	54	38
Lettonie	50	41
Irlande	46	37
Suède	43	49
Pays-Bas	37	49
Pologne	37	49
Allemagne	37	41
Bulgarie	36	39
Finlande	35	55
Lituanie	34	56
UE27	33	54
République tchèque	31	56
Chypre	31	60
Luxembourg	30	62
Roumanie	27	50
Portugal	27	62
Grèce	26	70
Autriche	25	52
France	25	70
Hongrie	24	63
Belgique	23	74
Malte	23	56
Espagne	22	65
Slovaquie	22	61
Italie	21	64
Slovénie	16	77

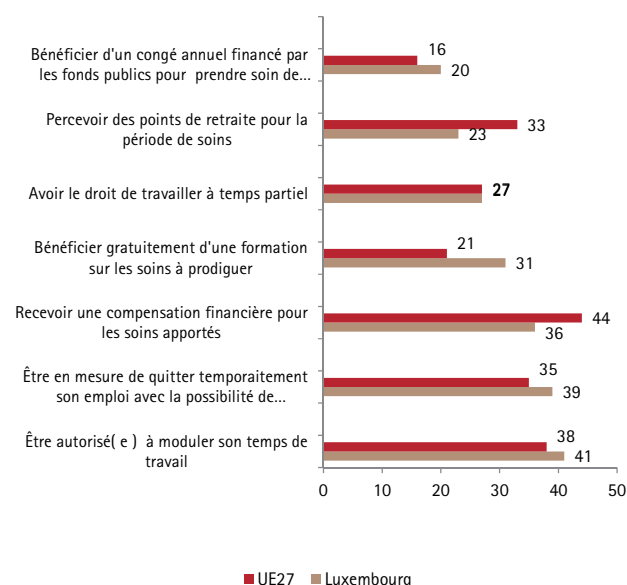
Source: Eurobaromètre spécial 378

Graphique 245: Dans quelle mesure trouveriez-vous intéressant de travailler à temps partiel et de toucher une part de votre retraite au lieu de prendre une retraite complète, si cela était possible? (en%)



Source: Eurobaromètre spécial 378

Graphique 246: Quelles seraient les mesures les plus utiles que les gouvernements pourraient mettre en place pour aider les personnes qui prennent soin de membres plus âgés de leur famille



Source: Eurobaromètre spécial 378

Les enquêtés pouvaient choisir jusqu'à 3 mesures d'une liste de mesures

La retraite progressive pour prolonger la carrière professionnelle

65% des Européens et 59% des résidents préféreraient travailler à temps partiel tout en bénéficiant d'une fraction de leur retraite à une retraite complète. Un tel dispositif de départ en douceur trouve le plus d'adeptes dans les pays nordiques (90% en Suède ; 87% au Danemark ; 80% en Finlande) aux Pays-Bas (84%) et dans les pays anglo-saxons (82% au Royaume-Uni ; 78% en Irlande). Chez nos voisins belges et allemands, respectivement 78% et 72% voudraient garder un contact avec le monde du travail plutôt que de s'arrêter de travailler subitement.

Un temps de travail flexible pour s'occuper de membres plus âgés de la famille

Parmi les mesures les plus utiles que les gouvernements pourraient mettre en place pour aider les personnes qui prennent soin de membres plus âgés de leur famille, 41% des répondants au Luxembourg ont cité l'autorisation à moduler le temps de travail ; 39% plaident pour un congé avec la possibilité de retrouver son poste par la suite et 36% estiment qu'une aide financière serait la mesure la plus utile.

Au sein de l'UE27, la compensation financière l'emporte (44%) suivie par le temps de travail flexible (38%). La perception de points de retraite pour la période de soins trouve nettement plus d'adeptes en moyenne au sein de l'UE27 (33%) qu'au Luxembourg (23%).

Soulignons encore que 78% des personnes interrogées au Luxembourg estiment que l'endroit où ils vivent est « adapté aux personnes âgées ». Parmi les enquêtés âgés de 55 ans et plus, 84% sont de cet avis. Au sein de l'UE27, 65% des personnes interrogées estiment que l'endroit où elles vivent répond à leurs besoins.

Par ailleurs, parmi les domaines à améliorer en priorité au Luxembourg afin de rendre leur zone d'habitation mieux « adaptée aux personnes âgées », 35% des enquêtés ont cité les transports publics, 29% souhaitent plus de commodités permettant aux personnes âgées de se maintenir en forme et en bonne santé et 27% sont d'avis que les routes et la sécurité routière seraient à améliorer.